

HISTOIRE

DU DÉVELOPPEMENT

DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE.

HISTOIRE
DU DÉVELOPPEMENT
DU
PROTESTANTISME
A STRASBOURG ET EN ALSACE,

DEPUIS L'ABOLITION DU CULTE CATHOLIQUE JUSQU'A LA PAIX DE HAGUENAU (1529-1604);

PAR

LE VICOMTE M. TH. DE BUSSIERRE.

TOME SECOND.

STRASBOURG,
TYPOGRAPHIE DE LOUIS-FRANÇOIS LE ROUX.
1859.



HISTOIRE

DU

DÉVELOPPEMENT DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE,

DEPUIS L'ABOLITION DU CULTE CATHOLIQUE JUSQU'A LA PAIX DE HAGUENAU (1529-1604).

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier.

Établissement de l'Intérim à Strasbourg.

Les magistrats de Strasbourg ne s'étaient décidés qu'après une longue résistance et une lutte opiniâtre à admettre l'intérim. Cependant, par une faveur tout exceptionnelle, on leur laissait le libre exercice de leur religion dans plusieurs églises. Les serviteurs de la parole, loin de savoir gré au sénat des peines qu'il s'était donné pour conserver aux protestants le droit de célébrer leur culte, l'accusaient d'abandonner la cause de Dieu et de l'Évangile et prêchaient la révolte à la bourgeoisie. Ils n'étaient devenus ni plus sages ni plus modérés après l'exil de Butzer et de Fagius[1], et

[1] *Monumenta Argent.*, t. II.

nous pouvons ajouter que, sous ce rapport, leurs modernes successeurs sont encore leurs dignes fils. Le ministre Rœhrich est l'interprète de leurs sentiments, lorsqu'à l'occasion de l'introduction de l'intérim il s'écrie d'un ton tragique[1] : «Les bourgeois «sensés voyaient arriver, avec la plus profonde affliction, le jour «fatal du rétablissement du culte catholique dans la ville.» — Le symbole des protestants a changé, leurs croyances ont varié; mais ils sont restés immuables dans leur haine du catholicisme.

Ce fut le 1er février 1550 que l'évêque prit possession des églises qui lui avaient été restituées. Le même jour d'ignobles pasquinades[2] furent affichées aux portes de la cathédrale et à la fontaine du Marché-aux-Poissons; on chanta publiquement des chansons obscènes contre le clergé, et les prêtres qui traversèrent les rues furent hués et insultés par les jeunes gens.[3] Un décret du magistrat avait sévèrement, mais inutilement, interdit les manifestations de ce genre.

Dans la soirée on célébra à l'église métropolitaine les premières vêpres de la fête de la Purification. L'assistance fut assez nombreuse; les enfants poussés par la curiosité étaient accourus en foule pour entendre les orgues, qui depuis vingt ans étaient muettes à Strasbourg; la musique, le costume magnifique du clergé, les cierges, l'encens et la pompe majestueuse du culte catholique les remplirent d'étonnement; ils témoignèrent parfois leur admiration par des exclamations un peu bruyantes, mais la cérémonie se passa sans désordre.[4]

Le lendemain on chanta la grand'messe. Érasme de Limbourg voulant donner à la fête le plus d'éclat possible, avait fait partir

[1] T. III, p. 3.

[2] L'une de ces pasquinades disait : «Nous vivons dans de mauvais «temps, notre Seigneur et notre Dame sont en querelle, car Marie re«fuse de laisser à Dieu une petite place à la cathédrale, afin que l'on «puisse y entendre la pure parole et y recevoir le sacrement.»

[3] *Monum. Argent. Mémoire Ms. relatif à ce qui s'est passé à Strasbourg au temps de la Réforme*, t. II, p. 88. *Wahre Relation, Mst., cité p.* 100.

[4] *Ibid.*

pour Strasbourg un certain nombre de prêtres et meister Hans, son organiste, qui, bien qu'aveugle, était un musicien de premièr mérite. Le duc George de Brunswick et le duc Richard, prince palatin, tous deux chanoines catholiques, étaient présents. Le clergé entra processionnellement dans la cathédrale revêtu de ses plus magnifiques ornements et précédé, suivant la coutume, de quatre serviteurs du chœur portant des cannes à pommes d'argent. A la demande de l'évêque, le magistrat avait fait placer dans toutes les églises, où l'on rétablissait le culte catholique, des gardes chargées de maintenir l'ordre. Malgré cette précaution la procession fit son entrée avec une certaine timidité, car on savait que les prédicants s'étaient donné beaucoup de peine pour exciter les passions populaires. L'affluence fut immense, les trois nefs de la cathédrale étaient encombrées de monde.

Jean Rehm, curé de Saverne, célébra la messe. La foule des curieux se précipita vers le chœur lorsque le saint sacrifice commença ; il y eut un moment de désordre, mais qui fut promptement apaisé. Protais Gebwiller, senior du grand-chœur, fit le premier sermon.

Réné Lutz, curé de Sélestadt, prêcha après midi. Il fut interrompu par un tumulte violent qu'excitèrent quelques jeunes protestants. Effrayé des cris de la populace, il quitta la chaire pour se réfugier à la sacristie. On ne chanta pas les vêpres.

Le sénat averti de ce qui s'était passé chargea Jacques Sturm de faire des excuses aux chefs des catholiques. Celui-ci se rendit à la salle capitulaire, supplia les chanoines de ne pas attacher trop d'importance à un désordre passager et de reprendre leur service. Ses représentations ne rassurèrent pas le clergé, il sortit de Strasbourg, où il ne se croyait pas en sûreté, et porta ses plaintes à l'évêque.[1]

Le magistrat se trouva dans l'embarras le plus cruel à la suite de cette affaire. Dans la pensée de calmer le prélat il s'empressa de

[1] *Ibid.* Archives de Strasbourg (Inventaire Grandidier). *Inventaire des titres concernant les droits et domaines de l'évêché en la ville. C.*

destituer Marc Heiland et George Schmitt, vicaires à Saint-Nicolas et à Saint-Pierre-le-Jeune, qui avaient été particulièrement violents dans leurs attaques contre l'*intérim*, et il entama de nouvelles négociations avec Érasme de Limbourg. Mais les délégués épiscopaux déclarèrent qu'ils n'adopteraient plus comme bases d'un nouveau traité les conditions admises en 1549, Strasbourg ayant été la première à les rompre. Le docteur Welsinger espérait maintenant obtenir plus d'avantages pour la religion catholique, peut-être aussi pensait-il que l'empereur, averti par l'évêque, ferait acte d'autorité comme à Constance, interdirait absolument le culte protestant, et exigerait le renvoi de tous les ministres hérétiques. Les représentants de la ville, très-effrayés, se mirent en frais d'éloquence pour se tirer de la difficulté dans laquelle le fanatisme des prédicants et la sottise de la populace les avaient engagés. « Le sénat, dirent-« ils, est resté étranger à l'émeute de la cathédrale ; on a procédé « à une enquête très-sévère ; plusieurs des meneurs ont été empri-« sonnés, mais il n'y a pas un seul bourgeois respectable dans leur « nombre. Il est vrai, nous devons le reconnaître, que l'intérim « déplaît à plusieurs des membres du magistrat, on n'en doit pas « conclure cependant que nous ayons prêté la main à ce qui s'est « passé, aucun de nous n'est ami des troubles ; nous sommes prêts « à prendre telles mesures qu'on jugera propres à prévenir le retour « de semblables désordres, et nous supplions l'évêque de ne pas « suspendre l'exécution du décret impérial, car nous redoutons les « malheurs qui en pourraient résulter pour la ville. »[1]

Érasme déclara qu'il informerait l'empereur de ce qui venait d'avoir lieu, et que, ne voulant pas surprendre Strasbourg, il faisait part de ses intentions au sénat, afin que celui-ci pût agir de son côté et écrire à Sa Majesté, s'il le jugeait opportun.[2]

Les meisters, après avoir reçu cette communication, s'adressèrent au conseiller impérial, Henri Hase, qui se trouvait précisément à Saverne, et le prièrent d'interposer ses bons offices. La

[1] *Monum. Argent.* Mémoire cité, *loc. cit.*, p. 90.
[2] *Ibid.*

réponse de ce magistrat ne se fit pas attendre, elle était conçue en termes assez favorables : «il avait disposé l'évêque à s'arranger à «l'amiable, mais il engageait le sénat à punir les coupables et à «surveiller sévèrement les prédicants, causes véritables de tout le «mal. Sachez bien, ajoutait Hase, qu'à la cour impériale on est «immédiatement informé de ce qui se passe dans votre ville.»[1]

Le sénat s'empressa en conséquence de recommander une fois encore aux serviteurs de la parole la prudence et la modération. Peu de jours après, le 28 février, les délégués de l'évêque et ceux de Strasbourg se réunirent à Saverne; mais on ne sut pas se mettre d'accord. Les représentants épiscopaux ne tenaient plus aucun compte des dispositions précédemment admises et demandaient que l'intérim fût établi dans toutes les églises; les députés de la ville prétendaient conserver les paroisses que le premier traité avait abandonnées aux protestants; une lettre menaçante de l'empereur vint augmenter leurs perplexités.[2]

Le sénat prit alors le parti d'envoyer à Bruxelles le docteur Henri Kopp, jurisconsulte distingué, et de le charger de défendre les intérêts de Strasbourg auprès de Charles-Quint. Sa Majesté parut satisfaite des excuses qui lui furent présentées, elle écrivit à l'évêque de renvoyer sans crainte son clergé dans la ville, et de lui rendre un compte exact de ce qui s'y passerait. En conséquence le culte catholique fut rétabli à la Cathédrale, à Saint-Pierre-le-Jeune et à Saint-Pierre-le-Vieux, le 24 mai, jour de la Pentecôte.

Le sénat fit ordonner aux tribus d'artisans de se tenir tranquilles, et chargea quelques magistrats de se rendre dans les églises pendant le service pour contenir le peuple par leur présence; les chanoines firent, de leur côté, environner les sanctuaires de grillages en fer, afin de se mettre en sûreté contre les insultes des protestants.[3]

Cependant, malgré les injonctions des chefs de la république, le zèle évangélique des prédicants resta le même. Ils donnèrent

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, p. 90.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

une preuve nouvelle des sentiments de charité chrétienne qui les animaient, en exigeant, à l'occasion des baptêmes, que les parrains s'engageassent *à renoncer au pape et à satan*, et en faisant chanter dans les églises le cantique du docteur Luther, qui commençait par les mots : *Seigneur, mettez-nous en possession de votre parole, et favorisez le meurtre du pape et du diable. (Erhalt uns, Herr, bei deinem Wort und steur des Pabsts und Teufels Mord etc.)*. Le clergé réclama, le sénat ordonna la suppression du cantique, et défendit qu'on nommât à l'avenir le pape pendant les cérémonies des baptêmes.[1]

Les solennités de la Pentecôte avaient été célébrées sans encombre; à partir du 25 mai on continua à chanter régulièrement la grand'messe et les vêpres au dôme et dans les deux églises de Saint-Pierre. Gebwiller, nommé curé de la Cathédrale, y prêcha tous les dimanches et fêtes le sermon du matin et du soir.[2]

Il est un fait sur lequel nous devons appeler maintenant l'attention de nos lecteurs. Depuis vingt et un ans le service divin catholique ne se célébrait plus à Strasbourg, et dès l'année 1530 un décret du magistrat avait défendu aux bourgeois, sous peine d'amende, de prison ou d'exil, de fréquenter les églises catholiques du voisinage. En dépit de cette longue interruption il y avait encore bien des cœurs à Strasbourg, dans lesquels la foi n'était pas éteinte; des hommes et des femmes de toutes les classes regrettaient la religion de leurs ancêtres, et avaient élevé leurs enfants dans les mêmes sentiments. On en eut la preuve lors de l'établissement de l'intérim; des fidèles en assez grand nombre commencèrent à fréquenter les églises des trois chapitres de préférence aux temples protestants.[3]

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, p. 90.

[2] Grandidier, *Essais*, l. Ier, p. 103.

[3] Il y eut en particulier un très-grand concours à la Cathédrale, lorsqu'on y célébra pour la première fois l'Épiphanie après l'établissement de l'*intérim*. — L'illustre P. Canisius, de la Compagnie de Jésus, y prêcha. L'évêque Érasme avait fait venir ce père dans le dessein de fonder un collége de Jésuites pour l'opposer à celui que le magistrat venait d'établir à Strasbourg. Le plan de l'évêque ne fut exécuté que

Les serviteurs de la parole en furent outrés et perdirent dès lors toute retenue. En dépit des ordres du sénat et des mesures prises pour prévenir de nouveaux troubles, ils animèrent de plus en plus leurs partisans par de séditieuses déclamations contre l'ancienne religion. Le peuple poussé par ses ministres voyait avec horreur et mépris les ecclésiasiques catholiques et les rits de l'Église romaine; les bourgeois qui allaient aux offices de la Cathédrale ou des deux Saint-Pierre étaient désignés à sa haine; on les insultait dans les rues, souvent même des menaces de mort retentissaient à leurs oreilles. Habituellement des pierres étaient lancées dans les fenêtres des églises catholiques pendant le service divin, les prêtres qui paraissaient en public se voyaient aussitôt accablés d'injures grossières, et Jean Brem, bourgeois honorable, s'étant rendu, le 7 juillet 1550, au dôme pour y faire bénir son mariage, fut assailli par une troupe forcenée qui l'accompagna de huées, d'ignobles moqueries et de coups de sifflet.[1]

Le magistrat enjoignit *douze fois* dans l'espace de deux ans aux théologiens apostats de modérer leur langage.[2] Le stettmeister Jacques Sturm alla jusqu'à les menacer de leur ôter leurs emplois et de les faire expulser honteusement de la ville. Tout fut inutile, rien ne pouvait contenir le faux zèle de ces hommes. Ils prétendaient qu'ils ne pouvaient en conscience tolérer l'idolâtrie des catholiques, ni la lâcheté des chefs de la république, *qui voulaient faire retomber Strasbourg au pouvoir de Satan.*[3] Comme ils s'étaient rendus maîtres de l'esprit de la populace, ils comptaient pour fort peu de chose l'autorité du magistrat et le traité conclu

beaucoup plus tard. — Canisius passa un mois à Saverne, prêchant, confessant, catéchisant, remplissant tous les devoirs d'un apôtre, et tâchant de prémunir le peuple contre la contagion que le voisinage de Strasbourg lui faisait appréhender. De Saverne Canisius partit pour aller établir un collége à Fribourg, en Brisgau, où les Jésuites, protégés par la maison d'Autriche, furent à portée d'exercer leurs fonctions en Alsace.

[1] *Monum. Argent., loc. cit.,* p. 95 et suiv.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

avec l'évêque Érasme.[1] Les choses en vinrent au point que les artisans se postaient souvent dans les rues et attendaient au passage les serviteurs des chapitres, afin de les accabler de coups. Il n'y avait pas de sûreté dans la ville pour les catholiques; ceux qui se livraient contre eux à des voies de fait étaient insaisissables, leurs nombreux complices trouvaient toujours le moyen de les faire échapper aux soldats du guet. Ces derniers étaient d'ailleurs eux-mêmes en grande majorité du parti des prédicants, et protégeaient souvent les coupables; bientôt ils refusèrent de monter la garde à la porte des églises catholiques pendant les offices, parce qu'on leur avait donné le surnom de *valets de la prêtraille (Pfaffenknechte);* ce ne fut qu'après avoir été menacés d'être privés de la solde qu'ils consentirent à reprendre leur service.

Le ministre Rœhrich[2] raconte dans son histoire de la Réforme tous les faits que nous venons de rapporter, ils lui semblent parfaitement naturels; il profite même de l'occasion pour se divertir aux dépens des catholiques, et pour faire quelques plaisanteries au sujet de leurs transes et de leurs inquiétudes. Il se flatte aussi de démontrer que les *papistes* étaient au fond seuls causes de la haine qu'on leur portait, et il cite quelques-uns de leurs crimes pour justifier l'antipathie de la bourgeoisie. Ainsi il nous apprend que quatre des vicaires de la Cathédrale, les sieurs Beat Ruol, Joachim

[1] Le peuple profita admirablement des leçons de ses directeurs spirituels, il en donna la preuve en 1552. Les Français occupaient alors la contrée voisine du Rhin. Sébastien de Heusenstamm, archevêque de Mayence, s'enfuit et arriva aux portes de Strasbourg dans la soirée du 25 juillet. Il eut beaucoup de peine à se faire admettre dans la ville, les artisans l'insultèrent, les jardiniers le poursuivirent en criant : «Voici mamselle Pétronille de Mayence, grand'mère du pape et du diable.» L'électeur passa la nuit chez le prévôt de Saint-Pierre-le-Jeune et partit le lendemain à la pointe du jour pour Fribourg, afin d'éviter de nouvelles avanies. — Vers le même temps la duchesse douairière de Lorraine, sœur de l'empereur, s'était réfugiée à Strasbourg. Elle se rendait tous les matins à la messe de la Cathédrale avec les personnes de sa maison; la populace l'attendait au passage pour se donner le plaisir de la huer.

[2] T. III, p. 12 et suiv.

Fuchs, Walther Kaps et Jost Vetter, « ayant déclaré que leur « conscience ne leur permettait pas d'assister à la messe » à la Pentecôte (1550), le grand chapitre eut aussitôt l'infamie de leur retirer leurs prébendes; de même il rappelle que le vieux Hedio, cet homme si plein de mérites *(hochverdient)*, avait été démis de ses fonctions de prédicateur de la cathédrale, « bien qu'on n'eût trouvé « personne qui consentît à les remplir pour d'aussi minimes ap- « pointements que ceux dont il s'était contenté. » Enfin il rapporte que le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux priva de sa prébende Luc Hackfurth, ce prêtre vénérable si zélé pour la Réforme, qui s'était empressé d'apostasier et de prendre femme dès la première apparition du pur Évangile. C'est avec les apparences de la conviction et de la candeur que notre historien conclut de tout cela que les torts étaient du côté des catholiques, et que les excès auxquels on se livrait contre eux étaient de simples représailles!

Nous avons eu occasion de dire précédemment que les églises de Strasbourg, vides et abandonnées pendant bien des années après le triomphe de la Réforme, s'étaient remplies de nouveau quand les prédicants avaient repris les allures belliqueuses qui rappelaient l'inauguration première du pur Évangile. Les sorties furieuses auxquelles ils se livraient maintenant contre le papisme attiraient de plus en plus la foule charmée. Les temples étaient habituellement combles. M. Rœhrich voit dans ce fait un symptôme de foi et une preuve d'amour pour la pure parole de Dieu; nous y découvrons une simple manifestation de l'esprit révolutionnaire qui chérit le scandale. Les protestants strasbourgeois du seizième siècle allaient au prêche tout comme nos modernes jacobins se rendaient aux clubs, ils y cherchaient les mêmes émotions et les mêmes plaisirs. Quoi qu'il en soit, le sénat voyant l'encombrement habituel des églises avait fait rouvrir la nef longtemps abandonnée de celle des Dominicains, ainsi que cela a été rapporté. Le docteur Hedio et quelques ministres des paroisses nouvellement livrées aux catholiques, y prêchaient[1], mais on n'y conférait ni le baptême ni la cène.

[1] Hedio y prêcha pour la première fois le 9 février 1550.

L'évêque protesta contre cette innovation et la déclara contraire à la convention, qui n'accordait aux protestants que les églises mentionnées dans le traité. Une longue discussion s'ensuivit; le sénat soutenait qu'il avait agi dans la limite de ses droits. « Si l'on « avait laissé le docteur Hedio à la cathédrale, disait-il[1], nous n'eus- « sions pas été obligés de lui assigner un autre lieu, il prêche très- « agréablement, d'une manière instructive et avec une grande mo- « destie *(sehr bescheiden)*, les bourgeois aiment ses sermons, et en les « en privant tout à fait on eût donné occasion à de graves désordres; « les autres églises sont trop petites et trop éloignées, on ne peut se « passer de celle-ci; d'ailleurs autrefois, lorsque les moines exis- « taient à Strasbourg, au temps de Kaisersberger et de Wickgram, « on avait le sermon de midi à l'église des Dominicains et en celles « de plusieurs autres couvents de la ville, par conséquent les ma- « gistrats ne se sont pas permis la moindre innovation en toute cette « affaire. »[2]

Ces arguments parurent fort peu concluants à Érasme de Limbourg; la querelle dura jusqu'en 1553, et se termina à l'avantage des protestants. L'église des Dominicains fut alors élevée au rang de paroisse, on commença à y baptiser et à y célébrer la cène, maître Louis Rabus en devint le premier pasteur hérétique.

Les religieuses des couvents qui subsistaient encore à Strasbourg voulurent profiter de l'introduction de l'intérim, pour réclamer contre l'oppression et les innombrables vexations auxquelles elles étaient livrées depuis tant d'années. Les nonnes de Saint-Nicolas et de Sainte-Marguerite rédigèrent une supplique, dans laquelle elles se plaignaient des charges que le magistrat leur avait arbitrairement imposées. On les obligeait à payer les impôts désignés sous le nom de *Stall-* et de *Schutzgeld*, à pourvoir à l'entretien des prédicants, à contribuer à celui de l'école protestante de Saint-Guillaume, à faire des pensions à celles de leurs compagnes qui avaient

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 95 et 96.

[2] Autrefois on y prêchait une doctrine orthodoxe, alors on y prêchait une doctrine hérétique; les sénateurs ne voyaient aucune ombre d'innovation en cela.

apostasié, on leur défendait de recevoir des novices, on les tourmentait de mille façons en toute occasion, et on les empêchait de remplir leurs devoirs les plus essentiels.

Les religieuses remirent leur supplique à leur provincial, avec prière de la présenter au conseiller impérial Hase; celui-ci leur fit savoir que l'empereur n'avait pas dans le moment le loisir de s'occuper d'affaires de cette nature, et les engagea à charger l'évêque de leurs intérêts et à s'entendre à l'amiable avec la ville. Cet avis fut suivi par les trois monastères de femmes qui avaient survécu à la Réforme, et par le commandeur de Saint-Jean. On parvint à conclure un arrangement; le sénat jugea prudent de n'y point figurer, et de remettre tout le soin de cette affaire aux mains des curateurs des couvents.[1] Il fut permis aux religieuses de recommencer à célébrer leur culte, «à la condition qu'elles se borneraient à «faire chrétiennement ce qu'elles pensaient être agréable à Dieu; «que leurs portes resteraient soigneusement fermées, et que jamais «elles ne convoqueraient le public à leurs offices au son des «cloches.» En outre on les affranchit de l'obligation de donner des appointements aux prédicants et des pensions aux apostates, et le magistrat leur accorda sa protection pour dix ans, comme aux autres membres du clergé catholique; quant aux impôts, elles n'en furent point dispensées.

[1] On se rappelle que le sénat s'était permis d'imposer aux couvents des administrateurs ou inspecteurs laïques désignés sous le nom de *Klosterherren*.

CHAPITRE II.

Les protestants au concile de Trente.

L'empereur avait publié à Augsbourg, le 23 mars 1550, un décret par lequel il invitait tous les princes et les États de l'Empire à se rendre à Trente; et le pape Jules III ayant donné, le 15 décembre suivant, une nouvelle bulle de convocation, l'une et l'autre pièce furent adressées à l'évêque de Strasbourg.

Érasme, après avoir rétabli la religion dans quelques-unes des églises de sa ville épiscopale se disposa à partir. Il ordonna, le 7 septembre 1551, des prières générales dans sa Cathédrale et dans les églises de son diocèse pour l'heureux succès du concile, puis il se mit en route. Le prélat arriva à Trente au commencement du mois d'octobre. Il y montra une grande sagesse et fut un des principaux ornements dans les sessions des 11 octobre et 25 novembre 1551, et des 25 janvier et 5 mars 1552.[1]

Charles-Quint fit de nouvelles instances auprès des États protestants, afin de les engager à envoyer leurs théologiens, avec l'assurance qu'ils auraient la liberté de proposer leurs raisons et qu'ils seraient écoutés.

Strasbourg avait des motifs pour ménager l'empereur, elle désirait rentrer en grâce auprès de ce prince, qui avait été très-irrité de la conduite turbulente des prédicants; elle se montra par conséquent moins difficile que précédemment et se disposa à se faire représenter au concile.

D'autres États protestants prirent la même résolution, poussés par des motifs analogues. L'issue de la guerre de Smalkalde et l'établissement de l'intérim les avaient forcés à baisser le ton.

[1] Grandidier, *Essais,* l. I, p. 104. Le concile de Trente ayant été publié, Érasme adressa à tout le clergé de son diocèse un mandement, daté de Saverne, le 9 mars 1567, pour lui enjoindre de recevoir ses décrets tant pour le dogme que pour la discipline.

Le magistrat de Strasbourg demanda, dès le printemps 1551, à ses théologiens leur avis motivé sur cette grave question et sur l'attitude que pourraient prendre au concile les adhérents de la confession d'Augsbourg, en particulier la ville de Strasbourg. Les docteurs de l'église alsacienne rédigèrent alors un mémoire qui fut remis au sénat. « Il est visible et évident pour chacun, y di« saient les prédicants, que le concile n'est pas libre. Le pape y « domine, on n'y poursuit d'autre but que l'oppression des évan« géliques et le rétablissement général de la fausse doctrine et de « l'idolâtrie de l'antechrist, lesquels sont les bases fondamentales « de tous les vices, de la tyrannie et de l'emprisonnement cruel des « pauvres consciences.[1] Voilà pourquoi plusieurs des membres de « l'Empire refusent de se faire représenter à l'assemblée. Cependant « si personne n'y paraissait du parti des évangéliques, les papistes « auraient beau jeu pour prononcer leurs anathèmes; beaucoup de « gens pourraient supposer aussi que nous redoutons la lumière; « nous en concluons qu'il sera bon de se rendre à l'invitation. »

Les prédicants proposaient ensuite de s'entendre avec les Saxons, afin que tous les États évangéliques envoyassent en commun à Trente une pompeuse ambassade, « de façon à prouver publique« ment l'accord, l'unité d'esprit et de charité des protestants, et à « démontrer qu'il n'y avait ni querelles ni disputes entre eux. »

Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à se fixer sur le choix des individus que la ville de Strasbourg chargerait de la représenter. Le mémoire des théologiens entre à ce sujet dans de singuliers détails. « Depuis quelque temps, y est-il dit, beaucoup d'hommes « excellents et distingués ont été chassés de leurs églises et de leurs « emplois à la suite des changements nuisibles opérés par l'intérim. « Il en est d'autres que la mort nous a enlevés, en particulier notre « très-cher frère et co-serviteur le docteur Martin Butzer, de « bienheureuse mémoire, lequel eût rendu plus de services à lui

[1] M. Rœhrich cite également ce morceau (t. III, p. 19), «lequel «prouve, dit-il, que l'*esprit modéré (sic)* de Butzer était alors encore «vivant parmi les prédicants.»

« seul en semblable affaire que beaucoup d'autres réunis. M. Jean « Calvin, de Genève, est également un homme très-capable, mais il « est fort douteux qu'il veuille se mêler de la chose. Wolfgang « Musculus, de Berne, aussi est orné des dons les plus précieux, « et de plus il y a dans les domaines de Bâle un curé pieux et sa- « vant, Michel Diller, qui a été autrefois prédicant à Spire. Mal- « heureusement les Suisses ne sont pas plus disposés à se rendre au « concile, que s'il eût été convoqué à Constantinople par le grand « Turc. Nous avons aussi de très-habiles théologiens à Strasbourg, « mais en général ils sont vieux ou de santé débile, et plus propres « à la prédication qu'à la dispute; or c'est de la dispute qu'il s'a- « gira à Trente. On pourrait essayer de s'adresser à M. le docteur « Pierre Martyr, qui se trouve actuellement en Angleterre, peut- « être consentirait-il à se rendre à l'appel.[1] Au reste, quel que soit « le représentant qu'on enverra à Trente, il faut lui ordonner de « rester fidèle à *notre* confession d'Augsbourg, et de protester contre « toutes les décisions contraires que prendrait le concile. Il sera « nécessaire que le sénat procure à ses députés des sauf-conduits « parfaitement en règle, de manière à ce que ses fidèles serviteurs « ne soient pas exposés à des dangers inutiles. »

Conformément au conseil des prédicants, le sénat résolut de prendre des mesures afin d'obtenir de tous les États protestants l'adoption d'une confession uniforme destinée à être présentée à Trente. Dans ce but le docteur Hedio et les sieurs Lenglin et Sœll se rendirent, le 3 mai 1551, à Dornstetten dans la Forêt-Noire, où se trouvaient réunis les principaux théologiens würtembergeois; on y admit une profession de foi que le duc Christophe de Würtemberg avait fait rédiger par le docteur Brenz.[2] Cette première

[1] Lorsque le nom de Pierre Martyr fut prononcé, le stettmeister Sturm s'écria en sanglotant : *Oh Pierre! plût au Ciel que vous fussiez ici!* (*Joh. Sturmii Commonition.* 1581, p. 34, c. f.). Quelques années plus tard les prédicants strasbourgeois déclaraient ce même Martyr *archi-hérétique.*

[2] Quelques mois plus tard le sénat envoya encore au duc de Würtemberg l'avocat de la ville, Bernard Botzheim, pour prier ce prince

base posée, le docteur Marbach, l'un des ministres de Strasbourg, — où nous lui verrons jouer plus tard un grand rôle, — partit en compagnie des Würtembergeois pour Langensalsa, en Thüringe, afin de comparer la confession fraîchement rédigée à celle que Melanchthon venait de faire pour les églises de Saxe, d'après les ordres de l'électeur Maurice; elle différait en plusieurs points essentiels de celle d'Augsbourg, on ne l'avouait pas; mais Melanchthon en sa qualité d'auteur de la fameuse exposition de foi présentée à l'empereur, se croyait le droit de la retoucher et de la modifier.[1] Marbach et ses compagnons ne trouvèrent à Langensalsa que le seul Camerarius; après de longues hésitations ce dernier consentit

d'engager également les petits souverains riverains du Rhin, tels que ceux de Deux-Ponts, de Hanau, etc., à se faire représenter au concile.

La nouvelle confession du Würtemberg s'éloignait de celle d'Augsbourg et des articles de Smalkalde, notamment en ce qui est relatif à l'Eucharistie. «Elle dit que le vrai corps et le vrai sang sont distribués «dans l'Eucharistie, et rejette ceux qui disent que le pain et le vin «sont des signes du corps et du sang de Jésus-Christ absent. — Elle «ajoute qu'il est au pouvoir de Dieu d'anéantir la substance du pain «ou de la changer en son corps; mais que Dieu n'use pas de ce pouvoir «dans la cène et que le vrai pain demeure avec la vraie présence du «corps. Elle établit manifestement la concomitance en décidant qu'en«core que Jésus Christ soit distribué tout entier tant dans le pain que «dans le vin de l'Eucharistie, l'usage des deux parties ne laisse pas «de devoir être universel. Ainsi elle nous accorde deux choses : l'une, «que la transsubstantiation est possible, et l'autre, que la concomi«tance est certaine, mais encore qu'elle défende la réalité jusqu'à «admettre la concomitance, elle ne laisse pas d'expliquer cette parole : «*Ceci est mon corps*, par celle d'Ezéchiel qui dit : *Celle-là est Jéru«salem*, en montrant la représentation de cette ville. C'est ainsi que «tout se confond lorsqu'on sort du droit sentier pour suivre ses «propres idées» (Bossuet, *Variat.*, l. 8, p. 272 et 273).

[1] Dans la confession saxonique l'article de l'Eucharistie est expliqué également en termes différents de ceux dont on s'était servi à Augsbourg. «Il faut, y dit Melanchthon, apprendre aux hommes que les sa«crements sont des actions instituées de Dieu et que les choses ne sont sacrements que dans le temps de l'usage ainsi établi (in momento sumptionis), mais que dans l'usage établi de cette communion, Jésus-Christ est véritablement et substantiellement présent, vraiment donné

à leur lire la nouvelle œuvre de Melanchthon, mais sous le sceau du secret et sans leur permettre d'en prendre copie.[1] Les Saxons continuaient à se défier des Alsaciens et à les tenir pour gens fort suspects. De Langensalsa les NÉGOCIATEURS ÉVANGÉLIQUES[2] passèrent à Wittenberg. On les y reçut d'abord avec un peu de froideur, leur reprochant de ne pas être *luthériens* mais *butzeriens*. Heureusement le docteur Marbach, fanatique admirateur du patriarche d'Eisleben, était parfaitement à l'aise pour repousser cette imputation. Il se prononça de telle sorte que l'*orthodoxie* alsacienne ne fut plus mise en question, «et comme la confession saxonne n'avait, «tout comme la würtembergeoise, que le but de manifester aux

à ceux qui reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ, par où Jésus-Christ témoigne qu'il est en eux et les fait ses membres.» Melanchthon évite ici de mettre ce qu'il avait mis à Augsbourg «que le corps et le «sang sont vraiment donnés avec le pain et le vin,» et encore plus ce que Luther avait ajouté à Smalkalde, «que le pain et le vin sont le vrai «corps et le vrai sang de Jésus-Christ, qui ne sont pas seulement don-«nés et reçus par les chrétiens pieux, mais encore par les impies.» — Ces importantes paroles que Luther avait choisies avec tant de soin pour expliquer sa doctrine, quoique signées par Melanchthon à Smalkalde, furent retranchées par Melanchthon même de sa confession saxonique. Cette confession varie de celle d'Augsbourg en plusieurs points encore. Elle reconnaît entre autres «que la volonté est libre, «que Dieu ne veut point le péché, ni ne l'approuve, ni n'y coopère; «mais que la libre volonté des hommes et des diables est cause de leur «péché et de leur chute.» — Melanchthon, après avoir expliqué la nature du libre arbitre et le choix de la volonté, et avoir aussi expliqué qu'elle ne suffit pas seule pour les œuvres que nous appelons surnaturelles, répète par deux fois «que la volonté, après avoir reçu le Saint-«Esprit, ne demeure pas oisive, ni sans action,» ce qui semble lui donner, comme fait aussi le concile de Trente, une action libre sous la conduite du Saint-Esprit qui la meut intérieurement. Ces expressions ont, au reste, été blâmées dans deux assemblées synodales luthériennes et dans le livre de la Concorde, dont nous parlerons plus tard. On a condamné les expressions de Melanchthon sans le nommer, mais il est bien evident que c'est à lui qu'on en voulait; les luthériens de bonne foi en sont d'accord» (Bossuet, *ibid*).

[1] *Rathsprotocoll du* 12 *sept.* 1551. On y trouve la relation du voyage de Marbach.

[2] *Ibid.*

« yeux du concile la concorde qui régnait parmi les protestants[1], » les théologiens strasbourgeois la signèrent également.

Après qu'on se fut entendu de la sorte le sénat de Strasbourg députa à Trente Jean Philippson de Sleide (plus connu sous le nom de Sleidanus), en qualité de négociateur diplomatique, et désigna Jean Marbach, curé de Saint-Nicolas, et Christophe Sœll, vicaire à Sainte-Aurélie, pour représenter la ville dans les discussions religieuses. Les envoyés strasbourgeois reçurent l'ordre très-exprès de se joindre aux députés de l'électeur Maurice de Saxe et du duc de Würtemberg. Les villes d'Esslingen, de Ravensbourg, de Reutlingen, Biberach et Lindau confièrent leurs intérêts aux représentants de Strasbourg, et les chargèrent de défendre en leur nom une cause qui leur était commune.[2] Sleidan[3] partit le premier, mais les prédicants le suivirent de près; il arriva à Trente le 21 novembre 1551, l'envoyé de l'empereur lui fit grand accueil et lui donna des marques d'une considération particulière.[4] Dès le 30 du

[1] Rœhrich, t. III, p. 22.

[2] *Wahre Relation, etc., Ms.,* cité p. 104 et suiv.

[3] Sleidan avait étudié la jurisprudence à différentes universités, notamment à celle de Paris. Il vécut pendant longtemps dans cette ville. François Ier l'employa en différentes occasions et se fit représenter par lui aux diètes de Haguenau et de Ratisbonne (1541). Sleidan, zélé huguenot, quitta la France en 1542, s'établit à Strasbourg, et adopta cette ville comme seconde patrie. Le stettmeister Jacques Sturm se lia étroitement avec lui et l'engagea en 1546 à commencer son grand ouvrage historique; les Archives de Strasbourg lui furent ouvertes, la plupart des princes protestants lui envoyèrent des documents, et lui firent des pensions. Jacques Sturm parait être l'auteur de différentes parties du livre de Sleidan et le revit en entier avant l'impression. Il parut en 1555 à Strasbourg chez l'imprimeur Wendel Ribel, et fut promptement traduit en allemand et en français.

Les protestants ont fait l'éloge le plus outré de cet ouvrage; ils le mettent au niveau des chefs-d'œuvre de l'antiquité; on y trouve de curieux renseignements, à côté de beaucoup d'erreurs volontaires et de calomnies. Il est lourdement écrit, la division n'en est pas heureuse, et la manière bizarre dont les matières sont mêlées, sans suite ni liaison, en rend la lecture très-fatigante.

[4] *Wahre Relation, Ms., loc. cit.*

même mois on distribua aux théologiens les propositions touchant le sacrifice de la messe, afin qu'ils les examinassent à loisir et qu'ils fissent connaître leur sentiment. Les catholiques ne perdaient pas un moment, ils poursuivaient leurs travaux sans relâche; les protestants, au contraire, ne faisaient rien; on leur avait enjoint, — à Sleidan en particulier, — de ne prendre aucun engagement avant l'arrivée des députés de Maurice de Saxe.[1] Ceux-ci vinrent enfin le 7 janvier 1552. L'étonnement fut extrême, quand on les entendit déclarer aux ambassadeurs de l'empereur, « que l'électeur exigeait « qu'on recommençât à traiter de nouveau devant ses théologiens « les matières sur lesquelles le concile *avait déjà prononcé.*[2] » Cette prétention, qui dépassait en audace et en absurdité tout ce qui a jamais été formulé par les hérésiarques de tous les âges, n'était d'ailleurs pas la seule que les Saxons émissent au nom de leur maître. Ils ajoutèrent « que leur prince ne souffrirait pas que le « pape présidât le concile par ses légats, et qu'il entendait égale- « ment que les évêques fussent déliés de leur serment au souverain « pontife.[3] » Il était bien évident, d'après ces propositions, que les protestants ne voulaient pas la paix, et l'on ne tarda pas à reconnaître que l'électeur Maurice, en envoyant des députés à Trente et en ayant l'air de se prêter à des arrangements, cherchait simplement à gagner un peu de temps, et à cacher encore la résolution qu'il avait prise de devenir le chef de tous les hérétiques d'Allemagne et de se venger de Charles-Quint, qui retenait captif le landgrave de Hesse depuis la bataille de Mühlberg.

Bientôt des bruits d'une guerre prochaine se répandirent à Trente et forcèrent les pères du concile à se disperser. Les évêques allemands s'en allèrent les premiers, les autres les suivirent de près. Le commissaire impérial fit d'inutiles efforts pour engager les membres de l'assemblée à ne point se séparer.

Les envoyés strasbourgeois, würtembergeois, etc., partirent

[1] *Wahre Relation, Ms., loc. cit.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

comme les autres et s'empressèrent de regagner leurs provinces. La présence des protestants au concile n'avait donc modifié en quoi que ce soit l'état de la question religieuse.

Nous exposerons au prochain chapitre les causes qui avaient préparé ce sauve qui peut général.

CHAPITRE III.

Situation générale des affaires en Allemagne. — Traité de Passau. — Paix de Religion de 1555.

Charles-Quint avait investi Maurice de l'électorat de Saxe après en avoir dépouillé le duc Jean-Frédéric.

La reconnaissance devait, par conséquent, attacher Maurice à l'empereur ; mais en général les ambitieux ne se piquent pas de gratitude.

Les princes et les États protestants de l'Empire reprochaient au nouvel électeur d'avoir été infidèle à sa foi et traître envers son cousin Jean-Frédéric, afin de s'emparer de ses États.

Maurice irrité et humilié des bruits qui couraient sur son compte, se flatta de regagner la confiance des souverains du parti de la nouvelle religion, en se plaçant à leur tête et en se préparant à faire la guerre à l'empereur. Son but réel était de confisquer à son profit la moitié de la puissance impériale.[1]

La captivité du landgrave de Hesse fut le prétexte dont l'artificieux Maurice se servit pour faire entrer les princes allemands dans ses desseins. Il sut les engager à envoyer des députés à Charles-Quint pour lui demander l'élargissement de Philippe.

Joachim, électeur de Brandebourg, Frédéric, électeur palatin, le duc Wolfgang de Deux-Ponts, le margrave Ernest de Bade-Durlach, les margraves Jean et Albert de Brandebourg, Henri et Jean, ducs de Mecklenbourg, et Christophe, duc de Würtemberg, firent en effet des démarches actives et pressantes pour obtenir la mise en liberté du landgrave. Ainsi que Maurice s'y était attendu, l'empereur ne se rendit pas à leurs instances ; l'électeur de Saxe se servit de ce refus pour indisposer de plus en plus les princes contre Charles-Quint, et pour conclure secrètement avec eux une ligue offensive.

[1] *Wahre Relation*, *Ms.*, p. 106.

En même temps aussi il négociait mystérieusement avec Henri II, roi de France, les conditions d'un traité qui fut conclu le 5 octobre 1551.[1]

Aux termes de ce traité le roi devait se constituer le défenseur de la liberté germanique, — Maurice et ses confédérés s'engageaient à n'entrer en arrangement avec l'empereur que de l'avis et du consentement du roi ; Henri II promettait des troupes et de l'argent, et pouvait prendre pour sa sûreté quatre villes impériales, savoir : Cambrai, Toul, Metz et Verdun, qu'il garderait *comme vicaire du Saint-Empire.*[2]

Le roi ne disputa pas sur cette qualité de *vicaire du Saint-Empire,* en laquelle seule on voulait laisser les quatre villes en ses mains; l'essentiel pour lui était de se voir maître de ces places importantes, sur lesquelles la France avait déjà voulu faire valoir des droits aux temps de Louis XI.

Le traité du 5 octobre fut signé par l'électeur Maurice et par tous les princes ci-dessus désignés ; il y en eut plusieurs autres encore qui le ratifièrent en entrant dans la ligue formée contre Charles-Quint.

Maurice conduisit cette affaire avec le plus profond secret ; l'empereur était si éloigné de concevoir le moindre soupçon, qu'il chargea l'électeur de forcer à la soumission la ville de Magdebourg, laquelle refusait d'admettre l'intérim. Maurice profita de la circonstance pour gagner à sa cause une partie des troupes impériales, à la tête desquelles il fit le siége de la ville.

Au commencement de l'année 1552 l'électeur était prêt et assuré du concours de la France et de la plupart des princes de l'Empire. Décidé à ne pas perdre un moment, il publia son manifeste et entra en campagne. Maurice estimait que dans les guerres civiles il importe surtout de se hâter, pour ne pas donner à ceux qui s'y engagent le loisir de sonder les dangers qui accompagnent habituellement les entreprises de cette nature. Il se rendit d'abord

[1] *Wahre Relation, loc. cit.*
[2] *Ibid.*

maître, à peu près sans coup férir, d'Augsbourg, où l'empereur n'avait qu'une faible garnison.

Strasbourg avait été promptement informée des événements dont nous venons de rendre compte. Les magistrats s'empressèrent de mettre la ville en état de défense. Ils prirent à leur solde cinq mille lansquenets, dont le commandement fut confié à Nicolas de Hattstatt; ils firent réparer les murs et les fortifications de la place, et raser tous les arbres et bâtiments qui pouvaient gêner la vue du côté de la porte dite des Juifs. On manquait de briques, les pierres des couvents détruits et les anciens tombeaux qui peuplaient les églises servirent de matériaux de construction.[1] Les tribus d'artisans furent mises en réquisition à tour de rôle pour avancer la besogne.

Henri II de son côté n'avait pas perdu de temps, déjà avant de traiter avec les princes allemands, il était en guerre avec Charles-Quint au sujet de Parme. Dès la mi-mars une armée nombreuse s'avança vers la Lorraine sous le commandement du connétable Anne de Montmorency. Toul et Verdun lui ouvrirent leurs portes. Les seuls habitants de Metz paraissant se préparer à la résistance, le connétable investit la place. La population effrayée céda alors aux remontrances de son évêque, le cardinal de Lenoncourt, et, le 10 avril 1552, elle se rendit pour éviter les malheurs dont elle se voyait menacée.

Deux jours plus tard Anne de Montmorency écrivit aux magistrats de Strasbourg, et leur annonça la prochaine arrivée des Français en Alsace. Sa lettre conservée aux Archives de la ville[2] était de la teneur suivante :

A *Messieurs les Bourgmeistres et Conseil de la ville de Strasbourg*,

« Messieurs, vous avez par le passé si au long entendu la cause « de la sainte alliance du Roy avec les Princes, qu'il ne fault point

[1] Les magistrats protestants profitèrent de l'occasion pour raser plusieurs monastères et chapelles.

[2] Elle a été publiée par M. de Kentzinger dans ses *Documents historiques*, p. 44 et 45.

« que je vous en fasse redicte, étant l'intention du Roy si bonne, « et la cause d'entreprendre ceste guerre si juste, que je n'en voul« drois meilleurs tesmoings que vous : Qui est l'occasion que le dict « Seigneur, pendant son arrivée qui sera en brief, m'a envoyé de« vant, conduisant partye de son armée avec laquelle j'ay desia « donné jusques en ceste ville de Metz, où j'ai trouvé les habitants « disposez et prests à faire contre le commung ennemi tout ce qui « sera possible de leur part. Mais pour ce que la volunté du Roy « est de passer plus oultre, tirant vers le Rhyn, chose qui ne se « peult faire sans secours de vivres, je vous envoye ce porteur pour « vous prier vouloir au plus tost fournir quelque quantité de fa« rines, de pain, de vin et advoynes, en paiant raisonnablement; « faisant par vos charrois et aultres voyes conduire le tout jusques « au dict camp, et pour cest effet vouloir envoier quelquung de « vos gens devers moy, affin que j'entende votre intention, laquelle « comme j'estime, sera conforme à la bonne et ancienne amytyé « que le Roy, ses prédécesseurs et vous avez eue de tout temps. « Par ensemble, escripvant aussi à ceste fin à Monseigneur vostre « Evesque et aux Seigneurs de son chappitre, desquelz j'espère « mesme confort et ayde, qui sera grand contentement à toute « ceste armée et occasion de s'en ressentir. Vous priant au surplus « vouloir adjouster foy à ce porteur de ce qu'il vous dira comme à « moi-mesme ; vous disant à Dieu, lequel je prye, Messieurs, vous « donner en santé sa grâce.

« De Metz le XIIe d'Apvril 1552.

« Votre bien bon amy

Signé : Montmorency.

Henri II, maître de Toul, Verdun et Metz, se mit effectivement lui-même à la tête de ses troupes, ainsi que le mandait le connétable, et les passa en revue dans une plaine voisine de Pont-à-Mousson. L'armée était une des plus belles et des plus fortes qu'on eût vues de longtemps.[1] L'infanterie se divisait en trois grands

[1] *Mémoires de François Rabutin* (Coll. de Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 408 et suiv.) et *Mémoires de Vieilleville, ibid.,* t. IX, p. 132 et suiv.

corps : le premier, fort de 16,000 hommes, était composé de vieux guerriers bardés de fer et armés de longues lances et de pistolets. Le second en comptait 12,000, et était composé de gens du midi, habitués depuis longtemps à combattre sur terre et sur mer. 8,000 soldats allemands d'élite commandés par le rhingrave formaient le troisième corps. 1,000 cavaliers pesamment armés et suivis d'un grand nombre d'archers et d'écuyers marchaient en tête de la cavalerie ; leurs chefs se distinguaient par la richesse et la magnificence de leurs équipages, par la beauté de leurs armures ciselées et ornées de dorures. Venaient ensuite 2,000 cavaliers armés à la légère, 1,500 carabiniers et 500 volontaires anglais, montés sur de petits chevaux pleins d'ardeur, portant des bonnets rouges, des vêtements serrés et de courtes lances qu'ils maniaient avec une adresse extraordinaire.

L'armée se mit en marche ; elle s'arrêta pendant deux jours aux environs de Saarbourg, et se dirigea ensuite vers l'Alsace. Les chemins étaient à peu près impraticables, on avançait lentement et à grand'peine. Arrivées à la hauteur de Saverne, les troupes jetèrent un long cri de joie en découvrant à leurs pieds la riche et magnifique vallée du Rhin, qui étalait à leurs yeux éblouis, à une distance de douze lieues en tous sens, toutes les splendeurs du printemps.[1]

Cependant l'armée ne tarda pas à se trouver dans une position critique par la faute de son avant-garde. Celle-ci arriva au village de Saint-Jean, le 2 mai, et s'y conduisit avec une insolence extrême. Les paysans prirent la fuite et se réfugièrent dans les forêts. Les soldats s'en vengèrent en pillant les maisons, et bientôt on manqua de vivres et de fourrages. Il fallut prendre des mesures très-sévères pour rétablir l'ordre, et pour ramener l'abondance au camp.

Henri II entra à Saverne le 3 mai, et résolut d'y rester quelques jours. Cette ville était alors le centre d'un commerce important entre la France et l'Empire.

[1] *Mémoires de François Rabutin* (Coll. de Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 408 et suiv.) et *Mémoires de Vieilleville, ibid.*, t. IX, p. 132 et suiv.

Le roi fit répandre immédiatement une masse prodigieuse de proclamations rédigées dans la langue du pays, et dans lesquelles il se représentait comme le protecteur et le sauveur de la liberté allemande, menacée par le despotisme et l'insatiable ambition de Charles-Quint. Henri accusait l'empereur, en termes fort peu mesurés, de vouloir établir la monarchie universelle, de menacer l'indépendance de tous les princes et de toutes les républiques de l'Europe et de ne respecter les droits et les franchises de personne.

Plus de mille exemplaires du manifeste royal furent envoyés à Strasbourg ; le prince français faisait au sénat de grandes protestations de bon vouloir, il rappelait adroitement les sentiments affectueux que ses prédécesseurs avaient toujours témoignés à la capitale de l'Alsace, et il ajoutait que cette fois encore il venait en qualité de défenseur de la justice et du bon droit.

Les pères conscrits de Strasbourg n'avaient été que très-médiocrement charmés de l'épître de leur *bien bon amy* Montmorency ; ils le furent moins encore du message royal. Ils se trouvaient dans une terrible alternative, ne se souciant ni de rompre en visière à l'empereur, ni de se brouiller avec Henri II et avec leurs coréligionnaires, les princes protestants d'Allemagne, alliés du roi de France.

Après quelque hésitation ils se décidèrent à payer en monnaie pareille les belles paroles de ce prince, et ils députèrent à Saverne le stettmeister Sturm, Frédéric de Gottesheim et Jean Sleidan ; quelques charriots chargés de blés les suivaient. Henri leur fit bon accueil ; ils le supplièrent de ménager les domaines de la république, et lui firent de grandes protestations de respect et de dévouement.

Cependant le connétable de Montmorency espérait que l'on pourrait s'emparer de Strasbourg comme l'on s'était emparé déjà de Metz, Toul et Verdun, et il avait imaginé un stratagème pour arriver à ses fins.

L'intendant en chef de l'armée devait se rendre à la ville, avec trente hommes de corvée, afin d'y chercher des vivres pour une somme de vingt mille livres. Le connétable le chargea de demander

au sénat qu'il fût permis aux soldats français d'entrer dans la place pour y acheter ce qui leur serait nécessaire, et aux bourgeois de venir vendre leurs marchandises au camp. L'intendant avait ordre de réclamer en outre, pour le roi et pour les ambassadeurs du pape, de Venise, de Florence et de Ferrare, qui se trouvaient alors auprès de Sa Majesté, le droit de se rendre à Strasbourg avec une suite peu nombreuse.

Cette dernière demande fut accordée; on répondit au contraire par un refus à la première[1]; on espéra l'adoucir au moyen de formes prévenantes. Sturm, Gottesheim et Sleidan retournèrent auprès du prince français, lui offrirent encore une quantité assez considérable de farine, d'avoine et de vin, et le prièrent de vouloir bien agréer les excuses du sénat. Ils conjurèrent Sa Majesté, par l'ancienne amitié qui existait entre la France et leur république, d'agréer le présent qu'ils venaient de lui offrir, et ils lui remontrèrent en termes respectueux, qu'ayant dans la ville une forte garnison et beaucoup de réfugiés de la campagne, ils ne pouvaient pas continuer à laisser sortir de leurs murs les vivres qui leur étaient nécessaires à eux-mêmes pour sustenter la population. Le roi répondit qu'étant venu en Allemagne dans le but de soutenir une cause à laquelle Strasbourg était particulièrement intéressée, il avait le droit d'être traité en ami; qu'on ne devait pas oublier que le soldat pressé par la nécessité enlève de force ce qu'on ne veut pas lui donner; il termina en déclarant qu'il ne refusait pas le présent de la ville, mais qu'il lui fallait du pain.[2]

Les trois députés rapportèrent les paroles du roi au sénat, et celui-ci, voulant éviter la ruine entière de la campagne, fit cuire dans les villages voisins du pain qu'il envoya au camp français.[3]

Cependant les ambassadeurs italiens se disposaient à profiter de l'autorisation donnée par le sénat et à visiter Strasbourg. Mais

[1] *Wahre Relation, Ms.*, p. 107.
[2] *Ibid.*, p. 108.
[3] *Ibid.*

Montmorency, qui n'avait pas renoncé à ses desseins, leur donna pour escorte une troupe nombreuse, en tête de laquelle marchaient deux cents hommes d'élite armés jusqu'aux dents.

Lorsque du haut des murs de Strasbourg on vit ce corps s'avancer, on attendit qu'il fût à portée, puis la garnison commença à tirer; douze hommes tombèrent, et les défenseurs de la place continuèrent leur feu sans interruption. Les ambassadeurs et leur suite, effrayés de cette brutale réception, se retirèrent précipitamment dans le plus grand désordre. Montmorency fit porter plainte au sénat par l'intendant en chef; il lui fut répondu que la ville n'était nullement disposée à partager le sort de Metz, et que la faute de ce qui venait de se passer devait être imputée au seul connétable, lequel n'avait pas respecté les conditions convenues. Les magistrats ajoutèrent que les portes de Strasbourg seraient ouvertes au roi, s'il lui plaisait d'y venir avec une suite de quarante gentilshommes au plus. En sortant de la ville, l'intendant vit deux régiments de lansquenets et un corps nombreux de cavalerie qui se dirigeaient vers le Rhin, et il observa également deux mille ouvriers qui travaillaient avec une activité extraordinaire aux murailles, aux tours et aux remparts.

Montmorency se flattait cependant encore de parvenir à ses fins; il engageait fortement Henri II à pénétrer dans la ville avec les quarante personnes que le sénat consentait à recevoir, et à y séjourner quelque temps. Le roi était disposé à adopter les idées du connétable, et déjà il avait désigné ceux qui devaient l'accompagner, lorsque les représentations du sire de Vieilleville le portèrent à renoncer à ses projets. Ce seigneur, aussi prudent que brave, lui en fit comprendre les dangers et les inconvénients. Henri II quitta Saverne le 6 mai; il s'avança jusque sur les hauteurs de Hausbergen, village situé à une lieue de Strasbourg, jeta un regard de regrets sur la belle proie qui lui échappait, et passa la nuit du 7 à Brumath. Le 8 il se dirigea vers Haguenau. Lorsque les Français s'approchèrent de cette ville, elle leur ferma ses portes; le roi députa en vain le Rhingrave au magistrat pour demander le libre passage. Henri II fut péniblement affecté du mauvais vouloir et de

la défiance qu'on lui témoignait en Alsace; ses troupes en recevaient des preuves non équivoques partout sur leur passage : « les « gens des communes commençaient à se mutiner et s'assembler, « dit François Rabutin, qui commandait un détachement,[1] et où « ils trouvaient les soldats escartez, en despéchaient le pays et les « assommaient comme pourçeaux. »

Les refus de Haguenau exaspérèrent au plus haut degré Anne de Montmorency. Il poussa l'avant-garde de l'armée jusque sous les murs de la place, prépara quatorze pièces de campagne, disposa dix mille hommes pour donner l'assaut, et menaça de commencer le bombardement, si les portes n'étaient ouvertes sur-le-champ. Alors arrivèrent des messagers chargés de dire au connétable que le magistrat était prêt à obéir. Anne les reçut avec hauteur, les accabla de reproches, occupa l'une des portes et ordonna aux autorités de se porter à la rencontre du roi. On s'empressa de se conformer à ses injonctions. Henri II, au contraire, témoigna de la bienveillance aux députés de Haguenau; il ne permit qu'aux personnes de sa maison, à quelques seigneurs de marque et aux employés des vivres d'entrer dans la ville; il prit lui-même ses quartiers dans une tuilerie du voisinage, et le lendemain il dîna à Haguenau avant de se remettre en marche. Le 10 au soir il arriva à Wissembourg, la bourgeoisie lui fit grand accueil; il se logea au village d'Altstadt, les troupes bivouaquèrent aux environs.

Les princes voisins prirent l'alarme, craignant que les Français ne se répandissent sur leurs terres. Les archevêques de Mayence et de Trèves, l'électeur palatin, les ducs de Clèves et de Würtemberg se trouvaient alors réunis à Worms; ils envoyèrent prier Henri « de ne pas avancer davantage dans un pays, dont il voulait le « bien, puisqu'il n'avait pris les armes que pour défendre la liberté « de l'Empire, » et afin de se faire pardonner leur défiance, grâce à une forme polie, ils eurent soin d'ajouter : « que le bruit seul de « son approche disposerait l'empereur à un accommodement, et

[1] *Coll. des Mémoires relat. à l'hist. de France*, par Petitot, vol. 31, p. 138. Paris, 1823.

«que déjà ils avaient envoyé une députation à Sa Majesté Impériale «pour l'engager à accepter des conditions qui seraient également «glorieuses à Sa Majesté très-chrétienne et favorables à ses alliés.»[1]

En effet, dès le 11 mai l'électeur Maurice écrivit à Henri II pour lui annoncer qu'on avait formé à Lintz, de concert avec le roi des Romains, Ferdinand, un projet de pacification pour l'Allemagne.[2] On offrait de remettre en liberté le landgrave de Hesse, et d'assembler une diète pour y régler les affaires relatives à la religion et au gouvernement de l'Empire.— Maurice avait soin de dire «qu'avant de rien conclure il voulait apprendre de Sa Majesté «elle-même à quelles conditions elle serait disposée à faire sa paix «avec l'empereur.» Henri comprit, malgré cette assurance, que Charles-Quint cèderait sur tous les points que proposeraient les confédérés, pour empêcher leur jonction avec les Français, et que les princes allemands, après avoir terminé leurs différents, ne prendraient pas un très-vif intérêt à ce qui ne regarderait que la France. Il résolut en conséquence de sortir de l'Alsace et de se retirer en Lorraine, — où il ferait plus facilement subsister son armée, — en attendant l'issue des négociations qui s'entamaient. Il apprit d'ailleurs que les troupes que l'empereur avait en Flandre ravageaient les frontières de la Champagne, et que déjà elles s'étaient emparées de Stenay. Ces nouvelles achevèrent de le décider.

Le roi divisa son armée en quatre corps, dont l'un seulement, commandé par M. de Vendôme, retraversa l'Alsace.

Tandis que Henri II se disposait à quitter la province, Maurice de Saxe s'avançait du côté du Tyrol, où Charles-Quint commençait à organiser une armée. Tout céda à l'approche de l'électeur; s'étant emparé, presque sans coup férir, des postes les plus importants, il parut inopinément, le 17 mai, à deux lieues d'Insbruck L'empereur, qui se trouvait alors dans cette ville, n'avait fait encore aucun préparatif de défense; une prompte fuite lui offrait

[1] Cité par Laguille, part. II, l. IV, p. 37.
[2] Sleidan, l. 24, ad ann. 1552.

seule des chances de salut. Il partit au milieu de la nuit avec une suite peu nombreuse, franchit heureusement les chaînes de montagnes dont le pays est hérissé, et se retira en Carinthie. Toutefois la situation dans laquelle il se trouvait le disposait à désirer une solution pacifique.

L'occasion s'en présenta bientôt. Conformément aux premières bases posées à Lintz, l'électeur Maurice, le roi des Romains Ferdinand, le duc Albert de Bavière et un grand nombre de princes se réunirent à Passau. On y conclut, le 2 août 1552, la célèbre convention qui servit de base à tous les traités postérieurement faits dans le but de rétablir entre les États de l'Empire la paix générale troublée par les démêlés religieux. La convention portait que les princes confédérés déposeraient les armes avant le 12 août, — que dans le même terme le landgrave de Hesse serait remis en liberté, — que l'empereur convoquerait dans six mois une diète où l'on traiterait les matières de religion,— que Sa Majesté Impériale et les États ne souffriraient pas qu'on molestât par voies de fait ou autrement, et pour cause de religion, les adhérents de la confession d'Augsbourg, — que réciproquement les États de cette confession ne gêneraient ni ne causeraient aucun dommage aux États de l'ancienne religion, tant ecclésiastiques que séculiers, en leurs cérémonies, biens, domaines, revenus, juridiction, mais les en laisseraient jouir paisiblement sans faire aucune tentative contre eux, — et enfin que les États de la confession d'Augsbourg seraient remis en possession de leurs siéges au tribunal suprême de la chambre aulique.

Cependant aux yeux du margrave Albert de Brandebourg le principal mérite du nouvel Évangile consistait à procurer à ses fidèles des occasions de pillage. Il ne voulut pas entrer dans la convention de Passau.[1] Tandis que les princes des deux partis s'efforçaient de pacifier l'Allemagne, Albert ravageait les territoires d'Ulm et de Nüremberg, se jetait sur les diocèses de Bamberg et de Wurzbourg et forçait les deux évêques à lui céder une

[1] Sleidan, l. 24.

vingtaine de villages. L'électeur Maurice et les autres princes intervinrent inutilement pour arrêter ces violences; le margrave poursuivit le cours de ses honteux exploits. Il s'avança vers le Rhin, se rendit maître de Worms et de Spire, obligea ces deux villes à se racheter du pillage et à lui livrer leur artillerie, et répandit en tous lieux la terreur et la désolation. L'archevêque de Mayence et l'évêque de Spire cherchèrent leur salut dans la fuite. Le premier se réfugia à Strasbourg, ainsi que nous le disions précédemment[1]; mais la réception brutale qu'on lui fit dans cette ville ne lui permit d'y demeurer qu'une seule nuit, le second vint à Saverne et y mourut.

Le margrave de Brandebourg enflé de ses succès crut que personne n'oserait lui résister. Le 28 juillet 1552, par conséquent cinq jours avant la signature de la convention de Passau, il écrivit au sénat de Strasbourg et lui enjoignit, en son propre nom et en celui de son allié, le roi de France, de lui livrer la ville et de recevoir ses troupes en garnison. Il affirmait que cette mesure était commandée par l'intérêt bien entendu de l'Allemagne.

Quelques historiens prétendent que Henri II n'était nullement d'accord avec Albert, et que ce dernier s'autorisait du nom du roi pour se donner plus de relief et afin d'inspirer de la terreur à ses adversaires; il en est d'autres, au contraire, qui supposent que Henri n'était pas fâché de se ménager l'occasion de s'immiscer de nouveau dans les affaires de l'Empire en temps opportun, et qu'au fond du cœur il faisait des vœux pour le margrave. Le rôle déplorable joué par la France depuis le commencement de la Réforme semble justifier cette dernière version.

Quoi qu'il en soit, le sénat mit dans sa réponse au prince un certain accent de fierté républicaine. «Notre ville est liée par serment à l'Empire, lui écrivit-il, elle ne peut donc reconnaître d'autre maître que lui. Dans toute sa conduite elle n'a eu en vue que le bien général et l'ancienne liberté de l'Allemagne, elle est toujours dans la même résolution, et jamais, en aucune occasion, elle ne

[1] 2e part., ch. Ier, p. 12, note 1.

manquera de faire ce qu'elle pourra pour le salut et la dignité de la patrie commune. Cette déclaration doit suffire. Le roi de France, lorsqu'il a été dernièrement en Alsace et qu'il touchait à nos portes, n'a rien demandé de pareil à ce que vous exigez.... Nous vous prions d'être satisfait de cette réponse, de ne nous faire aucune violence et de respecter notre territoire.[1] »

Ce langage irrita Albert, toutefois il jugea que le moment serait mal choisi pour en tirer vengeance, et il marcha vers Francfort, dont l'électeur Maurice avait abandonné le siége après la conclusion du traité de Passau. Le margrave investit à son tour la ville; il fut obligé de se retirer, et alla ravager de fond en comble le Mayençais, puis il s'avança vers Trèves et s'en rendit maître.

Cependant Charles-Quint avait formé le dessein de reprendre Metz et de punir Henri II de l'appui qu'il avait donné à ses ennemis. Pour mieux cacher son projet, il engagea l'électeur Maurice à conduire en Hongrie, au secours d'Agria, assiégée par les Turcs, les troupes que les princes protestants avaient laissées à sa disposition. Charles promettait de ne pas tarder à s'y rendre de son côté. Mais dès qu'il eut rassemblé son armée[2], il se dirigea vers le Rhin, sous prétexte qu'avant toutes choses il fallait forcer Albert de Brandebourg à rentrer dans le devoir. L'empereur prit sa route par Augsbourg, Ulm et le Würtemberg; il voulait passer le fleuve à la hauteur de Spire. Arrivé à Bretten, il apprit que le margrave avait fait brûler tous les bateaux, même ceux chargés de blé et de vin; il se décida en conséquence à diriger ses troupes vers Strasbourg et à leur faire atteindre le rivage opposé au moyen du pont voisin de cette ville. Quelques hommes de l'avant-garde arrivèrent au pont dans la matinée du 14 septembre, et annoncèrent aux receveurs des droits de passage la prochaine venue de l'armée. Ceux-ci en donnèrent sur-le-champ avis au magistrat. Le sénat fut assemblé et s'empressa d'envoyer vers l'empereur trois de ses membres, les sieurs Jacques Sturm, Frédéric de Gottesheim et Louis Gremp,

[1] Sleidan, t. III, l. 24.
[2] Elle comptait près de 50,000 hommes.

avocat de la ville. Les députés trouvèrent Sa Majesté à Rastadt, ils parurent en sa présence avec inquiétude et la supplièrent humblement d'épargner leur pays et de faire prendre une autre route à une partie de son armée ; ils lui offrirent le passage par Strasbourg, mais la prièrent de n'y pas faire entrer ses troupes et de n'exiger aucun changement dans leur forme de gouvernement.[1]

Charles-Quint s'empressa de dissiper les craintes des trois envoyés, il les reçut avec beaucoup de bonté et leur dit[2] : « Nous avons « appris et nous savons avec combien de gloire et de courage votre « ville s'est comportée depuis peu, et combien par là elle nous a « rendu service à nous-même et à tout l'Empire. Nous en conser- « verons un souvenir éternel, et nous vous ferons connaître dans « l'occasion la reconnaissance que nous en avons. » L'empereur excusa ensuite son arrivée imprévue et soudaine, sur la nouvelle qu'il avait eue de l'incendie des bateaux par le margrave Albert, sur ce qu'il avait appris des incursions des Français en Alsace et sur la saison de l'année qui l'obligeait à faire grande diligence, afin de rencontrer au plus tôt l'ennemi. Il ajouta qu'il ferait passer l'armée par les dehors de la ville, où il n'entrerait qu'avec ses seuls domestiques, et où il se contenterait de dîner sans même vouloir y coucher.[3]

La mansuétude de Charles-Quint s'explique. Depuis longtemps il doutait de la fidélité de Strasbourg, et il la soupçonnait d'entretenir secrètement des relations très-intimes avec le roi de France. Henri-le-Jeune, duc de Brunswick, avait adressé des reproches publics à ce sujet à Jacques Sturm dès la diète de Spire (1544), et Sturm, pensant qu'on respecterait davantage une cité qui comptait au nombre de ses amis un puissant souverain, s'était empressé de répondre que Strasbourg jouissait, en effet, de la faveur du roi. Les refus opposés par la ville aux récentes prétentions de Henri II et d'Albert de Brandebourg avaient rassuré l'empereur et le disposaient à la bienveillance.

[1] Sleidan, t. III, l. 24.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Il fut, au reste, fidèle à sa promesse ; étant arrivé le 15 au village d'Auenheim, situé à un mille de la ville, il s'y arrêta plusieurs jours pour donner aux bagages le temps de passer le Rhin. Le 19 l'armée se mit en marche dès le point du jour, elle tourna la capitale et se dirigea vers les villages de Reichstædt, Hœrdt, etc.... Entre midi et une heure Charles se rendit à Strasbourg[1] avec une suite peu nombreuse; on remarquait Granvelle, le duc d'Albe et l'évêque Érasme parmi les personnes qui la composaient.

Les magistrats attendaient le prince à la porte dite des Bouchers; Jacques Sturm le harangua et en reçut une réponse favorable. Toute la bourgeoisie était sous les armes et garnissait les rues. Étant arrivé devant le portail de la cathédrale, l'empereur descendit de cheval et fut introduit dans l'église par les membres du grand chapitre et par les chanoines des deux Saint-Pierre, au son des cloches et au bruit des timballes et des trompettes. Il fut conduit au chœur et placé sur une estrade qu'on y avait fait dresser pour lui. On chanta en musique le *Te Deum*, à l'issue duquel Sébastien Hambacher, roi du chœur, dit la collecte en actions de grâces.[2] Charles-Quint alla ensuite dîner dans la maison du sieur Conrad Meyer, située non loin de la Cathédrale, et formant le coin de la rue du Dôme et de celle des Juifs.[3] Le clergé séculier lui fit présent de six charriots chargés de vin d'Alsace, de cent sacs d'avoine et de quatre bœufs.[4]

Le magistrat lui offrit, au nom de la ville, mille florins d'or dans une riche coupe du même métal, six bœufs, six tonnes de vin, cent sacs d'avoine et du poisson pour la valeur de vingt florins.

[1] Il n'y avait jamais été auparavant et n'y revint plus.

[2] Grandidier, *Essais, etc.*, t. I, p. 105.

[3] En mémoire de cette visite, on orna la façade de cette maison de l'écusson impérial et on y plaça l'inscription suivante : «D. Carolus V, «imperator augustus, imperatorum augustorum Frederici III pronepos et Maximiliani nepos, cum anno MDLII, XIII° cal. octobris, harum ædium uti hospitio dignatus fuisset, motus præsenti suorum «majorum memoria, suam quoque tum præsentiam his insignibus et «titulo notam fieri mandabat. 1552.»

[4] *Archives du Grand-Chœur.*

L'empereur quitta Strasbourg vers quatre heures de l'après-midi ; comme il pleuvait, on l'engagea à y passer la nuit. Il s'y refusa, disant qu'il ne pouvait pas rester loin de son armée, et il alla prendre ses quartiers au village de Bischheim dans une simple maison de paysan. Le 20 septembre il se dirigea vers Haguenau, où on lui expédia vingt-quatre mille pains qu'il avait commandés.

Ses soldats commirent de grands dégâts dans la campagne. «C'était le spectacle du monde le plus triste, dit le contemporain «Sleidan, de voir accourir à Strasbourg les laboureurs avec leurs «femmes et leurs enfants, dépouillés de toutes choses. Le sénat en «porta ses plaintes au duc d'Albe ; il en parut affligé et promit de « veiller à ce que pareils excès ne se renouvelassent plus ; les soldats « n'en continuèrent pas moins à piller partout où ils allaient. »

De Haguenau Charles-Quint se rendit à Landau, où il passa quinze à vingt jours. Enfin, favorisé par un temps magnifique, il se mit en route pour Metz, et en commença le siége le 22 octobre. Plusieurs des habitants les plus notables de la ville, les sénateurs entre autres, en sortirent avec la permission des Français, et se retirèrent, les uns en Lorraine, les autres à Strasbourg.[1]

Albert de Brandebourg se trouvait alors à Pont-à-Mousson avec cinquante enseignes d'infanterie et un corps assez considérable de cavalerie. Il ne réussit pas à s'entendre avec le roi de France relativement aux subsides qu'il demandait, et finit par se raccommoder avec l'empereur, grâce à la médiation de quelques amis communs. — Charles-Quint lui pardonna le passé, défendit qu'on lui intentât aucun procès pour la guerre qu'il avait faite, confirma ses transactions avec les évêques de Bamberg et de Würzbourg et le dispensa de fournir des subsides pour la guerre de Hongrie.[2]

L'empereur poursuivit énergiquement le siége de Metz, mais la vigoureuse défense du duc de Guise le contraignit à le lever dans les derniers jours de décembre. Le froid et les maladies avaient fait périr plus d'un quart de son armée. Il se retira dans la Flandre.

[1] Sleidan, *loc. cit.*
[2] *Ibid.*

Pendant la durée du siége, le 6 novembre 1552, le roi de France, qui se trouvait alors à Reims, adressa une lettre « à ses tres-chers « et bons amys les conseillers et gouverneurs de la ville de Stras- « bourg. »[1] Dans cette épître il leur rappelle « qu'il n'a rien épargné « de tout ce que le Seigneur a mis en sa puissance, jusqu'à y expo- « ser sa propre personne » pour rétablir la liberté germanique, tirer les princes de prison, décharger les terres de l'Empire des garni- sons espagnoles, délivrer tous les États de l'oppression de la maison d'Autriche, et empêcher Charles-Quint de se faire seigneur de toute la Germanie. Henri ajoute que, grâce à lui, « les roides et expres « commandements de l'empereur se sont tournés en doulces prieres, « et que les États n'ont plus rien à craindre pour l'avenir, ledict « empereur étant vieil, caduc, travaillé de malladie importable et « hors d'état pour entreprandre leur remettre le joug dont ilz sont « délivrés par notre moyen. » Le roi ne doute pas que le souvenir de ses bienfaits et bons offices « ne demeure en perpétuelle mémoire « et que jamais aucun de ses bons amys ne se laissera aller à chose « qui puisse tourner à son préjudice ou à celui de son royaume. » Neantmoins considérant les préparatifs que l'empereur fait pour lui courir sus, Henri prie « le plus affectueusement qu'il peut le ma- « gistrat de Strasbourg, comme étant parmi les principaux membres « du Saint-Empire, de ne vouloir prester l'oreille ne se laisser aller « aux menées dudict empereur et de ses ministres, » et de ne leur donner aucune aide et secours contre lui pour le recouvrement des villes de Metz, Toul et Verdun, puisqu'ils savent que de tout temps ces villes se sont maintenues à l'abri et sous l'autorité de la France, et que tout récemment encore elles se sont mises sous sa protection en conséquence de la ligue faite entre elle et l'Empire. Le roi pro- teste qu'il veut simplement « les préserver et les déffendre contre « l'oppression de la maison d'Autriche, empeschant par là que « l'empereur ne les ruyne, ainsi qu'il a délibéré faire, sans toute-

[1] L'original de cette lettre est déposé aux Archives de Strasbourg; elle a été publiée par M. de Kentzinger, maire de la ville, dans ses *Documents historiques*, p. 36, ss.

« fois préjudicier ne rien entreprendre sur les droicts dudict Saint-« Empire, la conservation desquelz, dit-il, vous trouverez que nous « avons eu en plus grande et chère recommandation que celluy qui « plus s'en dit deffenseur qu'il ne le montre pas ses effects, laissant « la dicte Germanie en proye du Turcq, pour assouvir son ambition « et satisfaire à l'inveterée inimitié qu'il porte à notre couronne.... »

Henri demande ensuite aux Strasbourgeois de se souvenir des promesses qu'ils lui ont faites pour répondre aux égards et aux ménagements qu'il a eus pour leur république, et il termine sa lettre d'un ton assez menaçant par la phrase suivante : « Nous ne « voulons pas vous sceler que nous sommes tres-bien advertis des « secours, ayde et moyen, que vous donnez à notre ennemi au faict « de ceste guerre, et ce que au demourant vous praticquez et né-« gociez pour lui en notre préjudice, sans l'aveu et autorité de « l'Empire, comme nous en sommes tres-bien assurés, *chose qui « nous ne mectrons en oubli*, et vous devait suffire la sinistre dé-« monstration que vous fistes à l'endroict de nos gens, lorsque nostre « armée passa près de vostre ville, sur quoy nous receusmes plus « gracieusement vos excuses que par avanture nous ne ferons voz « effectz et deportementz si contraires aux bonnes parolles que nous « avez tousjours faict porter. Priant Dieu, tres-chers et bons amys, « qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

« *Signé* : Henry.

« *Signé* : de Laubespine.

L'épître ne plut guère aux magistrats, et leur fit appréhender que le roi ne leur donnât des marques de son ressentiment. Toutefois ils en furent quittes pour la peur.

La levée du siége de Metz ne rendit pas la paix à l'Allemagne.— Nous nous bornerons à donner ici une indication sommaire des événements qui s'y passèrent, afin de ne pas avoir de lacune dans notre récit. Ces événements n'ont d'ailleurs qu'un rapport très-indirect avec le sujet que nous traitons.

Le turbulent Albert de Brandebourg, après avoir abandonné le parti de la France, s'était rendu maître par surprise de la personne

du duc d'Aumale à Pont-à-Mousson. Il crut qu'en considération de ce service, on devait lui abandonner tous les biens ecclésiastiques dont il s'était emparé dans plusieurs évêchés, et casser tous les arrêts que la chambre impériale avait prononcés contre lui. Charles-Quint n'ayant pas jugé à propos de condescendre à ce désir, Albert continua le cours de ses brigandages. Les choses en vinrent au point que les princes de l'Empire se liguèrent contre lui ; son ancien ami Maurice de Saxe se mit à la tête des confédérés. Les deux armées se rencontrèrent non loin de Brunswick et se livrèrent bataille. Maurice fut blessé à mort, Albert perdit ses troupes. Il se retira en Lorraine, d'où il passa en France. Malgré sa récente désertion Henri II l'accueillit avec bonté. On craignit alors en Alsace que le margrave ne fît irruption dans la province à la tête d'un corps français ; quelques compagnies de cavalerie furent envoyées sur les frontières de la Lorraine pour en garder les passages. Aucun mouvement n'ayant eu lieu, elles se retirèrent bientôt, après avoir ravagé les lieux où elles avaient pris leurs quartiers.

A cette occasion Albert de Brandebourg et le roi de France écrivirent, au mois d'octobre 1553, à la diète qui se trouvait alors réunie à Francfort. Albert se plaignit de ce que l'évêque de Strasbourg, landgrave d'Alsace, lui eût dressé des embûches, sous prétexte de mettre son évêché à couvert ; — Henri II déclarait qu'en recevant le margrave dans ses États, ce n'était pas à dessein de lui donner secours, mais simplement pour se conformer à la coutume de ses prédécesseurs, qui jamais n'avaient refusé un asile aux princes allemands. La diète ne s'occupa guère des plaintes d'Albert, et elle répondit au roi que les troupes avaient été envoyées sur la frontière de la Lorraine, uniquement pour mettre l'Alsace à couvert des entreprises du margrave.

Il avait été convenu, lors de la conclusion du traité de Passau, que l'on convoquerait prochainement une diète pour convertir ce traité en une paix de religion définitive. Les protestants, dont les doctrines subissaient des variations infinies, sentirent encore en cette occasion qu'il fallait qu'il y eût au moins une apparence d'accord entre eux, afin qu'ils pussent traiter avec les catholiques en personnes

qui savent ce qu'elles veulent et ce qu'elles demandent. A cet effet les princes purs évangéliques organisèrent, au mois de mai 1554, à Naumbourg, une réunion préparatoire des principaux théologiens du parti. Sleidan, — qui cependant n'était pas le moins du monde théologien, — y représenta Strasbourg. On convint, après d'assez longs pourparlers, qu'on admettrait à l'unanimité la confession princière d'Augsbourg comme vraie et pure expression de la foi protestante.

La guerre entre l'empereur et la France cessa enfin par une trève de cinq ans conclue à l'abbaye de Vaucelle, près de Cambrai, le 5 février 1555; le 25 septembre de la même année, la diète réunie à Augsbourg signa, après de longues discussions, le fameux traité connu dans l'histoire de la Réforme sous le nom de *paix de religion*.

D'après ce traité toutes les discussions religieuses qui surgiraient à l'avenir devaient être réglées et terminées uniquement par des voies légales, « afin d'assurer la paix générale, ainsi que le requérait « *la nécessité extrême de l'Empire, tant à cause des disputes de* « *religion que pour d'autres raisons très-importantes*. On laissait « les États de l'Empire jouir tranquillement et paisiblement de « l'exercice de leurs foi, usages, règles et cérémonies d'église, aussi « bien que de leurs facultés, biens, meubles et immeubles, pro- « vinces, hommes, domaines, supériorités, dignités et juridictions, « se contentant de la *voie convenable et ordinaire de la justice* « les uns envers les autres, conformément aux *lois, ordonnances* « *et constitutions du Saint-Empire et à la paix générale* qui y est « établie. »[1] Les biens ecclésiastiques restaient à ceux qui les avaient possédés au moment de la conclusion du traité de Passau, la juridiction ecclésiastique des évêques, abbés, etc., était suspendue dans les lieux où la confession d'Augsbourg avait été admise, les deux religions continuaient à être tolérées dans les villes libres ou

[1] Il ressort de ces dispositions que les concessions jugées nécessaires touchant le point de la religion n'ont pas eu pour motif la *religion*, mais le *repos public*.

impériales, où elles étaient exercées au moment présent[1]; la noblesse immédiate était comprise dans le traité, dont cependant les dispositions ne s'étendaient qu'aux catholiques et aux protestants de la confession d'Augsbourg, à l'exclusion de toute autre secte. On discuta longuement, mais sans se mettre d'accord, pour savoir comment on traiterait les ecclésiastiques qui quitteraient à l'avenir l'ancienne religion pour embrasser la nouvelle. Le roi Ferdinand trancha la question et déclara que tout membre du clergé catholique, qui apostasierait à partir du 25 septembre, perdrait par le fait ses prébendes, bénéfices, etc. Ce point connu dans l'histoire de la Réforme sous le nom de *Reservatum ecclesiasticum*, occasionna plus tard de graves démêlés.

L'empereur et le roi des Romains confirmèrent par serment ces différentes conditions; elles furent déclarées lois perpétuelles de l'Empire, à moins qu'on ne parvînt à se mettre d'accord sur les questions religieuses dans un concile général ou dans un synode national, et l'on décida que quiconque ne les respecterait pas, encourrait par le fait une sentence de ban.

Telles furent les dispositions principales de la paix d'Augsbourg[2], qui fit perdre définitivement à l'Allemagne sa force et sa grandeur en la scindant en deux, et en établissant une parité parfaite entre l'hérésie et l'Église de Jésus-Christ. La puissance de l'Empire reposait sur l'unité religieuse et sur l'orthodoxie; cette puissance s'éclipsa lorsque sa base essentielle et nécessaire n'exista plus.

Tandis que ces événements se passaient en Allemagne, l'empereur Charles-Quint se disposait à renoncer aux grandeurs de la terre. Il ne tarda pas à se démettre de la couronne d'Espagne en faveur de son fils Philippe, et il céda l'Empire à son frère, le roi des Romains, qui fut reconnu empereur sous le nom de Ferdinand Ier. — Ce prince, âgé de plus de cinquante ans, mit beaucoup d'empres-

[1] Cette disposition du traité causa une vive irritation parmi les serviteurs de la parole et les purs évangéliques strasbourgeois; nous y reviendrons au prochain chapitre.

[2] Nous en parlerons au chapitre suivant pour ce qui concerne directement la ville de Strasbourg.

sement à travailler à l'agrandissement de sa maison. Dans cette vue il se proposa de retirer des mains d'Otton Henri, électeur palatin, la préfecture d'Alsace que les princes palatins du Rhin tenaient par engagement depuis près de cent cinquante ans. Il accomplit ce dessein en 1558.[1]

Strasbourg perdit plusieurs de ses illustrations pendant la période que nous venons de parcourir.

Le 17 octobre 1552 mourut Gaspard Hedio, que l'on considérait alors comme le principal serviteur de la parole dans la ville.

Jean Sturm de Sturmeck, le plus vif partisan et le plus ferme appui des doctrines nouvelles, ne lui survécut que d'une année. Il décéda le 30 octobre 1553, à l'âge de soixante-trois ans.

[1] L'empereur Wenceslas, se mettant au-dessus de toutes les règles du droit et de la justice, avait enlevé la préfecture d'Alsace à Léopold d'Autriche pour la donner à Jost, margrave de Brandebourg et de Moravie. Robert, troisième comte palatin et duc de Bavière, roi élu des Romains, voyant la route frayée résolut de joindre la préfecture d'Alsace au Palatinat; il la fit passer à son fils Louis-le-Barbu pour en jouir sa vie durant à condition de payer une redevance annuelle de deux mille florins à l'Empire. L'empereur Sigismond laissa non-seulement à son oncle Louis, comte palatin, la charge de grand-préfet d'Alsace ou de Haguenau, mais il la lui engagea pour cinquante mille bons florins du Rhin (1408), avec clause expresse qu'aucun empereur ni roi des Romains ne pourrait retirer ladite préfecture des mains de Louis et de ses héritiers, les électeurs comtes palatins du Rhin, que la somme portée par l'engagement n'eût été restituée. L'empereur Frédéric confirma cette disposition en 1440. Les électeurs palatins continuèrent donc à posséder la préfecture provinciale d'Alsace, jusqu'à ce que l'empereur Maximilien I[er], ayant mis l'électeur Philippe au ban de l'Empire, le dépouillât de sa charge pour la conférer au baron de Morimont et de Béfort. Mais l'électeur palatin Louis-le-Pacifique trouva grâce aux yeux de Charles-Quint; la préfecture lui fut rendue en 1530, et les Palatins continuèrent à en jouir jusqu'à ce que l'empereur Ferdinand I[er] leur eût payé, en 1558, le prix de l'engagement. Ferdinand confia d'abord la préfecture à Nicolas, baron de Bollweyler, qui avait en 1561 la qualité de Sous-Grand-Bailli *(Unterlandvogt)* de Haguenau. L'empereur Rodolphe donna en 1592 la même charge au comte Frédéric de Fürstemberg. Après lui les archiducs Maximilien et Léopold ont été grands-préfets d'Alsace, jusqu'à la cession de la province à la France par le traité de Münster.

Trois ans plus tard (octobre 1556), mourut aussi l'historien Jean Sleidan, il venait d'atteindre sa cinquante et unième année.

Malgré ces vides Strasbourg conservait encore une foule d'admirateurs très-actifs du *pur Évangile*. On s'en corvaincra en parcourant les chapitres suivants.

CHAPITRE IV.

Suite des faits qui se passèrent à Strasbourg à l'occasion de l'Intérim.

Les Églises rendues au Catholicisme en vertu de l'Intérim continuaient à être fréquentées par une portion de la bourgeoisie de Strasbourg. Beaucoup de *purs évangéliques* avaient fini par s'habituer à voir l'ancienne religion professée dans quelques-unes des paroisses de la ville, et semblaient disposés maintenant à reconnaître à leurs concitoyens catholiques le droit de célébrer leur culte. Mais ce résultat ne satisfaisait pas les prédicants; cette tolérance d'une religion autre que celle qu'ils prêchaient, excitait au plus haut degré leur animosité; ils prétendaient imposer un joug de fer à toutes les intelligences et redoublèrent de violence pour parvenir à leurs fins.[1]

Ils commencèrent par exciter les paroissiens protestants de Saint-Pierre-le-Vieux à adresser au sénat des pétitions, à l'effet d'obtenir que cette église leur fût rendue. Le magistrat refusa de faire droit à leur demande qui était contraire à la convention conclue avec l'évêque et les chapitres lors de l'établissement de l'Intérim.[2]

«Les ministres du saint Évangile n'en devinrent que plus zélés «à poursuivre l'abolition du *scandale du papisme* et à prêcher «contre l'intérim,» dit M. Rœhrich[3]; l'évidence des faits l'oblige à ajouter : «que, comprenant mal leur devoir, ils procédaient sou-«vent avec un véritable fanatisme et avec une hauteur blâmable «envers les autorités strasbourgeoises qui n'avaient pas pu se dis-«penser d'obéir aux ordres réitérés de l'Empereur.»

Ils soulevèrent si bien les passions brutales de la populace, qu'on craignit plusieurs fois de voir éclater des émeutes. En vain les

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, p. 99 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 101.
[3] T. III, p. 34.

chefs de la république les conjuraient de se modérer, de considérer la position critique dans laquelle se trouvait le magistrat et les dangers que courait la ville; — en vain ils les suppliaient et les menaçaient tour à tour, les détestables hypocrites n'en continuaient pas moins à débiter leurs homélies quotidiennes contre les abominations de la grande prostituée de Babylone, et à annoncer d'un ton prophétique les plus terribles châtiments à la ville, si elle continuait à tolérer le culte de Baal dans son enceinte.[1]

Non contents de prêcher, ils commencèrent aussi à pétitionner. Ils adressèrent au sénat de nombreuses *suppliques,* rédigées en termes d'une insolence inouïe; expressions de la haine la plus furieuse, de l'intolérance la plus fanatique, et dans lesquelles ils demandaient la prompte réabolition de la messe.[2]

La première de ces pétitions, citée par le chroniqueur Wenker[3], est du 27 août 1552, antérieure par conséquent à la convention de Passau. — La réponse du sénat nous a été conservée, elle était de la teneur suivante. «Le magistrat a traité à l'amiable, en 1549, «lors de l'établissement de l'*Intérim,* et il a obtenu des conditions «favorables; *la* RÉPUBLIQUE *a conservé le chapitre de Saint-Thomas* «POUR L'ENTRETIEN DE SES ÉCOLES[4], et la plupart des paroisses nous

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*

[2] *Wahre Relation, Ms.*, p. 101 et 102.

[3] *Ms.,* an 1552.

[4] Faisons observer encore une fois ici que c'était *la république* et non *l'Église protestante* qui avait conservé le chapitre de Saint-Thomas. Ce chapitre dont l'Évêque avait laissé la jouissance à la ville pour l'entretien du collége lors de l'établissement de l'*Intérim,* fut définitivement annexé à la haute école par la paix d'Augsbourg de 1555 dont il a été question au chapitre précédent. D'après ce traité, les biens d'église restaient aux États qui les avaient usurpés et toutes poursuites à propos de ces biens étaient absolument interdites. — Dès lors le sort de la haute école de Strasbourg fut assuré, les professeurs n'eurent plus à s'effrayer des résistances des chanoines, ils continuèrent à les remplacer à mesure qu'il se fit une vacance, «et la pluspart des cours «étant gratuits, — disent les mémoires du temps, — les prébendes «servirent aux appointements de ces citoyens utiles qui se dévouaient «à l'instruction publique.»

« sont restées pour y entendre la parole divine et y recevoir les sa-
« crements; ceci doit paraître suffisant à tout chrétien pieux, et
« nous sommes tenus de rendre à ce sujet des actions de grâces à
« Dieu. »

Toutefois ce que le sénat jugeait *suffisant* ne parut pas tel aux serviteurs de la parole. Une nouvelle occasion de scandale s'offrit à eux au mois de février 1553; ils la saisirent avec empressement.

Protais Gebwiller, curé et prédicateur catholique de la Cathédrale, avait dit en chaire qu'il serait disposé à entrer en discussion publique avec ses adversaires. Ceux-ci s'empressèrent de recourir au magistrat et lui demandèrent d'autoriser le colloque proposé; en même temps ils lui représentèrent qu'il était de son devoir de ne pas tolérer l'erreur dans la ville, que par conséquent il fallait *qu'il fît abolir, sans plus tarder, la messe et le papisme dans les églises des chapitres.* « On n'est pas tenu, » disaient-ils dans le mémoire qu'ils présentèrent à cette occasion [1], « d'observer le traité
« conclu avec l'évêque, car il est contraire à l'honneur et à la
« parole de Dieu, par conséquent nul de plein droit; le sénat, en
« supportant davantage une semblable idolâtrie, participerait au
« crime de ceux qui la pratiquent. D'ailleurs l'évêque lui-même n'a
« pas été fidèle à la convention; le docteur Hedio, qui devait con-
« tinuer à prêcher à la Cathédrale, n'y est pas resté.... » [2]

Le sénat, dans sa réponse, exhorta encore les prédicants à la patience, à la modération, et leur promit de faire son possible *pour débarrasser convenablement la ville de l'Intérim*, lorsque les circonstances le permettraient. — Il autorisa du reste le colloque.

La discussion s'engagea, mais sans aucune solennité, au presbytère de la Cathédrale, entre Gebwiller, d'une part, et Marbach avec son vicaire, Léonard Brunner, de l'autre. Ce Marbach, le plus fanatique des prédicants de Strasbourg, était alors ministre à l'église de Saint-Nicolas. Gebwiller vit dès la première séance que le col-

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 100.

[2] Hedio, on s'en souvient, s'était retiré de la Cathédrale parce qu'il ne voulait pas prêcher en surplis; on ne l'en avait pas chassé.

loque ne mènerait à rien, et que jamais on ne s'entendrait avec des hommes qui ne reconnaissaient comme autorité en matière de foi que l'Écriture sainte livrée à leurs interprétations, et la Confession d'Augsbourg. Le colloque dégénéra en dispute; Gebwiller fut traité par ses adversaires de serviteur de Baal et de ministre de la prostituée de Babylone; il finit par les mettre à la porte, en leur déclarant que, curé régulièrement institué, il ne voyait en eux que des mercenaires et des larrons, et qu'il espérait que Dieu aurait enfin pitié de la malheureuse ville de Strasbourg et saurait, malgré eux, y faire revivre un jour la foi antique et les anciennes croyances.

Cependant la vague promesse des chefs de la république, de faire leur possible *pour se débarrasser convenablement de l'Intérim*, avait donné un nouvel aliment à la frénésie des prédicants, bien loin de les satisfaire. Le consistoire rédigea une *supplique* que tous les serviteurs de la parole signèrent, à l'exception de Gerung, ministre à Saint-Thomas, et de son vicaire, Mornhinweg. Cette supplique fut présentée au sénat, le 25 août 1554, par une députation de prédicants, à la tête de laquelle se trouvait le meneur en chef, Marbach.

La pièce laissait loin derrière elle celles qui l'avaient précédée. En voici les passages les plus saillants [1] : « Il nous est impossible « de tolérer davantage le spectacle du *scandale papal (pæbstlicher « Greuel)* qui existe dans cette ville. On a commis un péché épou- « vantable en concluant la convention de 1549; on redouble ce pé- « ché en la maintenant. Trois voies s'ouvrent devant nous pour « sortir de cette situation : *la première* consiste à abolir entièrement « et absolument le papisme; — si nous n'obtenons pas cela, nous « pouvons, *secondement,* proclamer bien haut en chaire et ailleurs « que le papisme est une idolâtrie abominable, et que le magistrat, « qui lui permet d'exister, commet un crime énorme, — mais, « comme sans doute ce remède ne serait pas du goût du sénat, *la « troisième* voie reste seule à notre disposition; nous déclarons

[1] *Monum. Argent., loc. cit.,* p. 101-102. — *Wahre Relation,* p. 102.

« donc tous que nous nous démettons de nos emplois ; nous sommes « d'accord pour refuser de servir davantage dans cette ville *à côté « du papisme,* et nous vous faisons savoir que, si dimanche prochain « il n'est pas interdit dans les églises des chapitres et dans les cou- « vents de femmes, nous prendrons congé de nos auditoires, solen- « nellement, du haut de la chaire. D'ici là le magistrat n'a qu'à « chercher à se procurer d'autres prédicateurs. »

L'arrogance de ce langage indigna vivement les sénateurs ; ils commencèrent par renvoyer les prédicants, en leur défendant de prononcer leur sermon d'adieu *(Valet-Predigt)* et en leur annonçant qu'on leur répondrait sous peu de jours.

En effet, le 28 août, une députation du grand-conseil alla porter au consistoire la réponse promise ; elle était due à la plume du docteur Gremp ; en voici la substance. [1]

« Depuis trente années le respectable sénat a été à la tête des affaires religieuses ; il les a réglées avec zèle et fidélité ; ses soins ont produit des fruits abondants ; il est profondément affligé de ne trouver, en retour de tant de peines et de travaux, que de l'ingratitude et des reproches ; les prédicants qui veulent abandonner une commune chrétienne parce que l'on y compte un certain nombre de papistes, se chargent d'une terrible responsabilité. — Plusieurs théologiens éminents que nous avons consultés ont approuvé notre conduite dans l'affaire de l'*Intérim;* par conséquent vous n'avez aucun sujet légitime de plainte.... Vous manquez au serment que vous avez prêté en votre qualité de bourgeois, messieurs, en vous permettant de traiter les magistrats avec insolence et arrogance ; vous voulez avoir un pied à l'Église et l'autre à la commune ; sachez qu'en votre qualité de *serviteurs,* il ne vous appartient nullement de prescrire à *nos Sieurs* [2] ce qu'ils ont à dire et à faire. Votre réunion et votre décision constituent une véritable conspiration ; on vous somme donc de vous tenir tranquilles et d'attendre patiemment, comme il convient, les ordres définitifs du sénat. »

[1] *Monum. Argent., loc. cit.,* p. 102, 103.

[2] *Unsere Herren*, terme par lequel on désignait le corps du Magistrat.

Non content de la semonce donnée aux ministres en corps, Mathias Pfarrer, ancien ammeistre et l'un des patriarches de la Réforme à Strasbourg, fit venir chez lui le docteur Marbach, qui était alors à la tête de tous les prédicants de la ville, et lui adressa de très-vifs reproches à propos de sa coupable présomption *(strafwürdige Anmaszung)*; «les anciens serviteurs de la parole, vos prédé-«cesseurs,» lui dit-il, «ne se seraient jamais permis chose sem-«blable.»[1] — N'en déplaise au sieur Pfarrer, la conduite de Marbach était, au contraire, fidèlement calquée sur celle qu'avaient tenue les Zell, les Butzer, les Hedio, les Capito etc., au moment où le pur Évangile commençait à s'épanouir à Strasbourg. L'âge avait sans doute affaibli la mémoire du vieux sénateur, ou bien, comme la plupart des vieillards, il prêtait aux temps de sa jeunesse des avantages qu'ils n'avaient jamais eus. «Vous oubliez complétement que «vous êtes tenu à respecter notre excellente autorité,» ajouta-t-il[2], «et que vous devez lui obéir; votre conduite est-elle digne d'un pré-«dicateur évangélique? Que faites-vous de l'humilité? Votre con-«science, dites-vous, vous défend de rester dans une ville où se «trouvent des catholiques, et cependant elle vous permet de traiter «avec insolence de pieux magistrats! Mais nous trouverons moyen «de mettre un terme à tout cela, sans négliger cependant nos de-«voirs envers Dieu.»

Le sénat et le sieur Pfarrer en particulier avaient beaucoup compté sur les effets de leur éloquence. Ils se trompaient. Les prédicants, à la vérité, n'osèrent pas prononcer, le dimanche suivant, leur *sermon d'adieu,* mais ils adressèrent au magistrat une nouvelle épître tout aussi impérieuse que la précédente. — Ils avouent, dans cet écrit[3], que les chefs de la république ont travaillé jadis avec un zèle louable dans l'intérêt de la religion, «mais,» ajoutent-ils, «aujourd'hui ils sont endurcis dans le péché; ils refusent d'a-«vouer qu'ils ont commis un crime en permettant au papisme de

[1] Cité par Rœhrich, t. III, p. 37.
[2] *Ibid.*
[3] *Monum. Argent.,* Mémoire cité, p. 104.

« rentrer dans la ville, nous ne pouvons donc plus les reconnaître « en qualité d'autorité chrétienne, ni demeurer en communion de « sacrements avec eux. »

Les magistrats de Strasbourg avaient traité jadis d'insensée et de criminelle l'excommunication prononcée, par leur supérieur spirituel légitime, contre les prêtres indignes qui venaient prêcher une religion de leur invention, après avoir rompu tous leurs vœux et épousé des nonnes enlevées ou d'anciennes concubines; — aujourd'hui ces mêmes magistrats étaient excommuniés par les successeurs de leurs premiers apôtres!

La querelle dura cinq mois entiers, pendant lesquels il y eut un continuel échange de mémoires entre les serviteurs de la parole et les pères conscrits. — Les premiers devenaient de plus en plus arrogants, les seconds commençaient à fléchir, à se faire humbles et petits; des ordres ils en venaient à la prière; ils conjuraient les prédicants de persévérer à exercer leurs fonctions dans l'intérêt du pur Évangile, et leur promettaient en retour « de les soutenir et de « ne négliger aucune occasion pour arriver le plus promptement « possible à la destruction complète de l'idolâtrie. »[1] Ils prièrent enfin deux délégués du sénat et de l'Église de Bâle, les sieurs Wolfgang Wissenburger et Simon Sulzer, de vouloir bien intervenir. Ceux-ci arrivèrent à Strasbourg (sept. 1554), représentèrent à Marbach et aux autres ministres qu'en abandonnant les églises confiées à leurs soins, ils les livraient aux loups dévorants et devenaient une cause de scandale, et qu'ils manqueraient au plus saint des devoirs en quittant leurs postes.

Touchés de l'humble soumission du sénat et des raisons que leur donnaient les délégués bâlois, les prédicants daignèrent déclarer enfin qu'ils consentaient à conserver leurs chaires et leurs émoluments. On signa la paix le 27 décembre 1554; paix éphémère, car les ministres n'en persistèrent pas moins à déclamer publiquement contre le catholicisme et contre la faiblesse du magistrat et à se montrer toujours prêts à se révolter *(gar uffrührig)*.

[1] *Monum. Argent*, Mémoire cité, p. 105.

Leur ressentiment tomba sur leurs collègues Gerung et Mornhinweg, les deux seuls qui fussent demeurés étrangers à toutes ces intrigues; ils les persécutèrent de mille façons et réussirent enfin à les faire destituer. Le magistrat sacrifia les deux seuls hommes qui lui fussent demeurés fidèles au milieu de la tourmente.[1]

Cependant le sénat était résolu, ainsi qu'il l'avait promis, à ne négliger aucune occasion *pour arriver le plus promptement possible à la destruction complète de l'idolâtrie.* La diète d'Augsbourg, chargée de convertir en une paix de religion définitive la convention de Passau[2], était alors rassemblée. Strasbourg s'y fit représenter par Jacques Hermann, syndic de la ville, et par le docteur Gremp de Freudenstein.[3] Ce dernier reçut l'ordre de passer par Stuttgart et de réclamer l'avis du duc Christophe de Würtemberg touchant la marche à suivre pour débarrasser Strasbourg du catholicisme. Gremp fit connaître au duc la position particulière de la capitale de l'Alsace et les difficultés avec lesquelles le sénat avait à lutter. « Il représenta au prince que l'*intérim* ayant été établi dans « la ville *pour un temps indéterminé*, on n'avait aucun moyen légal « de l'abolir; que d'autre part les prédicants exigeaient d'autant « plus énergiquement la destruction du papisme, qu'il exerçait une « influence fâcheuse sur la jeunesse, qui commençait à y prendre « beaucoup de goût, et qu'enfin il était très-urgent de sortir de la « situation actuelle, parce que la diète assemblée à Augsbourg pour- « rait bien adopter le *statu quo* comme base de la future paix de « religion, et qu'alors Strasbourg n'aurait plus aucun moyen de « sortir d'embarras et d'interdire l'exercice du culte catholique « dans son enceinte. »[4]

Le duc Christophe fit part à Brentz et à ses autres conseillers

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, p. 105.

[2] Voir le chapitre précédent.

[3] Ce docteur, né à Stuttgart, avait été nommé, en 1541, syndic de Strasbourg. Il passait pour un très-savant jurisconsulte, et souvent les princes étrangers avaient recours à ses lumières et à ses conseils.

Il mourut en 1583 et fut enterré à Brumath, gros bourg situé à quatre lieues de Strasbourg.

[4] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, p. 106 et suiv.

laïques et ecclésiastiques des communications du député strasbourgeois. Ces hauts dignitaires furent tous d'avis que la ville devait attendre et patienter, parce qu'indubitablement d'autres questions du même genre seraient soumises à la diète et obtiendraient une prompte solution.

Gremp partit de Stuttgart pour Augsbourg, à la suite du prince würtembergeois; le sénat de Strasbourg y envoya encore le stettmeistre Henri de Müllenheim et l'ancien ammeistre Hans de Bersch.[1] La diète en était précisément au plus fort de la discussion. Le droit de réformer dans leurs domaines *(Jus reformandi)* avait été reconnu aux hauts États de l'Empire. Gremp et ses collègues demandèrent instamment aux protestants de l'assemblée d'insister pour que le droit fût étendu aux villes, mais on leur répondit que ces dernières étant comprises également sous le nom général d'*États*, il était inutile de les mentionner spécialement, et que le bénéfice de l'article qui consacrait le *Jus reformandi* s'étendrait à elles de plein droit. Il est à présumer, en effet, que tel eût été le résultat de l'article en question, si le mouvement que s'étaient donné les envoyés strasbourgeois et leurs amis n'eût éveillé l'attention de Ferdinand d'Autriche. Ce prince, poussé, dit-on, par l'évêque Érasme, fit ajouter à l'article la clause dont nous avons fait mention au chapitre précédent et portant que : «les deux religions continue-«raient à être exercées dans les cités où elles l'étaient au moment «présent, sans que l'un des partis pùt gêner et troubler l'autre.»[2]

Les villes qui étaient restées entièrement catholiques ou devenues tout à fait protestantes laissèrent passer cette disposition sans réclamer, elle ne modifiait en rien leur situation. Celles dans lesquelles les protestants étaient en minorité n'élevèrent pas non plus la voix; mais les cités où les prétendus évangéliques avaient pour eux la majorité et le pouvoir furent fort mécontentes d'une loi qui leur défendait de contraindre leurs concitoyens catholiques à l'apostasie.[3]

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 109 et suiv. — *Wahre Relation*, p. 102.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Les envoyés strasbourgeois en particulier se plaignirent hautement, « car cette malencontreuse clause leur ôtait l'espoir de jamais « se défaire de l'*exécrable* intérim, et les forçait de tolérer le pa- « pisme dans l'enceinte de leurs murs. » Ils demandèrent aux États *évangéliques* d'intercéder auprès du roi des Romains, afin que la capitale de l'Alsace fût déclarée affranchie de l'article en question ; la démarche n'eut aucun succès. Gremp, auquel le sénat venait d'envoyer de nouvelles instructions, sollicita alors une audience de Ferdinand et lui remit une pétition relative au même objet ; le prince le reçut avec beaucoup de hauteur et lui répondit d'un ton très-sévère, en langue latine : « Nous avons cédé sur beaucoup de « points, nous n'irons pas plus loin. — Souvenez-vous du mauvais « serviteur de l'Évangile, qui ne voulut rien remettre à son con- « frère après qu'on lui eût remis à lui-même toute sa dette, et qui « finit par être jeté dans les ténèbres extérieures. »[1]

Louis Gremp, comprenant qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, n'assista pas à la lecture du recès final de la diète, et protesta, en présence des représentants des villes et au nom du sénat de Strasbourg, contre la disposition qui laissait subsister les deux religions dans les cités, où elles étaient exercées au moment de la conclusion du traité de paix.

L'on verra au prochain chapitre comment les prédicants et les magistrats de Strasbourg s'y prirent, « *pour se débarrasser honorablement du papisme*, suivant l'expression du ministre Rœhrich[2], en dépit des ordres formels de l'assemblée d'Augsbourg.

[1] *Monum. Argent.*, p. 113.
[2] T. III, p. 42. *(Wie man des Pabstthums mit Ehren abkæme.)*

CHAPITRE V.

Suite du précédent.

L'historien protestant d'Alsace éprouve un certain embarras, lorsqu'il aborde le récit des événements qui se sont passés à Strasbourg après la conclusion de la paix de religion. Il sent qu'en dépit de sa bonne volonté il ne pourra jamais trouver de voile assez épais pour couvrir tant de scandales, d'iniquités, de violences et de mauvaise foi. Il se flatte de pailler au moins les torts des prédicants et de rendre excusable, jusqu'à un certain point, leur conduite, en leur attribuant un mobile supérieur. Il essaie de nous faire admettre[1], que les protestants croient comme les catholiques que hors de *leur* église il n'y a point de salut, et que *leur* foi seule sauve, que par conséquent ils n'en peuvent tolérer d'autre.

Dans son accès de charité envers les prédicants, M. Rœhrich compte trop sur la crédulité de ses lecteurs. Comment une doctrine qui repose sur le libre examen pourrait-elle être exclusive? Quelle est d'ailleurs aux yeux des protestants la foi qui seule peut sauver? Quelle est la confession à laquelle il faut s'attacher pour être dans la voie de salut, sera-ce la saxonne, la suisse ou la tétrapolitaine?

Reprenons notre narration. Il y eut une nouvelle explosion de fureur parmi les *ministres du saint Évangile*, lorsqu'ils apprirent que la paix de religion maintenait les catholiques de Strasbourg dans le droit d'exercer leur culte. A partir de ce jour ils ne parlèrent plus en chaire et dans les conversations particulières que de la nécessité d'abolir le papisme, et dans ce but ils recommencèrent à adresser au sénat des suppliques menaçantes; l'erreur, qui est le mal, ne peut tolérer la vérité, qui est le bien; dès qu'elle se sent la

[1] T. III, p. 42.

force en main, elle persécute. En l'espace de trois ans et demi le *consistoire* se présenta à sept reprises devant le magistrat assemblé pour lui déclarer que la patience des serviteurs de la parole était à bout, — qu'ils étaient prêts à se retirer de la ville, — et que les *meisters*, en respectant les stipulations de la paix de religion, s'opposaient à la volonté de Dieu, et étaient guidés uniquement par de misérables considérations humaines.[1]

Parmi les *pétitions* remises aux chefs de la république par le consistoire, il en était une, portant la date du 11 janvier 1555, plus impérieuse encore que les précédentes. Le sénat, dont l'humilité croissait avec l'insolence des ministres, reconnut, dans sa séance du 15 du même mois, « *que sans aucun doute le papisme devait être aboli à Strasbourg;* » mais qu'avant tout il fallait trouver le moyen d'arriver à une fin si désirable, sûrement et sans que la ville eût aucun danger à courir.[2]

On se livra donc à la recherche du *moyen* en question ; les propositions se succédèrent, toutes plus odieuses ou plus burlesques les unes que les autres.

Faisons-les connaître en peu de mots.

Le 16 mars 1556 on accueille avec faveur l'idée de reprendre aux papistes les chaires de la cathédrale et des deux Saint-Pierre, d'y placer des prédicants protestants, et de ne laisser aux fils de Bélial que les chœurs des trois églises, en attendant le moment de les en expulser également.

Mais après plus mûre réflexion on découvre que l'instant propice n'est pas encore arrivé, et on recommande provisoirement la modération aux prédicants.

Cette injonction leur est renouvelée le 2 avril.

Ils n'en tiennent pas compte. — Le 11 du même mois, ils reprochent au sénat sa mollesse et son irrésolution, lui déclarent qu'il est inutile d'attendre les occasions, qu'il faut agir, que si l'on y avait toujours mis autant de prudence, la Réforme n'eût jamais

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 113, 114.
[2] *Ibid.*

été accomplie. Ils finissent en reproduisant la menace habituelle de se retirer et d'abandonner la ville à son triste sort.[1]

Le magistrat très-embarrassé leur propose une conférence, dans laquelle on cherchera à s'entendre après avoir sondé et examiné l'état des choses.

Cette conférence a lieu le 30 mai, elle se passe en vaines querelles.

Une nouvelle réunion a lieu le 10 du mois de juin; après de longs et oiseux démêlés, on est forcé de reconnaître « que, vu les « articles de la paix de religion, on n'a aucun moyen légal de for- « cer les catholiques à évacuer la Cathédrale et les églises de Saint- « Pierre-le-Vieux et de Saint-Pierre-le-Jeune; »[2] en conséquence on supplie une fois encore les ministres de ne pas compliquer les embarras de la situation par une violence intempestive.

La diète venait alors de se réunir à Ratisbonne.

Le sénat a recours aux trois princes *évangéliques*, ses plus proches voisins, à savoir : à Otton Henri, électeur palatin, au margrave Charles de Bade et au duc Christophe de Würtemberg, et leur demande d'intervenir auprès de l'empereur, « à l'effet d'ob- « tenir l'abolition de l'article de la paix de religion QUI PÈSE SI DOU- « LOUREUSEMENT sur la ville de Strasbourg. »[3]

Cette démarche cause un souverain déplaisir aux prédicants, ils la jugent humiliante; le 29 juillet ils adressent à ce sujet de vives remontrances au magistrat et lui apprennent, « que ni diète, ni « empereur, ni princes ou seigneurs, n'ont le droit de se mêler « d'affaires de cette nature, qu'il faut s'en tenir uniquement à la « parole de Dieu et ne pas s'embarraser d'autre chose. » Ils ajoutent que « par pure condescendance ils consentiront à attendre jusqu'à

[1] L'un d'eux, le sieur Rabus, curé protestant du Temple-Neuf, se retira en effet. Il partit pour Ulm, où il devint surintendant, sans prévenir personne de son dessein et sans prendre congé de qui que ce soit. Ce n'était pas le zèle évangélique, mais la jalousie que lui inspirait la position supérieure de Marbach, qui le décida à s'en aller.

[2] *Monum. Argent.*, *loc. cit.*, p. 116 et suiv.

[3] *Ibid.*

«la fin de la présente diète, mais qu'après cette assemblée, et «quelles que soient ses résolutions, *il faudra réformer.*»[1]

L'intervention des trois princes nommés ci-dessus reste sans effet; Strasbourg charge ses députés auprès de la diète (21 déc. 1556) de remettre à Sa Majesté Impériale une supplique, par laquelle la ville réclame le droit de *réformer* dans son enceinte et dans ses domaines à l'instar des hauts États de l'Empire.

La supplique est repoussée. Les députés mandent au sénat qu'il n'y a rien à espérer, parce que toutes les autres villes se montrent satisfaites des dispositions de la paix de religion, et qu'on ne veut pas faire d'exception en faveur de Strasbourg, la seule qui formule des plaintes.

Le 7 avril 1557, les mêmes envoyés annoncent au magistrat que le recès final de la diète confirme tous les articles de cette paix, et qu'ils n'osent protester publiquement contre une décision admise par tous les États de l'Empire.

Ils se bornent à faire une protestation secrète.

Deux colloques religieux ont lieu successivement à Worms et à Francfort[2]; le sénat de Strasbourg s'adresse à ses coréligionnaires, et réclame leur appui pour obtenir enfin ce *Jus reformandi*, objet

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 106 et suiv.

[2] Les Luthériens donnèrent à cette occasien à l'Allemagne catholique le spectacle de leurs profondes divisions. Flacius Illyricus était à la tête de l'un des partis protestants qui se trouvèrent en présence à Worms, l'autre se groupait autour de Melanchthon. Les querelles prirent des proportions telles, «que les catholiques ne voulurent plus «continuer les conférences, où aussi bien on n'avançait rien, et lais«sèrent les Illyriciens disputer avec les Melanchthonistes, comme «saint Paul laissa disputer les pharisiens et les saducéens, en tirant «tout le profit qu'il avait pu de leurs dissensions connues.» (Bossuet, *Variat.*, L. 8, p. 278.)

L'assemblée de Francfort eut lieu entre Luthériens, pour convenir d'une formule sur l'Eucharistie, comme si l'on n'eût rien fait jusqu'alors. On commença, selon la coutume, en disant qu'on ne faisait que répéter la confession d'Augsbourg, et cependant on condamna à Francfort l'expression : «*On reçoit le corps et le sang sous les espèces du pain et du vin,*» qui se trouve dans l'article X de cette confession. (Bossuet, *loc. cit.*)

de ses plus ardentes convoitises, mais toutes ses démarches sont infructueuses.

Les serviteurs de la parole se présentent de nouveau au magistrat assemblé, le 15 décembre 1557, et formulent leurs menaces et leurs récriminations avec une énergie sans cesse croissante.

Leur émotion se communique au public, les chefs de la république en sont effrayés, et pour calmer la bourgeoisie, ils adressent, au commencement de l'année 1558, aux tribus d'artisans un mémoire détaillé dans lequel ils exposent les motifs qui ne permettent pas *encore* d'abolir le catholicisme dans les trois églises livrées aux papistes. Ce sont les suivants :

1° D'après les principaux théologiens évangéliques, les autorités locales n'ont aucun droit à exercer sur les églises des chapitres, lesquelles sont placées sous la protection immédiate de l'Empire;

2° La paix de religion de 1555 s'y oppose;

3° En la violant on courrait risque de perdre aussi les églises réservées au culte protestant; ce qui s'est passé à Constance et à Magdebourg[1] est de nature à inspirer les craintes les plus sérieuses.

4° Par une démarche intempestive on pourrait faire mettre Strasbourg au ban de l'Empire, et précipiter la ville dans un abîme de maux.

A la suite de toutes ces considérations, les magistrats demandent à la population de s'en remettre à eux, et ils s'engagent de leur côté à prendre les mesures nécessaires pour arriver au but désiré, mais en procédant avec prudence et sans rien livrer au hasard.

La présentation du mémoire irrite vivement Marbach. Il se propose d'en détruire l'effet. Dans un sermon prononcé au commencement de l'année 1558, il combat les unes après les autres les raisons que le sénat met en avant pour justifier le maintien de l'intérim ; il traite ces raisons de vains scrupules, et comme l'abondance de la matière ne lui permet pas de l'épuiser en une seule séance, il annonce, en terminant son discours, une série d'homélies sur le même sujet.

[1] L'empereur avait fait abolir le pur Évangile dans ces deux villes.

Les magistrats lui font signifier l'ordre de se taire.

Le 21 janvier, l'orateur se présente au sénat assemblé, déclare que son sermon était fondé sur l'Évangile, et que devant obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, il prêchera malgré la défense qui vient de lui être signifiée. — « Il veut profiter de l'occasion pour « exposer les motifs de sa conduite, mais l'émotion le domine à un « tel point, qu'il éclate en sanglots, ne peut continuer, et est « obligé de se retirer précipitamment. »[1]

Les prédicants renouvellent leurs instances pour l'abolition du papisme, le 19 mars et le 16 novembre 1558.

La diète se réunit à Augsbourg, au mois de janvier 1559. Les députés strasbourgeois reçoivent l'ordre de réclamer l'intervention de tous les États protestants, à l'effet d'obtenir pour leur ville une dispense du *fatal* article de la paix de religion, et le *Jus reformandi* dans son enceinte. En même temps aussi le sénat envoie un ambassadeur à l'électeur palatin, Otton Henri, pour le supplier de s'intéresser à cette importante affaire, et de la mener à bonne fin.

Otton Henri meurt sur ces entrefaites ; une nouvelle ambassade se rend, le 25 avril 1559, auprès de son fils Frédéric, qui l'accueille avec une faveur marquée et lui fait les plus belles promesses.

En effet, au mois de juillet suivant, Frédéric réunit à Augsbourg les représentants de tous les États *évangéliques*, et leur expose les embarras et les espérances de leur sœur, la ville de Strasbourg.

Mais les députés de la capitale de l'Alsace ne trouvent auprès de leurs coréligionnaires ni l'appui, ni les secours sur lesquels ils avaient compté. — Loin de là, les protestants estiment qu'en se rendant aux désirs de Strasbourg, on exposerait à de grands dangers *la sainte cause de la pure parole de Dieu*, parce que du moment où les villes *évangéliques* commenceraient à chasser de chez elles les *papistes*, ceux-ci pourraient bien user de *déplorables* représailles, et expulser à leur tour les membres de l'Église régénérée.[2]

[1] *Monum. Argent.*, *loc. cit.*, p. 120.
[2] *Ibid.*, p, 123, 124.

Ces affligeantes nouvelles sont portées à Strasbourg, le sénat et les Vingt-et-Un se réunissent, le 19 juillet; ils reconnaissent qu'il est urgent d'en finir, et d'arracher les trois églises aux papistes; « mais on se conformera à un avis qu'on vient de recevoir de l'élec- « teur palatin, et comme ces églises ont été abandonnées aux ca- « tholiques à la suite d'un traité, ce sera également au moyen d'un « traité qu'on cherchera à les leur reprendre. »[1]

Les faits que nous venons d'exposer sommairement sont tous consignés dans les monuments contemporains, existants à la Bibliothèque et aux Archives de la ville de Strasbourg. Ils nous montrent d'une part les prédicants, — Marbach en particulier, — poursuivant avec une infatigable persévérance, avec une ténacité inouïe, leur but, qui est d'exercer seuls l'autorité religieuse dans la ville et de n'y laisser subsister aucune trace du catholicisme. D'un autre côté ils nous font voir le magistrat hésitant d'abord, effrayé lui-même de la grandeur de l'iniquité qu'on lui propose, cédant peu à peu aux perfides suggestions des serviteurs de la parole, et tout disposé enfin à commettre le crime qu'on demande à sa faiblesse et à sa lâcheté, pourvu qu'il le puisse sans compromettre sa sûreté personnelle.

Les choses et les esprits étant ainsi disposés, rien de ce qui va arriver ne pourra plus nous surprendre.

On n'était pas éloigné alors du terme des dix années de protection accordées au clergé catholique par le traité conclu entre la ville et l'évêque, le 23 novembre 1549.

Dès le 29 juillet, Érasme de Limbourg et les membres des trois chapitres envoyèrent une députation au sénat, à l'effet d'obtenir le renouvellement des lettres de protection, qui allaient expirer; ils promettaient de leur côté de continuer à se conduire de manière à ne donner à la ville aucun sujet légitime de plainte.

L'occasion depuis si longtemps désirée se présentait enfin, le magistrat la saisit avec transport. Il répondit par écrit au prélat. Dans cette épître il déclarait à Érasme : que les chefs de la répu-

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 123.

blique avaient dû céder jadis à la force en laissant rétablir, dans certaines églises de Strasbourg, le culte catholique, et qu'il leur était impossible de tolérer *la continuation de ce scandale*[1]; — que l'on avait promis, à la vérité, en 1549 de veiller pendant dix années à la sécurité des membres du clergé, mais que jamais on n'avait eu l'intention de les protéger dans l'exercice de leur religion.[2] «Nos prédicants, ajoutent les sénateurs[3], nous font d'ailleurs à «ce sujet les représentations les plus sérieuses, ils nous conjurent «*de sauver l'honneur de Dieu (die Ehre Gottes zu retten)*; ils «nous ont démontré : — que nous ne pourrions faire un pareil «usage de notre autorité sans blesser nos consciences, et que le «devoir de nos charges nous oblige, sous peine d'encourir la haine «du Seigneur et de mériter des châtiments éternels, — non-seule-«ment à maintenir le bon ordre et la tranquillité dans les affaires «civiles, mais surtout à veiller aux intérêts de la gloire de Dieu «et à ne rien souffrir qui pût y porter atteinte.»

Pour donner plus de poids à leur assertion, les auteurs de la lettre citaient après ce passage un grand nombre d'exemples de la vengeance que le Seigneur avait exercée jadis sur ceux qui avaient permis ou favorisé le culte des idoles.

Les sénateurs déclaraient ainsi *ex cathedra* que les catholiques étaient des païens, et que la loi de Dieu forçait à les persécuter.

«Nous craignons aussi, disaient-ils encore, de devenir un sujet «de scandale pour les États évangéliques de l'Empire, qui déjà «nous soupçonnent de favoriser le papisme. D'après toutes ces con-«sidérations nous avons dès longtemps formé le projet de négocier

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*

[2] Le contraire ressort évidemment des déclarations faites par le sénat après les désordres qui eurent lieu à la Cathédrale à la Chandeleur 1550; il ne faut pas oublier non plus qu'en maintes occasions et notamment dans les instructions données au docteur Gremp lors de sa mission à Stuttgart, le magistrat avait reconnu que l'*Intérim* ayant été établi dans la ville *pour un temps indéterminé,* on ne pourrait plus l'abolir du moment où la diète d'Augsbourg de 1554 et 1555 aurait adopté *l'état présent* comme base de la paix de religion.

[3] *Monum. Argent., loc. cit.,* p. 124, 125.

«avec les trois chapitres, afin qu'ils consentent à suspendre leur «culte et à évacuer leurs églises. Plusieurs fois déjà les parois-«siens évangéliques de la Cathédrale et des deux Saint-Pierre nous «ont prié d'intervenir, afin que ces édifices leur fussent rendus. « Jusqu'à présent nous n'avons pas donné de suite à leurs demandes, «dans l'espoir qu'on parviendrait à s'entendre en matière de reli-«gion. Mais maintenant cette espérance n'existe plus, nous esti-«mons donc que les chanoines pourraient sans aucune difficulté «céder au désir de la population. Cela nous semble d'autant plus «aisé, que les offices catholiques ne sont pas très-fréquentés, que «la plupart des États évangéliques ont déjà aboli l'intérim, et «qu'enfin ce décret, purement transitoire, doit cesser nécessaire-«ment d'être en vigueur, à présent que le concile de Trente a été «assemblé.»

Pour terminer, le sénat promettait, si les chapitres acceptaient sa proposition, d'accorder de nouveau sa protection aux ecclésiastiques catholiques et de les maintenir en jouissance de leurs biens meubles et immeubles, de leurs rentes, revenus; etc.

Avant d'envoyer cette épître à l'évêque et aux chanoines, la chambre des Treize — que les négociations de ce genre regardaient spécialement — la communiqua à l'électeur palatin, au margrave Charles de Bade et au duc Christophe de Würtemberg. Le stettmeister de Müllenheim et le docteur Bernard Botzheim la leur portèrent, et les supplièrent de prêter assistance à la ville «dans d'aussi délicates conjonctures.» Les trois princes firent de belles promesses, mais on ne trouve aucune trace de leur intervention aux Archives de Strasbourg.[1]

La réponse de l'évêque et des chapitres fut présentée au sénat le le 4 octobre 1559.

[1] Schadæus, le continuateur de Sleidan, dit, à la vérité, que la ville fut délivée de l'Intérim par un traité, mais il ne cite aucune autorité à l'appui de son assertion, qui est d'ailleurs démentie par les événements subséquents et par les lettres de l'évêque. — L'abolition de l'Intérim, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, fut uniquement l'œuvre de la violence.

Le culte catholique a été rétabli à perpétuité dans la ville par la convention de 1549 — disait-elle. — Il est vrai, que dans ce traité le magistrat accordait pour dix ans seulement l'exemption des taxes imposées à la bourgeoisie, aux prévôts, chanoines, vicaires, prébendés et gens à eux appartenant, à la condition qu'ils paieraient chaque année à la ville le *Droit de protection* appelé *Schirmgeld*, mais les églises ont été rendues au clergé catholique sans limitation et pour toujours.

L'article 4 du traité de 1549 que l'on invoque, — article, où il s'agit des églises dans lesquels les catholiques et les protestants exerceront séparément leur religion, — ne fait aucune mention du terme de dix années. — Le magistrat s'engage purement et simplement à souffrir que l'évêque et son clergé fassent l'office divin dans la Cathédrale, à Saint-Pierre-le-Vieux, à Saint-Pierre-le-Jeune, et dans l'oratoire de la Toussaint. Bien loin de fixer à cet égard un terme quelconque, il est stipulé que cette convention durera *jusqu'à ce que Sa Majesté Impériale en décide autrement.* Il est bien évident qu'alors le magistrat entendait abandonner ces églises à perpétuité aux catholiques, puisqu'il est dit dans le traité, en termes exprès, que les chapitres de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint-Pierre-le-Jeune paieront des pensions viagères à certains ministres protestants qui avaient des prébendes dans ces églises, — à condition que ces ministres renonceront *à perpétuité* à ces bénéfices et qu'ils livreront aux chapitres les maisons qu'ils occupent.

Après avoir prouvé que le traité de 1549 était tout en leur faveur, l'évêque et le clergé invoquaient la paix de religion, conclue en 1555 et confirmée par les diètes de 1557 et 1559. — « Dans cette paix, — disaient-ils, — tout l'Empire a ordonné, d'un consentement unanime et en termes précis, que les États de la confession d'Augsbourg laisseraient ceux de l'ancienne religion, ecclésiastiques et séculiers, dans le libre exercice de leurs foi, usages, règles et cérémonies d'Église, et dans la possession de leurs facultés, biens meubles et immeubles, dignités, juridictions, rentes, cens, dîmes, sans y attenter par voie de fait ou autrement. » Il en résulte clairement que l'on ne peut enlever au clergé catholique

les églises qu'il possédait lors de la publication solennelle de ce traité, sans porter atteinte aux règlements les plus sacrés.

Or, puisque le clergé catholique a le droit incontestable de conserver ces églises et d'y célébrer publiquement son culte, il est bien évident aussi que le magistrat est tenu de le protéger, de façon à lui rendre possible l'exercice de ce droit.

Érasme de Limbourg sommait ensuite le sénat de prescrire la modération aux prédicants, qui, par leurs cris, leurs menaces et leurs discours, empêchaient les fidèles de fréquenter les offices catholiques, et, en finissant, il répondait à la dernière objection de ses adversaires et leur apprenait, puisqu'ils semblaient l'ignorer, que le concile de Trente n'était pas clos et qu'il avait simplement suspendu ses sessions.

Mais l'évêque en appelait en vain aux lois de l'Empire et à la bonne foi des traités, le sénat s'opiniâtra à lui dire et à lui répéter que les bourgeois avaient besoin de la Cathédrale, de Saint-Pierre-le-Jeune et de Saint-Pierre-le-Vieux, et *que les magistrats n'accorderaient pas leur protection aux ecclésiastiques catholiques qui y feraient l'office.*[1] C'était leur déclarer en termes clairs qu'on les livrerait aux insultes de la populace.

Cependant Érasme et son clergé insistèrent encore. Il y eut plusieurs échanges de notes et envois de députations. Tout fut inutile; le sénat persista dans ses refus.[2] Il ne voulut pas même promettre de protéger les ecclésiastiques contre les dernières violences, et il leur fit signifier, le 19 novembre 1559, son irrévocable résolution à cet égard.

La populace, informée de ce qui se préparait et animée par les ministres, souffrait avec impatience que le service catholique continuât dans les trois églises; elle n'attendit pas l'échéance des dix années fixées par le magistrat.

En cette même journée du 19 novembre 1559, — c'était un di-

[1] *Monum. Argent.*, p. 130 et 131.

[2] Voir Pièces justificatives, n° XIV, (2e Part.). *Instructions données à ce sujet par le magistrat à ses députés, le* 13 *nov.* 1559 (tirées des Archives de Strasbourg. *Ms.*).

manche, — la foule se précipita en tumulte dans la Cathédrale pendant qu'on y célébrait la grand'messe. Plusieurs des mutins s'approchèrent du maître-autel, insultèrent le prêtre, frappèrent ses assistants et firent cesser le sermon du matin, prononcé par Protais Gebwiller.[1] Cette scène violente ne fut que le prélude d'une autre, plus brutale encore, qui eut lieu dans l'après-dînée. — Jean Delphius, évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg, l'un des prédicateurs les plus savants et les plus éloquents de l'époque, prêchait et expliquait la première épître de saint Paul aux Colossiens.

Les meneurs avaient combiné dès le matin leur plan d'attaque.[2] Les plus insolents s'assemblent en grand nombre sur la place du palais épiscopal; une troupe de jeunes gens avinés, acteurs habituels dans les querelles et dans les émeutes, se réunit à eux. Ils entrent au nombre d'environ trois cents dans la Cathédrale, la populace s'y précipite à leur suite. Les plus hardis font voler de toutes parts des boules de neige dans lesquelles ils ont eu soin de mettre des pierres; ils arrachent les chapelets des mains des femmes, renversent, en jetant d'horribles clameurs et en vomissant d'épouvantables blasphèmes, les chaises et les bancs, et frappent à coups de bâton ceux qui essaient de s'opposer à eux. — Le suffragant, arraché de la chaire, s'échappe avec peine et, en se retirant, court risque de perdre la vie.[3]

Cependant il était alors deux heures; on sonne les Vêpres comme de coutume, et tandis que le grand-chœur s'assemble pour les chanter, le bruit recommence plus affreux qu'auparavant. On se jette avec fureur sur les prêtres qui entrent, on les heurte, on les frappe, on leur lance des pierres; plusieurs d'entre eux reçoivent des blessures graves. Ils se réfugient dans le chœur, derrière la grille, et entonnent l'office. Le tumulte redouble; on lance dans le chœur une véritable grêle de pierres, d'os et de boules de neige;

[1] Grandidier, *Essais*, l. Ier, p. 106.

[2] *Monum. Argent.*, t. Ier, p. 103 et suiv. Mémoire, *Tumultus in Ecclesia Argentinensi excitatus*, 19 *nov. an.* 1559, *in festo sanctæ Elisabethæ viduæ*, et t. II, p. 133.

[3] *Ibid.*

on livre l'assaut à la grille, on se prépare à enfoncer les portes.[1] « Tous les assaillants, » ajoute le contemporain Buheler, semblent « possédés de mille diables; — tels sont les effets que produit en « eux le pur Évangile. »

Le vénérable Sébastien Hambacher, roi du chœur[2], a le courage de se présenter à cette multitude effrénée, et lui parle comme un confesseur qui s'offre au martyre. On s'élance sur lui, on l'accable des plus indignes traitements, et cette diversion donne à ses confrères le temps de s'échapper.[3]

Tel est le récit des témoins oculaires.[4]

Après qu'on eut laissé aux émeutiers le temps d'accomplir leur œuvre, le magistrat, averti du désordre, jugea à propos de se rendre enfin sur les lieux. Il fit mettre en prison quelques-uns des acteurs de la scène hideuse que nous venons de raconter, soit qu'il voulût en effet punir ceux qui s'étaient permis de prévenir le terme marqué par le sénat pour l'interdiction du culte catholique dans les trois églises, soit, — ce qui est beaucoup plus probable, — qu'il espérât ainsi se préparer une excuse contre les reproches que de telles violences devaient lui attirer.

Pour rendre cette excuse plus plausible, il fit exprimer officiellement son mécontentement aux tribus d'artisans, et publia un ordre par lequel il était enjoint à tous les bourgeois de défendre à leurs enfants et à leurs domestiques d'insulter les prêtres. Cet ordre hypocrite ne fut pas respecté; on savait qu'en y contrevenant, on caressait les sympathies secrètes de l'autorité.

Quoi qu'il en soit, le traitement indigne auquel les ecclésiastiques avaient été en butte à la Cathédrale prouva à l'évêque que, sans l'appui du magistrat, le clergé ne pouvait se maintenir en possession des trois églises des chapitres, au milieu d'une populace fanatisée. Le service catholique demeura interrompu à partir du 19 no-

[1] *Ibid.* et *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 133.

[2] On appelait ainsi l'ecclésiastique qui jouissait de la prébende fondée dans la Cathédrale par l'empereur Henri II, en l'année 1109.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

vembre. Les prêtres épouvantés n'osèrent plus monter ni en chaire, ni à l'autel. Érasme porta ses plaintes à l'électeur palatin Frédéric, à Christophe, duc de Würtemberg, et au margrave Charles de Bade, et les pria d'engager le sénat à protéger le clergé, dans l'exercice de son ministère, au moins jusqu'à ce qu'on eût assemblé le grand-chapitre, avec lequel la ville s'entendrait pour faire un nouvel accommodement. Les trois princes intervinrent, mais le magistrat leur répondit « qu'il n'accorderait ni un mois, ni un jour, ni même « une heure de délai, parce qu'il serait impossible de contenir le « peuple, si on lui refusait les églises qu'il demandait et dont il avait « besoin. »[1] Les médiateurs jugèrent l'excuse valable et ne renouvelèrent pas leurs démarches.

Érasme de Limbourg annonça alors au sénat qu'il aurait recours à l'empereur. Les pères conscrits n'en furent pas émus ; ils prièrent seulement l'évêque de joindre ses mémoires à ceux de la ville, afin que Sa Majesté Impériale fût plus exactement informée de tout ce qui s'était passé. Le prélat y consentit dans l'espoir d'accélérer le jugement qu'il demandait. Toutes les pièces furent prêtes pour le jour de la Saint-Étienne 1559. Mais bien avant leur expédition, et dès le 26 novembre, Érasme avait eu recours à une protestation, dernière et impuissante ressource de la faiblesse contre l'injustice soutenue par l'autorité.[2] Il l'avait fait signifier aux magistrats par deux notaires. L'évêque dit qu'il lui est démontré que ses prêtres ne peuvent plus professer leur religion à Strasbourg sans risquer leurs vies, mais il déclare devant Dieu aux nobles, ammeistres et conseillers de la ville, qu'il ne consent pas, ni n'a jamais consenti, à l'abolition de la religion catholique dans sa cité épiscopale, et qu'il est innocent de tous les malheurs qui en pourront résulter.[3]

C'est ainsi que l'exercice du culte catholique fut de nouveau

[1] *Ibid*, p. 133 et 134. — Laguille, *op. cit.*, part. II, l. V, p. 45.

[2] Laguille, part. II, l. V, p. 45.

[3] Le magistrat répondit à Érasme de Limbourg, le 29 novembre. Il eut le front de soutenir qu'il était étranger à tout ce qui s'était passé à la Cathédrale.

interrompu à Strasbourg. Il le resta pendant plus d'un siècle. Le 10 décembre, les députés des trois chapitres comparurent devant le sénat, et déclarèrent qu'ils continueraient volontiers à remplir leurs fonctions, s'ils le pouvaient sans s'exposer aux plus grands dangers. Ils demandèrent qu'on voulût au moins les protéger sous le rapport temporel, et leur garantir la sûreté personnelle et la jouissance de leurs biens et de leurs revenus. Le sénat y consentit, mais en ayant soin d'ajouter que la protection ne s'étendrait pas au culte et à la religion, *parce que les consciences des sénateurs s'y opposaient*. Il fallut se résigner, accepter la condition et payer le *Schirmgeld*.

Depuis lors les lettres de protection au clergé ont toujours été renouvelées, tous les dix ans, jusqu'au temps de Louis XIV.

CHAPITRE VI.

Faits qui se passèrent à Strasbourg après l'abolition de l'Intérim.

Prédicants, sénateurs, bourgeois et artisans, amis de la nouveauté, étaient ravis des événements qui venaient de mettre un terme à l'exercice de l'ancienne religion à Strasbourg. Les catholiques seuls demeuraient plongés dans le deuil et la tristesse ; mais leur affliction, loin de troubler la joie des protestants, donnait un charme nouveau aux douceurs du triomphe ; personne ne prenait intérêt à la douleur des papistes, elle était un objet de risée, plutôt qu'un motif de compassion.

La chambre des Treize voulait, dès le 13 décembre 1559, qu'on recommençât à prêcher la pure parole de Dieu à la Cathédrale et à Saint-Pierre-le-Vieux. Elle proposait toutefois de ne pas faire usage des chœurs de ces deux édifices.[1] Le sénat, plus prudent, craignit de s'attirer des embarras et repoussa la proposition ; sa décision à cet égard se trouve inscrite dans les termes suivants au registre des procès-verbaux de ses séances.[2] « Cela est inutile, bornons-nous à « rendre grâces au Seigneur de l'abolition de l'idolâtrie dans ces « églises, *nous avons d'ailleurs assez de place et d'espace pour an- « noncer la parole divine*[3]; gardons-nous de tout ce qui pourrait « donner occasion de dire que le magistrat a vu avec plaisir et com- « plaisance le tumulte de la Cathédrale. »

A la vérité, le sénat ne persista pas longtemps dans sa résolution. Le 20 mars les paroissiens protestants de Saint-Pierre-le-Vieux pré-

[1] *Monum. Argent.* Mémoire cité, p. 138.

[2] *Rathsprot.*, 10 et 30 décembre 1559.

[3] Le sénat avait déclaré à l'évêque qu'on ne pouvait accorder *une heure de délai*, parce qu'on *avait besoin* des églises des chapitres. Ici il reconnaît qu'elles *lui sont inutiles*.

sentèrent une supplique, à l'effet d'être remis en possession de leur église, «dont ils se passaient difficilement au temps de la «Passion et de Pâques, vu le grand éloignement des autres pa-«roisses.» On fit droit à leur demande. Le sieur Engelhard Bauhof prononça la prière du matin à Saint-Pierre-le-Vieux, le 21 mars, et le dimanche suivant Théobald Schwarz, dit *Nigring*, consacra de nouveau son ancienne église au culte prétendu évangélique.

Ce malheureux apostat, qui avait été un des premiers fauteurs de l'hérésie à Strasbourg, persista dans son endurcissement jusqu'à la fin. Parvenu à la dernière limite de la vieillesse, et près de rendre ses comptes à ce Dieu qu'il avait outragé et auquel il avait arraché tant d'âmes, il rentra à Saint-Pierre-le-Vieux avec l'orgueil d'un triomphateur montant au capitole. Comme il ne pouvait plus marcher, on le porta sur la chaire[1]; il y fit un sermon, triste mélange d'inepties et d'invectives contre la sainte et mystique épouse de Jésus-Christ qu'il avait trahie. Cette pitoyable homélie fut très-admirée par l'auditoire, auquel Schwarz fit, à partir de ce jour et jusqu'au temps de sa mort, un discours du même genre tous les dimanches.[2]

Cependant l'empereur, après avoir reçu les plaintes de l'évêque et des chapitres et la défense du sénat, avait rendu, le 22 janvier 1560, un décret favorable aux catholiques, et chargé le comte Philippe d'Eberstein, landvogt de la Haute-Alsace, et le docteur Jean-Ulric Zasius, conseiller impérial, d'aller à Strasbourg pour y faire exécuter ses ordres, et pour sommer le magistrat de protéger le clergé dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Ces commissaires arrivèrent à la ville, le 25 mars, lendemain du jour où Schwarz avait repris possession de Saint-Pierre-le-Vieux; mais ils ignoraient ce fait; on se garda de leur en donner connaissance, de sorte qu'il n'en fut pas question dans leur négociation avec les autorités strasbourgeoises.

Eberstein et Zasius ne réussirent pas à ébranler les résolutions

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 140.

[2] Schwarz mourut en 1561. Isaac Kessler (dit *Ahenarius*) fut, après lui, ministre à Saint-Pierre-le-Vieux.

du sénat. Celui-ci se sentant appuyé par les princes protestants, dont la puissance contrebalançait celle de l'empereur, n'éprouvait aucune inquiétude. Il répondit aux propositions des envoyés par un refus absolu de protéger les ecclésiastiques catholiques autrement qu'en affaires temporelles ; il soutint même que sa résolution était parfaitement conforme aux dispositions de la paix de religion. « Cette paix, disaient-ils [1], n'oblige personne à donner à ses adver- « saires des lettres de protection sous le rapport religieux, elle en- « joint simplement de ne pas les troubler dans l'exercice de leur « culte et de ne les point chasser ; — *or rien de cela n'a eu lieu*[2]; « nous n'empêchons nullement les prêtres de continuer leur service, « si cela leur convient, pourvu que ce soit à leurs risques et périls, « et sans que nous ayons à nous en mêler. »

Les sénateurs savaient trop bien que cette dernière clause rendait impossible la célébration du service divin catholique dans une ville où les prédicants avaient réussi à inculquer leur fanatisme incendiaire à la majorité de la population.

La mission du comte d'Eberstein et du docteur Zasius n'eut donc pas de suites.

Sur ces entrefaites l'évêque fut informé de la reprise de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux par les protestants. Érasme s'en plaignit à l'empereur, et le supplia d'envoyer à Strasbourg de nouveaux commissaires. Nicolas, baron de Bollwyler, sous-grand bailli à Haguenau, le chancelier Jean Fabry, et Jean-Bernard Reunnlein, docteur en droit, vinrent à la ville chargés des ordres de Sa Majesté, et insistant sur l'exécution des traités de Passau et d'Augsbourg, ils pressèrent le sénat de restituer Saint-Pierre-le-Vieux, et d'assurer aux catholiques le libre exercice de leur religion. Ils n'eurent pas plus de succès que leurs devanciers.

La conduite du magistrat, nous le répétons, n'a rien d'étonnant. Il venait de signer à Naumbourg une espèce de confédération avec

[1] *Monum. Argent.* Mémoire cité, p. 141 et 142.

[2] Le sénat, en effet, n'avait pas mis lui-même la main à l'œuvre lors du tumulte de la Cathédrale, il s'était borné à préparer les voies et à laisser faire.

les princes protestants, et il tenait à se faire un mérite de sa fermeté auprès du parti sur l'assistance duquel il comptait.

La confédération que nous venons de nommer et qu'il est temps de faire connaître, nous oblige à reprendre les choses d'un peu plus haut.

Tandis qu'à Strasbourg on s'efforçait de détruire la religion catholique, les docteurs de la nouvelle Église se querellaient en Allemagne au sujet de la confession d'Augsbourg. Les plus purs, qui se qualifiaient d'*orthodoxes,* voulaient qu'on s'en tînt uniquement à celle présentée à Charles-Quint en 1530. Les autres, qui éprouvaient de la sympathie pour Zwingle et Calvin, pensaient que, puisqu'on avait *fait* cette confession primitive, on pouvait bien se permettre aussi d'y *faire* quelques changements. On s'échauffa fort de part et d'autre. Quelques-uns des princes ordonnèrent alors à leurs théologiens de se réunir à Naumbourg, en Saxe, pour tâcher une fois encore de concilier tout le monde. Ceci se passait en 1554.

Les magistrats de Strasbourg n'avaient pas été avertis assez tôt pour se faire représenter à l'assemblée; ils chargèrent leurs ministres de lui écrire. Parmi les lettres que les serviteurs de la parole strasbourgeois expédièrent à cette occasion, il en est une, datée du 23 avril 1554, dans laquelle ils louent beaucoup les princes « du projet qu'ils ont formé de réunir les églises agitées par d'é-« tranges dissentiments. » On y remarque entre autres le passage suivant : « Comme vos délibérations ont surtout pour but de con-« server la confession d'Augsbourg, nous vous prions de nous com-« muniquer ce que vous aurez conclu. Nous entrerons volontiers « dans une paix fondée sur la confession d'Augsbourg, parce que « nous savons que, si l'on examine avec attention l'antiquité, on « jugera que cette confession est véritablement conforme au con-« sentement de l'Église catholique, et qu'elle est appuyée sur l'Écri-« ture. » — Cette lettre, insérée plus tard dans le Rituel de l'Église de Strasbourg[1], fut signée par Jean Marbach, devenu doyen de Saint-Thomas, et par les autres ministres. — Ces hommes, tout

[1] *Kirchenordnung* de 1598, p. 54.

en se séparant de l'Église, qui a porté depuis l'origine du christianisme et qui portera jusqu'à la consommation des temps le titre glorieux de catholique, se vantaient ainsi de la conformité de leurs sentiments avec ceux du catholicisme. — Il est encore digne de remarque que dans l'écrit que nous citons, il n'est plus question de *notre* confession d'Augsbourg ou de la tétrapolitaine, mais de celle de l'école saxonne. Toutefois le fait s'explique. Le docteur Marbach, qui exerçait alors l'omnipotence religieuse à Strasbourg, était *luthérien orthodoxe*. Bientôt nous aurons occasion de parler de la façon dont il usa de son pouvoir envers ceux qui osaient ne pas partager ses opinions, et nous verrons le sénat et la population d'une ville si fière de son indépendance, si heureuse de s'être soustraite à l'obéissance du pape et de l'évêque, se courber docilement sous le joug du plus vulgaire des pédants.

Mais retournons à Naumbourg. — Les théologiens assemblés en ce lieu n'ayant pu s'entendre, les princes protestants, honteux de ces divisions qui déconsidéraient la cause commune, se réunirent à leur tour, également à Naumbourg, le 10 janvier 1561. Ils y mirent d'autant plus d'empressement que le concile de Trente reprenait ses séances; ils avaient répondu par un refus absolu, grossier même[1], à l'invitation que leur avait adressée le pape de s'y faire représenter. — Parmi les princes qui vinrent à Naumbourg se trouvaient : Frédéric, électeur palatin, Auguste, électeur de Saxe, Jean Frédéric, duc de Saxe-Weimar, etc. Strasbourg y envoya le stettmeistre Henri de Müllenheim.

On proposa d'abord de souscrire une seconde fois la confession d'Augsbourg pour réduire au silence les catholiques, « *qui calom-* « *niaient les protestants et les accusaient d'avoir varié dans leur* « *doctrine!* »[2] — Mais alors s'éleva une première difficulté : à quelle

[1] Le pape, dans ses lettres d'invitation, les avait appelés *fils bien-aimées;* ils trouvèrent cette qualification déplacée et inconvenante et furent choqués de ce qu'on osât supposer qu'ils pourraient envoyer des représentants à un concile présidé par l'antechrist ou par ses légats.

[2] Ils n'avaient varié, en effet, que quinze ou vingt fois et ils comptaient plus de sectes que d'années d'existence.

édition devait-on s'attacher? Car malgré l'immutabilité dont se vantait le protestantisme, il y avait de nombreuses *variantes* dans les différentes éditions de la règle de sa foi *invariable*.

Les deux électeurs furent d'avis de préférer la plus récente, telle qu'elle avait été *réformée*, *revue et corrigée* en 1540 par Melanchthon, sous prétexte qu'elle exposait la saine doctrine plus au long et plus nettement.[1] Jean Frédéric de Saxe et quelques autres princes voulaient qu'on s'en tînt à la confession d'Augsbourg primitive présentée à Charles-Quint, en 1530, sans y faire le moindre changement. Ce parti déplaisait fort à l'électeur palatin, dont les secrets penchants étaient pour la doctrine de Calvin.

Rien de plus burlesque que ces démêlés éclatant au moment même, où on déclarait *calomniateurs* ceux qui accusaient les protestants de ne pas être d'accord entre eux.

Le palatin finit cependant par consentir à signer la confession de 1530, à la condition qu'on y mettrait une préface. Celle-ci fut rédigée, en effet, par deux théologiens et lue dans l'assemblée. Mais Jean Frédéric de Saxe reconnut que sous le nom modeste de préface on tendait un piége aux luthériens, et que ce petit écrit devait servir de passe-port aux sacramentaires, et leur assurer l'avantage de prêcher, de répandre et d'introduire en quelque sorte dans la confession d'Augsbourg elle-même une doctrine qui n'était pas tolérée dans l'Empire. Il déclara donc, de concert avec les princes de son parti, qu'il ne signerait pas la préface, et qu'il lui était impossible de se réunir à l'électeur palatin et aux adhérents de ce prince, à moins qu'ils n'expliquassent leur créance sur la cène et sur les autres articles controversés, et qu'ils ne renonçassent sans détour « aux erreurs rejetées par les Églises protestantes et en particulier à celles des sacramentaires. »

La querelle devint alors plus vive, et Jean Frédéric n'ayant pu obtenir ce qu'il demandait quitta Naumbourg. Mais ses partisans continuèrent à négocier, et on ne tarda pas à lui mander que l'on

[1] *Kirchenordnung* de 1598, p. 61.

était décidé à signer la confession d'Augsbourg primitive, et que des explications satisfaisantes seraient ajoutées à la préface.[1]

Henri de Müllenheim, député de Strasbourg, souscrivit la confession d'Augsbourg *non changée*, et y apposa le sceau de la ville. Le sénat, docile aux inspirations de Marbach, approuva hautement la conduite de son représentant, et fit savoir aux ministres et aux professeurs, « qu'ils eussent désormais à se conformer, dans les « sermons et dans l'enseignement, *à la confession primitive d'Augs-* « *bourg, telle qu'elle avait été présentée à l'empereur Charles-* « *Quint en* 1530.

Pour le moment c'en était donc fait de la *tétrapolitaine*, les négociations des Butzer et des Capito, les réglements synodaux, les catéchismes et les expositions de foi qui avaient fait précédemment la gloire et l'orgueil de Strasbourg tombaient dans le mépris et dans l'oubli ; mais en revanche Strasbourg contractait des liens nouveaux, étroits et intimes avec les autres signataires de la convention de Naumbourg, et grâce à ses alliés, elle se voyait en position d'opposer d'insolents refus aux sommations et aux demandes de l'empereur et de l'évêque.

Tandis que les événements dont nous venons de rendre compte se passaient, l'église métropolitaine et celle de Saint-Pierre-le-Jeune demeuraient dans l'abandon. La Cathédrale en particulier resta ouverte à tout venant pendant neuf mois, « et dans un état d'abomi- « nation semblable, dit le chroniqueur Sébald Buheler, qui vivait « alors à Strasbourg, à une étable à porcs, où les ivrognes se reti- « raient pour y dormir et y faire leurs immondices. »[2]

Le 27 juillet 1560, les prédicants présentèrent une requête au

[1] L'électeur palatin Frédéric n'en resta pas moins partisan de la doctrine suisse, tout en étant signataire de la confession d'Augsbourg. « C'est ainsi que tout se trouvait dans cette confession. Les zwingliens « malins et railleurs l'appelaient la *boëte de Pandore,* d'où sortaient « le bien et le mal, *la pomme de discorde* entre les déesses, *une chaus-* « *sure à tous pieds,* un grand et vaste *manteau, où satan se pouvait* « *cacher aussi bien que Jésus-Christ.* (Bossuet, *Variat.,* l. VIII, p. 284).

[2] Grandidier, *Essais,* l. Ier, p. 108.

sénat à l'effet d'être autorisés à reprendre les deux églises et à y recommencer le culte pur évangélique. Une commission fut nommée pour examiner l'affaire; elle repoussa la demande des ministres et leur ordonna de patienter. Les motifs de son refus méritent d'être rapportés. « L'ancienne église des Dominicains étant érigée « maintenant en paroisse, — disait le rapport, — *on n'a pas besoin* « de la Cathédrale et de Saint-Pierre-le-Jeune; d'ailleurs Dieu notre « Seigneur ne tient pas aux belles églises et aux grands édifices, le « cœur de l'homme est de tous les temples celui qu'il préfère. Divers « obstacles s'opposent à la reprise de la Cathédrale et de Saint-« Pierre-le-Jeune, il vaut mieux attendre encore. »[1]

Le magistrat avouait ainsi avec une effronterie sans égale, qu'il en avait menti lorsqu'il affirmait naguère que les besoins du culte protestant exigeaient la restitution des églises livrées aux catholiques par l'intérim. Il reconnaissait que l'intolérance avait été seule le mobile de sa conduite. Il se décida enfin à faire fermer la Cathédrale, le 18 août 1560, *afin qu'elle cessât d'être convertie en latrines publiques*.[2]

Au mois d'avril 1561, on vit arriver à Strasbourg Zacharie Delphin Patrizius, légat du pape. Ce prélat séjourna chez le commandeur de Saint-Jean, et passa également quelque temps auprès de l'évêque à Saverne; un commissaire impérial était avec lui. Il venait pour engager Strasbourg à se faire représenter au concile, et il eut à ce sujet en vain plusieurs entrevues avec les professeurs Jean Sturm et Zanchi.

Le sénat ne persista pas longtemps dans les refus qu'il avait opposés aux prédicants touchant la reprise de la Cathédrale et de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune. Peu de temps après le départ du légat, la chambre des Treize proposa de rendre ces deux édifices au culte protestant. Les *considérants* sur lesquels elle basait son avis sont aussi curieux que ceux qu'on avait émis quelques mois auparavant à l'appui de l'opinion contraire. C'étaient les suivants[3] :

[1] *Monum. Argent.* Mémoire cité, *loc. cit.,* p. 143 et 144.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

1 Ces églises sont vides, sales et profanées depuis dix-huit mois et ne servent pas;

2° Le clergé catholique les a délaissées VOLONTAIREMENT, DE SON PROPRE MOUVEMENT, poussé par une crainte tout à fait déraisonnable;

3° En les consacrant de nouveau au culte protestant, on ne viole pas la paix de religion; elles sont abandonnées, donc on ne les prend à personne;

4° Par conséquent aussi, on ne pourra jamais contraindre la ville à les restituer.

Ces motifs parurent péremptoires au magistrat. Il décréta, le samedi 17 mai, que le service évangélique recommencerait à la Cathédrale et à Saint-Pierre-le-Jeune, le lendemain 18; c'était le dimanche d'avant la Pentecôte, «et pour éviter qu'il n'y eût à cette «occasion quelque démonstration populaire, la grande nouvelle ne «fut répandue dans la ville que durant la soirée, et il fut expres-«sément défendu aux prédicants *de prendre des airs de triomphe «ou de pousser des cris d'allégresse* en chaire *(zu gloriren und zu «frohlocken)*.[1]

Conformément aux ordres du sénat, le docteur Englisch, surnommé *der alte Leimenhans*, fit à six heures du matin la prière publique à la Cathédrale, qui redevint alors église principale. On y avait transporté la veille la table de cène et les bancs du Temple-Neuf. Jean Finner, curé dans cette dernière paroisse depuis l'année 1557, devint, à partir de ce jour, curé de Saint-Laurent. Il prêcha le sermon du matin, la population y fut convoquée au son du gros bourdon, et pour la première fois depuis trente ans, les orgues servirent d'accompagnement aux chants protestants. On se souvient que l'usage des instruments avait été supprimé jadis à Strasbourg par égard pour les Suisses, dont le puritanisme s'effarouchait de tout culte extérieur. Le docteur Jean Marbach, doyen de Saint-Thomas et président du consistoire ecclésiastique, fit le sermon de

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, *loc. cit.*, p. 143 et 144.

l'après-midi, et joignit dès lors à ses autres fonctions celle de prédicateur de la Cathédrale.[1]

Saint-Pierre-le-Jeune fut rendu au culte le même jour. Conrad Lautenbach et Laurent Offner y firent le service. Ce dernier devint ministre en titre de la paroisse.

Les protestants se trouvèrent alors trop riches en églises. Ne sachant plus qu'en faire, ils convertirent celle des dominicains ou du Temple-Neuf en halle aux suifs.[2]

Le sénat, satisfait d'avoir aboli le culte catholique dans les trois églises et de s'être emparé des biens des fabriques, tint sa promesse et laissa aux membres des chapitres la jouissance des revenus de leurs bénéfices, en les chargeant néanmoins de contribuer, par des pensions annuelles, à la subsistance du clergé protestant. Le grand chœur, entre autres, fut obligé de constituer à cet effet une rente de six cents florins. Des discussions existaient depuis plusieurs années entre le grand-chapitre et le magistrat à propos du péage du pont du Rhin, et de l'administration des biens de la fabrique de Notre-Dame. Les difficultés furent aplanies : les deux parties conclurent, le 9 juin 1561, à Weil, en Würtemberg, un traité sous la médiation du duc Christophe et du margrave de Bade

A partir de l'abolition de l'intérim, beaucoup des membres des chapitres ne résidèrent plus à Strasbourg. L'évêque décida que ceux d'entre eux, qui se fixeraient à Saverne pour y remplir les obligations de leur état, conserveraient leurs droits de présence tout comme s'ils habitaient la métropole. Plusieurs des chanoines profitèrent de cette disposition. Plus tard Érasme ordonna également aux capitulaires de résider au moins pendant douze semaines

[1] Buheler, *Chron. ad an.* 1561. Schad, p. 93 et 97. *Monum. Argent.*, *loc. cit.*, p. 146.

[2] Elle resta consacrée à cet ignoble usage jusqu'en 1636, alors l'université la demanda pour la faculté de théologie. C'était là que les apprentis prédicants faisaient leurs sermons d'essai. Mais bientôt elle redevint magasin et demeura tel jusqu'en 1681, époque à laquelle la ville dut restituer la Cathédrale aux catholiques, en vertu de la capitulation conclue avec Louis XIV. Le Temple-Neuf fut, à partir de ce temps, la principale église des protestants de Strasbourg.

annuellement dans des localités catholiques et d'y célébrer le service divin.

Quant aux jeunes bénéficiaires, on leur interdit de faire leurs études à Strasbourg, et l'évêque soumit tous ceux qui devaient remplir des fonctions ecclésiastiques dans son diocèse à un examen, dont la forme et la règle[1] avaient été rédigées par le suffragant Jean Delphins, en 1560.

Cependant, malgré l'abolition de l'intérim dans les églises des trois chapitres, le culte catholique ne se trouvait pas entièrement supprimé à Strasbourg. On célébrait encore des messes au couvent de Saint-Jean et dans les monastères de Sainte-Marguerite, de Saint-Nicolas *in undis* et des Repenties ou de la Madeleine. Toutefois c'était à huis-clos, sans qu'on osât se permettre de convoquer les fidèles au son de la cloche. Les bourgeois, dans les cœurs desquels vivait encore la foi antique et qui voulaient assister au saint sacrifice, se rendaient aux chapelles, furtivement, d'un pas timide; loin de gêner en rien les apostats au milieu desquels ils se trouvaient, ils demandaient simplement qu'on les laissât maîtres d'adorer et de servir Dieu comme l'avaient adoré et servi leurs pères pendant quinze siècles et demi. De plus les couvents que nous venons de nommer étaient soumis complétement à la juridiction du sénat, et à tel point dans sa dépendance, que les nonnes de Saint-Nicolas *in undis* furent punies et frappées d'une amende pour s'être permis de réclamer la protection de l'évêque.[2]

Ces différents monastères étaient par conséquent dans la condition la plus misérable et ne pouvaient donner d'ombrage à personne. Néanmoins les prédicants, le docteur Marbach en tête, n'étaient pas encore satisfaits. « Ils ne pouvaient supporter qu'on « laissât subsister à Strasbourg un vestige de catholicisme, et dé-

[1] Elle fut imprimée en 1566 à Mayence sous le titre de : *Formula examinis ecclesiastici ab Erasmo Argentinensi antistite conscripta etc.* Les questions sont tirées de l'*Examen ordinandorum* du franciscain Jean Wild de Mayence. Pour la morale, la règle d'examen de Strasbourg renvoie au catéchisme du jésuite Canisius.

[2] *Ibid.*

« claraient que c'était un opprobre pour la ville. » Ils commencèrent donc à présenter des pétitions au sénat à l'effet d'obtenir « que le vieux levain papiste fût détruit dans les couvents, et qu'on « les réformât en y introduisant le service divin nouveau et en y « abolissant le scandale de la messe. »[1]

Tout en attaquant les derniers catholiques de la ville, les prédicants se montraient également intolérants envers ceux de leurs confrères qui demeuraient attachés aux croyances et aux opinions admises à Strasbourg quelques années auparavant. Les doctrines enseignées jadis par les Butzer, les Capito, les Calvin, les Hedio, et qui avaient été accueillies comme l'expression la plus sublime de la pure parole de Dieu, se trouvèrent tout à coup à l'index, aussi bien que celles de la grande prostituée de Babylone.

Avant d'exposer les événements qui se passèrent à cette occasion, nous devons faire connaître à nos lecteurs les serviteurs de la parole qui étaient alors à la tête de l'Église strasbourgeoise, et qui donnèrent une nouvelle direction au protestantisme alsacien. Nous en avons nommé quelques-uns en passant, entre autres Marbach, le plus marquant de tous; mais cela ne suffit pas, leur fanatisme leur donne des droits à une mention plus spéciale.

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 147.

CHAPITRE VII.

Les nouveaux prédicants strasbourgeois et leurs actes.

Les pères de la Réforme à Strasbourg, Capito, Zell, Butzer, Fagius, Hedio, Jacques Sturm etc., avaient successivement disparu de la scène. Ce dernier était mort le 30 octobre 1553[1], après avoir rendu d'importants services à sa ville natale pendant les années difficiles qu'elle venait de traverser. Il avait réussi dans plusieurs négociations délicates et épineuses; le crédit dont il jouissait à Strasbourg et la haute position qu'il y occupait, lui avaient permis d'exercer une certaine influence sur les délibérations du consistoire, d'opposer en quelques circonstances une digue aux projets des prédicants, et de prévenir quelques-unes de leurs querelles. Les serviteurs de la parole, délivrés de ce mentor incommode, commencèrent à exercer sur la ville un despotisme dont le sénat se fit le servile instrument. Celui d'entre eux qui joua en cette occasion le rôle le plus marquant fut, — ainsi que nous le disions, — Jean Marbach. En sa qualité d'acteur principal, c'est de lui que nous devons nous occuper d'abord.

Marbach était né en 1521 à Lindau, près du lac de Constance. Agé de quinze ans à peine, il commença à Strasbourg ses études qu'il poursuivit et acheva à Wittemberg. Luther lui conféra en 1543 le grade de docteur en théologie. Il succéda alors à Paul Fagius en qualité de ministre à Isny, mais il n'y eut pas de succès, et devint en 1545 curé protestant de la paroisse de Saint-Nicolas à Strasbourg. Melanchthon range Marbach au nombre des *mediocriter doctos* (médiocrement savants); cependant, comme il avait une certaine éloquence naturelle et un extérieur digne et agréable, il

[1] Jean Sturm écrivit un éloge de son homonyme sous le titre de : *Joh. Sturm. consolatio ad senatum Arg. de morte clar. et nob. viri D. Jacobi Sturmii. Arg.* 1553.

devint promptement très-populaire dans la capitale de l'Alsace. Sa renommée s'étendit même au dehors ; plusieurs princes voisins eurent recours à lui pour l'organisation de leurs églises, et l'on disait déjà « *que la gloire de l'église de Strasbourg se perpétuerait en la personne de Marbach.* »[1] — Butzer ne l'aimait pas; il le trouvait plein d'orgueil et il écrivait à Pierre Martyr : « *Iste præsumptuosus theologus magnum malum dabit ecclesiæ*[2] (ce présomptueux théologien donnera beaucoup de mal à l'Église).

Les prévisions de Butzer se réalisèrent. Marbach avait une vanité et un esprit de domination insupportables; nous avons pu en juger déjà à propos des querelles qu'il fit au sénat à l'occasion de l'*Intérim* et de l'abolition du culte catholique dans la ville; plus tard il nous en donnera encore de nombreuses preuves. — Jean Marbach revêtit à Strasbourg la plus haute dignité de l'Église *régénérée;* il succéda à Hedio en qualité de président du consistoire, et pendant vingt-huit ans il resta à la tête de ce collége, le dirigea et lui fit adopter ses idées et ses projets. A ce propos nous devons rapporter un trait qui peint la puérile vanité de cet homme. Le sénat l'avait nommé *président* du *Convent;* Marbach trouva ce titre beaucoup trop modeste et se donna celui plus pompeux de *surintendant (Superintendent*[3]*).* Il exigeait que ses subordonnés l'appelassent ainsi, en y joignant la qualification d'*Excellence.*

Passons aux autres illustrations locales.

Nous avons eu occasion de nommer dans un de nos précédents chapitres Louis Rabus.[4] Né à Memmingen en 1524, il vint à Strasbourg comme jeune étudiant, en fort piteux équipage. Zell l'accueillit dans sa maison, lui fit achever ses études à l'Université de Tübingue et le nomma ensuite son vicaire à la Cathédrale. A la mort du patriarche de la Réforme strasbourgeoise, la cure de la Cathédrale fut offerte d'abord au docteur Jean Brenz, curé de Hall, en

[1] Rœhrich, t. III, p. 91.
[2] *Unschuldige Nachrichten*, p. 1029.
[3] Les protestants avaient remplacé par ce titre celui d'évêque.
[4] Voir ch. Ier, p. 14.

Souabe. Mais Brenz, établi depuis vingt-cinq ans à la tête de son église, ne put pas se décider à la quitter. Rabus fut alors nommé successeur de Zell et devint ministre au Temple-Neuf lorsque l'*Intérim* força les protestants à restituer la Cathédrale. Ce choix, fruit de la faveur populaire, indigna les anciens serviteurs de la parole.

Toutefois Rabus se consolait de la colère des ministres en se voyant l'idole d'une grande partie de la bourgeoisie. «On écoutait « volontiers ses sermons,» écrit le chroniqueur contemporain Sébald Buheler; «il était en particulier l'objet de l'adoration des «vieilles femmes; et la tribu des pelletiers lui donna en témoignage « de son amour un fort beau vêtement en pelisse noire.»

Cependant le triomphe de Rabus ne fut pas sans un mélange d'amertume. Dur, égoïste et hautain, les succès de ses collègues lui causaient un profond chagrin. Il fut inconsolable lorsqu'il se vit préférer Marbach pour le poste de président du consistoire et il se considéra comme une victime de l'intrigue et de l'injustice. Son orgueil ne connut plus de bornes après qu'il eut reçu le bonnet de docteur à Tübingue en 1553; dès lors il traita les autres ministres avec un superbe mépris; ses deux vicaires, Laurent Offner et Antoine Reuchlin[1], eurent surtout à souffrir de son humeur acariâtre et maussade.

Rabus fut un des principaux persécuteurs du sénat dans l'affaire de l'*Intérim*. Sa fureur, en voyant le culte catholique célébré dans trois des églises de Strasbourg, dépassait toutes les bornes; il finit par quitter la ville en 1556, sans prendre congé ni de ses collègues, ni de ses auditeurs[2]; mais les sentiments haineux qu'il avait semés parmi ses paroissiens lui survécurent et portèrent leurs fruits.

Conrad Schnell, homme dépourvu de science et de talent, se trouvait ministre à Saint-Thomas au milieu du seizième siècle. Vieux et infirme, il donna sa démission et eut pour successeur Beatus Ge-

[1] Ce Reuchlin était neveu de Capnio et fils d'un prêtre marié.

[2] Il devint *superintendent* à Ulm, et eut ainsi la joie de se voir enfin l'égal de Marbach.

rung, plus connu sous le surnom de *Magister Batts*. Gerung figurait dignement à côté de Marbach et de Rabus. Il était ambitieux, emporté, violent et fougueux démagogue. — D'abord ministre à Berne, il n'avait pas pu s'y maintenir, parce qu'il partageait les opinions eucharistiques de Luther, et il était arrivé à Strasbourg muni d'une recommandation de Simon Sulzer. Butzer avait voulu d'abord le nommer vicaire à la Cathédrale; Gerung s'y était refusé, disant qu'aîné de Rabus, il ne pouvait consentir à lui être subordonné. Un peu plus tard la démission du vieux Schnell avait permis, ainsi que nous le disions, de le nommer ministre à Saint-Thomas.

Gerung avait, au dire des contemporains, un très-bel organe. Grâce à cet avantage, il eut de prodigieux succès parmi les artisans et la petite bourgeoisie. Son admiration pour Martin Luther l'eût sans doute rapproché de Marbach, si d'autres causes ne les eussent divisés. — Le caractère difficile de Gerung occasionnait des querelles incessantes entre lui et ses collègues. Ceux-ci l'accusèrent d'employer dans ses sermons des expressions triviales et ordurières, « et de tenir une conduite privée peu respectable. » — La mauvaise humeur du curé de Saint-Thomas s'en accrut, et la préférence accordée en maintes occasions au jeune Marbach révolta son orgueil. Il ne se présenta plus au consistoire et les choses en vinrent au point que les autres ministres l'en déclarèrent exclus. — Gerung seul avait pris parti pour le magistrat dans la querelle relative à l'*Intérim;* le magistrat l'en récompensa en entrant dans les sentiments de ses adversaires.[1] Le serviteur de la parole à Saint-Thomas reçut son congé en 1557; on renvoya en même temps son vicaire, Mornhinweg (ou Crasitius), qui partageait ses sentiments.[2]

Christophe Sœll, le fidèle ami de Butzer, était mort en 1553.

[1] Voir ci-dessus, ch. IV, p. 54.

[2] Gerung conserva cependant jusqu'à sa mort, arrivée le 10 mars 1559, les appointements que lui faisait le chapitre de Saint-Thomas. Mornhinweg fut nommé curé de Saint-Michel à Wissembourg. La faiblesse de sa santé l'obligea à quitter ce poste, il revint à Strasbourg et fut successivement ministre à Saint-Oswald et vicaire à Saint-Pierre-le-Vieux et à Saint-Thomas où il avait débuté.

Marbach lui donna pour successeur au vicariat de Sainte-Aurélie Nicolas Florus, de Gotha, qui avait fait ses études à Wittemberg et s'y était imbu des principes de l'école saxonne. Florus devint en 1558 curé de Sainte-Aurélie, et la place de vicaire fut donnée à Flinner. Celui-ci ne l'occupa pas longtemps; une année plus tard il était à la tête de la paroisse protestante de la Cathédrale, qui alors siégeait encore au Temple-Neuf.

Flinner passait pour un homme zélé, mais fort médiocrement doué. Il avait exercé précédemment son ministère à Augsbourg et à Heidelberg, et en cette dernière ville il avait trouvé un ennemi déclaré en Jost Velsch, qui dans ses lettres le traitait de faux apôtre, de renard, d'ignorant et de sot.

Flinner subit de la manière la plus complète l'influence de Marbach et devint sous sa direction un ardent défenseur de l'*orthodoxie* luthérienne.

Elle trouva un champion plus décidé et de plus belliqueuse humeur encore en Melchior Specker, d'abord curé à la Robertsau, ensuite successeur de Gerung à Saint-Thomas et professeur de théologie. Specker, né à Isny, était d'un caractère excessivement violent, très-fier de ses talents oratoires, et prenait en horreur tous ceux qui n'admiraient pas son beau débit. Il se brouilla même pendant quelque temps avec le consistoire à propos de différentes injustices dont il se prétendait victime.

Tels étaient les hommes qui occupaient, à l'époque dont nous parlons, la place des premiers réformateurs strasbourgeois. Outre ceux que nous avons nommés, on comptait dans la ville un certain nombre d'individus de moindre importance, attachés au service des diverses paroisses et qui suivaient en aveugles l'impulsion que leur imprimaient les maîtres de la doctrine.

La phalange des prétendus ecclésiastiques que nous venons de faire connaître se distinguait surtout de celle qui l'avait précédée par la fixité de ses opinions. — Les procédés diplomatico-religieux des Butzer et des Capito, les entraînements sympathiques de Zell, les formules à double sens, les expressions élastiques et les interprétations, n'étaient nullement du goût de ces nouveaux docteurs.

Élevés aux écoles de Wittemberg et de Tubingue, ils considéraient chacune des opinions de Luther comme une règle de foi invariable et sainte dont on ne pouvait dévier sans péché grave. Ils eurent beau faire, cependant il n'était pas en leur pouvoir de faire changer de nature à l'Église dite *évangélique* et d'arrêter à jamais le cours des variations qui constituent son caractère distinctif et qui feront éternellement sa honte.

L'*orthodoxie luthérienne* de Marbach et de ses collègues, la ténacité avec laquelle ils s'efforcèrent d'introduire un principe fixe dans leur Église, leur attirent les reproches des *évangéliques* modernes; — les déclarations que font à cette occasion ces derniers sont instructives; admettant la perfectibilité du christianisme, ils considèrent tout symbole définitif comme un crime de lèse-divinité et de lèse-humanité.

Voici la manière dont s'exprime à ce propos l'un des historiens protestants de notre province[1] : « Au lieu de ne voir dans la Réforme « luthérienne que le point de départ d'un immense changement de « l'Église chrétienne et de travailler à son progrès, ces hommes,— « aveuglés par l'esprit de parti, — considéraient l'œuvre comme « accomplie. Ils croyaient que le triomphe de la vérité était déjà « complet, et loin de mener à sa perfection ce qui avait été si ma- « gnifiquement commencé, ils prodiguèrent leurs nobles facultés « dans de vaines disputes d'école, et s'efforcèrent de rétablir la foi « aveugle contre laquelle les réformateurs avaient si vigoureusement « et si heureusement travaillé. On s'arrêta alors au lieu d'avancer, « ou plutôt on commença à reculer.... *La tétrapolitaine* ne pouvait « suffire au zèle de semblables individus, les doctrines de Butzer, « de Capito, de Zell étaient condamnables à leurs yeux, parce « qu'elles ne répondaient pas à la lettre des opinions luthériennes. « Leur zèle orthodoxe ne s'accommodait même plus de la confession « princière d'Augsbourg, elle leur semblait trop douce envers les « exécrables sacramentaires. — Toute l'amertume que Luther avait « ressentie contre ceux-ci, dans les dernières années de sa vie, avait

[1] Rœhrich, t. III, p. 95.

« passé dans le cœur des nouveaux prédicateurs strasbourgeois.
« Quiconque ne partageait pas leur haine passait pour un zwinglien
« et un calviniste; ils firent revivre alors cette tyrannie en matière
« de foi contre laquelle les réformateurs avaient lutté. Ils voulaient
« trancher les questions les plus subtiles, celles mêmes que l'esprit
« humain ne saurait résoudre; mais plus ils cherchaient à préciser
« et à définir toutes choses, plus aussi ils faisaient naître de nou-
« veaux sujets de discussion. — La question si souvent agitée de la
« présence réelle de Christ dans la cène recommença à travailler les
« esprits. Et pour pouvoir soutenir cette présence contre les calvi-
« nistes, le parti luthérien adopta la scandaleuse doctrine de l'ubi-
« quité corporelle du Seigneur. Le docteur Marbach et ses collègues
« comptèrent au nombre de ses plus chauds défenseurs. »

Après avoir tracé les portraits des personnages, nous allons les montrer à l'œuvre, en faisant remonter notre récit au moment où ils commencèrent à jouer un rôle à Strasbourg. Leurs premières attaques furent dirigées simultanément contre l'*intérim* et contre les protestants *non orthodoxes*. Les démarches qu'ils firent pour contraindre le magistrat à rompre la convention conclue avec l'évêque ont été précédemment exposées ; il nous reste à parler de leurs procédés envers ceux de leurs coréligionnaires qui ne partageaient pas leurs opinions particulières.

Butzer, congédié par le sénat, venait de partir pour l'Angleterre ; les jeunes prédicants ne dissimulèrent pas la joie que leur causait son éloignement ; ils étaient heureux de se voir débarrassés de lui, ils le redoutaient et le détestaient à cause de son penchant pour la doctrine suisse ; Gerung et Rabus avaient en outre des causes particulières d'animosité contre lui : il ne leur avait pas donné sa voix lorsqu'ils avaient été nommés ministres de leurs paroisses respectives. Butzer, qui regrettait vivement l'Alsace, adressa différentes lettres à ses anciens collègues de Strasbourg, et dans ces épîtres il se permit de leur donner des conseils touchant la conduite, qu'à son avis, ils devaient tenir pour maintenir la concorde et la bonne harmonie dans une église qui lui était toujours chère entre toutes. — On laissa passer beaucoup de temps sans lui répondre ; les épîtres

qu'il reçut enfin étaient de la plus désolante froideur. Marbach alla jusqu'à lui insinuer qu'on espérait qu'à l'avenir il voudrait bien ne pas se mêler d'affaires qui ne le regardaient plus. Butzer en fut navré. A la vérité les nouveaux serviteurs de la parole n'osaient pas encore blâmer publiquement l'enseignement de leurs prédécesseurs, ceux-ci ayant été pendant longtemps les oracles de Strasbourg, on risquait de soulever une trop forte opposition en les attaquant sans ménagement; on se borna donc à préparer adroitement les voies.

On commença par répéter en toute occasion au public, qu'à la vérité les sentiments de Butzer se rapprochaient beaucoup de ceux des zwingliens à l'époque où il avait rédigé la *tétrapolitaine;* mais on ajoutait que sa manière de voir s'était singulièrement modifiée à partir de l'année 1532, qu'il s'était réconcilié alors avec les opinions du docteur Martin, et que Strasbourg avait fini par adopter le pur luthéranisme. Les écrits que Butzer avait publiés lors des grandes querelles entre les Saxons et les Suisses secondèrent les desseins des membres actuels du consistoire; il s'était efforcé d'y déguiser sa pensée, de n'employer que des expressions à double sens; — il leur fut facile, par conséquent, de les interpréter d'une façon qui concordait avec leurs propres opinions. « Ils y réussirent « d'autant plus aisément, — dit très-naïvement M. Rœhrich[1], — « que le peuple ne connaissait plus, pour ainsi dire, l'antique con- « fession strasbourgeoise appelée la *tétrapolitaine*, et qu'il ne sai- « sissait nullement les différences existant entre la manière de voir « de Luther et celle de Butzer. »

On juge, d'après cet aveu, du développement qu'avaient pris les lumières et l'instruction religieuse à Strasbourg, à la suite de la prédication du pur Évangile; un symbole, qui datait de trente ans, n'était plus connu, et on ne saisissait pas la différence qu'il pouvait y avoir entre la présence réelle de notre Seigneur dans l'Eucharistie et un simple repas commémoratif! »

« Il est vrai, — dit encore M. Rœhrich[2], poussé sans doute par

[1] T. III, p. 97.
[2] *Ibid.*, p. 98.

le désir d'expliquer l'ignorance de la bourgeoisie, — il est vrai, « qu'après la *concorde* conclue en 1536 avec Luther, les sages et « prudents docteurs de Strasbourg avaient soigneusement célé leurs « véritables opinions par amour de la paix, et recommandé la con- « fession saxonne tout en l'interprétant dans un sens un peu plus « libéral. — Malgré cela il n'était pas aisé de faire disparaître en- « tièrement l'antique foi des réformateurs, car elle comptait de « puissants patrons dans les hautes classes et surtout parmi les « professeurs et les membres du sénat. »

Après avoir disposé le terrain, Marbach et ses amis ouvrirent la campagne par des attaques contre les disciples de Schwenkfeld, qui étaient encore nombreux à Strasbourg. Comme aucune considération de prudence ne les obligeait à user de ménagements à l'égard de ces *séparatistes,* ils prononcèrent publiquement contre eux l'anathème le plus rigoureux. — De là ils passèrent à des insinuations cachées d'abord, ensuite de plus en plus évidentes contre certains points de la doctrine autrefois admise à Strasbourg, « en « même temps ils ne négligèrent jamais l'occasion d'exalter en « chaire leurs propres principes *ultra-luthériens.* »[1]

Cette condamnation des sentiments et des opinions des pères de l'Église strasbourgeoise causa une certaine irritation parmi les membres survivants de la génération contemporaine de la révolution religieuse. Catherine Zell surtout en fut outrée. La vieille dame était depuis longtemps à l'écart, et on ne s'occupait plus d'elle; jugeant l'occasion favorable pour reparaître encore une fois avec un certain éclat, elle entra hardiment en lice et se posa en champion des principes religieux professés jadis par son époux et par les amis de ce dernier. Son intervention n'eut pas le succès qu'elle avait rêvé; les prédicants se moquèrent impitoyablement de ses prétentions, la tournèrent en ridicule, lui donnèrent le surnom de *docteur Catherine,* lui reprochèrent d'être une orgueilleuse, de vouloir jouer un rôle, de ne plus fréquenter les assemblées des

[1] Rœhrich, t. III, p. 98.

fidèles, de déshonorer la mémoire de son mari par son penchant pour l'hérésie de Schwenckfeld, etc.

La célèbre mère de l'Église, loin de se laisser abattre par ce premier échec, rédigea alors (19 octobre 1555) un immense factum en douze pages in-folio, pour se justifier et faire sa profession de foi. — Cette ridicule production, mélange indigeste de reproches, de regrets, de propositions absurdes et de prétentions inconcevables, existe encore, dit-on, en manuscrit aux Archives du consistoire protestant de Strasbourg. « Les nouveaux prédicants, s'écri« la dame Zell, n'enseignent plus comme les réformateurs, ils veu« lent faire du sacrement un OPUS OPERATUS *(sic)*, et cependant le « père Zell, Capito, Hedio, qui ont tant contribué au progrès de « l'Évangile, n'ont rien dit de semblable.... »

L'illustre théologienne, on le voit, croyait naïvement que puisqu'une doctrine n'avait pas été professée par Zell, il fallait nécessairement la rejeter; elle estimait que la parole de son époux devait faire loi dans l'Église, elle le reconnaissait infaillible et voulait faire revivre en sa faveur l'autorité de la tradition.

Catherine passe ensuite à la défense de Schwenkfeld. « Aucun « des anciens prédicateurs, — dit-elle, — ne l'a jamais attaqué « publiquement en chaire, en présence de tout le peuple comme « vous autres, jeunes sots, qui vous figurez que vous renverserez « des gens dont vous n'atteignez pas la ceinture; vous n'avez ni la « fronde ni l'esprit de David, à la vérité vous ne vous trouvez non « plus en présence des Philistins.... » Le docteur féminin soutenait ce style pendant ses douze pages, passant du doux au grave, du sarcasme au reproche, et entremêlant le tout de propositions théologiques de son invention.

Ce genre n'était pas propre à charmer les prédicants et à leur gagner le cœur; ils éclatèrent, Rabus surtout. — Oubliant que Catherine Zell l'avait accueilli jadis chez elle et qu'elle l'avait soigné et nourri, il lui répondit par écrit avec la grossièreté la plus révoltante. Les vieux bourgeois prirent parti pour Catherine, « qu'ils « se plaisaient à considérer comme un dernier fragment *de la côte* du « bienheureux Matthieu Zell *(als noch ein Stücklein von der Ripp*

« *des seligen Matthis Zellen)*, et ils se montrèrent fort affligés de « la conduite rude de l'orgueilleux ministre. »

Sur ces entrefaites Rabus était parti pour occuper son nouveau poste de surintendant à Ulm. Catherine ne crut pas devoir renoncer pour cela au combat, elle adressa à la bourgeoisie de Strasbourg une longue apologie de sa conduite et de ses opinions, et elle eut soin de la faire passer également à son adversaire. M. Rœhrich dit[1] que : « La cordialité et le zèle avec lesquels la noble femme « y défend l'honneur de ses amis défunts rendent cette pièce très- « attachante et digne du plus haut intérêt. La veuve Zell, ajoute-t- « il, s'y montre à nous comme un débris respectable d'une époque « meilleure, à laquelle elle est attachée par toutes les fibres de son « cœur; elle jette un regard plein de mélancolie sur les nouveaux « prédicants et sur l'esprit qui les anime. »

M. Rœhrich, pris d'une si douce compassion à l'endroit de Catherine, devrait comprendre aussi, ce nous semble, que les catholiques jetassent un regard également affligé sur une époque qu'ils jugeaient meilleure et à laquelle ils demeuraient attachés par toutes les fibres de leurs cœurs; mais loin d'éprouver une ombre de sympathie pour de semblables regrets, il les frappe de ses plus foudroyants anathèmes.

Rabus répliqua à la veuve Zell, et celle-ci réfuta encore ce nouvel écrit. Elle publia aussi plusieurs petits livres destinés à l'édification domestique *(zur hæuslichen Erbauung)*. En sa qualité d'auteur elle faisait parler d'elle, aussi ne posa-t-elle la plume que lorsque l'âge l'eut rendue absolument incapable de la tenir davantage. Il lui fallut rentrer alors dans l'obscurité. — Nous n'avons pas retrouvé la date de sa mort.

A la suite de la querelle entre les prédicants et la veuve Zell, la lutte se trouvait vivement engagée. Les serviteurs de la parole n'y mirent plus aucune retenue. Marbach commença donc à diriger ses attaques contre les professeurs de la haute école, attachés pres-

[1] T. III, p. 100. Cet écrit fut imprimé et publié le 30 décembre 1557. *Fuszlins Beitræge*, t. V, p. 191 et suiv.

que tous à la doctrine strasbourgeoise primitive. C'étaient, en général, d'anciens catholiques qui s'étaient établis en Alsace après avoir apostasié, et dont les sympathies étaient pour les huguenots, pour les Suisses, ou pour ce système bâtard et inintelligible dont Butzer s'était constitué l'apôtre. — Marbach savait qu'il n'avait aucune chance de gagner à son parti des hommes, qui, fidèles au principe fondamental de la Réforme, n'admettaient pas d'autre autorité en matière de foi que les Écritures livrées à l'interprétation individuelle, et pour lesquels les opinions, les principes et les préceptes de Luther et de tous les autres docteurs saxons n'avaient aucune valeur particulière.

Ne pouvant les gagner, Marbach résolut de les réduire au silence ou de les chasser.

CHAPITRE VIII.

Suite du précédent.

Le stettmeistre Jacques Sturm professait une haute estime pour le trop célèbre Pierre Martyr; en 1552 il demanda qu'on rappelât à Strasbourg ce théologien, qui se trouvait alors en Angleterre, et qu'on lui confiât une chaire de professeur. Marbach, Rabus et Gerung essayèrent de s'y opposer. Ils reconnaissaient de la science et du talent à Martyr, ils avouaient qu'à leurs yeux sa vie était irréprochable; mais ils doutaient de son *orthodoxie*. Malgré leurs scrupules, le rappel de Martyr fut décidé; le roi Édouard VI ne voulut pas le laisser partir. Ce prince étant mort, en 1553, le novateur quitta l'Angleterre; il arriva à Strasbourg à temps pour fermer les yeux à son ami Jacques Sturm.

L'accueil glacial qu'il reçut des serviteurs de la parole put lui faire prévoir un prochain orage. Ils lui reprochèrent en termes assez aigres de s'être prononcé à Oxford en faveur de la doctrine zwinglienne sur l'Eucharistie. Martyr protesta qu'il avait agi de la sorte uniquement par opposition au dogme catholique de la transsubstantiation; qu'il était parfaitement au courant de ce que l'on enseignait à Strasbourg touchant la cène, que les articles relatifs à ce point de doctrine contenus dans les confessions princière et tétrapolitaine d'Augsbourg lui convenaient tout à fait, et qu'enfin il était prêt à les soutenir publiquement, d'accord avec les serviteurs de la parole, «pourvu qu'on ne le forçât pas à préciser le mode de «la présence du Christ dans le sacrement.»

Cette réserve, qui sentait l'école de Butzer, sembla fort suspecte aux prédicants. Ils insistèrent pour que les scholarques *(Schulherren)* exigeassent que Martyr signât également la fameuse formule de concorde de Wittemberg, «*afin d'assurer de la sorte une* «*bonne entente et une paix perpétuelle.*»

Martyr y consentit encore, mais avec certaines restrictions qui rendaient son consentement illusoire. Il eut soin de dire qu'il admettait la distinction établie par Butzer, quant à la communion des *indignes* et des *impies*, et il déposa chez son ami Sleidan[1] un écrit par lequel il se déclarait prêt à admettre les confessions d'Augsbourg et les écrits qui s'accordent avec elles, *pourvu qu'on les entendît dans leur vrai sens ;* il ajoutait qu'il travaillerait de tout son pouvoir au maintien de la bonne entente, et que, si l'on voulait connaître plus à fond ses opinions, on n'avait qu'à consulter ses ouvrages.

Cette déclaration rappelait les négociations entreprises jadis par les apôtres strasbourgeois, dans le but de tromper à la fois les Saxons et les Suisses, et de leur faire croire qu'*au fond (im Grunde)* ils partageaient les mêmes opinions. Les membres du consistoire, Marbach en particulier, en furent excessivement mécontents ; mais malgré leur opposition, les *scholarques*, cédant aux représentations du recteur Jean Sturm, rendirent à Pierre Martyr la chaire de professeur et les appointements dont il avait joui avant son départ pour l'Angleterre. Marbach en fut outré, toutefois il ne renonça pas à ses desseins. Il suscita une foule de querelles au nouveau professeur, et réussit de la sorte à lui faire prendre en horreur le séjour de Strasbourg. Sur ces entrefaites on offrit à Martyr une chaire à l'école de Zurich. Il l'accepta avec joie et quitta l'Alsace, le 13 juin 1556, pour n'y plus revenir.[2]

Marbach et ses collègues, décidés à purger l'aire du Seigneur de tout ce qu'elle renfermait d'impur, c'est-à-dire de tout ce qui ne s'accordait pas avec leur *orthodoxie luthérienne*, avaient ouvert aussi la campagne contre les calvinistes établis dans la ville.

On se souvient qu'une paroisse composée de huguenots français exilés s'était formée à Strasbourg. Elle avait été obligée d'interrompre l'exercice de son culte pendant les premières années de

[1] Sleidan vivait encore à cette époque.

[2] *Ep. Rodol. Gualtheri* ad Conr. Hubert, 18 mai 1556. *Ms.* Cité par Rœhrich, t. III, p. 102.

l'Intérim. Bientôt cependant les disciples du pape génevois furent autorisés à se réunir de nouveau à l'église de Saint-André, bien que le chevalier Jacques de Rathsamhausen-zum-Stein, patron de cet édifice, s'y opposât, parce qu'il craignait d'encourir pour ce fait la disgrâce de l'empereur.

Jean Garnier, précédemment ministre de cette congrégation, revint alors se mettre à sa tête et fut admis à siéger et à voter au consistoire. Garnier avait joui précédemment déjà de ce même droit, et il s'était parfaitement entendu avec Butzer, Capito, Hedio et les autres membres de l'assemblée, fort tolérants pour toutes les opinions, pourvu qu'elles fussent hostiles au catholicisme.

Les choses avaient complétement changé de face. Garnier, chaud partisan de cette doctrine calviniste qu'exécraient les purs luthériens, reconnut bientôt qu'il comptait autant d'ennemis que de collègues au *convent*. Il leur rendit haine pour haine, ne se donna pas la peine de dissimuler le mépris qu'il ressentait pour leurs opinions et le peu de sympathie qu'il éprouvait pour leurs personnes.

Les esprits étaient fort aigris de part et d'autre, lorsqu'une circonstance, en apparence étrangère à la querelle, l'envenima singulièrement et permit à Marbach et à ses adhérents d'agir avec plus d'énergie.

Garnier voulait établir une discipline sévère parmi son troupeau; il ne ménageait pas les individus, et souvent il leur adressait, du haut de la chaire et en termes fort peu mesurés, des reproches directs. Il s'était fait ainsi des ennemis personnels parmi ses ouailles. Cinq d'entre eux allèrent adresser leurs plaintes au consistoire et accusèrent leur pasteur de les avoir publiquement insultés, « *et de* « *saisir toutes les occasions pour se prononcer contre la foi admise* « *dans la ville.* »

L'accusation fut accueillie avec enthousiasme, et, si nous en croyons Calvin[1], les prédicants strasbourgeois l'avaient eux-mêmes préparée par de secrètes machinations, afin d'avoir l'occasion de

[1] *Ep. ad Marbach,* dat. 8 cal. sept. 1554. *Ep. Calvini.* Edit. Lausan., 1576, p. 295.

prendre Garnier à partie et de le citer à leur barre. Il est positif qu'ils s'empressèrent de le faire comparaître et qu'ils le sommèrent de s'expliquer, en particulier sur le dernier point. Le disciple de Calvin ne chercha pas à nier, il reconnut que sa manière de voir différait de celle des prédicants allemands; mais il promit de ne pas parler en chaire du mode de la présence du Christ dans la cène, « et de n'enseigner que conformément à la confession d'Augs- « bourg. — Cette confession, dit fort doctement à ce propos le mi- « nistre Rœhrich[1], pouvait s'accorder *au besoin* avec les opinions « eucharistiques de Calvin. » — Elle le pouvait, en effet, moyennant les procédés inventés par Butzer.

A la suite de cette explication, la querelle se fût peut-être assoupie pour quelque temps, mais le nommé Richard, ancien ministre vallon à Londres, étant arrivé à Strasbourg, Garnier le fit prêcher à ses fidèles, et Richard qualifia publiquement de *perturbateurs* les cinq individus qui avaient porté l'accusation au consistoire. Làdessus, plaintes nouvelles; Richard fut condamné aux arrêts, la dispute s'échauffa de telle sorte, qu'au bout de quelque temps Garnier dégoûté donna sa démission et quitta l'Alsace. Pierre Bouquin ou Boquin fut nommé alors ministre de la communauté des exilés français[2], mais il ne resta pas longtemps à Strasbourg et eut pour successeur Pierre Alexandre. Ce dernier, employé précédemment en Angleterre, avait été envoyé jadis solennellement à Calais (1549) par l'archevêque Cranmer pour y recevoir Butzer et Fagius. Après la mort du roi Édouard VI, il s'était réfugié à Strasbourg; les contemporains le dépeignent comme un homme modéré et pacifique. Sa douceur et son caractère conciliant ne parvinrent pas cependant à calmer le mauvais vouloir des prédicants luthériens. La présence d'une communauté de huguenots français était à leurs yeux un épouvantable scandale; ils ne la ménageaient pas plus qu'ils ne ménageaient les catholiques, qui, à l'époque dont nous parlons, célébraient leur culte dans les églises dont l'Intérim leur

[1] T. III, p. 103.
[2] *Adami vit. theol. cxl.*

avait assuré la possession. Les plaintes portées au sénat contre les disciples de Calvin étaient tout aussi fréquentes que celles dirigées contre les serviteurs de la *grande prostituée*. On accusait les *Welches* d'avoir un désordre affreux dans leurs assemblées religieuses; on exigeait qu'ils fussent contraints à admettre le catéchisme et la liturgie adoptés à Strasbourg, et que des hommes connaissant la langue française surveillassent Alexandre pendant ses sermons, afin qu'il ne pût rien avancer de contraire à la confession d'Augsbourg. Le sénat jugea ces prétentions exagérées et les repoussa; il se contenta de recommander à Alexandre le catéchisme de Butzer, traduit par Sleidan, et de faire exercer une sorte de censure sur sa prédication.[1]

Il y eut alors un moment de calme, mais la guerre recommença peu de temps après, lorsque Guillaume Olbrac eut remplacé Alexandre.

Olbrac était élève de Calvin, grand admirateur de la doctrine de son maître et avait été précédemment à la tête de la communauté des exilés huguenots établis à Francfort-sur-Mein. Marbach devint son irréconciliable ennemi et résolut sa perte; mais pour l'atteindre plus sûrement, il dirigea ses premières attaques contre un autre individu qu'il considérait comme le plus ferme soutien de la doctrine sacramentaire à Strasbourg.

L'individu en question était Jérôme Zanchi, issu d'une famille noble d'Alzano, petite ville du Bergamasque. Zanchi, ancien chanoine régulier, avait jadis suivi les leçons de Pierre Martyr, qui appartenait au même ordre. Docile aux instructions de son maître, il avait quitté son cloître, s'était retiré chez les Grisons et de là à Genève. Il se disposait à rejoindre Martyr en Angleterre, lorsque les magistrats de Strasbourg l'appelèrent pour lui donner la place de Gaspard Hedio, professeur ès saintes lettres. Zanchi était arrivé dans la capitale de l'Alsace, le 15 mars 1553, avait été accueilli avec une bienveillance extrême par les deux Sturm et par tous les membres de la haute école, «en sa qualité de disciple du *vénéré*

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*

Martyr,» et avait commencé immédiatement ses cours de philosophie et de théologie. Un nombreux auditoire se pressait autour de sa chaire; il était en haute faveur auprès des magistrats, des savants, des bourgeois et des écoliers; on vantait à l'envi sa science, la douceur de son caractère et sa modestie; en un mot, le nouveau professeur, fort jeune encore, semblait destiné à parcourir une longue et glorieuse carrière à Strasbourg.

Toutefois le docteur Marbach avait découvert en Zanchi un calviniste de la plus dangereuse espèce, dès le discours d'ouverture du savant bergamasque. Zanchi avait déclaré, fort imprudemment, qu'il s'efforcerait d'être de la plus grande impartialité dans son enseignement: « *Si quid magis congruens divinæ Scripturæ Calvino* « *revelatum fuerit quam Luthero,* avait-il dit, *taceat Lutherus.* « *Porro si magis congruentia divinæ Scripturæ Lutheri dicta quam* « *Zwinglii, cedat Zwinglius Luthero.* »[1] Admettre que Calvin pût mieux entendre les divines Écritures que Luther, sur un point quelconque, était aux yeux de Jean Marbach la plus scandaleuse des suppositions; il fut au moment d'éclater, mais la présence de Jacques Sturm, qui aimait et protégeait Zanchi, l'en empêcha.

Marbach se vit donc dans la triste nécessité de ronger son frein en silence et d'attendre l'occasion. Il crut l'avoir trouvée en 1555. Les scholarques firent donner à Zanchi un des canonicats de Saint-Thomas; son ennemi s'empressa de demander qu'on l'obligeât à souscrire la confession princière d'Augsbourg. Zanchi y consentit, mais en déclarant, à l'exemple de son maître Pierre Martyr, « qu'il admettait cette confession, pourvu qu'elle fût entendue dans « son vrai sens, » en d'autres termes, qu'il l'admettait en se réservant le droit de l'interpréter à sa guise. C'était un engagement illusoire, mais qui avait l'avantage de réduire Marbach au silence pour le moment. — Il se tut en effet, mais il agit sous main, et

[1] Si quelque chose de plus conforme à l'Écriture-Sainte que ce que dit Luther a été trouvé par Calvin, que Luther se taise. Si, au contraire, on découvre plus de conformité entre l'Écriture et ce que dit Luther, qu'entre l'Écriture et ce que dit Zwingle, que Zwingle cède à Luther. (V. *Diar. Marbachii*).

notamment il travailla si bien les théologiens luthériens réunis à Worms, en 1557, que ceux-ci écrivirent au magistrat de Strasbourg pour porter plainte contre Zanchi et contre le prédicant huguenot, «qui se permettaient d'enseigner une doctrine opposée «à celle de la confession d'Augsbourg.» — Le chapitre de Saint-Thomas, le prévôt et recteur Jean Sturm surtout furent vivement irrités de cette accusation. L'affaire cependant n'eut pas de suites, mais la brèche alla s'élargissant de plus en plus jusqu'en l'année 1561.[1]

A cette époque Jean Marbach fit réimprimer à Strasbourg, sans indication d'éditeur, un livre que Tilmann Heszhusen, le plus fougueux des luthériens orthodoxes, avait publié à Magdebourg. L'écrit traitait de la présence réelle de notre Seigneur dans l'Eucharistie, les sacramentaires n'y étaient pas ménagés. Il se répandit rapidement dans la ville et fournit un nouvel aliment à l'hostilité réciproque des deux partis protestants. Zanchi sut bientôt à quoi s'en tenir touchant l'origine de la nouvelle édition; il se plaignit vivement du zèle intempestif de son rival. L'affaire parut assez grave pour que la chambre des Treize s'en mêlât. Elle arrêta la vente du livre et exprima d'autant plus vivement son mécontentement à Marbach, que l'électeur palatin Frédéric, chaud calviniste, était fort maltraité dans la préface.[2]

Marbach humilié et outré de son échec cessa de saluer Zanchi dans les rues, déclara qu'il n'aurait plus rien de commun avec lui et se mit dès lors à examiner, avec l'attention la plus minutieuse, les dictées que l'Italien faisait à ses élèves, dans l'espoir d'y trouver de quoi formuler une accusation contre lui.[3] Il soutenait que l'individu, qui avait arrêté la publication d'un livre aussi excellent que celui de Heszhusen, était nécessairement un calviniste impie et un exécrable hérétique, et que tout honnête homme devait le démasquer.

[1] Zanchii *Miscell.*, t. II, p. 372 et suiv. *Ep. Zanchii*, t. II, p. 64, 423.
[2] *Wahre Relation, etc.*, p. 121.
[3] *Ibid.*

Les enseignements du bergamasque sur la cène, sur la prédestination etc., étaient parfaitement conformes à la doctrine du patriarche génevois, Marbach découvrit donc sans peine dans les cahiers du professeur ce qu'il y cherchait; mais il se garda de soumettre son accusation au chapitre de Saint-Thomas, composé alors en grande partie d'hommes qui partageaient les opinions de Zanchi; il s'entendit d'abord avec ses collègues les ministres, puis il porta ses plaintes aux scholarques.

L'affaire prit de très-vastes proportions et fit grand bruit. Zanchi rédigea des thèses sur les articles controversés et les soumit aux académies *réformées* de Marbourg, Heidelberg, Bâle et Zurich; elles se prononcèrent en sa faveur. Celle de Zurich, en particulier, reconnut «que la doctrine de Zanchi était parfaitement conforme «à la confession tétrapolitaine et aux enseignements de Butzer et «de Capito.»[1]

Le recteur Jean Sturm et Conrad Hubert firent valoir également ce moyen de défense; mais Marbach et les prédicants répondirent, qu'il ne pouvait plus être question de la confession de foi primitive de Strasbourg, laquelle avait été définitivement abandonnée après que la ville eut adopté la confession princière d'Augsbourg: que cet abandon avait été confirmé encore par l'engagement pris tout récemment (1561), à la réunion de Naumbourg[2], et qu'enfin on invoquait à tort l'autorité de Butzer, puisque ses idées s'étaient modifiées et que son enseignement avait été parfaitement luthérien pendant les dernières années de son séjour en Alsace.

Le parti de Zanchi contesta formellement la valeur de ce dernier argument et s'empressa, pour se justifier, d'étaler aux yeux du public les finesses et les restrictions de celui que Strasbourg avait salué comme le plus illustre de ses apôtres. On livra à l'impression divers écrits et extraits des ouvrages de Butzer, «afin de mettre en «lumière ses véritables opinions sur les points discutés, en parti- «culier sur la cène,» et Jean Sturm plaça en tête de l'œuvre une

[1] *Wahre Relation, loc. cit.*
[2] Voir ci-dessus, ch. VI, p. 78.

mordante préface, dans laquelle les *orthodoxes* n'étaient pas ménagés. Marbach, craignant l'effet de ce livre, demanda qu'on en défendît la vente ; le sénat, mieux disposé déjà pour les prédicants que pour les professeurs, céda au désir du *surintendant*. Zanchi voulut alors publier une défense de ses opinions chez Oporin à Bâle ; Marbach intervint encore et le magistrat strasbourgeois entama avec les Bâlois une négociation à la suite de laquelle la vente de ce nouvel écrit fut prohibée.[1]

Les haines s'envenimaient de jour en jour. Les prédicants ne gardaient plus aucune mesure ; on allait jusqu'à se réjouir des désastres des huguenots français, parce qu'ils étaient des calvinistes[2], et du haut de la chaire on tonnait contre les *exécrables* sacramentaires avec un emportement qui rappelait les plus brillantes des homélies prononcées jadis à Wittenberg par le docteur Martin. Melchior Specker, ce jeune prédicant qui était alors curé de Saint-Thomas, commença à ne plus même respecter les personnes ; le 26 octobre 1561, après avoir clairement désigné le recteur Sturm dans son sermon, il s'écria : « Jusqu'à présent ce dangereux monstre « avait caché ses cornes, mais il commence à les montrer. » Sturm, assez emporté de sa nature, adressa à l'orateur une lettre dans laquelle il le traitait de fat et d'impertinent. A partir de ce jour les aménités de ce genre se multiplièrent, les ministres injuriaient les professeurs, les professeurs se moquaient de l'ignorance des ministres ; on se vouait réciproquement une haine irréconciliable.

Cependant les scholarques avaient jugé à propos de suspendre Zanchi de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. La querelle fut portée successivement devant les scholarques eux-mêmes, devant le sénat et la chambre des Treize. Mais ces juges ne voulurent pas la décider, ils se trouvaient dans une position difficile. On comptait, à la vérité, parmi les membres des différents corps que nous venons de nommer, de chauds amis de Marbach ; toutefois il en était aussi

[1] Il parut à Mulhouse, en 1564, sous le titre de : *De dissidiis in sacra cœna Domini, Hier. Zanchii judicium.*

[2] Rœhrich, t. III, p. 109.

qui avaient conservé de l'amour et du respect pour la *foi épurée* primitive de Strasbourg. En un mot, l'accord ne régnait pas parmi les magistrats, et cependant ils tenaient à ne pas en venir à une rupture déclarée, et surtout à ne pas mettre le public dans la confidence de leurs dissentiments. A la tête des partisans laïques du pur luthéranisme se trouvaient le stettmeistre Henri de Müllenheim et les deux anciens ammeistres Charles Mueg et George Leimer.[1]

Tandis que les sénateurs hésitaient à se prononcer, les ministres ouvrirent une nouvelle campagne. Conrad Hubert, vicaire à Saint-Thomas et ancien ami de Butzer, fut leur première victime. Quoique doué d'un caractère pacifique, cet homme avait blâmé en plusieurs occasions le zèle intolérant des serviteurs actuels de la parole. Ils s'en vengèrent en obtenant du sénat sa destitution et en l'excluant du consistoire. Son supérieur Specker refusa même de communier avec lui et le déclara indigne de donner la communion aux fidèles. — Hubert réclama et protesta en vain, il fut nommé *prédicateur libre* (*frey Prediger*), sous prétexte que, vu son grand âge, il avait besoin de repos et ne pouvait plus demeurer attaché à une paroisse.[2] Le vieux Jean Englisch partagea son sort.

Les hommes attachés à Marbach se flattèrent alors d'obtenir une condamnation semblable contre Olbrac, le ministre des huguenots français. Olbrac, ainsi que nous le disions au commencement de ce chapitre, était pur calviniste; il admettait les doctrines du réformateur génevois avec leurs conséquences les plus hideuses. Partisan fanatique du dogme de la prédestination, il aimait à dire et à répéter en chaire que Dieu *voulait* le péché des réprouvés, qu'il créait certains hommes pour les pousser au mal, qu'il se complaisait à damner ceux qu'il avait destinés de toute éternité à peupler l'enfer, etc.

Calvin avait soutenu ces mêmes thèses à Strasbourg, sans que ses bons rapports avec la plupart des prédicants contemporains

[1] *Pappi defensio IV contra Sturmium*, 1541, p. 20 et suiv.

[2] La charge de *prédicateur libre* était une sinécure de récente invention, destinée aux hommes qu'on jugeait incapables d'exercer davantage le ministère de la parole, ou dont on voulait se débarrasser.

en souffrissent. Il n'en fut plus de même en cette occasion; les membres du *consistoire* exclurent Olbrac de l'assemblée. Le sénat témoigna du mécontentement de ce qu'une mesure aussi grave eût été prise sans sa participation, et se permit de faire à ce sujet quelques observations au corps des prédicants. Ils lui répondirent (20 juillet 1562), «que la parole de Dieu défendait d'avoir des rap-«ports avec les faux docteurs, et qu'on ne pouvait demeurer en «paix avec des artisans de trouble et de désordre.» — Olbrac resta définitivement exclu du consistoire, mais il conserva encore son poste de pasteur du troupeau huguenot.

Pendant ce temps la querelle entre Marbach et Zanchi en était restée au même point. — Enfin les magistrats convinrent qu'il fallait recourir à des arbitres pour mettre fin à ces contestations. Ils demandèrent aux ducs Wolfgang de Deux-Ponts et Christophe de Würtemberg et à la ville de Bâle de les désigner. Le choix tomba sur Jacques Andréa, dit *Schmidlin*, prévôt et chancelier de l'école de Tübingue, grand ami de Marbach. On élut aussi Cunmann Flinsbach, *surintendant* de l'Église de Deux-Ponts, Simon Sulzer, recteur à Bâle, et Ulrich Koch, prédicant dans la même ville.[1] Malgré leurs rapports avec les Suisses, les deux derniers avaient un penchant décidé pour le luthéranisme. On joignit aux quatre arbitres ecclésiastiques un pareil nombre de conseillers politiques envoyés par les duchés de Deux-Ponts, de Neubourg et de Würtemberg. Comme Zanchi s'appuyait surtout sur la confession tétrapolitaine que les députés de Strasbourg avaient présentée à Charles-Quint, en 1530, à Augsbourg, les arbitres demandèrent d'abord aux magistrats à quelle confession de foi ils adhéraient. — Marbach et ses amis se donnèrent beaucoup de mouvement lorsque cette question eut été posée, et grâce à leurs intrigues la réponse fut telle qu'ils la désiraient et leur triomphe se trouva assuré.

Poussé par ces hommes, le sénat et les Vingt-et-Un déclarèrent, le 10 mars 1563 : «qu'ils avaient souscrit, en 1561, la confession «des électeurs et des princes, qu'ils avaient admis également la

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 121.

« concorde de 1536, et qu'ils voulaient, par conséquent, que les « ministres et les professeurs s'y conformassent.[1] Quant à la con- « fession des quatre villes, elle ne nous regarde plus, ajoutèrent- « ils, et nous n'entendons ni la louer, ni la blâmer. »

Les deux partis, celui des prédicants et celui des professeurs, remirent aux arbitres une quantité de mémoires, de notes, de petits traités etc., pour soutenir et expliquer leurs opinions respectives. Ces pièces se multiplièrent à tel point, que finalement on déclara qu'on n'en recevrait plus et qu'on ne lirait pas celles qui seraient encore présentées. Un mois avait été employé à examiner les papiers et à écouter les parties. Enfin le chancelier de Tübingue, Andréa, rédigea un compromis connu sous le nom de : *Formule de concorde strasbourgeoise*, et la remit au sénat, le 18 mars 1563.[2] Cette formule disait que la confession présentée à Charles-Quint, en 1530, jointe à l'apologie, devait être la règle de la doctrine, non-seulement sur la cène, mais encore sur tous les autres points. Le génie de Butzer semblait d'ailleurs avoir présidé à la rédaction du nouvel acte. On y remarquait une certaine obscurité ménagée à dessein, afin de satisfaire tout le monde en permettant à chacun d'interpréter les articles en sa faveur. On engageait les deux partis à se donner la main, à oublier le passé, à éviter les discussions oiseuses, à ne plus porter devant le public des questions inutiles et hérissées de difficultés, telles, par exemple, que la prédestination, « les questions de ce genre et les discussions d'école n'étant propres « qu'à scandaliser l'Église, et n'ayant d'ailleurs aucune utilité pra- « tique, parce que l'homme n'a pas besoin de s'occuper de toutes « ces subtilités pour faire son salut. » Pour terminer, les arbitres engageaient le sénat à supprimer les pièces qui avaient figuré au procès, afin qu'on n'en pût pas prendre occasion pour réchauffer les querelles à l'avenir. Le conseil parut bon et les papiers furent brûlés par ordre du magistrat.[3]

[1] *Kirchenordnung*, p. 62.

[2] Elle se trouve dans la *Kirchenordnung* strasbourgeoise de 1598, p. 62 et suiv.

[3] Toutefois les arbitres en emportèrent des copies. Andréa en envoya

Les ministres, les professeurs et les arbitres eux-mêmes signèrent la nouvelle formule de concorde. Jean Sturm, le recteur, eut de la peine à se rendre; il se plaignit amèrement de ce que cette affaire eût coûté huit cents écus d'or au chapitre de Saint-Thomas; cependant il finit par se résigner. Restaient encore Zanchi et Olbrac qui ne voulaient pas signer. Sturm, s'étant exécuté, supplia son ami Zanchi d'en faire autant. Pour le décider, il lui représenta que son refus compromettrait la paix et causerait un dommage irréparable à la bonne cause, — que les articles de la convention étaient rédigés en termes si doux et si pacifiques *(gelind) qu'ils laissaient à chacun la liberté de conserver ses opinions particulières;* — enfin, comme le bergamasque résistait encore, Sturm l'entraîna vers la table et lui mit la plume à la main. Zanchi signa alors, «mais en se réservant le droit de rétractation s'il «venait à reconnaître les articles comme mauvais.»[1] — Andréa ne voulut pas laisser subsister cette dernière clause, il se tourna vers Sulzer et lui dit : «Ceci est une rouerie italienne, le perfide cache «quelque chose là-dessous.» — Mais Sulzer lui répondit : «La «charité supporte tout; s'il veut mal agir, c'est son affaire; quant «à nous, ne nous laissons pas arrêter par cet incident, l'avenir «nous apprendra, s'il est faux ou honnête.»[2]

Malgré la manière conditionnelle dont Zanchi avait cédé, ses adversaires se plurent à dire et à répéter qu'il avait formellement rétracté ses précédentes doctrines. Le malheureux professeur protesta contre cette imputation, puis, ennuyé et fatigué de toutes ces querelles et de ces incessantes discussions, il partit pour Zurich et la Valteline, afin de se reposer auprès de quelques anciens amis.

une partie considérable au prédicant Pappus à Strasbourg, en 1582. Ces copies avaient été déposées à la chancellerie d'État würtembergeoise.

[1] Zanchi écrivit à Edmond Grindall, évêque de Londres : «Je n'ai «pas signé, afin de conserver ma place, mais pour maintenir au moins «dans l'école la vieille doctrine de l'Église de Strasbourg; car je sais «que cette doctrine est vraie et chrétienne.» (*Ep. Zanchii,* t. II, p. 5).

[2] *Ep. Jac. Andreæ ad Pappum,* 3 nov. 1582. *Ms.* Cité par Rœhrich, t. III, p. 114.

Marbach et ses adhérents étaient dans la joie; déjà ils se croyaient débarrassés de l'Italien, qui, à les en croire, n'oserait jamais reparaître à Strasbourg. Ils furent cruellement détrompés; un beau jour ils le virent arriver et lui firent la réception la plus glaciale. Les disputes recommencèrent; toutes les fois que le chapitre de Saint-Thomas se réunissait, Zanchi se voyait en butte à la malveillance de ses collègues; Specker, en particulier, ne le ménageait pas et trouvait un malin plaisir à lui donner des témoignages publics de son mauvais vouloir. Zanchi, décidé à se soustraire à l'hostilité de ses ennemis, accepta à la fin de l'année 1563 un poste de prédicant à Chiavenna, dans les Grisons, et prit à jamais congé de Strasbourg.[1] Mais l'électeur palatin Frédéric ne laissa pas longtemps dans l'obscurité ce zélateur de la doctrine suisse pour laquelle il éprouvait lui-même de si vives sympathies.[2] Il appela à Heidelberg le professeur italien, et celui-ci s'étant fait recevoir docteur y enseigna en toute liberté jusqu'à la mort de son protecteur.[3]

Quant à Olbrac, il refusa péremptoirement de souscrire la nouvelle formule de concorde. Calvin lui avait adressé, le 13 mars 1563, une lettre[4] dans laquelle il le suppliait de conserver l'Église établie à Strasbourg, et de signer à cet effet les articles que proposeraient les arbitres, pourvu que cela fût possible. Olbrac ne put pas s'y résoudre, il fut en conséquence congédié.[5] L'on ferma, le 19 août 1563, l'église de Saint-André, où

[1] *Wahre Relation, loc. cit.*

[2] *Ibid.*

[3] Zanchi resta à Heidelberg de 1568 à 1578. Après la mort de Frédéric l'université de cette ville fut luthéranisée. Alors Zanchi et plusieurs autres soi-disants théologiens de son bord, se rendirent à *Neustadt-an-der-Hardt*, où le comte palatin Jean Frédéric venait de fonder une haute école, qui fut bientôt très-fréquentée et devint le siége principal du calvinisme dans la contrée. Zanchi en fut le premier recteur; il y mourut fort vieux et aveugle, en 1590.

[4] *In Ep. Zanchii,* t. II, p. 77, c. f., p. 94.

[5] Olbrac devint plus tard prédicant dans le village où il était né, près de Paris.

les huguenots tenaient leurs assemblées et les réfugiés durent fréquenter les temples et le service des luthériens. Les calvinistes s'en plaignirent vivement et représentèrent qu'ayant, tout comme les Strasbourgeois, la pure parole de Dieu pour règle de leur croyance, on devait leur laisser le libre exercice de leur religion. Ces maximes n'étaient plus de saison, le sénat voulut être obéi. Il se montra d'autant plus inflexible que beaucoup de ces calvinistes établis à Strasbourg étaient riches et considérés, et que depuis quelque temps ils affectaient des allures fort indépendantes; «il était temps de leur mettre un frein,» disent les historiens du temps. Un peu plus tard on céda à leurs instantes sollicitations et on leur permit de reprendre un ministre, à la condition toutefois que celui-ci serait dans la dépendance du *consistoire* et s'entendrait parfaitement avec l'assemblée des pasteurs. Ils en firent venir un qui se trouvait dans les Vosges, au bourg de Sainte-Marie-aux-Mines; mais comme on exigeait qu'il se soumît à un examen présidé par le docteur Marbach, il se retira.

Afin de n'avoir plus à revenir aux huguenots réfugiés à Strasbourg, nous ajouterons encore quelques détails qui nous semblent trouver ici leur place, bien que se rapportant à une époque postérieure.

Les choses en restèrent au même point jusqu'en l'année 1569; en ce temps la guerre civile et religieuse, qui sévissait en France, fit arriver à Strasbourg un grand nombre de réligionnaires, parmi lesquels se trouvaient des personnes de marque. Le sénat, touché de leur position, leur permit «*par commisération (aus Erbarmen)* «de se réunir dans une maison particulière pour implorer la miséricorde de Dieu dans leur profonde affliction.» — Jean Garnier, l'ancien ministre huguenot, qui par aventure se retrouvait aussi à Strasbourg, fut autorisé à prêcher ses coréligionnaires, «mais à «condition qu'il ne se permettrait, ni de parler des points controversés à l'occasion desquels il avait été renvoyé jadis de la ville, «ni d'exercer des droits pastoraux, tels que la distribution des «sacrements, la bénédiction des mariages, etc.» Cette autorisation, primitivement donnée pour un seul hiver, fut ensuite main-

tenue; le consistoire continua à tolérer les calvinistes, parce que Garnier se soumit scrupuleusement aux conditions qui lui avaient été prescrites. Mais Jean Grenon, qui lui succéda en 1575, n'y mit pas la même réserve. Il commença, fort imprudemment, à baptiser, à marier et à tenir tête aux prédicants luthériens; les pasteurs huguenots français établis dans le voisinage de Strasbourg se permirent même de s'y réunir en synode et de confirmer Grenon en qualité de curé calviniste de la ville, sans la participation du magistrat. — Le consistoire, irrité de tant d'audace, porta plainte au sénat, le 26 mars 1576, et accusa Grenon de faire du prosélytisme, — d'empêcher les réfugiés de communier dans les églises allemandes, — de mettre aux mains de l'enfance le catéchisme de Genève, — de séduire les jeunes gens et d'être pour la bourgeoisie une occasion de scandale, — de faire perdre enfin sa bonne réputation à la ville de Strasbourg dans l'Empire, où l'on commençait à la considérer comme le réceptacle des sacramentaires, les pires des hérétiques.

A la suite de ces graves imputations le sénat cita Grenon à comparaître; ses moyens de défense furent jugés insuffisants. Le 20 février 1577, le magistrat rendit un décret de la teneur suivante[1] :

[1] Os. Schadæus. *Bericht von den welschen Kirchen, Ms.* Cité par Rœhrich, t. III, p. 116.

Nous devons, au reste, reconnaître que les calvinistes rendaient aux luthériens haine pour haine et mauvais traitements pour mauvais traitements. Les adversaires de Calvin ne sont jamais que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux, et le beau style Calvin est souillé de toutes ces ordures à chaque page. Catholiques et luthériens, rien n'est épargné. L'école de Westphal, selon lui, est une *puante étable à pourceaux*. La cène des luthériens est presque toujours appelée une *cène de Cyclopes*, où l'on voit une barbarie digne *des Scythes*, et s'il dit souvent que le diable poûsse les papistes, il répète cent et cent fois qu'il a fasciné les luthériens.... Quelques fois il veut bien avouer qu'il en a dit plus qu'il ne voulait, et que le remède qu'il a appliqué au mal *était un peu violent*; mais après ce modeste aveu, il s'emporte plus que jamais, et tout en disant : «M'entends-tu, chien? M'entends-tu bien, frénétique? M'entends-tu bien, grosse bête?»

« L'église des Welsches sera fermée, le prêche leur sera interdit,
« et on ne leur permettra plus d'assemblées ni publiques, ni parti-
« culières, ils n'auront plus de pasteur ; on évitera de la sorte de
« nouveaux embarras et de nouveaux désordres parmi les théolo-
« giens. Pour obvier à toute discussion, on ne leur dira pas pour-
« quoi on ferme leur église. On n'introduira cependant pas d'inqui-
« sition d'aucun genre, on ne privera point les Welsches de leur
« droit de bourgeoisie et on ne les forcera pas à adopter une autre
« religion. S'ils ne veulent pas venir dans nos églises pour assurer
« leur salut, qu'ils restent dehors. »

Lorsque les suisses *réformés* eurent avis de cette décision, ils essayèrent d'intervenir en faveur de leurs coréligionnaires ; ce fut en vain, le sénat maintint son décret. Il ne se relâcha de sa sévérité que pour un moment en l'année 1592. Strasbourg était alors engagée dans la guerre dite *des évêques*, dont nous nous occuperons avant de terminer notre travail. Les Suisses envoyèrent des troupes auxiliaires à la ville ; on permit à un prédicant réformé de leur célébrer le service dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas *in undis*. Un ordre des magistrats interdit sévèrement à tous les bourgeois d'assister à ces assemblées. Après le départ des Suisses elles cessèrent, et pendant une grande partie des dix-septième et dix-huitième siècles les réformés strasbourgeois étaient obligés de se rendre, pour la célébration de leur culte, au village voisin de Wolfisheim, dépendant de la maison de Hanau.

Terminons ici notre digression. L'heureuse issue de la querelle avec Zanchi et Olbrac fit croître le crédit de Marbach et de son parti. Tout ce qui n'était pas luthérien orthodoxe ressentit bientôt les effets de leur haine et de leur pouvoir. Mais avant de parler de leur nouvelle campagne, nous devons rendre un compte sommaire de divers événements auxquels Strasbourg se trouva mêlée.

il ajoute : « qu'il est bien aise que les injures dont on l'accable demeurent sans réponse » (Cité par Bossuet, *Variat.*, l. IX, p. 319 et 320).

CHAPITRE IX.

Événements contemporains auxquels la ville de Strasbourg se trouva mêlée. — Jean de Manderscheid devient évêque.

Les calvinistes écrasés à Strasbourg mettaient autant d'ardeur que les luthériens à donner de la vogue à leur doctrine en Alsace. Ils trouvaient un puissant auxiliaire en la personne de l'électeur palatin Frédéric III. Séduit par la lecture des livres de Calvin et par les enseignements de Théodore de Bèze, ce prince s'était hautement déclaré pour l'*Évangile* génevois; la secte eut ainsi toute facilité pour infester le Palatinat et la partie de la Basse-Alsace[1] qui y confine.

Les huguenots de France étaient alors en guerre avec leur roi. Ils tachèrent d'engager les princes d'Allemagne à les soutenir.[2] Dans cette vue le prince de Condé et le seigneur de Chatillon entretenaient des correspondances secrètes avec les souverains protes-

[1] Frédéric fit son possible pour se maintenir dans les droits qu'il avait eus sur l'abbaye et la ville de Seltz, en sa qualité d'engagiste de la préfecture d'Alsace. Et afin de soustraire ce lieu à la dépendance de la maison d'Autriche, en faveur de laquelle la préfecture avait été dégagée, il s'appliqua surtout à gagner le chef du chapitre de Seltz, dont il avait été le protecteur en sa qualité de grand bailli de Haguenau. Il réussit dans ce dessein et fit choisir, le 18 juin 1566, prévôt de ce chapitre François de Calen, qui était marié. André de Wickersheim lui succéda, en 1576, et après celui-ci (1608), Jean-George Poblisheim, qui était de la religion de ses deux prédécesseurs, fut élevé à la même dignité. Elle resta entre ses mains jusqu'en 1621. Alors la maison d'Autriche s'étant mise en pleine possession de la préfecture d'Alsace, l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, revendiqua ce bénéfice de son diocèse et en disposa selon les règles de l'Église. Voir Laguille, part. II, l. V, p. 48.

[2] Alting. *Hist. eccl. Palatinat,* p. 165.

tants. Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise résolurent de traverser ces négociations. Ils se rendirent à Saverne, dans le courant de l'année 1562, pour y conférer avec le duc Christophe de Würtemberg et quelques autres princes luthériens. Christophe se trouva au rendez-vous, accompagné, — suivant la coutume alors en vogue parmi ceux de la nouvelle religion, — d'une troupe de théologiens de sa confession. Dans le nombre se trouvaient le fameux Brentz ou Brentius et Jean Pappus, auquel nous verrons jouer bientôt un grand rôle à Strasbourg. Le cardinal de Lorraine, qui voulait détacher des huguenots les princes luthériens, mit tout ce qu'il avait de science et de capacité à leur démontrer que la secte des prétendus réformés était plus opposée à la confession d'Augsbourg que la doctrine catholique. Il réussit dans son dessein, et deux années se passèrent sans que les Allemands se missent en mouvement pour venir en aide aux calvinistes de France.

Mais alors le prince de Condé, serré de près, supplia l'électeur palatin de le secourir. Frédéric III forma une petite armée de ses sujets du Palatinat et d'Alsace, et la fit partir sous le commandement de son second fils Jean-Casimir. Elle fit avec Condé le siége de Chartres. La paix ayant été ensuite conclue, Casimir retourna chez son père avec ce qui lui restait de troupes. Elles avaient souffert et étaient fort diminuées.

L'empereur Maximilien II, fils de Ferdinand Ier, occupait en ce temps le trône impérial.[1]

Soit faiblesse, soit amour du repos, ce prince se persuadait qu'il ferait plus par les voies de la modération que par la force et l'autorité. Strasbourg sut profiter de cette disposition. Jusqu'alors elle s'était contentée d'avoir pour l'éducation de la jeunesse la haute école, dont nous avons raconté précédemment l'origine ; mais voulant donner plus de lustre à son collége, elle chargea ses députés à la diète d'Augsbourg de 1566, et en particulier Wolfgang-Sigismond Wurmsser, de supplier Sa Majesté Impériale de vouloir bien l'ériger en académie. Maximilien II y consentit et expédia, le 30 mai 1566,

[1] Il avait succédé à son père en 1564.

le privilége réclamé. Strasbourg eut alors la faculté de créer des bacheliers et des maîtres ès arts.[1]

L'empereur confirma également les franchises et les libertés de la ville et de la chevalerie de la Basse-Alsace, et renouvela l'ancien privilège en vertu duquel les sujets du grand-chapitre ne pouvaient être cités à aucun tribunal étranger.

Cependant la guerre ne tarda pas à se rallumer entre les royalistes et les huguenots français. — L'électeur Frédéric accorda de

[1] Le magistrat consulta les professeurs lorsqu'il s'agit d'organiser l'académie et eut recours en particulier aux lumières du recteur Jean Sturm. Le stettmeistre Théobald Johann de Mundolsheim publia le règlement de la nouvelle école au nom du sénat, le jour de la Saint-Jean 1568. A partir de ce temps le Gymnase et l'Académie formèrent un seul tout. Le membre noble des *scholarques* nommé à vie, reçut le titre de chancelier, Sturm fut confirmé dans la dignité de recteur. Tous les professeurs réunis formèrent le *Schulconvent,* lequel s'assemblait mensuellement avec les scholarques et quelques délégués du magistrat pour délibérer sur tout ce qui avait rapport à l'académie. Cet établissement ne tarda pas à prospérer; il y vint une foule de jeunes gens de tous les pays; un grand nombre de princes et de seigneurs protestants confièrent à Sturm l'éducation de leurs fils. La réputation de ce dernier était européenne. Il se vit bientôt à la tête d'une fortune considérable et fit l'acquisition d'une maison, d'une ferme et d'un riche vignoble à Nordheim, près de Marlenheim. Il se plaisait à vivre en ce lieu qu'il nommait son *Tusculum.* Devenu vieux, il voulut déposer le rectorat; mais le sénat lui envoya une députation pour le prier de conserver sa vie durant ce titre honorifique, et le dispenser en même temps de toutes les obligations qui y étaient attachées. Les dernières années de Sturm furent empoisonnées par Marbach et les hommes de son parti. Ils réussirent à faire exclure du professorat tout ce qui n'était pas luthérien orthodoxe; l'académie commença à décliner et le nombre des élèves, notamment des jeunes théologiens, diminua considérablement.

Plus tard l'empereur convertit encore l'académie en université. Les biens du chapitre de Saint-Thomas continuèrent à former la dotation de l'académie d'abord, ensuite de l'université. Nous croyons devoir joindre à nos pièces justificatives une simple notice historique relative aux différentes phases par lesquelles ont passé les biens en question. Nous n'avons pas la prétention de trancher au point de vue du droit la question qui divise aujourd'hui les esprits, nous nous bornerons à l'exposé des faits. — Voir Pièces justificatives, n° 15.

nouveaux secours à Condé, et en confia cette fois le commandement à son cousin Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts. Le margrave Philibert de Bade fit, au contraire, des levées pour Charles IX, et ce dernier donna ordre au duc d'Aumale de s'avancer sur les frontières d'Alsace, afin d'observer les mouvements du duc Wolfgang et de faciliter la jonction des troupes du margrave. Le passage des différents corps des deux partis occasionna beaucoup de troubles et de désordres dans la province. La Coche, gentilhomme dauphinois, entre autres, avait rassemblé à Strasbourg et aux environs un nombre assez considérable de calvinistes pour les faire passer à l'armée du prince de Condé. Il n'y parvint pas, et résolut alors de joindre le duc de Deux-Ponts. Ses soldats ravagèrent impitoyablement la vallée de la Bruche et pillèrent les villages de l'évêché de Strasbourg.

Le duc d'Aumale, en ayant eu avis, s'avança à la tête de huit mille hommes, et rencontra l'ennemi au village de Neubourg où La Coche s'était retranché. Le duc l'y attaqua le 12 novembre 1568. La Coche se défendit en désespéré, mais il lui fallut céder enfin à la supériorité du nombre et se rendre; de toute sa troupe il ne lui restait que cent vingt hommes, les autres avaient péri. — Comme il ne s'était pas attendu à cette surprise, il n'avait pas contenu ses gens et ils s'étaient en partie débandés pour le pillage. La plupart des soldats, qui ne s'étaient point trouvés à l'affaire de Neubourg, furent assommés par les paysans. Quelques officiers de distinction, tels que d'Ossonville, Clermont, le marquis de Renel et Cartier, qui n'avaient pas pu prendre part au combat, se rendirent en hâte à Strasbourg où ils furent reçus à bras ouverts. On conduisit à Metz les prisonniers et leur ancien chef La Coche, qui ne survécut guère à sa disgrâce.[1]

A la suite de l'avantage que le duc d'Aumale venait de remporter, les catholiques français se trouvèrent maîtres de la campagne et en état d'entrer dans les domaines alsaciens du duc de Deux-Ponts et de l'électeur palatin. Toutefois l'empereur Maximilien II

[1] Laguille, part. II, l. IV, p. 50.

arrêta leurs progrès par les plaintes qu'il fit faire au roi de ce que son armée avait pénétré dans cette province, et campait sur les terres de l'Empire. Charles IX, qui ne voulait pas s'attirer un nouvel ennemi, ordonna au duc d'Aumale de se retirer. L'Alsace se trouva abandonnée de la sorte à la discrétion des protestants. Ceux de Strasbourg espérèrent profiter de l'occasion pour soulever le peuple contre l'évêque Érasme, en répandant des libelles et des poésies dans lesquels ce prélat était représenté comme le principal auteur de la défaite des religionnaires français, et en particulier du désastre de La Coche.

Érasme de Limbourg, quoique atteint déjà de la maladie qui l'enleva peu de jours après, publia un manifeste pour se disculper de cette accusation, dans la crainte que ceux de la religion dite *réformée* ne vinssent fondre sur lui et sur ses terres par forme de représailles. La mort l'en garantit; il termina ses jours à Saverne, le 25 décembre 1568, fort regretté de son peuple qu'il avait gouverné avec douceur et justice. Érasme s'était fait une loi, malgré les nécessités et les difficultés des temps, de ne pas surcharger d'impôts ses sujets et de vivre avec une grande simplicité. Il a laissé au diocèse de Strasbourg un monument de sa piété et de son zèle pour la religion dans le recueil des actes d'un synode qu'il tint à Saverne en 1560.[1] Le savant évêque y a réuni tout ce qu'il a trouvé de plus propre dans les Saintes-Écritures et dans les Pères, pour prémunir son troupeau contre la contagion des fausses doctrines. Il s'y attache à corriger les abus existant dans le clergé, à en extirper l'ignorance et les vices qui avaient servi de prétexte à la séparation des protestants, bien que les apôtres de la Réforme eussent été incontestablement, sinon les plus ignorants, du moins les plus vicieux des prêtres et des moines de l'époque. Enfin, dans ces actes, Érasme donne pour règle aux fidèles et aux pasteurs ce que le saint concile de Trente venait d'enseigner et de définir.

La mort de l'évêque était un fait d'une gravité extrême dans le

[1] Ces actes ont été publiés à Mayence, en 1566, sous le titre de *Statuta et decreta synodi diœcesanæ Argentoratensis.*

déplorable état où la religion se trouvait réduite à Strasbourg. L'hérésie avait fait invasion peu à peu dans le grand-chapitre lui-même, plusieurs des comtes de Strasbourg s'étaient prononcés pour la nouveauté. Les protestants ne dissimulaient pas leur espérance de faire monter un des leurs sur la chaire épiscopale de Strasbourg, et on se flattait de mettre le comble aux scandales dont cette malheureuse ville avait été le théâtre, en donnant un hérétique pour premier pasteur au diocèse de Saint-Amand et de Saint-Florent.

Toute la maison palatine se mit en mouvement dans l'espoir de recueillir cet important héritage. — Le duc Wolfgang de Deux-Ponts traversa le Rhin avec une armée qu'il se préparait à conduire en France, et la fit vivre dans les domaines de l'évêché, afin de forcer ainsi les capitulaires à choisir un évêque à son gré. On ne savait trop d'ailleurs quel était son candidat. Les uns croyaient qu'il avait dessein d'appuyer Richard, prince palatin de la branche de Simmeren, chanoine et prévôt de Strasbourg et très-ardent luthérien, les autres pensaient qu'il voulait faire nommer évêque l'un de ses propres fils, afin de réunir les terres de l'évêché à ses domaines; les derniers enfin estimaient qu'il soutiendrait les prétentions de George-Jean, comte palatin de Weldentz, lequel travaillait de son côté à faire élire son fils à peine âgé de trois ou quatre ans.[1]

L'agitation était grande également dans l'intérieur de la ville. Le magistrat et les prédicants rivalisaient de zèle et d'activité pour faire élire un soi-disant évêque de leur religion, et les circonstances semblaient favoriser leur dessein. Le grand-chapitre avait besoin de l'agrément du sénat pour procéder à l'élection; cependant les chanoines fidèles surent ménager si adroitement les esprits que le magistrat permit enfin aux capitulaires de s'assembler dans la Cathédrale et de choisir un évêque avec les cérémonies ordinaires.[2] Ils se réunirent le 26 janvier 1569 à sept heures du matin. Jean Marbach

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 132.
[2] *Ibid.*

voulut jouer son rôle dans la cérémonie, il monta en chaire et eut l'impudence de prononcer un sermon « sur les qualités que doit avoir un évêque. »[1] Les catholiques se souciaient moins que jamais, dans les circonstances présentes, de recevoir les instructions d'un ennemi acharné de l'épiscopat. Ils le laissèrent déclamer à son aise, et n'assistèrent pas au prêche.[2] Les suffrages se réunirent sur le comte Jean de Manderscheidt Blankenbourg, chanoine de Strasbourg et de Cologne, issu d'une antique et illustre famille que plusieurs historiens font descendre des anciens rois d'Austrasie.

On chanta le *Veni Creator,* et ayant fait monter, suivant la coutume, le comte de Manderscheidt sur l'autel, on le proclama évêque de Strasbourg sous le nom de Jean IV, en présence des magistrats et du peuple.[3]

Le nouvel élu était un homme de mœurs fort pures, très-instruit, d'un caractère sérieux et ferme, profondément attaché à ses devoirs et fervent catholique. Les gens de bien, — tout en plaignant Jean de Manderscheidt et en prévoyant que son épiscopat serait fécond en malheurs, — applaudirent unanimement au choix qui venait d'être fait.

L'évêque quitta Strasbourg aussitôt après son élection et se rendit à Saverne. Il y était à peine arrivé, lorsqu'il apprit que Wolfgang de Deux-Ponts se disposait à se mettre en marche pour porter du secours aux huguenots de France. Jean, craignant que les bruits répandus peu de semaines auparavant sur le compte de son prédécesseur Érasme ne servissent de prétexte au pillage des terres de l'évêché, et n'étant d'ailleurs pas en état de s'opposer à un ennemi, prévint le duc de Deux-Ponts, lui demanda son amitié et lui envoya des vivres en abondance.

[1] *Wahre Relation*, p. 132.

[2] Pendant ce temps on célébrait secrètement une messe du Saint-Esprit à la sacristie. Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier, p. 133). *Inventaire historique,* sect. II. *Élection des évêques,* C. *Procès-verbal de l'élection de Jean de Manderscheidt.*

[3] *Wahre Relation, loc. cit.*

Le duc d'Aumale, qui était resté sur la frontière d'Alsace[1], ne blâma pas la conduite du prélat en cette occasion. Il eut soin aussi d'écrire à Wolfgang pour lui représenter qu'il était indigne d'un prince de mener des troupes au secours de sujets révoltés contre leur souverain. Le duc de Deux-Ponts répondit à cette lettre, mais ce fut au roi de France en personne qu'il adressa son épître.[2] Il y déclarait que c'était à regret qu'il entrait en campagne, et que s'il venait à entrevoir que la guerre allumée en France n'avait pas pour unique objet la religion et la liberté de conscience, il s'empresserait de mettre ses forces à la disposition de Sa Majesté au lieu de les tourner contre elle.

En dépit de ces protestations le duc continua ses préparatifs. Il réunit ses troupes, qui étaient établis dans le duché de Deux-Ponts et en Alsace, et fit passer le Rhin aux hommes cantonnés au delà du fleuve. Puis il se rendit lui-même, à la fin de février, de Bergzabern à Hochfelden, village situé entre Saverne et Haguenau, et y demeura jusqu'au 15 mars 1569. Il y passa la revue de son armée. Elle se composait de sept mille cinq cent quatre-vingt-seize chevaux commandés par François d'Haraucourt, Charles de Mansfeld, Thierry de Schomberg, François de Dierbach, etc. L'infanterie comptait six mille hommes, à la tête desquels étaient le baron Gangolphe de Hohen-Géroldseck et Jean-Jacques de Granvillars. — Après la revue le duc Wolfgang longea l'Alsace pour entrer dans le pays de Montbéliard; ses soldats commirent de grands dégâts dans la province.

Dans ce même temps le prince Guillaume de Nassau, incapable de tenir tête au duc d'Albe dans les Pays-Bas, s'était décidé à venir en aide aux huguenots de France.[3] Il était arrivé à Saverne, le

[1] Les villages de la frontière eurent beaucoup à souffrir des troupes de ce prince. Elles en brûlèrent plusieurs et en pillèrent d'autres. Gaspard de Tavannes dit dans ses Mémoires : «M. d'Aumalle.... imprudemment donne couleur aux bruslements en France par ceux qui «s'allument aux frontières d'Allemagne.» (*Collect. de Michaud*, t. VIII, p. 322 et 460; t. IX, p. 538 et 632).

[2] Elle est datée du 9 février 1569.

[3] Specklin, *Collect.*, t. II, f. 372 et suiv.

20 janvier 1569, avec sept mille cavaliers et vingt régiments d'infanterie, qui avaient pris leurs quartiers dans les villages environnants. L'alarme avait été donnée à Strasbourg. Dès le 21 janvier le magistrat fit placer de l'artillerie sur les remparts, et la ville prit à sa solde un nombre considérable de mercenaires. La panique était générale dans les campagnes; les populations arrivaient de tous les côtés pour trouver un abri derrière les murs de la capitale. [1]

Le 28 janvier les troupes du prince de Nassau occupaient, sur une étendue de six lieues environ, tous les villages compris entre la petite ville de Niedernai et le bourg de la Wantzenau. Cependant elles manquaient de vivres, diverses maladies contagieuses exerçaient des ravages dans leurs rangs; leur chef n'avait pas d'argent et se trouvait hors d'état de leur payer leur solde arriérée. Il se rendit à Strasbourg pour faire un emprunt. Les magistrats consentirent à lui prêter la somme dont il avait besoin, à la condition toutefois qu'il engagerait son artillerie et une partie de ses bagages à la ville. Il fallut s'y résigner.[2] Guillaume paya ses troupes et les congédia. Strasbourg en prit une partie à sa solde, les autres se dispersèrent après avoir ravagé la contrée où elles avaient reçu l'hospitalité. — Le prince n'avait gardé lui-même que douze cents chevaux, il les mena au duc de Deux-Ponts. — Celui-ci reçut en chemin un autre renfort plus considérable. Mouy, le marquis de Renel, Morvilliers, Feuquières et plusieurs gentilshommes français, qui s'étaient attachés au parti du prince de Condé, rejoignirent Wolfgang avec un corps de deux mille hommes. — La Haute-Alsace, étant en grande partie demeurée fidèle à l'Église catholique, eut beaucoup à souffrir du passage de cette armée, qui se conduisit dans plusieurs villages comme une horde de Vandales. Elle eut fait infiniment plus de dégât encore, sans la crainte que lui inspirait le voisinage du duc d'Aumale. Celui-ci, tout en n'étant pas assez fort pour livrer bataille, côtoyait l'ennemi, l'inquiétait, le harce-

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 133.
[2] Le prince dégagea postérieurement son artillerie.

lait, l'obligeait à marcher en colonnes serrées et l'empêchait ainsi de se répandre dans les campagnes. Le duc de Deux-Ponts continua sa route, et après avoir soutenu une chaude escarmouche au village de Gilly, à quatre lieues de Dijon, il marcha sur La Charité qu'il prit sans résistance. De là il s'avança jusqu'à la rivière de Vienne, où il mourut d'une fièvre quarte, suivant les uns, d'excès d'ivrognerie, d'après les autres.[1]

La mort de ce prince procura quelques instants de repos à l'Alsace.

Mais de nouveaux embarras ne tardèrent pas à surgir. Il était d'usage, de temps immémorial, que les évêques de Strasbourg, aussitôt après leur élection, prêtâssent à la ville le serment de respecter ses droits et ses franchises; le sénat, à son tour, jurait de ne pas empiéter sur les priviléges de l'Église, de l'évêché et des chapitres. Jean de Manderscheid éprouvait à ce sujet un grand trouble de conscience; il lui semblait qu'en jurant amitié à la ville et en s'engageant à respecter ce qu'elle possédait actuellement de droits et de priviléges, il reconnaîtrait et sanctionnerait en quelque sorte ses récentes usurpations sur l'autorité ecclésiastique. Lorsque peu de temps après sa prise de possession on vint lui demander de prêter le serment en question, il répondit qu'il y réfléchirait.[2] Puis il passa le Rhin, se fit rendre hommage dans les domaines de l'évêché situés au delà du fleuve, et séjourna quelque temps à Ettenheim. De là il partit pour Rome, afin de visiter les tombeaux des apôtres et de se prosterner aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, conformément à l'antique et pieuse coutume des évêques du monde catholique. Le pape lui fit un accueil très-favorable et lui concéda le droit de nommer aux bénéfices, qui viendraient à vaquer dans les mois réservés.

De retour à Saverne, Jean de Manderscheid mit tous ses soins à entretenir l'ordre, la régularité et une discipline sévère parmi les

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 134. Laguille, part. II, l. IV, p. 52.

[2] Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier, p. 24). *Inventaire ecclésiastique, Droits anciens*, Cl. Ire. *Refus de l'évêque J. de Manderscheid de prêter serment à la ville*).

membres de son clergé. Irréprochable lui-même dans sa conduite privée, il exigeait que ses subordonnés imitassent les vertus dont il leur donnait l'exemple. L'évêque était jaloux, avec raison, des droits dépendants de là dignité dont il était revêtu. Il prit la peine d'examiner les lettres et les documents les plus importants relatifs aux possessions et aux franchises du diocèse; il éleva à cette occasion plusieurs réclamations contre Strasbourg, mais la ville lui présenta à son tour des titres postérieurs, qui frappaient de caducité la plupart des prétentions de Jean.

La cité et le prélat se défiaient réciproquement l'un de l'autre; une circonstance nouvelle rendit leurs rapports de plus en plus aigres et tendus. Le comte de Manderscheid avait nourri, dès son avénement à l'épiscopat, le projet de fonder un établissement catholique d'instruction publique pour contrebalancer la funeste influence exercée, sous le rapport religieux, par l'académie protestante de Strasbourg. Ses prédécesseurs avaient déjà formé le même dessein [1], mais sans parvenir à un commencement d'exécution. L'évêque parcourut, en 1571, les provinces du Bas-Rhin. Il en ramena plusieurs membres distingués de la Compagnie de Jésus, et les hébergea provisoirement au couvent des Franciscains de Saverne. Plus tard il leur fit don de l'ancien hôpital de Molsheim pour y établir un grand collége.[2]

L'arrivée des jésuites en Alsace fut un coup de foudre pour la troupe des prédicants; alors déjà le nom seul des disciples de saint Ignace épouvantait l'hérésie, qui reconnaissait en eux ses adversaires les plus redoutables.

La magistrature strasbourgeoise, pleine de défiance et effrayée de

[1] Il a été dit que l'évêque Erasme de Limbourg avait fait venir dans ce but le P. Canisius à Saverne. Les circonstances ne lui permirent pas d'exécuter son projet.

[2] Ce collége ne fut définitivement établi qu'en 1580. En 1581 on érigea un bâtiment considérable pour lui donner plus d'extension. Les différentes maisons religieuses de la province contribuèrent à cette nouvelle fondation. Nous y reviendrons lorsque nous raconterons l'histoire de la Réforme dans la province d'Alsace durant la présente période.

l'énergie calme avec laquelle l'évêque poursuivait son but, renouvela ses instances pour que le prélat consentît enfin à prêter à la ville le serment usité. Jean persista dans ses refus, disant que, pour pouvoir prêter ce serment, il faudrait avant tout qu'il se vît rétabli dans les droits de premier pasteur du diocèse, qui avaient été enlevés à ses prédécesseurs. Il porta même ses plaintes à l'empereur (1573); des commissaires impériaux, au nombre desquels se trouvaient Lazare de Schwendi, baron de Hohen-Landsburg, et le comte Henri de Schwarzenberg, furent envoyés à Strasbourg pour tâcher de mettre les partis d'accord (1576); leur intervention n'eut aucun résultat. On présenta à l'évêque les titres des priviléges de la ville, il répondit qu'il n'en contestait pas la valeur, mais que de son côté il avait des droits à soutenir, et que ses droits ayant été méconnus, il ne pouvait consacrer par sa parole les usurpations faites à son détriment.[1] Le sénat, inquiet de la persistance de ces refus, qui pouvaient avoir de très-graves conséquences pour Strasbourg et pour les bourgeois dont les propriétés touchaient à celles du diocèse[2], envoya à l'empereur une députation[3] chargée de supplier Sa Majesté d'intervenir encore une fois. L'empereur proposa un compromis, qui ne fut accepté par aucun des partis et la scission devint plus profonde. A en croire le chroniqueur Specklin, les choses

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] Ainsi les Ingold de Strasbourg possédaient le château de Bischheim près de Rosheim. Cette famille, l'une des plus anciennes de la ville, fit faillite en 1573. Elle devait dix mille florins au trésor épiscopal. Jean de Manderscheid s'empara aussitôt du château et des biens qui en dépendaient pour avoir un gage de sa créance. Le sénat, qui regardait cette prise de possession comme un empiétement sur ses droits, fit sommer, mais en vain, le prélat de restituer le château. Le 24 août quatre cents bourgeois, accompagnés de quatre-vingts cavaliers et de six pièces d'artillerie, sortirent de la ville pendant la nuit, arrivèrent à trois heures du matin à Bischheim, s'emparèrent d'abord de l'église, afin que les épiscopaux ne pussent pas mettre le tocsin en branle, puis du château où il n'y avait qu'une faible garnison. Celle-ci et son chef furent menés en captivité à Strasbourg. L'évêque perdit ainsi le gage de sa créance et réclama inutilement.

[3] Parmi les membres de cette députation se trouvait l'écrivain public Paul Hochfelder, qui avait la réputation d'habile diplomate.

en vinrent au point que la chambre des Treize commençait à aviser aux moyens de s'emparer de la personne de l'évêque, ou au moins de l'expulser du diocèse. Ces dignes magistrats, après avoir violé depuis quarante ans toutes les lois divines et humaines, ne trouvaient pas de termes assez vifs pour flétrir l'*illégalité* des procédés du prélat.

Enfin, après neuf années, la querelle se termina, grâce à l'intervention de Gebhard, archevêque de Cologne et doyen du grand-chapitre de Strasbourg. Cet homme, qui devait devenir bientôt l'opprobre de l'épiscopat allemand et qui a imprimé à son nom une flétrissure ineffaçable, joua en cette occasion le rôle de pacificateur. Il représenta à Jean de Manderscheid qu'en prêtant le serment exigé, il ne sanctionnait ni les faits accomplis pendant la révolution religieuse, ni les empiétements des magistrats de Strasbourg. Il lui fit comprendre que ce serment n'avait aucun caractère religieux, qu'il était purement politique, et que quant aux usurpations commises sur certains chapitres et couvents, elles avaient été dès longtemps consacrées par la paix de religion, qu'ainsi on ne pouvait plus revenir sur le passé. Gebhard eut soin de dire également à l'évêque qu'en persistant davantage, il courrait risque de pousser le sénat à déclarer les membres des chapitres déchus du droit de protection accordé à leurs personnes et aux propriétés dont la jouissance leur avait été conservée, et que son obstination pourrait entraîner ainsi les plus fâcheuses conséquences. Jean de Manderscheid se rendit; il écrivit au sénat, lui annonça ses intentions et l'engagea à envoyer à Saverne des délégués chargés de recevoir son serment. Ils y arrivèrent le 9 novembre 1578.

L'évêque jura, comme ses prédécesseurs, de ne rien entreprendre contre les franchises et les priviléges de la ville, de respecter les droits antiques de la bourgeoisie, de ne pas agir contrairement à ces droits, etc.[1] De son côté la ville jura au prélat de rester avec lui en rapports d'amitié et de bon voisinage.

[1] La formule de ce serment se trouve dans les chroniques de Wencker, Buheler, Kogmann, etc.

Dès l'année suivante Jean de Manderscheid vint même à Strasbourg; il n'y avait plus été depuis son élection. Toutefois il ne voulut point y faire d'entrée solennelle, et comme la célébration de la messe était interdite à l'église Cathédrale, il dérogea à l'ancienne coutume, ne mit pas pied à terre à la métropole et se rendit directement à son hôtel. La bourgeoisie lui fit un accueil froidement poli, qui contrastait avec l'enthousiasme occasionné autrefois dans la vieille capitale de l'Alsace par l'arrivée de son premier pasteur. L'évêque était dans son carosse, c'était le seul qui eût parcouru jusqu'alors les rues de la ville; les historiens du temps expriment naïvement l'étonnement et l'admiration que la vue de ce véhicule de nouvelle invention causa à la population.

Malgré le serment qu'on s'était réciproquement prêté, les rapports entre l'évêque et la ville hérétique restèrent fort tendus. Les prédicants et le sénat honoraient au fond du cœur de toute leur haine un prélat qui se distinguait par sa parfaite orthodoxie et par son amour pour l'Église. Jean de Manderscheid, de son côté, ne pouvait sentir de sympathie d'aucun genre pour une cité qui, livrée depuis cinquante ans à l'esprit de mensonge, était devenue l'un des principaux centres de l'erreur.

Plusieurs fois les mauvais procédés des magistrats et l'opposition qu'ils soulevèrent, lorsque l'évêque voulut user du privilége de nommer aux bénéfices devenus vacants dans les mois réservés, obligèrent le prélat à porter ses plaintes à l'empereur Rodolphe II, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit.

Les historiens protestants mettent naturellement tous les torts du côté de l'évêque; cependant lorsqu'ils en viennent à l'énumération de ses crimes, ils n'en peuvent citer que deux[1]. Jean de Manderscheid, disent-ils, n'aimait pas Strasbourg et la desservait auprès du prince quand il en trouvait l'occasion; — de plus il avait introduit les redoutables jésuites *dans l'enceinte même de la ville.* — Quant au premier de ces forfaits, — ce qui se passait dans la capitale de l'Alsace depuis un demi-siècle justifie assurément le peu de

[1] Rœhrich, t. III, p. 74.

bon vouloir du prélat; — pour ce qui est du second point, il est évident que l'évêque, en s'efforçant d'arracher une partie de son troupeau aux mains des larrons et des mercenaires pour les ramener au bercail du bon pasteur, remplissait un impérieux devoir.

Le fait est qu'en l'année 1576 un père jésuite se trouvait à Strasbourg au couvent des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean; ce disciple de saint Ignace proposa aux prédicants une conférence religieuse, qui eut lieu le 24 mai. Les ministres voulurent soutenir les doctrines eucharistiques luthériennes contre le jouteur catholique, et furent *honteusement vaincus*, de l'aveu même des écrivains protestants.[1] Ils n'en persistèrent pas moins dans l'hérésie; cette discussion, qui avait tourné à leur entière confusion, enflamma davantage leur haine contre les jésuites. Le magistrat, qui ne voyait que par les yeux de ses ministres, se fit le servile écho de leurs colères. — Un peu plus tard quelques religieux du même ordre vinrent également à Strasbourg, furent hébergés par les chanoines catholiques des différents chapitres, «et l'on découvrit «qu'ils se permettaient de dire la messe en secret. Le sénat en fut «fort scandalisé, car il connaissait par ouï-dire le dangereux esprit «de ces hommes.»[2] — Les prédicants, qui avaient fait la découverte en question, profitèrent de l'occasion pour jeter de grands cris et pour annoncer «que la ville encourrait la colère du Sei«gneur et serait frappée des plus terribles châtiments, si de sem«blables abominations continuaient à être tolérées.»

Ils firent si bien que, lorsque le privilége de protection décennale accordé aux membres des chapitres fut renouvelé, en 1580, le sénat exigea qu'on lui remît la liste nominative, exacte et détaillée des personnes auxquelles la protection devait s'étendre. Mais cette précaution même ne parut pas suffisante, et le 21 août 1581, les magistrats signèrent, par-devant notaire, une protestation dans laquelle ils déclaraient[3] : «Que pour des raisons parti-

[1] Joh. Sturm. *Antipappus*, t. IV, part. III, p. 171.
[2] Rœhrich, t. III, p. 74.
[3] Uberhac, *Protocoll des Jungen-Sanct-Peterstifts*, 1580 et 1581.

« culières et très-graves ils entendaient ne pas accorder leur pro-
« tection à des étrangers, et que surtout elle ne devait ni ne pou-
« vait s'étendre à *aucun jésuite*. »

Pendant les discussions entre Jean de Manderscheid et sa ville épiscopale, Strasbourg et l'Alsace avaient continué à être mêlées aux événements qui se passaient en France, et plusieurs fois les deux partis religieux s'étaient livrés de sanglantes escarmouches dans la province. Henri Ier, prince de Condé, obligé de fuir son pays, était arrivé à Strasbourg, le 4 mai 1574, en compagnie de plusieurs seigneurs huguenots. Sa présence en Alsace sembla un fait de si haute importance à la cour de France, que Charles IX adressa, le 9 mai 1574, au sénat une lettre dans laquelle il disait : « Qu'il savait de bonne part qu'un amas de français réfugiés et « autres gens de guerre se réunissaient dans la ville de Strasbourg « et aux environs, avec l'intention de s'acheminer vers son royaume « pour soutenir ses sujets révoltés contre lui, et qu'il espérait bien « que le magistrat ne souffrirait pas dans les terres de sa dition des « machinations si préjudiciables à la bonne amitié et voisinance que « la France avait toujours reçue de Strasbourg, et dont elle avait « usé jusqu'alors à l'endroit de cette ville. »[1]

L'empereur Maximilien II écrivit également dans ce sens au sénat, le 27 août suivant : « Il lui avait été rapporté, disait-il, que Strasbourg était devenue le foyer principal des intrigues des réfugiés français; que des traités avaient été faits entre les huguenots et plusieurs capitaines allemands; que des emprunts considérables avaient été conclus avec les bourgeois de la ville, et que le strasbourgeois Albert Œlinger avait rédigé les documents relatifs à toutes ces affaires. L'empereur, en terminant, ordonnait qu'on lui envoyât copie des documents en question, que le sénat prît des informations exactes sur ces intrigues et lui fît connaître le plus tôt possible le résultat de ses investigations.

[1] Cette lettre est conservée aux Archives de Strasbourg; elle a été publiée par M. de Kentzinger (*Documents historiques*, p. 79). Elle est datée du château de Vincennes, et fut en quelque sorte le chant du cygne de Charles IX, qui mourut trois semaines après, le 30 mai.

Il se trouva, ajoutent les historiens protestants, qu'Œlinger avait simplement signé en qualité de témoin un acte rédigé en français, et que les soupçons de l'empereur Maximilien étaient absolument dénués de fondement.

Les sénateurs réussirent, en effet, à faire croire à ce prince qu'il avait pris l'alarme mal à propos; mais il n'en est pas moins vrai que Strasbourg était et resta pendant longtemps encore en rapport avec les huguenots français, auxquels cependant elle ne permettait pas de célébrer leur culte dans son enceinte. Les Archives de la ville renferment plusieurs pièces à l'appui de ce que nous avançons.[1]

Nous y trouvons en premier lieu une lettre du duc d'Alençon, du 24 octobre 1575, écrite dans le but de justifier sa conduite à l'égard du roi son frère, et de réclamer la bienveillance et les conseils de la république de Strasbourg.

Viennent ensuite plusieurs épîtres du prince Henri Ier de Condé. Toutes elles parlent des preuves d'intérêt et d'affection qui lui ont été données par la ville de Strasbourg; toutes elles expriment au sénat la plus vive reconnaissance des services qu'il en a reçus. Dans une de ces lettres, datée du 4 juin 1580, il invite le magistrat à ne pas prêter l'oreille aux calomnies dont on entache sa conduite et celle du roi Henri de Navarre[2], et il s'efforce de justifier sa rébellion.

Enfin on conserve aux Archives un exemplaire des instructions données au seigneur de Gonnault dans les premiers jours de juillet 1580, tant au nom du roi de Navarre qu'en celui du prince de Condé, et qui devaient être mises sous les yeux du sénat.[3] Ces instructions étaient destinées à démontrer que les deux princes ne prenaient les armes que par la plus impérieuse nécessité, à cause des infractions graves et multipliées faites au dernier édit de pacification.

[1] Elles ont été publiées par M. de Kentzinger (*Docum. hist.*, p. 82 et suiv.).

[2] Qui devint Henri IV de France.

[3] Elles devaient être communiquées également aux magistrats de Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse.

Tous les documents que nous venons de citer, prouvent la continuité des bons rapports entre les Strasbourgeois et les Français soulevés au nom de l'Évangile. Ils démontrent l'étroite connexion qui a existé dès l'origine entre la Réforme prétendue et l'esprit révolutionnaire, dont elle a été l'agent le plus puissant et le plus fécond.

Quelques années plus tard, nous le verrons, l'Alsace expia cruellement les intrigues de ses chefs et les témoignages de sympathie qu'elle se plaisait à prodiguer aux ennemis de l'Église.

Au temps qui nous occupe, elle n'était pas en guerre, mais les passages et les levées de troupes y entretenaient le désordre et l'esprit d'insubordination. Souvent des rixes éclataient, le malaise était général, et tout semblait annoncer de nouveaux et prochains orages. Beaucoup de jeunes gens du pays prenaient du service à l'étranger, et lorsqu'ils revenaient dans la province, après avoir couru les camps et les aventures, ils y rapportaient les mœurs des mercenaires et des lansquenets et devenaient l'effroi et la désolation des campagnes.

La famine et les maladies contagieuses se joignirent à tous ces maux pendant douze à quinze années consécutives. La mortalité fut épouvantable, notamment à Strasbourg, en 1563 et 1564. Des fièvres pestilentielles décimèrent la population et s'attaquèrent indifféremment à tous les âges et à tous les sexes. En même temps l'ordre des saisons semblait renversé : tantôt la sécheresse était telle que les sources et les ruisseaux tarissaient et que les moulins ne fonctionnaient plus; tantôt des pluies torrentielles détruisaient les récoltes; les hivers furent plusieurs fois de la plus épouvantable rigueur; de 1564 à 1565, le Rhin n'offrit plus qu'une masse de glace, d'énormes amas de neige interrompirent les communications, les arbres et les vignes gelèrent sur pied, les moissons furent perdues. Un nombre si considérable de malheureux vinrent demander à Strasbourg du pain et un abri, que les hospices n'y suffirent plus. On construisit un vaste hangar en bois et une cuisine près de Saint-Jean, au Marais-Vert; quinze cents étrangers y furent nourris et couchés sur de la paille.

La famine atteignit son apogée, en 1570, et dura encore six années consécutives. En décembre 1570, le Rhin, l'Ill et toutes les rivières du pays sortirent de leurs lits; la contrée entière présenta l'aspect d'un lac immense et les eaux détruisirent ce que les précédents fléaux avaient respecté. L'été suivant fut marqué par d'épouvantables orages, qui occasionnèrent de terribles désastres. La foudre tomba, entre autres, sur l'église de Saint-Thomas à Strasbourg, et l'on compta plusieurs victimes parmi les membres du chapitre.

Bientôt tous les liens sociaux se relâchèrent, personne ne se mit plus en peine de respecter les lois. En 1572, les affamés moissonnèrent les champs d'autrui avant que les fruits de la terre ne fussent arrivés à maturité; les mesures prises par l'autorité pour arrêter le désordre demeurèrent sans résultat, les notions d'obéissance et de subordination n'existaient plus. Les États de la province se réunirent à Strasbourg et fixèrent les prix des céréales; il en advint que pendant un mois les marchés restèrent vides; il fallut rapporter le décret. En attendant le nombre des mendiants augmenta dans la ville au point de devenir un sujet perpétuel d'alarmes et d'inquiétudes. Le magistrat, espérant faire face aux nécessités du moment, établit alors, sous forme de dons volontaires, *la taxe des pauvres,* cette compagne inséparable de la Réforme. Les inondations recommencèrent au mois de janvier 1574; le 17 juin suivant une grêle affreuse abîma la province entière, et la foudre mit le feu en plusieurs endroits de la ville. La misère poussa le menu peuple aux derniers excès; des bandes de voleurs s'organisèrent à Strasbourg et forcèrent les caves et les greniers, personne n'était plus en sûreté. On doubla les soldats du guet, on fit de nombreuses arrestations, les cinq principaux chefs des coupables subirent le supplice de la corde, et le pillage cessa pendant quelque temps. Dieu semblait frapper Strasbourg et l'Alsace de tous les fléaux à la fois, pour les punir de leur infidélité et de leur apostasie et pour les pousser à la pénitence; mais ces avertissements d'en haut étaient donnés en pure perte à des gens qui ne voulaient ni voir ni entendre, et qui faisaient parade, comme d'un

titre de gloire, de la haine irréconciliable qu'ils avaient vouée à l'Église de Jésus-Christ.

L'année 1576 fut moins défavorable que les précédentes; le prix des céréales baissa et la famine cessa d'exercer ses ravages.

En cette même année 1576, on célébra à Strasbourg un tir public auquel les Zurichois prirent part. Zurich et Strasbourg avaient été presque constamment en relations de bon voisinage et d'amitié depuis le milieu du treizième siècle. Les rapports, qui avaient existé entre Butzer, Capito, Zwingle et Œcolampade, avaient resserré les liens des deux villes. La sympathie des Zurichois se manifesta d'une manière originale à l'occasion du tir dont nous venons de parler. On trouve, à ce propos, de curieux détails dans les monuments contemporains ; nous nous écartons peut-être un peu de notre sujet, en faisant part à nos lecteurs de ce qui se passa à cette fête populaire. Il nous a semblé cependant que cet échantillon assez curieux des mœurs d'une autre époque pourrait ne pas être dénuée d'intérêt, et cette considération nous a décidé à consacrer à ce récit notre prochain chapitre.

CHAPITRE X.

Le Tir de 1576 et la bouillie au millet des Zurichois.

Les magistrats de Strasbourg, comme ceux de la plupart des villes libres et impériales d'Allemagne, avaient toujours cherché à développer parmi les habitants de la cité le goût des exercices militaires, afin qu'en cas de nécessité on les trouvât prêts à combattre pour la liberté de la république et à repousser les agressions du dehors.

Dans un grand nombre de lieux on avait formé des sociétés de tireurs *(Schützengesellschaften)*, dont les membres aspiraient à se surpasser mutuellement en adresse dans le maniement de la carabine et de l'arbalète. Les bourgeois étaient passionnés pour les exercices de ce genre, et leurs chefs, qui protégeaient ces jeux guerriers, organisaient souvent des tirs somptueux, afin de stimuler encore davantage l'ardeur des combattants; alors on décernait des prix aux vainqueurs, on invitait les *Schützengesellschaften* du voisinage, et même des princes et des grands seigneurs, à assister à ces solennités, et à leur donner ainsi un nouvel éclat.

On fit de grands préparatifs pour le tir, qui se tint à Strasbourg en 1576. Le magistrat l'avait annoncé solennellement, le 18 février, non-seulement dans la province, mais encore dans les pays voisins.[1] La réunion devait durer quatre semaines.

Devant les portes de la ville s'étendait une vaste esplanade consacrée aux jeux militaires, et à laquelle on donnait pour cette raison le nom de *Schieszrain*. Le sénat y fit établir à grands frais un

[1] *Uszschriben eins wysen und ehrsamen Rhadts zu Straszburg so vil das grosz und wyt verrnempt schieszen mit der büchsz und Armbrust belangt, weliches disz Jars im Brachmonat gehalten worden.*

camp très-élégant[1], afin que les Strasbourgeois et les étrangers pussent y prendre leurs quartiers et ne fussent pas obligés de rentrer en ville à l'heure des repas. Ce camp présentait, au dire de nos chroniqueurs, l'aspect le plus réjouissant; les tentes se touchaient et formaient de jolies rues de couleurs uniformes, les allées étaient sablées et ornées de jeunes sapins, et comme les marchands de la ville pensaient qu'en cette occasion ils trouveraient grand débit, ils avaient établi, en plein air, une quantité de boutiques où chacun pouvait acheter des objets de prix, des étoffes et des comestibles de toutes espèces. Au milieu du camp s'élevait un grand plancher, afin que la jeunesse pût jouir du plaisir de la danse, l'on voyait aussi des échafaudages pour plusieurs orchestres; plus loin étaient les buts que les tireurs devaient abattre.

Le magistrat avait fait frapper, pour servir de prix, des monnaies d'argent de la valeur d'un écu chacune; d'un côté elles représentaient deux carabines croisées ou une arbalète avec l'inscription : *Ludis publicis*, et au revers, les armes de la république supportées par deux lions et entourées des mots : *Juventuti Argentinensi mnemosin.* Les premiers prix pour les deux meilleurs tireurs, l'un à la carabine, l'autre à l'arbalète, devaient consister en cent de ces écus[2]; les seconds étaient de quatre-vingt-dix écus, les troisièmes de quatre-vingts, et ainsi de suite; les moindres prix enfin étaient de dix pièces d'argent.[3]

Déjà Strasbourg comptait des hôtes nombreux, les princes, les comtes et les députés des villes y arrivaient en foule; beaucoup de gentilshommes de la Suisse s'étaient réunis également pour prendre part à la lutte. Six cents tireurs de différents pays étaient rassemblés. La fête commença. Les fils des bourgeois de Stras-

[1] Wencker, t. II, part. II, f. 111, *verso.*

[2] *Ibid.*

[3] Trausch, t. III, p. 351. — On avait frappé aussi des monnaies plus grandes qui devaient être offertes en souvenir aux personnes de distinction qui assisteraient à la fête; elles portaient les inscriptions : *Solius virtutis flos perpetuus* et *Ludis publicis respublica Argentinensis fieri fecit.*

bourg, précédés d'une musique militaire et portant de petits étendards blancs et rouges, qui devaient être distribués aux vainqueurs, parcoururent les rues de la ville et allèrent se ranger sur la place du *Schieszrain*. Le sénat avait publié, peu de jours avant, un décret pour défendre, sous peine de prison et d'amende, les querelles, et il avait choisi dans son sein une commission chargée de présider aux jeux et de juger, séance tenante et sans appel, tous les différents qui pourraient s'élever.

Les exercices commencèrent le 28 mai, et se poursuivirent les jours suivants. Beaucoup de tireurs se distinguèrent; il y eut des coups merveilleux, — disent nos vieux historiens. — Le prix de l'arbalète resta à un strasbourgeois, nommé David Geiger, qui devint par la suite membre de la chambre des Treize; un pauvre paysan de Cannstatt, en Würtemberg, et dont le nom n'a pas été conservé, remporta le premier prix des armes à feu.[1]

Le vingt-deuxième jour de la fête allait finir, il était huit heures et demie du soir, les principaux hôtes des Strasbourgeois se trouvaient réunis au Poèle-des-Maçons, où ils avaient été conviés à un somptueux repas, lorsqu'on vint annoncer aux chefs de la république qu'une très-grande barque, menée par seize rameurs, et au-dessus de laquelle flottait l'étendard de Zurich, entrait dans la ville et était au moment d'aborder près du pont désigné sous le nom de *Katzensteg* (Pont-aux-Chats).

Les magistrats ordonnèrent aux fifres et aux tambours de les précéder, et se rendirent sur le quai au son d'une marche guerrière. Deux sénateurs complimentèrent les Zurichois lorsqu'ils mirent pied à terre. Ceux-ci étaient au nombre de cinquante-trois, vêtus uniformément de cramoisi, avec des cols en velours noir. Un orchestre composé de musiciens suisses les accompagnait et jouait des airs nationaux.[2] Les nouveaux arrivants distribuèrent une quantité prodigieuse de gimblettes aux enfants que ce spectacle inusité avait attirés sur les quais; ils chargèrent sur leurs

[1] Trausch, t. III, p. 353. — Wencker, *loc. cit.*
[2] Wencker, t. II, part. II, f. 111, *verso*.

épaules des balanciers auxquels était fixée une tonne de grosseur moyenne et se rendirent, en compagnie des magistrats, au Poèle-des-Maçons; les deux orchestres strasbourgeois et suisse jouaient alternativement, et on avait allumé un grand nombre de torches pour éclairer le cortége.[1]

Arrivés au Poèle[2], les Zurichois ouvrirent leur tonne; elle contenait un vase de bronze du poids de cent quarante livres et entouré de sable. Le vase fut déposé et découvert en cérémonie devant la place de l'ammeistre en régence; il était plein d'une bouillie au millet encore chaude, bien qu'elle eût été cuite à Zurich avant le départ de la barque[3] et qu'une distance de trente-quatre milles sépare les deux cités.

Le chef de la troupe étrangère prit alors la parole et dit[4] : «Sans doute il y aura des gens qui trouveront notre présent aux «sieurs de Strasbourg fort mesquin, car il consiste en une simple «bouillie au millet; mais sachez que nous avons agi de la sorte, «afin de prouver que si la ville de Strasbourg, notre amie et notre «alliée, était dans un danger quelconque, — ce dont le Seigneur «veuille la préserver, — nous viendrons si vite à son aide que les «mets cuits à Zurich ne se refroidiraient pas en route.»

Ce discours eut beaucoup de succès; tous les assistants voulurent goûter la bouillie et la réunion se prolongea jusqu'à une heure du matin. Le magistrat accompagna alors ses hôtes jusqu'à l'auberge du Cerf, où on leur avait préparé leurs logements.

Cependant, ainsi que le chef l'avait prévu, certaines personnes se moquèrent du don des Suisses. «Car[5] les sénateurs, voulant «faire honneur aux Zurichois, leur offrirent le lendemain un dîner «d'apparat au *Schieszrain :* la table était placée sous une tente.

[1] Wencher, t. II, part. II, f. 111, *verso*.
[2] Il s'élevait dans la rue dite des *Juifs*.
[3] Trausch, t. III, p. 351, *verso*. — Le trajet s'était fait en dix-huit heures, l'artillerie de Bâle avait salué les Zurichois au passage à dix heures du matin, à deux heures ils s'étaient trouvés à la hauteur de Brisach.
[4] *Ibid.* — Wencker, t. II, part. II, f. 111, *verso*.
[5] Trausch, t. III, f. 152.

« Alors quelques mauvais plaisants ou bien aussi des gens mal-
« intentionnés, qui voulaient brouiller les villes de Strasbourg et
« Zurich, firent mettre à la dérobée sur la table un plat couvert
« comme tous les autres. Lorsqu'on le servit, on crut qu'il conte-
« nait un légume vert, haché menu ; mais en commençant à en
« manger, on reconnut que c'était de la bouse de vache *(da war es*
« *ein Kuhfladen).*

« Les Zurichois comprirent que les Strasbourgeois étaient étran-
« gers à cette insulte, dont on ne découvrit jamais l'auteur. »

La société de Zurich ne prit point part à l'exercice du tir.[1] Elle était venue simplement pour faire à Strasbourg une visite de bon voisinage; après y être restés quatre jours, qui se passèrent en promenades et en festins, les Suisses repartirent.[2] On leur fit un brillant cortége. Deux sénateurs, quarante bourgeois à cheval et trois chariots couverts les accompagnèrent à Graffenstaden et la ville les défraya jusqu'à Bâle; chacun d'eux emportait un petit étendard, auquel était suspendu une bourse de damas blanc et rouge contenant deux des écus frappés par la république à l'occasion de la fête du tir.[3]

Trois jours après le départ des Zurichois, le 28 juin, on vit arriver aussi une société de trente Bâlois, dont les vêtements blancs étaient ornés de cols et de ceintures de velours noir. Ils offrirent à la ville, comme présent d'honneur, six énormes saumons vivants, un cerf et un chevreuil. Ce dernier animal, parfaitement apprivoisé, portait un collier auquel étaient fixés trente plaques d'argent ciselées représentant les armoiries des trente Bâlois. On fit aussi très-grand accueil à ces derniers.[4]

La ville de Strasbourg établit une tombola, qui devait être tirée à la fin de la fête, et dont le numéro coûtait un schelling (4 sols). Le gros lot de cent quinze florins du Rhin échut au fils d'une

[1] Wencker, t. II, part. II, f. 112.

[2] Ils laissèrent à Strasbourg le vase en bronze et le bateau qui les avait amenés; on les plaça à l'arsenal.

[3] Wencker et Trausch, *loc. cit.*

[4] *Ibid.*

pauvre servante, qui avait un seul billet, et le comte palatin Casimir, qui en avait onze cents, ne gagna rien.[1]

Cependant les exercices étaient terminés, la dernière heure de cette longue réjouissance venait de sonner; alors on vit sortir de la ville, au bruit d'une salve d'artillerie, un énorme éléphant artistement construit et portant une tour où étaient placés les petits drapeaux destinés aux vainqueurs. De jeunes garçons vêtus aux couleurs de Strasbourg traînèrent cette pesante machine au *Schieszrain*. Derrière eux paraissait un riche char de triomphe, sur lequel étaient assises les plus belles filles de la bourgeoisie élégamment vêtues et chargées de distribuer les prix aux héros du jour.[2] Après s'être acquittées de leur mission, elles firent monter les lauréats sur le char, et le cortége, précédé des musiciens, rentra dans la ville au bruit du canon.

Les Strasbourgeois avaient oublié leurs récentes misères pendant le tumulte de ces quatre semaines; mais les prédicants n'avaient oublié aucun de leurs projets contre ceux qui ne partageaient pas leurs opinions; on en jugera aux prochains chapitres.

[1] Wencker et Trausch, *loc. cit.*
[2] *Ibid.*

CHAPITRE XI.

Mesures prises par les prédicants pour faire triompher le pur luthéranisme à Strasbourg.

Il a été question au huitième chapitre du triomphe de Marbach et de ses amis sur les calvinistes Zanchi et Olbrac. Tout ce qui n'était pas strictement luthérien, — ajoutions-nous, — ressentit bientôt les effets du pouvoir et de la haine du surintendant.

Nous avons vu que Marbach, effrayé du désordre produit dans la Réforme par les caprices de l'interprétation individuelle, se flattait d'y porter remède, en attribuant à la parole du docteur Martin l'autorité que les catholiques reconnaissent à l'Église, et en établissant à Strasbourg l'*orthodoxie saxonne.*

Le chef du consistoire et les hommes qui lui étaient dévoués avaient préparé leur coup de longue main, — dès avant le renvoi du professeur bergamasque et du ministre huguenot, — en faisant entrer peu à peu les esprits dans les voies d'un complet servilisme, et en étendant doucement le réseau de leur autorité sur tout ce qui les entourait. Ils rencontrèrent, à la vérité, parfois des obstacles, et en plus d'une occasion ils durent lutter avec une forte opposition. Mais doués d'une persévérance peu ordinaire, ils ne renoncèrent jamais à leurs projets. Battus d'un côté, ils poursuivirent infatigablement leur œuvre de l'autre.

Il nous faut reprendre ici les choses d'un peu plus haut.

Marbach, quand il vit que son pouvoir commençait à s'asseoir sur de solides bases, voulut étendre aux paroisses de la ville les *visites d'églises*, précédemment usitées seulement dans les campagnes. Il espérait arriver ainsi à connaître en peu de temps et à façonner à sa guise les opinions religieuses de chacun. La pre-

mière visite de ce genre se fit le 28 janvier 1554. Mais cette nouveauté donna naissance à de si étranges abus et *dégénéra tellement en inquisition*[1], que le sénat dut s'en occuper, à la sollicitation de la bourgeoisie, et interdire absolument les *Kirchenvisitationen* des paroisses de la ville.[2]

Obligé de céder sur ce point, le surintendant dressa une nouvelle batterie. Il résolut d'établir une liturgie uniforme à Strasbourg et dans ses dépendances.

Jusqu'alors les formulaires de foi avaient causé fort peu d'embarras aux ministres alsaciens; ils les modifiaient à volonté et sans le moindre scrupule dans leurs églises respectives; car il est de l'essence du protestantisme de n'être lié par rien, de pouvoir *protester* sans cesse, de continuer indéfiniment le cours de ses découvertes et de ses interprétations. Arrêté dans cet essor, lié par un symbole quelconque, il cesse d'être lui-même pour ne plus présenter que la momie ou la pétrification de la doctrine de l'un de ses apôtres.

Marbach n'était pas homme à faire ce raisonnement; à ses yeux, — nous le répétons, — l'Évangile, tel que l'entendait le docteur Martin, était l'immuable et éternelle vérité, et toutes les générations futures devaient jeter l'ancre au pied des colonnes d'Hercule fixées par le patriarche de Wittenberg. Pour le catholique, le pape est infaillible en vertu des promesses de Jésus-Christ, lorsqu'il parle en sa qualité de chef de l'Église et de successeur de Pierre. — Au dire de Marbach et de ses adhérents, le Saint-Esprit avait inspiré à Luther même ses propos de table et les chansons grivoises dont il se plaisait à réjouir ses amis et sa chaste Catherine

Lorsqu'après de longs démêlés les Strasbourgeois s'étaient rap-

[1] Rœhrich, t. III, p. 118.

[2] Malgré cette défense du sénat, les prédicants annoncèrent en chaire, en 1572, qu'ils iraient de maison en maison, chacun dans sa paroisse, pour examiner la foi et les principes religieux de tous les pères de famille de la ville. — Le magistrat fut fort irrité de cette inconcevable prétention, et défendit sévèrement aux ministres de donner suite à leur projet.

prochés de Luther, en 1536[1], on avait modifié quelque peu, afin de plaire à l'école saxonne, les expressions employées pour la célébration de la cène; mais les ministres avaient continué à donner leurs instructions dans le sens de la confession tétrapolitaine, et, suivant l'expression de l'historien Rœhrich[2], « tout dans les « prières et dans les formules continua à porter l'empreinte de « l'esprit libre et indépendant de Butzer et des premiers réformateurs ; » — en d'autres termes, tout y resta indéterminé et conçu en termes assez vagues pour ne choquer ni les *orthodoxes* ni les Suisses.

Marbach s'empressa de changer les prières et les formules en question ; « il les trouvait suspectes et scandaleuses ; » il rejeta tout ce qui sentait la confession tétrapolitaine, et rédigea un formulaire dans lequel il se plut à répéter, à chaque ligne, les expressions les plus nettes et les plus positives dont s'était servi Martin Luther. — Après avoir terminé sa liturgie, Marbach la présenta au sénat, pria ce corps de sanctionner l'œuvre et d'en rendre l'emploi obligatoire dans les paroisses, tant à la ville qu'à la campagne. Le sénat ne se pressa pas de répondre, « il lui répugnait « d'imposer ce *joug spirituel (Glaubensfessel)* à ses sujets. »[3] Enfin il déclara à Marbach, en 1556, « qu'on avait à Strasbourg une « quantité suffisante d'excellents formulaires, et que, comme celui-ci « renfermait beaucoup de choses précédemment inusitées, les ma- « gistrats étaient d'avis de n'en pas faire usage, de crainte qu'on « n'accusât la ville d'innover. » Il disait en finissant « que, si jamais « on éprouvait le besoin d'établir dans les églises un formulaire « nouveau, il n'entrait pas dans les attributions du docteur Mar- « bach seul de le rédiger ; mais qu'il serait nécessaire de recourir « dans ce cas aux avis et aux lumières de tous les serviteurs de la « parole. »

Marbach revint plusieurs fois à la charge, toujours il reçut la

[1] Voir la première partie du présent ouvrage.
[2] T. III, p. 119.
[3] Rœhrich, t. III, p. 119.

même réponse. Il n'en arriva pas moins à ses fins. Repoussé par le sénat, il eut recours à ses collègues sur lesquels il exerçait un pouvoir dictatorial. Il réussit à leur faire adopter sa liturgie, qui fut dès lors introduite dans les paroisses. Les magistrats, dont les ordres se trouvèrent éludés de la sorte, se turent humblement et laissèrent faire les ministres.

Marbach usa d'un moyen plus efficace encore pour luthéraniser la ville. Il surveilla avec la plus excessive sévérité l'*orthodoxie* des écoles consacrées à l'étude de la théologie. Sa qualité de surintendant lui donnait toute facilité à cet égard. Les circonstances l'avaient d'ailleurs favorisé. En l'année 1552 quatorze des prédicants de la ville et de ses dépendances étaient morts à peu de distance les uns des autres. Marbach s'était empressé de proposer aux scholarques d'établir, dans sa propre demeure, un *séminaire de prédicateurs,* afin qu'à l'avenir on ne courût plus la chance de manquer de *bons serviteurs de la parole.* Il demandait que ce séminaire se composât des jeunes gens les plus instruits sortant de l'école fondée à l'ancien couvent des Dominicains, et ayant terminé leurs études académiques. Il s'engageait à les recevoir à sa table et à les rendre aptes à remplir l'emploi de ministres du Seigneur. Les scholarques acceptèrent la proposition, et décidèrent que désormais un certain nombre des bourses fondées en faveur des étudiants strasbourgeois (*Stipendien*) seraient attachées à la maison du président du consistoire. Dès lors le docteur eut toujours chez lui au moins dix jeunes gens qu'il formait, qu'il pénétrait de son esprit et que l'on désignait sous le nom de séminaristes.[1] En même temps il continua à diriger les études théologiques aux établissements de Saint-Guillaume et des Dominicains, de sorte qu'après quelques années, il se

[1] Le séminaire continua à exister sous la direction de Pappus, successeur de Marbach, malgré les réclamations du recteur Jean Sturm, qui considérait cet institut comme empiétant sur les droits des préposés aux écoles. Mais lorsqu'à la suite de la guerre des évêques les établissements d'instruction eurent perdu une partie de leurs revenus, ils ne purent plus faire face à la dépense occasionnée par le séminaire, qui fut alors supprimé (*Protocoll des Kirchenc.*, 1603).

trouva à la tête d'une pépinière de jeunes prédicants qu'il avait façonnés à son gré et qui partageaient ses idées.

Mais cela ne lui suffit pas. En 1565, il fit rédiger par le consistoire une déclaration *(Bekenntniszformel)*, que tous les ministres, prédicants, élèves en théologie, séminaristes et candidats signèrent. L'on décida que tous ceux, qui voudraient jamais avoir de l'emploi dans l'Église de Strasbourg, seraient obligés de s'engager à observer fidèlement la nouvelle déclaration.

Elle reconnaissait comme expression de la foi pure et véritable la confession princière d'Augsbourg interprétée par Luther, Bugenhagen, Schnepf et Brentius, et toutes les formules de foi rédigées dans le sens luthérien ; elle prononçait anathème contre les doctrines de Zwingle, de Calvin et consorts. Si Butzer, le précédent oracle de Strasbourg, n'était pas nominativement désigné dans cette excommunication, il y était au moins très-clairement indiqué.

Un autre moyen d'action se présentait à l'infatigable activité de Marbach. Il sentit qu'en dirigeant l'éducation de la jeunesse, il ferait disparaître parmi les générations nouvelles l'amour de la tétrapolitaine et des doctrines suisses qui germait encore dans les cœurs de quelques vieux témoins des débuts de la Réforme, auxquelles les noms de Zell, Capito, Pollio, Hedio et Butzer étaient sympathiques et chers. — Il exerça donc une surveillance active, incessante sur les écoles de chaque sexe annexées aux paroisses, et il obtint du sénat un décret obligeant les parents à y envoyer exactement leurs enfants et à payer régulièrement l'écolage.[1] Il introduisit dans les églises l'usage des catéchismes et des lectures bibliques, et partout il substitua le *petit catéchisme de Luther* aux livres que les premiers novateurs strasbourgeois avaient mis aux mains de l'enfance. Quant aux classes supérieures du Gymnase, il y fit admettre le grand catéchisme de David Chytræus, qu'il considérait comme la parfaite expression de la doctrine saxonne, et pour lequel il professait, à ce titre, une admiration sans bornes. Le recteur Jean Sturm se plaignit amèrement lorsqu'on renonça

[1] Il était de trois pièces de menue monnaie *(Plappert)* par semaine.

à l'emploi du catéchisme de Butzer dans les hautes écoles[1] ; on n'eut aucun égard à ces réclamations. Marbach avait adopté des habitudes despotiques ; plus sa puissance s'affermissait, moins il tenait compte de l'opposition.

Nous avons eu occasion de faire observer que lors de l'introduction de l'intérim à Strasbourg, le zèle religieux des protestants, refroidi depuis plusieurs années, s'était réveillé par esprit d'opposition contre le catholicisme, et que les paroisses, habituellement désertes, avaient recommencé à être fréquentées. Cette ardeur ne dura pas ; au bout d'un certain temps, les édifices consacrés au culte restèrent vides, même les dimanches, et les serviteurs de la parole se virent réduits de nouveau à prêcher sans auditeurs.

Marbach crut qu'en donnant plus de pompe extérieure au service divin, il ravivrait la foi de son public. Ce ministre, qui professait une haine si ardente contre le catholicisme, sentait donc instinctivement, en quelque sorte, la profonde sagesse et la haute convenance des principes et des usages catholiques ; voulant donner une apparence de vie à la carricature qu'il nommait *son Église,* c'était à ces principes et à ces usages, diamètralement opposés au système de la Réforme, qu'il avait recours.

Il se mit à l'œuvre aussitôt après l'abolition de l'intérim. On reprit l'usage des cloches, des orgues et de la musique instrumentale abandonné depuis plus de trente ans. Les murs dépouillés des églises furent ornés de peintures et de tableaux représentant divers traits de l'histoire évangélique ou de celle des prétendus réformateurs. On ne voulait pas des images de la bienheureuse Mère de Dieu et des saints, mais on prodigua celles de Luther[2] et des premiers compagnons de ses travaux. Un reste de pudeur ne permit pas cependant de placer à côté des portraits de ces grands hommes ceux des Catherine de Bora, des Marguerite de Saal, des Wibrandis Rosenblatt, des Catherine Schütz, mères de l'Église et timides colombes qui avaient embelli le pèlerinage terrestre des

[1] *Antipappus,* t. IV, Ire part., p. 23 et 24.
[2] Rœhrich, t. III, p. 122.

apôtres du seizième siècle. Un tableau représentant l'aimable Bora sortant de son couvent, enfermée dans une tonne de harengs, et soustraite aux rigueurs de la vie claustrale pour devenir l'heureuse épouse de l'ecclésiaste de Wittemberg, eût été bien propre cependant à rappeler sans cesse aux fidèles de Strasbourg les bienfaits de la Réforme et les douceurs sans pareilles de l'émancipation de la chair! L'image de Philippe-le-Magnanime, landgrave de Hesse, fortuné bigame, représenté entre ses deux femmes, eût figuré également avec honneur parmi ces dévotes peintures; et pour rappeler davantage encore la charité avec laquelle les réformateurs savaient compâtir aux faiblesses des princes, on eût bien fait de joindre au tableau, gravée en lettres d'or, la consultation par laquelle Luther et ses amis avaient donné leur consentement au double mariage de Philippe.

Les changements dans l'organisation du culte public ne se bornèrent pas à ceux que nous venons de signaler. « Jusqu'alors, « dit l'historien Rœhrich[1], les recueils des chants d'Église usités à « Strasbourg avaient été faits simplement par les éditeurs, sans « l'intervention de personne. Réunissant les cantiques qui leur « semblaient propres à édifier les fidèles, ils les avaient choisis au « hasard, en quelque sorte, parmi les écrits d'auteurs professant « les opinions les plus diverses, sans frapper d'exclusion même les « hérétiques notoires. — On y voyait placées, auprès les unes des « autres, les compositions de Luther, de Superatus, de Juste Jo-« nas, de Zwick, d'Ambroise Blaurer et même de l'anabaptiste « Hetzer.... Les premiers réformateurs, essentiellement tolérants[2] « et sachant honorer ce qui était bon, de quelque part que cela « vînt, ne s'étaient pas opposés à l'adoption de livres de canti-« ques ainsi composés. »

[1] T. III, p. 122.

[2] Ils avaient donné surtout des preuves de cette tolérance à leurs concitoyens catholiques, — nous croyons devoir rappeler ce fait à M. Rœhrich. — Ils toléraient tout, excepté la vérité. Sous ce rapport les protestants modernes sont leurs dignes disciples. Le ministre devrait bien aussi nous expliquer ce qu'il entend par *hérétiques notoires*.

Les livres en question furent peu à peu supprimés et condamnés à l'oubli; enfin le consistoire s'attribua le droit exclusif d'éditer les cantiques pour les églises, *afin d'éviter les erreurs contraires à la foi*, et on interdit sévèrement aux imprimeurs de contrevenir à cette ordonnance.

Marbach introduisit aussi de nouveaux usages pour les enterrements. Les premiers Pères de l'Église de Strasbourg avaient établi la coutume de porter les défunts à leur demeure dernière sans la moindre cérémonie; ils disaient que les pompes funèbres, — inutiles aux morts, — étaient un dangereux aliment pour la vanité des vivants; armés de ce prétexte, ils avaient même fait défendre l'érection des monuments et des tombeaux; Catherine Zell s'était permis une innovation en se mettant à prêcher sur le bord de la fosse de son défunt mari; mais elle n'avait guère trouvé d'imitateurs, et on continuait, malgré son exemple, à traiter les morts avec aussi peu de façon, que s'il se fût agi du transport d'une bête immonde à la voirie.

Marbach décida qu'à l'avenir un sermon, accompagné de prières analogues à la circonstance, serait prononcé au cimetière à chaque enterrement; muni de l'approbation du sénat, il fit ériger des chaires sur les lieux. Le magistrat consentit également, en 1559, à ce qu'on recommençât à élever des monuments funèbres. [1]

Après avoir établi une certaine pompe dans le culte public et doté son Église d'une liturgie uniforme, le surintendant voulut aussi y faire fleurir l'ordre et la discipline. La famine, les maladies contagieuses et les autres fléaux, qui désolaient alors l'Alsace, semblaient favoriser son dessein. Marbach eut soin de faire envisager ces calamités comme des marques de la colère du Seigneur, irrité de l'ingratitude de l'humanité *à laquelle il venait d'accorder le bienfait de la Réforme* et qu'il voulait stimuler à la pénitence. Le surintendant croyait que du jour où il pourrait faire revivre l'usage de la *confession*, — de cette confession, que les auteurs du protestantisme avaient poursuivi de leurs sarcasmes et de leurs

[1] Herzog, *Chron.*, t. VIII, p. 100.

anathèmes, — il aurait atteint son but. Il réussit, à force de soins, à la faire adopter dans plusieurs paroisses; ceux qui se proposaient de communier, se rendaient la veille chez le ministre, lequel les examinait en tête à tête sur la foi et les mœurs, et leur adressait ensuite de paternelles exhortations.[1] Le sénat ne s'opposa pas à cette nouveauté dans la nouveauté, mais il ne permit à Marbach ni de la rendre obligatoire, ni de prononcer l'excommunication contre ceux qui refusaient de s'y soumettre.

Toutefois le docteur fut déçu dans son attente. Semblable au naufragé qui, lancé dans la haute mer, espère se sauver en s'accrochant à un débris de son navire, il avait cru follement qu'en adoptant quelques formes catholiques, il sauverait *son* Église et lui donnerait une vie nouvelle, un principe de stabilité et de durée. Il s'empara, en effet, de la forme nue et morte, mais il ne put saisir en même temps l'esprit divin qui doit l'animer, car cet esprit réside dans la mystique épouse de Jésus-Christ et ne s'en sépare jamais.

Nous avons eu occasion de parler de l'effroyable démoralisation qui avait accompagné à Strasbourg, comme partout ailleurs, le triomphe de la Réforme, et nous nous sommes appuyé, à ce sujet, sur les irrécusables témoignages des réformateurs eux-mêmes.[2] Cette démoralisation avait été sans cesse croissante depuis lors; en dépit des efforts, des soins, des innovations et des gémissements de Marbach, elle ne tarda pas à atteindre son apogée. Les prédicants eux-mêmes tracent un effrayant tableau du spectacle que présentait alors la ville de Strasbourg au point de vue de la morale.

[1] *Ep. Marbachii ad Aret. Felinum,* 8 mars 1551, *Ms.* — Rœhrich, t. III, p. 123.

[2] M. Rœhrich, oubliant les aveux des contemporains et ceux que l'évidence lui a arrachés à lui-même dans ses précédents volumes, juge à propos de nous déclarer (t. III, p. 124), que la Réforme avait commencé par produire une notable amélioration dans les mœurs publiques. M. Rœhrich compte trop sur le manque de mémoire ou sur l'ignorance de ses lecteurs; nous le renvoyons aux écrits de Luther, Melanchthon, Capito, Butzer, etc., etc., ces hommes lui apprendront ce qu'étaient les mœurs des premiers protestants.

Ils se plaignent «du progrès de la débauche, de l'ivrognerie, du «luxe, de l'usure. Ils déclarent qu'il n'y a plus de bonne foi dans «la ville; que les bourgeois ne cherchent qu'à se tromper les uns «les autres; qu'on n'entend plus parler que de vol, de faillites et «de scandaleux procès; que l'usage de la prière est abandonné, et «qu'au lieu de sanctifier le dimanche, on le consacre à faire des «promenades qui se terminent ordinairement par les excès les plus «crapuleux.[1]

Rien de plus curieux que les efforts que font les ministres pour assigner des causes à ce hideux état de choses. Au lieu de reconnaître qu'ils ont abandonné la voie, la vérité et la vie, et qu'en dehors de l'Église de Jésus-Christ l'humanité livrée à elle-même tombe nécessairement d'abîme en abîme, ils accusent le sénat de négligence, prennent à partie les magistrats de la ville de Strasbourg et leur reprochent leur mollesse et leur inqualifiable négligence.

Persuadés qu'il dépendait des chefs de la république de mettre un terme au scandale en déployant de la sévérité, Marbach et ses collègues fatiguaient le grand-conseil de leurs pétitions et ne cessaient de le conjurer de faite usage des pouvoirs *qu'il tenait du Seigneur*.

Tantôt ils lui proposaient d'établir des visites domiciliaires, afin qu'on pût connaître le genre de vie et les habitudes de chacun; tantôt ils lui demandaient de rendre des décrets pour forcer les gens à fréquenter les églises, à communier et à se faire examiner par leurs curés respectifs. Le sénat, qui voyait dans tout cela *une teinte d'inquisition*, ne se pressait pas d'accéder aux désirs des ministres; ceux-ci parlaient alors avec hauteur et insolence, se posaient en prophètes, annonçaient des châtiments, et triomphaient lorsque les calamités publiques, si fréquentes à cette époque, semblaient justifier leurs prédictions.

La présence à Strasbourg d'une foule de réfugiés venant de tout

[1] *Fürtrag des Kirchenconvents zur Verbesserung der Kirchendisciplin. Lect. vor Rath und XXI.* 26 mars 1576.

pays, augmentait la mauvaise humeur des serviteurs de la parole et stimulait leur activité. Ils considéraient ces étrangers comme un nouvel élément de désordre ajouté à ceux qui existaient dans la ville. On y comptait une centaine d'Anglais au moins[1], forcés de fuir leur pays après la mort d'Édouard VI; parmi les réfugiés italiens on remarquait le vénitien Ange Odo, qui avait été longtemps en correspondance avec Butzer. L'Espagne elle-même avait fourni son contingent en la personne du huguenot François Dryander (Encynas Eichmann); — la France était représentée par le prince de Condé, dont il a été question à l'avant-dernier chapitre, par les fils de l'amiral Coligny et par plusieurs seigneurs et dames du même bord.[2] Outre ces grands personnages, des Français et des Belges de moins haut lignage venaient en foule se réfugier à Strasbourg; quelques-uns d'entre eux, tels que les jurisconsultes François Hotmann, François Balduin, Denys Gothofredus, Hubert Giffen, etc. payèrent l'hospitalité qu'on leur accordait en donnant des cours publics à l'académie.

Mais tous ces étrangers étaient partisans plus ou moins fervents des doctrines de Calvin. A ce titre ils déplaisaient souverainement au surintendant et aux ministres de Strasbourg. Nous avons vu que Marbach réussit à leur faire interdire l'exercice de leur culte[3],

[1] Dans leur nombre se trouvaient Jean Check, l'ancien instituteur d'Édouard VI; Jean Poynet, évêque de Winchester, qui mourut à Strasbourg en 1556; Edmond Grindal, qui s'établit à Wasselonne et devint plus tard évêque de Londres. La plupart de ces réfugiés retournèrent en Angleterre lorsqu'Élisabeth monta sur le trône. Les moins distingués devinrent bourgeois de Strasbourg et y restèrent.

[2] Plusieurs négociants strasbourgois et le recteur Jean Sturm avancèrent des sommes considérables à ces hauts personnages. Il paraît que le souvenir des bienfaits reçus n'était pas au nombre des vertus dont se piquaient les calvinistes. Les sommes prêtées ne furent jamais rendues, et Sturm perdit ainsi à peu près toute sa fortune. Le sénat de Strasbourg, le comte palatin Richard et plusieurs princes allemands intervinrent en faveur du recteur et écrivirent, mais en pure perte, de nombreuses et pressantes lettres aux débiteurs et à la cour de France.

[3] Voir ch. VIII, p. 112.

et qu'il fit fermer leur église. On ne leur défendit, à la vérité, pas le séjour de la ville; mais on exerça sur eux une surveillance si jalouse, sous le rapport religieux, on leur rappela si souvent qu'ils étaient simplement tolérés, on hérissa de tant de difficultés l'admission des nouveaux venus, pour empêcher qu'ils ne fussent en trop grand nombre, que peu à peu Strasbourg perdit sa réputation d'hospitalité et cessa d'être le lieu principal de refuge des hérétiques du dehors.

C'était là précisément ce qu'avait désiré Marbach. Il triomphait; mais il lui restait à remplir une autre tâche. Après avoir rappelé à l'ordre les disciples de l'apôtre de Genève, il fallait purger aussi le sol de la métropole des différentes sectes qui continuaient à y tenir leurs conciliabules secrets.

On comptait encore dans la ville beaucoup de disciples de Schwenkfeld, et le maître entretenait leur zèle au moyen d'une correspondance très-suivie. « Ils éprouvaient, — à ce que nous disent les « contemporains, — un insurmontable éloignement pour le ton « tranchant des prédicants luthériens orthodoxes et pour le *nou- « veau papisme* qu'on cherchait à établir. » — Les principaux de la congrégation étaient Jean Held de Tiefenau, Alexandre Berner, l'aumônier, Jean Schwinzer, l'imprimeur, Michel Elwein et Michel Theurer. Ce dernier, après avoir rempli les fonctions d'écrivain du sénat, avait renoncé à son emploi pour consacrer son temps à écrire la défense de Schwenkfeld.[1] Au nombre des dames se trouvaient : l'inévitable veuve Zell, qui vivait encore alors, Marguerite Engelmann, Élisabeth Hechlin et sa sœur utérine Félicité Scherer, femme de Jean Günther, célèbre médecin d'Andernach.[2]

Marbach avait commencé à prêcher contre les schwenkfeldiens peu de temps après avoir été reçu au nombre des curés strasbourgeois. Dès l'an 1553, Schwenkfeld avait écrit à plusieurs reprises au sénat[3] pour le supplier de défendre aux ministres de le calomnier, et pour en obtenir l'autorisation de soutenir sa doctrine dans une

[1] *Ep. Marbach.* (Ed. Fecht), p. 574, cf.
[2] *Relation der Kirchenvisit.* 1554.
[3] Le 21 juillet et le 19 août. Schad, t. II.

conférence publique. Les serviteurs de la parole s'étaient montrés fort disposés à accepter le combat proposé, les magistrats, au contraire, s'y étaient refusés.[1]

La doctrine de Schenkfeld ayant été condamnée, en 1554, par l'assemblée des théologiens de Naumbourg, le zèle des luthériens s'était enflammé de plus en plus. — Marbach, Flinner et Specker publièrent alors contre le silésien des écrits rédigés en style violent et haineux; dans leurs sermons ils lui donnèrent le surnom de *Stinkfeld (puant),* et exhortèrent leurs auditeurs «à éviter avec «soin le loup dévorant qui venait à eux sous la livrée d'un agneau.»

Schwenkfeld, fatigué de ces attaques, fit imprimer pour sa défense une lettre dédiée «aux gens honnêtes, chrétiens et bien-«veillants de l'honorable bourgeoisie de Strasbourg.» Dans cette épître l'auteur s'adressait aussi au sénat et lui disait : «Examinez «bien vos prédicants et les écrits qu'ils publient; les hommes du «temps passé, qui étaient instruits, honorables et modestes et que «pénétrait la crainte de Dieu, n'existent plus, hélas! Nous vous «supplions de ne pas faire violence aux vrais chrétiens, auxquels «vos ministres donnent le nom de schwenkfeldiens, et de consentir «à ce qu'ils soient confrontés avec leurs adversaires.»

Cette fois encore Marbach demanda instamment que la dispute proposée fût acceptée. La visite d'église de 1554 lui avait donné une connaissance plus complète des principes de ceux qu'il voulait combattre, et il se flattait de remporter sur eux une facile et éclatante victoire. — Le sénat ne fit plus d'opposition et cita à comparaître en sa présence les individus marquants de la secte, qui ont été nommés ci-dessus. Ils vinrent et présentèrent la défense de leurs croyances et de leurs personnes. Les contemporains rapportent que Schwinzer et Catherine Zell *parlèrent si bien* qu'ils fermèrent la bouche à leurs ennemis. Ils rappelèrent qu'ils vivaient paisibles et retirés, sans faire de tort à personne et sans jamais se mêler de ce qui regarde autrui, qu'on ne pouvait leur reprocher ni scandale ni intrigue, et que Zell, Butzer, Capito et tous les

[1] Le 26 sept. 1553, ap. Schad.

hommes vénérables, qui avaient rétabli à Strasbourg le christianisme dans sa pureté primitive, n'avaient jamais exercé sur des opinions inoffensives la tyrannie que l'on voyait surgir maintenant et contre laquelle on s'était révolté à juste titre aux temps du papisme....

Ces raisons firent impression sur les magistrats ; en dépit des réclamations des prédicants on continua à tolérer les schwenkfeldiens. Ils furent attaqués, persécutés et accusés souvent encore par Marbach et ses collègues ; le duc de Würtemberg écrivit plusieurs fois au sénat pour l'engager à sévir contre eux, mais celui-ci refusa d'avoir recours aux moyens violents. La secte resta donc à Strasbourg. Peu à peu cependant elle diminua, et elle finit par s'éteindre sans bruit.

Marbach avait découvert également, à l'occasion de la visite des églises de l'année 1554, une congrégation d'anabaptistes régulièrement organisée dans le quartier de la Krautenau à Strasbourg. Elle se composait en grande partie de jardiniers ; elle avait ses prophètes et ses docteurs, et souvent les frères du dehors venaient se réunir à elle pour délibérer sur les intérêts de la secte.[1] On comptait parmi ses membres l'un des professeurs du gymnase, nommé Pierre Novesianus, et son frère Jean.

L'infatigable surintendant avait appris aussi qu'outre les anabaptistes plusieurs sectaires obscurs tenaient des conciliabules secrets, et que l'on comptait à Strasbourg quelques rares disciples du tonnelier Martin Steinbach, dont les folles imaginations rappelaient les visions et les excentricités des fidèles de Melchior Hoffmann.[2]

Marbach s'empressa de donner connaissance de ces faits au sénat et de lui demander de faire comparaître les chefs des différents

[1] Ottii *Annales Anab.*, p. 120, 127.

[2] Steinbach, homme maladif et à imagination exaltée, croyait être le prophète Élie et avoir reçu de Dieu le pouvoir de juger les humains et de leur remettre les péchés. Il promettait à ses fidèles le don d'une lumière surnaturelle qui les éclairerait intérieurement, et leur annonçait la fin prochaine du monde. Après sa mort ses disciples croyaient

conciliabules, et de les obliger à rendre compte de leurs doctrines et de leur conduite. Une conférence religieuse eut lieu, en effet, en 1556, entre Marbach et Rabus d'une part, Novesianus et son frère de l'autre. Les deux derniers furent condamnés au bannissement, et bientôt après les sectaires surveillés, serrés de près par les ministres, exposés à des vexations quotidiennes et ne trouvant de protection nulle part, disparurent de la ville de Strasbourg; — les uns se firent luthériens, afin de pouvoir demeurer en paix dans leurs foyers; les autres se retirèrent dans les villages des environs et restèrent fidèles à leurs convictions. Le pouvoir inquisitorial des serviteurs de la parole strasbourgeois les y atteignit plus difficilement, et, à l'imitation des premiers anabaptistes alsaciens, ils continuèrent à se réunir pendant la nuit dans la forêt d'Eckbolsheim pour la célébration de leur culte.[1]

qu'il leur apparaissait dans la forêt de l'Ill, non loin de Sélestadt, sous la forme d'un coléoptère ou d'un oiseau noir. En 1565, on fit, par ordre de l'évêque, des perquisitions à Sélestadt relativement à cette secte. La plupart de ses membres se rétractèrent. Cinq hommes et neuf femmes, qui persistèrent à reconnaître dans Steinbach le prophète du Seigneur, furent bannis de la ville.

[1] Il est fait mention de ces assemblées nocturnes dans les comptes rendus à l'autorité, encore en l'année 1576. El. Schad, vicaire de Sainte-Aurélie, y assista sous un travestissement.

CHAPITRE XII.

Suite du précédent.

L'orthodoxie luthérienne régnait dans les paroisses en maîtresse absolue, et nous avons vu qu'il y avait fort peu d'analogie entre la *pure parole* de Dieu prêchée à Strasbourg pendant la première période de la Réforme, et la *pure parole* de Dieu telle que les ministres du Seigneur l'enseignaient aux fidèles durant la seconde moitié du seizième siècle. Cependant le triomphe du surintendant et de ses collègues n'était pas complet. L'hostilité qui régnait entre les prédicants et les professeurs, et qui s'était manifestée à l'occasion des démêlés entre Marbach et Zanchi durait encore, s'envenimait même, et devait dégénérer bientôt en guerre ouverte. Sans doute on avait signé de part et d'autre la formule de concorde de 1563, mais la conclusion du traité n'avait produit qu'un semblant de paix; car en le signant chacun avait précieusement conservé ses opinions particulières et s'était promis de n'y jamais renoncer. Les prédicants étaient restés purs luthériens, les sympathies des professeurs avaient continué à se tourner du côté des Suisses.

La discorde éclata à l'occasion de la confession tétrapolitaine. Il s'agissait de savoir si on lui reconnaissait encore quelque autorité, ou si elle était définitivement reléguée au nombre des vieilleries hors d'usage. A la vérité, le sénat s'était officiellement déclaré pour la confession saxonne; mais les prédicants et les professeurs, qui composaient ensemble le chapitre de Saint-Thomas, n'en continuaient pas moins à disputer touchant la valeur que l'on pouvait attribuer encore au factum que les strasbourgeois avaient nommé jadis avec tant d'orgueil et de complaisance *notre confession*. Le surintendant Marbach examinait sur la seule confession saxonne ceux qui se présentaient pour être reçus membres du chapitre.

Conrad Hubert, le plus ancien des chanoines de Saint-Thomas, éleva des réclamations à ce sujet et rappela qu'aux termes des statuts, les récipiendaires devaient subir un examen sur la tétrapolitaine.

Marbach, irrité de cette opposition, devint l'ennemi mortel de Hubert contre lequel il avait d'ailleurs d'autres griefs.

Hubert était le seul représentant des réformateurs de la première époque, qui se trouvât à Strasbourg. Il avait contribué dans le temps à faire frapper d'interdit la publication, entreprise par le surintendant, du livre de Heszhuszius, le plus chaud des purs luthériens; de plus le vieux chanoine se faisait en toute rencontre l'apologiste de son ami Butzer; enfin il préparait une édition complète des œuvres de Capito[1], et il se disposait à faire paraître pour l'usage de la jeunesse studieuse une collection de poésies latines modernes, dans la composition de laquelle l'orthodoxie des auteurs n'était guère prise en considération.[2] — Que de motifs pour exciter l'irritation de Marbach !

Bientôt un fait plus grave encore vint compliquer la situation, et pousser à l'extrême l'hostilité du surintendant. Il apprit que Hubert avait l'intention de livrer au public tous les écrits de Butzer. Le chanoine possédait lui-même un grand nombre de manuscrits du réformateur, il en avait reçu de fort importants d'Édmond Grindall et de quelques autres savants anglais; enfin Adrien Blaurer lui avait envoyé une partie considérable de la correspondance du grand homme avec sa famille.

En effet, Hubert avait conclu, dès l'année 1560, un traité avec l'imprimeur bâlois Oporin pour la publication de l'œuvre dont il s'agit.

[1] Il avait l'intention de les publier en un volume qui ne vit jamais le jour.

[2] Math. Collinus, Jac. Acontius, Gaspard Beucer, Rodolphe Gualther, Gaspard de Nydbruck, etc. avaient fourni leurs contingents pour cette collection qui ne parut pas. Leurs poésies manuscrites existent aux Archives du consistoire protestant de Strasbourg. — Rœhrich, t. III p. 142.

Le public savant, aussitôt qu'il avait eu connaissance de ce fait, s'en était vivement préoccupé.

Les amis de la confession tétrapolitaine, de Zwingle et de Calvin, engageaient Hubert à ne pas perdre un instant; ils comptaient sur l'autorité de la parole de Butzer pour relever leur crédit ébranlé, « et ils savaient, comme le dit le ministre Rœhrich avec une naïveté « admirable[1], que Butzer n'avait incliné du côté de Luther que « par amour de la paix, et qu'il s'était plu à avouer, dans les « épanchements de l'intimité, que ses convictions et ses sympathies « étaient toujours demeurées du côté des Suisses. »

Des sentiments tout opposés animaient le surintendant et les hommes de son parti, cela se comprend. — Marbach mit en jeu tout ce qu'il avait de ressources et de talent pour empêcher la publication de l'édition complète qu'il redoutait. Il accusa Hubert d'avoir falsifié les écrits de Butzer dans le sens zwinglien; il voulut le forcer à déclarer dans une préface que la doctrine de l'auteur était parfaitement conforme à celle prêchée actuellement à Strasbourg, et il sut engager son ami, l'antistès Sulzer de Bâle, à refuser à Hubert la communication de pièces très-importantes qui étaient en son pouvoir. — Enfin il en vint à charger quelques-uns de ses affidés d'enlever frauduleusement au chanoine les écrits de Butzer; le coup manqua, parce que le recteur Sturm, informé de ce qui se tramait, en avertit Hubert et l'engagea à déposer en lieu de sûreté à Heidelberg les papiers en question.[2]

Hubert, malgré ces tracasseries, réussit à publier un volume des écrits de Butzer; ce sont les derniers rédigés, il les avait choisis à dessein parce qu'ils étaient les moins connus. Il prépara le tome second, qui devait se composer de quelques petits traités et de la correspondance du réformateur, mais qui ne vit jamais le jour.[3]

Pendant ces démêlés le crédit de Hubert, qui restait seul de son

[1] T. III, p. 142.

[2] *Lettres de Sturm apud Wencker. Argent. hist. eccles., Ms.*, ad an. 1563, 1564.

[3] Hubert mourut le 13 avril 1577, âgé de soixante-dix ans. Son fils Samuel voulut faire paraître encore le second volume déjà préparé,

opinion au consistoire, avait énormément baissé. Marbach avait profité de la circonstance pour le représenter à ses collègues comme un homme dangereux, ami et partisan des sacramentaires, et dont on ne pouvait assez se défier. Peu à peu on prit l'habitude de ne plus convoquer le vieux chanoine aux assemblées du *convent*, lorsqu'il y avait quelque résolution importante à prendre; il se trouva privé de la sorte de son droit de participer aux délibérations du corps dont il était membre.

Sa réclamation en faveur de la confession tétrapolitaine, bien qu'appuyée par plusieurs des professeurs, membres du chapitre de Saint-Thomas, eut le sort auquel on devait s'attendre au milieu de ces conflits. L'avis de Marbach et de ses adhérents prévalut. L'on déclara que toujours la tétrapolitaine serait considérée comme un monument *respectable et pur de tout principe zwinglien*, mais qu'à l'avenir l'expression *notre confession* ne s'appliquerait qu'à la confession princière d'Augsbourg. — La tétrapolitaine se trouvait donc enterrée par le fait; elle n'était qu'une pièce historique dont on n'avait plus à s'occuper, à laquelle on contestait même son véritable esprit et ses tendances. — Hubert, attaché du fond du cœur à tout ce qui lui rappelait *les beaux temps de la Réforme*, fut navré de cette décision et se considéra comme hors de combat. A partir de ce temps, il vécut dans la retraite et n'eut plus de rapports avec les autres *ministres du saint Évangile*.

Il entrait, — disions-nous, — dans les plans de Marbach d'assurer l'avenir de sa création, en se donnant des compagnons imbus de son esprit, pénétrés de ses principes, et assez jeunes pour pouvoir continuer son œuvre après lui. Il choisissait avec un soin particulier les professeurs chargés de donner les leçons de théologie à Strasbourg.

Avançant en âge et se sentant atteint des premières infirmités de la vieillesse, il voulut s'associer un *autre lui-même*, heureuse-

mais Perna de Bâle, qui devait l'imprimer, céda aux suggestions de Jacques Andrea, chancelier à Tubingue, et refusa l'usage de ses presses. Le livre en resta là.

ment doué, ayant encore une longue carrière à parcourir, qu'il pût initier à ses projets et à ses travaux. Il fit venir à cet effet Jean Piscator (Fischer), âgé alors de vingt-cinq ans, et dont il avait surveillé jadis les débuts dans la carrière théologique en le recevant au nombre de ses commensaux. Piscator était strasbourgeois et avait fait ses études à Tubingue. On le disait doué de talents de premier ordre et il jouissait déjà d'une brillante réputation en Allemagne. — Ce choix cependant ne fut pas heureux, et le surintendant se vit cruellement déçu dans ses espérances. Fischer commença à professer à Strasbourg, et dès ses premières leçons il se prononça contre la doctrine de l'ubiquité corporelle du Christ, si chère aux luthériens, et ne dissimula pas ses tendances calvinistes. Marbach fut outré de cet excès d'audace[1], il fit comparaître Piscator devant le consistoire et voulut l'obliger «à «rétracter les doctrines hétérodoxes qu'il s'était permis d'émettre «dans son cours et à signer une profession de foi parfaitement «luthérienne.» Piscator ayant refusé, fut renvoyé de Strasbourg.[2]

Le surintendant eut plus de chances dans un autre choix. Jean Pappus, homme selon son cœur, le consola des déboires que lui avait occasionnés l'ingrat Piscator. Pappus était né, en 1539, à Lindau, qui comptait aussi Marbach au nombre de ses enfants. Le père de Pappus, très-chaud luthérien et bourguemestre de la ville, avait envoyé son fils à Strasbourg pour y étudier la théologie. Le jeune homme, à peine sorti des bancs, était passé en qualité de diacre à Reichenweyer; mais il avait été rappelé à Strasbourg, en 1560, par les scholarques, pour y remplir les fonctions de professeur d'hébreu.

Jean Pappus, ambitieux, plein de vanité[3], capable, doué d'une

[1] *Actio. D. Marbachii cum Joh. Piscatore,* 12 juin 1571. *Ms.* apud Wencker, cf. Sebitz app. *Chron.*, p. 230.

[2] Il devint professeur à Herborn, où il mourut en 1625.

[3] Pappus était indigné lorsque les prédicants les plus âgés ne le traitaient pas avec tout le respect auquel il prétendait avoir droit. Lorsqu'il devint plus tard président du consistoire, il tenait aussi à être appelé surintendant et à recevoir le titre d'*excellence*

facilité extraordinaire, et aussi zélé pour l'orthodoxie saxonne que Marbach lui-même, devint le confident le plus intime du vieux surintendant. Celui-ci reconnut en la personne du professeur d'hébreu son futur successeur et son continuateur; il l'initia en conséquence à ses plans et à ses espérances, et prit en toutes choses ses avis. Pappus exerça dès lors une influence immense sur les destinées de l'Église de Strasbourg.

Cependant ni Pappus, ni Marbach, ni leurs collègues ne réussirent à faire accueillir à Strasbourg le fameux Tileman Heszhuszius[1], auquel son pur luthéranisme et la façon impétueuse dont il le soutenait en paroles et en actes avait valu une certaine célébrité. Heszhuszius, natif de Wesel, dans le duché de Clèves, passait pour un des hommes les plus turbulents et les plus intolérants de son siècle. Ses violences l'avaient fait expulser de Magdebourg, de Heidelberg et de différents autres lieux. Il arriva à Strasbourg, le 6 mars 1565, avec l'intention de s'y fixer. Les prédicants Marbach, Specker, Flinner et autres, prévenus de sa venue, avaient eu soin de dire à l'avance à leurs ouailles, qu'en accueillant avec charité les serviteurs fugitifs de la parole, les chrétiens remplissaient le premier et le plus saint de leurs devoirs. Ils pensaient assurer à Heszhuszius une réception favorable, et dès qu'ils le virent au milieu d'eux, le consistoire demanda au magistrat d'accorder le droit de bourgeoisie à l'illustre exilé et de lui procurer une chaire de professeur à Strasbourg. Un certain nombre de sénateurs y étaient disposés; mais les membres les plus influents de la magistrature, l'ammeistre Hammerer en tête, connaissaient de réputation le weseloïs et ses allures, ils représentèrent à leurs collègues le danger qu'il y aurait à recevoir un homme de ce caractère, et firent si bien que le sénat opposa un refus aux ministres. Ceux-ci remirent alors aux chefs de la république une pétition nouvelle dans laquelle se touvaient, entre autres, les passages suivants : «Heszhuszen est un *éminent homme de Dieu*, les

[1] Il était l'auteur du livre que Marbach avait eu le dessein de publier à Strasbourg et dont le magistrat avait interdit la vente.

« papistes et les zwingliens seuls le redoutent et le haïssent; tous les « jours on accueille ici de misérables sacramentaires, qui viennent « on ne sait d'où, et on refuserait un asile à un homme pieux et « excellent qui défend avec une énergie sans pareille *notre* confes- « sion d'Augsbourg?... Strasbourg n'est peut-être pas digne de « posséder un homme semblable; s'il se trouvait à Jérusalem, on « devrait l'en faire venir à grands frais.... Si l'on persiste dans ces « refus, il est de notre devoir de signaler du haut de la chaire cette « injustice du sénat. »

Les prédicants avaient trop compté sur leur pouvoir et sur la longanimité des magistrats en prenant ce ton menaçant. Les pères conscrits sortirent pour un moment de leur torpeur et résistèrent. Heszhuszius reçut, le 30 mars, l'ordre de sortir incontinent de la ville, et l'on défendit sévèrement aux serviteurs strasbourgeois de la parole d'entretenir avec lui des rapports quelconques.[1] — Toute la mauvaise humeur du consistoire tomba alors sur le pauvre chanoine de Saint-Thomas Hubert, qui seul avait refusé de signer la pétition; il y eut redoublement de haine et de mauvais procédés contre lui. Peu de temps après l'ammeistre Hammerer tomba dangeureusement malade; les prédicants voulurent voir dans ce fait une punition du ciel attirée par le renvoi de Heszhuszius.[2]

Deux ans plus tard (1567), on vit arriver à Strasbourg Matthias Flacius, qui fut accueilli avec une faveur marquée par les serviteurs de la parole, et qui devint par la suite leur mortel ennemi. Flacius était né à Albona, en Illyrie (de là son surnom d'Illyricus); aussi violent que Heszhuszius, il lui était très-supérieur en talents et en connaissances; ses écrits historiques et exégétiques lui avaient acquis déjà un grand renom. Il sollicita l'autorisation de se fixer à Strasbourg, et comme il promit de se tenir parfaitement tranquille, le sénat la lui accorda et lui donna même des secours. — Pendant cinq ans il resta dans une retraite profonde, occupé uniquement de ses travaux théologiques. Flacius déclarait : *que le*

[1] *Ep. Sam. Huberti ad Joh. Luchtium in Schleswig,* 8, ap. 1565, *Ms.* Rœhrich, t. III, p. 146.

[2] *Prot. du Kirchenc.,* 1565. *Sturmii antipappus,* t. II, p. 164.

péché originel formait la substance de l'homme déchu, et que la créature se comportait dans l'œuvre de sa conversion comme une pierre ou un morceau de bois. Il avait été vivement attaqué à ce propos par les théologiens de la Saxe et du Würtemberg, qu'il accusait de ne plus être purs luthériens et de retourner au papisme et aux œuvres. Une querelle des plus violentes s'en était suivie.[1] Les étranges doctrines de Flacius ne troublèrent pas ses bons rapports avec Marbach et les autres strasbourgeois. Loin de là, ils approuvèrent ses opinions, les partagèrent[2], et cherchèrent même à opérer une réconciliation entre leur hôte et son adversaire le plus virulent, le chancelier Jacques Andréa de Tubingue. Ils signèrent une pièce, dans la rédaction de laquelle ils ne reproduisirent pas, à la vérité, les termes employés par Flacius lorsqu'il parle du péché originel, mais qui n'en démontrait pas moins leur accord avec lui. — Toutefois le projet de réconciliation avorta. Andréa vint à Strasbourg, au mois d'août 1571, eut une dispute publique avec Flacius, «et ouvrit les yeux à Marbach et à ses collègues, *à «l'endroit de cet exécrable manichéen.*» Flacius, irrité de la versatilité des membres du consistoire, se disposa à faire imprimer la pièce dont il a été question ci-dessus pour les mettre au pilori, en prouvant le peu de consistance de leurs opinions. Le sénat, voulant éviter le scandale, ordonna au malencontreux illyrien d'aller planter sa tente ailleurs.[3]

A partir de ce jour Flacius n'eut pas d'ennemis plus acharnés que les théologiens strasbourgeois. Jamais ils ne lui pardonnèrent

[1] La conduite et les opinions de Flacius lui avaient aliéné les deux princes les plus puissants du parti, l'électeur de Saxe et celui du Palatinat. Leur inimitié lui ferma la majeure partie de l'Allemagne protestante.

[2] Ritter, *Vie de Flacius,* p. 169 et suiv. — Plank, *Gesch. des Prot. Lehrbeg.,* t. V, ch. Ier, p. 319 et suiv. — Marbach écrivait, en juin 1571, à Flacius : «Doctrinam de peccato originis tuam, reverende Domine compater, contra disputationem Tubingensium defensam, legi, perpendi, *approbavi*» (Cité par Rœhrich, t. III, p. 147, note 2).

[3] Il se réfugia à Bâle dans la maison du ministre Sulzer. La haine de l'électeur de Saxe l'y poursuivit; il fut obligé de quitter cet asile. —

d'avoir été leur ami. Leur haine s'étendit à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient conservé quelque sympathie pour lui ou pour ses opinions. Ainsi George Creuzer, curé de Schiltigheim[1], ayant prononcé, lors de la visite d'église de 1575, un sermon dans lequel il parlait du péché originel dans le sens de Flacius, fut réprimandé par le surintendant. Il eut l'imprudence de rappeler, pour se défendre, que jadis les théologiens strasbourgeois avaient été du même avis que lui ; dès lors sa perte fut résolue. On commença par l'exclure du consistoire ; un an plus tard le sénat le priva de sa cure, à l'instigation des ministres, et le réduisit à la mendicité avec sa femme et ses cinq enfants. Creuzer, pour se venger, publia une relation allemande de ce qui lui était arrivé, et y joignit la traduction du document par lequel les prédicants avaient proclamé, quelques années auparavant, leur accord avec Flacius.[2]

Ces détails font connaître l'esprit dont étaient animés les orthodoxes de Strasbourg. On avait aboli la prétendue *tyrannie papale,* on se soumettait humblement au despotisme d'une puissance illégitime née d'hier.

Ce despotisme éclata surtout dans les démêlés entre le surintendant Marbach et le recteur Jean Sturm, le fidèle ami des Butzer, des Sleidan et des illustrations de l'époque antérieure.

Il est temps de nous occuper de cette querelle.

Les calvinistes triomphaient en voyant l'Achille des luthériens repoussé comme un galeux par son propre parti. « Il est obligé de se cacher, écrivait le calviniste de Harlay, en attendant, qu'à la satisfaction générale, le bourreau soit chargé de mettre un terme à ses intrigues (Dœllinger, *La Réforme,* t. II, p. 245).

[1] Il était hongrois d'origine,

[2] L'écrit était intitulé : *Consensus,* das ist *Vereinigung der Prediger zu Strasburg im streitigen Artikel von der Erbsünde,* verteutscht zu Rettung der Wahrheit durch Georg Creuzern etwan Pfarrherren zu Schilkenheim, *exulem Christi.* Gedr. zu Ursel, 1581. Flacius avait déjà publié la même pièce en latin dans son *Triplex consensus.*

CHAPITRE XIII.

Continuation du même sujet.

Jean Sturm, recteur de l'académie de Strasbourg, était, ainsi que nous le disions en terminant notre précédent chapitre, le représentant des idées, des principes et des sympathies de la première période de la Réforme. Absorbé par la direction des études et de l'instruction publique, il était resté pendant fort longtemps à peu près étranger aux querelles et aux discussions religieuses. Sa science profonde et ses connaissances variées l'avaient rendu l'objet de l'estime générale; il jouissait en paix de sa haute position; le sénat, les meisters, la noblesse et la bourgeoisie le traitaient avec beaucoup d'égards et de respect.

Cependant son intimité avec les réformateurs strasbourgeois et avec quelques-uns des réfugiés étrangers, — notamment avec Zanchi, — lui avait inspiré le goût des études théologiques et de la langue hébraïque[1]; peu à peu il était devenu chaud partisan de la doctrine suisse et de la confession tétrapolitaine, à laquelle il reconnaissait une tendance parfaitement zwinglienne, malgré l'obscurité d'expressions dont on avait eu soin de l'envelopper.

Ce fut à l'occasion de l'affaire de Zanchi[2] que Sturm manifesta pour la première fois publiquement ses tendances et ses opinions. Il se prononça pour le professeur bergamasque, contre les purs luthériens, dont la domination s'établissait à Strasbourg; et afin d'échapper aux ennuis de la querelle, il eut un moment la pensée de quitter l'Alsace et d'aller s'établir aux environs de Zurich.[3] Mais les termes de la formule de pacification de 1563 ayant été plus favorables qu'il ne l'avait espéré, il renonça à son projet,

[1] Ep. Zanchii, II, p. 287.
[2] V. ch. VIII de la 2e partie.
[3] Ep. Zanchii ad Bullingerum in Ep Zanchii, II, p. 17.

signa la formule, et força même, — ainsi que nous l'avons rapporté, — Zanchi à la signer également.

A en croire nos historiens modernes, Sturm, en agissant de la sorte, avait été poussé par les intentions les plus pures. Il voulait conserver à Strasbourg quelques organes au parti de Butzer, il voulait empêcher que Marbach ne devînt maître absolu dans les églises et les écoles, et prévenir le renvoi des professeurs qui faisaient la gloire de ces écoles, et qui avaient tous plus ou moins de penchant pour la confession tétrapolitaine et pour la doctrine suisse. De plus il sentait qu'il fallait conserver des protecteurs aux étrangers huguenots réfugiés dans la ville et exposés aux persécutions du surintendant, «et il espérait sauver ainsi la glorieuse réputation que Strasbourg s'était acquise par la générosité avec laquelle elle avait accueilli jusqu'alors les étrangers malheureux et persécutés.»

A partir de ce temps Marbach vit en Sturm son plus dangereux adversaire, et une froideur extrême régna entre le surintendant et le recteur.

Le désaccord augmenta après l'érection de l'académie de Strasbourg. Le sénat organisa, sous le nom de *Schulconvent* (consistoire des écoles), une commission permanente chargée de la haute surveillance de ce qui touchait aux études. Les consistoires devinrent rivaux d'abord, puis ennemis. Les deux corps prétendirent aux honneurs de la préséance et au droit de prendre part aux délibérations l'un de l'autre; de là des querelles sans fin, qui obligèrent souvent le sénat à intervenir. Marbach voulait disposer des bourses fondées en faveur des étudiants, se mêlait de la nomination des professeurs au moyen de l'influence illimitée qu'il exerçait sur les scholarques, blâmait les thèses soutenues à l'académie lorsqu'il ne les jugeait pas orthodoxes, — se permettait de retenir, en sa qualité de doyen de Saint-Thomas, une partie des revenus des professeurs chanoines[1] quand lesdits professeurs avaient le malheur

[1] Il retint ainsi une partie de ses revenus au chanoine Laurent Tuppius, professeur en droit et grand ami de Sturm. — Marbach avait une

d'encourir sa disgrâce ; — en un mot, il prétendait régir en dictateur l'académie aussi bien que l'Église.

Sturm, de son côté, ne restait pas oisif. — Pour soustraire les professeurs et les bourses à l'omnipotence de son rival, il fit dépendre la nomination et le renvoi des premiers, la distribution et la surveillance des secondes du *Schulconvent*, au lieu d'en conserver la disposition aux scholarques. En outre il irritait et désespérait Marbach, le plus vaniteux des hommes, en affectant de le traiter avec dédain, de faire peu de cas de sa science et de ses talents, aussi bien que de ceux des autres prédicants. Sturm était l'oracle du monde savant : en Allemagne, en Suisse et en Angleterre on le traitait de moderne Cicéron ; on comprend à quel point il froissait l'amour propre de ses antagonistes en répétant qu'ils ne savaient pas le latin, qu'ils l'écrivaient pitoyablement, et qu'on avait peine à comprendre leur jargon barbare qui fourmillait de fautes grossières et de solécismes. Marbach avait la prétention d'être prédicateur excellent ; non-seulement Sturm n'allait pas l'entendre, mais il ne fréquentait pas l'église et il avait coutume de faire sa partie d'échecs pendant les offices luthériens.

Le feu couva de la sorte sous la cendre pendant quelques années, on se bornait encore à faire assaut de mauvais procédés.

L'incendie éclata en 1571. Au mois de mars de cette année, Sturm écrivit au professeur d'histoire, Michel Beuther, une lettre dans laquelle il se plaignait, en termes fort vifs, de la sympathie témoignée par les prédicants au turbulent Flacius, et de la façon despotique dont Marbach aspirait à diriger l'académie et ses membres. L'épître circula dans le public, le surintendant en obtint une copie, il en fut outré et s'empressa d'adresser sa plainte au sénat.[1] Il y accusait le recteur : « d'être une cause de trouble et de

cause particulière de mauvais vouloir contre le professeur ; il lui avait offert sa fille en mariage, et Tuppius s'était empressé de *la refuser*. Cette affaire occasionna une longue et scandaleuse dispute. Elle se termina en 1575, grâce à l'intervention des scholarques.

[1] Ep. Marbachior., p. 363, 371, 404, 419, 423, 434. — Rœhrich, III, p. 153.

« désordre dans l'Église de Strasbourg, — d'avoir abandonné la « confession d'Augsbourg pour se faire zwinglien, — d'attaquer « l'autorité du magistrat en se permettant d'exercer de son propre « chef les droits et les fonctions de scholarque ; — enfin de préparer « la ruine de l'académie en s'efforçant d'y introduire une théologie « hétérodoxe et détestable. »

Marbach, cédant à un premier mouvement de colère avait peu soigné la rédaction de son acte d'accusation[1] ; il ne le croyait pas destiné d'ailleurs à être vu par son rival. Il se trompait ; Sturm le lut et en profita. Il releva impitoyablement les fautes dont fourmillait la pièce, et tourna Marbach en ridicule avec autant d'esprit que de méchanceté. Marbach, hors de lui, répondit à Sturm et s'attira une nouvelle diatribe qui fut suivie d'une nouvelle réponse. Cette correspondance, dans laquelle on se prodiguait réciproquement l'insulte et l'injure, eut sans doute continué indéfiniment sans l'intervention du sénat, qui enjoignit le silence aux deux adversaires.

Ils obéirent, mais l'épée était sorti du fourreau et n'y devait pas rentrer de sitôt. Sturm et Marbach se haïssaient trop cordialement pour ne pas profiter de la première occasion qui se présenterait de recommencer le combat. — Elle ne se fit pas attendre ; mais pour en faire comprendre la portée, il nous faut donner d'abord quelques explications.

Depuis l'origine de la Réforme les querelles avaient été fréquentes entre les théologiens luthériens, elles l'étaient devenues bien plus encore après la mort du docteur Martin. Les restaurateurs du christianisme primitif, ceux mêmes appartenant à une même secte, ne s'entendaient plus sur aucun point. Ils se querellaient sur les vérités les plus fondamentales ; ce que l'un affirmaît était nié et anathématisé par l'autre ; c'était une bigarure sans nom, un mélange indigeste des opinions les plus opposées, une sorte de cahos épouvantable.

Les princes de la confession d'Augsbourg, honteux de l'état dans

[1] Il était écrit en latin.

lequel se trouvait *leur église*, crurent que pour rétablir l'ordre il leur suffirait d'employer une fois encore la vieille panacée à laquelle ils avaient eu recours si souvent sans le moindre avantage. Ils n'étaient pas hommes à profiter de l'expérience.

Ces déplorables altesses résolurent, en conséquence, de faire rédiger une nouvelle *formule de concorde,* embrassant toutes les questions jusqu'alors controversées, les résolvant toutes, et destinée à être dorénavant et à PERPÉTUITÉ la règle de foi des vrais luthériens. Ce projet fut jugé admirable; à la vérité on avait établi durant les derniers cinquante ans une foule de choses *à perpétuité,* sans que pour cela elles eussent prolongé leur existence éphémère au delà du terme de quelques années; mais on n'en était pas moins convaincu que ce qui serait décidé en cette occasion durerait éternellement.

Le chancelier de Tubingue, Jean Andréa, assisté de cinq théologiens de son bord, fut chargé de la rédaction du nouveau symbole. On entama des négociations avec les sommités orthodoxes de tous les pays pour arriver à s'entendre; jamais assurément la conclusion d'aucun traité de paix ne fut accompagnée de plus de difficultés. Enfin la *formule de concorde,* qu'on pourrait appeler à plus juste titre la *pomme de discorde*, fut composée au couvent de Bergen, près Magdebourg, en 1577.[1] L'ubiquité corporelle du Christ y était posée en article de foi; on signalait aux fidèles les différences existant entre les doctrines pures luthériennes et celles des églises dites réformées; ces dernières étaient frappées d'anathème. Jamais papes ni conciles n'avaient lancé leurs foudres avec plus d'assurance que maître Jacques Andréa de Tubingue, le tout au

[1] Les pièces dont on composa le livre de la Concorde étaient de différents auteurs et de différentes dates. Il formait le recueil de ce qu'il y avait de plus authentique pour les purs luthériens. Les décisions particulières qui regardent la cène et l'ubiquité ont été faites dans les temps voisins de la mort de Melanchton, c'est-à-dire durant les années 1558, 1559, 1560 et 1561. — Hospinien a écrit l'histoire des intrigues, des violences et des surprises dont on usa pour faire recevoir ce livre. — (*Concord. discors.* imp. 1607. — Bossuet, *Variat.,* l. VIII, p. 291.)

nom des droits inaliénables de la raison et par respect pour la liberté chrétienne, dont le docteur Martin Luther avait doté l'Allemagne.[1]

Désirant favoriser l'entrée dans le monde de la nouvelle œuvre et lui assurer bonne réception, ses auteurs eurent soin de la munir, avant l'impression, des signatures d'un grand nombre de princes et de théologiens renommés.

Luc Osiander vint à Strasbourg dans ce but, en février 1578, de la part du chancelier de Tubingue. Les prédicants signèrent avec empressement et se donnèrent beaucoup de mouvement pour obtenir de nombreuses adhésions parmi le clergé et les autorités des environs.[2] Quant au sénat de Strasbourg, il refusa d'admettre la formule nouvelle comme règle de foi pour la ville, en dépit des sollicitations de Marbach et de ses collègues. Beaucoup de sénateurs témoignèrent ouvertement que les subtilités et les anathèmes, qui abondaient dans cet écrit, leur déplaisaient souverainement. Les ministres essayèrent de soutenir que la formule était simplement la reproduction et l'interprétation de la pure confession d'Augsbourg. Il leur fut répondu qu'on y remarquait cependant plusieurs nouveautés dont il n'avait jamais été question jusqu'alors, qu'on ne la signerait pas et que les prédicants avaient manqué à leur devoir en se permettant de la munir de leur approbation sans y avoir été autorisés par les magistrats.

[1] La nouvelle formule de Concorde fut imprimée en 1580 en un volume, renfermant également ses nombreuses sœurs aînées, les différentes confessions de foi luthériennes. Cette collection forme ce qu'on appelle le *Livre de la Concorde*, bien qu'on se soit disputé et battu après sa publication aussi bien qu'avant.

[2] Marbach était partisan fanatique du *prodige* de l'ubiquité (expression de Bossuet), érigé en article de foi dans la nouvelle formule. Il disait «que Jésus-Christ était selon sa nature humaine non-seulement «dans le pain et dans le vin de la Cène, mais encore dans tous les «pots et dans tous les verres» (Hospin. *Conc. discors*, C. 56, fol. 99). — Voilà, ajoute Bossuet (*Variat.*, l. XV, p. 638), les extrémités où l'on se trouve emporté, lorsqu'après avoir secoué le joug salutaire de l'autorité de l'Église, on s'abandonne aux opinions humaines, comme à un vent changeant et impétueux.

Le jeune et fougueux Pappus déploya plus de zèle en cette occasion que Marbach lui-même, ou plutôt il se fit le champion de son maître et entra en lice à sa place. Loin de tenir compte des refus du sénat, il revint plusieurs fois à la charge, et se flatta d'extorquer une adhésion en disant et en répétant qu'un refus ferait perdre à ce corps la qualité de *magistrat chrétien.* Il demanda que les professeurs de l'académie et des écoles fussent obligés de signer la formule, et il fit écrire dans le même sens aux chefs de la république par le duc Louis de Würtemberg, de tous les princes allemands le plus ardent pour l'orthodoxie luthérienne. Cependant le sénat persista dans son refus, en l'adoucissant toutefois par la promesse qu'il fit de réfléchir à la chose.

Les prédicants ne furent point déconcertés de l'attitude prise en cette affaire par le magistrat; ils convinrent entre eux de n'admettre dorénavant à Strasbourg que les théologiens signataires de la formule; — mais ils prièrent Andréa de ne pas faire *imprimer* leurs signatures dans le livre de la concorde, afin d'éviter les démêlés avec le sénat.

Il était alors d'usage à Strasbourg de célébrer l'approche des fêtes de Pâques par des disputes théologiques semi-publiques, accompagnées d'un certain apparat, et auxquelles assistaient les sommités ecclésiastiques et scientifiques de la ville.

Pappus[1] crut devoir profiter de l'occasion pour laver la formule de concorde des reproches dont elle était l'objet à propos des nombreux anathèmes qu'elle lançait. Il soutint, le 8 mars et les jours suivants, soixante-huit thèses qu'il avait intitulées : *De la charité chrétienne (von der christlichen Liebe);* il y affirmait : «que les anathèmes non-seulement n'étaient pas contraires à la «charité chrétienne, mais que de plus cette charité exigeait qu'on

[1] Pappus écrivant en mars 1578 aux principaux théologiens würtembergeois, employait les termes suivants : «Retulimus totum librum «Concordiæ inter acta conventus nostri, eique sua quisque manu sub- «scripsimus, operamque dabimus, quamdiu Dominus hac in statione «nos esse volet, ut nemo ad conventum nostrum deinceps admittatur, «nisi qui subscripserit......»

« se séparât ouvertement de ceux qui soutiennent volontairement « et opiniâtrement des doctrines erronées. » — Principe vrai et juste en lui-même, mais qui au point de vue de la Réforme et dans la bouche d'un ministre hérétique avait quelque chose de burlesque. « Prononcer l'anathème, ajoutait Pappus, est synonyme de déclarer « qu'on tient pour fausse une doctrine fausse. » — Un étudiant, présent à la dispute, interrompit l'orateur avec vivacité et lui dit en face, que le but véritable de ses thèses et de sa prétendue charité chrétienne était uniquement de faire condamner une foule de gens pieux qui ne partageaient pas ses opinions. Là-dessus une querelle violente s'engagea. Le recteur Sturm, qui s'était tu jusqu'alors, non-seulement n'imposa pas silence à l'étudiant, mais il déclara la dispute contraire aux lois académiques, « parce que « les soixante-huit thèses n'avaient pas été soumises au recteur « et au *Schulconvent* avant l'impression, et qu'on pouvait les con- « sidérer comme dirigées contre les princes et États de l'empire qui « désapprouvaient les anathèmes prononcés par la nouvelle for- « mule. »

La séance fut alors suspendue.

Peu de jours après Sturm adressa au stettmeistre Arbogast Rech. burger, à l'ancien ammeistre Jean-Charles Lorcher et au Treize Frédéric de Gottesheim, qui remplissaient alors les fontions de scholarques, une épître datée de son *Tusculum* de Nordheim. Il y annonçait qu'il soutiendrait lui-même, à quinze jours de là, une discussion publique dans laquelle il réduirait à leur juste valeur les thèses et les affirmations du sieur Pappus et écouterait ses réponses. Les scholarques défendirent la tenue de cette nouvelle dispute, et ordonnèrent aux deux antagonistes d'avoir une conférence privée; — elle eut pour résultat de les aigrir de plus en plus. La guerre commencée entre Sturm et Marbach se poursuivit à partir de ce moment entre Sturm et Pappus. Sturm accusait les ministres actuels d'avoir étouffé l'ancienne et glorieuse confession de Strasbourg, de s'être éloignés des doctrines et des exemples de l'incomparable Butzer, de vouloir imposer à la ville la *formule de discorde* de Bergen, que tant de sages princes rejetaient. — Pappus repro-

chait aux professeurs d'être des sacramentaires et de soutenir des doctrines antichrétiennes et impies.[1]

Le sénat, auquel ce bruit déplaisait, voulut empêcher que les deux antagonistes n'eussent une dispute officielle, et fit fermer prudemment la salle des solennités académiques.[2]

La discussion orale étant interdite, on continua la discussion écrite.

Dans l'espace de moins de trois années, on publia de part et d'autre une quarantaine de pamphlets. Tous ils fourmillent de personnalités, des injures les plus blessantes, des insultes les plus ignobles. La collection en a été conservée, et elle n'est pas un des produits les moins curieux et les moins caractéristiques de l'époque.[3] Il n'est pas sans intérêt de voir ces docteurs du protestantisme dévoilant eux-mêmes les turpitudes de leur Église dans la chaleur de la querelle, étalant ses variations, ses inconséquences, faisant connaître ses faiblesses et les hontes de ses principaux apôtres. Les deux jouteurs étaient soutenus par différents auxiliaires venus du dehors; Lambert Danaus, prédicateur génevois, se déclara pour Sturm; les principaux théologiens würtembergeois, tels que Andréa, Gerlach, Luc Osiander, etc., prirent la plume en faveur de Pappus.

Tandis que l'on en était au plus fort de la dispute, Jacques Rabus, fils de l'apostat Louis Rabus et professeur à Ingolstadt, écrivit à Sturm. Jacques Rabus, convaincu de la fausseté du protestantisme, avait eu le bonheur de rentrer dans le sein de «l'Église; ce qui vous arrive, disait-il au recteur, le désordre «au milieu duquel vous vivez, vous démontre suffisamment qu'il «n'y a pas d'unité dans la Réforme, et que par conséquent «ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher l'Église de Jésus-

[1] Sturmii antipappi Tres. 1579. 4. — Pappus, *Bericht und Warnung gegen Sturm.* Tub. 1581, p. 3.

[2] Ces solennités furent alors relégués provisoirement dans la salle du chapitre de Saint-Thomas.

[3] V. Sturm. antipappus. — Pappus, *Bericht und Warnung gegen Sturm.* — Salig, *Hist. der Augsb. Conf.*, I, p. 453 et suiv.

« Christ. C'est dans le catholicisme seul que vous la trouverez. »

Sturm, bien plus occupé de sa querelle avec Pappus que de la recherche de l'Église de Jésus-Christ, ne se rendit pas au raisonnement de Rabus.

Ce que le vieux recteur aspirait surtout à établir et à démontrer, c'est que l'ancienne confession de Strasbourg, *la tétrapolitaine,* était encore en viguenr et avait conservé son autorité dans la ville. Afin d'en raviver le souvenir parmi la bourgeoisie, Sturm et son parti en firent imprimer deux nouvelles éditions (1579), l'une à Strasbourg, chez Théodore Rihel, l'autre à Neustadt-an-der-Haardt.

Le consistoire ressentit un dépit extrême lorsqu'il eut connaissance de cette double publication. Il adressa une plainte écrite au sénat et au Vingt-et-un. Ces mêmes prédicants, qui peu de temps auparavant avaient reconnu dans la tétrapolitaine *un monument respectable, pur de tout principe zwinglien,* la déclaraient maintenant complétement zwinglienne et essentiellement différente de la confession princière d'Augsbourg. Ils demandèrent que la vente des deux nouvelles éditions fût sévèrement interdite et qu'on retirât de la circulation les exemplaires déjà livrés au public. Le sénat, fatigué d'avoir montré un semblant d'énergie pendant quelque temps, retomba dans sa docilité et sa platitude habituelles ; — il rendit le décret qu'exigeaient les serviteurs de la parole. Sturm réclama contre cette décision, il ne fut pas écouté.

La guerre de plume qu'on se livrait n'en devint que plus violente. La ville de Strasbourg était divisée en deux camps, la neutralité n'y était plus permise, il fallait absolument se déclarer pour les prédicants ou pour les professeurs.

Les avis étaient très-partagés en Allemagne au sujet de ce qui se passait dans la capitale de l'Alsace. Les savants faisaient leurs délices des écrits de Sturm dans lesquels il y avait un certain esprit mordant et satirique à côté d'invectives grossières et de répétitions souvent fastidieuses. Les *conservateurs* de la Réforme déploraient la violence des combattants, leur recommandaient d'être sages et modérés, les suppliaient de ne pas affaiblir l'Église protestante par

des divisions intestines. Le docteur Sulzer de Bâle adressait souvent des exhortations conçues dans cet esprit aux puissances belligérantes. Les luthériens orthodoxes enfin se nourrissaient des écrits de Pappus; peu s'en fallait qu'ils ne vissent poindre en lui un nouveau docteur Martin; — à la vérité, son ton despotique et les injures grossières qui remplissaient ses écrits étaient propres à justifier leurs espérances, en leur rappelant de chers et glorieux souvenirs. Comment ne pas penser au docteur Martin en parcourant ces pages pleines d'anathèmes, d'ordures et d'expressions si énergiquement triviales?

Le duc Louis de Würtemberg était au nombre de ceux qui les lisaient avec le plus d'assiduité; il s'empressa de les communiquer à son cousin le landgrave Guillaume de Hesse, se flattant de lui inspirer ainsi le goût de la formule de Bergen et de le décider à la signer. Il se trompait. « Vous feriez mieux, lui manda le land-« grave[1], de vous occuper de la lecture de la Bible que de celle « des écrits mordants et haineux de ces théologiens ennemis de la « paix, bien plus occupés de leur propre gloire que de la gloire de « Dieu, et qui, au lieu de travailler au bien de la chrétienté, ne sont « occupés que du désir d'étendre leur autorité. Puisque ces ouvrages « de polémique vous plaisent, vous devriez, ce me semble, lire « aussi ceux de l'adverse partie, et juger ensuite, en prenant pour « guide la parole divine, au lieu de vous en remettre aveuglément « au dire de tel ou tel docteur. S'il est vrai, comme l'affirme « Pappus, que quiconque n'admet pas le livre de la concorde est « zwinglien, il faut avouer que le nombre des États de l'empire pro-« fessant la confession d'Augsbourg est aujourd'hui terriblement « restreint.... »

Le désordre croissait à Strasbourg, les prédicants ne manquaient pas d'exhorter le peuple à se défier « des esprits rebelles qui dominaient dans les écoles. » Élie Schad, Liptiz et Florus, curés de Saint-Pierre-le-Vieux, de Sainte-Aurélie et de Saint-Thomas, se distinguaient entre tous par l'ardeur avec laquelle ils inspiraient à

[1] Le 24 avril 1580.

leurs auditeurs l'horreur du calvinisme et du parti Sturm. La tribu des jardiniers, jadis si attachée à Butzer, se précipita dans le camp opposé et rivalisa de zèle avec celle des pêcheurs, très-dévouée à Pappus. On se disputait dans toutes les réunions, on faisait circuler des écrits anonymes et menaçants, on affichait secrètement des placards dans lesquels on engageait les artisans à prendre les armes et à en finir avec les impies.[1]

Le sénat, alarmé des proportions que prenait la querelle, publia, le 22 avril 1581, un édit pour rappeler leurs devoirs aux bourgeois et pour les exhorter à se tenir tranquilles et à respecter les lois et la constitution. En même temps le magistrat promettait une récompense de cent écus à celui qui ferait connaître l'auteur des placards incendiaires.

Sur ces entrefaites un événement, parfaitement insignifiant en lui-même, faillit occasionner une conflagration générale. C'était le dimanche 30 avril. Pendant le sermon du matin le gardien de la Cathédrale s'était profondément endormi. — La grande horloge sonna huit heures, le gardien réveillé en sursaut crut qu'il était midi et mit les cloches en branle. — Aussitôt le sermon cesse, les bourgeois épouvantés s'imaginent que le tocsin les convoque, courent à leurs maisons, s'arment à la hâte et se rendent aux lieux de réunion de leurs tribus respectives. Un tumulte effroyable règne dans les rues; les uns annoncent que le feu a été allumé à l'un des quartiers de la ville, les autres disent que les partisans des prédicants et ceux des professeurs sont au moment de s'entr'-égorger. Déjà les bannières de huit des tribus d'artisans flottent sur la place de la Cathédrale, les portes de la ville sont fermées, et l'ammeistre Michel Lichtensteiger arrive à cheval pour se mettre à la tête de la bourgeoisie. Alors enfin on se questionne, on veut connaître la cause de ce bruit, on la découvre; un rire général et homérique succède au tumulte, et on se dédommage des an-

[1] Jac. Andrea. Réponse à l'antipappus IV de Sturm. — Jean Sturm, *Epist. apol. contre Andrea,* 1581, p. 7. — Hospiniani *Concordia discors,* fol. 230 et 231.

goisses de la matinée en menant au cachot, au milieu des huées de la populace, le malencontreux gardien.

Le sénat avait pris parti dans la querelle des ministres et des savants aussi bien que le reste de la bourgeoisie. A la tête des amis de Sturm figuraient le stettmeistre Jean de Mundolsheim, le Treize Jean Schenkbecher, Paul Hochfelder, l'écrivain public, les anciens ammeistres Jean de Hohenburg et Lorcher, tous deux parents du recteur, et quelques autres personnages de moindre importance. — Les prédicants avaient de puissants protecteurs en Michel Lichtensteiger, ammeistre régnant, et en Jacques de Molsheim, ancien ammeistre.[1]

Mais bientôt le parti des prédicants l'emporta dans le premier corps de l'État. On en eut la preuve en 1582. Le vieux Marbach, toujours plein de fiel et de haine, alla rendre ses comptes à Dieu en cette année, le 17 mars. Les magistrats désignèrent Pappus pour lui succéder en qualité de président du consistoire.

Cependant les écrits des deux champions entretenaient dans la ville une sorte d'agitation fiévreuse qui d'un jour à l'autre pouvait faire naître une émeute; de plus l'électeur palatin Louis et le duc Louis de Würtemberg se plaignaient d'avoir été offensés à plusieurs reprises dans les publications de Sturm. Le sénat défendit en conséquence (29 avril 1581), sous les peines les plus sévères, au recteur et au surintendant d'écrire l'un contre l'autre à l'avenir. Sturm obéit, il enjoignit à son éditeur Mathis Harnisch de Neustadt d'arrêter l'impression d'un nouveau pamphlet.[2] Pappus eut plus de peine à se soumettre; à la vérité, il ne publia rien de nouveau, mais ses fidèles acolytes, les prédicants strasbourgeois, poussés par lui, continuèrent à insulter le recteur du haut de la chaire. C'était à ces diatribes quotidiennes que se réduisait pour les habitants de la cité le *service divin et le culte publique;* la *pure parole* de Dieu consistait à accabler d'injures ceux dont on ne partageait pas les opinions. Le silence d'ailleurs n'avait rien de très-affligeant pour

[1] Celui-ci publia plusieurs écrits contre Sturm. Il mourut en 1582.

[2] C'était l'*Epistola anascevastica*. Cf. Hospiniani *Concordia discors,* p. 231.

Pappus; dès que le sénat lui eut ordonné de se taire, les théologiens de Tubingue prirent la plume à sa place et traitèrent, dans leurs écrits, Sturm comme le dernier des misérables.

Ils l'appelaient : effronté hérétique, corrupteur de la jeunesse, impudent menteur, homme sans honneur, scélérat digne de la potence *(scelestum furciferum)*. Le chancelier Andréa envoya même à Strasbourg un écrit de sa main dans lequel les aménités de ce genre étaient prodiguées : « il pria l'ammeistre Lichtensteiger de « le distribuer à messieurs les sénateurs et de leur en recommander « la lecture et la méditation. » — Sturm riposta, il écrivit son *Avant-garde contre Andréa (Vortrab gegen Andréa)*, la dédia au sénat et à la bourgeoisie et réclama pour sa réponse une publicité égale à celle qui avait été donnée à l'attaque. Cette faveur lui fut refusée.

Sturm s'était borné en cette circonstance à répliquer à celui qui l'avait assailli le premier, cependant le corps des prédicants porta contre lui une plainte en forme au sénat, et l'accusa d'avoir enfreint les ordres du magistrat en *recommençant* à écrire. On remarquait dans l'acte d'accusation le passage suivant, expression fidèle des sentiments et des désirs du révérend Pappus, ou plutôt de *son excellence* Pappus, car tel était le titre modeste auquel prétendait l'humble *ministre du Seigneur* en sa qualité de surintendant[1] : « Sturm blasphème de la façon la plus abominable contre « la doctrine admise dans cette ville, — disait l'acte, — ses dis- « cours impies ont trouvé de l'écho parmi le peuple et les étudiants, « on peut s'attendre à des émeutes et à d'affreux désordres. Si le « recteur reste impuni, on en conclura que l'accord sur les ques- « tions religieuses ne règne pas même dans le sein du sénat, et la « ville de Strasbourg apparaîtra aux yeux de ses voisins sous le jour « le plus défavorable.... Il est temps que le magistrat mette un « terme à ses longues hésitations, qu'il cesse de rester spectateur « impassible des querelles qui divisent la ville, et qu'il se prononce « pour le livre de la concorde. Une autorité pèche lorsqu'elle n'est

[1] Cité par Rœhrich, III, p. 163.

« ni chaude ni froide et qu'elle laisse ses sujets dans le doute en « matière de foi. Si le sénat ne change pas d'attitude et s'il persiste « à ne pas remplir le premier de ses devoirs, les serviteurs de la « parole se verront obligés en conscience de démasquer Sturm au « su et au vu de la chrétienté entière. »

Ce ton menaçant eut cette fois du succès. Deux heures après avoir reçu l'acte d'accusation (c'était le 29 juin 1581) les magistrats firent savoir à Sturm qu'ils étaient fort irrités de la publication de son *Vortrab*, et que, s'il s'avisait d'attaquer encore qui que ce fût dans ses écrits, on se verrait dans le cas de lui infliger les châtiments les plus sévères *(die hœchste Pœn)*. Ce jugement fut simplement signifié au recteur, on ne le cita pas à comparaître. Il voulut se défendre, on ne l'écouta pas; il demanda qu'on lui communiquât la pièce qui l'accusait, cela lui fut refusé. Enfin il ne réussit pas même à obtenir une audience de l'ammeistre, et on lui fit entendre que, s'il s'avisait d'insister sur ce dernier point, on n'hésiterait pas à le jeter en prison.

Cette menace effraya le vieux savant. Il se hâta de sortir de Strasbourg et se rendit à Neustadt, où le comte palatin lui fit le plus gracieux accueil. Il y resta jusqu'au 23 septembre.[1] Alors la chambre des Quinze, à laquelle il s'était adressé, lui fit savoir qu'on ne songeait pas à attenter à sa liberté.

Sturm revint à Strasbourg. De nouveaux déboires l'y attendaient. On persista à lui refuser l'autorisation de présenter sa défense; les scholarques l'abreuvèrent de dégoûts et de mauvais procédés. Il s'en plaignit avec amertume, et déclara qu'après avoir consacré à la gloire littéraire et à la prospérité de la ville quarante-cinq années de sa vie, il ne s'était pas attendu à une pareille ingratitude. On ne répondit ni à ses réclamations, ni aux lettres et aux pétitions qu'il adressa au sénat pour que justice lui fût enfin rendue.

Mais il devait subir encore un dernier affront plus pénible que les précédents. Son mortel ennemi Pappus avait juré de lui faire boire le calice jusqu'à la lie. Le pieux et orthodoxe luthérien

[1] Ep. Zanchii, II, p. 241.

voulut savourer goutte à goutte les jouissances d'une vengeance complète. A son instigation le sénat et les Vingt-et-Un décidèrent, le 18 novembre : « Que pour toutes sortes de motifs et de raisons, « il fallait abolir le *rectorat à vie*, dont Sturm avait été revêtu « jusqu'alors ; cependant, ajoutait le décret, par égard pour l'âge « de Sturm, on veut bien lui permettre de donner lui-même sa « démission ; mais s'il ne la donne pas, le sénat, usant des droits « que lui reconnaît la législation sur les écoles, fera nommer un « autre recteur. »

Sturm était trop fier pour la donner. Ses amis Hochfelder, Hohenburg et Lorcher le scholarque réclamèrent auprès des magistrats et les supplièrent « de ne pas déshonorer la ville de Strasbourg en destituant l'illustre vieillard, sans même lui permettre « de présenter sa défense, tandis qu'on souffrait que ses ennemis « se répandissent impunément en invectives contre lui. » Le landgrave Guillaume de Hesse écrivit au sénat en faveur du recteur, son ancien maître, et exhorta les chefs de la république à se défier *de l'extravagance et de l'esprit dominateur des prédicants.*

Mais cette intervention fut contrebalancée par d'autres influences qui l'emportèrent. L'électeur palatin adressa aux magistrats une épître dans laquelle il demandait qu'on n'hésitât pas à infliger à Sturm le châtiment qu'il méritait. Jacques Andréa, l'organe tout-puissant des purs luthériens, somma les pères strasbourgeois de la patrie de ne pas tolérer davantage *la doctrine de prostituée et les enseignements diaboliques* du vieil *archihérétique ;* Pappus, de son côté, ne cessa de répéter aux magistrats que la destitution de Sturm serait une *œuvre pieuse*[1] *(ein verdienstliches Werk)* très-agréable au Seigneur.

Pressé de la sorte, le sénat décréta, le 7 novembre 1581 : « Que « Jean Sturm était destitué de ses fonctions de recteur à cause de « son grand âge et pour d'autres raisons encore, et qu'il fallait « pourvoir immédiatement à son remplacement. »

[1] Remarquons ici que c'est un luthérien qui proclame la possibilité des bonnes œuvres.

Le décret fut d'abord tenu secret, et en cette même journée du 7 décembre on convoqua le *convent* académique. L'ancien ammeistre Abraham Held, le Quinze David Geiger, Jean Philippe de Kettenheim, stettmeistre, et tous les scholarques se rendirent à l'assemblée. Kettenheim[1] prit le premier la parole : il annonça la destitution de Sturm, et demanda qu'on procédât séance tenante au choix de son successeur. Le Quinze Geiger ajouta qu'il était urgent que ce choix tombât sur un homme « ayant donné des « gages de son orthodoxie et de son dévoûment à la foi luthé- « rienne. »

Alors Michel Beuther, le doyen, qui présidait la réunion en l'absence du recteur, se leva et rappela qu'une élection de cette importance devait se faire avec maturité et au scrutin secret, que par conséquent il était urgent de la remettre à un autre jour.

Mais Kettenheim, le plus ardent des ennemis de Sturm après Pappus, jugeant qu'il fallait emporter l'affaire d'assaut et ne pas laisser aux amis du recteur le loisir de s'entendre et d'agir, insista pour que les ordres du sénat fussent exécutés sur-le-champ. Il demanda que l'on votât à haute voix et que l'on désignât trois candidats, pris dans les trois facultés de théologie, de philosophie et de jurisprudence, et parmi lesquels les magistrats choisiraient ensuite le nouveau recteur. Beuther céda, le scholarque Lorcher déclara qu'il ne voterait pas pour un nouveau recteur tant que Sturm vivrait.[2] Le docteur Tuppius dit que la destitution de Sturm, qui avait présidé avec honneur aux écoles pendant quarante-cinq ans, et dont presque tous les professeurs actuels étaient les disciples, imprimerait une flétrissure ineffaçable à la ville et à l'académie. Ces paroles irritèrent vivement Kettenheim et Abraham Held ; ils imposèrent grossièrement silence à Tuppius, et on commença à aller aux voix. Les votants étaient au nombre de trente et

[1] Kettenheim, originaire du Palatinat, avait été élevé à Strasbourg, sous la direction de son oncle maternel Henri de Müllenheim, lequel sut lui faire partager son horreur pour tout ce qui n'était pas luthérien orthodoxe. — Sebitz, *App. chron.*, p. 221.

[2] Il était beau-frère de Sturm

un; il y en eut onze qui se prononcèrent pour Sturm[1], et vingt contre.

Tandis qu'on votait, un notaire public voulut présenter à l'assemblée une protestation de Sturm contre le procédé illégal dont il était la victime. On ne lui permit pas d'entrer dans le lieu de la séance; le notaire, menacé par les valets du sénat qui gardaient la porte de la salle, leur remit la protestation et se retira. — Held, informé de cet incident, s'écria qu'il fallait le considérer comme non avenu. « Le diable, ajouta-t-il, s'agite pour nous empêcher « d'accomplir l'œuvre méritoire que nous avons entreprise, n'y « prenons pas garde. »

Les trois candidats que désigna la majorité furent Pappus, le jurisconsulte George Obrecht et Melchior Junius de Wittenberg. Le 9 décembre, le sénat, réuni en séance extraordinaire, nomma aux fonctions de recteur Junius, qui hésita à accepter; car des pamphlets, dans lesquels il n'était pas ménagé, circulaient parmi la bourgeoisie; mais les magistrats lui ayant promis leur protection, il se résigna. Dès le même jour il fut solennellement installé dans la grande salle consacrée aux solennités académiques[2], et les professeurs vinrent lui présenter leurs hommages.

Souvent la justice de Dieu frappe les grands coupables dès la vie présente. Assurément Jean Sturm avait mérité son sort; les malheurs et les dégoûts dont sa vieillesse fut abreuvée ont été le juste châtiment de son apostasie et de la haine qu'il déploya dès sa jeunesse contre l'Église de Jésus-Christ, dans le sein de laquelle il avait vu le jour. Mais le rôle joué par ses ennemis n'en est pas moins vil et odieux.

La destitution du vieux savant, qui avait été pendant un demi-

[1] C'étaient outre Lorcher et Tuppius, Conrad Dasypodius, Wolkenstein, Wilwesheim et Obert Giffen, professeurs de mathématiques, de grec et de jurisprudence, et les cinq professeurs du Gymnase, Ph. Glaser, Martin Hemmerlin, Theobald Lingolsheim, Joseph Brant et Samuel Hubert. Tous ils déclarèrent qu'ils ne voteraient pas contre leur cher maître, parce qu'ils avaient horreur de l'ingratitude.

[2] C'était l'ancien chœur des Dominicains.

siècle la gloire et l'orgueil du protestantisme, eut un retentissement immense; le landgrave Guillaume de Hesse en fut indigné; les *réformés* trouvèrent dans ce fait un nouveau motif de haine contre les luthériens.[1]

Sturm en appela du jugement prononcé contre lui à la chambre impériale de Spire, à laquelle il exposa que les menées de ses ennemis l'avaient fait condamner sans qu'il n'eût été ni cité, ni entendu. Il en résulta un long procès entre l'ancien recteur et le sénat de Strasbourg. Jean Stœckle, avocat de Sturm, obtint de l'empereur Rodolphe II un ordre qui enjoignait au sénat la publication immédiate des actes relatifs à la destitution de Sturm; en cas de désobéissance la nomination du nouveau recteur était déclarée nulle et illégale. Les magistrats trouvèrent moyen d'éluder cet ordre[2], ils firent traîner en longueur le procès, qui demeura même suspendu à partir de l'année 1587, parce que Sturm ne pouvait plus subvenir aux frais qui en résultaient.

Le vieux savant, on s'en souvient, avait prêté la plus grande partie de sa fortune aux princes et seigneurs du parti huguenot français, et en dépit de nombreuses réclamations, il n'était pas parvenu à se faire rembourser. Pappus, cœur froid et foncièrement méchant, eut la cruauté de se réjouir et de se moquer de la misère de son ancien adversaire. *Contemno hanc injuriam* (je méprise cette injure) écrivait Sturm à Zanchi encore le 1er février 1582.

L'ancien recteur vécut après sa destitution dans sa maison de campagne de Nordheim, seul débris qui lui restât de son ancienne opulence. On lui avait conservé, par commisération, ses appointements et sa prévôté de Saint-Thomas. Cela suffisait à peine pour subvenir aux intérêts de ses dettes, car l'impossibilité de recouvrer ses créances l'avait obligé à en contracter. Il se consolait de sa disgrâce par le travail, et il continuait à prendre dans ses écrits le titre de recteur de l'académie de Strasbourg. Il perdit encore cette

[1] Mieg, *Monumenta pietatis*, II, p. 99.

[2] C'était chose facile, vu la situation dans laquelle se trouvait alors l'Allemagne.

dernière douceur; l'âge le priva de la vue, il demeura aveugle, pauvre et seul; car il était veuf et il avait vu mourir en bas âge ses quatre enfants. Ses créanciers s'emparèrent de ses meubles et de tout ce qui garnissait sa maison. Il mourut, le 3 mars 1589, n'ayant plus une obole.

Alors enfin les sénateurs, maîtres et bourgeois de Strasbourg reconnurent que Sturm avait été une des illustrations de leur ville. Ils lui firent de magnifiques obsèques. Toute la population suivit le convoi, on tint en l'honneur du défunt une séance solennelle à l'académie, et on lui prodigua les éloges funèbres en vers et en prose.[1]

Cependant Pappus, en se débarrassant de son principal rival, n'avait atteint que la moitié de son but; une chose manquait encore à son triomphe, savoir ; la reconnaissance par le sénat du fameux *livre de la concorde* comme expression de la foi véritable. Aussitôt après la destitution de Sturm, le surintendant revint à la charge. Mais les magistrats hésitaient; ils étaient effrayés des tendances despotiques du consistoire, ils avaient peur d'un *nouveau papisme*[2], ils craignaient une rupture ouverte entre les deux grandes fractions du protestantisme, enfin ils redoutaient ce qui pouvait compromettre les bons rapports avec leurs voisins les Suisses. Or, ceux-ci avaient en horreur l'œuvre du chancelier Andréa de Tubingue.

Toutefois, malgré les hésitations du sénat, le consistoire réussit au moins à faire adopter en principe que, pour être ministre ou professeur à Strasbourg, il fallait admettre et signer le livre de la concorde.[3] C'était un point essentiel de gagné, mais ce n'était pas assez; on voulait non-seulement que la ville fût luthérienne ortho-

[1] Le professeur Glaser fit imprimer la collection des éloges en vers, chez Rihel, sous le titre de : *Manes Sturmiani*. Arg. 1590.

[2] Rœhrich, III, p. 171.

[3] Ainsi Michel-Philippe Beuther, fils du professeur de ce nom, fut chassé en 1589 de Strasbourg, où il était *Freyprediger* (prédicateur sans place fixe), pour avoir refusé de signer. On le renvoya comme *Calviniste impie;* le duc Jean de Deux-Ponts lui donna une cure.

doxe, on voulait qu'elle fût officiellement reconnue et proclamée telle par ses magistrats.

Pappus finit par l'emporter. Nous croyons devoir devancer ici les événements et exposer la manière dont les choses se passèrent, afin de présenter les faits dans leur enchaînement et de n'avoir plus à y revenir.

Lors de la guerre des évêques, dont nous parlerons avant de terminer notre travail, le parti calviniste avait grossi à Strasbourg. On comptait des réformés parmi les membres du chapitre de la Cathédrale, et un grand nombre de bourgeois et d'étrangers établis dans la ville allaient passer les dimanches à Bischwiller pour y assister aux offices. Jean-Anastase Godfriedi, ministre calviniste en ce dernier lieu, se permettait de venir de temps en temps à Strasbourg afin de visiter son troupeau. Il comptait même des amis au chapitre de Saint-Guillaume, le pédagogue Faber, entre autres, lui était très-dévoué. Vers cette même époque Henri Schwebel, conseiller du duc de Deux-Ponts, publia la biographie de son père, le réformateur Jean Schwebel[1], et dans son écrit il accusa les strasbourgeois d'avoir abandonné leur ancienne doctrine.

Ces diverses circonstances enflammèrent les prédicants d'une ardeur nouvelle et les poussèrent à l'action. Faber fut honteusement destitué en séance publique. Les stipendiés de Saint-Guillaume allèrent jusqu'à menacer de l'assommer; on lui défendit de se justifier, et lorsqu'il voulut prendre la parole, le docteur Melchior Sebitz, l'un des visiteurs, qui tenait une grosse bible à la main, lui dit d'une voix de tonnerre et avec une onction toute apostolique : *Tais-toi, vieil âne, sinon je te lance ce livre à la tête.* Quelques prédicants demandèrent que le sénat voulût bien les autoriser à appliquer l'*Elenchus nominalis*, c'est-à-dire à indiquer nominativement les calvinistes du haut de la chaire et à les traiter comme ils méritaient de l'être. Puis, sans attendre l'autorisation réclamée, ils proposèrent dans leurs sermons de chasser les ré-

[1] Cette biographie forma la préface de la *Centuria epist. theol. ad Joh. Schwebelium*. Bip. 1597.

formés ou de les forcer à adopter la foi prêchée à Strasbourg, « parce que sans cela il n'y avait ni paix, ni salut à espérer pour « la ville. » Quant au prédicant Godfriedi, ils le traitèrent de loup « dévorant, de misérable hérétique, qui avait remplacé la célébra- « tion de la cène par une orgie de paysans, et dont les gens hon- « nêtes et religieux ne sauraient assez se défier. »[1]

Après ces mesures préliminaires destinées à préparer les esprits, les membres du consistoire envoyèrent (12 nov. 1597) au sénat une députation chargée de soumettre à l'autorité civile les propositions de l'autorité ecclésiastique.

C'étaient les suivantes :

« L'entrée de la ville sera interdite au ministre de Bischwiller.

« Défense sera signifiée aux bourgeois d'assister à un service divin quelconque hors de la ville.

« Le sénat voudra bien déclarer enfin clairement et publiquement à quelle confession la ville appartient et autoriser les prédicants à formuler un *Ordo (Kirchenordnung)* conforme à cette confession. »

Les magistrats furent incomparablement faciles et coulants en cette occasion ; on touchait au dénouement de la longue comédie dont Marbach et Pappus avaient été les principaux acteurs.

Le 10 décembre 1597 un décret des chefs de la république défendit aux habitants de Strasbourg de fréquenter les offices religieux du dehors, et ordonna au consistoire de préparer pour les églises de Strasbourg une *Kirchenordnung* et de la soumettre à la sanction du sénat.

Jamais ordre ne fut reçu avec plus de joie que celui-là.

Pappus avait à sa disposition les matériaux nécessaires pour obéir promptement aux injonctions des magistrats. Marbach les avait préparés à l'avance dans différents écrits et dans des mémoires qu'il avait présentés en 1572, 1576 et 1580 aux chefs de la république, et d'ailleurs les prières et les formules liturgiques, qui

[1] Le duc Jean de Deux-Ponts, outré de la façon dont on traitait son ministre, s'en plaignit au sénat dans une lettre qu'il lui adressa le 22 décembre 1597. *Msc. Rœhrich*, III, 174, note 46.

devaient figurer dans le nouvel *Ordo*, étaient celles précisément dont les ministres se disant orthodoxes avaient dès longtemps établi l'usage dans les églises de la ville. Pappus se borna donc à coordonner ce qu'il avait sous la main; il eut soin aussi de désigner souvent dans son travail la *formule de concorde de Bergen* comme étant le livre symbolique et la règle de foi de l'Église de Strasbourg. Il en devait résulter que le sénat en sanctionnant le nouvel *Ordo* sanctionnerait par le fait la formule de concorde dont il s'agit.

Pappus communiqua son travail au consistoire, dès le 19 décembre 1597; les membres de l'assemblée le signèrent, le sénat l'approuva et en ordonna l'impression. Le duc Jean de Deux-Ponts, le margrave Ernest Frédéric de Bade, les villes de Bâle, Berne, Zurich et Schaffhouse écrivirent aux magistrats pour réclamer contre une décision qui devait opérer une séparation tranchée et définitive entre la république de Strasbourg et les États *réformés*, qui avaient été jadis ses alliés les plus fidèles et ses véritables coreligionnaires. Les chefs de la république tinrent si peu compte de ces différentes lettres, qu'ils chargèrent Pappus d'y répondre.

Lorsque l'impression de la *Kirchenordnung* fut terminée (24 mars 1598), une députation solennelle du sénat, présidée par le stettmeistre Jacques Bock d'Erlenburg et par l'ammeistre Christophe Stædel, se rendit au consistoire et fit jurer aux serviteurs de la parole de l'Église strasbourgeoise d'être fidèles aux dispositions de cet écrit, et de le considérer comme l'expression exacte de la foi religieuse des habitants de la ville. La députation ordonna aussi aux ministres d'annoncer en chaire à leurs ouailles ce qui venait d'être décidé[1], en ayant soin cependant de dire aux bourgeois, « que loin « d'introduire par là une nouveauté dans la ville, on se bornait à « sanctionner les usages et les croyances qui y étaient depuis long- « temps admises. »

[1] L'annonce eut lieu le dimanche suivant, qui était celui de *Lætare*. (*Protoc. des Kirchenconv.*) 1598.

Pappus[1] et le consistoire avaient maintenant atteint leur but. Quelques voix timides réclamèrent parfois encore en faveur de la *tétrapolitaine*, elles furent promptement réduites au silence. A partir de ce temps on eut soin de s'assurer du pur luthéranisme de ceux qui aspiraient soit à remplir les fonctions de prédicant ou de professeur, soit à obtenir une bourse, à se marier ou à être admis en qualité de parrains; la Réforme avait produit, durant sa première période, l'anarchie religieuse à Strasbourg; durant la seconde, elle enfanta le despotisme. Son histoire a été la même partout.[2]

Au reste, si le consistoire et les surintendants parvinrent à donner une forme extérieure à la triste parodie qu'ils qualifiaient d'Église et de service divin, cette forme resta vide et morte. Le sentiment chrétien s'effaça de plus en plus à Strasbourg à mesure

[1] Il mourut en 1610. — Beuther qu'il avait fait expulser de Strasbourg, écrivit contre lui, à l'instigation du duc Jean de Deux-Ponts, un livre plein des personnalités les plus offensantes. Pappus lui répondit, mais sa réponse ne parut qu'après sa mort. Elle a été publiée sous le titre de :

Warhaffte und wolgegrundete Widerlegung desz unvarhaften und falschen Berichts, so wider die Straszburgische Anno 1598 *auszgegangene Kirchenordnung zu Zweybrucken Anno* 1603 *getruckt worden,*

In welcher genugsam dargethan und erwiesen wird, dasz der Zweibrückische Berichter, bemelte Kirchenordnung, und die von ihme angezogene Historien und Acta publica, vielfæltig und fürsætzlich verfælschet : auch seine uberhæuffte Calumniæ ein unverschæmtes Gedicht und offenbarer Ungrund seyen.

Durch D. Johann Pappus gestellt, und an jetzo, nach seinem seligen Ableben, durch die Kirchendiener daselbst in Truck gefertigt.

Straszburg in Verlegung Paul Ledertz Buchhændlers.

Im Jahr MDCXI.

[2] Pour donner la mesure du culte rendu à la mémoire de Luther par la nouvelle école théologique de Strasbourg, nous nous bornons à citer les vers prononcés en son honneur par les ministres et les professeurs de l'académie.

1° Vers débités en chaire à l'église de Saint-Nicolas, le 19 novembre 1617 par Tobie Speccer, ministre et professeur de théologie :

Christus habet primas, habeas tibi, Paule, secundas :
At loca post illos proxima Luther habet.

que les esprits se faussèrent et s'égarèrent, en perdant le souvenir de la vie et de la tradition catholiques. L'hérésie peut imposer des formules, mais son pouvoir ne va pas plus loin, la foi n'est pas de son domaine; lorsqu'elle a la puissance en main, il lui est facile de forcer ses sujets à *réciter* son symbole, jamais elle ne saurait les contraindre à y *croire*. Les habitants de la vieille métropole de l'Alsace tombèrent peu à peu dans une sorte de scepticisme irréligieux ; la plupart d'entre eux crurent prouver suffisamment qu'ils étaient excellents chrétiens en faisant parade d'une haine irréconciliable contre l'Église et le pape.

Pendant les démêlés de famille entre protestants, dont nous venons de raconter la triste histoire, le peu de catholiques qui se trouvaient à Strasbourg n'étaient pas demeurés en paix.

Nous avons eu occasion de dire[1] qu'après l'abolition de l'Intérim

Japeti de gente prior, majorque Luthero
Nemo fuit : sed nec, credo, futurus erit.
Incipit hæreticus fieri, quicumque Lutherum
Carpit, et infernum, ni resipiscat, adit.

TRADUCTION.

Christ a la première place, que la seconde soit à Paul; Luther tient celle qui vient immédiatement après. Personne de la race Japhet n'a été plus grand et plus auguste que Luther, ni ne le sera jamais, je le crois. — Celui qui blâme Luther, commence à être hérétique, et, s'il ne s'en repent, il va en enfer.

2° Vers du professeur strasbourgeois Brülovius :

Si tot sint calami quot tempore messis aristæ :
Si tot sint scribæ quot in æthere sidera lucent;
Si tot sint chartæ quot cernis in aere nubes :
Sint atramentum quot volvunt æquora guttæ
Non tamen exponi, non dici carmine possent
Omnia quæ fecit cœlesti voce Lutherus.

TRADUCTION.

S'il existait autant de plumes que d'épis au temps de la moisson ; autant d'écrivains que d'étoiles scintillantes au ciel, — autant de papier qu'on voit de nuages dans les airs, autant d'encre que de gouttes d'eau dans les mers, — on ne pourrait cependant exposer, ni chanter en vers, tout ce qu'a produit la céleste voix de Luther.

[1] V. ch. V, p. 70.

le culte catholique avait continué à être exercé à huis-clos dans les couvents qui existaient encore et que le surintendant Marbach, décidé à établir exclusivement le luthéranisme, avait déclaré la guerre aux religieux et aux nonnes, aussi bien qu'aux disciples de Calvin, de Zwingle et de Butzer. L'on connaît le résultat de sa campagne contre ces derniers; il est temps de nous occuper de l'attaque dirigée contre les monastères. Nous allons reprendre cette partie de notre récit au point où nous l'avons laissée.

CHAPITRE XIV.

Conduite des prédicants envers les catholiques après l'abolition de l'Intérim.

Les menaces des prédicants et du sénat n'avaient pas eu le pouvoir de détruire la foi dans le cœur de tous les strasbourgeois ; l'on comptait parmi la bourgeoisie des familles fidèles aux croyances de leurs ancêtres. Les membres de ces pieuses familles avaient coutume de se rendre aux églises des trois monastères de femmes et à celle des Johannites, pour y assister à la messe et entendre quelques instructions. Le saint sacrifice continuait à être offert dans ces humbles retraites après l'abolition de l'intérim. La pompe était bannie du culte, il se célébrait sans bruit et avec mystère comme au temps où les catacombes servaient d'asile aux premiers chrétiens. Les fidèles n'étaient pas convoqués au son joyeux des cloches; mais l'état d'abaissement et d'humiliation dans lequel se trouvait l'Église, leur mère, ne la leur rendait que plus chère, et par leur amour et leur constance ils la consolaient de la perte d'un si grand nombre de ses enfants.

Le sombre fanatisme du docteur Marbach et de ses collègues s'irrita de ce qui se passait dans les couvents. Ces prétendus ministres du Seigneur exigèrent l'entière abolition du culte catholique. A partir de l'année 1564 ils adressèrent pétitions sur pétitions au sénat pour le pousser à détruire en tous lieux le vieux levain papiste et à établir une *réforme chrétienne (eine christliche Reform)* dans les monastères.[1] Marbach voulait qu'avant toutes choses on y interdît absolument la célébration de la messe et des cérémonies du culte catholique; il se flattait que peu à peu on

[1] *Wahre Relation etc.*, p. 134. — *Monum. Argent.*, t. II, p. 146.

pousserait les religieuses à violer leurs vœux, à changer d'état et de profession, et à s'engager dans les liens du mariage. Pour couronner l'œuvre, on devait en venir à renverser les cloîtres, à disposer de leurs revenus et à changer leurs églises en magasins ou en écuries. C'est ainsi que le protestantisme avait procédé à l'égard des autres couvents de la ville; la *Réforme,* que réclamait Marbach d'un ton hypocrite et sous prétexte de zèle pour l'Évangile, consistait en ces affreux bouleversements.

Le sénat parut d'abord épouvanté de ces propositions sauvages et les repoussa [1]; mais le surintendant n'était pas homme à reculer, il n'en revint que plus ardemment à la charge; la troupe des prédicants se fit l'ignoble et fidèle écho de ses fureurs.[2]

En l'année 1572 les magistrats les plus zélés *pour l'Évangile* commencèrent à faiblir et à désirer qu'on prît en considération les réclamations des *ministres du Seigneur*. Marbach leur remit, le 19 mars, une supplique très-pressante pour les exhorter à porter dans la ville le dernier coup aux *abominations du papisme*[3]; mais la majorité des sénateurs reconnut, après de longues délibérations, que l'on ne pourrait passer outre sans violer la paix de religion et les traités que tout l'Empire avait signés à Passau et à Augsbourg, et sans exposer par conséquent Strasbourg à de graves dangers. On continua donc à repousser les instances cent fois réitérées des prédicants.

Deux ans plus tard la force de résistance du sénat était fort émoussée. Le 11 mai 1574 il ordonna aux serviteurs de la parole

[1] Tout en repoussant les propositions, le magistrat donnait quelque satisfaction aux prédicants, en vexant de mille manières les religieuses. Ainsi, en 1567, il fit démolir les autels de l'église du couvent de Saint-Nicolas *in undis,* et y établit deux moulins. Les religieuses adressèrent à ce sujet une requête à l'empereur, mais elle n'eut pas de suites. (Voir Pièces justificatives, n° XVI.)

[2] *Ibid.* En cette même année le magistrat défendit à tous les cabaretiers, sous peine de 5 florins d'amende, de servir du maigre les vendredis et samedis. *Monum. Argent.,* t. Ier, p. 27. — *Wahre Relation etc.,* p. 122.

[3] Voir Pièces justificatives, n° XVII.

de lui présenter un mémoire détaillé sur cette affaire, et d'y exposer les raisons en vertu desquelles ils estimaient que les chefs de la république avaient le droit de supprimer l'exercice du catholicisme dans les couvents encore existants. En même temps on enjoignit aux trois avocats de la ville Gremp, Botzheim et Hervius d'examiner la cause et d'écrire leur sentiment.[1]

Les différents mémoires se trouvèrent prêts, en mai 1575, et furent soumis au magistrat. Le consistoire reproduisit mot à mot dans le sien les arguments de la précédente supplique de Marbach. Il soutint qu'en *réformant* les monastères de Strasbourg, on ne violait en aucune façon les dispositions de la paix de religion. « Ces « dispositions, — disaient les ministres[2], — sont applicables uniquement aux villes où les deux religions ont subsisté l'une à côté « de l'autre, toujours et sans interruption, et non pas aux cités où « le papisme a été entièrement aboli une fois déjà avant le traité de « Passau. Or, Strasbourg est dans cette dernière condition, la « messe y a été abolie en 1529, et pendant vingt-et-un ans elle n'y « a plus été célébrée. — La ville, à la vérité, a repris la messe en « 1549, mais pour dix ans seulement, et en vertu de ce traité de « dix ans le culte catholique devait être toléré dans quatre églises « nominativement désignées et non pas dans les couvents.... Le « décret des échevins de 1529, qui abolit la messe, est encore en « vigueur, par conséquent il dépend des magistrats de l'appliquer. « D'ailleurs les monastères ne sont pas des États d'Empire pouvant « avoir leur religion propre, ils sont sous la protection de la ville « qui a le droit de leur donner des ordres et de leur signifier des « défenses.... Ce serait folie de se laisser aller à tolérer la messe « par des craintes humaines. Le danger était plus grand en 1529 « que de nos jours, et cependant les pieux magistrats, qui gouver- « naient alors la république, n'ont été arrêtés par aucune considé- « ration de ce genre ; loin de là, ils ont même défendu, sous peine « d'amende, aux bourgeois encore entachés de catholicisme d'aller

[1] *Monum. Argent.*, t. II, p. 148 et suiv.

[2] *Ibid.*

« à la messe dans les villages voisins....[1] On s'est cru obligé en « conscience de réabolir la messe, en 1559; le même devoir sub« siste aujourd'hui. Il faut craindre d'offenser Dieu et ne pas avoir « d'autre crainte; or, c'est l'offenser que de laisser vivre l'idolâ« trie dans les couvents; une autorité cesse d'être autorité chré« tienne lorsqu'elle ne détruit pas les abominations qu'elle est maî« tresse d'abolir.... Il est temps de revenir à la sainte ferveur des « premières années de la Réforme.... Et si nos chers pères ont bien « fait d'interdire la messe, nous sommes tenus d'imiter les glorieux « exemples qu'ils nous ont donnés.... »

A l'inexprimable désappointement des membres du consistoire, les trois avocats de la ville, bien que zélés protestants, n'abondèrent pas dans leur sens. Ils affirmèrent qu'on ne pouvait, sans violer les traités de paix, s'emparer des quatre monastères et les réformer par voie de fait; mais que le magistrat était libre d'user d'adresse et d'employer les moyens que la modération et la prudence lui suggèreraient *(guetliche Mittel)* pour faire consentir les religieux de Saint-Jean et les trois couvents de femmes à ce que l'on désirait.[2]

Les avocats, après avoir réfuté dans leur écrit les raisons frivoles des membres du consistoire, déclaraient sans détour au sénat[3]: qu'il fallait se garder d'irriter le clergé catholique, de provoquer de sa part des représailles qui tourneraient au détriment de la ville, et de courir risque de perdre de nouveau les églises des trois chapitres en voulant s'emparer de celles des couvents. « Les églises « des chapitres, — ajoutaient-ils, — sont aux mains des protestants « depuis l'année 1559 *par suite d'une usurpation,* il importe de ne « pas se faire illusion sur ce point. Elles pourraient être légalement « réclamées par les chanoines qui, s'ils attaquaient la ville devant

[1] En effet, le sénat avait défendu, le 1er avril 1531, aux bourgeois d'aller à la messe aux villages catholiques du voisinage, sous peine de prison et d'une amende de 5 livres deniers. — Tolérance protestante!

[2] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 153 et suiv. — *Wahre Relation etc.*, p. 136 et suiv.

[3] *Ibid.*

«la chambre impériale, gagneraient infailliblement leur procès;
«car il est évident, en dépit de toutes les affirmations contraires,
« *que l'accord conclu avec l'évêque Érasme avait rétabli le papisme*
« *à perpétuité, et non pas pour dix ans seulement*. Il l'est également
«que le sénat *a agi contre les clauses formelles de la paix de reli-*
«*gion*, en abolissant l'Intérim et en refusant aux catholiques une
«protection sans laquelle il leur était impossible de se maintenir à
«la Cathédrale et dans les églises des deux chapitres de Saint-
« Pierre.

«Notre sentiment, — continuaient les trois avocats, — ne doit
«pas surprendre le magistrat, il a été partagé jadis par le sénat et
«les chefs de la république; autrement nos députés ne se seraient
«pas donné tant de peine pour faire rayer, dans le traité conclu à
«Augsbourg, les articles qui nous condamnent. L'empereur ayant
« refusé d'y toucher, nos députés se sont contentés de protester.
«Mais de quel poids est une protestation contre une résolution
«concertée, convenue et publiée dans l'Allemagne entière? Quel
«compte la chambre impériale en fera-t-elle? Et si, se fondant sur
«un principe si misérable, on veut agir contre la loi générale, ne
«se met-on pas en risque d'encourir la peine portée par les traités
«de religion et d'être mis au ban de l'Empire?»

Les avocats concluaient enfin qu'il était de la sagesse du magistrat de ne pas réveiller une affaire qui exposerait dans Strasbourg la religion protestante et le pur Évangile aux plus grands revers; en finissant, ils répétaient une fois encore : «qu'en voulant s'em-
«parer des couvents, on pourrait bien perdre la Cathédrale et les
«églises des collégiales, et être inquiété sur d'autres points qui
«n'étaient pas inconnus au sénat. Jusqu'à présent, ajoutaient-ils,
«nos adversaires n'ont pas réclamé contre l'abolition du service
«papiste *illégalement ordonnée*, rendons-en grâce à Dieu, mais gar-
«dons-nous de les tirer de leur assoupissement par une attaque
«intempestive; car leur droit subsiste, il dépend d'eux d'en user
«et de nous occasionner de terribles embarras.»

Cet avis fit réfléchir le sénat et arrêta pour un temps les poursuites contre les monastères. «Les catholiques, — disent les ma-

« nuscrits que nous avons sous les yeux[1], — furent extrêmement « consolés de voir leur droit reconnu et défendu par ceux-là mêmes « auxquels le magistrat avait donné sa confiance, et dont on vantait « les lumières et les talents comme jurisconsultes. »

Toutefois ce nouvel échec ne fit perdre courage ni à Marbach, ni à ses collègues; pendant trois ans ils ne cessèrent pas, par des déclamations publiques et des entretiens privés, et par des mémoires présentés aux chefs de la république, de pousser le sénat et le peuple à détruire ce qui restait de l'ancienne religion.

Voulant condescendre en quelque manière à leurs sollicitations, les meisters firent défendre à Érasme Sutor, alors commandeur de Saint-Jean, de dire la messe et de prêcher dans son église.[2] Cet ordre ne l'étonna point; il n'en tint pas compte et continua à remplir ses devoirs, bien décidé à sacrifier sa vie plutôt que d'interrompre les exercices que la religion et la charité attendaient de son zèle.[3] Les religieuses montrèrent presque toutes la même fermeté, en dépit des instances, des menaces et des persécutions des magistrats, qui à chaque instant faisaient invasion dans les couvents et imaginaient mille vexations pour pousser ces humbles filles à l'apostasie.[4] Il est vrai qu'ils en séduisirent quelques-unes et trouvèrent moyen, à force de promesses, de les engager à quitter le cloître; mais celles qui persévérèrent dans la sainteté de leur profession résistèrent avec un courage héroïque aux défenses que leur faisaient les délégués du sénat de vaquer aux exercices de piété que leur règle exigeait. En vain les magistrats leur firent réitérer leurs ordres, le 13 novembre 1578. La fermeté des servantes du Seigneur n'en fut pas ébranlée. Les chefs de la répu-

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*, p. 153 et suiv. — *Wahre Relation, etc.*, p. 136, 136 et suiv.

[2] *Wahre Relation, etc. Ms.*, p. 137. — Archives de Strasbourg (Inv. Spach). Carton B. *Évêché. Armoire historique.* Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

[3] Laguille, part. II, l. VI, p. 54. Plus tard les religieux de Saint-Jean furent obligés de renoncer à leur église, et ne purent plus célébrer la messe que chez les Repenties.

[4] *Archives, loc. cit.* Couvent de Sainte-Marguerite.

blique, auxquels les prédicants étaient parvenus enfin à communiquer leur ardeur, voyant qu'ils ne pouvaient vaincre la résolution des nonnes, délibérèrent pour savoir s'il n'était pas temps d'agir par contrainte.[1]

Ils demandèrent une seconde fois, sur ce point, l'avis des trois avocats et les firent assembler en leur présence, le 17 novembre 1579. Le sieur Gremp s'était laissé gagner par les prédicants et opinait maintenant pour que l'on procédât sur-le-champ à la *Réforme des couvents*. Ses deux confrères persistèrent dans leur premier avis et le motivèrent si bien, que le magistrat, craignant de s'attirer une fâcheuse affaire, se rendit à leurs raisons. La messe continua donc à être célébrée dans les églises des couvents; les prédicants eurent soin dès lors de recommander à la bourgeoisie, dans leurs sermons, de se tenir éloignés de ces *lieux de perdition.* Les meisters, pour complaire aux serviteurs de la parole et faire parade de leur amour pour le pur Évangile, firent placer des soldats du guet dans le voisinage des monastères. Ils devaient n'y laisser entrer que des étrangers et en interdire l'accès aux habitants de la ville. Les bourgeois qui parvenaient, malgré cette précaution, à enfreindre les ordres de leurs chefs, étaient passibles d'amende et de prison.[2] Telle était la façon dont on entendait la liberté religieuse dans la très-évangélique capitale de l'Alsace!

Les choses en restèrent pendant assez longtemps au même point. La persécution ouverte recommença durant les dernières années

[1] *Wahre Relation, Ms.*, p. 138.

[2] *Wahre Relation, etc., loc. cit.* — La reine Élisabeth d'Angleterre déploya vers le même temps plus d'énergie encore que les magistrats *évangéliques* de Strasbourg. Elle rendit, en 1584, un décret de la teneur suivante : «Si à l'avenir on découvre aucun prêtre dans ces «royaumes, il sera *ipso facto* reconnu coupable de haute trahison, et «comme tel il sera tout d'abord pendu, puis descendu de la potence «encore en vie, et enfin décapité, éventré et brûlé. Sa tête sera expo-«sée sur un pieu au milieu de la place publique. Et quant à ceux qui «recevront, logeront ou nourriront un prêtre, ils souffriront la confis-«cation de leurs propriétés et seront pendus sans espoir de miséri-«corde.»

du seizième siècle. De même que nous avons réuni dans nos précédents chapitres tout ce qui est relatif à la guerre déclarée par les luthériens orthodoxes aux protestants reformés, de même nous présenterons ici dans leur ensemble les faits relatifs aux monastères qui subsistaient encore à Strasbourg.

Au nombre de ces monastères se trouvait, outre ceux ci-dessus désignés, une Chartreuse qui n'était pas comprise dans la ville, mais peu éloignée de son enceinte et située sur son territoire.[1] Depuis longtemps le sénat désirait se rendre maître de cet édifice et le raser, sous prétexte, qu'étant près des murailles de Strasbourg, il pourrait servir d'asile aux ennemis qui penseraient à attaquer la république ; mais il n'avait pas osé donner suite à son projet pour plusieurs raisons.

D'abord cette entreprise eût été contraire aux dispositions du traité de Passau et à la paix de religion de 1555; ces pacifications ne laissaient aux protestants que la liberté de disposer des bénéfices ecclésiastiques par eux possédés au temps de la conclusion des traités, et jamais la ville n'avait eu la Chartreuse en son pouvoir; les religieux y étaient toujours restés, on s'était borné à les vexer le plus possible.

En second lieu les chefs de la république redoutaient tout ce qui eût été de nature à les brouiller avec la France. Or, la Chartreuse de Strasbourg dépendait de la Grande-Chartreuse de Grenoble; le roi eût pu trouver mauvais que la ville s'emparât du monastère, et soutenir un ordre dont le chef reconnaissait Sa Majesté comme son protecteur et son souverain. Déjà en l'année 1542 le magistrat avait pris la précaution de demander à François Ier l'autorisation de nommer des administrateurs à ce couvent, et François, qui recherchait l'alliance des États protestants allemands, y avait consenti. Cette persécution sourde n'avait pas découragé les chartreux, et ils étaient restés dans leur cloître.

Mais il arriva, en 1584, que les pères Jean Boët et Pierre Métropagite, chartreux tous deux, visitèrent la maison de Stras-

[1] Voir Première partie, ch. III.

bourg par ordre de leur supérieur général. Ils reconnurent que la discipline régulière se soutenait difficilement dans un lieu situé aux portes d'une ville hérétique. Après inspection faite, ils traitèrent de la vente du monastère avec Thierry de Schomberg, baron de Bischwiller. Thierry et les chartreux firent estimer par des experts les biens et les bâtiments, qui se trouvèrent valoir trente mille écus d'or; le baron engagea, pour le paiement de cette somme, aux supérieurs généraux de l'ordre, une rente annuelle de quinze cents écus d'or qui lui était due par le roi de France, et dont l'Hôtel-de-Ville de Paris était chargé. Ce traité fut ratifié, le 1er avril 1587, en chapitre général à la grande Chartreuse près de Grenoble; mais il ne fut pas exécuté et les religieux de Strasbourg demeurèrent paisiblement dans leur retraite. Sur ces entrefaites Thierry de Schomberg fut tué à la bataille d'Ivry, et ses héritiers cédèrent ses droits sur le couvent en question au roi Henri IV.

On sait que ce prince se vit en face de la ligue lorsqu'il se disposa à monter sur le trône auquel l'appelait sa naissance, mais dont le séparait l'hérésie de Calvin dans laquelle il avait été élevé. Voulant soutenir ses droits, il sollicita l'appui et le secours des princes et États protestants d'Allemagne. Il chargea de cette commission Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui vint demander, au nom du roi, à la ville de Strasbourg de l'argent à emprunter pour payer les troupes que Sa Majesté faisait lever au-delà du Rhin.[1]

Le sénat saisit avec bonheur l'occasion qui se présentait. Il proposa à Turenne de donner à Henri IV douze mille florins sans délai, et pareille somme avant le 11 juillet; de tenir le roi quitte

[1] Thuan, l. CI, p. 140. Henri IV entretenait depuis longtemps des relations très-suivies avec les magistrats de Strasbourg, auxquels il avait recours dans ses embarras et qu'il traitait de *très-chers bons amys et voisins*. On conserve de nombreuses lettres de ce prince aux Archives de la ville. Celle dont il chargea le vicomte de Turenne est datée du camp de Gisors, du 27e jour d'octobre 1590. Voir Kentzinger, *op. cit.*, p. 165 et 166.

de quarante-deux mille florins que la ville lui avait prêtés trois ans auparavant, et de ne rien réclamer pour les dépenses que les troupes françaises avaient faites en passant par le territoire de la république durant les dernières guerres; le tout à condition que Henri IV cèderait à Strasbourg les droits qu'il pouvait avoir sur la Chartreuse, et qu'il ne s'opposerait pas à sa démolition. Le vicomte de Turenne n'avait pas reçu l'ordre de traiter sur ce point, mais les besoins d'argent étaient pressants; il consentit à ce qu'on lui demandait et s'engagea de plus à faire ratifier cette aliénation par les supérieurs de l'ordre que le roi serait obligé de dédommager. Cependant il eut soin de stipuler aussi que les religieux du monastère seraient libres de se retirer dans la maison qu'ils possédaient à Strasbourg, et d'y emporter leurs meubles et leurs effets. Le traité fut signé le 2 juillet 1592.[1]

Les magistrats envoyèrent sur-le-champ un grand nombre d'ouvriers pour travailler à la démolition du couvent, de peur qu'il ne survînt quelque obstacle à l'exécution des clauses convenues. Quant au prieur[2] et aux quatre religieux qui étaient alors à la Chartreuse, on les fit monter dans un chariot couvert et on les mena à la maison de l'ordre, située dans le voisinage de l'antique collégiale de Saint-Thomas. On déposa dans le même lieu le grain et le vin des chartreux. Mais on eut soin de porter leur magnifique bibliothèque aux Dominicains, leurs ornements d'église et leurs admirables vitraux peints à Saint-Marc.

Telle fut la destinée finale de ce couvent fondé, en 1340, par Jean de Misnie, Gérard de Saxe et Vernier de Hesse.

Les religieux se plaignirent de la façon brutale dont on avait procédé à leur égard. Ils se rendirent à Mayence, en 1593, réclamèrent l'appui des princes électeurs ecclésiastiques et de l'empereur Rodolphe II. Il en résulta un long procès qui dura jusqu'en 1600.

[1] Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier). — *Inventaire ecclésiastique*, part. III, t. II. *Maisons religieuses*, ch. V. *Couvents, démolition de la Chartreuse*, 1592.

[2] Il se nommait Jean Schustein.

A cette époque Henri IV ratifia enfin le traité conclu par le vicomte de Turenne, et transigea avec les chartreux du dédommagement auquel ce seigneur l'avait engagé.[1]

Bientôt après les moines s'établirent à Molsheim. Ils continuèrent à y donner l'exemple de la plus édifiante régularité. La crainte de s'attirer quelque grave embarras poussa le sénat à leur restituer leur bibliothèque et leurs ornements d'église.

L'heureuse issue de l'affaire des chartreux combla de joie les prédicants et leur fit espérer d'autres succès.

Le consistoire avait présenté, dès le 3 mars 1591, aux magistrats une requête nouvelle par laquelle il réclamait avec une énergie croissante ce qu'il lui plaisait d'appeler la *réforme des couvents*. La pièce était signée par Pappus, surintendant et ministre de la Cathédrale, par Jean Thomas, ministre de Saint-Nicolas, par Jean Faber, ministre de Saint-Thomas, et par Thomas Schaller, diacre de la Cathédrale, au nom de tous les serviteurs de la parole de Strasbourg. Elle existe encore[2], et on peut la considérer comme la parfaite expression des sentiments, des désirs, des espérances et des haines de ces hommes qui se prétendaient poussés par l'amour de l'Évangile.

Après avoir rappelé au magistrat ce qu'il a entendu prêcher dans un sermon « fait exprès contre le papisme ou la religion de l'antechrist, » ils le prient de faire réflexion, que l'*idolâtrie* s'est extrêmement accrue et fortifiée en peu d'années dans les collégiales et dans les monastères de Strasbourg; — que les papistes ont continué, après les dix années du *malheureux intérim*, à célébrer dans les cloîtres la *messe blasphématrice;* — qu'ils ont eu l'*audace* de baptiser des enfants et de porter à des malades la *moitié de leur*

[1] Archives de Strasbourg (Inv. Spach). *Chartreuse de Molsheim. Procédure et transaction,* 1er carton. — Henri IV, allié de Strasbourg, avait menacé d'abord de mettre sous séquestre tous les biens des Chartreuses françaises, parce que les chartreux dépossédés de Strasbourg *avaient osé* demander justice et protection à l'Empereur.

[2] *Wahre Relation, etc., Ms.*, p. 160 et 161. — *Monum. Argent.*, t. II, p. 268. — Voir Pièces justificatives, n° XVIII.

prétendu sacrement; — qu'ils se sont permis de prêcher à Saint-Jean et d'y pratiquer les *abominables cérémonies* de leur culte *anti-chrétien;* — et qu'ils exercent leur religion, non-seulement dans les maisons particulières où ils assemblent le peuple au son de la clochette, mais encore dans le chœur même des églises collégiales. — « Ils se sont vantés, ajoutaient les prédicants, de recommencer bientôt le service catholique dans la Cathédrale..., ils n'ont pas craint d'attirer plusieurs bourgeois à leurs sentiments et de débiter leur doctrine à qui a voulu les entendre. Il est donc de votre devoir, ô magistrats, d'interdire absolument l'exercice du culte catholique dans la ville de Strasbourg et d'*exterminer l'idolâtrie* dans les collégiales et les monastères, si vous ne voulez renoncer au droit de porter le titre d'autorité chrétienne.[1] Agissez, commandez, ainsi vous imiterez Ezéchias, qui a fait détruire les temples des idoles; Darius, qui a donné à Daniel le pouvoir de détruire l'idole de Beel, et Nabuchodonosor, qui a défendu sévèrement à ses sujets de blasphémer le Dieu d'Israël.... »

La remontrance des ministres du Seigneur enflamma les sénateurs strasbourgeois. Aspirant à marcher sur les traces des personnages bibliques qu'on leur citait, ils se décidèrent à entreprendre une nouvelle campagne contre l'antechrist[2], et à anéantir les derniers vestiges de catholicité dans les maisons religieuses de Sainte-Madeleine, de Sainte-Marguerite et de Saint-Nicolas *in undis*.

Toutefois ils voulurent essayer d'abord d'agir par la persuasion. Dans ce but ils envoyèrent, pendant les mois de février, de mars et d'avril 1592, aux trois monastères, diverses députations chargées d'engager les nonnes à quitter le cloître et à changer de profession. On offrait de donner, à celles qui renonceraient à leur état pour embrasser le pur Évangile, soixante florins et vingt sacs de grain

[1] Cette menace faite au magistrat de ne plus être considéré comme *autorité chrétienne* paraît avoir été l'arme favorite des serviteurs de la parole, on la retrouve dans tous leurs mémoires.

[2] *Monum. Argent., loc. cit.* — *Wahre Relation, Ms.*, p. 161 et 162.

par an. Il y en eut quelques-unes qui faiblirent, les autres résistèrent avec une fermeté à toute épreuve. Enfin les magistrats jetèrent le masque[1]; fatigués d'user de ménagements et voulant confisquer et faire servir à d'autres usages le monastère de *Saint-Nicolas in undis*[2], ils en firent sortir les religieuses demeurées fidèles et les conduisirent, au nombre de huit, au couvent de Sainte-Marguerite.[3]

Ces nouvelles entreprises contre la religion causèrent à l'évêque Jean de Manderscheid une douleur qui le conduisit au tombeau; il mourut subitement à Saverne, le 2 mai 1592, laissant à ses successeurs, comme le dit Laguille[4], un diocèse désolé par les novateurs, et en même temps d'illustres exemples de sagesse et de fermeté épiscopale. Il fut enseveli dans l'église collégiale de Saverne. Sa mort devint le signal des plus épouvantables désordres; nous y reviendrons plus tard.

Quant aux prédicants et aux magistrats de Strasbourg, ils poursuivirent leur système de persécution avec une persévérance vraiment diabolique. Tout ce que la méchanceté la plus rafinée peut

[1] *Monum. Argent., loc. cit.* — *Wahre Relation, Ms.*, p. 161 et 162.

[2] On y logea les campagnards fugitifs pendant les guerres subséquentes.

[3] Celui-ci partagea plus tard le sort de Saint-Nicolas *in undis*, et on réunit toutes les religieuses au monastère des Repenties, lequel survécut seul à la persécution. Il existait encore lors de la réunion de Strasbourg à la France. — Voir Pièces justificatives, n° XIX. *Le décret du magistrat qui ordonne la suppression du couvent de Saint-Nicolas*, tiré des Archives. — Archives de Strasbourg (Inv. Spach), carton B. *Décret de suppression de Saint-Nicolas in undis et fragment du journal d'une des religieuses.* Elle raconte qu'après mille vexations leur dernière prieure a passé quatre ans dans les prisons de la ville, six mois à l'hospice des pauvres, et qu'enfin elle est venue mourir à Sainte-Marguerite. — Même carton. *Titres, bulles, pièces historiques relatives au couvent de Sainte-Marguerite. Décret du sénat qui oblige celles qui refusent d'apostasier à écouter le prêche hérétique.* — Archives. (Inv. Grandidier), *Inventaire ecclésiastique*, t. II, part. III, *Maisons religieuses, requête des nonnes de Saint-Nicolas et de Sainte-Marguerite, qui demandent au sénat d'empire et à l'empereur de les protéger contre les violences des prédicants et du magistrat.*

[4] *Op. cit.*, part. II, l. VII, p. 66.

inventer fut mis en jeu contre les pieuses filles qui restaient fidèles à leur Dieu et à leur foi, tandis que l'hérésie étalait insolemment son triomphe autour d'elles.[1]

Les vexations, dont elles furent l'objet pendant une longue suite d'années, sont consignées dans un mémoire que les Repenties adressèrent bien longtemps après (en 1629) à l'Empereur, pour le supplier d'avoir pitié de leur profonde détresse et de leur venir en aide. Cette intéressante pétition, corroborée par toutes les pièces qui en établissent la parfaite authenticité, est sous nos yeux[2], nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en communiquant quelques passages à nos lecteurs.[3]

« Le magistrat de Strasbourg, disent les religieuses, a violé à notre égard toutes les clauses de la pacification qui défend de molester personne pour cause de religion. C'est surtout à partir de l'année 1592 qu'on nous a accablées et persécutées de mille manières, pour nous forcer à apostasier.... Le sénat, après avoir détruit la Chartreuse et le couvent *in Undis*, s'est acharné à notre pauvre maison. Nous y étions au nombre de onze, les délégués du magistrat nous ont fait comparaître une à une en leur présence au parloir et nous ont engagé à quitter la vie religieuse. Ils promettaient à celles qui y consentiraient soixante florins et douze sacs de blé par an, et ils ajoutaient qu'en cas de refus ils feraient subir à notre couvent le sort de celui de Saint-Nicolas *in undis* et de la Chartreuse. Leurs menaces étaient terribles, cinq de nous restèrent seules fidèles, les autres ont rompu leurs vœux, et c'est nous qu'on force à donner à ces malheureuses le blé et la pension qui leur ont été promis. Il en résulte que nous sommes réduites à la dernière misère; nous avons été obligées d'emprunter un peu de vin pour pouvoir continuer à faire célébrer le saint sacrifice. Nous avons

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] *Monum. Argent.*, t. I[er], p. 131 et suiv. *Supplication adressée à l'Empereur par les religieuses de Sainte-Madeleine à Strasbourg au sujet des injures dont les accable le magistrat*, 1629.

[3] Le mémoire est trop volumineux pour pouvoir être reproduit en entier dans les pièces justificatives.

supplié le magistrat de nous délivrer de la charge insupportable qu'il nous a imposée, nos réclamations ont été inutiles. Furieux de n'avoir pu nous pousser à renier notre foi, il a fait saisir mille huit cent cinquante-neuf florins, dus au couvent par les sieurs Nicolas Bietenheim et Henri Albrecht, et il nous a donné ces deux mêmes hommes en qualité de curateurs. Nous avons adressé nos plaintes à la chambre impériale de Spire, le 9 avril 1597, et elle a ordonné par un mandat, sous peine d'une amende de dix marcs d'or, de suspendre le paiement des pensions à celles qui avaient quitté le couvent. Mais loin de tenir compte de cet ordre, les magistrats sont entrés tumultueusement dans notre maison, le 9 avril 1598, accompagnés d'un flot de peuple; ils ont forcé nos caisses et nos greniers, enlevé deux cents sacs de blé que nous possédions encore et les ont livrés en paiement de leurs pensions aux apostates qui s'étaient mariées depuis. Les clefs de notre grenier, au lieu de nous être rendues, ont été remises au curateur, c'est lui qui en dispose.... Depuis trente ans on nous force à payer ces pensions malgré notre détresse et notre misère; nous ne possédons plus rien, on veut nous réduire à mourir de faim, et nous craignons qu'on n'en vienne à piller et à détruire notre maison.... On a recours à toutes sortes de moyens pour anéantir ici les dernières traces de la religion catholique; en 1604, en dépit de nos alarmes, de nos prières et de nos protestations, on a déposé dans notre cour sept grandes tonnes de poudre qui s'y trouvent encore; en 1605 les portes du monastère ont été forcées, on a visité jusqu'à nos cellules; à la Toussaint de la même année on nous a interdit à perpétuité l'usage des cloches, et on nous a enjoint, sous les peines les plus sévères, de livrer, avant quinze jours révolus, notre titre de fondation, notre lettre de protection impériale et nos documents.... Quatre de nos prieures sont mortes depuis le temps de la persécution; à la mort de la dernière le sénat s'est mêlé de l'élection, contrairement au droit et à la justice, et il nous en a imposé une; de même il nous a donné un intendant protestant qui, au lieu de soigner nos intérêts, nous est infidèle....

«Nous supplions votre Majesté Impériale, disaient en finissant

les religieuses; d'avoir pitié de nous et de nous accorder sa protection. Nous demandons : — que nos persécuteurs soient obligés de nous restituer nos revenus réguliers et les pensions qu'ils nous ont contraintes de payer aux apostates; — l'autorisation de remplacer par un catholique à notre choix l'intendant protestant qui nous a été imposé, — la restitution de nos titres et documents, — le droit d'élire librement notre prieure et de faire usage de nos cloches; — nous prions en outre Votre Majesté d'obliger les magistrats à enlever les tonnes de poudre déposées dans notre cour, et à mettre un terme à leur inquisition, de manière à ce que nous puissions servir Dieu en paix, conformément à nos vœux, dans notre couvent. »

L'Empereur intervint, en effet, mais la Réforme avait produit en Allemagne une désorganisation si complète, que la protection du prince fut absolument inefficace et n'eut d'autre effet que d'attirer de nouveaux déboires à celles qui en étaient l'objet. Elles partagèrent le sort des chanoines catholiques qui se trouvaient encore dans la ville, et que les prédicants se flattaient d'en chasser à force de multiplier les iniquités et les injustices à leur égard. La haine et la persécution du catholicisme étaient, aux yeux des ministres du pur Évangile, la première des vertus et le plus saint des devoirs.

Ils firent si bien qu'enfin l'église du couvent de la Madeleine ou des Repenties fut le seul lieu de la ville que l'abomination de la désolation n'eût pas envahi. La religion de Jésus-Christ continua à y vivre, semblable à une semence humble et cachée, mais conservant un germe puissant et fécond destiné à se développer un jour. C'est là seulement que les prêtres du Dieu vivant continuèrent à célébrer, sans pompe et avec mystère, le sacrifice non-sanglant; c'est là que les fidèles pouvaient recevoir encore, en secret, le pain des forts et se préparer à de nouveaux combats. Mais la rage haineuse des serviteurs de la parole avait extorqué au sénat un ordre qui défendait, sous les peines les plus sévères, aux derniers représentants du sacerdoce, de baptiser et de marier ou de préparer les mourants à paraître devant le tribunal du Seigneur. Moyennant

ces précautions ils se flattaient d'en finir promptement avec le catholicisme, dont la longévité commençait à les étonner.

Heureusement Dieu se rit des calculs des fous et des méchants et des ruses de l'enfer. L'état actuel de Strasbourg démontre cette vérité.

CHAPITRE XV.

Apostasie de Gebhard Truchsess de Waldbourg. — Scission du grand-chapitre de Strasbourg. — Ses suites.

Dans le temps même où les prédicants poursuivaient de leur haine acharnée tout ce qui ne s'accordait pas avec l'*orthodoxie* luthérienne, d'importants événements s'accomplissaient et avaient un immense retentissement en Alsace. Le désir de mettre de l'unité dans notre récit ne nous a pas permis de nous en occuper jusqu'à présent. Nous allons les reprendre.

Nous avons eu occasion de parler souvent du grand-chapitre de Strasbourg, et l'on n'a pas oublié qu'à l'époque de l'établissement de la Réforme dans la ville, l'évêque n'avait pas trouvé dans ce corps l'énergie et l'active coopération qu'il eût été en droit d'en attendre.

Le grand-chapitre ou le chapitre des vingt-quatre comtes[1], car on lui donnait également ce nom, possédait depuis fort longtemps des priviléges étendus qui lui assuraient une position très-indépendante.

Le-grand doyen Sigismond de Hohenlohe avait été le premier, dans ce corps riche et puissant, à donner le signal de l'infidélité. L'on se souvient qu'il avait été obligé de quitter Strasbourg, dès l'année 1527[2], et de mener pendant les derniers temps de son existence la vie aventureuse du chevalier errant.

Cependant ce triste exemple trouva d'assez nombreux imitateurs; plusieurs membres du grand-chapitre eurent de secrètes sympathies pour l'hérésie, et en général l'intérêt personnel les poussa à se

[1] Il fallait compter seize quartiers du côté paternel et autant du côté maternel pour être membre du chapitre de la Cathédrale de Strasbourg.

[2] Voir notre *Histoire de l'Établissement de la Réforme à Strasbourg et en Alsace.*

maintenir en bons termes avec la ville de Strasbourg, qui eût pu facilement leur susciter des embarras, à l'occasion de la perception d'une partie de leurs revenus.

Ils restèrent à peu près neutres dans la longue querelle qui suivit l'élection de Jean de Manderscheid, lorsque le prélat refusa de se lier par le serment que les évêques avaient coutume de prêter à la ville à l'occasion de leur avénement. Ce fut même durant ce démêlé que le grand-chapitre fit bâtir la maison dite du *Bruderhof*[1], attenante à la Cathédrale, et destinée à servir de demeure aux chanoines et à y enfermer une partie de leurs denrées.

Cet édifice fut commencé en 1571; le sénat n'osa pas s'y opposer, d'abord parce qu'il avait déclaré qu'il ne toucherait pas au temporel des églises usurpées sur les catholiques, ensuite parce que le grand-chapitre était sujet immédiat de l'Empire, et que par conséquent on n'eût pu s'emparer de ses biens sans violer une des conditions essentielles de la paix de religion.

Il résulte de ce qui précède que la position de l'évêque vis-à-vis de ses chanoines était assez embarrassée; un événement inattendu vint la compliquer encore davantage, et eut pour l'Alsace les plus terribles conséquences.

Gebhard, comte de Truchsess-Waldbourg, était alors doyen de la Cathédrale de Strasbourg, en même temps qu'archevêque électeur de Cologne. Ce malheureux, indigne de porter le nom du guerrier illustre, qui avait sauvé l'Allemagne lors de la guerre des paysans, s'éprit follement de la beauté d'Agnès de Mansfeld, chanoinesse du chapitre de Gierisheim, près de Dusseldorf. Celle-ci, ennuyé du célibat, très-insinuante et sûre de son empire sur l'archevêque, lui arracha une promesse de mariage.[2] Peu de temps après Pierre-Ernest de Mansfeld, frère d'Agnès, somma Gebhard de tenir

[1] A la même époque l'on fit ériger, par Isaac Habrecht, la célèbre horloge de la Cathédrale de Strasbourg. Conrad Dasypodius, professeur de mathématiques, fit le dessin de cet ouvrage et présida à son exécution. L'horloge fut achevée en 1575. Elle a été rétablie et infiniment perfectionnée de nos jours par Schwilgué.

[2] *Wahre Relation, etc., Ms.*, p. 139 et suiv.

sa parole; Gebhard céda, épousa, en 1582, à Bonn l'objet de ses sacrilèges amours. Toutefois le mariage fut secret et n'eut pour témoins que le frère et la sœur d'Agnès. Ce premier pas devait nécessairement faire entrer à pleines voiles l'archevêque dans le *pur Évangile;* en effet, la chose ne manqua pas d'arriver.

Gebhard de Waldbourg, n'étant pas fort riche, résolut de conserver, malgré son mariage, son archevêché et son doyenné. Hermann-Adolphe de Solms, comte et chanoine de Strasbourg et de Cologne, et le comte de Neuvenar, confidents intimes du prélat, lui conseillèrent d'engager les protestants à demander au magistrat de Cologne la permission d'exercer librement dans cette ville leur religion selon la confession d'Augsbourg. Ils pensaient que la requête serait repoussée et que les protestants, irrités du refus, prendraient parti pour l'archevêque et appuieraient ses prétentions.

La pétition fut, en effet, présentée au sénat, et comme il ne se pressait pas de répondre, le comte de Neuvenar assembla quelques protestants dans un village voisin et leur fit faire le prêche par un ministre que le prince palatin Jean-Casimir lui avait envoyé.[1]

Cette nouveauté fit grand bruit à Cologne, les magistrats réclamèrent avec beaucoup d'énergie. Gebhard, aussi lâche qu'infâme, assura qu'il n'y avait point eu de part, et le complaisant Solms voulut bien affirmer que tout cela s'était fait à l'insu de l'électeur.

Cependant les protestants continuaient à s'assembler, le sénat fit alors pointer, sans plus de cérémonie, un gros canon sur le lieu de leur réunion; après le premier coup ils se dispersèrent.[2]

Le comte de Neuvenar réclama; l'archevêque, jugeant qu'il n'était pas encore temps d'éclater, le calma. Mais les dispositions de Gebhard n'étaient un secret pour personne; le chapitre et le sénat eurent plusieurs conférences, afin d'aviser aux moyens de sauver la religion. Les chanoines députèrent, pour aller à la diète, Frédéric de Saxe-Lauenbourg, membre des chapitres de Cologne et de Strasbourg. Ce jeune prince se rendit à Augsbourg et chercha

[1] *Wahre Relation,* etc., *Ms.,* p. 139 et suiv.
[2] *Ibid*

à s'assurer le concours de Guillaume de Clèves et d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui gouvernait les Pays-Bas au nom de Philippe II d'Espagne.

Gebhard de Truchsess, de son côté, commençait à lever le masque; il s'empara de Bonn et y mit garnison sous prétexte de pourvoir à sa sûreté.

Grégoire XIII occupait alors la chaire pontificale; informé de ces mouvements, il espéra encore remédier au mal par la douceur. Il adressa au malheureux archevêque de Cologne un bref, dans lequel il le conjurait avec une tendresse toute paternelle de songer au salut de son âme et de ne pas se condamner à un malheur éternel.[1] Le pape écrivit aussi, le 17 décembre 1582, aux électeurs de Trèves et de Mayence et à l'évêque de Strasbourg[2] pour les supplier de l'aider à tirer l'archevêque de son égarement; en même temps il pressa l'empereur Rodolphe de se joindre à lui et de détourner l'orage qui menaçait la religion dans l'Allemagne entière.

Mais d'autre part les princes protestants ne restaient pas oisifs, ils vinrent en foule féliciter Gebhard et lui promettre des secours en hommes et en argent. Il n'en fallait pas davantage pour éblouir un homme aussi corrompu, et qui en assouvissant ses brutales passions avait perdu jusqu'à la dernière étincelle d'honneur et de loyauté.

L'électeur de Cologne étala lui-même au grand jour son infamie; il déclara dans un édit[3], « qu'étant sorti des ténèbres du papisme « et qu'ayant ouvert les yeux à la lumière de la saine doctrine « (c'est-à-dire aux charmes de la belle Agnès), il n'avait rien plus « à cœur que de remplir les devoirs de sa dignité.

Il ajoutait cependant : « qu'il laisserait à ses sujets une entière « liberté de conscience et qu'il ne toucherait point aux priviléges

[1] Chitræus, p. 252.

[2] Nous avons retrouvé la lettre du souverain pontife à l'évêque de Strasbourg aux Archives du Bas-Rhin. Voir Pièces justificatives, n° XX. Deux autres lettres adressées à ce sujet par le pape au prélat, le 12 janvier et le 5 mars 1583, sont également conservées aux Archives; nous les publions sous les n[os] XXI et XXII.

[3] *Wahre Relation, etc., Ms., loc. cit.*

« de son chapitre, lequel pourrait après sa mort lui choisir un suc« cesseur digne de la place qu'il occupait. »

Gebhard mentait effrontément en faisant cette dernière promesse; il se flattait, au contraire, de convertir, à l'aide de ses coreligionaires actuels, l'archevêché de Cologne en principauté séculière[1], et de la transmettre aux héritiers qu'il attendait de son secret hymen. Mais le temps de dévoiler de semblables projets n'était pas venu; il fallait d'abord essayer de calmer et de rassurer une population et un chapitre dont l'attachement au catholicisme ne pouvait faire l'objet d'un doute.

Les électeurs de Saxe, de Brandebourg et palatin avaient déjà écrit de longues lettres à l'Empereur, « afin de le supplier de ne « pas permettre que l'archevêque de Cologne fût molesté pour « cause de religion. »[2] Rodolphe, qui s'était efforcé de ramener Gebhard au devoir, lui dépêcha encore le sieur Jacques de la Court pour apprendre de sa bouche même quelles étaient ses résolutions.

L'apostat, qui se sentait soutenu, profita de la circonstance pour préparer les voies à la publicité qu'il se proposait de donner à son ignoble mariage. Il déclara nettement à l'envoyé impérial « qu'il avait embrassé la pure doctrine telle qu'elle est exprimée « dans la confession d'Augsbourg, et que, puisque le saint état du « mariage ne lui était interdit que par une loi émanée des papes, « *contrairement à la parole de Dieu*, il *pensait à se marier* sans « vouloir cependant renoncer à la dignité d'archevêque et d'électeur. » Articuler une semblable déclaration, c'était tirer l'épée.

Les États de Cologne s'assemblèrent le 1er février 1583[3]; la paix de religion leur traçait la marche qu'ils devaient suivre. Elle avait décidé que les archevêques, évêques et prélats qui apostasieraient, perdraient leurs dignités et leurs bénéfices, et qu'on en élirait d'autres à leur place. Le chapitre, la noblesse du pays et la bourgeoisie de Cologne en conclurent qu'ils étaient déliés de leur serment envers l'électeur, et que l'on devait obéissance au chapitre

[1] *Wahre Relation, loc. cit.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 140.

jusqu'à ce qu'il eût procédé au remplacement de Gebhard. Les envoyés de l'Empereur, le nonce du pape et le sénat de la ville approuvèrent cette résolution.

L'archevêque en fut exaspéré ; dès le même jour il suivit le conseil des protestants qui voulaient le mettre dans l'impossibilité de reculer, et déclara publiquement son mariage avec Agnès. Il fit conduire en grande pompe sa digne compagne au palais épiscopal. Puis il enleva les Archives de Bonn, et engagea les biens de l'électorat de Cologne au prince palatin Jean-Casimir pour avoir de quoi soutenir la guerre qu'il considérait comme imminente.

Pendant que ces événements se passaient, le souverain pontife, se flattant encore de prévenir la chute complète du coupable, avait chargé le cardinal André d'Autriche d'aller lui faire des remontrances. Mais le prince palatin Jean-Casimir, ayant refusé des passe-ports au représentant du pape, le cardinal dut prendre sa route par l'Alsace, la Lorraine et le Luxembourg. Il fut informé en chemin de la conduite de l'électeur; dès lors sa mission n'avait plus de but, il revint sur ses pas et donna avis à Sa Sainteté de l'état des choses.

Grégoire XIII publia une bulle d'excommunication contre Gebhard Truchsess, et donna au chapitre la liberté d'élire un autre archevêque. La bulle était datée du onzième des calendes d'avril 1583; le 20 du même mois les chanoines de Cologne conférèrent la dignité archiépiscopale à Ernest de Bavière, évêque de Freisingen, d'Hildesheim et de Liége.

Le 21 avril, l'évêque de Verceil, nonce du pape, fit citer les chanoines qui s'étaient déclarés pour Gebhard et qui professaient également la confession d'Augsbourg. Le comte Hermann Adolphe de Solms, le baron de Vinnenburg et Bilstein et le comte George de Sein Wittgenstein furent privés de leurs bénéfices par sentence du 29 avril.[1] Tous trois ils étaient à la fois chanoines de Cologne et de Strasbourg.

[1] Thuan, l. LXXVIII, p. 655. — Mich. ab. Isselt, *De bell. Coloni.*, p. 463.

Les condamnés résistèrent, et la guerre éclata avec fureur dans l'électorat. Les détails de cette campagne sont étrangers à notre sujet. Il nous suffit de dire qu'elle fut promptement terminée. Les princes protestants, qui avaient prodigués de si belles promesses à Gebhard, le soutinrent faiblement et finirent par l'abandonner. Un autre objet absorbait maintenant leurs soins et leur attention. Ils voulaient empêcher l'admission de l'almanach grégorien récemment publié[1], et ils trouvaient bien plus important de s'opposer à l'introduction d'une nouveauté venant de l'antechrist que de s'occuper des intérêts de leur allié.

Livré à ses propres forces et écrasé par le duc de Parme, l'ex-électeur se vit bientôt obligé d'abandonner la partie. Il se rendit à Delpht pour implorer la pitié du prince d'Orange, qui lui permit de se retirer à La Haye. L'ancien archevêque et l'ancienne chanoinesse y vécurent dans l'indigence et dans l'obscurité, mais pouvant se livrer aux douceurs de l'amour.

L'incendie allumé dans l'Église de Cologne se communiqua à celle de Strasbourg, dont Gebhard était grand-doyen, ainsi que nous le disions. Le prince Frédéric de Saxe Lauenbourg s'était flatté de prendre la place de Truchsess à Cologne. Déçu dans cette espérance, il voulut au moins s'assurer une partie de la succession de l'Électeur et se faire nommer grand-doyen de Strasbourg. Il se rendit dans cette ville et demanda au grand-chapitre de lui conférer la dignité qu'il ambitionnait. Mais le baron de Vinnenburg et les comtes de Solms et de Wittgenstein, qui avaient été excommuniés à Cologne, craignirent de perdre leurs canonicats de Strasbourg, si Gebhard venait à être déclaré déchu de son doyenné, et se hâtèrent de prendre des mesures pour parer le coup.[2] Witt-

[1] Le clergé catholique et la portion épiscopale et autrichienne de l'Alsace s'empressèrent d'adopter le calendrier grégorien. Il ne le fut à Strasbourg que par ordre de Louis XIV, en 1682. Cependant, dès l'année 1582, on imprima dans la ville des feuilles sur lesquelles les deux calendriers, l'ancien et le nouveau, se trouvaient réunis en face l'un de l'autre.

[2] *Wahre Relation, etc.*, p. 140. — Laguille, part. II, l. VI, p. 57. — Surius, *Comment.*, p. 1109.

genstein et Vinnenburg se rendirent à Strasbourg, au mois d'avril 1584, et demandèrent à être admis dans le chapitre et à jouir des revenus de leurs bénéfices. Pour la premire fois l'hérésie ouverte et déclarée prétendait effrontément trôner au chapitre catholique de Strasbourg. Cet acte d'une insolence inouïe fit sortir les chanoines de leur torpeur. Après avoir consulté l'évêque, le comte Christophe de Nellenburg, seigneur de Tingen et prévôt de la Cathédrale, déclara aux deux excommuniés, « que devant obéir à celui que « tout le chapitre reconnaissait pour son juge, il ne pouvait leur « accorder ce qu'ils désiraient. »

Après cette déclaration les chanoines catholiques sortirent de Strasbourg et se retirèrent les uns à Saverne, les autres à Offenbourg en emportant le trésor et les Archives du chapitre.[1]

Les apostats, au contraire, restèrent dans la ville et en appelèrent à l'Empereur et aux princes de l'Empire; puis, sans attendre l'expiration du terme de leur appel, ils firent ouvrir les greniers du chapitre et en tirèrent les grains qu'ils prétendaient leur appartenir.[2]

Les chanoines catholiques, de leur côté, portèrent plainte à l'Empereur et au sénat. La réponse du premier fut favorable; on fit

[1] Lettre de l'évêque aux chanoines, conservée aux Archives, *loc. cit.*

[2] Toutes les pièces relatives aux démêlés du chapitre de Strasbourg (dits affaires du Bruderhof) sont conservées aux Archives du Bas-Rhin; nous les avons examinées à loisir. Voir *Évêché de Strasbourg, armoire historique*, 5[e] carton, boîte 2, S, liasse 1, B. — 1584 à 1604 (allemand sur papier). *Relation des différents occasionnés par la Réforme, guerre et troubles qui s'en sont suivis.* — 1584 à 1587. *Mémoire sur les dommages occasionnés par les excommuniés à Strasbourg et à la campagne.* — 1583, 3 déc. *Décret capitulaire. Le grand-chapitre défend à ses officiers de reconnaître les dignitaires protestants.* — 1584, 2 janv. (latin). *Lettre de l'évêque de Strasbourg au pape.* — 1584, 21 fév. (allemand). *Lettre du grand-chapitre à l'évêque sur l'affaire des chanoines protestants et modèle de la lettre à envoyer à ce sujet au pape et à l'empereur.* — *Correspondance complète entre l'évêque, la ville, le grand-chapitre, les chanoines apostats, plusieurs princes allemands. Suppliques au pape et à l'empereur.* — Voir aussi *toute la liasse*, I, C, renfermant la suite des papiers relatifs à la même affaire.

signifier alors aux protestants, par un notaire, l'ancien statut portant qu'on n'admettrait plus dans le chapitre ceux qui auraient été excommuniés. Wittgenstein et Vinnenburg n'en persistèrent pas moins à soutenir qu'ils avaient le droit de siéger parmi les capitulaires. Le comte Ernest de Mansfeld se joignit à eux. Le comte Bernard de Waldeck se laissa également entraîner, mais plus tard il se réunit de nouveau aux catholiques. Ceux-ci choisirent, au mois de juin, Frédéric de Saxe Lauenbourg pour leur grand-doyen.

Le sénat et la bourgeoisie de Strasbourg prirent parti pour les excommuniés; on devait s'y attendre. Des pasquinades, dans lesquelles les chanoines et l'évêque étaient traités de la façon la plus ignoble, circulaient dans la ville; les prédicants ne manquaient pas de profiter de l'occasion pour exaspérer de plus en plus *leurs fidèles* contre les catholiques. On pouvait craindre que la populace ne finît par se porter aux dernières extrémités.

Le grand-chapitre, désirant prévenir de nouveaux désordres, députa, le 18 juillet, au magistrat les comtes de Manderscheid[1], de Gérolstein et de Hohen-Saxen pour lui exposer les raisons qu'on avait eues de frapper d'exclusion le comte de Wittgenstein et le baron de Vinnenburg. Les trois députés présentèrent au sénat les ordres de l'Empereur et lui démontrèrent que dans la conduite du chapitre rien ne blessait ni la paix de religion, ni les droits de la république de Strasbourg. Le magistrat, bien décidé à donner tort aux catholiques, se montra plus irrité que touché de la démarche des chanoines.

Un troisième excommunié arriva bientôt après (le 11 août) dans la ville. C'était Hermann Adolphe de Solms; il était plus violent encore que ses deux confrères. Il fit briser les portes du chapitre, s'empara du Bruderhof et y mit une garde armée chargée de le défendre.

Les catholiques se plaignirent de ces excès au sénat et lui représentèrent qu'on devait leur savoir gré de leur modération, parce

[1] Frère de l'évêque.

que tout en étant en mesure de repousser la force par la force, ils ne recouraient pas aux moyens violents, de crainte de troubler la paix publique à Strasbourg. Pour toute réponse les protestants accusèrent leurs adversaires d'avoir frauduleusement enlevé et transporté ailleurs le trésor et les Archives de l'Église. Cette découverte causa d'abord une vive émotion dans le sénat; toutefois les chanoines calmèrent les susceptibilités des pères de la patrie en leur disant : « Que pour éviter des malheurs trop fréquents dans les « temps de tumulte, le chapitre et l'évêque avaient décidé, d'un « commun accord, qu'il fallait déposer en lieu de sûreté les objets « de prix et les papiers importants, mais qu'on serait prêt à les « rapporter quand les circonstances le permettraient. »[1]

Les magistrats mirent, aux frais du chapitre, de nouvelles gardes au Bruderhof, sous prétexte qu'il fallait être prêt à tout événement et qu'on pouvait craindre quelque sédition. En réalité cette garde était destinée à protéger les chanoines protestants qui restèrent armés dans la maison, faisant main basse sur les denrées du chapitre et les vendant pour se procurer de l'argent. Ils cédèrent, entre autres, environ cinq mille sacs de blé à la bourgeoisie.[2] Les intendants du Bruderhof voulurent s'y opposer, les intrus s'empressèrent de les congédier.

Les autorités de la province d'Alsace et les princes voisins, craignant que ces dissensions ne finissent par dégénérer en une guerre ouverte, intervinrent pour tâcher de concilier les esprits. Le baron de Bollwyler, sous-grand-bailli de Haguenau, et Otton de Sultz tentèrent les premiers, mais en vain, de proposer des voies d'accommodement. Jean-Casimir, prince palatin[3], Richard et Jean, comtes palatins, et les margraves Ernest et Jacques de Bade, tous zélés protestants, s'immiscèrent à leur tour dans la discussion. Ils

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] Voir Pièce justificative, n° XXIII. *Lettre du grand-doyen de la Cathédrale au grand-prévôt, à propos des violences exercées au Bruderhof par les chanoines apostats,* datée du 6 septembre 1584. (Archives du Bas-Rhin).

[3] Il était tuteur de l'électeur et administrateur de l'électorat.

envoyèrent à l'évêque Jean de Manderscheid une députation chargée de lui représenter : « Qu'il aurait grand tort de préférer le juge-« ment du pape à la paix et à la tranquillité de son Église et de « l'Empire ; — qu'il fallait laisser tous les chanoines en possession « de leurs bénéfices, sans avoir égard à la religion qu'ils professaient, « et qu'en adoptant un parti si sage et si modéré les désordres « finiraient, parce que dans ce cas les chanoines protestants ne « manqueraient pas de sortir du Bruderhof et les catholiques de « rapporter les Archives et le trésor. »[1]

Telle est en substance la proposition que des princes allemands firent sérieusement à un évêque catholique, et tel aussi était à cette époque le renversement des notions de droit et de justice, que Jean de Manderscheid n'osa pas leur répondre en toute vérité et simplicité, que ce qu'on lui demandait était contre sa religion et sa conscience, et qu'en acceptant de semblables conditions, il cesserait lui-même de faire partie de l'Église de Jésus-Christ et de remplir son devoir de premier pasteur. On ne l'eût pas compris ou au moins on eût feint de ne pas le comprendre, une longue et inutile polémique s'en fût suivie.

Il se contenta donc de répliquer : « Que les trois chanoines en « s'emparant des maisons des vingt-quatre princes et comtes, en « brisant les portes des Archives et des greniers du chapitre, en se « permettant enfin de vendre les grains déposés en ce dernier en-« droit, avaient violé les règles du droit et de la justice ; qu'avant « tout il fallait les engager à restituer les maisons et le prix du « grain, et qu'alors il serait peut-être possible de leur obtenir la « grâce de l'Empereur et de les réconcilier avec le chapitre. »

Après avoir donné cette réponse, l'évêque rassembla à Saverne les vassaux de son diocèse, leur exposa la conduite qu'il avait tenue, prit leur avis et choisit dans l'assemblée seize députés qui furent envoyés à Strasbourg pour aviser, de concert avec les chanoines et le sénat, aux moyens de terminer les différents.[2] Mais les

[1] Archives, *loc. cit.*
[2] Surius, *Comment.*, p. 1131. — Archives, *loc. cit.*

magistrats, au lieu de s'entendre avec les envoyés du prélat, leur suscitèrent des embarras et des difficultés.

Les démarches subséquentes de Jean de Manderscheid auprès des chefs de la république n'eurent pas plus de succès. Un ordre de l'Empereur adressé au sénat, conçu en termes sévères et qui lui enjoignait de faire sortir du Bruderhof les chanoines excommuniés et de ne pas souffrir qu'on leur donnât séance dans le chapitre, fut reçu avec les apparences du respect, mais sans être suivi d'exécution.[1]

L'évêque voulut essayer d'un moyen encore pour pacifier les troubles. En sa qualité de landgrave d'Alsace, il convoqua les États de la province à Sélestadt, au mois de décembre 1584. Les chanoines protestants envoyèrent Pierre Scherer et Nicolas Gerbel à l'assemblée pour soutenir leurs intérêts. Les États, après avoir écouté les parties et pris connaissance des brefs du pape et des décrets impériaux, décidèrent : « Qu'on enverrait des députés à « Strasbourg pour avertir le sénat d'obéir aux ordres de l'Empereur « et de faire sortir les excommuniés du Bruderhof; que l'administration des revenus du chapitre serait donnée à des hommes « fidèles, qui ne les distribueraient ni aux chanoines catholiques ni « aux protestants avant qu'ils ne se fussent accordés, et qu'enfin on « supplierait Sa Majesté de charger les électeurs de Mayence et de « Saxe de s'entremettre pour apaiser les troubles. »[2]

Ces résolutions faisaient assurément la part des excommuniés assez belle, en leur ordonnant simplement de cesser leurs vols et leurs rapines, et en les mettant d'ailleurs sur un pied de parité avec les chanoines catholiques. Le sénat de Strasbourg en jugea autrement. La délibération devait être ratifiée à Haguenau dans un mois. Avant l'échéance de ce terme le magistrat adressa aux États d'Alsace un long écrit dans lequel il protestait contre les résolutions prises à Sélestadt. En même temps il invita les représentants des dix villes impériales et les membres de la noblesse immédiate de se

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] Archives, *loc. cit.* — Surius, *Comment.*, p. 1143; — Laguille, part. II, l. VI, p. 59; — *Wahre Relation, etc.*, p. 143.

rendre à Strasbourg, «afin qu'on pût s'entendre sur les mesures «à prendre *pour mettre le pays en sûreté contre la tyrannie des* «*papistes.*» [1]

Toutes les négociations ayant échoué, les chanoines catholiques se réunirent à Erstein; et pour garantir au moins l'avenir, ils statuèrent, le 17 mai 1585, que désormais on ne pourrait être admis dans le grand-chapitre de Strasbourg qu'après avoir prêté le serment de se conformer aux décisions du saint concile de Trente. Ce décret capitulaire est aux yeux des historiens protestants le comble de l'iniquité [2]; il équivaut au crime dont Jean de Manderscheid se rendit coupable, «en refusant de céder aux instances du sénat, des envoyés palatin et badois, et de terminer le «différent par la réunion des chanoines des deux religions dans «un même chapitre.» [3] Sans doute les écrivains dont nous parlons eussent trouvé plus simple que le grand-chapitre imposât à ses membres la fidélité à la confession d'Augsbourg, à celle de Zwingle, de Calvin, à la tétrapolitaine, ou à l'une ou l'autre des nombreuses professions de foi et formules de concorde que la Réforme avait fait éclore. Peut-être aussi regrettent-ils qu'on n'ait pas converti l'auguste assemblée en une sorte de *congrès de la paix*, où l'on eût vu siéger les uns à côté des autres les représentants des mille sectes prétendues chrétiennes qui pullulaient alors dans le monde!

La querelle continua à s'envenimer pendant les années qui suivirent. Nous fatiguerions nos lecteurs en leur en communiquant les détails. [4] Les intrus soutenus sous main par le sénat, qui affectait les dehors de la neutralité, par les princes protestants et par

[1] Chitræi, *Chron.*, p. 798. — N'oublions pas que ce qui constitue ici la *tyrannie des papistes*, c'est le refus d'admettre au nombre des membres d'un *chapitre catholique des hérétiques excommuniés.* — Archives, *loc. cit.*

[2] Rœhrich, t. III, p. 79.

[3] *Ibid.*, p. 78.

[4] Ils sont consignés dans la partie des Archives du Bas-Rhin que nous avons citée ci-dessus. On y trouve d'immenses liasses de correspondances. Les mêmes faits, les mêmes réclamations et les mêmes interventions se reproduisent sans cesse.

la haute noblesse apostate de l'Empire et de l'Alsace, ne tenaient aucun compte des nombreux mandats impériaux qui les excluaient du chapitre. La Réforme, cette grande école de rébellion, portait ses fruits en Allemagne; personne ne savait plus ce que c'est qu'*obéir*.

Les chanoines des deux partis en vinrent à apposter réciproquement des gens armés pour empêcher leurs adversaires de percevoir les revenus de leurs bénéfices dans les communes rurales; souvent de véritables batailles se livraient dans les villages à cette occasion.

Les capitulaires catholiques avaient encore un *receveur (Schaffner)* à Strasbourg; les protestants le chassèrent, s'emparèrent de sa maison et des papiers qui y étaient déposés, au mois d'avril 1587.

Suivant sa coutume, le sénat les laissa faire, et bientôt après il enchérit sur l'exemple qu'ils lui avaient donné en accomplissant un acte de l'arbitraire le plus inouï : il fit jeter en prison le comte de Nellenburg, grand-prévôt du chapitre et défenseur intrépide des droits de l'Église.[1] Les magistrats, en violant ainsi les règles du droit et de la justice, prétendaient user simplement de représailles, parce que l'évêque avait fait arrêter, à Oberehnheim, le doyen de Saint-Léonard qui, au mépris des ordres de son chef spirituel, avait osé se mettre sous la protection de la ville.

Les chanoines catholiques portèrent une fois encore leurs plaintes à l'Empereur. Par un mandement du 20 mai 1587[2], Rodolphe II ordonna de faire sortir de prison le comte de Nellenburg et de chasser les excommuniés du Bruderhof, les menaçant, s'ils n'avaient obéi avant quatre mois révolus, de les mettre au ban de l'Empire. On rendit la liberté au grand-prévôt, mais les chanoines rebelles restèrent en possession des biens et des lieux dont ils s'étaient emparés.[3]

[1] Archives, *loc. cit.* — Le sénat fit saisir et emprisonner également bientôt après le chanoine catholique François, comte de Créhange (Kriechingen).

[2] Caraffa, *Diplom.*, p. 13.

[3] Archives, *loc. cit.*

Les circonstances semblaient favoriser alors les protestants et les rendaient sourds aux menaces. Ils comptaient sur l'appui de troupes nombreuses qu'on venait de lever dans plusieurs provinces d'Allemagne pour les mener au secours des huguenots français, et la crainte d'encourir la disgrâce de l'Empereur les touchait fort médiocrement.

C'était le palatin Jean-Casimir, ce chaud partisan des nouvelles religions, qui, à la demande de Henri de Navarre, avait donné l'impulsion à l'armement dont nous parlons. L'empereur Rodolphe avait essayé en vain de s'y opposer; le baron de Dhona, commandant des troupes, s'était empressé d'envoyer à ce prince un manifeste portant : « Que les levées nouvellement faites n'étaient pas « contraires aux lois de l'Empire; qu'on n'avait dessein d'agir ni « contre Sa Majesté Impériale, ni contre le roi de France; mais « qu'il s'agissait de défendre les droits d'une couronne qui réclamait « des secours, et de mettre des bornes aux empiétements du pape, « lequel troublait la paix de religion en s'arrogeant le droit d'excom-« munier des princes de l'Empire. » (Gebhard Truchsess).

Les troupes se mirent en marche sans avoir égard à la défense de l'Empereur. Des forces nombreuses se trouvaient réunies en Alsace au commencement du mois de juillet 1587. Huit mille reiters, cinq mille lansquenets et vingt mille Suisses arrivèrent presque simultanément et prirent leurs quartiers aux environs de Strasbourg et dans les villages situés entre Saverne, Haguenau, Strasbourg et Sélestadt. Le duc de Bouillon vint grossir cette armée avec mille cinq cents hommes de pied et huit cents chevaux français, auxquels se joignirent encore deux mille fantassins et divers petits corps arrivant de différents côtés.[1]

Bientôt quarante mille hommes au moins furent rassemblés dans la province; ils y restèrent pendant six semaines. Les Suisses respectèrent la discipline; les huguenots français et les protestants allemands, au contraire, se livrèrent aux excès les plus inouïs et

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 145.

ravagèrent de fond en comble les domaines de l'évêché.[1] La récolte de l'année précédente avait été très-mauvaise; une disette affreuse régna au bout de peu de jours, et pour comble de détresse une pluie torrentielle fit sortir les rivières et les ruisseaux de leurs lits et causa une inondation générale en Alsace. Le prix des grains monta à un taux exorbitant; les paysans écrasés commencèrent à s'armer, à se jeter sur les soldats étrangers et à les assommer lorsqu'ils les rencontraient isolément ou par petits groupes. Les soldats s'en vengèrent en massacrant les gens de la campagne et en incendiant les villages.

Les États se réunirent à Strasbourg, le 10 juillet, pour aviser aux moyens de porter remède à tant de maux. On convint d'envoyer chaque jour aux différents quartiers de l'armée une provision de vin et douze mille pains d'une livre et demie; on mit des garnisons dans les petites villes de la province pour les préserver d'un coup de main, et on chargea le chevalier Jacques de Bock de maintenir avec cinquante cavaliers l'ordre dans les rues de Strasbourg; car tout ce qui pouvait s'échapper des bourgs et des villages voisins venait se réfugier dans la capitale, et l'encombrement y était excessif.[2]

L'envoi de provisions ordonné par les États ne diminua en rien les souffrances de la campagne. Le pillage, les massacres, les incendies se généralisèrent de plus en plus. Du haut des murs de Strasbourg on apercevait dans la plaine les tourbillons de flammes qui dévoraient les communes les plus riches et les plus populeuses des environs. Le 28 juillet tous les villages qui s'élèvent autour de Strasbourg à trois lieues à la ronde furent pillés. Les eaux s'étaient alors retirées et les blés avaient peu souffert; les cavaliers protes-

[1] L'armée des Guises tira une vengeance épouvantable de cette catastrophe. Au mois de décembre suivant, Henri, marquis de Pont-à-Mousson (fils de Charles II de Lorraine) se jeta avec douze mille hommes sur la comté protestante de Montbéliard (dépendante du Würtemberg), et y mit tout à feu et à sang pendant trois semaines.

[2] *Wahre Relation, etc.*, p. 145 et suiv.

tants et huguenots en firent la récolte avant maturité et les employèrent à nourrir leurs chevaux.[1]

L'armement des Allemands et des Suisses s'était fait, ainsi que nous le disions, en faveur de Henri de Navarre. L'envoyé de ce prince, M. de Ségur-Pardeilhan, qui avait été chargé des négociations relatives à la levée de l'armée, se trouvait alors à Strasbourg. Témoin des horreurs qui se commettaient, impuissant à y porter remède, il s'éloigna de la ville, le 10 août 1587, après avoir adressé au sénat une lettre[2] dans laquelle il déclarait qu'il quittait le pays pour ne plus être témoin des excès hideux commis par une soldatesque effrénée. « Ne pouvant, disait-il, arrêter les désordres « qui se font et se commettent tous les jours ici autour, contre « l'intention et expresse volonté du roi de Navarre, ni empêcher le « cours des maux que je prévoy, je n'ay aussi voulu estre spec« tateur de ce à quoi je ne puis seulement songer sans douleur, ni « auctoriser de ma présence ce que je sais être contre la volonté « et service de mon maistre.... Il entendra les discours des choses « ci-passées avec un regret incroyable.... »[3]

Au moment où M. de Ségur quittait Strasbourg, les députés de plusieurs cantons et des États d'Alsace y étaient réunis ; il y fut décidé que, si la province n'était évacuée sur-le-champ, les Suisses quitteraient l'armée et retourneraient chez eux. Alors enfin le gé-

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 139 et suiv.

[2] Elle se trouve aux Archives et a été publiée par M. de Kentzinger, *op. cit.*, p. 106.

[3] Le 22 décembre suivant Henri de Navarre envoya à Strasbourg M. de Réau, un de ses conseillers, pour s'entendre avec le magistrat sur les moyens de dédommager les parties lésées. La lettre par laquelle le roi accrédite M. de Réau se trouve aux Archives du Bas-Rhin (Kentzinger, *op. cit.*, p. 108). — Le 29 janvier 1588 Henri députa encore au sénat un sieur de la Rochechaudieu, ministre calviniste de sa maison, chargé de renouveler l'expression de ses regrets, d'apprendre au magistrat que les ligueurs avaient des relations en Allemagne et « de « lui demander de continuer en la mesme volonté qu'il avait toujours « monstré en son endroict et *en celui des églises du royaume*. — De « mon costé, ajoutait le roi, je n'épargnerai ne bien ne vye que je « n'employe pour cest effect » (Kentzinger, *ibid.*, p. 110 et 111).

néral en chef, baron de Dhona, qui était resté spectateur impassible de ces abominations, donna le signal du départ. L'armée se mit en marche et se dirigea vers Saverne, le 11 et le 12 août; du 13 au 15 elle passa en Lorraine, laissant derrière elle la misère et la désolation : plus de trois cents villages incendiés et une récolte entièrement perdue.

L'Alsace venait de jouir complétement des bienfaits du pur Évangile, c'avait été la reproduction des horreurs de la guerre des rustauds. Toutefois elle ne fut pas encore entièrement délivrée de ses bourreaux, ils s'étaient établis en Lorraine et s'y livraient aux mêmes excès. De là ils firent encore plusieurs sanglantes incursions dans notre province pendant les mois d'août et de septembre.

Les habitants des campagnes accusèrent hautement les chanoines excommuniés et la ville de Strasbourg d'être cause de leurs désastres, et d'avoir appelé dans le pays les hordes infâmes qui venaient de le ravager.[1] Les apostats du grand-chapitre et les magistrats repoussèrent l'accusation dans des manifestes qu'ils s'empressèrent de publier, et le sénat menaça des châtiments les plus sévères ceux qui oseraient se permettre de faire planer sur lui de semblables soupçons.

En effet, ni les chanoines protestants, ni les magistrats n'avaient encouragé les excès de l'armée allemande et des calvinistes français; mais ils avaient joué le rôle le plus actif dans les négociations

[1] Les horreurs de cet épisode de l'histoire d'Alsace, désigné sous le nom de *Guerre des voleurs (Diebskrieg)*, ont été chantées par deux poëtes contemporains. L'une de ces poésies, dont *George Hohenbein*, écrivain public à Mummenheim, est l'auteur, est intitulée : «*Ein neu* «*Klaglied der Bauren im underen Elsass und Kochersperg über den* «*jetzigen tyrannischen Durchzug, von einem armen, verbrennten,* «*verdorbnen Bauerfreund gedicht, im Thon wie es jedem gefelt; ge-* «*druckt zu Lauffen*, 1587, *mense augusto* (Wencker, *Coll. Ms.*, n° 54).» — Voici la manière dont l'auteur peint la situation des campagnes :

1.

Wir seindt alsam verlassen Leut
Im Elsass um und um;
Schlag drauf, dann es ist wahrlich Zeit
Eh dann dasz's weiter kummt :

entamées par le roi de Navarre et par les huguenots, pour armer leurs coreligionnaires d'Allemagne. Les Archives de Strasbourg en font foi[1]; il en résulte que les pères conscrits ont contribué pour leur large part aux malheurs dont notre province fut le théâtre. Les domaines de la ville, à la vérité, n'avaient pas été plus épargnés que les autres; on s'en consolait en pensant que les catholiques de France allaient être accablés et que le triomphe général du protestantisme était prochain. Cette espérance fut complétement déçue.

L'armée allemande, après avoir pillé, ravagé et rançonné la Lorraine et la Champagne, s'avança vers la Loire. Ses chefs voulurent lui faire traverser le fleuve, mais elle ne connaissait ni ordre ni discipline; au lieu d'obéir, elle se replia du côté de Paris dans l'espoir d'amasser un riche butin. Le duc de Guise la battit complétement en deux rencontres; elle dut commencer une désastreuse retraite et signer, au mois de décembre, une capitulation par laquelle elle s'engageait à ne jamais remettre le pied en France.

A la fin du même mois et au commencement de celui de janvier 1588, on vit reparaître à Strasbourg les faibles débris de ces hordes sauvages qu'on avait cru destinées à conquérir la France à l'hérésie. Leur humble contenance contrastait avec leur arrogance passée. «On eût dit une troupe de mendiants, malades, affamés, dépour-«vus de toutes ressources.»[2] Ces malheureux louèrent des bateaux

Nimm mit dir her dein bestes Wehr,
Karst, Flegel, Gabel, Stangen:
Da darf man gar nicht prangen.

2.

Uns hat verlassen ganz und gar
Die Herrschaft in dem Lande,
Bey dieser Noth und Leibsgefahr
Es ist kein ringe Schande.
Man nimmt behend Zins, Gutt und Rent,
Von uns, sammt andern Beschwerden,
Kein Hilf mag uns doch werden.

[1] *Loc. cit.*
[2] *Wahre Relation, etc., loc. cit.*

à Strasbourg pour descendre le Rhin et s'en retourner chez eux.[1]

Au moment de leur départ on vit arriver en Alsace d'autres troupes allemandes, c'étaient celles qui avaient servi sous le duc de Guise. Elles devaient y attendre le paiement de leur solde arriérée. Elles l'obtinrent au commencement du mois de février et se retirèrent sans avoir fait de tort à personne.

Pendant ces événements la situation du grand-chapitre de Strasbourg n'avait pas changé. Une alliance que la ville venait de conclure avec les cantons de Zurich et de Berne augmentait la confiance des chanoines excommuniés. Cette alliance avait été préparée à une assemblée tenue à Bade, en Argovie, au mois de mai 1587. Le 11 octobre suivant l'affaire avait été soumise à la délibération du sénat et des échevins, et enfin le traité, — par lequel on se promettait réciproquement secours en cas d'attaque au sujet de la religion ou de la liberté, — avait été signé à Bâle, le 30 novembre 1587. Les strasbourgeois oublièrent en cette occasion la haine que leurs derniers surintendants leur avaient inspiré contre les *impies sacramentaires,* tant calvinistes que zwingliens[2], et ne virent plus en eux que de fidèles amis et d'ardents admirateurs de la pure parole de Dieu.

L'empereur essaya de s'opposer à la conclusion de l'alliance; on lui répondit qu'elle n'était dirigée ni contre Sa Majesté, ni contre l'Empire, et qu'elle n'avait d'autre but que de pourvoir à la sûreté des contractants.

Plusieurs des États protestants d'Allemagne se montrèrent disposés à y prendre part.

Pour inaugurer les rapports de bon voisinage entre les confédérés, douze députés de Berne et de Zurich se rendirent à Strasbourg, le

[1] Strobel, *Geschichte des Elsasses,* t. IV, p. 188. — Un officier qui avait pris part à l'expédition avec *quatre mille* hommes revenait avec *quatre* soldats.

[2] Ce fut à cette occasion qu'on permit de nouveau aux réformés de célébrer leur culte à l'église de Saint-Nicolas *in undis,* bien qu'avec de grandes restrictions. La haine de Pappus dut céder cette fois à la raison d'État.

11 mai 1588. Antoine Gross était à la tête des premiers, Gaspard Thomann, des seconds; trente-quatre cavaliers les suivaient. Deux stettmeistres, deux ammeistres et autant de sénateurs se portèrent à leur rencontre jusqu'à Graffenstaden, accompagnés de deux cents cavaliers bien armés, au milieu desquels flottait l'étendard de la ville. Près des portes de Strasbourg les envoyés suisses trouvèrent douze cents tireurs rangés sur deux haies et qui les saluèrent en déchargeant leurs armes. Une quadruple salve d'artillerie leur répondit du haut des murs de la place; la réception fut en général des plus magnifiques, à ce que rapportent les contemporains.

Le lundi 13 mai, les ambassadeurs se rendirent au sénat réuni en séance solennelle; on y fit lecture des conditions du traité; les Suisses, les magistrats et les échevins jurèrent de les observer fidèlement. Strasbourg, ne pouvant fournir de troupes à ses alliés en cas de guerre, s'engageait à déposer à Berne et à Zurich cent mille florins en argent et en grains; les deux cantons promettaient, de leur côté, d'envoyer, en cas d'attaque, trente mille hommes au secours de la capitale de l'Alsace.[1]

Après la prestation du serment, on distribua aux assistants des médailles frappées pour la circonstance. Celles destinées aux envoyés, aux stettmeistres et ammeistres étaient de grand module et en or; on en donna aux sénateurs de grand module en argent, et aux échevins en argent également, mais de petit module.[2]

Les Suisses repartirent le 13, accompagnés de six sénateurs strasbourgeois à la tête desquels étaient le stettmeistre Jean-Philippe de Kettenheim et l'ammeistre Jean Fux. Ces derniers furent reçus en Suisse avec de grands honneurs; ils prêtèrent le serment d'alliance, le 20 mai, à Zurich, le 30, à Berne. Ces deux villes firent frapper également des médailles commémoratives, et on se sépara après s'être donné réciproquement des assurances d'une amitié éternelle.

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 155 et 166.

[2] On y voyait d'un côté les armes de la ville avec l'inscription *Majorum libertati tuendæ*, de l'autre les mots : *Fœderis cum Tigurinis et Bernatibus initi hoc mnemosinon S. P. Q. A. fieri fecit.*

Les chanoines protestants, convaincus que maintenant ils n'avaient plus rien à craindre, ne gardèrent aucune mesure. Le comte Hermann Adolphe de Solms, le plus entreprenant de tous, s'étant arrogé la qualité de vice-doyen, indiqua de son autorité, le 26 août 1588 (vieux style) un chapitre général pour le 11 octobre suivant, *afin de régler des affaires très-importantes,* et avec la clause expresse que, si quelqu'un s'en abstenait, on ne laisserait pas de passer outre. Le 12 septembre suivant, les chanoines catholiques obtinrent un nouveau mandement impérial contre leurs adversaires. Mais ceux-ci n'étaient pas gens à reculer pour si peu de chose ; voulant donner du nom et de l'appui à leur parti, ils imaginèrent de le fortifier en conférant des canonicats à des princes protestants de la plus haute naissance. Il ne leur fut pas difficile d'en trouver qui consentissent à percevoir les revenus des bénéfices sans être tenus d'en acquitter les charges. Deux margraves de Brandebourg, deux princes de Brunswick et de Lunebourg et un prince d'Anhalt arrivèrent à cet effet à Strasbourg au mois d'octobre et logèrent au Bruderhof. La ville célébra leur arrivée par des feux de joie.[1] Le nombre des apostats intrus, qui composaient le pseudo-grand-chapitre, se monta peu à peu à quatorze.[2]

Les rebelles tinrent leur assemblée au jour indiqué, ils firent sommer les députés du grand-chœur, qui se trouvaient encore à Strasbourg, de venir leur rendre obédience. Ceux-ci s'y refusèrent; les prétendus chanoines se rendirent alors à l'hôtel du Gürtlerhof, où était établi le siége de l'administration des biens du grand-chœur, s'en emparèrent et firent inventorier par un notaire ce

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] Les voici : Gebhard, comte de Truchsess, doyen ; George, comte de Wittgenstein ; Hermann Adolphe, comte de Solms; Ernest, comte de Mansfeld ; Jean Louis, comte de Linange-Westerbourg ; Joachim Charles, duc de Brunswick ; François duc de Lunebourg; Jean-Albert, comte de Solms; Auguste, margrave de Brandebourg; Jean-George, prince d'Anhalt; Christophe, duc de Lunebourg; Ulric, fils de Frédéric II, roi de Danemarck; Christian, duc de Holstein ; et Jean Guntz, comte de Mansfeld.

qui s'y trouvait.[1] Le receveur avait évité, en se sauvant, les mauvais traitements que voulaient lui infliger les sectateurs du pur Évangile; il porta ses plaintes au sénat, on lui répondit : « que le « magistrat était intervenu plusieurs fois pour engager les membres « des deux partis, qui divisaient le chapitre, à s'arranger à l'a- « miable; mais que n'ayant pas été écouté, il s'était décidé à obser- « ver en cette affaire la plus stricte neutralité, et qu'il ne se dépar- « tirait pas de ce principe. »[2]

Ce fut sans doute aussi pour y rester fidèle qu'il ne dit mot lorsque les chanoines protestants firent arrêter, le 8 novembre, les deux députés du grand-chœur, Balthasar Fischer et Michel Vankern, auxquels on ne pouvait reprocher que leur attachement à la religion catholique.[3]

L'évêque et l'empereur n'étaient pas dupes des protestations des chefs de la ville, ils n'ignoraient pas qu'en toute occasion les autorités soutenaient, tantôt sous main, tantôt ouvertement, les schismatiques. La séparation entre le prélat et le sénat devenait de plus en plus tranchée, et au jour de la prestation du serment *(Schwœrtag)* de l'année 1589, personne ne vint de la part de Jean de Manderscheid pour remplir la formalité usitée. Les comtes protestants s'en vengèrent en décrétant en séance capitulaire, qu'on pouvait rester chanoine de Strasbourg et jouir des avantages et priviléges attachés à cette position, tout en se mariant. Après avoir formulé cette décision de haute discipline ecclésiastique, plusieurs de ces puissants seigneurs s'empressèrent de prendre des femmes.

Gebhard Truchsess vint se réunir, le 26 juillet 1589, avec Agnès de Mansfeld aux prélats mariés que l'évangélique ville de Strasbourg

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 156 et 157 et Archives de Strasbourg (Inv. Spach). *Évêché de Strasbourg, Armoire historique,* carton intitulé : *Pièces historiques et correspendances.* (Protestation du grand-chapitre contre les chanoines protestants qui occupent le Gürtlerhof au préjudice du grand-chœur, et veulent forcer les prébendiers catholiques à se mettre sous leur juridiction. — Actes notariés relatifs aux violences faites au grand-chœur par les chanoines protestants).

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

abritait dans son enceinte. Skenki, général des Hollandais et grand protecteur de l'ancien archevêque électeur de Cologne, s'était noyé au moment où il voulait surprendre Nimègue ; privé de cet appui, Gebhard pensa ne pouvoir mieux faire que de se retirer, en compagnie de sa bien-aimée, dans une cité où toutes choses tournaient au gré des protestants. Pour l'indemniser de la perte de ses revenus, on confisqua ceux que les chanoines catholiques possédaient dans la ville. [1]

Le 27 septembre, l'apostat réussit même à se rendre maître du riche village de Geispolsheim, dépendant du grand-chapitre, et à y mettre des soldats. [2] Mais les troupes du duc de Lorraine ayant été informées de cet attentat, surprirent la petite garnison et la passèrent au fil de l'épée. Ce prince avait rassemblé un corps d'armée sur la frontière orientale de son duché pour arrêter les secours que les protestants d'Allemagne envoyaient aux huguenots, et pour entraver les opérations de ceux qui, en Alsace, se montraient hostiles au parti catholique. Le coup de main sur Geispolsheim fut suivi, deux mois plus tard, d'une expédition plus importante. Douze cents chevaux allemands et un corps d'infanterie, destinés à se rendre en France, venaient de passer le Rhin et marchaient du côté de Rhinau. Le duc de Lorraine en ayant été informé, ordonna à Melchior d'Eltz d'entrer en Alsace avec les hommes qu'il commandait, et traversa lui-même les Vosges du côté de Saverne pour s'entendre avec l'évêque. On fit sonner le tocsin, et avant que les troupes strasbourgeoises eussent opéré leur jonction avec les Allemands, les paysans fondirent sur ces derniers, les lorrains s'avancèrent en même temps et l'ennemi subit un désastre complet : il laissa quatorze cents hommes sur le carreau. [3]

Toutefois ces petits avantages partiels ne rétablissaient pas les affaires du chapitre, et ne disposaient ni les schismatiques, ni le sénat à se soumettre aux ordres de l'Empereur.

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 137, et Archives, *loc. cit.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Les opposants étaient encouragés dans leur résistance par Henri III et Henri de Navarre, qui comptaient sur l'appui des protestants allemands et des réformés de la Suisse pour détruire la ligue, et qui s'efforçaient surtout d'entretenir d'intimes relations avec la république de Strasbourg. Ils ne cessaient de lui répéter que, plus que personne, elle avait intérêt à les soutenir et à déjouer les desseins de la maison de Lorraine, sa plus proche voisine, qui faisait incessamment des armements considérables destinés à écraser le protestantisme. Les deux rois, nous avons eu occasion de le dire plusieurs fois, initiaient le magistrat à leurs plans, à leurs espérances et lui faisaient connaître exactement ce qui se passait en France; de même ils avaient recours à lui dans leurs besoins d'hommes et d'argent.[1] Strasbourg prêta toujours une oreille favorable aux demandes de Henri III, elle témoigna plus de bon vouloir et de sympathie encore à Henri IV après l'assassinat du dernier des Valois.

On conçoit que le sénat, soutenu par les princes protestants d'Allemagne et fier de ses alliances avec la Suisse et la couronne de France, se mit fort peu en peine d'obéir aux mandats impériaux qui venaient de temps à autre ordonner aux meisters de chasser les chanoines schismatiques du Bruderhof et de rétablir les *comtes*[2] fidèles dans leurs droits. Il était d'autant moins disposé à le faire, qu'il savait que Jean de Manderscheid et son chapitre avaient

[1] Henri III, après avoir fait assassiner les Guises (octobre 1588), essaya de se justifier de ce forfait auprès des États protestants en accusant ces princes d'avoir eu l'intention de le détrôner et d'exterminer les huguenots. Henri de Navarre envoya à Strasbourg le manifeste qu'il publia le 21 avril 1589, au moment de passer la Loire, et dans lequel il déclarait qu'il venait pour rétablir l'autorité royale dans le pays. — On trouve dans les Archives de nombreux documents attestant les négociations entamées avec Strasbourg par les deux rois pour se procurer des hommes et de l'argent (Kentzinger, *op. cit.*, p. 108 et suiv.). — Ce fut à l'occasion d'un emprunt demandé par Henri IV que la ville parvint à s'emparer de la Chartreuse, ainsi que cela a été raconté au précédent chapitre.

[2] On sait que les chanoines de Strasbourg étaient désignés aussi par le titre de *comtes* de Strasbourg.

conclu un traité avec le duc de Lorraine, et qu'on avait récemment réparé et étendu les fortifications du château épiscopal de Haut-Barr, situé au-dessus de Saverne. Le magistrat continua donc à se retrancher derrière sa prétendue neutralité.

Les réclamations des chanoines catholiques ayant été repoussées, le comte de Nellenburg, grand-prévôt, publia un manifeste dans lequel il fit connaître au public les iniquités dont les apostats s'étaient rendus coupables. Ce fut la dernière preuve qu'il donna de son zèle pour la religion et l'Église de Strasbourg, dont il avait été l'intrépide défenseur. Il mourut bientôt après, fort regretté de l'évêque et de ses collègues.[1]

Jean de Manderscheid, troublé dans la possession des droits qu'il avait à exercer dans la ville et des péages qu'il devait y percevoir, fit parvenir encore une fois des plaintes à l'Empereur, en 1590. Rodolphe II, suivant son habitude, adressa au sénat l'ordre de mettre un terme aux persécutions dirigées contre le prélat, et, suivant son habitude également, le sénat n'en tint aucun compte.

Enfin le moment vint pour les magistrats de Strasbourg de jeter le masque, dont ils s'étaient couverts tant qu'ils l'avaient jugé utile à leurs intérêts. — Le 8 novembre 1591 ils conclurent avec les chanoines protestants, du consentement du corps des échevins, une alliance offensive et défensive; c'est à ce fait que vint aboutir leur *neutralité*.[2] Aux termes du traité, les schismatiques devaient payer à la ville la somme de douze mille florins, pour la dédommager des frais que la scission du chapitre lui avait occasionnés; et d'autre part les magistrats promettaient aux prétendus chanoines de les

[1] Les chanoines catholiques étaient alors les suivants : Jean, comte de Salm, camérier; Eberhard, comte de Manderscheid, custos; Bernard, comte de Waldeck; Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Bergue; Christophe, comte de Sulz; Arnold, comte de Manderscheid et Gérolstein; François, baron de Créhange et Puttelange; Frédéric, duc de Saxe-Engern de Westphalie, et Jean-Philippe, comte de Manderscheid et Gérolstein. Plusieurs d'entre eux signalèrent leur courage pour défendre la cause de l'Église (Voir Hertzog, *Chron. alsat.*, l. IV).

[2] Archives, *loc. cit.*

assister dans la perception des revenus de leurs bénéfices.[1] En outre les parties contractantes, hérétiques toutes deux, s'engageaient à ne pas reconnaître d'autre évêque, à la prochaine vacance du siége de Strasbourg, que celui qui serait élu dans l'enceinte de la ville.

En comparant les dates, on voit que les faits, dont nous venons de rendre compte, coïncident avec la persécution dirigée contre les derniers couvents catholiques existant à Strasbourg.

La mort de Jean de Manderscheid[2], arrivée sur ces entrefaites, devint pour l'Alsace la cause d'innombrables malheurs.

Dans toute cette grande orgie, à laquelle les protestants ont donné le beau nom de *Réforme,* il n'y a peut-être pas de pages plus ignobles que celles que nous abordons.

Nous allons voir des gens se qualifiant de chanoines, mais hérétiques, mariés, infidèles à tous leurs devoirs, et ne reconnaissant plus l'épiscopat, avoir la prétention de donner un évêque, hérétique comme eux, à un diocèse. Une bourgeoisie fanatisée et folle s'engagera dans une guerre désastreuse pour soutenir cette parodie sacrilége. La honte de Strasbourg protestante n'eût pas été assez complète sans ce dernier trait.

[1] Les hommes d'armes des chanoines catholiques empêchaient souvent que cette perception ne se fît dans les campagnes.

[2] Voir chapitre précédent.

CHAPITRE XVI.

La Guerre dite des Évêques.

Les chanoines catholiques, réunis à Saverne, s'empressèrent de donner avis à l'empereur Rodolphe II de la mort de Jean de Manderscheid, et le supplièrent de vouloir bien leur confier le soin du diocèse jusqu'à ce qu'on eût fait un nouveau choix. L'Empereur leur répondit le 5 juin 1592.[1] Après leur avoir exprimé l'affliction que lui causait le décès de l'évêque, il leur disait : qu'il les prenait sous la protection impériale et leur ordonnait de se mettre en possession du chapitre, des châteaux, terres, villes et vassaux de l'évêché et de les régir jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Ferdinand ou de ses subdélégués, ce prince ayant été chargé de veiller à ce que personne ne s'en emparât en attendant l'élection canonique.

En même temps l'Empereur adressa au sénat de Strasbourg une lettre datée de Prague, et par laquelle il l'exhortait à s'opposer aux chanoines protestants dans le cas où ceux-ci se permettraient de troubler la paix du chapitre.[2]

Cette lettre fut considérée comme non avenue.

Dès le 10 mai les prétendus chanoines protestants avaient envoyé un message aux véritables chanoines résidant à Saverne, pour les inviter à venir se réunir à eux à Strasbourg, afin de procéder au choix du nouvel évêque. Les intrus se flattaient de conserver ainsi les apparences de la légalité ; étant au nombre de quatorze, tandis que les catholiques ne comptaient que sept membres à Saverne, la majorité était assurée au candidat des protestants ; c'était beaucoup de placer la mitre épiscopale de l'Église de Strasbourg sur la tête

[1] Pièces justificatives, n° XXIV. *Lettre de l'empereur,* copie de celle qui est conservée aux Archives du Bas-Rhin.

[2] Archives du Bas-Rhin, *loc. cit.*

d'un hérétique; c'eût été un triomphe plus éclatant encore d'accomplir cet acte inouï en présence même des catholiques et en ayant soin d'observer les formes voulues.

Les capitulaires fidèles, qui ne pouvaient considérer comme collègues une troupe d'apostats, repoussèrent la proposition.

Alors les protestants, de concert avec le sénat, se hâtèrent de faire l'élection.

Joachim-Charles, duc de Brunswick, auquel la coterie sacrilége avait conféré la dignité de prévôt, indiqua l'assemblée du chapitre pour le 28 mai 1592. Au jour marqué, les comtes intrus se réunirent. Le docteur Jean Pappus leur fit le sermon. Ce saint personnage, qui ne voulait pas de l'épiscopat et dont les principes à ce sujet étaient ceux de son maître Luther, n'en exposa pas moins dans son discours quelles devaient être, d'après l'apôtre saint Paul [1], les vertus et les qualités d'un évêque. Il exhorta ses auditeurs à en choisir un qui se tînt inviolablement attaché à la confession primitive d'Augsbourg, sans admettre ni les changements qu'on avait cherché à y introduire depuis, ni les erreurs impies des sectaires.

Après le discours du surintendant, on procéda à l'élection; les soi-disants capitulaires, déjà d'accord avant de se réunir, donnèrent unanimement leurs voix à Jean-George, margrave de Brandebourg, fils de l'électeur Joachim-Frédéric, qu'ils postulèrent, car il n'était pas membre du chapitre. Le sujet était digne de ceux qui le choisissaient. Jean-George faisait alors ses études à Strasbourg, et quoique âgé de seize ans à peine, il passait déjà pour être de mœurs très-dissolues. Au reste, les qualités personnelles de l'homme étaient ce dont le chapitre protestant se souciait le moins. On avait songé au margrave, de préférence à tout autre, parce qu'il était en état de soutenir sa dignité contre le concurrent qu'on s'attendait à lui voir opposer par le chapitre catholique. Le nouvel évêque accepta; mais il ne prit que le titre d'administrateur postulé de l'évêché de Strasbourg. Il fut aussitôt proclamé; le magistrat s'em-

[1] *Ep.* à Timothée.

pressa de le féliciter et de lui offrir les présents usités. On força les chanoines des deux Saint-Pierre, qui se trouvaient à Strasbourg, à reconnaître Jean-George en qualité d'évêque[1], et les protocoles du consistoîre protestant nous apprennent que les serviteurs de la parole allèrent le congratuler, et que le jeune *prélat*, pour ne pas demeurer en reste de courtoisie envers eux, les invita gracieusement à souper à sa table.

Il s'agissait surtout d'affermir le plus vite possible le pouvoir de l'élu, et de ne pas laisser le temps à ses adversaires de prendre les devants.[2]

Les personnes, qui gouvernaient pour le margrave, firent expédier, dès le 1er juin, des lettres en son nom aux baillis et magistrats des lieux dépendants de l'évêché, afin de leur ordonner de lui rendre obéissance comme à leur supérieur et prince légitime.

Le sénat avait pris ses précautions, et comprenant qu'il fallait être en mesure de soutenir au besoin les ordres de *son* évêque par la force des armes, il avait levé quatre enseignes d'infanterie et quatre vingts chevaux. Il envoya ces troupes avec treize pièces de canon, le 4 juin, s'emparer du château de Kochersberg, appartenant à l'évêche et situé sur une hauteur entre Strasbourg et Saverne. Le fort était gardé par une faible garnison que commandait

[1] Ils avaient commencé par protester contre ce prétendu évêque. — Leur protestation se trouve aux Archives du Bas-Rhin (Inv. Spach), *Affaires ecclésiastiques*, Saint-Pierre-le-Jeune, liasse 3.

[2] On fit signer à George de Brandebourg une capitulation aussitôt après son élection (Archives, Inv. Grandidier, sect. III, *Capitulations des évêques*). Les articles relatifs à la religion sont remarquables. Le vingt-huitième dit: que l'on travaillera, dès qu'on le pourra, aux réformes dont le diocèse a besoin; George s'engage à ne rien statuer, en attendant, qui soit contraire à la religion ou aux mariages des capitulaires; il promet de laisser vivre en paix les chanoines évangéliques et catholiques. — L'article 29 porte : que les chapitres et communautés ayant besoin de réformes, l'administrateur y procèdera conjointement avec le grand-chapitre, lequel devra l'assister dans tout ce qu'il fera relativement aux communautés ecclésiastiques. — Dans l'article 31 George déclare qu'il veut conserver avec la ville de Strasbourg une paix aussi ferme et stable que possible.

un officier supérieur nommé Michel Bürckel, de Rouffach. Dès le soir il fut sommé de se rendre; il refusa; on avança le canon qui fit plusieurs larges brèches aux murs de la place. La garnison se rendit alors à discrétion; les assiégeants accordèrent la vie aux soldats, mais le commandant fut jugé, condamné et exécuté «*en sa qualité de rebelle et de félon.*»[1]

Cet acte de justice pure-évangélique jeta la terreur dans le pays. Les troupes qui gardaient le petit château épiscopal de Dachstein, situé à deux lieues de Molsheim, l'abandonnèrent avant même que l'ennemi ne parût. Les strasbourgeois s'en emparèrent. Molsheim se mit en état de défense, mais les Pères jésuites se virent dans la nécessité de fermer le collége qu'ils avaient établi en cette petite ville sous la protection de Jean de Manderscheid.

Ce dernier événement mit en joie les honorables membres de l'académie de Strasbourg, et les excita à brûler leur plus pur encens sur l'autel des Muses. Ils adressèrent à Jean-George, margrave de Brandebourg, administrateur postulé de l'évêché de Strasbourg, une pièce de vers dans laquelle ils annonçaient à cette sérénissime altesse : «Que puisque les jésuites avaient été obligés de «prendre la fuite, elle ne tarderait pas à voir bientôt aussi l'ante-«christ (le pape) à ses pieds.»

Après avoir laissé une petite garnison à Dachstein, les troupes strasbourgeoises, augmentées de plusieurs renforts, s'avancèrent vers Geispolsheim et s'emparèrent encore du fort qui dominait ce bourg.[2]

Les chanoines catholiques réunis à Saverne reconnurent alors que tout serait perdu s'ils attendaient plus longtemps l'archiduc Ferdinand, oncle de l'Empereur. Le chapitre, à la tête duquel était François de Créhange et Puttelange, grand-doyen, fixa le jour de l'élection au 8 juin 1592. Les chanoines s'assemblèrent et don-

[1] Archives de Strasbourg, *loc. cit.*

[2] Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier), *Inventaire historique, notes historiques* (guerre des évêques). — (Inv. Spach), *Affaire du Bruderhof,* 5e carton, boîte II, liasse 1, e 1, f 1, g.

nèrent tous leurs voix au cardinal Charles de Lorraine déjà évêque de Metz.

Le cardinal était fils du duc Charles III et de Claude de France, fille de Henri II. Il eût été difficile de faire un meilleur choix. Charles, âgé seulement de 25 ans, joignait une grande activité à l'expérience qu'il avait acquise en gouvernant le diocèse de Metz; il était de cette illustre maison de Lorraine, si zélée pour le service et la défense de l'Église; le duc son père avait déjà armé en faveur du chapitre, et l'on pouvait espérer qu'il continuerait à le protéger; enfin les terres de Lorraine touchent à l'Alsace, ce voisinage devait faciliter l'arrivée des secours que les chonoines en attendaient.

Immédiatement après l'élection, le grand-doyen fit publier à Cologne et en d'autres lieux un écrit, dans lequel il rendait compte de tout ce qui s'était passé, de la conduite et des attaques des prétendus capitulaires protestants et du sénat de Strasbourg, et des motifs qu'avaient eus les chanoines pour devancer les ordres de l'Empereur. [1]

[1] L'écrit était intitulé : *Der ehrwürdigen Herren Frantzen, Freyherrn zu Kriechingen und Capituls hoher Stift Strasburg, Erklærung belangent die fürgenommene bischœffliche Election zu Strasburg;* Cœln, 1592. — Les protestants y répondirent sans perdre de temps, leur réponse portait le titre suivant : *Kurze und einfæltige Wiederlegung,* durch Achillon Tuisconem, allemanum. — Dans cet écrit l'auteur, après s'être efforcé de justifier le sénat de Strasbourg, soutient que, d'après les stipulations de la paix de religion, les chanoines étaient parfaitement libres de se marier et de changer de foi, sans perdre pour cela aucun de leurs droits. Pour confirmer son dire il cite plusieurs faits semblables qui venaient de s'accomplir en Allemagne. C'est comme si l'on affirmait que, si par impossible, un certain nombre de cardinaux devenaient juifs ou musulmans, ils n'en conserveraient pas moins le droit de concourir à l'élection du chef suprême de l'Église, et que de plus ils auraient celui de placer un israélite ou un osmanli à la tête du monde catholique. Je ne pense pas qu'avant l'établissement du protestantisme le talent de déraisonner ait jamais été poussé aussi loin.

Supposons que le docteur Pappus et le consistoire soient rentrés dans le sein de l'Église, le sénat et la bourgeoisie leur eussent-ils conservé cependant le droit de choisir et d'installer messieurs les serviteurs de la parole des paroisses de Strasbourg?

Charles de Lorraine, qui se trouvait à Saverne, prit possession de sa nouvelle dignité, et dès le jour suivant il écrivit au sénat de Strasbourg pour se plaindre de ce qu'il eut ôsé s'emparer de quelques châteaux dépendants de l'évêché, et pour lui déclarer que, si ne on ne lui donnait satisfaction sur ce point, il était résolu d'armer et d'en tirer vengeance.

Un trompette fut chargé de présenter ces lettres au magistrat avec ordre de ne pas s'en retourner sans avoir reçu de réponse. Les pères conscrits, un peu effrayés du ton de l'épître, cherchèrent d'abord à s'excuser sous prétexte qu'ils n'avaient pas eu de part aux entreprises dont Charles se plaignait, et qui devaient être attribuées uniquement à l'évêque récemment élu à Strasbourg, *sous l'autorité du sénat.* Ils demandaient ensuite au cardinal son amitié, protestant qu'ils ne manqueraient jamais aux égards dus à l'illustre maison de Lorraine, *à moins qu'on ne les forçât à changer de conduite.*[1]

Cette réponse offensa vivement Charles. Sur-le-champ il écrivit aux magistrats une seconde lettre pour leur reprocher d'oser lui mander « qu'un évêque prétendu avait été élu à Strasbourg, *sous « l'autorité du sénat*, comme si le sénat pouvait avoir quelque droit « sur le domaine de l'évêché. »

Le magistrat répliqua : « Que jamais évêque de Strasbourg n'a- « vait été élu ailleurs que dans la ville et d'accord avec les chefs de « la république[2], et que toujours, conformément à des conventions « remontant à l'antiquité la plus reculée, les prélats nouvellement « promus à la chaire épiscopale s'étaient engagés par écrit et par « serment à respecter les droits et les franchises de la ville. Ces « formes, ajoutaient les sénateurs, ont été observées dans la dernière « élection, elle est donc parfaitement régulière. »

[1] Archives, *loc. cit.*, et Laguille, P. II, l. VII, p. 68.

[2] Les anciens évêques avaient, en effet, toujours été élus à Strasbourg; mais la ville ayant apostasié ne pouvait en aucune façon réclamer le maintien d'un privilége qui lui appartenait uniquement en sa qualité de métropole catholique du diocèse.

Les deux partis tout en s'écrivant se préparaient à la guerre.[1] Dès le 10 juin, un corps nombreux de lorrains descendit la chaîne des Vosges et vint occuper la ville épiscopale de Saverne. Les objets de prix qui se trouvaient au château furent emportés à Nancy et déposés en lieu de sûreté.

Charles étant prêt entra le premier en campagne à la tête de dix mille hommes. Il s'empara de Benfeld, petite ville dépendante de l'évêché[2] et y laissa en qualité de gouverneur le sieur Henri d'Haraucourt, qui fit plusieurs expéditions jusqu'aux portes de Strasbourg, et ordonna aux bourgeois d'Andlau de chasser leurs ministres luthériens sous peine d'exécution militaire.[3]

Le cardinal fit alors sommer les magistrats de Strasbourg, par un trompette, d'expulser de la ville les chanoines schismatiques, seuls auteurs des troubles, — de restituer leurs églises et leurs revenus aux chanoines fidèles, — de leur laisser célébrer paisiblement l'office divin dans son église cathédrale, — et de réparer les torts que le diocèse et le chapitre avaient souffert à l'occasion de la présente guerre. — A ces conditions Charles promettait de respecter les priviléges et les immunités de la ville; mais il ajoutait

[1] Il fallait de l'argent pour lever des troupes. Les capitulaires protestants avaient déjà vendu le vin et les grains du chapitre, le trésor était vide; il ne restait que la magnifique bibliothèque du grand-chapitre, dépôt des plus rares et riche en manuscrits des neuvième et dixième siècles, donnés à la Cathédrale par les évêques Uthon, Erchambaud et Wernher. Les chanoines intrus s'empressèrent de les mettre en vente. Jacques Bongars, ambassadeur de Henri IV auprès des princes d'Allemagne, était alors à Strasbourg; il acheta les manuscrits. Bongars mourut à Paris, en 1612, et légua ses livres et manuscrits à son ami Gravisset, bourgeois de Strasbourg. Gravisset avait un fils qui s'établit en Suisse, et qui fit présent, en 1628, de sa bibliothèque et de celle de Bongars à la ville de Berne. C'est ainsi que la plupart des anciens manuscrits de notre Cathédrale sont devenus la propriété d'une cité protestante. Il s'en trouve aussi quelques-uns à Rome à la bibliothèque vaticane; ils y ont été transportés, en 1623, de Heidelberg; l'électeur palatin les avait achetés précédemment.

[2] Elle est située dans la plaine d'Alsace à six lieues au midi de Strasbourg.

[3] Thuan., l. CIV.

qu'il la traiterait en ennemie, si elles n'étaient point acceptées.[1]

Elles ne le furent pas. On continua à guerroyer, à se faire de part et d'autre le plus de mal possible, à ravager impitoyablement les campagnes et à porter de tous les côtés le fer et le feu. Il n'entre pas dans notre plan de raconter cette lutte en détail; nous nous bornerons à en indiquer la marche générale et à faire connaître ce qui se rattache plus particulièrement au sujet que nous traitons.

On se livra une foule de combats partiels dans lesquels l'avantage resta généralement aux lorrains. Le sénat de Strasbourg, effrayé de cette série de petits revers, écrivit le 22 juin (10 juin vieux style) une lettre au roi de France Henri IV. Invoquant les services qu'il avait rendus en maintes occasions à ce monarque, il le suppliait de venir à son secours dans la guerre que la ville avait à soutenir contre le duc de Lorraine. La minute de la lettre des magistrats existe encore aux Archives[2]; la pièce est aussi remarquable par le style, que par l'absence de franchise dans l'exposé des faits; les dignes bourgeois se posent en victimes de la plus criante injustice et de l'agression la plus odieuse : la maison de Lorraine, disent-ils, les attaque « souls prétexte du titre d'esvêque « de Strasbourg qu'*elle veut usurper;* ils supplient le très-hault « et très-puissant prince, roi très-chrétien, de donner tant d'affaires « au duc de Lorraine en son pays, qu'il soit empesché d'emmener « plus de forces en ceste contrée par deçà. » — Le service qu'on demandait au roi très-chrétien n'était certes rien moins que chrétien. Henri IV avait alors trop d'ennemis sur les bras pour pouvoir écouter favorablement la requête du sénat, mais il y fit droit au mois d'octobre.[3]

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] Kentzinger, *Documents etc.*, p. 172 et suiv.

[3] Henri de la Tour, vicomte de Turenne, père de l'illustre maréchal de ce nom et zélé calviniste, ruina les affaires de la ligue en Lorraine; le 14 octobre 1592 il battit les troupes du duc près de Baumont que le général d'Amblise assiégeait. Celui-ci, obligé d'en venir aux mains avec Turenne, fut défait et perdit ses retranchements et son artillerie. Turenne prit encore Dun et parcourut le pays sans trouver de résis-

Sur ces entrefaites les commissaires nommés par l'archiduc Ferdinand au nom de l'Empereur arrivèrent en Alsace.[1] Ils se rendirent d'abord auprès du cardinal à Molsheim et l'engagèrent à mettre bas les armes et à licencier ses troupes, Sa Majesté Impériale voulant se rendre elle-même juge des différents. Charles répondit qu'il était prêt à se soumettre aux intentions de l'Empereur, pourvu que le même ordre fût donné au margrave de Brandebourg et au sénat de Strasbourg. Les commissaires allèrent à la ville et y renouvelèrent leur proposition. On leur répliqua : que cette affaire n'était pas de la compétence de l'Empereur seul, mais que tous les États de l'Empire en devaient décider; que le margrave de Brandebourg ne pouvait entrer dans aucune composition avant d'y avoir été autorisé par l'électeur son père, et que les circonstances actuelles étaient beaucoup trop critiques pour permettre de déposer les armes.[2]

Cette réponse coupa court aux négociations; la guerre recommença plus violente qu'auparavant. Le sort continua à favoriser les Lorrains; ils reprirent les forts de Kochersberg et Dachstein et s'emparèrent même de Wasselonne, gros bourg appartenant à Strasbourg; les bourgeois du lieu durent reconnaître le cardinal comme leur Seigneur et leur évêque.

Les Strasbourgeois ne tenaient plus hors de la ville que les deux postes d'Illkirch et de Graffenstaden; les troupes ennemies s'approchaient tellement des murs de la place, que souvent elles enlevaient,

tance. Dès le 22 octobre, il eut soin d'informer de son succès M. de Hochfelder, secrétaire d'État de la ville de Strasbourg. Le 25 novembre il lui écrivit une seconde fois et lui promit de faire de nouveaux efforts contre l'*ennemi commun*. Les deux lettres de Turenne existent aux Archives (Kentzinger, *op. cit.*, p. 177 et suiv.), à côté d'une foule de pièces qui suffiraient à défaut d'autres preuves pour démontrer que la ligue a soutenu la plus sainte et la plus juste des causes et qu'elle a préservé la France d'une honteuse apostasie.

[1] C'étaient : le baron de Morimont et Belfort, le baron de Stauffen, le conseiller Jean Werner de Raithenau et Langenstein, Jean Christophe de Stadion et le docteur Jean-Conrad Breuning.

[2] Archives, *loc. cit.*

près des portes, des bourgeois et des jardiniers, auxquels elles faisaient payer de fortes rançons. Pour mettre un terme à cet état de choses, on fit couper, le 30 juin, les arbres et détruire tout ce qui pouvait gêner la vue dans l'espace compris entre les remparts et l'ancienne Chartreuse.

Cependant les succès des lorrains inquiétaient beaucoup le sénat et son prétendu évêque; ne sachant trop quel parti prendre, ils se portaient tour à tour aux extrémités les plus opposées. Parfois le magistrat, espérant tirer quelque secours de ses sujets catholiques, les traitait avec une douceur et une bienveillance auxquelles ils n'avaient plus été habitués depuis bien des années; parfois, au contraire, il les accusait d'être les auteurs des malheurs du temps, et il redoublait de sévérité à leur égard. Ainsi il supplia, le 28 juin, les chanoines des collégiales de s'employer auprès du cardinal et d'en obtenir l'évacuation de Wasselonne, et pour prix de ce bon office, il leur offrait une maison où ils pourraient vivre en commun à l'abri des insultes de la populace et sous la protection du sénat. Quelques jours plus tard la défiance reprenant le dessus, on fit signifier aux religieux de Saint-Jean la défense de célébrer le service divin dans leur église; on mit des gardes à leur porte, et on apposa le sceau de la ville aux Archives des collégiales et aux lieux où les meubles des églises étaient renfermés, afin que rien ne pût être transporté ailleurs.[1]

L'évêque Charles publia, le 14 juillet, une proclamation dans laquelle il exposait les motifs de la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors. De nombreuses pièces justificatives étaient jointes à cet acte. Le cardinal déclarait en finissant qu'il ne déposerait les armes que quand la ville et le margrave George se montreraient prêts à en faire autant.

Ce dernier essaya de neutraliser l'effet de la proclamation en publiant à son tour, le 19 juillet, un manifeste par lequel il se flattait de gagner les catholiques. Il promettait de laisser à *ses sujets de l'ancienne religion* une entière liberté de conscience, et il s'ef-

[1] Archives, *loc. cit.*

forçait de prouver que son élection était parfaitement canonique, parce qu'elle avait eu lieu à Strasbourg dans le local consacré aux assemblées du chapitre, et qu'en outre il avait eu pour lui la majorité des chanoines.[1] Le jeune intrus n'oubliait qu'une chose, c'est que jamais une assemblée d'hérétiques, quelque nombreuse qu'elle soit, ne peut avoir le droit d'imposer aux fidèles un de ses pareils en qualité d'évêque.

Son manifeste fit peu d'impression, la guerre continua avec acharnement. On pillait et on brûlait les bourgs et les villages, on détruisait les moissons, la moitié de la province présentait l'aspect d'un désert.

La situation de l'Alsace et l'acharnement des deux partis commençaient à inspirer de graves inquiétudes aux États limitrophes. La régence autrichienne d'Ensisheim, Jean Christophe, évêque de Bâle, les dix villes impériales, les cantons suisses et la maison de Würtemberg essayèrent d'interposer leurs bons offices entre les parties belligérantes.[2] Ils voyaient avec effroi que des deux côtés on cherchait à se procurer des alliés, que la lutte prenait des proportions de plus en plus vastes et qu'elle finirait nécessairement par s'étendre aussi sur la Haute-Alsace. Les députés de ces différents États se rendirent à Strasbourg et demandèrent à la ville et au margrave de Brandebourg de consentir, en attendant la diète prochaine, à un armistice d'un an ou de six mois, et de s'engager à respecter comme pays neutres la Haute-Alsace, le Brisgau et le baillage de Hochfelden. Le sénat répondit qu'il avait les mains liées, que l'*administrateur* se dirigeait uniquement d'après les conseils de son père l'électeur et des autres princes de la maison de Brandebourg, et que d'ailleurs Strasbourg ne *pouvant* ni ne *voulant* reconnaître le cardinal en qualité d'évêque, il fallait bien que l'on restât armé.[3]

Les députés trouvèrent des dispositions plus favorables auprès

[1] Archives, *loc. cit.*
[2] Cette dernière, on s'en souvient, possédait les seigneuries de Montbéliard, Horbourg et Reichenweyer.
[3] Archives, *loc. cit.*

de Charles de Lorraine, auquel ils se réunirent à Benfeld, le 22 août 1592. Ils convinrent avec lui d'un projet de pacification aux conditions suivantes :

Les deux partis déposeront les armes et s'efforceront de terminer leurs différents avant une année révolue en recourant aux voies légales ;

Cessation des hostilités et licenciement des troupes ;

Les places que chacun possède demeureront occupées pour veiller à la sécurité du pays ;

Le cardinal rendra les portions des domaines de la ville dont il s'est emparé; mais elles lui seront restituées si la guerre se rallume ;

Les chanoines des deux partis toucheront librement les rentes de leurs bénéfices ;

Les deux partis rétabliront entre eux des rapports de bon voisinage ;

On conviendra d'un armistice d'un an, qui sera prolongé si les affaires ne sont pas définitivement arrangées à son expiration. [1]

Ces conditions furent soumises au sénat, on le somma d'y répondre avant le 27 août. Sa réponse fut évasive : il déclara qu'il avait besoin de l'avis de ses alliés, et il demanda un mois de délai. [2]

Les négociations furent alors rompues ; en cette même journée du 27 août les députés s'en retournèrent chez eux et la lutte recommença.

Jusqu'alors les troupes lorraines avaient conservé leur supériorité dans la plupart de leurs expéditions. Mais vers ce temps l'administrateur et les strasbourgeois reçurent des renforts considérables de différents côtés. L'électeur de Brandebourg, les Bernois et les Zurichois leur en envoyèrent. Le prince Christian d'Anhalt, général habile, qui deux ans auparavant avait conduit en France les secours sollicités par le vicomte de Turenne, vint, le 26 août,

[1] Archives, *loc. cit.*
[2] *Ibid.*

à Strasbourg avec quelques officiers distingués et deux cents chevaux, traita avec le sénat et fut placé à la tête des troupes protestantes. Il mit les forces du cardinal en déroute, deux fois, dans le courant du mois de septembre, fit le siége de Molsheim et s'en rendit maître. Ernest Frédéric, margrave de Bade-Durlach, aussi ardent calviniste que son frère Jean de Bade avait été zélé catholique, renforça encore les Strasbourgeois de neuf cents chevaux et de deux mille hommes d'infanterie.

La malheureuse Alsace fut alors dévastée plus impitoyablement qu'elle ne l'avait été à aucune époque précédente. Les haines religieuses sont de toutes les plus actives et les plus irréconciliables. Les deux partis se faisaient le plus de mal possible; ne pouvant en venir à une bataille rangée, ils se poursuivaient, se livraient de petits combats partiels mais sanglants, se massacraient, cherchaient à se surprendre et à se dresser des embûches; une quantité de gros bourgs et de villages furent pillés ou réduits en cendres durant les derniers mois de l'année 1592.[1] Inutile d'entrer dans le détail de ces hideux exploits.

Cependant les commissaires de l'archiduc Ferdinand avaient essayé de nouveau de décider les deux partis à cesser les hostilités, et en cette occasion encore les difficultés vinrent du côté du magistrat de Strasbourg; il publia au mois d'octobre une déclaration dans laquelle il osait soutenir : qu'il avait pris les armes uniquement pour donner une *légitime assistance* aux chanoines protestants, et qu'en cette déplorable affaire «*le seul coupable était le cardinal de Lorraine, lequel avait violé les droits et les priviléges de la ville et s'était permis des actes d'un arbitraire inouï contre ses bourgeois.*»[2]

Les Suisses habitués à terminer leurs querelles en rase campagne en livrant de grandes batailles, et aux coutumes desquels la guerre de partisans qui se faisait en Alsace répugnait souverainement, prirent congé de leurs alliés le 5 décembre.

[1] Brumath, entre autres, fut dévasté de fond en comble par le margrave.
[2] Archives du Bas-Rhin, *loc. cit.*

L'Empereur, informé du peu de succès des commissaires de l'archiduc, résolut enfin d'user de toute son autorité pour faire cesser un désordre qui commençait à menacer la sécurité de l'Empire en général. Vers la fin de l'année il envoya à Strasbourg un hérault d'armes, revêtu des insignes de sa dignité. — Ce hérault s'étant rendu sur la place publique ordonna, de la part du chef de l'Empire, aux partisans du margrave de Brandebourg de déposer les armes et de remettre la décision de la querelle à des arbitres qui seraient nommés à cet effet.[1] Le hérault alla porter ensuite les mêmes ordres au cardinal et à son chapitre.[2]

En général, on ne se pressait pas d'obéir aux injonctions de Rodolphe II. Lorsque tous les liens sociaux sont rompus, qu'il n'y a plus ni ordre, ni hiérarchie, les mandats privés de l'appui des lances et de l'artillerie sont rarement observés. En cette occasion cependant l'épuisement des deux partis les disposa à céder aux désirs de l'Empereur. Charles de Lorraine et George de Brandebourg, également fatigués d'une guerre qu'ils ne pouvaient ni soutenir davantage ni terminer, souhaitaient la paix ; le sénat lui-même aspirait maintenant à en finir ; le mécontentement de la bourgeoisie et les reproches de la portion catholique de l'Alsace, qui accusait la ville d'être la cause de toutes les souffrances, avaient calmé l'ardeur guerrière des magistrats.

Les négociations commencèrent et se poursuivirent activement ; le prince d'Anhalt et le margrave de Brandebourg y prirent part. Enfin, le 17 février 1593, on régla provisoirement, qu'en attendant la décision de l'Empereur, le cardinal de Lorraine conserverait Saverne, Benfeld, Rouffach et un certain nombre de baillages et qu'on lui restituerait Molsheim ; que d'une autre part on rendrait Dachstein au margrave de Brandebourg, et qu'on lui cèderait des

[1] Les arbitres furent désignés au nombre de six, dont trois catholiques : l'archevêque de Mayence, l'évêque de Wurtzbourg et l'archiduc Ferdinand ; et trois protestants : Louis de Hesse, Philippe Louis de Bavière, comte palatin du Rhin, et Frédéric Guillaume, administrateur de l'électorat de Saxe.

[2] Laguille, part. II, l. VII, p. 71.

baillages dont les revenus seraient estimés égaux à ceux qu'on laissait à l'évêque; qu'enfin Wasselonne serait livrée à la ville avec les canons qui s'y trouvaient au moment où le cardinal s'en était rendu maître. Cet accord fut signé, le 9 mars 1593, par toutes les parties.

Un aussi scandaleux arrangement eût été impossible à aucune autre époque qu'au temps qui suivit la Réforme. L'intrus hérétique et l'évêque légitime se voyaient placés sur le pied d'une parfaite égalité, et la moitié du diocèse passait aux mains des ennemis acharnés de l'Église.

Au reste, la ville de Strasbourg, qui avait joué un rôle si odieux dans cette affaire, en subit la peine; cette désastreuse campagne porta un coup mortel à sa prospérité; jamais elle ne s'en releva. L'entretien des troupes avait coûté des sommes énormes[1], le commerce était ruiné, les propriétés rurales des bourgeois étaient ravagées de fond en comble, et il fallut faire encore des dépenses considérables pour remettre les fortifications en état. Le magistrat se vit dans la nécessité d'obliger les habitants de la ville à lui livrer leur vaisselle et leur argent comptant; on les leur paya en leur constituant des rentes à cinq pour cent; de plus on eut recours aux chapitres pour faire des emprunts. Le chroniqueur Wencker dit, en parlant de cette guerre, qu'elle a ruiné les finances de la ville et que c'est à elle que se rattachent les désastres subséquents de la république.

Elle eut en outre le fâcheux effet de produire une scission parmi les chefs de l'État. Frédéric Prechter, ancien stettmeistre et membre de la chambre des Quinze, accusa les Treize, dans les attributions desquels rentrait tout ce qui est relatif à la guerre, d'avoir été cause des malheurs de la ville; cette accusation fit grand bruit. Après une minutieuse enquête Prechter fut déclaré calomniateur et déchu de ses fonctions; mais le germe de discorde qu'il avait semé ne s'en développa pas moins, et à partir de ce temps l'unité et la parfaite entente, qui avaient existé jusque-là dans le gouvernement de la république, disparurent à jamais.

[1] Huit cent mille florins.

Cependant après que la convention préliminaire eut été conclue, les princes arbitres envoyèrent leurs députés à Spire pour la convertir en une paix définitive. Ils entrèrent en conférence au mois de juin, mais après six semaines de discussions inutiles ils ne parvinrent pas à se mette d'accord, et ils convinrent seulement d'envoyer à l'Empereur ce qui avait été dit et écrit de part et d'autre sur cette affaire, et de s'en rapporter à son jugement. En attendant les choses devaient demeurer dans le *statu quo*.

Rodolphe II ne se hâta pas de prononcer sur le fond de la question. L'affaire intéressait vivement les protestants, et l'Empereur avait besoin de leurs secours pour soutenir la guerre que les Turcs venaient de lui déclarer. Il garda donc le silence.

Malgré l'arrangement provisoire, de petits conflits avaient lieu assez fréquemment en Alsace entre les partisans de l'évêque et ceux de l'administrateur[1], et il était à craindre qu'ils ne dégénérassent de nouveau en une guerre ouverte. Pour la prévenir, on sentit la nécessité d'assurer l'espèce de paix qui existait, au moyen d'une intervention puissante et propre à imposer à chacun.

Ce fut au roi Henri IV que la ville s'adressa. Henri se rendit au désir qui lui était exprimé et chargea le sieur de Sancy, un de ses conseillers d'État, de la conduite de cette affaire.

On conserve aux Archives de Strasbourg des lettres patentes, datées du 22 novembre 1595 et revêtues du grand-sceau, par lesquelles le roi de France se rend garant des arrangements provisoirement conclus, et déclare qu'il prendra les armes en faveur de celle des deux parties qui aurait éprouvé une agression de la part de l'autre.[2]

[1] Les partisans de George de Brandebourg et les États protestants en général se plaignirent encore à la diète de Ratisbonne de 1594, qu'on refusât de le reconnaître comme évêque, «tandis que son élection avait été conforme aux statuts du chapitre.» — Les États catholiques représentèrent, de leur côté, l'illégalité d'un choix fait par des électeurs non autorisés; l'affaire resta en suspens.

[2] Voir Archives de Strasbourg, *Inventaire Grandidier*, t. IV. *Inventaire des droits, Lieux forains*, sect. III, classe 1re. *Marlenheim*, p. 146 (an 1597 et 1604. — Originaux des deux traités).

Cependant le maintien de la paix dans la province n'était pas le seul objet de la sollicitude du sénat, il avait encore d'autres préoccupations. Il pressait le margrave de Brandebourg de dédommager la ville, conformément au traité conclu en 1591, et de lui rembourser les avances qu'elle avait faites pour le soutenir : elles se montaient à huit cent mille florins.[1] George reconnaissait la justice de la demande, mais il ajoutait que, *dépouillé de la moitié de* SES *revenus* par le partage qu'il avait dû faire avec le cardinal de Lorraine, et chargé d'ailleurs de gros emprunts, il lui était impossible pour le moment de remplir ses obligations.

Les magistrats n'étaient pas gens à se payer de semblables excuses. Ils pressèrent de plus en plus le margrave et firent si bien qu'ils finirent par l'obliger à céder à Strasbourg la portion de l'évêché qui était le plus à leur convenance. Peu importait à l'administrateur protestant de dépouiller l'Église de ses biens ; la Réforme, qui n'était rien moins qu'une école de probité, avait d'ailleurs fait passer ce genre d'affaires dans les mœurs publiques. On convint des conditions d'un traité qui fut conclu, le 22 septembre 1597, dans la salle des assemblées capitulaires, entre George de Brandebourg, son prétendu chapitre et le sénat, et ratifié le 8 octobre suivant.[2] Par cette convention le margrave engageait à la république différents droits et dépendances de l'évêché, savoir :

1° La douane nommée *Zollkeller,* établie dans la ville, avec les droits dont l'évêque et le chapitre avaient joui[3];

[1] Kentzinger, *Docum.,* p. 184. — Schœpflin, *Als. dipl.,* t. II, p. 479. — Les électeurs palatin et de Brandebourg et leurs alliés décidèrent, en 1600, qu'ils auraient recours à Henri IV dans le cas où l'Empereur ne maintiendrait pas les conditions du traité provisoire (Dumont, *Corp. dipl.,* t. V, l. II, p. 6).

Rodolphe II blâma Strasbourg d'avoir eu recours en cette circonstance à un prince étranger ; au mois de juillet 1600 un envoyé de l'Empereur se présenta au sénat et formula les plaintes de Sa Majesté. Le sénat se justifia et l'envoyé parut satisfait de ses excuses.

[2] Voir Pièces justificatives, n° XXV.

[3] Cette douane percevait des droits sur les denrées, le charbon, le chanvre, le sel ; une foule de rentes avaient été constituées par l'évêché sur le *Zollkeller.* (Archives, *loc. cit.*)

2° Tout ce qui appartenait à l'évêque et au chapitre dans le baillage de Marlenheim ;

3° Les possessions du chapitre et de l'évêché dans le village de Nonnenweyer ;

4° Le petit hôpital de Sainte-Barbe avec ses revenus ;

5° Les droits de la justice prévôtale[1] ;

6° Tous les droits seigneuriaux, juridictions et autres que les évêques avaient voulu faire valoir au début de la Réforme contre le magistrat, sur le chapitre et la collégiale de Saint-Étienne de Strasbourg ;

7° Les dîmes d'Illkirch appartenant à l'évêque et au grand-chœur.

Il fut convenu aussi que le rachat des biens engagés ne pourrait se faire que par le remboursement de la somme de huit cent mille florins.

Ainsi l'évêché de Strasbourg se trouva dépouillé de son fleuron par le fait d'un intrus, aventurier de haut lignage, qui solda aux dépens de l'Église la félonie et les injustices de la ville. Nous verrons, un peu plus bas, qu'il fallut sanctionner cette monstrueuse injustice lors de la conclusion du traité qui mit un terme définitif à la guerre dite des évêques. Tant de faits de ce genre s'étaient passés en Allemagne depuis soixante ans, que celui-ci ne causa d'étonnement à personne.

George de Brandebourg commençait à être ennuyé et fatigué de

[1] Le tribunal de justice prévôtale ou *Stockgericht* de Strasbourg dépendait de l'évêque; un *Schultheiss* (prévôt) et un *Unterschultheiss* y rendaient la justice en son nom. Les pouvoirs de ces magistrats étaient originairement fort étendus, mais le sénat avait peu à peu empiété sur leurs droits qui se trouvèrent réduits enfin au jugement de certains cas criminels. Ce fut surtout à partir de la guerre des paysans que les droits de la prévôté se perdirent; la ville y portait atteinte en toute occasion. Les empereurs Maximilien et Charles-Quint avaient confirmé les évêques de Strasbourg dans le droit d'hériter dans la ville et le diocèse de ceux qui mouraient sans héritiers, qui se suicidaient ou qui subissaient des condamnations emportant la confiscation des biens suivant le droit commun. L'évêque Érasme ordonna à son prévôt de faire valoir ce privilége (Archives, *loc. cit.*).

la longue lutte qu'il se voyait obligé de soutenir avec son compétiteur. Il s'était marié; il prévoyait que tôt ou tard il lui faudrait renoncer à son prétendu épiscopat, et après avoir payé ses dettes, grâce au facile procédé que nous venons de rapporter, il était fort enclin à déposer la mitre.

Le duc Frédéric de Würtemberg, non moins chaud partisan du pur Évangile, eut avis de cette disposition et pensa qu'il lui serait facile de la faire tourner à son avantage. Il entama avec le margrave George une négociation, à la suite de laquelle ce dernier nomma le fils de Frédéric chanoine de la Cathédrale, et résigna à ce jeune prince l'évêché de Strasbourg. Pour prix de cette cession, le duc de Würtemberg s'engageait à payer au margrave cent trente mille écus d'or comptant, et à lui faire une pension viagère de neuf mille écus d'or. George de Brandebourg promit de tenir cette convention secrète jusqu'à ce que les affaires fussent arrangées, et de prêter au parti protestant l'appui de son nom en sa qualité d'*administrateur postulé* jusqu'en fin de cause.[1]

Toutefois l'évêque Charles de Lorraine fut informé de ce qui venait de se passer, et prévoyant que cette nouvelle complication éterniserait les désordres de la scission du grand-chapitre, il se hâta d'entamer une négociation avec Frédéric de Würtemberg. Les deux princes conclurent un traité à Oberehnheim en 1600[2]; le duc renonça pour son fils au canonicat et à l'évêché de Strasbourg, mais le cardinal dut à son tour lui abandonner pour trente ans le baillage d'Oberkirch rachetable au bout de ce temps moyennant la somme de trois cent trente mille écus d'or.[3]

Cependant les chanoines catholiques, informés de la cession des droits et des propriétés de l'évêché faite à la ville de Strasbourg par le margrave de Brandebourg, avaient porté de nouvelles plaintes à l'Empereur. Par un mandement, daté du 3 février 1600,

[1] Archives de Strasbourg, *loc. cit.* (Inv. Spach.) *Évêché de Strasbourg. Armoire historique,* boite III, liasse 3, (Correspondance et traité entre George de Brandebourg et le duc de Würtemberg.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

Rodolphe ordonna aux chanoines protestants de se désister de leurs prétentions, et enjoignit aux comtes Hermann de Solms, Ernest de Mansfeld, Gebhard Truchsess et à leurs adhérents, d'abandonner le Bruderhof, les biens et les maisons appartenant aux chanoines, aux prébendés et au grand-chapitre.[1] Solms, Mansfeld et Truchsess promirent de se soumettre.[2]

Mais le duc François de Lauenbourg, l'un des intrus, qui même prenait la qualification de doyen ou de président, refusa d'obéir et excita ses collègues à la résistance. Il mourut sur ces entrefaites; le duc Christian de Holstein porta après lui le titre usurpé de président et marcha sur ses traces. Il se maintint dans la possession de la maison et des biens du Bruderhof, commença à disposer à son gré des canonicats, et mit des troupes dans le village de Lampertheim, dont la moitié appartenait à la Cathédrale de Strasbourg. Le cardinal de Lorraine et les chanoines catholiques portèrent une fois encore leurs plaintes à Rodolphe II; ce prince renouvela par un mandement du 2 août 1602 les odres précédemment donnés, et défendit expressément au duc de Holstein de se mêler de la nomination aux canonicats qui viendraient à vaquer.[3]

Les menaces de l'Empereur n'effrayèrent pas Christian, il continua ses menées.

La lutte ouverte recommença en 1603. Les troupes protestantes, qui tenaient Dachstein, firent de fréquentes incursions dans les domaines occupés par les Lorrains; plusieurs combats s'en suivirent; il y eut de part et d'autre beaucoup de morts. Les deux partis augmentèrent leurs forces, et les environs de Strasbourg furent livrés de nouveau au pillage et à l'incendie. Le comte de Hohenlohe, l'un des chanoines protestants, se distingua par l'ardeur avec laquelle il poursuivit cette guerre de partisans.

La querelle des deux évêques avait eu, ainsi que nous le disions, des suites déplorables pour la ville de Strasbourg; le sénat fut

[1] Laguille, part. II, l. VII, p. 73.

[2] Lettres de l'empereur Ferdinand II du 28 juillet 1627, *apud Caraffa, Comment. diplom.*, p. 13.

[3] Caraffa, *Comment. diplom.*, p. 14 et 15. Archives, *loc. cit.*

épouvanté lorsqu'il vit recommencer les hostilités. Il fit défendre aux tribus de prendre parti pour l'administrateur; « on donna « ordre aux bourgeois de demeurer unis, de ne pas se mêler d'une « affaire qui avait compromis déjà la prospérité de la ville, et de « laisser les deux compétiteurs vider leurs différents. »[1]

La guerre menaçait de devenir aussi terrible qu'elle l'avait été dix ans auparavant, lorsqu'enfin, grâce à l'intervention de l'Empereur et du roi de France Henri IV[2], l'on consentit de part et d'autre à déposer les armes, à congédier les mercenaires et à conclure un armistice de treize mois pendant lequel on devait négocier pour arriver à une pacification définitive.[3]

Malgré cette convention quelques combats partiels furent encore livrés, et plusieurs fois l'on put craindre qu'une nouvelle conflagration générale ne fût au moment d'éclater.

Enfin cependant le margrave de Brandebourg, se reconnaissant trop faible pour résister davantage à l'évêque Charles, donna pouvoir au duc de Würtemberg de se rendre à Saverne et de renoncer en son nom aux droits qui pourraient lui être acquis sur l'évêché de Strasbourg, soit par sa postulation, soit autrement.[4]

Mais le désintéressement n'était pas la vertu dominante des princes purs évangéliques, et pour eux les questions religieuses étaient avant tout des questions d'argent. George de Brandebourg mit des conditions à son désistement, ou plutôt il maintint vis-à-vis du cardinal de Lorraine celles qu'il avait posées au duc de Würtemberg, et il exigea le paiement des cent trente mille écus d'or comptant et la rente viagère de neuf mille écus d'or.[5] Il s'était débarrassé de ses dettes aux dépens de l'évêché; en se faisant don-

[1] Strobel, *Geschichte des Elsasses*, t. IV, p. 228.

[2] Le margrave George de Brandebourg s'était rendu à Paris pour présenter ses hommages à Henri IV, et ce prince avait profité de la circonstance pour l'exhorter à conclure la paix.

[3] Strobel, *loc. cit.*

[4] Archives, *loc. cit.* — Le margrave partit pour la Silésie, où le duché de Jægerndorf venait de lui échoir par la mort du vieux margrave d'Anspach.

[5] Archives de Strasbourg, *loc. cit.*

ner maintenant un capital considérable et une belle rente, il sortait vainqueur de la lutte, car un coffre fort bien rempli était la seule victoire qu'il ambitionnât; peu lui importait le reste. George était entré dans les fonctions épiscopales en larron et en mercenaire, il voulait les quitter en voleur et en usurier; il ne rougissait pas de le déclarer hautement. On ne devait pas s'attendre à mieux de sa part.

Le cardinal céda; un refus eût éternisé les divisions.

Ces préliminaires posés, on commença à négocier. Les conférences furent longues et hérissées de difficultés; on se réunit à Saverne, à Strasbourg et à Nancy. Enfin les représentants de Charles de Lorraine, du margrave de Brandebourg, des chanoines catholiques et protestants et des membres du grand-chœur se rassemblèrent à Haguenau, et conclurent, le 22 novembre 1604 (nouveau style), une trève pour quinze ans.[1]

Il fut réglé que Jean-George de Brandebourg, renonçant à perpétuité à l'évêché, remettrait entre les mains du duc de Würtemberg le palais épiscopal de la ville de Strasbourg et les châteaux, villes, villages et biens appartenant au chapitre, tant à l'intérieur qu'au dehors de Strasbourg, à condition que jamais il ne serait recherché ni inquiété à raison de l'administration du diocèse.

On décida en outre que les chanoines intrus[2] resteraient pendant quinze ans, — à partir de la conclusion du traité, — en possession du Bruderhof, des maisons capitulaires sises dans la ville, de la moitié du village de Lampertheim et des revenus et rentes du chapitre provenant de lieux situés dans l'étendue de la juridiction de Strasbourg, et que les contrats passés par eux durant le temps des troubles seraient considérés comme valables; — par contre les huit apostats en question renonçaient à élever aucune prétention sur les autres biens du chapitre, et promettaient de ne pas augmenter

[1] Voir Pièces justificatives, n° XXVI. (*Monum. Argent.* et Archives du Bas-Rhin).

[2] Ils étaient alors encore au nombre de huit.

leur nombre et de ne plus donner à d'autres seigneurs le titre de chanoines.

De plus, les comtes protestants durent remettre à perpétuité au senior et aux députés du grand-chœur[1] les titres et documents appartenant à ces derniers, avec les calices, vases sacrés, livres de chant, ornements et reliques; mais, de leur côté, les membres du grand-chœur s'engagèrent à payer pendant quinze ans aux seigneurs de la confession d'Augsbourg, pour leurs pensionnaires, la somme de six cents florins, outre les six cents florins qu'ils payaient déjà annuellement aux ministres luthériens. Les chanoines hérétiques renoncèrent en même temps à élever aucune prétention sur le Gürtlerhof et sur les maisons, revenus et biens appartenant au grand-chœur.

Quant à la ville de Strasbourg, le cardinal de Lorraine et son chapitre s'obligeaient à la maintenir en possession des droits et priviléges dont elle jouissait avant la guerre, et à laisser au pouvoir du magistrat les rentes, biens et revenus que le margrave de Brandebourg lui avait engagés pour la somme de huit cent mille florins[2] pendant le temps de son administration ; à son tour le sénat renonçait à son alliance avec le margrave et avec les chanoines protestants, et consentait à reconnaître le cardinal de Lorraine et son grand-chapitre comme seuls évêque et grand-chapitre du diocèse, aussitôt que le cardinal aurait prêté le serment accoutumé et délivré ses reversales. Le sénat promettait également de prêter à Charles et à ses successeurs l'hommage ordinaire dans les formes voulues, ainsi que cela s'était pratiqué avant les troubles et la division du chapitre.

Telles furent les dispositions essentielles du traité de Haguenau.[3]

[1] C'est-à-dire au corps des prébendés de la Cathédrale.

[2] Les dîmes du village d'Illkirch, engagées par le margrave, seules exceptées dans cette convention, furent restituées à leur légitime propriétaire (Archives de Strasbourg, *loc. cit.*)

[3] Ce traité fut prolongé pour sept années, en 1620; quelque temps après son expiration, on maintint toutes ses dispositions. Archives, *loc. cit., Monum. Argent.*, t. Ier, p. 302.

Le jour où il fut conclu, on signa également un second traité plus secret, qui assurait au margrave de Brandebourg et au duc de Würtemberg les avantages, — déjà stipulés précédemment — que le premier tirait de sa démission, le second de sa négociation. On confirma à Frédéric la jouissance du baillage d'Oberkirch, à charge toutefois d'acquitter trente mille écus de dettes qui restaient encore au margrave, et de lui payer sa rente annuelle de neuf mille écus d'or; et il fut stipulé qu'après trente ans le cardinal de Lorraine ou ses successeurs seraient en droit de dégager[1] le baillage en payant au duc de Würtemberg trois cent trente mille écus d'or.[2]

La convention qu'on venait de conclure arrachait au cardinal de Lorraine une partie considérable de son diocèse, et ses droits spirituels et temporels les plus respectables et les mieux établis. Mais, d'une autre part, elle termina la crise la plus terrible et la plus dangereuse que l'Église de Jésus-Christ ait eu à traverser en Alsace, et elle assura l'existence de la religion catholique dans la province. Si les chanoines et l'évêque protestants avaient réussi à exécuter complétement leur odieux projet, et à imposer un chef spirituel hérétique à la portion du pays demeurée fidèle à la foi de ses pères, la religion n'eût pas tardé à y être complétement écrasée et les biens du grand chapitre et du grand-chœur eussent partagé le sort des biens de Saint-Thomas. L'énergique résistance du cardinal et des chanoines catholiques fit avorter le complot dans sa partie essentielle.

[1] François Égon de Fürstemberg, évêque de Strasbourg, voyant avec douleur que le duc de Würtemberg cherchait à protestantiser le baillage d'Oberkirch, résolut de le dégager en 1664. Il frappa à cette occasion son clergé et ses sujets de taxes considérables, et emprunta au prince de Vaudémont deux cent mille florins dont l'évêché devait payer la rente.

Ce ne fut que vers la fin du siècle dernier que le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, trouva moyen de rembourser cette somme sans imposer de nouvelles charges à son diocèse.

[2] Archives de Strasbourg, *loc. cit.* Les originaux des traités se trouvent dans l'armoire des chartes sous les dates des années 1597 et 1604. Suivant de Thou, l. CXXXI, la somme pour laquelle le baïllage était rachetable se montait à quatre cent mille écus d'or.

La ville de Strasbourg dut donc enfin se résigner à prêter à Charles le serment ordinaire, et à le reconnaître en qualité de véritable évêque. Il ne conserva pas longtemps cette dignité; sa santé étant très-chancelante, il sentit qu'il n'avait plus que peu de mois à vivre. Craignant qu'on ne lui donnât un successeur incapable de continuer l'œuvre si laborieusement commencée, et que sa mort ne devînt le signal de nouveaux désordres et de nouvelles perfidies de la part des chanoines protestants et des magistrats, il abdiqua, en 1607, en faveur de l'archiduc Léopold d'Autriche.

Le 25 novembre de la même année, le cardinal mourut à Nancy plein de gloire et de vertu.

Le sénat strasbourgeois avait échoué dans l'exécution du plan qui eût servi de couronnement à ses longues et innombrables iniquités. Mais il avait réussi d'autre part, grâce à l'emploi des moyens les plus tyranniques, les plus violents, les plus arbitraires, à bannir le catholicisme de l'enceinte de la ville, et à imposer à la population le système religieux inventé par Luther, système directement opposé au principe de liberté chrétienne et d'émancipation de l'esprit humain, au nom duquel s'était fait la prétendue Réforme, système qui asservissait toutes les intelligences aux caprises et aux rêveries d'une autre intelligence, et qui aboutissait ainsi au despotisme le plus humiliant et le plus absurde.

Après la paix de Haguenau, le magistrat et les prédicants ne s'arrêtèrent pas; la persécution et les injustices continuèrent, et la tyrannie des détenteurs de l'autorité pesa de plus en plus lourdement sur ceux qui refusaient de reconnaître la religion officiellement établie comme la seule bonne et vraie. Les Archives de Strasbourg nous fournissent à ce sujet les renseignements les plus complets; on y trouverait des matériaux abondants pour écrire un ouvrage aussi fécond en enseignements que l'*Histoire de l'établissement et du développement du protestantisme en Alsace;* ce nouveau travail pourrait s'intituler : *Histoire des turpitudes gouvernementales et administratives de la Réforme.* Peut-être entreprendrons-nous quelque jour de l'écrire.

Toutefois, malgré les mesures odieuses adoptées par les magis-

trats et les serviteurs de la parole, beaucoup de strasbourgeois persistèrent à demeurer fidèles à la religion de Jésus-Christ. Ils étaient obligés, pour adorer et servir Dieu, de se rendre en secret à l'église du couvent de la Madeleine ou des Repenties; car, ainsi que nous le disions, après un laps de quelques années elle resta seule debout. Partout ailleurs les persécutions avaient réussi à abolir le culte catholique; encore était-il défendu sous les peines les plus sévères d'administrer à la Madeleine les sacrements du baptême, de la confirmation et du mariage, ou d'y catéchiser. On prétendait forcer les fidèles à se marier et à faire baptiser leurs enfants dans les temples protestants.[1] On avait interdit de même aux prêtres d'aller confesser et administrer les mourants dans l'enceinte de la ville, ou d'enterrer les catholiques avec les cérémonies usitées. Un système d'inquisition parfaitement établi régnait à Strasbourg; il n'atteignait, à la vérité, que les manifestations extérieures contraires à l'orthodoxie luthérienne; car, quant aux mœurs, elles allèrent se dégradant de plus en plus à mesure qu'on perdit davantage le souvenir des enseignements et des traditions de l'Église.[2]

Les maisons de Sainte-Marguerite, de l'Ordre Teutonique et des chevaliers de Saint-Jean, qui avaient survécu aux premiers orages, furent successivement supprimées. Le magistrat fit démolir le couvent et fermer l'église de ces derniers, en 1633, sous prétexte qu'étant dans un faubourg, les étrangers et les catholiques de la

[1] Il leur était défendu de les faire baptiser hors de la ville. — Le magistrat fit déclarer, en 1647, qu'il expulserait de force les catholiques de l'église de la Madeleine, si l'évêque suffragant se permettait d'y administrer les sacrements de la confirmation et de l'ordre. Il fallut céder. (Archives, Inv. Grandidier. — Inv. historiques, notes, p. 98, C. 1647.)

[2] Cette dégradation devint telle, qu'en 1662 le consistoire proposa au magistrat le rétablissement de l'usage de la confession auriculaire *dans les églises,* pour opposer une digue au débordement général. Le magistrat, juge suprême en matière religieuse, s'opposa au vœu des prédicants, sous prétexte qu'il ne fallait pas innover. (Voir *Monum. Argent., Ms.,* t. Ier, p. 304 et suiv.).

ville[1] pouvaient trop facilement s'y réunir. Les religieux, qu'on ne pouvait expulser sans violer tous les traités et sans s'exposer aux plus grands dangers, furent logés à la prévôté de Saint-Pierre-le-Jeune, et célébrèrent dès lors l'office divin dans l'église de la Madeleine.

Les évêques et les chapitres de la Cathédrale et des deux Saint-Pierre adressèrent, dans la première moitié du dix-septième siècle, de fréquentes réclamations aux empereurs et aux tribunaux d'Empire pour être remis en possession des églises que l'Intérim leur avait rendues, et dont l'émeute, favorisée par les magistrats et les prédicants, les avait dépouillés d'une façon si odieuse, en 1559.

Des ordres furent expédiés à ce sujet à plusieurs reprises au sénat; il sut toujours les éluder et faire traîner les choses en longueur, en opposant aux décrets impériaux des mémoires dans lesquels il exposait ses prétendus droits aux églises en question. Ces mémoires, cent fois réfutés de la manière la plus précise et la plus solide, sont conservés en partie aux Archives de Strasbourg, en partie dans l'intéressante collection manuscrite des *Monumenta Argentinensia*[2], et méritent d'être examinés comme produits de l'esprit de chicane et de mauvaise foi poussés à leurs dernières limites. Non-seulement le sénat n'obéit pas, mais, sous prétexte que le grand-chapitre était ennemi de la ville, il s'empara, en 1633, du Bruderhof et des maisons des chanoines et des prébendés.[3]

Plus tard il fit mieux encore. Ainsi, pour en citer un exemple, nous trouvons aux Archives de Strasbourg[4] une liasse fort instruc-

[1] Ce qui prouve qu'en dépit des affirmations de nos historiens protestants, il y avait des catholiques à Strasbourg. Voir Archives de Strasbourg, *Inventaire Grandidier, Inventaire ecclésiastique,* part. III, t. II, Maisons religieuses. Ch. III, Ordre de Saint-Jean, p. 133.

[2] T. I, p. 115 et suiv.

[3] Archives, *Inventaire Grandidier,* Notes historiques, p. 96, G, 1633, lettre. Il fit faire à la ville une donation de tous les biens catholiques par *le roi de Suède Gustave-Adolphe.*

[4] Voir *Inventaire Grandidier,* Inventaire des titres concernant la partie ecclésiastique de l'évêché de Strasbourg, part. IV. Baillages et lieux forains, t. III *bis,* ch. II. Classe XII, *Marlenheim* (D. 1660 à 1664), p. 93.

tive relative aux affaires religieuses de Marlenheim. Ce bourg catholique, dépendant de l'évêché, avait été au nombre des propriétés engagées à la ville de Strasbourg par le margrave de Brandebourg. Le magistrat en profita pour chercher à pousser la population du lieu à l'apostasie; il en disputa la juridiction spirituelle à l'évêque, suscita mille désagréments au curé pour l'obliger à s'éloigner, chassa le maître d'école catholique et le remplaça par un protestant, lequel forçait les enfants des fidèles à fréquenter le prêche; enfin le bailli nommé par la ville, docile aux instructions de ses chefs, en vint à faire sonner le tocsin et à monter en chaire pour sommer les habitants d'embrasser, séance tenante, le luthéranisme.

Des faits analogues se passèrent dans une foule de localités de la province; si l'on voulait entrer dans le détail des persécutions et des vexations que les catholiques dépendants de Strasbourg eurent à subir, et des iniquités dont ils furent victimes dans le cours du dix-septième siècle, il faudrait consacrer des volumes à ce déplorable récit.

Les choses en restèrent au même point jusqu'à l'époque de la réunion de l'Alsace à la France. Nous trouvons aux Archives de la ville[1] l'original d'une déclaration du conseil ecclésiastique sur l'état de la religion catholique à Strasbourg en l'année 1678, et de laquelle il ressort qu'à cette époque encore il était absolument interdit de célébrer le culte ailleurs qu'à l'église de la Madeleine, dans laquelle cependant il était toujours défendu de baptiser, de confirmer, d'ordonner, de catéchiser, de marier et d'enterrer.

Enfin Strasbourg se rendit à Louis XIV, en 1681. Le 20 novembre de cette année, l'évêque François Égon de Fürstemberg[2] fit son entrée dans la ville et réconcilia la Cathédrale, qui, aux termes de la capitulation, était rendue aux catholiques.

Trois jours plus tard, le roi de France et sa famille furent reçus solennellement à Strasbourg. La reine mit pied à terre au couvent de la Madeleine, et félicita les saintes filles qui l'habitaient

[1] *Inv. Grandidier,* Notes historiques, p. 107 K., 1678.
[2] Il avait succédé, en 1662, à l'évêque Léopold Guillaume.

du courage et de la constance qu'elles avaient opposés à l'hérésie.

Bientôt tout changea de face à Strasbourg. Le catholicisme n'avait besoin que de liberté pour s'étendre et pour faire ses pacifiques conquêtes. Le protestantisme déclina dès qu'il ne fut plus maître d'agir en tyran; la force et la violence avaient été ses principaux arguments, il dut y renoncer; le catholicisme ne les lui emprunta pas, mais il a en lui une puissance d'expansion toujours victorieuse lorsque rien ne gène son action. Strasbourg, ville complétement protestante il y a cent cinquante ans, compte aujourd'hui quarante quatre mille habitants catholiques sur vingt-cinq mille hérétiques.

Pour terminer notre travail, nous avons à jeter encore un coup-d'œil sur ce qui s'était passé dans le reste de l'Alsace, au point de vue religieux, durant la période que nous venons de parcourir. Nous nous en occuperons dans nos prochains chapitres.

CHAPITRE XVII.

Situation du protestantisme dans la province d'Alsace durant cette même période.

La paix conclue en 1555 avait reconnu aux princes d'Empire le droit de régler dans leurs États ce qui est relatif à la religion. Cette fatale disposition eut les plus terribles conséquences. La plupart des souverains hérétiques en profitèrent pour détruire entièrement le catholicisme chez eux, et pour pousser à l'apostasie ceux de leurs sujets qui, au milieu de la tourmente, avaient conservé la foi antique.

Les palatins s'efforcèrent les premiers d'établir la Réforme dans leurs domaines d'Alsace, et d'en exclure le catholicisme. L'électeur Frédéric II avait déjà fait à ce sujet, à ce qu'affirment nos historiens protestants, « les tentatives les plus dignes d'éloges ; mais l'issue « malheureuse de la guerre de Schmalkalde » l'avait obligé à modérer son zèle. Après la conclusion de la paix de religion *son digne successeur*[1] Otton-Henri, se sentant plus libre, expulsa le clergé catholique de ses possessions situées dans la partie septentrionale de notre province, et y établit des ministres calvinistes. Le consentement des populations fut ce dont on s'occupa le moins dans ce travail régénérateur. On se borna à leur annoncer, de la part du prince, qu'elles appartenaient désormais au *pur* Évangile, qu'elles n'avaient plus rien de commun avec la grande prostituée de Babylone, et qu'il fallait adopter le symbole nouveau qu'allaient leur enseigner les serviteurs de la parole qu'on plaçait à leur tête. La prédication de Butzer pendant son séjour à Wissembourg, les exemples déplorables donnés par plusieurs des curés de la con-

[1] Rœhrich, t. III, p. 178.

trée dès les premiers temps de la Réforme, et les souvenirs de la guerre des paysans avaient d'ailleurs préparé depuis longtemps les voies aux changements que voulait introduire Otton-Henri.

Il va sans dire que les palatins éprouvaient une sympathie plus vive encore pour les biens de l'Église que pour la doctrine épurée elle-même, et qu'ils surent tirer de notables profits de leur œuvre évangélique. L'électeur Frédéric III confisqua, en 1560, les biens des chapitres de Germersheim, Neubourg, Klingenmunster, etc. Quant aux domaines des prévôtés de Selz et de Hert, il les employa à fonder, en 1575, l'académie noble de Seltz, dans laquelle soixante jeunes gentilshommes étaient élevés et entretenus. Cette fondation, à l'occasion de laquelle on exalta la munificence du prince, ne lui avait coûté que la peine de disposer de biens qui ne lui appartenaient pas. Au reste, l'académie ne survécut pas à son auteur. Louis, successeur de Frédéric III, était aussi orthodoxe luthérien que son prédécesseur avait été zélé calviniste; il voulut contraindre la haute école de Selz à adopter le symbole de l'apôtre de Wittemberg, et n'ayant pas pu y réussir, il la déclara dissoute.[1]

Les comtes palatins de Veldentz imitèrent dans leur comté de Lutzelstein (Petite-Pierre)[2] l'exemple que leur donnaient les électeurs palatins. Robert, fondateur de la branche de Veldentz et frère de Louis II, duc de Deux-Ponts, avait éprouvé de très-bonne heure des sympathies profondes pour la doctrine des réformateurs; mais les temps étaient mauvais, il se trouvait le plus proche voisin des princes de la maison de Lorraine mal disposés pour la nouveauté; il jugea donc plus sage de dissimuler ses véritables sentiments, «et de laisser vivre la vieille religion dans ses domaines.»[3] Il poussa la prudence jusqu'à faire destituer le sieur Nicolaus, curé de Lutzelstein, parce que cet ecclésiastique, moins cauteleux

[1] Alting, *Hist. eccl. Palat.,* p. 216. 231.

[2] Schœpflin indique la comté de Lutzelstein comme faisant partie de l'Alsace; — d'autres historiens la considèrent comme une dépendance de la Lorraine.

[3] Rœhrich, t. III, p. 179.

que son seigneur, dont cependant il partageait les opinions, ne voulait plus célébrer la messe.[1]

La paix de religion délia également les mains aux comtes palatins de Veldentz. George-Jean, qui avait succédé à Robert, témoin des succès de l'électeur et du comte Adolphe de Nassau[2], son voisin, s'empressa de réformer à son tour le pays de Lutzelstein. Il fut merveilleusement secondé dans cette entreprise par son conseiller intime Jean Phillot[3], réfugié français, qui, après avoir étudié la jurisprudence à Paris et à Strasbourg, avait pris le bonnet de docteur à l'université de Heidelberg. Phillot déploya tant de zèle en cette occasion que George-Jean, pénétré de reconnaissance, lui confia l'éducation de son fils.

Thomas Culsamer, élève de l'école de Saint-Thomas, est le premier ministre *évangélique* dont il soit fait mention à Lutzelstein. A la demande de son seigneur, Phillot s'adressa à son ami Conrad Hubert à Strasbourg pour obtenir un renfort de serviteurs de la parole. On ne put d'abord en expédier qu'en nombre très-insuffisant; ils furent placés dans les principales communes du pays, dont les autres devinrent de simples annexes; la célébration du culte catholique fut interdite partout.

En 1560 on trouve en qualité de ministre à Lutzelstein, chef-lieu de la comté, un certain Joseph Ketzer[4], parfaitement digne de porter ce nom par la haine qu'il avait vouée à l'Église. George-Jean y fonda également une école latine, dont les professeurs remplissaient les fonctions de prédicants pour les communes des environs. Peu à peu les serviteurs de la parole se multiplièrent; en

[1] Ce Nicolaus se retira à Strasbourg, et devint en 1543 vicaire de Zell à la Cathédrale. Zell adressa, le 3 septembre 1543, une pétition au sénat, pour faire avoir des appointements à cet homme.

[2] Le comte Adolphe de Nassau possédait la comté de Saarwerden, laquelle n'était pas comprise dans l'Alsace, bien qu'une division de ce petit pays fasse aujourd'hui partie du département du Bas-Rhin. — Adolphe y détruisit le catholicisme aussitôt après la conclusion de la paix de religion. Dès l'année 1557 on n'y trouvait pas un seul prêtre.

[3] Appellé aussi Philotus ou Pollitus.

[4] *Ketzer* signifie en allemand *hérétique*.

1570 ils occupaient les presbytères et les chaires de toute la contrée. Le comte palatin de Veldentz fonda en cette même année la petite ville de Phalsbourg, qui fut bientôt peuplée en partie de réfugiés français, en partie d'allemands; on y établit alors deux ministres, l'un calviniste, l'autre luthérien; mais le protestantisme n'y jeta pas de profondes racines, la ville fut vendue un peu plus tard au duc de Lorraine, et bientôt après la Réforme disparut graduellement de son enceinte.[1]

Le palatin acheta, en 1584, pour quarante-sept mille florins, à la famille de Rathsamhausen-zum-Stein, la seigneurie du Ban-de-la-Roche, située à quelques lieues au sud-ouest de Strasbourg, dans la partie la plus rude et la plus âpre de la province. Il voulut aussitôt la rendre *évangélique*, et il eut l'heureuse chance de rencontrer un homme selon son cœur en la personne du sieur Papellier, curé de la commune principale de la seigneurie. Ce malheureux se déclara prêt : — à apostasier, à enseigner telle doctrine qui plairait à son nouveau maître, à cesser de célébrer la messe et même à prendre femme, si on l'exigeait, pourvu qu'on le maintînt en possession de sa place, de sa maison et de ses émoluments. Le marché se conclut. Le protestantisme cite le sieur Papellier au nombre de ses conquêtes; on avoue cependant que les talents du nouvel apôtre étaient de la plus désespérante médiocrité. Mais à défaut d'éloquence, il avait le mérite d'être un intrépide danseur et un joyeux compagnon[2]; il gagna de la sorte les cœurs de ses ouailles des deux sexes, et les poussa vers la doctrine épurée, grâce à l'assistance de la bouteille et de la musette.

Egenolf III de Rappolstein, l'un des seigneurs les plus puissants de la Haute-Alsace, suivit bientôt l'exemple des électeurs palatins et des comtes de Veldentz; mais il fut obligé d'y mettre plus de

[1] George-Jean vendit en 1583 Phalsbourg au duc Charles de Lorraine. Le protestantisme n'y survécut pas longtemps au changement de domination. Une partie des habitants quittèrent ce lieu et se retirèrent à Bischwiller, en Alsace, les autres rentrèrent dans le sein de l'Église.

[2] D. E. Stœber, *Vie de J. F. Oberlin, pasteur à Waldersbach*. 1831, p. 16.

mesure, car il tenait plusieurs de ses domaines en fiefs de la maison d'Autriche, de l'évêché de Bâle et de l'abbaye de Murbach, « lesquels étaient loin de partager son armour et son ardeur *pour « l'amélioration.* »[1] Egenolf III avait perdu de bonne heure son père Ulric, et sa mère Anne-Alexandrine de Fürstemberg s'était efforcée de lui inspirer du penchant pour l'hérésie. Il succéda, en 1547, à son grand-père Guillaume II, et se vit, à peine âgé de vingt ans, à la tête des nombreuses seigneuries et des vastes domaines appartenant à la maison de Rappolstein. Après la conclusion de la paix de religion, Egenolf commença à établir des ministres dits évangéliques dans quelques-unes de ses communes.

Mais il oublia trop tôt la réserve à laquelle il était tenu, et s'attira à plusieurs reprises des embarras et des difficultés.

Ainsi il plaça, en 1560, en qualité de ministre à Heitersheim le nommé Jacques Spahler. Heitersheim était un fief dépendant de l'abbaye de Murbach, par conséquent la conduite du sire de Rappolstein était d'une illégalité flagrante. L'abbé, irrité de cette audacieuse violation de ses droits, réclama auprès de la régence autrichienne, et un beau jour le sieur et la dame Spahler (car suivant la coutume le ministre était marié) furent arrêtés, conduits d'abord à Ensisheim et emprisonnés ensuite à Altkirch. Cet incident donna beaucoup de soucis à Egenolf; il paraîtrait cependant qu'au bout d'un certain temps il réussit à faire remettre ses protégés en liberté.

Toutefois la leçon ne profita pas, et bientôt après Rappolstein s'attira une affaire encore plus désagréable.

Il partageait avec la maison de Lorraine la propriété de la vallée de Lièvre et de la petite ville de Sainte-Marie-aux-Mines *(Markirch)*. On y exploitait d'assez riches mines d'argent et de plomb. Beaucoup de réfugiés français, de Saxons, d'anabaptistes et d'autres sectaires s'y étaient établis en qualité de mineurs, sous la protection d'Egenolf. On y forma deux paroisses, l'une française, l'autre allemande, dont la direction fut confiée à deux ministres.[2] Ces

[1] Rœhrich, t. III, p. 181.

[2] Déjà dix années auparavant, un mineur, du nom de maître Elias, avait prêché la *pure parole de Dieu* à ses confrères.

interprètes du pur Évangile eurent ensemble des querelles excessivement violentes et à peu près quotidiennes ; enfin le ministre allemand Conrad Fink de Mulhouse, homme doué de rares talents pour l'intrigue, força son collègue à battre en retraite. Le service divin français s'était célébré jusqu'alors à l'église dite *Auf-der-Matten* (sur le pré), et cette église avait conservé son ancien aspect catholique. Fink s'en empara, et après s'être fait autoriser par le sire de Rappolstein, *il la purgea de tout ce qu'elle renfermait d'idolâtrique,* en d'autres termes, il y brisa les fonts baptismaux, l'autel, le tabernacle, les crucifix et les statues.

Les ancêtres d'Egenolf s'étaient placés autrefois sous la protection de la régence autrichienne d'Ensisheim; il se trouvait ainsi vis-à-vis d'elle dans une sorte de dépendance. La régence, dès qu'elle eut connaissance de ce qui s'était passé à Sainte-Marie-aux-Mines, somma le sire de Rappolstein de s'expliquer à ce sujet, et comme il ne répondit que par de pitoyables raisons, elle porta plainte à l'Empereur. Ferdinand adressa à Egenolf une lettre, datée de Prague du 5 mars 1562, et de la teneur suivante : « Nous ap-« prenons par la Chambre d'Ensisheim et par notre bailli, le comte « Philippe d'Eberstein, que tu permets à des gens de différentes « sectes, tels qu'anabaptistes, calvinistes, etc. de séjourner dans « des pays soumis à notre souveraine autorité, et cependant tu sais « qu'une semblable tolérance est interdite par nos mandats impé-« riaux. Nous savons aussi que tu as osé réformer dans diverses « églises, contrairement à la foi que tu nous dois et aux dispositions « de la confession d'Augsbourg; car dans les lieux où cette con-« fession est suivie, les images, les autels et les fonts sont conservés. « De plus tu t'es permis d'invoquer les clauses de la paix de reli-« gion, lesquelles ne te regardent en rien; car tu n'es pas un « prince d'Empire, tu n'es qu'un vassal soumis à notre souveraine « autorité. Nous t'ordonnons en conséquence, si tu veux éviter une « mesure plus sévère, d'abolir les sectes et les prédicants, et de « remettre toutes choses sur l'ancien pied. Nous aurions parfaite-« ment le droit de te punir à cette occasion en ton corps et en tes « biens; mais voulant te prouver que nous sommes un empereur

« chrétien et nous rappelant les fidèles services de tes ancêtres, nous « nous bornons à t'admonester pour cette fois. »

L'épître ne laissa pas de faire impression sur le sire de Rappolstein; car, en effet, la paix de religion, qui avait reconnu aux seuls princes d'Empire le droit de régler les affaires religieuses dans leurs États, ne le regardait en rien. Il s'empressa de publier contre les petites sectes un édit qui demeura à l'état de lettre morte; puis, d'accord avec la tribu des mineurs de la vallée de Lièvre, il fit rétablir dans l'église d'*Auf-der-Matten* l'autel, les fonts baptismaux et le tabernacle. Ce dernier servit de tronc pour les aumônes. Quant au crucifix, on le remplaça par deux tableaux représentant la dernière cène et la mort de notre Seigneur. Après avoir terminé ces réparations, on pensa avoir obéi aux ordres reçus, et on continua à célébrer le service dit évangélique. L'Empereur et la régence d'Ensisheim se contentèrent de cette misérable satisfaction et ne réclamèrent plus.[1]

Egenolf rendu plus hardi par cette tolérance cessa de ménager les apparences. Jusqu'alors ni lui ni les siens n'avaient ouvertement apostasié. Il fit prêcher plusieurs fois dans l'église de son château de Rappoltsweiler (Ribeauvillé) le ministre hérétique Mathias Erb, auquel il accorda une confiance illimitée, et qui devint son conseiller et son directeur. Puis, afin d'avoir des serviteurs de la parole à sa disposition, il fit étudier, à ses frais, la théologie nouvelle à plusieurs jeunes gens qu'il plaça plus tard en qualité de ministres.[2] Enfin le sire de Rappolstein jeta complétement le masque; il nomma prédicateur évangélique de la chapelle de sa petite cour George Palmer, natif de Stauffen; et le 18 avril 1563, Egenolf, sa famille et ses gens firent acte public de protestantisme en recevant la communion sous les deux espèces, de la main de leur nouveau curé. Toutefois l'exemple du seigneur n'entraîna pas la population; la paroisse protestante qu'il venait de fonder resta simplement chapelle de la cour, et ne compta guère de fidèles en

[1] Os. Schadæus, *Contin. I. Sleidani*, p. 289 et 300.
[2] Henri Pantaléon. — *Prosopographia*, t. III, p. 519 (Bâle, 1566).

dehors des serviteurs et des domestiques de la maison. Les efforts d'Egenolf pour pousser ses sujets à l'amour du nouvel Évangile avortèrent presque tous. Sa position vis-à-vis du chef de l'Empire ne lui permettait pas de recourir à la violence, comme l'électeur palatin et le comte de Veldentz; il ne pouvait agir que par voie d'insinuation, et ses vassaux eussent réclamé auprès de l'Empereur et des tribunaux suprêmes, s'il s'était avisé de vouloir leur imposer d'autorité le protestantisme. Maîtres de leurs actions sous ce rapport, ils restèrent catholiques en immense majorité, et Rappolstein ne réussit à faire apostasier que Sainte-Marie-aux-Mines avec les cinq petites communes qui en dépendent, et les trois villages de Jebsheim, Günspach et Grisbach dans la vallée de Saint-Grégoire.

Egenolf mourut en 1585, laissant un fils mineur, nommé Eberhard, dont la tutelle fut confiée aux comtes d'Erbach et de Fürstemberg. En ce temps beaucoup d'hérétiques lorrains de différentes sectes vinrent se réfugier dans la vallée de Lièvre. L'archiduc Ferdinand, landgrave de la Haute-Alsace, informé de ce fait, fit enjoindre par la régence d'Ensisheim au juge *(Landrichter)* de Sainte-Marie-aux-Mines de suspendre le service prétendu évangélique. Il fallut obéir et fermer les deux églises d'*Auf-der-Matten* et d'Eckerich. Elles restèrent closes pendant quelques années, en dépit des réclamations des mineurs. Ceux-ci prièrent en vain le sénat de Strasbourg d'intervenir, et présentèrent une profession de foi dans laquelle « ils démontraient que bien que calvinistes, ils « s'entendaient sur les points essentiels avec les dispositions de la « confession d'Augsbourg, et qu'ils n'avaient rien de commun avec « les monstrueux hérétiques *(ungeheuren Ketzern)* catholiques et « anabaptistes. » [1]

Lorsque Eberhard, devenu majeur, prit en main les rènes du gouvernement, il fit rouvrir « les églises évangéliques calviniste et luthérienne de Sainte-Marie [2], » et jugeant toutes les religions

[1] Rœhrich, t. III, p. 185.
[2] *Ibid.*

bonnes sauf la catholique, « il accorda une égale protection » aux deux confessions hérétiques « et les fit fleurir à l'ombre de sa paternelle sollicitude. »

Passons à la seigneurie de Barr. Elle était située à six lieues au midi de Strasbourg. L'empereur Charles-Quint en avait fait don, en 1521, à son ministre Nicolas Ziegler. Après la mort de ce dernier ses fils ne possédèrent pas longtemps leurs nouveaux domaines. Manquant souvent d'argent, ils en vendirent différentes parties, et en 1568 la seigneurie entière appartenait à la ville de Strasbourg. Avant cette époque déjà Barr et les deux communes de Heiligenstein et de Gertwiller avaient leurs ministres protestants. A partir de 1568 le consistoire et le sénat mirent vigoureusement la main à l'œuvre; les églises de la seigneurie de Barr furent promptement *réformées,* et au bout de peu de semaines elles se trouvèrent complétement purgées de tout ce qui aurait pu rappeler le vieux *levain des papistes (der pœbstliche Sauerteig).*

La maison des comtes de Hanau est au nombre de celles qui contribuèrent le plus à propager le protestantisme en Alsace. Des héritages successifs l'avaient mise en possession de la plupart des immenses seigneuries des Lichtenberg.[1]

Il a été question, dans la première partie de cette histoire,[2] du zèle qu'avait mis le comte Philippe IV de Hanau à doter ses do-

[1] Le comte Philippe I de Hanau épousa l'héritière du dernier Lichtenberg. Celui-ci mourut en 1480, et Philippe hérita de la moitié des domaines de la famille de sa femme. L'autre moitié passa au comte Simon Wecker de Deux-Ponts-Bitsche. Plus tard Philippe V de Hanau épousa l'héritière du dernier comte de Deux-Ponts-Bitsche, lequel mourut le 24 mars 1570. Alors presque toute l'autre moitié des possessions des Lichtenberg devint la propriété des Hanau. Bhilippe V hérita les baillages de Wœrth, Brumath, Ingweiler et Lichtenau avec Offendorf, — la seigneurie d'Ochsenstein lui passa également. — De toutes les possessions Lichtenberg, la seule seigneurie d'Oberbronn ne fut pas dévolue à Philippe. Elle resta aux filles de l'un des comtes de Deux-Ponts-Bitsche, en vertu d'un traité conclu en 1541 à Heidelberg; — le comte Philippe de Linange-Westerbourg l'acquit en épousant l'héritière, et y introduisit le protestantisme.

[2] Ire partie, ch. XX.

maines des bienfaits du nouvel Évangile. Son successeur Philippe V marcha sur ses traces.[1]

Nos historiens décernent à ce propos les plus grands éloges aux deux comtes, et les dépeignent comme des hommes «pacifiques, «pleins de la crainte de Dieu, — comme des seigneurs que leur «vaste esprit et leur raison supérieure avaient rendus les objets «du respect et de l'estime publics.[2]»

Quoi qu'il en soit, Philippe V, voulant compléter l'établissement de la *doctrine purifiée*[3] dans ses possessions, eut recours aux lumières de Cunmann Flinsbach, surintendant à Deux-Ponts. Il envoya plusieurs jeunes gens faire leurs études à Strasbourg, pour avoir à sa disposition une pépinière de prédicants, et afin d'éviter les discussions, les schismes et tout ce qui aurait pu troubler l'unité de sa petite Église, il publia, en 1575, le premier *Ordo (Kirchenordnung)* à l'usage des domaines de Hanau. Cet *Ordo* établissait comme *règle de foi* la confession d'Augsbourg, et modelait sa discipline sur celle adoptée en Würtemberg.

Philippe eut à lutter avec des difficultés «qui compliquèrent son «œuvre régénératrice; sa sagesse et sa persévérance finirent cependant par en triompher.»[4]

Une riche collégiale existait dans sa petite ville de Neuwiller. Les chanoines desservaient l'église principale du lieu, placée sous l'invocation de saint Adelphe; on y conservait les reliques du saint; des miracles fréquents attestaient la puissance de son intercession et attiraient un nombreux concours de pèlerins.

Or, saint Adelphe gênait beaucoup «les plans d'amélioration *(die Verbesserungsplane)* du comte.»[5] Philippe se flatta de contreba-

[1] Rœhrich, t. III, p. 188.

[2] Os. Schad., *Contin. III. Sleidani*, p. 352.

[3] Rœhrich, *loc. cit.* — L'auteur qualifie ici la confession d'Augsbourg de *doctrine purifiée;* dans une autre division de son livre, il déplore l'aveuglement de Marbach et de Pappus, qui s'efforcent d'introduire à Strasbourg cette même *doctrine purifiée* aux dépens des doctrines non moins pures de Butzer et de Capito.

[4] Rœhrich, t. III, p. 188.

[5] *Ibid.*

lancer l'influence du bienheureux au moyen d'un *prédicant évangélique;* il y comptait d'autant plus qu'une partie de la bourgeoisie et quelques familles nobles établies à Neuwiller partageaient ses opinions et s'étaient déclarées pour la Réforme. « Mais les chanoines « refusèrent *avec une obstination inouïe* d'admettre dans l'église le « prédicant en question. »[1]

Le comte fit célébrer alors tous les dimanches le service protestant dans la chapelle de son château. Bientôt cependant il ne se contenta plus de cette demi-mesure; son chapelain avait eu le loisir de travailler la population, les esprits étaient préparés, il ne s'agissait que de frapper un grand coup.

Le 7 mars 1562 Philippe de Hanau députa au chapitre un notaire et deux de ses conseillers, le docteur Laurent Montanus et le secrétaire intime Jean Fleischbein (Sarcosterus). Ces trois hommes sommèrent une fois encore les chanoines d'admettre, sans plus tarder, un prédicant du pur Évangile dans l'église de Saint-Adelphe. Les chanoines s'y refusèrent. Alors les députés leur déclarèrent : « que le comte était décidé à ne pas tolérer davantage un *semblable* « *scandale (Ærgerniss),* qu'ils eussent à évacuer sur-le-champ la « grande église et à se contenter de celle du chapitre, et que déja « un *véritable* ministre du Seigneur était désigné pour célébrer « désormais le service divin aux fidèles de la ville et pour leur dis- « tribuer le pain de la parole. »[2] — Tandis que les envoyés du comte signifiaient ses ordres au chapitre, on avait réuni les habitants de Neuwiller à la commune, « afin de leur faire connaître les « *intentions paternelles* de leur seigneur, et de les conjurer de se « déclarer pour le pur Évangile, de fréquenter assidûment le nou- « veau service divin, et de faire enseigner à leurs enfants le caté- « chisme conforme à la confession d'Augsbourg. »[3]

[1] Rœhrich, t. III, p. 188.

[2] Archives de Strasbourg. (Invᵉ Grandidier). *Inventaire historique.* Section 10. Neuwiller, manière dont les protestants expulsèrent les chanoines de l'église Saint-Adelphe, et traité des chanoines avec le comte de Hanau. — (Inventaire Spach). *Évêché de Strasbourg.* Armoire ecclésiastique. Chapitre de Neuviller — Boîte 21. Liasse 4. — Invasion de l'église de Saint-Adelphe.

[3] Rœhrich, t. III, p. 189.

Lorsque l'on eut réussi de la sorte à exciter les passions d'une populace amie du changement et de la nouveauté, on fit sonner à toute volée les cloches de l'église de Saint-Adelphe, la foule s'y précipita. Au signal donné par les orgues, ceux qui avaient préparé le mouvement entonnèrent un cantique allemand, et un ministre luthérien monta en chaire et exposa à l'assemblée, de plus en plus charmée, les avantages de la nouvelle doctrine, qui inaugurait l'ère de la liberté chrétienne et affranchissait ses adhérents de la confession, du jeûne, de l'abstinence et d'une foule de préjugés et d'observances fort gênantes.[1]

C'est ainsi qu'une portion des habitants de Neuwiller passa à la Réforme. Les autres restèrent fidèles à la foi de leurs pères. — L'évêque Érasme de Strasbourg et le duc de Lorraine intervinrent en faveur du chapitre; le comte de Hanau ne céda pas. Il obligea les chanoines à signer un traité par lequel ils renonçaient à leurs droits sur l'église de Saint-Adelphe, et s'engageaient à fournir des demeures et des appointements au ministre et au maître d'école protestants. Conrad Lautenbach, prédicant envoyé au comte par le consistoire de Strasbourg, fut chargé d'achever l'organisation de la jeune Église si brusquement improvisée.[2]

Les petites seigneuries de Schœneck et de Hohenbourg, situées dans la partie septentrionale de la Basse-Alsace, passèrent également à la confession d'Augsbourg vers le milieu du seizième siècle. Le chevalier Cuno Eckbrecht de Dürckheim, qui possédait la première, apostasia publiquement, en 1552, et, protégé par le voisinage du Palatinat et des comtes de Hanau, il obligea les communes de Frœschwiller, de Langensulzbach, etc., à faire comme lui.

La seigneurie de Hohenbourg avait appartenu autrefois au trop célèbre François de Sickingen, et on l'avait rendue, en 1544, avec quelques autres domaines à François-Conrad de Sickingen, fils du chevalier et grand-maréchal de la cour électorale palatine. François

[1] Archives, *loc. cit.*
[2] *Ibid.*

de Sickingen avait voulu mourir en bon catholique, malgré sa funeste alliance avec Hutten et Luther; Conrad n'imita pas son père sous ce rapport, il se déclara protestant peu avant le commencement de la guerre de Smalkalde, et en 1546 il pria Butzer de visiter les églises de la seigneurie de Hohenbourg et d'y prêcher l'*Évangile*. Butzer céda à ce désir, et après la conclusion de la paix de religion, des ministres protestants furent établis dans les deux communes de Wingen et de Klimbach comprises dans cette possession.

Le protestantisme compta un nombre considérable de partisans parmi d'autres familles nobles de la Basse-Alsace; presque toutes ces familles faisaient partie de la chevalerie immédiate de l'Empire, et par des alliances et des traités elles s'étaient assuré des droits et des priviléges importants.[1] Beaucoup d'entre elles aussi s'étaient mises au service du Palatinat, du Würtemberg[2], des comtes de Hanau, et même de la ville de Strasbourg; elles ne tardèrent pas à partager les opinions religieuses des États de l'Empire auxquels elles s'étaient attachées, et elles s'efforcèrent d'implanter ces mêmes opinions dans les communes où elles exerçaient leurs droits seigneuriaux.

La maison d'Andlau, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et qui s'était illustrée à la guerre, dans les hauts emplois ecclésiastiques et dans la science, avait alors quelques représentants indignes de cet antique héritage de gloire. Ils renoncèrent à la religion de leurs ancêtres et devinrent des ennemis acharnés de cette Église de Jésus-Christ, que leurs pères avaient servie avec

[1] Schœpflin, *Als. illust.*, t. II, p. 680.

[2] Les familles nobles de la Haute-Alsace au contraire s'étaient attachées à la maison d'Autriche, et en avaient reçu des fonctions, des emplois ou des charges de cour. Ces familles restèrent presque toutes catholiques. Le baron Jérôme de Morimont fait exception à cette règle à peu près générale; il apostosia en 1582, mais après avoir vendu sa seigneurie de Morimont, non loin de Ferrette. Il devint grand-maréchal de la cour de Würtemberg. Son oncle Henri, qui l'imita, mourut à Strasbourg, en 1601.

autant de zèle que de dévoûment.[1] Ils s'empressèrent d'organiser le service divin prétendu évangélique dans les communes de Valff et de Duttlenheim, et même dans la petite ville d'Andlau. Ils firent prêcher, le 11 octobre 1570, Gaspard Kretschmar, vicaire de la Cathédrale de Strasbourg, dans l'église de l'hôpital d'Andlau, et deux ans plus tard ils installèrent, en qualité de ministre de la ville, le sieur George Weller.[2] Mais les seigneurs d'Andlau rencontrèrent des obstacles sur lesquels ils n'avaient pas compté. Leur position n'était pas indépendante comme celle de l'électeur palatin et des comtes de Veldentz et de Hanau, il ne leur suffisait pas de commander pour obliger leurs vassaux à changer de religion, ceux-ci pouvaient élever la voix et réclamer.

Or, la plupart des habitants d'Andlau et de Valff voulaient rester ce qu'ils avaient toujours été, de fidèles catholiques.

Nous avons trouvé à ce sujet aux Archives du Bas-Rhin de curieux renseignements; ils nous font connaître la façon dont s'y prenaient ceux qui avaient le pouvoir en main pour étendre la Réforme dans les campagnes, et nous en pouvons conclure qu'habituellement le prétendu bienfait était imposé par la force, et qu'il était loin de trouver toujours des cœurs reconnaissants et disposés à l'accepter. Les pièces dont il est ici question forment une petite liasse contenant les plaintes formulées par la commune et le curé de Valff contre les sieurs d'Andlau.[3] Ces plaintes sont adressées à l'évêque de Strasbourg duquel les sieurs d'Andlau tenaient Valff à titre de fief. Les réclamations portent différentes dates et embras-

[1] La famille d'Andlau ne persista pas longtemps dans l'hérésie; ses branches allemandes et françaises sont aujourd'hui toutes catholiques.

[2] Archives de Strasbourg. (Inv^e Grandidier). Inventaire des titres qui concernent la partie ecclésiastique de l'évêché de Strasbourg — Partie III. Maisons religieuses. Ch. I. Abbayes. — Sect. 2. Abbaye d'Andlau. Requêtes et plaintes de l'abbaye contre les seigneurs d'Andlau, qui veulent protestantiser la ville. — (Inv^e Spach). *Évêché de Strasbourg*. Armoire historique. A. Abbaye d'Andlau.

[3] Arch. Strasb. (Invent. Grandidier.) Inventaire des titres concernant la partie ecclésiastique de l'évêché de Strasbourg. Partie IV. Baillages et lieux forains. Tit. III, p. 176, ch. II, classe 24.

sent un laps de plusieurs années. On y accuse les seigneurs d'empêcher le service catholique, de ne tenir aucun compte des ordres de la régence, ni de l'évêque, de se rendre coupables des insultes et des profanations les plus odieuses, d'interdire la procession des rogations, enfin d'avoir établi un ministre hérétique dans la commune.

Cependant les Andlau favorisés par les troubles et les désordres de l'époque ne furent point arrêtés par ces plaintes, et les ministres protestants restèrent en place. Mais en 1592 le cardinal évêque de Lorraine, qui serrait de près la ville de Strasbourg et le margrave George de Brandebourg, fit enjoindre à la bourgeoisie d'Andlau, sous peine d'exécution militaire, de renvoyer immédiatement son *curé* luthérien. La très-grande majorité de cette bourgeoisie, zélée catholique, accueillit l'ordre avec joie et s'empressa de l'exécuter. Les dernières traces du protestantisme disparurent rapidement de la ville. L'abbesse du chapitre d'Andlau, princesse du Saint-Empire, se fondant sur un édit impérial, défendit, le 30 novembre 1600, de marier ou de baptiser ailleurs que dans l'église paroissiale; elle composa le magistrat des bourgeois les plus notables, qui étaient tous catholiques, et elle congédia l'écrivain public, ardent hérétique. Vers le même temps, en sa qualité de patronne de la cure de Valff, elle supplia encore une fois l'évêque de mettre un terme au scandale dont cette paroisse était le théâtre, et d'en faire expulser le ministre protestant. Le cardinal de Lorraine donna à ce propos des ordres péremptoires aux seigneurs d'Andlau et leur renouvela, à plusieurs reprises, ses injonctions, ils refusèrent d'obéir; il fit investir alors leur château, y mit une garnison et leur déclara qu'elle n'en sortirait que lorsque l'intrus aurait quitté Valff. Cette mesure énergique eut un plein succès.[1]

Non loin de la ville d'Andlau s'élève le village de Mittelbergheim, qui appartenait en partie à l'évêque, en partie aux Andlau, et en partie à la ville de Strasbourg. Celle-ci y exerçait les droits

[1] Archives de Strasb., *loc. cit.*

de patronage et de juridiction, et sans consulter les habitants, elle y avait établi un ministre de sa religion. La population catholique d'Andlau, ravie d'être débarrassée de son prédicant, voulut procurer le même avantage à ses voisins; elle se rendit processionnellement à Mittelbergheim, cierges allumés et bannières déployées, et exhorta les bourgeois du lieu à profiter du moment et à revenir à la foi antique. Mais la commune dépendait de Strasbourg, et quelles que fussent ses secrètes sympathies, elle ne put secouer le joug que lui avaient imposé le consistoire et les magistrats de la capitale, elle conserva son ministre.[1]

Plusieurs autres familles nobles de la Basse-Alsace, tels que les Berckheim, les Bernhold, Mittelhausen, Rathsamhausen, Landsperg, Zorn de Bulach, Oberkirch, etc., firent comme les Andlau. Les unes embrassèrent en totalité la Réforme, les autres comptèrent quelques apostats parmi leurs membres, mais toutes elles entraînèrent dans leur chute un nombre plus ou moins considérable de leurs vassaux.

Ainsi Jean-Gaspard et Jacques de Rathsamhausen, chefs de la seconde ligne de leur famille (dite ligne d'Ehenweyer), se déclarèrent protestants, en 1576, et s'empressèrent de *réformer* les bourgs de Müttersholz, Kunheim, Fegersheim et quelques villages de moindre importance dont ils étaient seigneurs. Ils ne réussirent pas à Fegersheim; le grand-chapitre de Strasbourg possédait des droits importants dans cette commune, et les habitants profitèrent de cette circonstance pour supplier les chanoines de les soutenir contre leur seigneur et de les délivrer de l'*archi-infâme hérétique (Erzschelmischen Ketzer)* Gaspard Klée, qu'on leur avait donné en qualité de curé. Faisons observer une fois encore à cette occasion que dans beaucoup de lieux les populations, loin de s'enthousiasmer pour la Réforme, ne l'admettaient pas lorsqu'elles pouvaient trouver un appui quelconque contre leurs seigneurs devenus protestants.

Les gens de Fegersheim refusèrent si résolûment d'aller au

[1] Archives, *loc. cit.*

prêche, portèrent tant de plaintes contre les sires de Rathsamhausen au comte François de Créhange, doyen du grand-chapitre, et témoignèrent en toute occasion une horreur et un mépris si profonds pour la personne de Gaspard Klée, que celui-ci fut obligé enfin de s'éloigner.[1] Fegersheim redevint complétement catholique, en 1603, pendant la guerre dite des évêques, et l'est toujours restée depuis.

Les Rathsamhausen ne furent pas plus heureux dans les tentatives qu'ils firent pour pervertir la commune de Niederottenrott.

La famille de Landsperg tenait plusieurs fiefs de l'évêché, et quelques-uns de ses membres remplissaient diverses fonctions à la cour épiscopale; il en était d'autres cependant qui avaient montré de très-bonne heure du penchant pour la Réforme, et qui, dès après la guerre des paysans, s'étaient emparés de la prévôté de Truttenhausen, située à petite distance de leur château.[2] Thierry de Landsperg introduisit le protestantisme dans le village de Griesheim dont il était seigneur.

La maison de Zorn, riche, très-ancienne et puissante, était divisée au seizième siècle en deux branches, les Zorn de Plobsheim et les Zorn de Bulach. Quelques membres de cette famille avaient rempli les fonctions de stettmeistres ou exercé les hauts emplois de la magistrature à Strasbourg à l'époque de la Réforme, et s'étaient prononcés pour la nouveauté. Les Zorn placèrent, en 1570, à Plobsheim, fief qu'ils tenaient de l'Empire, le ministre luthérien

[1] Klee devint en 1603 ministre à la Robertsau; il y mourut en 1631 âgé de 87 ans. Ses contemporains, tout en exaltant sa piété et son évangélisme, avouent qu'il était le plus fatigant et le plus insipide des bavards. — Il était originaire de Franconie; orphelin dès le bas âge, il avait mendié son pain de porte en porte pendant dix ans, et trouvé enfin à Strasbourg des protecteurs qui le firent élever.

[2] Archives de Strasbourg. (Inv[e] Grandidier). Inventaire ecclésiastique. Partie III, t. II, *Maisons religieuses,* p. 69. — La prévôté de Truttenhausen située sur le versant des Vosges à six lieues au midi de Strasbourg, avait été fondée en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Ulric. Des chanoines augustins l'occupaient. Antoine de Cologne, élu en 1529, en fut le dernier abbé. — Truttenhausen fut ravagé pendant la guerre des paysans; les ruines de son église subsistent encore.

Henri Düppel; quelques années plus tard Rodolphe II exigea le rétablissement de la religion catholique à Plobsheim, et en 1589 il retira ce fief aux Zorn. Mais ils le rachetèrent, et y remirent un prédicant qui se soutint dès lors sous la protection de Strasbourg.

Les deux villages de Hürtigheim et d'Ensheim furent également pervertis par les Zorn[1], et comme on ne put leur donner de ministres, faute de sujets, un orateur strasbourgeois fut chargé d'aller y tenir le prêche tous les dimanches. Sébastien Zorn de Bulach[2] fit passer encore au protestantisme, en 1576, la commune d'Osthausen, près de laquelle s'élevait son château. Le commandeur de Saint-Jean de Strasbourg, patron de la paroisse, protesta en vain contre cette innovation.[3]

Wolfgang d'Oberkirch, chef de l'ancienne famille de ce nom, changea de religion dans sa jeunesse. Il résidait au château d'Oberkirch, voisin de la petite ville impériale d'Oberehnheim (Obernai), et de son manoir dépendait l'église de Saint-Jean où ses ancêtres avaient entretenu jadis un prêtre et un sacristain. Wolfgang y établit, en 1571, en qualité de *prédicant évangélique,* Paul Soldinus de Gemmingen, auquel succéda Daniel Schad. Ce dernier fonda une école auprès de l'église. Le sieur d'Oberkirch s'efforça d'entraîner dans son apostasie la ville voisine d'Obernai, mais il n'y réussit pas; jamais, malgré ses exhortations et ses promesses, il ne parvint à réunir à Saint-Jean plus de soixante à quatre-vingts individus. Les magistrats et les bourgeois d'Obernai, zélés catholiques, devinrent ennemis mortels du sieur d'Oberkirch, ne négligèrent aucune occasion de lui témoigner leur haine et de faire éclater l'horreur que leur inspirait son ministre hérétique. Après la mort de Wolfgang, il continua à y avoir lutte et échange de mauvais procédés entre sa veuve, ses enfants et la population de la ville; nous aurons occasion d'y revenir lorsque nous ferons con-

[1] Ils le furent de très-bonne heure, peu de temps après le traité de Passau.

[2] Les Zorn de Bulach, loin de persévérer dans la voie ouverte par Sébastien, sont rentrés dans le sein de l'Église.

[3] Archives de Strasbourg, *loc. cit.*

naître les faits qui se sont accomplis dans les cités alsaciennes durant la période qui nous occupe.

Outre les familles nobles que nous avons nommées, il en était d'autres encore, telles que les Mueg, les Bock, les Bœcklin, les Behrstett, etc., qui possédaient le droit de bourgeoisie à Strasbourg, et qui s'étant prononcées énergiquement en faveur de la Réforme, « voulurent faire jouir également leurs sujets des bien- « faits de la pure parole de Dieu après la conclusion de la paix de « religion. » Ainsi les Bock et les Bœcklin, protégés par la ville, firent passer au protestantisme les communes de Blæsheim, de Gerstheim, Obenheim, Kolbsheim, etc. Suivant la coutume, les habitants de ces différents villages ne furent pas consultés lorsqu'on leur imposa une religion nouvelle; les seigneurs se contentèrent de renvoyer les prêtres et de les remplacer par des ministres chargés d'endoctriner les populations. Les Bock et les Bœcklin furent secondés par les Marx d'Eckwersheim, les Zuckmantel et les Behrstett, auxquels ils étaient alliés, et qui possédaient quelques droits seigneuriaux dans les communes en question.

De même les sieurs de Sturm, de Zuckmantel et de Behrstett *réformèrent* leurs villages de Breuschwickersheim, de Winzenheim et de Behrstett.

De même encore le sieur Marx d'Eckwersheim établit, en 1570, le nommé Christophe Fischeisen en qualité de ministre à Schnersheim, village qu'il tenait en fief de l'évêché de Metz. Mais le cardinal de Lorraine retira cette commune aux Eckwersheim, en 1596, et en investit un seigneur catholique; celui-ci y fit revivre la foi antique, sans qu'aucun des habitants exprimât un regret ou élevât une réclamation.

Marx d'Eckwersheim résolut de luthéraniser aussi la commune d'Olwisheim dont il était seigneur. Le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux s'y opposa en vertu d'un droit de collation[1], et fut soutenu par les villages de Schæffolsheim et de Bilwisheim, annexes d'Olwis-

[1] Archives de Strasbourg. (Inv. Grandidier). Chapitres. — Saint-Pierre-le-Vieux. — Évêché de Strasbourg. Inv^e historique

heim, indépendantes du sieur d'Eckwersheim, et qui toutes deux refusaient de changer de religion.[1] Un long procès en résulta, le chapitre de Saint-Pierre le perdit, Olwisheim devint luthérien, mais Schæffolsheim et Bilwisheim restèrent catholiques.

Les Mœssinger, famille bourgeoise de Strasbourg, imposèrent également la confession d'Augsbourg à Fürdenheim, commune dont ils étaient seigneurs.

Lingolsheim, grand village situé à une lieue de Strasbourg et que les Landsperg tenaient en fief de l'Empire, passa au luthéranisme en 1589. Le grand-chapitre de la Cathédrale avait le droit d'y nommer le curé. Les chanoines protestants profitèrent des troubles qui agitaient l'Alsace vers la fin du seizième siècle pour donner à Lingolsheim un prédicant qui fut installé par le docteur Pappus.[2]

Arrêtons-nous ici; nous n'en finirions pas, si nous voulions entrer dans le détail de ce qui s'est passé dans tous les villages de la province. Ce qui précède donne une idée suffisante des procédés employés pour faire fleurir l'*Evangile* dans les campagnes. Les seigneurs, disposant de leurs vassaux comme d'un vil troupeau, les déclaraient protestants sans les consulter; quand on ne trouvait pas sur les lieux un curé dégradé, misérable, disposé à l'apostasie, et à accomplir lui-même l'œuvre d'iniquité, on le chassait et on le remplaçait par un ministre. — Tel a été le système suivi partout; habituellement les communes auxquelles il était possible de recourir à une autorité supérieure quelconque, réclamaient contre la violence qu'on voulait leur faire et ne se laissaient pas imposer le joug; nous en avons cité plusieurs exemples.

Les sollicitations des autres n'étaient pas écoutées, elles courbaient la tête; les serviteurs de la parole qu'on leur donnait réussissaient plus ou moins promptement à jeter le désordre dans les intelligences, à fausser les idées de la jeunesse et de l'enfance et à leur inculquer les notions les plus absurdes sur le catholicisme.

[1] Ces deux villages dépendaient du grand baillage de Haguenau.
[2] Archives de Strasbourg. (Parties relatives aux troubles du Bruderhof, citées ci-dessus).

Les nouveaux *guides spirituels* de ces malheureux paysans n'ayant rien à leur enseigner se bornaient à détruire, autant qu'ils le pouvaient, l'enseignement de ceux qui avaient eu mission de propager la vérité divine. Ce fut ainsi qu'un tiers des campagnes alsaciennes devinrent protestantes.

Quelques-unes des familles que nous avons nommées eurent soin, à la vérité, de faire dans les premiers temps des concessions « *aux anciens préjugés* de leurs vassaux, » afin de ne pas trop les effaroucher au début. « Ainsi, dit M. Rœhrich[1], on continua à « célébrer pompeusement dans diverses communes *évangéliques* « les fêtes des patrons locaux, et plusieurs des seigneurs, *qui chan-* « *gèrent la religion de leurs sujets* (sic) à cette époque, montrèrent « une condescendance, blâmable sans doute, en laissant subsister « dans les églises protestantisées des images de pierre et de bois, « et en permettant à la superstition de continuer à déposer des « offrandes aux pieds de ces idoles tenues pour miraculeuses. »

Nous citons sans commentaire cette phrase, propre tout au plus à provoquer le sourire de la pitié, et dans laquelle l'historien étale sa profonde ignorance et prouve qu'il n'a pas la première notion de ce dont il parle. Faisons observer cependant que l'ardeur avec laquelle on continuait à *vénérer les idoles* démontre que M. Rœhrich exagère singulièrement en dépeignant les populations comme pleines de tendresse pour la religion *épurée*.

Il va sans dire que les princes, seigneurs, etc., qui forcèrent leurs sujets à passer au protestantisme, firent main basse sur les biens des églises. Ces biens provenaient à peu près tous d'anciennes fondations établies à des conditions que le catholicisme seul pouvait remplir. Ils n'en furent pas moins déclarés de bonne prise. On n'en laissa pas l'administration aux nouvelles fabriques ; les autorités civiles s'étant déclarées autorité ecclésiastique suprême, se chargèrent de la gestion du temporel des églises ; elles l'employèrent en partie à l'entretien des pasteurs et des écoles, en partie à d'autres usages, *suivant les besoins du moment.*

[1] T. III, p. 210.

Quelques puissants seigneurs, tels, par exemple, que les princes palatins et les comtes de Hanau, firent de toutes les anciennes possessions ecclésiastiques de leurs États une masse commune qui, sous le nom de *Kirchschaffneicasse*, servit à payer les ministres et à entretenir les édifices religieux.

Les potentats, petits ou grands, qui avaient introduit le protestantisme chez eux, tenaient à établir au moins une sorte d'uniformité religieuse dans leurs domaines respectifs. Pour y arriver, ils firent rédiger des formulaires et des livres liturgiques. Il y eut ainsi des *Ordos (Kirchenordnungen)* pour les possessions palatines, würtembergeoises, bipontines, strasbourgeoises, etc., qui variaient d'une seigneurie à l'autre. Chacun de ces *Ordos* établissait des règlements disciplinaires, indiquait la confession de foi à laquelle on prétendait se conformer, et les prières qui devaient être faites dans les églises.[1] On comprend la confusion qui en résulta. Notre historien protestant ne voit qu'un seul inconvénient à la publication de toutes ces *Kirchenordnungen* : « elles imposaient, dit-il[2], un « joug spirituel très-pesant et opposé à l'esprit véritable de l'Évan- « gile aux prédicants consciencieux qui étaient obligés de s'y con- « former[3]; mais d'ailleurs elles répondaient aux nécessités du « temps, et elles rendirent de très-grands services en contribuant « énergiquement *(aufs kræftigste)* à répandre et à affermir les « idées fondamentales du protestantisme. »

On plaça à la tête des *serviteurs de l'église* de chacune des grandes seigneuries alsaciennes un *surintendant* ou *inspecteur,* qui était en général l'ecclésiastique le plus marquant du chef-lieu. Reichenweyer, Buchswiller, La Petite-Pierre, Bergzabern, etc. eurent leurs surintendants, comme Strasbourg avait le sien. Ces dignitaires présidaient les consistoires composés de ministres et de

[1] Ces différents *Ordos* furent imprimés et répandus dans les lieux où on leur donnait force de loi.

[2] Rœhrich, t. III, p. 211.

[3] En conséquence le véritable esprit de l'Évangile consiste en l'absence de tout frein, et il exige que chacun soit maître absolu de dogmatiser et d'interpréter sans contrôle !

laïques. Lorsqu'il s'agissait de donner un serviteur de la parole à une commune, les candidats étaient soumis d'abord à un examen que leur faisait subir le surintendant. Quand il les avait reconnus capables, il leur faisait prononcer des *sermons d'essai (Probepredigten)* en présence de la population du lieu, et celui des candidats, auquel cette dernière donnait la préférence, était solennellement installé au nom du gouvernement.[1]

On organisa dans la plupart des seigneuries protestantes d'Alsace des visites d'Église *(Kirchenvisitationen)*, semblables à celles dont le consistoire de Strasbourg avait introduit l'usage dans les lieux dépendants de la ville. On s'occupa aussi à augmenter le nombre des écoles dans les villages, et des écoles latines furent fondées dans la plupart des chefs-lieux des grandes seigneuries. Ces derniers établissements étaient habituellement dirigés par les *diacres* des paroisses; les premiers étaient confiés aux soins des ministres. Plus tard on réunit ordinairement aux fonctions de sacristain celles d'instituteur communal. Au reste, à en juger d'après les rapports contemporains, la grande majorité des écoles des campagnes étaient pitoyables et très-peu fréquentées. L'instruction se bornait à un peu de lecture et d'écriture; pour ce qui est de l'enseignement religieux, on trouvait suffisant de faire apprendre machinalement aux enfants le catéchisme de la localité.

La démoralisation a été partout la compagne inséparable du protestantisme, le lecteur a pu s'en convaincre par les aveux des réformateurs et des serviteurs de la parole; nous avons eu soin de les lui faire connaître. Les campagnes d'Alsace partagèrent sous ce rapport le sort général. On se flatta de remédier au mal en établissant des censeurs *(Kirchenpfleger* ou *Sündenschœffen)* chargés de surveiller la moralité des habitants des communes. Ces censeurs avaient le droit d'infliger, en certains cas, des peines ecclésiastiques et civiles; mais lorsqu'il s'agissait de délits graves, ils

[1] Certaines paroisses avaient des collateurs; on reconnut à ces derniers le droit de proposer, dans un délai voulu, un candidat au seigneur, lorsque la cure devenait vacante; le seigneur et la commune pouvaient le refuser quand il ne leur convenait pas.

devaient en référer à l'autorité supérieure. Toutefois ce paillatif resta sans effet. Les comptes-rendus des individus chargés de la visite des églises donnent à ce sujet de curieuses indications; tous ils se plaignent de la non observation du dimanche dans les campagnes, du progrès de la débauche, du blasphème et de l'ivrognerie, de la mauvaise éducation donnée par les parents à leurs enfants, etc.

Malgré ces aveux, qui prouvent la parfaite inutilité des *Sündenschœffen*[1], le ministre Rœhrich vante cette institution : « la crainte « du blâme public, dit-il[2], eut au moins l'avantage de produire dans « les communes évangéliques *une apparence extérieure* de respect pour la morale et l'honneur. »

Nous devons raconter encore ce qui s'était passé dans les différentes villes de la province durant la période que nous venons de parcourir, et faire connaître les mesures que prirent les autorités protestantes, afin d'assurer la durée de leur œuvre.

C'est ce dont nous nous occuperons au prochain et dernier chapitre de cet ouvrage.

[1] Mot qui signifie littéralement *Échevins des péchés.*
[2] T. III, p. 216.

CHAPITRE XVIII.

Suite du précédent.

Nous avons vu que Landau, excité par un curé infidèle, avait été une des premières cités d'Alsace qui se fût prononcée pour le nouvel Évangile. Léonard Brunner et Pierre Gedultig y furent successivement serviteurs de la parole.[1] Malgré leurs efforts une partie considérable de la bourgeoisie conserva la foi, et il est à présumer que l'hérésie eût promptement disparu de la ville, si elle n'eût été soutenue et protégée par ses puissants voisins, les princes palatins. Grâce à leur appui, les catholiques se virent réduits à la nécessité de tolérer la célébration du culte protestant dans leur paroisse; ce fut à Landau qu'on inaugura le scandale des églises mixtes, servant à la fois aux fidèles et aux apostats.[2]

Le pur Évangile languit pendant quelque temps à Wissembourg. Le chapitre de cette ville ayant été incorporé, en 1545, à l'évêché de Spire, l'évêque chercha à reprendre les droits, dont le prévôt Rudiger avait été dépouillé au commencement de la révolution religieuse, et à obtenir l'éloignement des ministres. Il ne réussit pas. Mais la désunion était dans le camp opposé et semblait favoriser les vues du prélat. Le vieux réformateur Kesz, devenu infirme et morose, était en querelle avec son collègue Zacharie Conradi et ne s'occupait guère de ses ouailles. Il parvint même à faire destituer Conradi. Alors le sieur Valentin Helfant (dit Elephantinus), sénateur

[1] J. v. Birnbaum, *Gesch. der Stadt Landau*, 1826. — Freytag, *App. lit.* I, p. 157.

[2] La ville de Landau, autrefois associée de Strasbourg dans la haine de la présence réelle, suivit son exemple, admit le dogme nouveau de l'ubiquité corporelle de notre Seigneur, et signa la fameuse formule de Concorde de Bergen.

wissembourgeois et très-chaud évangélique[1], se mêla de la querelle, soutint le jeune prédicant et lui obtint l'autorisation de prêcher deux fois la semaine *à l'église catholique* de Saint-Jean, et d'y réunir les enfants protestants pour leur faire le catéchisme. Kesz essaya en vain de s'y opposer. Toutefois le protestantisme continua à perdre du terrain; Helfant en gémissait dans ses lettres à Hubert. «Je suis curieux de savoir, lui disait-il, comment on s'y «prend chez vous pour ordonner aux papistes de se taire; chez «nous tout marche faiblement; veuille le Seigneur y mettre la «main. — Notre Église est exiguë et languissante : *Ecclesia nostra* «*exigua et languida est*[2],» lui mandait-il dans une autre de ses épîtres.

Les choses changèrent de face en 1560, quelques années après la conclusion de la paix dite de religion. Soutenue par les princes voisins, la portion protestante de la ville intenta un procès au chapitre, lequel se vit condamné à solder les ministres hérétiques. Israël Achatius, homme fanatique, entreprenant et luthérien ardent, fut alors nommé prédicant à Wissembourg, et réussit à inspirer à ses *fidèles* la haine violente qu'il avait vouée lui-même à l'Église catholique.

Nous avons eu occasion de dire dans la première division de ce travail qu'un parti protestant, peu nombreux, mais actif et intrigant, s'était formé à Haguenau. Ce parti s'étendit après que les électeurs palatins, grands-baillis de Haguenau, se furent déclarés pour la nouvelle doctrine. Ces princes eurent soin de conférer tous les emplois à des hommes qui partageaient leurs opinions, et ils réussirent à composer le magistrat de la ville des plus chauds *évangéliques*. A la tête de ces protestants ardents était le stettmeistre Roch de Botzheim, homme orgueilleux, fier de sa po-

[1] Ce Helfant, d'origine wissembourgeoise, remplit par la suite les plus hautes fonctions dans la magistrature de sa ville natale. Il avait étudié à Heidelberg, beaucoup voyagé, et était très-passionné pour la nouveauté religieuse. Capito et Hubert le comptaient au nombre de leurs amis; il entretint avec ce dernier une correspondance suivie.

[2] Manuscrit cité par Rœhrich, t. III, p. 191, note 23.

sition, et qui avait représenté plusieurs fois Haguenau aux diètes d'Empire. Il seconda avec énergie le mouvement de ses coreligionnaires, et dès le 26 décembre 1553 son ami, le sieur Louis d'Eschenau, écrivait à Conrad Hubert « pour le supplier de se ren-« dre au désir d'un certain nombre d'habitants de la ville et d'ob-« tenir du consistoire de Strasbourg l'envoi d'un *pasteur* capable « de les affermir dans la foi et d'éclairer leurs concitoyens encore « plongés dans les ténèbres du papisme. »

Le consistoire, craignant de s'attirer des difficultés de la part de l'Empereur, répondit évasivement et ne donna pas de suite à la requête. Les choses en restèrent au même point jusqu'en 1565. A cette époque le magistrat de Haguenau, toujours zélé pour le protestantisme, envoya au duc Christophe de Würtemberg une députation composée de l'ancien stettmeistre Melchior de Sæssolsheim, du syndic Corneille Feuerstein et du sénateur Jean Eschbach; cette députation devait demander au prince « de venir en « aide à la ville, afin qu'elle pût établir chez elle le service évan-« gélique. »[1] — Christophe l'accueillit avec faveur, et chargea le docteur Jacques Andréa, prédicateur luthérien de la cour et chancelier de l'université de Tubingue, d'organiser la nouvelle Église.

Andréa se rendit à Haguenau, prit possession du couvent des Franciscains, qui était vide depuis l'année 1546, et se mit à prêcher. Il fit, le jour de la Sainte-André 1565, son premier sermon qui fut suivi de dix-huit homélies. Le chancelier würtembergeois « expliqua clairement à ses auditeurs les doctrines fonda-« mentales de la Bible *(die Grundlehren der Bibel)*, dit à cette oc-« casion l'un de nos historiens protestants[2]; il engagea ses ouailles

[1] Archives de Strasbourg (Inv^e Grandidier). Inventaire des titres concernant la partie ecclésiastique de l'évêché de Strasbourg, t. III, Partie IV. Baillages et lieux forains, ch. II, cl. IV, *Haguenau*. Liasse relative aux innovations religieuses.

[2] Rœhrich, t. III, p. 194. M. Rœhrich oublie ici, qu'à l'occasion de l'établissement de l'orthodoxie luthérienne à Strasbourg, il traite ce même Andréa *de fanatique hostile au véritable esprit de l'Évangile.*

« à ne pas piller les églises, leur recommanda la modération et « organisa parfaitement la jeune communauté. »

Charmé de l'accueil que lui avaient fait les magistrats de Haguenau et les amis de la nouveauté, Andréa publia une relation de son séjour dans la ville[1]; il assure que sa personne et la parole de Dieu y ont été reçues avec une joie, un zèle et une ardeur dignes des plus magnifiques éloges. En partant, au commencement de l'année 1566, il laissa à Haguenau, en qualité de prédicateur, Philippe Hurbrand, homme maladif, qui partageait ses opinions. Hurbrand était également d'origine würtembergeoise. Un diacre et un instituteur dirigeaient sous sa surveillance deux écoles, l'une allemande, l'autre latine.[2] La jeunesse protestante fréquentait ces établissements, les plus pitoyables peut-être que l'hérésie eût fondés en Alsace.

Nicolas Baron de Bollwiller, sous-landvogt de Haguenau, soutenait les catholiques de la ville, et s'efforçait d'arrêter les empiétements des luthériens; mais ces derniers ayant les magistrats pour eux prétendaient qu'en vertu des dispositions de la paix de religion, ils avaient les mêmes droits que les papistes; ceux-ci, qui formaient la grande majorité de la population, continuaient à célébrer leur culte dans les églises de Saint-George et de l'Hôpital.[3]

Cependant des collisions assez fréquentes éclatèrent entre les deux partis religieux qui divisaient la ville; les catholiques se sentant les plus forts et les plus nombreux, ne tolérèrent pas longtemps la domination d'une minorité turbulente et despotique; ils réussirent à faire rentrer quelques-uns des leurs au magistrat, et dès lors l'astre du luthéranisme commença à s'éclipser. Sur ces entrefaites Hurbrand mourut; on lui donna pour successeur George Wolmar. Le chancelier Andréa jugea à propos de profiter de l'occasion pour rendre leur énergie première aux *partisans des lu-*

[1] *Christliche Reformation der Kirchen in der lœblichen des heiligen Rœmischen Reichs Cammer und Stadt Hagenau*, etc. Tubingen, 1566.

[2] Ep. Dorschæi dat. Rostock, 28 sept. 1654. *In Unsch. Nachr.* 1738, p. 411. ss. — Fischlin, *Memoria Theol. Wirteb.* I, p. 135. ss.

[3] Archives, *loc. cit.*

mières. Il vint à Haguenau dans le dessein d'installer très-solennellement le nouveau prédicant (mars 1575), et espérant que la fête, et les homélies qu'il se proposait de prononcer, électriseraient la multitude. Cet audacieux projet porta au plus haut degré l'irritation des catholiques; ils résolurent d'en empêcher l'exécution et d'organiser un tumulte populaire pour le jour de la cérémonie. Andréa en fut instruit et parvint à se soustraire par une prompte fuite à la bizarre ovation qui lui était destinée.[1] Cette mésaventure jeta du ridicule sur les protestants, et dès lors la *jeune Église* de Haguenau déclina très-rapidement; les pères Jésuites de Molsheim, qui vinrent s'établir dans la ville, lui portèrent les derniers coups. Ils tuèrent le pur Évangile par *leurs ruses de serpents (Schlangenkünste)*, dit le ministre Rœhrich.[2] Ces *ruses de serpents* consistèrent : à démontrer en chaire les dangers de l'erreur, à *fonder et à diriger des écoles tellement supérieures aux autres que les parents protestants eux-mêmes y envoyèrent leurs enfants*, et à prouver aux catholiques qu'ils ne pouvaient, sans manquer à leurs premiers devoirs, contribuer, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, à fournir des appointements aux apôtres du mensonge.[3] Notre historien, en dépit de son désir de charger de crimes et d'infamies les fils de saint Ignace, ne parvint pas à leur en imputer d'autres. Peu à peu les familles considérables de Haguenau rentrèrent dans le sein de l'Église, les protestants n'occupèrent plus de places dans le corps des magistrats, et enfin le pur Évangile disparut à jamais sans laisser de traces de son existence éphémère.[4]

Le protestantisme n'en laissa pas davantage dans les villages

[1] Archives, *loc. cit.*

[2] T. III, p. 195.

[3] Lettre de Wolmar, du 9 décembre 1607. — Chez Fischlin, *Memoria Theol. Wirteberg.*, t. I, p. 241.

[4] On a trouvé dans la pointe du clocher des Franciscains de Haguenau (rebâti en 1579) une pièce curieuse écrite sur parchemin. Elle émane de quelques-uns des protestants les plus zélés de la localité. Ils racontent, à leur manière, comment la Réforme s'était établie à Haguenau, après que le *cher homme de Dieu* Martin Luther eut dévoilé les infamies et les idolâtries du papisme, puis ils rendent compte

dépendants du grand baillage de Haguenau. Lorsque Charles V nomma landvogt l'électeur palatin Henri-Otton, il le fit à la condition expresse, que ce prince ne se permettrait aucune entreprise contre la religion, et que toutes choses resteraient sur l'ancien pied.[1] Cependant Henri-Otton n'inspirait de confiance ni à Charles, ni à son successeur l'empereur Ferdinand I[er]. Ce dernier avait appris dès longtemps à connaître la perfidie des souverains *évangéliques*. Il remboursa, en 1558, aux palatins la somme pour laquelle la préfecture de Haguenau leur avait été engagée, et il ne la fit point passer en d'autres mains, afin de pouvoir veiller directement et par lui-même aux intérêts de la religion. — Ferdinand I[er] nomma, en 1561, sous-grand-bailli *(Unterlandvogt)* de Haguenau, le baron Nicolas de Bollwiller, seigneur du val de Villé, homme probe et fidèle, qui remplit cette place jusqu'en 1589. Dès son entrée en fonctions, l'Empereur lui enjoignit de donner des prêtres catholiques à tous les *villages de l'Empire (Reichs-Dœrfer)*, c'est-à-dire aux communes dépendantes du grand-baillage, et de n'y point tolérer d'hérésie. Le baron de Bollwiller eut à lutter à cette occasion avec quelques difficultés. Les communes impériales de Kindweiler, Ueberach, Bitschhofen et de la Walk étaient filiales de Pfaffenhoffen, où Wolf de Wickersheim, collateur du bénéfice, avait établi, de concert avec le comte de Hanau, un curé protestant. Ce ministre remplissait les fonctions de serviteur de la parole dans les quatre communes filiales, lesquelles avaient dû subir ce changement de religion sans qu'on leur eût demandé s'il leur convenait ou non d'être protestantes. Le 1[er] décembre 1561 le sous-grand-bailli somma le sieur de Wickersheim de se conformer aux

des efforts de Satan pour *détruire de nouveau le Royaume du Seigneur* dans la ville. Cette pièce s'accorde d'ailleurs parfaitement avec notre récit, quant aux faits. — *Monumenta Argent.*, t. II, p. 29. — L'empereur Rodolphe II adressa encore aux magistrats de Haguenau, en 1585 (Prague, 14 novembre), une lettre, pour leur reprocher leurs empiétements en matière religieuse, et leur donner, à ce sujet, des ordres conçus en termes très-sévères.

[1] Archives, *loc. cit.*

ordres de l'Empereur, et de désigner un curé catholique pour les villages en question. Wickersheim implora la protection de son seigneur, le comte de Hanau, et celui-ci s'empressa d'adresser au baron de Bollwiller une protestation en forme. Il disait que, depuis bien des années, il s'était déclaré pour la confession d'Augsbourg, qu'usant des droits que lui reconnaissait la paix de religion, *il avait fait embrasser* cette même confession à ses sujets, en particulier aux habitants de Pfaffenhoffen, et que par conséquent il défendait absolument au sieur de Wickersheim de nommer un curé catholique. Le sous-grand-bailli, loin de tenir compte de cette opposition, mit sous séquestre les revenus de la cure de Pfaffenhoffen, provenant des villages de l'Empire, et renouvela ses sommations. Cette conduite énergique fit baisser le ton au comte de Hanau. Ce seigneur savait d'ailleurs que les quatre villages n'étaient rien moins que disposés à recevoir le nouvel Évangile, et que de ce côté il n'avait aucun appui à espérer. Il réclama les bons offices de la ville de Strasbourg et commença à négocier. Le baron de Bollwiller ne céda pas; le comte de Hanau dut enfin se rendre. Kindweiler fut érigé en paroisse, les trois autres communes devinrent ses annexes; elle eut son curé; le ministre de Pfaffenhoffen n'y exerça plus aucun droit, et ses revenus subirent une notable diminution.

A partir de ce temps les villages dépendants du grand baillage de Haguenau continuèrent à être préservés de l'invasion de l'hérésie, grâce à la protection tutélaire de la maison d'Autriche.

Nous avons parlé au chapitre précédent de la famille d'Oberkirch, qui, après son apostasie, avait essayé d'établir une paroisse protestante à l'église de Saint-Jean, dans le voisinage d'Obernai, et d'y attirer la bourgeoisie de cette ville. Ses tentatives n'avaient pas eu grand succès, la nouvelle communauté était peu nombreuse; cependant quelques-uns des habitants d'Obernai, endoctrinés par le sieur d'Oberkirch et le ministre Paul Soldinus, fréquentaient le prêche de Saint-Jean. Les magistrats locaux, pieux et zélés catholiques, qui dès les débuts de la Réforme s'étaient prononcés en toute occasion contre la pure parole, voulurent empêcher que la

contagion ne s'étendît. Ils rendirent un décret par lequel il était interdit à leurs administrés de fréquenter le temple voisin. Malheureusement la famille d'Oberkirch réclama l'intervention de Strasbourg dont elle était bourgeoise, et cette dernière ville ayant acheté, en 1566, avec la seigneurie de Barr, certains droits sur Obernai, s'empressa de déclarer que la défense des magistrats devait être considérée comme non avenue, et qu'elle prenait sous sa protection ceux qui voulaient assister au service divin à Saint-Jean, s'y marier ou y faire baptiser leurs enfants.

En même temps la veuve d'Oberkirch[1] retira aux fermiers catholiques d'Obernai les domaines dépendants de l'église de Saint-Jean, qui leur avaient été loués, et les livra à des protestants. Puis, espérant augmenter son influence en étendant ses propriétés, elle fit l'acquisition de différents corps de biens qui se trouvaient en vente dans la banlieue d'Obernai. Le magistrat pénétra les desseins de la dame, et défendit aux bourgeois de vendre des terres à des personnes étrangères à la ville.

La haine réciproque s'accrut après que le fanatique Daniel Schad eut succédé, en qualité de ministre, à Soldinus. Schad a laissé un journal manuscrit dans lequel il rend un compte détaillé des tribulations qu'il lui fallut endurer « de la part des papistes, ses adversaires[2], » pendant qu'il était serviteur de la parole à l'église de Saint-Jean. Il raconte avec beaucoup d'amertume : que les jeunes gens d'Obernai, d'Ottenrott et de Niedernai s'amusaient à enfoncer à coups de pierres les vitres de sa maison, — qu'on le menaçait et l'insultait toutes les fois qu'il sortait de chez lui ; — que les bouchers, boulangers et aubergistes, excités par les magistrats, refusaient de fournir des denrées au château et au presbytère d'Oberkirch ; — que le curé et le vicaire d'Obernai l'avaient traité de misérable et d'infâme, parce que dans un de ses sermons il avait parlé de la messe comme d'une abominable idolâtrie ; — et que les

[1] Wolfgang d'Oberkirch venait de mourir.

[2] *Verzeichnus was sich zwischen mir M. Daniel Schaden und meinem Gegentheil, den Papisten zu Oberehnheim und in der Nachbarschaft, zugetragen.* Msc. — Ce journal commence en 1580 et finit en 1587.

magistrats de la ville, loin de punir les adversaires qui l'avaient si grossièrement outragé, s'étaient empressés de leur en témoigner de la joie et de la reconnaissance, et de les inviter à cette occasion à un grand banquet.

La dame d'Oberkirch, outrée des difficultés qu'on lui opposait, et furieuse de se voir montrée au doigt et traitée d'apostate par ses voisins d'Obernai, eut recours encore une fois à la ville de Strasbourg; elle s'adressa au stettmeistre Jean Philippe de Kettenheim, tuteur de ses enfants; celui-ci intervint, mais il y perdit son temps et sa peine. Schad, de son côté, voulut frapper un grand coup; il envoya aux magistrats d'Obernai un écrit intitulé : *Petit rapport véritable démontrant que la messe papale est une épouvantable idolâtrie.*[1] Le *petit rapport* fut renvoyé avec mépris à son auteur; cette nouvelle campagne n'eut d'autre résultat que de rendre la châtelaine et son pasteur les objets des huées de tous ceux qui les rencontraient. Les enfants des écoles eux-mêmes les poursuivaient de leurs sarcasmes et de leurs moqueries. Madame d'Oberkirch imagina alors de se poser en victime innocente du fanatisme le plus sauvage : elle fit supplier par plusieurs de ses parents l'empereur Rodolphe II «de la protéger contre ses persécuteurs.»[2] Toutefois les magistrats d'Obernai, informés de cette intrigue, s'adressèrent de leur côté au chef de l'Empire, le 5 juin 1589, lui rendirent un compte détaillé de ce qui s'était passé et des menées auxquelles s'était livrée la maison d'Oberkirch pour faire embrasser l'hérésie à la population d'Obernai. En terminant ils suppliaient Rodolphe de leur venir en aide et de débouter la veuve de ses demandes, afin que la ville ne courût plus le risque d'être troublée dans l'exercice de sa religion et de ses anciens droits.

[1] *Kurzer wahrhaftiger Bericht, das die Pæbstliche Opfermess eine schrœckliche Abgœtterei sey.* — L'écrit fut imprimé par les soins de Schad.

[2] Le protestantisme a toujours eu le talent de changer la signification des mots lorsqu'il y a trouvé son compte. Madame d'Oberkirch qualifie ici de *persécuteurs* ceux qui résistent à ses intrigues, à ses menées et à ses persécutions.

L'Empereur rendit en conséquence un décret qui fut publié à Obernai, le 13 juin 1590, et par lequel il ordonnait qu'on prît les mesures propres à empêcher le protestantisme de pénétrer dans la ville. S'appuyant sur ce décret, le magistrat fit défendre, sous peine d'une amende d'une livre denier, à ses administrés de fréquenter l'église et l'école de Saint-Jean. Le peu de gens d'Obernai, qui avaient été entraînés, cessèrent d'y aller, et la paix de la petite cité ne fut plus troublée. Le sieur Schad vit bien alors que son règne était fini ; il adressa, le 13 juin 1590, une lettre à *Son Excellence le docteur Pappus* (sic) pour lui annoncer que n'ayant plus rien à faire à Oberkirch, il acceptait un poste de prédicant qui lui était offert à Francfort. Il fit imprimer dans cette dernière ville, en 1591, un sermon d'adieu destiné à son ancien troupeau, et il y joignit « les consolations du docteur Martin Luther « aux vrais chrétiens persécutés pour l'amour de l'Évangile. »

Les Oberkirch ne renoncèrent pas à leurs projets après le départ de Schad, ils continuèrent à entretenir un serviteur de la parole à l'église de Saint-Jean. Toutefois le serviteur en question prêchait sans auditeurs, les habitants du voisinage refusaient de l'écouter et l'évitaient comme un pestiféré. Il fallut enfin se résigner ; on ferma l'église abandonnée, et la paroisse sans paroissiens fut réunie à celle de la commune protestante de Goxweiler. Obernai est toujours restée fidèle à l'Église, jamais la Réforme n'a pu y prendre pied.

Sélestadt également demeura ferme dans la foi.[1]

Les fanatiques adhérents du tonnelier Martin Steinbach, chef d'une de ces nombreuses sectes d'illuminés enfantées par la Réforme, compromettaient la sûreté de la ville, ils en furent expulsés en 1565.

[1] Nos historiens ne manquent pas de dire que la ville de Sélestadt fut punie de son opposition *à la lumière* (Rœhrich, t. III, 235) par la perte de son ancien renom littéraire et de sa célèbre école. C'est un mensonge à ajouter à ceux que les écrivains protestants ont mis en circulation. La réforme seule a tué l'école de Sélestadt. Elle avait dû sa gloire et sa célébrité à des *professeurs catholiques,* qui n'ont plus été remplacés après que l'hérésie eût jeté le désordre dans les esprits.

Parmi les habitants les plus notables de Sélestadt se trouvaient Sébastien-Guillaume Link de Thurnburg, gentilhomme disert qui avait couru les universités, et son ami Jean Goll, sénateur. Ces deux hommes, partisans très-ardents du système théologique de Luther, dissimulaient leurs sentiments en public, et s'en dédommageaient en faisant sous main de la propagande. On les dénonça; le magistrat et la bourgeoisie leur interdirent d'un commun accord le séjour de la ville.[1] M. Rœhrich rapporte ce fait[2]; il en conclut : « que les sénateurs et les habitants catholiques de Sélestadt étaient « animés par le fanatisme religieux le plus sauvage ; » nous devons faire observer à ce propos : — d'abord que l'auteur a deux poids et deux mesures, car jamais les injustices innombrables, dont les catholiques ont été les victimes à Strasbourg et en d'autres lieux, n'ont provoqué de réflexions semblables de sa part ; — secondement, que tout ce qui s'était passé dans les différentes localités où l'on avait laissé prendre pied au protestantisme justifiait parfaitement la très-sage et prudente mesure adoptée par le magistrat et la bourgeoisie de Sélestadt. Rappelons aussi que les Strasbourgeois avaient défendu, sous peine d'amende et de prison, aux catholiques de la ville d'assister à une messe dans les villages voisins, d'aller se confesser, de faire baptiser leurs enfants ou administrer leurs malades par un prêtre ; les Sélestadtiens, au contraire, se montrèrent peu sévères envers quelques-unes de leurs familles qui avaient embrassé la *Réforme*, mais qui se tenaient à l'écart et ne donnaient pas d'ombrage à leurs concitoyens. On ne leur permit jamais assurément de célébrer leur culte dans la ville, mais on ne les empêchait pas de fréquenter le prêche au village voisin de Müttersholz appartenant aux seigneurs de Rathsamhausen.

La plupart des petites cités impériales d'Alsace repoussèrent avec une égale énergie les tentatives des hérétiques. Kaysersberg en particulier témoigna en toute occasion la plus profonde horreur pour ce qu'on était convenu d'appeler le pur Évangile. Nous avons

[1] *Wahre Relation* etc., p. 138.
[2] T. III, p. 236.

raconté précédemment la fin tragique de Samson Hiller, curé de cette ville, que les magistrats firent arrêter et décapiter lorsqu'ils reconnurent qu'il cherchait à corrompre ses paroissiens et qu'il conspirait avec les protestants pour abolir le catholicisme.[1] Cette exécution arrêta pour quelque temps les progrès de l'erreur; mais plus tard ses partisans essayèrent à diverses reprises de lui donner entrée à Kaysersberg. Un certain Parcifal Kiol s'y fit quelques disciples en 1588; dès que les magistrats en eurent été avertis, ils coupèrent le mal dans sa racine. Munis de lettres de l'empereur Rodolphe II[2], ils proscrivirent de la cité les bourgeois qui s'étaient déclarés pour la secte, et ils rendirent un décret portant que jamais on ne tolèrerait dans l'enceinte de Kaysersberg que des personnes faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine. On décida également que quiconque voudrait s'y faire recevoir bourgeois serait obligé, ainsi que sa femme, de prêter le serment de rester fidèle à l'Église, et de communier tous les ans à Pâques.[3] Une réaction en amène toujours une autre; pour s'assurer de l'exécution de leur réglement les magistrats adoptèrent la bizarre coutume de se réunir annuellement, le jour de la Quasimodo, au curé, et d'examiner les billets de confession et de communion des habitants du lieu.[4]

Thurckheim et Rosheim, petites cités impériales d'Alsace, prirent des mesures semblables et n'admirent jamais d'hérétiques dans leur enceinte. Le ministre Rœhrich en rapportant ce fait[5]

[1] V. notre Histoire de l'établissement du protestantisme à Strasbourg et en Alsace.

[2] Elles étaient datées de 1588 et de 1590.

[3] *Schreiben des Raths von Kaisersberg an den von Hagenau*, 29 août 1589. Msc. — Laguille, Histoire d'Alsace, t. II, p. 63.

[4] Le comte de Rappolstein, l'un des seigneurs les plus puissants de la province, essaya en 1613 d'éluder les défenses des magistrats. Il avait une maison à Kaysersberg et il prétendit être en droit d'y loger un protestant. Les chefs de la ville eurent recours à l'empereur Matthias, et en obtinrent des lettres qui firent échouer les prétentions du comte. Kaysersberg fut maintenu dans le droit de ne tolérer aucun hérétique dans son enceinte.

[5] T. III, p. 239.

déclare, d'un ton dédaigneux, que les habitants de ces deux endroits étaient beaucoup trop stupides et trop arriérés « pour désirer *des* « *améliorations (etwas Besseres)* et en éprouver le besoin. »

Quant à Colmar, le parti de la *pure parole* y avait gagné du terrain ; « les évangéliques *étaient nourris* spirituellement *(ge-* « *næhrt)*[1] par les communes würtembergeoises voisines, et en « particulier (1552 à 1567) par le docteur Barthélemy Westheimer, « ministre à Horbourg et prédicateur en renom. Beaucoup de Col- « mariens fréquentaient ses sermons, communiaient dans son église, « et ne paraissaient plus à la messe. »

Les chanoines de Saint-Martin, témoins des pèlerinages à Horbourg, portèrent leurs plaintes aux magistrats de Colmar ; ceux-ci défendirent, sous peine d'une amende de dix couronnes, aux bourgeois de se rendre au prêche dans les églises des environs ; cependant la défense ne fut donnée que pour la forme. Les autorités colmariennes, irrésolues et manquant d'énergie, craignaient d'irriter leurs subordonnés et ne savaient pas se faire obéir ; on vendait publiquement les œuvres de Luther et sa traduction de la Bible ; les esprits forts du lieu se moquaient hautement du précepte du jeûne et de l'abstinence, et beaucoup d'artisans montraient un penchant décidé pour le nouvel Évangile.[2]

Enhardis par la timidité du sénat, quelques bourgeois *manifestèrent avec une énergie croissante l'esprit anti-romain qui les animait*[3], et exigèrent qu'on leur reconnût le droit d'exercer librement la religion de leur choix. Le sénat eut, en cette occasion, le courage de refuser. Les bourgeois en question firent une nouvelle démarche, en 1568 ; ils présentèrent une petition conçue en termes fort impérieux et par laquelle ils demandaient qu'on leur donnât sans plus tarder un *curé évangélique*. Cette fois les magistrats faiblirent, et se décidèrent à adopter un moyen terme. Les Franciscains avaient vendu à la ville, en 1543, l'église dite de l'Hôpital ;

[1] Rœhrich, t. III, p. 196.
[2] Wursteisen, *Basler. Chron. ad an* 1575.
[3] Rœhrich, t. III, p. 197.

« on résolut, dit M. Rœhrich[1], de confier la direction de cette « paroisse à un prédicateur neutre qui, sans être partisan des doc- « trines et des principes protestants, ne se poserait pas cependant « en défenseur de tous les vices de l'Église catholique. »

Les sénateurs, après avoir formé ce projet, crurent trouver un homme répondant parfaitement à leurs vues en la personne de Michel Buchinger, ancien curé de Ditlingen. Buchinger, natif de Colmar, avait fait ses études à Heidelberg et à Fribourg. C'était un prêtre de mœurs fort pures, sage, modéré et instruit.[2] Comme Geiler, Wimpheling[3], Gebwiller, Beatus-Rhenanus et tant d'autres, il avait gémi du relâchement d'une grande partie du clergé et parlé ouvertement de la nécessité de le réformer. Les *évangéliques* de Colmar se portèrent à ses premiers sermons avec beaucoup de curiosité. Mais bientôt le nouveau curé s'avisa de dire, qu'en vertu des promesses divines l'Église était infaillible, que d'elle seule pouvait venir une réforme salutaire ramenant toutes choses aux vrais principes catholiques, et coupant court aux abus sans attaquer le dogme, et que la prétendue Réforme, telle qu'elle s'était faite, était simplement une révolte contre l'autorité légitime ; il osa même défendre le sacrifice de la messe, le purgatoire, le jeûne, le culte de la Vierge, des saints, des reliques et des images. Alors la colère et l'indignation des amis de la pure parole éclatèrent ; ils quittèrent en masse l'église de l'Hôpital, et déclarèrent Buchinger *un papiste de la pire espèce,* avec lequel ils n'auraient plus rien de commun. Le sénat, déçu dans ses espérances, congédia le curé et fit fermer l'église.

Cependant les protestants, actifs et remuants, réussirent bientôt à faire entrer quelques-uns des leurs dans le corps du magistrat.

[1] T. III, p. 197.

[2] Buchinger avait publié en 1556 un livre de controverse intitulé : *Ecclesia*, per V. Mich. Buchingerum Colmariensem, et dédié à l'abbé de Murbach. Il dit lui-même dans son épître dédicatoire, que son ouvrage est tiré de 183 écrits, et qu'il l'a composé pour mettre les catholiques à même de réfuter les protestants « *non ad effundendum* « *sanguinem, sed ad jugulandos errores.* »

[3] Buchinger était parent de Wimpheling.

Sur ces entrefaites les sieurs Guillaume Link de Thurnburg et Jean Goll, chassés de Sélestadt où ils avaient voulu introduire le protestantisme, vinrent se fixer à Colmar.[1] On leur donna le droit de bourgeoisie, et peu de temps après ils furent même élus sénateurs.[2] Un nouveau théâtre s'ouvrait à leurs intrigues; ils l'exploitèrent habilement et justifièrent ainsi l'exclusion dont les avait frappés le magistrat de Sélestadt. Partout où la Réforme s'est établie, on remarque un prêtre infidèle au nombre des acteurs du drame. Link et Goll se lièrent avec Jean Schuler, curé de la ville. Celui-ci, fatigué depuis longtemps des obligations que lui imposait son état, et jugeant que le moment d'éclater était venu, commença à attaquer en chaire le clergé et l'Église catholique, comme les avaient attaqués jadis, à Strasbourg, les Zell, les Capito, les Schwarz, les Hedio, etc. Ces attaques charmaient l'auditoire de Schuler; elles eurent moins de succès auprès des chanoines de Saint-Martin, collateurs de la cure. Ils destituèrent le novateur, en dépit des réclamations d'une portion de la bourgeoisie. Les successeurs qu'ils lui donnèrent ne parvinrent pas à se maintenir.

Le protestantisme a eu dès son origine cet esprit d'envahissement, ce talent de prendre ce qui est à sa convenance, et d'empiéter sur ses adversaires qui le distinguent encore de nos jours. Après quelques années, les amis de la nouveauté étaient à la tête de l'administration de Colmar, et occupaient à peu près toutes les fonctions publiques. Le moment de ne plus rien ménager était venu.

Le magistrat se réunit, le samedi 14 mai 1575, et reconnut: « que la cité impériale de Colmar avait le droit *d'arranger sa reli-* « *gion comme bon lui semblait (ihre Religion nach Gefallen zu* « *ordnen),* en vertu de la paix de 1555, et que par conséquent il « était temps de céder au vœu *de la portion éclairée* de la bour- « geoisie et de lui accorder le pur Évangile, objet de ses désirs. » L'on décida en outre, séance tenante, qu'*afin de prévenir tout*

[1] *Wahre Relation, etc.*, p. 138. — *Monum. Argent.*, t. II, p. 626.
[2] *Ibid.* — Link devint même stettmeister de la ville.

mouvement populaire, l'œuvre projetée serait exécutée dès le jour suivant.

En effet, le lendemain dimanche, on fit savoir à tous les habitants, dès cinq heures du matin, qu'ils eussent à se réunir à leurs tribus respectives. Les cinq membres du magistrat ordinaire, les Treize, les chefs des tribus, le premier chef Michel Buob, Jean Goll devenu Schultheiss, les sieurs Grégoire Berger, Link et les autres principaux meneurs du mouvement se rendirent en grand cortége aux lieux où les bourgeois étaient rassemblés[1]; Beatus Henselin, écrivain public, fut chargé de prendre la parole, et leur tint le discours suivant : « L'honorable bourgeoisie sait fort bien que « depuis plusieurs années les prêtres nous ont donné des prédica- « teurs de différentes sortes, dont les uns parlaient blanc, les autres « noir, à la grande confusion des consciences. Le magistrat a « appris en outre, qu'à l'époque des Pâques dernières plus de trois « cents personnes d'ici se sont approchées de la table divine dans « des domaines étrangers, et que beaucoup de gens se sont scanda- « lisés à cette occasion et se sont moqués du sénat, qui jusqu'à « présent n'a pas su mettre en place de prédicateur capable et « agréable. Considérant ces choses, voulant prévenir les dés- « ordres, agir dans l'intérêt de ceux qui fréquentent maintenant « les prêches du dehors et imiter ce qui s'est fait ailleurs, le ma- « gistrat a résolu de confier l'église de l'Hôpital à un homme « pieux, instruit et dévoué à la confession d'Augsbourg. Ceux qui « voudront aller l'entendre en seront les maîtres. Il n'est pas dans « l'intention de l'autorité de forcer à fréquenter le prêche les indi- « vidus qui n'en éprouvent pas le désir; chacun sera maître d'em- « brasser la foi qui lui convient, et il sera défendu aux bourgeois « de s'attaquer ou de s'insulter à propos des différences de religion, « le sénat étant irrévocablement décidé à veiller au maintien de « l'union. »

Le contemporain protestant qui nous a conservé ces détails[2], s'em-

[1] *Wahre Relation, etc.,* p. 139.
[2] Wursteisen.

presse d'ajouter : « La population évangélique ne s'était pas attendue « à ce message; loin de là elle avait craint qu'on ne renouvelât l'in- « terdit prononcé précédemment contre ses *pieuses promenades à* « *Horbourg;* elle éprouva une si joyeuse surprise que beaucoup de « gens se mirent à pleurer. La foule électrisée se précipita aussitôt « à l'église de l'Hôpital, et dirigée par quelques individus instruits « dans l'art de la musique, elle entonna avec enthousiasme le can- « tique allemand : *Es ist das Heil uns kommen her, voll Gnad und* « *lauter Güte* (le salut nous est arrivé plein de grâce et de pure « bonté). C'était la première fois qu'on entendait à Colmar un « chant d'église en langue vulgaire; il produisit sur tous les esprits « un effet inexprimable. »

Les magistrats n'ayant pas eu le temps de se pourvoir d'un serviteur de la parole avaient fait venir le ministre Jean Cellarius de Jebsheim, village voisin. Cellarius prêcha pendant quelque temps à Colmar, et bien que très-évangélique, il ne fut pas goûté; Prosper Culmann le remplaça provisoirement, et enfin Chrétien Serinus, qui avait déjà exercé l'apostolat dans le margraviat de Bade et que recommandait Sulzer, l'antistès de Bâle, fut nommé *curé évangélique* définitif. On lui adjoignit, en qualité de vicaire, Gaspard Eber, disciple du surintendant de Strasbourg, Marbach.

Toutefois une partie considérable de la bourgeoisie de Colmar se prononça énergiquement contre la nouveauté; la tribu dite du dévidoir *(zum Haspel)*, entre autres, déclara hautement qu'elle n'aurait jamais rien de commun avec les hérétiques, et qu'aucun de ses membres n'habiterait de maisons dans lesquelles il y aurait des luthériens. Les magistrats firent emprisonner quelques-uns des *meneurs les plus exaltés* de cette tribu, en condamnèrent d'autres à des amendes plus ou moins fortes; les dispositions n'en restèrent pas moins les mêmes.

Les autorités comprirent d'après cela que, si elles essayaient de violer leur promesse et de supprimer absolument l'ancien culte, il y aurait soulèvement et bataille dans les rues. Elles se résignèrent donc, bien qu'à contre-cœur, à permettre aux catholiques l'exercice de leur religion. Mais elles se dédommagèrent de ce sacrifice en

leur suscitant en toute occasion des chicanes et des querelles. Ainsi les magistrats sommèrent le chapitre de fournir des appointements au ministre, ils interdirent aux chanoines l'usage de la grosse cloche de leur église, ils défendirent les cérémonies publiques et les processions, ils abolirent les fêtes, sauf les cinq principales, et ils déclarèrent au clergé qu'il perdrait son droit à la protection de la cité, s'il se permettait de publier une bulle papale sans l'autorisation préalable du sénat.[1] Les chanoines réclamèrent l'intervention de l'évêque de Bâle, et firent parvenir leurs plaintes à l'archiduc Ferdinand et à l'empereur Rodolphe II. Deux fois des commissions furent chargées de rétablir les choses sur l'ancien pied à Colmar; elles n'y réussirent pas. Le sénat et les échevins invoquèrent les dispositions de la paix de religion, qui ne leur étaient nullement applicables, et ne modifièrent en aucune façon ce qu'ils avaient établi.

Les chanoines, convaincus enfin de l'inutilité de leurs démarches, cédèrent pour éviter de nouvelles vexations. Ils traitèrent avec la ville, le 1er août 1586, et durent s'engager à contribuer au paiement du *curé évangélique*, « et à ne jamais nommer de prédi-« cateur à leur propre église qu'avec l'agrément du magistrat. » — Cette dernière clause avait été inspirée par les serviteurs de la parole; un orateur catholique distingué et capable eût pu leur causer de graves embarras et de grandes perplexités; on en rendit la nomination impossible, sous prétexte qu'il fallait éviter ce qui pouvait provoquer de l'irritation et causer du désordre.

Nous avons eu occasion de parler[2] de ce qui s'était passé à Münster, dans la vallée de Saint-Grégoire. Bourcard Nagel, abbé du couvent de Bénédictins qui existait en ce lieu, avait apostasié pour se faire recevoir bourgeois de Mulhouse et prendre femme. Thomas Weil, curé de la ville, s'était empressé de suivre son exemple, d'abolir la messe et d'adopter le nouvel Évangile de concert avec les autorités civiles. Ceci s'était passé en 1543. A partir de ce temps

[1] Chron. Msc. de Colmar, citée par Rœhrich, t. III, p. 202.
[2] Première partie, ch. XX.

les habitants de Munster furent en conflit continuel avec leur seigneur, l'abbé du monastère. Jusqu'alors les magistrats locaux avaient toujours tenu leurs assemblées à l'abbaye; en 1550 ils firent bâtir une maison commune, « afin de se soustraire à l'influence des sectateurs de l'antéchrist. » Ce premier pas fait, ils empiétèrent d'année en année sur les droits du couvent; enfin, au mois de février 1563, ils s'emparèrent de la chapelle de Mühlbach et de la grande église de la ville, que desservaient les religieux, et ils y établirent, en qualité de ministre, le strasbourgeois Paul Leckdeig. Les Bénédictins portèrent plainte à l'empereur Ferdinand, lequel ordonna l'abolition du culte protestant; ses ordres ne furent pas plus respectés à Munster qu'à Colmar. L'abbé Henri d'Istætt réussit, en 1669, à reprendre la grande église; mais tandis qu'il y célébrait le saint sacrifice, les habitants de Munster convoquèrent au son du tocsin la population de la vallée. Elle accourut en armes et se précipita dans la nef ayant Leckdeig à sa tête. Celui-ci monta en chaire, et prêcha sans tenir compte de la défense de l'abbé. Cependant ce dernier resta pendant quinze jours encore en possession de son église; mais au bout de ce terme les magistrats de Munster, se conformant aux conseils que leur fit donner le sénat de Strasbourg, reprirent l'édifice et y rétablirent leur service. Henri d'Istætt voulut y faire prêcher encore un de ses prêtres; la populace exaspérée menaça de mettre le religieux en pièces, et l'eût assommé en effet [1], si par une prompte fuite il ne se fut soustrait à la fureur de ces sectateurs de l'Évangile. Le couvent et la cité continuèrent à être en état de guerre permanente jusqu'en l'année 1575; alors les deux partis traitèrent sous la médiation du baron Lazare de Schwendi, bailli de Kaysersberg. L'abbé conserva son droit de patronage, mais dut reconnaître à Munster la faculté d'exercer sa nouvelle religion.

Quant à Mulhouse, depuis que nous l'avons quittée, l'*Évangile* avait continué à y prospérer. Nous savons que cette ville, craignant d'être inquiétée par la régence autrichienne, s'était mise sous la

[1] Rœhrich, t. III, p. 193.

protection de la Suisse ; elle aspirait à être reçue membre de la ligue helvétique, mais les cantons catholiques s'y refusèrent et rompirent toute alliance avec elle à l'occasion que nous allons raconter.

Mathias et Jacques Finninger, riches bourgeois de Mulhouse, étaient en contestation, en l'année 1585, avec un autre bourgeois, au sujet d'un petit bois situé dans le ban de Dornach, bourg qui faisait partie des domaines autrichiens. Condamnés par les autorités mulhousiennes, les Finninger réclamèrent auprès de la régence d'Ensisheim. Les autorités, irritées de ce refus de reconnaître leur tribunal, déclarèrent que les deux bourgeois avaient violé les priviléges de la ville. Les Finninger prirent la fuite et s'adressèrent aux Suisses, lesquels confirmèrent le jugement rendu par le magistrat. De retour à Mulhouse, Mathias et Jacques cherchèrent à se faire un parti dans la bourgeoisie ; ils y réussirent : parmi leurs adhérents se trouvaient deux des ministres de l'Évangile et le médecin Schreckenfuchs. Bientôt après ils s'éloignèrent de nouveau, se rendirent en Suisse et portèrent une fois encore leurs plaintes aux représentants des treize cantons réunis à Bade. Les cantons catholiques résolurent de profiter de l'occasion pour tâcher d'engager Mulhouse à abjurer l'erreur. Ils y envoyèrent des députés chargés de pacifier les querelles, mais qui furent mal reçus et insultés. Les cantons demeurés fidèles à l'Église ressentirent vivement cette injure ; ils brisèrent le sceau de leur lettre d'alliance avec les Mulhousiens et la leur renvoyèrent.[1]

Les Finninger, emprisonnés, puis relâchés à la demande des cantons protestants, furent privés du droit de domicile dans la ville, mais ils pouvaient y entrer et en sortir librement. Ils augmentèrent considérablement le nombre de leurs adhérents, et fomentèrent une rébellion qui éclata le 24 novembre 1586. Ils chassèrent leurs adversaires, dénoncèrent l'obéissance aux magistrats, et les remplacèrent par des hommes qui leur étaient dévoués. Les cantons protestants (Zurich, Berne, Bâle et Schaff-

[1] Laguille, t. II, l. VI, p. 62.

house) intervinrent à leur tour pour calmer la querelle. N'ayant pas pu y réussir, ils firent marcher dix-neuf cents hommes contre Mulhouse, en enfoncèrent les portes et y pénétrèrent dans la nuit du 14 au 15 juin. L'on se battit dans les rues, la mêlée fut sanglante, de part et d'autre il y eut beaucoup de tués et de blessés. La victoire resta aux Suisses; ils firent deux cent cinquante prisonniers[1], et punirent plusieurs bourgeois par l'exil et la confiscation de leurs biens. L'ancien ordre des choses fut rétabli.

Mais les vaincus aspiraient à se venger. Trois ans plus tard ils résolurent de faire une nouvelle tentative; n'ayant pas cette fois la majorité pour eux, ils prirent à leur solde quarante lansquenets. Durant la nuit du 13 juin 1590 ils entrèrent à Mulhouse par une des portes au moyen de fausses clefs, s'emparèrent de la commune, de l'arsenal et des magistrats, et épouvantèrent à tel point la bourgeoisie par leurs cris et par le bruit de leurs mousquets que personne ne songea à leur résister. Déjà ils se croyaient maîtres de la place, lorsque la présence d'esprit d'une femme changea la face des choses. Cette femme, Anna Schœn, reprocha dès l'aube du jour leur lâcheté aux bourgeois rassemblés dans les rues, et leur parla avec une énergie telle, que, honteux de leur couardise, ils coururent aux armes, délivrèrent les magistrats, chassèrent les lansquenets et mirent les insurgés en pleine déroute. Cette fois justice sévère fut faite : on écartela les cinq principaux conjurés, on en décapita sept autres, ainsi que vingt-six des lansquenets; beaucoup de bourgeois furent condamnés à la prison ou à la confiscation de leurs biens.

Cependant les cantons catholiques persistèrent à refuser d'admettre Mulhouse dans leur confédération, et l'Empereur voulut profiter de la circonstance pour essayer de faire rentrer cette petite république sous sa puissance. Il lui demanda, en 1597, son contingent pour la guerre contre les Turcs et fit agir auprès des députés suisses,

[1] Jacques Finninger qui s'était enfui, fut pris dans le canton de Berne et décapité.

réunis à Bade, pour les engager à lui abandonner une cité qui devait lui être soumise, en sa qualité de ville de l'Empire incorporée depuis longtemps à la préfecture de Haguenau. Les cantons catholiques renouvelèrent à cette occasion leurs précédentes déclarations. Les cantons protestants les supplièrent en vain, à plusieurs reprises, de changer de résolution ; rien ne put ébranler la détermination des catholiques.[1]

Cette fermeté du plus grand nombre des Suisses fit croire aux archiducs qu'ils viendraient facilement à bout de l'opposition de Mulhouse. Mais leurs tentatives n'eurent aucun succès; soutenue par les seuls cantons protestants, cette ville demeura détachée de l'Empire et de la préfecture de Haguenau, et resta un des principaux siéges de l'hérésie dans notre province.[2]

Nous avons maitenant passé en revue les lieux où le protestantisme avait pris racine en Alsace, et ceux où il avait tenté de s'établir.

Diverses portions de la province restèrent tout à fait à l'abri de

[1] Laguille, t. II, l. VI, p. 62.

[2] Pour compléter ce qui est relatif à Mulhouse, nous croyons devoir ajouter ici quelques détails, bien qu'ils ne rentrent plus dans le cadre de l'histoire que nous écrivons. Les archiducs firent citer les magistrats de la ville devant la régence d'Ensisheim, le 25 mars 1607, au sujet des biens confisqués sur les bourgeois exilés. Les cantons protestants menacèrent la Régence d'user de représailles et prièrent le roi de France d'écrire à l'archiduc Maximilien en faveur des Mulhousiens. Les menaces et les lettres n'arrêtèrent pas les poursuites de la Régence, mais lorsqu'il s'agit d'en venir à l'exécution de la sentence, l'archiduc Maximilien n'osa l'entreprendre sans avoir prié les cantons assemblés à Bade de ne pas s'y opposer (1609). — Les protestants, loin de céder, firent annoncer à la Régence, qu'ils soutiendraient Mulhouse, et l'affaire en resta là.

L'année suivante, l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, réunit un corps de troupes en Alsace. Les cantons protestants en prirent ombrage et jetèrent dans Mulhouse une forte garnison, sous le commandement d'Antoine d'Erlach. Ils supplièrent encore les membres catholiques de la ligue de rendre leur amitié à Mulhouse, et de considérer que cette place étant la clef de la Suisse, sa perte serait pour eux un dommage irréparable. Les catholiques ne furent pas touchés de ces raisons, de sorte que l'Empereur crut pouvoir ordonner encore aux

l'invasion de l'hérésie, savoir : les domaines de l'évêque de Strasbourg, — les sept baillages dépendants de celui de Spire[1], — les possessions de l'évêché de Bâle, en Haute-Alsace, — les seigneuries de quelques familles nobles demeurées fidèles à l'Église, telles que les Wangen, les Schwendi, etc.,[2] — et enfin la portion de la Haute-Alsace et du Sundgau directement dépendante de la maison d'Autriche. Notre historien protestant dit à cette occasion : « Qu'on eut « soin d'écraser complétement la vie intellectuelle dans ces contrées, « que la plus crasse superstition *(der dumpfste Aberglauben)* y do- « mina exclusivement, et que l'on y poussait la sottise jusqu'à faire « des prières publiques pour rester préservé de l'hérésie et des arti- « fices du démon. »[3]

Les différentes *communautés évangéliques* d'Alsace avaient, ainsi que nous le disions, leurs *rituels* et leurs liturgies *(Kirchenordnungen)* particulières et professaient des doctrines variées à l'infini. — « Mais, — c'est toujours le ministre Rœhrich qui l'affirme[4], — « *elles ne s'en considéraient pas moins comme* SŒURS, parce qu'elles

magistrats mulhousiens (1615) de comparaître à Rouffach devant son commissaire l'archiduc Léopold, pour se justifier sur le fait des bourgeois exilés. Mulhouse, toujours appuyée par les cantons protestants, refusa d'obéir, et l'archiduc n'osa pas presser l'exécution des ordres qu'il avait donnés.

Bientôt après, l'Empereur fut absorbé par les troubles de Bohème ; les Mulhousiens et les Suisses protestants qui les soutenaient, se soucièrent moins que jamais des ordres de la maison d'Autriche. Les cantons catholiques persistèrent de leur côté dans leur première résolution, et encore en 1621, malgré de nouvelles et très-pressantes sollicitations, ils refusèrent d'admettre Mulhouse aux diètes, et de la compter pour un canton.

[1] A partir de l'année 1545, les possessions du chapitre de Spire y y furent réunies.

[2] Les Schwendi, originaires de Suisse, s'étaient établis en Souabe. Lazare de Schwendi, qui avait rendu de grands services dans la guerre contre les Turcs, et que l'empereur Maximilien II estimait beaucoup, fut investi en 1563 de la seigneurie de Hohenlandspurg, près de Colmar.

[3] Rœhrich, t. III, p. 230.

[4] T. III, p. 216.

« avaient toutes le même respect pour les *vérités fondamentales* de « l'Évangile[1] et la même aversion pour l'Église de Rome. »

« Pendant longtemps l'esprit *pacifique* (sic) des premiers réfor- « mateurs strasbourgeois, ennemis des vaines spéculations, domina « en Alsace. Cet esprit avait été propagé dans la contrée par « leurs disciples, qui furent les premiers prédicants des villes et « des campagnes de la province. »[2] Les choses changèrent d'aspect après que les théologiens würtembergeois et le consistoire de Strasbourg, dirigé par Marbach et Pappus, se furent déclarés pour le pur luthéranisme et pour la formule de concorde de Bergen. Ils commencèrent à lancer leurs foudres et leurs anathèmes contre ceux qui ne partageaient pas leur manière de voir, et ils voulurent forcer tous les protestants du pays à embrasser leurs opinions et à adopter leur rituel. Leur zèle *orthodoxe* trouvait un appui dans l'article de la paix de religion, d'après lequel les bienfaits de cette paix s'étendaient aux seuls sectateurs de la confession d'Augsbourg, à l'exclusion des sacramentaires et des réformés.

Les surintendants de l'Église de Strasbourg eurent beau jeu dans les domaines de la ville; ils y réussirent au gré de leurs désirs. Bientôt la confession princière d'Augsbourg y supplanta complétement la tétrapolitaine et le système mixte de Butzer. Le consistoire ne plaça plus à la campagne, en qualité de prédicants, que des gens qui signaient la formule rédigée en 1565 sous l'inspiration de Marbach.

Marbach et Pappus visitaient fréquemment les églises du dehors, nous avons eu occasion de le dire. Ils exerçaient une surveillance sévère sur les ministres. Ceux-ci devaient comparaître, au moins une fois par an, en présence du consistoire, et y rendre compte de leur enseignement. Les surintendants eurent soin aussi d'établir dans les lieux soumis à la juridiction de Strasbourg des

[1] Faisons observer en passant que les différentes sectes, filles de la Réforme, n'ont jamais pu s'entendre sur ce qui est ou n'est pas *vérité fondamentale*. Or, comment un point sur lequel on ne s'entend pas, peut-il servir de lien commun ?

[2] *Ibid.*

cérémonies uniformes pour la célébration du baptême et de la cène[1]; « car beaucoup de communes rurales partageaient encore « l'opinion de Butzer, et ne *considéraient plus le baptême comme* « *indispensable pour le salut*[2], » et, en outre, elles observaient le rite suisse à la communion.

La doctrine du réformateur zurichois, on s'en souvient, avait été originairement adoptée dans les possessions würtembergeoises de la Haute-Alsace, sous le patronage du comte George. Ce seigneur, après avoir pris part à la ligue de Smalkalde et s'être réconcilié avec l'Empereur à la fin de l'année 1551, était retourné à sa résidence de Reichenweyer et y avait aboli l'Intérim. Il protégea le parti soi-disant réformé jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 19 juillet 1558, et laissa un fils unique, Frédéric, à peine âgé d'un an.

La tutelle de cet enfant fut confiée aux ducs Christophe de Würtemberg et Wolfgang de Deux-Ponts, et au comte Philippe de Hanau. Les tuteurs, en particulier le duc Christophe, très-ardent luthérien, furent excessivement scandalisés en acquérant la conviction que les églises des domaines de Reichenweyer et de Montbéliard n'avaient ni la même foi, ni la même liturgie que celles du duché de Würtemberg. Ils firent faire, le 15 mai 1559, une visite de ces églises, visite à la suite de laquelle ils décidèrent qu'on donnerait un rituel particulier aux deux seigneuries. Le sieur Erhard Schnepf, admirateur passionné du docteur Martin Luther, fut chargé de la rédaction de ce rituel; il le calqua entièrement sur celui usité dans le Würtemberg. L'œuvre nouvelle fut achevée en 1560, publiée *en latin*[3], et précédée d'une préface par laquelle les trois tuteurs du jeune Frédéric en recommandaient l'usage.

Beaucoup de serviteurs de la parole de Montbéliard et de Rei-

[1] *Der Stadt Strasburg Ordnung für die Pfarrer auf dem Land. Decret. 24. Apr. 1588. Msc.*

[2] Rœhrich, t. III, p. 218.

[3] Il est digne de remarque, qu'après avoir jeté de hauts cris à propos de l'usage de cette langue, les novateurs l'employaient toutes les fois qu'ils voulaient établir quelque chose de durable. — Le rituel fut publié aussi en français à Bâle, en 1568.

chenweyer se montrèrent peu disposés à se soumettre. « Ce qui les « choquait surtout dans l'œuvre de Schnepf[1], c'est qu'il y était « ordonné aux sages-femmes d'administrer le baptême en cas de « nécessité; or, Calvin avait qualifié cette coutume de *supersti-* « *tieuse;* de plus le rituel conservait plusieurs des fêtes de la Vierge; « on trouvait cela papiste et absurde *(thœricht);* enfin l'usage de la « chape qu'on voulait rétablir scandalisait au plus haut dégré les « ministres Erb et Nicolas Kœnig, les plus marquants de la sei- « gneurie de Reichenweyer. »

Ils protestèrent, firent de pressantes représentations aux trois princes, et demandèrent instamment, mais en vain, qu'on leur permît de continuer à célébrer le service divin usité au temps du comte George. On inaugura, le 7 mars 1560, le culte conforme au rituel.[2] Erb et Kœnig se retirèrent à Ribeauvillé auprès du sieur Egenolf de Rappolstein. Plusieurs prédicants furent destitués; on en condamna même quelques-uns à la prison ou à l'exil, parce qu'ils s'étaient permis de parler en termes fort peu mesurés des princes tuteurs. Toutefois comme on manquait de serviteurs français de la parole, on se vit dans la nécessité de laisser en possession de leurs places la plupart de ceux de la comté de Montbéliard, bien qu'ils ne fussent rien moins que partisans de la nouvelle orthodoxie.

Erb avait été *surintendant* à Reichenweyer, il fut remplacé par le würtembergeois Nicolas Cancerinus, aussi enthousiaste pour la doctrine de Luther que le duc Christophe lui-même, et ennemi déclaré de tout ce qui était suisse, réformé et sacramentaire. Cancerinus s'entoura d'hommes qui partageaient ses opinions. Pappus, alors encore fort jeune, devint son diacre et se forma à son école. Conrad Lautenbach, disciple de Marbach, remplaça le vieux Kœnig à Hunaweyer. Enfin voulant être sûr de son troupeau, le surintendant, d'accord avec les princes tuteurs, obligea les servi-

[1] Rœhrich, t. III, p. 219.

[2] *Os. Schad. Cont. I. Sleidani,* t. III, p. 121. IV, p. 161. V. p. 192. — *Epp. Msc. Barth. Westhemei ad C. Hubert.* 1560 et 1561.

teurs de la parole et maîtres d'école de la seigneurie de Reichenweyer à signer un écrit par lequel ils s'engageaient à observer à perpétuité les confessions princière d'Augsbourg et würtembergeoise et le nouveau rituel.[1] Une mesure semblable fut prise aussi pour la comté de Montbéliard, mais elle fut éludée par Pierre Toussaint, curé protestant de la ville.

Le ministre Rœhrich s'exprime à ce sujet dans les termes suivants[2] : « Le prudent Toussaint, bien que dévoué au fond du cœur « à la doctrine suisse, avait le talent de présenter cette doctrine en « la célant sous les expressions de la confession princière d'Augs- « bourg. Aussi passait-il aux yeux de l'autorité pour un luthérien ; « d'ailleurs la langue française, dont il faisait usage dans ses ser- « mons, le mettait à l'abri de trop minutieuses recherches. Il jouis- « sait de l'estime générale et *bien méritée*, et il conserva sa place « jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1583. Mais lorsque son « fils Daniel Toussaint, ministre à Orléans, vint le voir et prêcha « plusieurs fois à sa place, en cherchant aussi à accommoder ses « vues calvinistes avec les expressions de la confession d'Augsbourg, « Cancerinus commença à jeter les hauts cris.... Il fit si bien que « le séjour de la ville fut interdit à Daniel Toussaint. Toutefois les « mesures de rigueur ne menèrent pas au but, les expressions dont « se servit Cancerinus lui-même écrivant au docteur Marbach à « Strasbourg, après la visite des églises de Montbéliard, le démon- « trent suffisamment. La plupart des prédicants de la comté, dit-il, « ont déclaré que leur enseignement était conforme à la confession « d'Augsbourg ; mais lorsqu'on leur a demandé s'ils l'avaient lue, « ils ont répondu que jamais ils ne l'avaient vue. Dispersés dans les

[1] Cet écrit fut signé le 27 novembre 1564. — Le comte Frédéric, élevé par ses tuteurs, adopta leurs principes. En 1580 il assigna comme futur douaire à sa femme, née princesse d'Anhalt, le château de Bilstein et la seigneurie de Reichenweyer, ce fut à la condition expresse que jamais elle ne ferait le moindre changement au rituel et à l'enseignement qui y avaient été adoptés.

[2] T. III, p. 221. — Nous rapportons ses expressions ; elles font connaître la façon dont les *ministres de l'Évangile* envisagent les articles de foi.

« campagnes, ajoute M. Rœhrich, et isolés par la différence de « langage, les ministres du pays de Montbéliard étaient à l'abri de « ces brusques changements d'opinion opérés par l'esprit de parti, « et pendant longtemps encore ils restèrent fidèles à la doctrine « calviniste qui leur venait de France et de Genève. »

Les villes et les seigneurs protestants d'Alsace, cédant à l'influence des théologiens de Strasbourg et de Tubingue, de l'électeur palatin Louis et du duc de Würtemberg, adoptèrent presque tous la fameuse formule de concorde de Bergen. Cette formule, on ne l'a point oublié, établissait une séparation parfaitement nette et tranchée entre les purs luthériens et les autres sectes, filles de la Réforme, contre lesquelles elle prononçait anathème.

Le comte Philippe de Hanau, le baron Philippe Wolfgang de Fleckenstein, Frédéric, comte de Würtemberg, seigneur de Reichenweyer et Montbéliard, et Egenolf de Rappolstein firent signer le livre de la concorde par leurs théologiens [1]; Wissembourg, Landau et Munster furent poussés dans la même voie par leurs pasteurs Israël Achatius, Pierre Gedultig et Paul Leckdeig. L'écrit fut imprimé en 1580, portant déjà une centaine de signatures alsaciennes, bien que les serviteurs de la parole de Strasbourg n'eussent pas encore obtenu du sénat la permission d'y apposer les leurs.

Il y eut, à la vérité, quelques exceptions à l'enthousiasme général des protestants de la province pour la formule. — La ville de Colmar et les comtes palatins de Deux-Ponts et de Veldentz la considéraient « comme une servitude imposée à l'esprit humain, « et comme un nouveau papisme de la plus dangereuse espèce. »

Le magistrat de Colmar et le ministre Serinus refusèrent de l'adopter, malgré les instances que leur firent à ce propos le duc de Würtemberg et le docteur Pappus. Cependant Colmar adhérait, *pour la forme*, à la confession d'Augsbourg, afin de ne pas être exclue des bénéfices de la paix de religion ; mais c'était à la manière du révérend Toussaint, le prédicant de Montbéliard. Au fond les

[1] Philippe de Hanau en eut plus tard du regret. Hospiniani *Conc. discors.*, f. 192.

protestants colmariens avaient en majorité du penchant pour l'Évangile suisse ; car le collègue de Serinus, Jean-Jacques Grosz (dit Magnus), s'étant avisé de parler en chaire (1599) de la cène et de la personne de notre Seigneur d'une façon conforme à la doctrine admise par le livre de la concorde, il en résulta une certaine fermentation dans la ville. « Alors le magistrat[1] fit rédiger, sur les « points en question, une déclaration qui était d'accord avec les « convictions du plus grand nombre. On la communiqua très-« solennellement aux différentes tribus; Grosz et son vicaire Bar-« thélemi Heller ne la jugèrent pas bonne et furent bannis de la « ville. »[2]

A partir de ce temps Colmar resta en rapport d'amitié avec l'Église helvétique, et tira de Bâle la plupart de ses prédicateurs. Ce fut plus tard seulement (1633) que le docteur Jean Schmitt de Strasbourg, protégé par les Suédois qui occupaient alors notre province, réussit enfin à introduire également l'orthodoxie luthérienne dans la seconde ville de l'Alsace.

Quant aux possessions alsaciennes de la maison palatine, elles ont été l'objet de procédés dont le scandale étonne au milieu même des immenses scandales de la Réforme. Les populations abruties, avilies, traitées en ilotes, y ont été parquées tantôt dans le luthéranisme, tantôt dans le calvinisme, suivant le caprice des princes qui les gouvernaient, et qui jamais, en opérant leurs brusques changements, ne consultaient leurs sujets. L'électeur palatin Frédéric III avait introduit, en 1563, le calvinisme et le catéchisme de Heidelberg dans ses États. Il mourut en 1576. Son fils Louis VI rétablit aussitôt le luthéranisme, et adopta la formule de concorde. Il laissa, en 1583, un fils mineur ; le comte palatin Jean-Casimir, tuteur du jeune prince, s'empressa de faire revivre la doctrine genévoise, de destituer tous les serviteurs de la parole, et de remettre en place ceux qui avaient été destitués sous le précédent règne.

[1] Rœhrich, t. III, p. 224.
[2] Lettre du 10 mai 1590, adressée par Grosz aux prédicants strasbourgeois. Msc. — Rœhrich, *l. c.*

Le duc Louis de Deux-Ponts († 1532), et son fils Wolfgang, tout en se reconnaissant membres de la confession d'Augsbourg, avaient toléré simultanément dans leurs États les doctrines et les prédicants luthériens et suisses. Wolfgang avait même accordé une protection particulière à la communauté calviniste qui s'était formée à Bischwiller, en Alsace, et il avait réussi à affranchir l'église de cette ville du droit de patronage qu'y exerçait de temps immémorial le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg. Wolfgang marcha, en 1568, au secours des réformés français. Son fils Jean alla plus loin encore; d'abord il s'était montré assez disposé à céder aux suggestions de l'électeur de Saxe, et à adopter la formule de concorde de Bergen; mais ses conseillers intimes et le landgrave Guillaume de Hesse lui ayant représenté que cette formule, loin de pacifier les esprits, n'était propre qu'à entretenir les querelles, il se jeta brusquement dans le parti opposé, et donna à son duché un catéchisme et un rituel calviniste. Cette nouveauté exaspéra les prédicateurs strasbourgeois; ils ne ménagèrent pas le duc Jean dans leurs sermons, et firent publiquement de telles sorties contre lui, que plusieurs fois le prince porta ses plaintes au sénat de Strasbourg.[2]

Le comte palatin George-Jean de Veldentz refusa également d'adopter la formule; — appartenant extérieurement à la confession d'Augsbourg pour des motifs politiques, ses sympathies étaient acquises à la doctrine suisse. Il mourut en 1592. Son fils était allié à la maison de Würtemberg, et il avait fait ses études à Tubingue, l'une des métropoles du pur luthéranisme; il s'empressa de l'imposer à ses sujets aussitôt après son avénement.

Les autres sectes avaient perdu de leur importance en Alsace durant la période que nous venons de parcourir. Il s'y trouvait encore des anabaptistes, mais comme ils se tenaient tranquilles, se montraient fort inoffensifs, et que d'ailleurs leur nombre avait beaucoup diminué, on ne les persécuta plus.

Quelques communautés de réfugiés français calvinistes conti-

[1] Benther, *Zweibr. Bericht,* p. 388 ss.

nuèrent à exister dans les portions de la province, dont les seigneurs protégeaient plus ou moins ouvertement la doctrine génevoise. Ces communautés étaient les objets des anathèmes des purs luthériens, lesquels vouaient une égale exécration aux papistes et aux disciples des réformateurs suisses.

CHAPITRE XIX.

Conclusion.

Lors de la signature de la paix de Haguenau, à la suite de la guerre dite des évêques, le protestantisme avait atteint sa plus grande extension en Alsace. A partir de ce temps il a toujours été en décroissant, et il n'a plus fait de prosélytes.

Nous avons vu que longtemps avant l'année 1604, la Réforme, instinctivement poussée par le désir de vivre et de ne pas tomber dans un morcellement infini, avait rejeté bien loin son principe fondamental pour constituer de prétendues orthodoxies luthérienne, zwinglienne, calviniste, etc. Après avoir protesté que l'Écriture-Sainte, la *pure parole de Dieu, seule et dégagée de toute autorité humaine,* serait la règle de la croyance, les novateurs avaient donné néanmoins le sens et l'explication de cette même parole dans leurs confessions de foi, leurs catéchismes et leurs formulaires d'union, auxquels ils prétendaient imprimer force de loi. Ils avaient recherché à cet effet l'appui des princes, des seigneurs et des magistrats, car il leur fallait un soutien, et après avoir détruit la hiérarchie du sacerdoce, il ne leur était resté d'autre ressource que de transformer la religion en une institution civile et politique. Cette tentative avait réussi; les grands de la terre, après avoir accepté ce nouveau patronage, en étaient venus fort vite à traiter de rebelle quiconque professait une croyance différente de celle reconnue par le gouvernement.

En fondant de *nouvelles Églises,* en formulant des dogmes, en les imposant à ceux qui étaient sortis du catholicisme, on s'était arrogé précisément le genre et le degré d'autorité que, dans l'Église romaine, on avait déclarés une invention de Satan. On avait substitué à l'enseignement catholique la façon de voir de tel ou tel novateur, dont on faisait ainsi le centre intellectuel de l'humanité et le représentant infaillible de la *sainte Église universelle.*

C'était donc à un simple déplacement de pouvoir qu'on était arrivé. Le despotisme le plus brutal avait succédé à l'action tutélaire de l'autorité légitime. L'ère de liberté, si fastueusement proclamée, avait abouti à l'esclavage moral.

C'est ainsi, entre autres, que les choses se sont passées en Alsace; elle n'a pas fait exception à la règle. Nous avons raconté, d'après les autorités les plus authentiques, comment la Réforme s'y est établie et développée.

Notre principal historien protestant moderne, le ministre Rœhrich, grand admirateur du génie diplomatique de Butzer, s'exprime avec aigreur au sujet des allures tyranniques adoptées par la jeune Église strasbourgeoise aux temps des Marbach et des Pappus.

Il reconnaît, avec un profond regret[1], que ce seizième siècle, dont, à son point de vue, les débuts avaient été si magnifiques, a pris une pauvre fin; il trouve les successeurs et les disciples des premiers novateurs indignes de tels maîtres. Toutefois il se console de ces mécomptes en jetant un regard satisfait sur les commencements de la Réforme, et en nous déclarant : « qu'après tout il y a toujours eu du mal sur la terre, que toujours aussi il y en aura, que la grande œuvre de la régénération religieuse a partagé le sort des choses d'ici-bas, et que cela n'empêche que les premiers apôtres du protestantisme *n'aient été des hommes réalisant l'idéal tel que pourrait le rêver l'imagination la plus exaltée,* et les pères véritables des progrès et des lumières des siècles suivants. »

Une semblable affirmation paraît bien hasardée, et assurément, si le ministre voyait aujourd'hui des prêtres catholiques s'attachant à enlever des nonnes, se mariant en dépit des anathèmes de leurs chefs spirituels, prononçant en chaire des sermons de la plus révoltante obscénité[2], publiant des écrits orduriers[3], s'affran-

[1] T. III, 247.

[2] Tel que celui de Luther sur le mariage.

[3] Tels que les *Tischreden*, le *Adversus falso nom. Episc. ord., la Bulla in Cœna Domini, das ist vom Abendfressen unseres allerheiligsten Herrn des Pabsts....* etc.

chissant de toutes les obligations qu'ils avaient librement juré de respecter, changeant de doctrines au gré de leurs caprices, ayant horreur de la mortification et de la chasteté, autorisant la bigamie d'un prince débauché, à la condition qu'il les protégerait et leur livrerait les biens des églises et des couvents, — si, disons-nous, le révérend serviteur de la parole voyait ces choses, accompagnées de beaucoup d'autres de même nature, il ne se permettrait pas assurément d'affirmer que les prêtres en question réalisent l'idéal du beau. Nous le lui demandons en conscience, n'est-ce pas aux auteurs de la Réforme prétendue à Strasbourg, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Danemarck, en Suède, partout où elle s'est établie, en un mot, qu'on peut appliquer le *Tu es ille vir* du prophète?

Les conséquences premières que la révolution religieuse eut pour l'Alsace ont été exposées dans ce travail; nous avons fait connaître les luttes, les querelles, les maux sans nombre qu'elle y a enfantés dans le cours du seizième siècle. Cependant notre province était loin encore d'avoir recueilli tous les fruits amers que devait produire pour elle le protestantisme. Elle eut à subir, dans le cours du dix-septième siècle, les horreurs de la guerre de Mansfeld et de celle des Suédois ou de Trente-ans. Elle fut pillée, ravagée de fond en comble, appauvrie d'hommes et d'argent, en proie à la famine, à la peste, à la plus affreuse misère; ses annales, pendant cette désastreuse époque, renferment des détails dignes de figurer dans l'histoire d'un peuple de cannibales. Tels sont les seuls progrès et les seules lumières dont les réformateurs peuvent, à juste titre, revendiquer la gloire. L'adresse avec laquelle les *purs évangéliques* surent profiter alors des malheurs publics et de la présence des ennemis hérétiques de leur patrie, pour achever d'écraser et de piller les catholiques, ne forme pas un des épisodes les moins curieux et les moins instructifs de l'histoire du protestantisme.

Dans cette nouvelle phase de la Réforme la plupart des sectes qui la divisaient commencèrent à oublier leurs querelles intestines. Malgré les symboles, les confessions et les *Ordos*, le protestantisme était resté entaché des vices de son origine; et son principe fonda-

mental, l'adoption du sens privé comme règle de la foi, avait continué à agir. Ce qu'il y eut de commun dans chacune des subdivisions de la nouvelle Église, se réduisit, au bout de fort peu de temps, à quelques formules vaines et abstraites. Dans le for intérieur chacun se crut en droit de se faire une religion à l'instar des premiers auteurs de la révolte, et des hommes qui professaient des opinions entièrement dissemblables n'en continuèrent pas moins à se considérer comme membres d'une même congrégation. Peu à peu on en vint ainsi à ne plus tenir compte des jugements les plus divers sur les questions les plus essentielles du christianisme, et à considérer comme futiles les points sur lesquels les différentes fractions *pures évangéliques* s'étaient divisées originairement. C'était le retour au système de Butzer. Après s'être longtemps querellées et battues, ces sectes se laissèrent en paix parce qu'elles n'attachaient plus d'importance à rien, et pour justifier cette apathie, on la décora du nom sonore de *tolérance*.

Toutefois la tolérance ne s'étendit jamais au catholicisme, il resta en horreur à tous les protestants; la haine de la vérité fut ainsi leur principe de vie et leur point d'union. Elle l'a toujours été depuis. Aujourd'hui encore, loin de posséder une foi commune, ils ne connaissent d'autre lien que l'aversion contre l'Église de Jésus-Christ.

Si la société protestante, à peine formée, nous présente le spectacle de la décrépitude et de la dissolution, la société catholique nous apparaît, au contraire, sous un jour entièrement différent à la fin du seizième siècle, particulièrement en Alsace.

Le clergé sortit épuré de cette longue crise. Sous ce rapport on peut dire que l'influence de la Réforme a été salutaire au corps sacerdotal. Dieu a su tirer le bien du mal.

Les prêtres et les chanoines, ayant appris à connaître à leurs dépens les épouvantables conséquences du relâchement de la discipline et des liens de l'hiérarchie, étaient devenus plus exacts dans l'accomplissement de leurs devoirs, tenaient une conduite qui les mettait à l'abri du reproche, et témoignaient en toute occasion la soumission la plus entière aux ordres et aux conseils de leur

évêque. Les jeunes gens, qui voulaient entrer dans la milice sacrée, étaient obligés de s'y préparer par de fortes études ; on n'y admettait que ceux d'une vocation éprouvée et d'une moralité à l'abri du reproche.

Le nombre des couvents avait considérablement diminué en Alsace dans le cours du seizième siècle. Les pires s'étaient donnés à la Réforme, le protestantisme en avait détruit violemment un grand nombre, l'autorité ecclésiastique s'était vue dans la nécessité d'en supprimer plusieurs qui se trouvaient privés de ressources. Mais les monastères, qui survécurent à la crise, présentèrent dès lors le spectacle de la régularité la plus exemplaire. L'esprit des premiers fondateurs semblait revivre dans ces maisons, à la tête desquelles étaient des prélats aussi distingués par la science que par la vertu.[1]

Les pères de la Compagnie de Jésus rendirent de signalés services à l'Église d'Alsace aux seizième et dix-septième siècles. On se rappelle que l'évêque Érasme de Limbourg avait formé en 1558, à l'occasion du séjour du célèbre Pierre Canisius à Saverne, le projet de fonder à Molsheim un collége de Jésuites, destiné à contrebalancer l'influence du gymnase protestant de Strasbourg.[2] Ce projet ne put être exécuté alors, mais Canisius établit à Fribourg, en Brisgau, une maison dont les élèves contribuèrent puissamment à préserver les possessions autrichiennes d'Alsace de l'invasion de l'hérésie. L'évêque Jean IV de Manderscheid reprit avec ardeur les plans de son prédécesseur. Ce prélat mit un soin particulier à resserrer de plus en plus les liens entre son diocèse et la métropole du monde chrétien ; nous avons eu occasion de dire que peu de temps après son avénement il s'était rendu à Rome, et qu'en 1571 il avait ramené des Pays-Bas plusieurs pères Jésuites pour les mettre

[1] Tels que Mathis Carponarius qui devint en 1530 abbé d'Ebersheim-Munster; Jean-Rodolphe Stœr, prince abbé de Murbach (mort en 1570); Gilbert, abbé d'Altorf, Léonard de Kreutznach, prieur de Marbach, etc.

[2] Nous venons de trouver dans la collection des *Monum. Argent.* une lettre que le Père Canisius écrivit à l'évêque Érasme. Nous la joignons à nos pièces justificatives, sous le n° 27.

à la tête d'une école qu'il se proposait d'établir dans l'ancien couvent des Franciscains à Saverne.

Jean de Manderscheid reconnut bientôt que les disciples de saint Ignace étaient les adversaires les plus actifs et les plus habiles des nouveaux hérétiques, et que Dieu avait fait naître cette milice dans son Église pour l'opposer aux erreurs du protestantisme, et afin d'arrêter les progrès de l'incrédulité. Ceux qui résidaient à Saverne étaient en nombre insuffisant, un champ très-vaste s'ouvrait devant eux. L'évêque s'adressa, en 1579, au père provincial des Jésuites à Neusz, et au père général à Rome, afin d'en obtenir de nouveaux sujets. Le provincial François Coster reçut l'ordre d'entrer en négociation avec le prélat, et dès le 25 mars 1580 un collége de Jésuites s'ouvrit à Molsheim. Le père Jacques Ernfelder, originaire de l'évêché de Spire, en fut le premier recteur.[1]

Jean de Manderscheid posa lui-même, en 1581, la première pierre des nouveaux bâtiments que le grand nombre des élèves obligea à élever. Il consacra vingt mille florins à cette construction, et comme la somme ne suffisait pas, il fit contribuer à l'œuvre les couvents de son diocèse; il offrit encore lui-même plusieurs dons considérables, et du consentement des membres catholiques du grand-chapitre de Strasbourg, il abandonna aux Pères la chapelle de Sainte-Marie et l'hôpital de Molsheim avec leurs revenus.[2]

L'évêque avait fondé de très-grandes espérances sur la présence des Jésuites en Alsace; son attente ne fut pas trompée. Ils exercèrent l'influence la plus salutaire sur la contrée entière. Le sophisme, le mensonge et la calomnie, armes habituelles de l'hérésie, perdaient bien vite leur prestige et leur pouvoir en présence de la simple et claire exposition de la doctrine catholique faite par les disciples de saint Ignace. Leur prédication contribua beaucoup à maintenir dans la bonne voie les communes qui étaient jusqu'alors demeurées fidèles; ils surent rendre plus étroits les liens entre ceux

[1] Théodore Busæus de Nimègue lui succéda. — Panegyricus Molsheim. Acad. p. 229, 230.
[2] *Ibid.*, p. 231 ss.

qui avaient traversé heureusement la crise religieuse; ils firent revivre dans la province les notions de respect et de subordination et l'esprit de prière.

L'école de Molsheim devint promptement très-florissante, sno incontestable supériorité donnait de graves soucis aux serviteurs de la parole et aux professeurs du gymnase de Strasbourg. Les premières familles du pays y envoyaient leurs fils; les jeunes gens les plus distingués par le talent y faisaient leurs études; le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune y entretenait plusieurs stipendiés[1], et c'était là que se formait le futur clergé catholique du pays. La perspective de se trouver à l'avenir en face des disciples des Jésuites, des hommes qui connaissaient le mieux les misères et les faiblesses du protestantisme, cette perspective n'était rien moins que rassurante pour les ministres du pur Évangile; aussi se vengeaient-ils du malaise qu'ils en éprouvaient en calomniant les religieux et leur établissement, et en leur prodiguant l'injure en toute occasion.

Ainsi que nous avons eu occasion de le dire dans le cours de notre récit, les Jésuites de Molsheim durent fermer leur maison et s'éloigner avec leurs élèves pendant la guerre dite des évêques. Nous avons parlé de la joie qui éclata à cette occasion à Strasbourg. Professeurs et serviteurs de la parole crurent avoir enchaîné à jamais la grande bête de l'apocalypse; ils présentèrent à *leur évêque* George de Brandebourg des sonnets et des poésies latines dans lesquels ils célébraient cet heureux événement.

Mais les espérances des pères de l'Église strasbourgeoise ne se réalisèrent pas. Le cardinal Charles de Lorraine sut réunir de nouveau les Jésuites et leurs disciples, les leçons reprirent leurs cours, les prédications recommencèrent, les conversions se multiplièrent, l'Église catholique sortait puissante et forte de la crise terrible qu'elle venait de traverser; elle avait perdu beaucoup d'enfants, à

[1] Précédemment ce même chapitre avait fait étudier plusieurs jeunes gens chez les Jésuites de Pont-à-Mousson, de Mayence, etc. Les Pères de Molsheim ouvrirent des cours de théologie en 1592.

la vérité, mais ceux qui lui restaient la consolaient de ses douleurs par une fidélité à toute épreuve. Dans le camp opposé régnaient, bizarrement accouplés, l'anarchie et le despotisme, le désordre, l'incertitude, la contradiction. La vieille Église se montrait donc portant toujours à son front la marque glorieuse de son immortelle jeunesse; la prétendue Église nouvelle laissait voir, après quatre-vingts années d'existence, tous les signes de la décrépitude et de la dissolution.

Le catholicisme continua à être en progrès en Alsace durant la période suivante, lors de l'épiscopat des princes de la maison d'Autriche.

Les conquêtes des protestants, pendant les crises de la guerre de Trente-ans, de cette fille hideuse de la Réforme, ne s'étendirent qu'aux biens passagers et périssables; le temps de l'apostasie était passé, l'hérésie put profiter des calamités publiques pour se livrer à de nouvelles rapines et à de nouvelles iniquités, mais loin de propager encore ses doctrines, elle vit, au contraire, les meilleurs et les plus honnêtes de ses fils la quitter pour rentrer dans le sein de l'Église catholique.

Les conversions se multiplièrent après la réunion de l'Alsace à la France, et en même temps le symbole de la Réforme devint de plus en plus vide et négatif. Envahi par l'indifférence en matière de religion, le protestantisme strasbourgeois finit même par ne plus savoir ce qu'étaient les différents systèmes et les diverses confessions qui avaient constitué jadis l'*orthodoxie locale* et occasionné tant de disputes. Aujourd'hui, à quelques amateurs de chroniques près, personne ne s'occupe plus dans la vieille capitale de l'Alsace, ni des écrits des Butzer et des Capito, des Marbach et des Pappus, ni des démêlés de leurs partisans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

XIV.

(2e part., chap. 1er.)

Instruction pour les Députés de la ville de Strasbourg sur ce qu'ils ont à répondre à Mgr. l'Évêque Érasme sur sa réplique au sujet du Rétablissement, et pour tolérer la religion Romaine. Item touchant la protection du clergé.

(Tirée des Archives).

Instruction Waß dem Hochwürdigen Fürsten und Herrn herrn Erasmo Bischoffen von Straßburg, und Landtgraffen zu Ellsaß und unserm gnädigen herrn, Unser Meister und Raths zu Straßburg abgesandte off Jüngst Ihren Fürstlichen gnaden verner mündlich und schriftlich fürbringen, zur Endlichen Antwort geben sollen.

Erstlich sollen Ihr fürstliche Gnaden unsere gesande unsere willige Dienst ansagen, und darneben vermelden daß wir zueverschidnen und erschiedtlichen tagen, Ihrer fürstlichen gnaden replic auf jüngst andworts schrifftlich vorbringen nach längs angehört unvonnöthen mit übertrißiger verlängerung alhie zu repetiren, vnd weren gleichwohl vorhabens gewesen Ihro fürstliche gnaden daruff unverzögenlich unserer nothurfft nach dienstlich zu beandtworthen, Wir weren aber aus allerhandt fürgefallenen verhinderlichen ursachen und fürnemblich von wegen deßhiezwischen gepflegten güetlichen tractats auff oder abgehalten worden, dienstlich bittendt Ihr Gnaden wollen absolchem verzug kein beschwärung oder verdruß empfahen :

Und sovil erstlich angeregte replic belangen thäte, da wissen wir uns des von Jahren bethättigten vertrags noch wohl zu erinnern, weren auch nit abredig das wir dazumahl uff der vorigen Kayserlichen Mayestät ernstlich anhalten deren zue underthänigster folg, gleichwohl nit ohne hohe beschwerdt bewilliget zugedulden, daß ihr fürstlichen gnaden ihr Religion und Ceremonien in etlichen kirchen vff und anrichten möchte.

Dagegen aber were auch die warheit das in berührtem vertrag mit Claren worthen disponirt, das wir die Clerisey zehen Jahr lang die nächsten nach dato berührtem vertrags in unseren schutz und schirmb nehmen und vorschreibungen darüber auffrichten solten, wie dan beschehen und würde gahr nit gemeldet daß nach außgang obbestümpter Jahr acht, wir schuldig sein solten sie (die Clerisey) weither zu schützen und zu schürmen oder denselben Schutz zu prorogiren, derowegen so köndte unß beständiglich nit zugemesen werden daß unser verwiderung des schirms dem allegierten vertrag entgegen, sonder ließen wir es bey verlauffung der zeith im vertrag benendt unsers theyls verbleiben, und verhoffen das wir demselben nunmehr geniegen gethan.

Waß dan den Passauischen vertrag belangen thete, da köndten wir darauß nit befinden das er uns oder andern Augstpurgischen confessions verwanden Ständen ufferlegt in unser oder ihrer Obrigkeit die Religion oder kirchen dienst so unserem gewissen und Augstburgischen confession in vilen puncten zuwider, in sonderen verspruch zu nehmen und sich dessen schriftlich obligieren sonder gebe derselbig Passauerisch vertrag vielmehr zuerkennen daß kein Standt die Augstburgischen Confessions verwandten zue etwas das ihrer consciens entgegen tringen solle, wie dan dißfahls die begehrte prorogation des schürmbs unser consciens (welche der Recht uncorumpirt richten) gantz beschwerlich und zuwider were.

Soviel aber den Augstburgischen Reichs Abschiedt de anno 55. berühren thet, da sey uns desen inhalt auch verporgen, gedächten auch beim Religionsfriden, wie er zwischen beeden theilen höheren Ständen in gemein vffgericht, für unsere persohnen keinen mangell zuelaßen, sonder demselben getreulich zue geloben und mäniglich in seiner Oberigkeit bey seiner Religion, kirchengebräuchen, glauben und ceremonien, auch haab und güetern ligenden fahrenden, Landen, Leuthen, Herrschaften, Oberigkeiten, Herrligkeiten und gerechtigkeiten, Renten, Zinßen, Zehendten ohnbeschwerdt pleiben und sie derselben früdtlich und ruehwiglich gebrauchen, geniesen, unweigerlich volgen zu lasen, und getreulich darzue verholffen sein, auch mit der that oder sonst in unguthem gegen niemandt jehts fürzunemen.

Ja aber in angeregtem Augstburgischen Abschiedt vf etlicher unruewiger oder müßgünstiger leuth anstüfftungen nach abgehandletem Religion friden noch ein special artickel der Erbaren frey und Reichstätt halben demselben zur sondern æmulation angehenckt worden, das in denselben beede Religion gehalten werden solten. Ja hetten wir vor vollem consens und Reichsversamblung uns deßen offentlich beschwerdt, auch darin nie gewilliget, sonder der dazumahlen Königlichen und jetzo Kayserlichen Mayestät, unserem allergnädigsten Herrn unsere beschwerung durch unsere gesandten in aller under-

thänigkeit schrifftlich fürgebracht auch vor den Erbaren Stätten bey der besiglung außtrückenlich protestiren laßen, das wir in obangeregten particular artikel mit guten conscience nicht willigen köndten, wolten auch umb die besiglung soviel denselben berührt mit nichten gebetten haben.

Gleicher gestalt hätten wir auch nach geschehener publication des Regenspurgischen Abschiedts durch unsere gesandten vor allen Stätten protestieren lassen. Derowegen so köndte uns mit grundt nit zuegelegt werden das wir den Augstpurgischen Reichsabschiedt oder die andere nachvolgende so viel dißen special puncten betrift, je bewilliget, zugeschweigen das wir bey gutem glauben denselben steth, vest, und unverbrüchentlich zu halten, versprochen haben solten.

Aber den fahl zu setzen, es were von uns beschehen wie es mit nichten sey, so köndten wir doch bey uns selbst nit erachten, das uns angeregter Artikel binden thet, die Clerisey bey uns soviel ihr Religion und Kirchen gebreuch belangt, in sondern schutz und schirmb zu nemmen, uns auch gegen ihnen durch sondere verschreybungen oder schirmbrieff mit verletzung unserer gewißen, auch verweißlicher nachred, pflichtig zu machen, dan darvon thätte der context und buchstab mit keinem worth meldung, sonder allein das kein theyl des anderen Religion abthuen oder ihnen davon zu zwingen, underſtehen solt, welches wir dan zu thuen nicht bedacht, wie wir uns deßen gegen einem Ehrwürdigen Thumb-Capitul zur endtlichen erclärung unßers gemüeths in kurtzem lauth Copey so unsere gesandten ihren Fürstlichen gnaden damit fürlegen sollen, öffentlich hatten vernemmen laßen.

Auß dem hetten ihr fürstlichen gnaden sich selbst gE. und vernünftiglich zu ermeßen und zu berichten, das wir vermög des Reichs Abschiedt, nitschuldig jemandts wider unßer gewißen und willen in schutz und schürmb zu nehmen.

Als aber Ihr fürstliche gnaden weither vorwenden laßen, das Ihr nit gebühren wolt auß dißem werck zue schreitten und enderung darunder fürzunehmen dieweil es nit Ihr thuen sonder ein gemein werck des heyligen Reichs worden sey.

Da wüsten wir Ihnen fürstliche gnaden hirin maß zu geben noch etwas wider Ihren willen zuzumuthen oder mit importunitet zu obtrudiren, wir verhoffen aber, daß sie hienwider nit gesint weren uns in ein schrifftliche obligation zu tringen, die kein abschiedt uns ufferlegt, und unserem gewisen entgegen, auch uns hin und wider hoch nachredigt were, dann uns als einer ohne ruhm zu melden christlichen Oberigkeit diser zweyer stück hoch vonnöthen, nemblich guts gewißens gegen Gott, und guts geruchs gegen den Menschen.

Daß dan von Ihren fürstlichen gnaden weither arguirt würde, dieweil

wir in angeregtem bethättigten vertrag bewilliget die anrichtung der Päpstlichen Religion zu gedulden, So were allem erbarem verstandt nach, dardurch alles das innig tacite eingeschloßen, so zu vollziehung eines solchen wercks nothwendig sey.

In dem köndten wir Ihr fürstlichen gnaden illation oder einfiehrung nit beyfallen, dan so es disen verstandt gehabt und durch das wörtlein gedulden oder schutz und schürmb mit bewilliget worden, were vonnöthen gewesen des schutz und schürmbs halben uff sonderliche maß und zeit zu handlen, wurden auch solche wort alle, wider die arth aller pact und contract im offt angeregten vertrag gantz otios überflüßig und vergebenlich gewesen sein, welches allen Rechten und gutem verstand nach, gar nit zu vermuthen sonder vielmehr zu præsumiren were, dieweil wir uns des schutz und schürmbs halben uff ein gewiße restringirte zeit obligirt, das wir nach vollendung derselben frey hätten stehn wollen.

Wo es auch dißen intellect, wie Ihro fürstliche gnaden davon meldeten, zwischen beeden theylen gehabt, so hette ihr und der Clerisey vonunnöthen gethan umb längere prorogation angeregtem schürms bey uns anzulangen und so embsig anzuhalten.

Es were auch unßer gemüeth nicht Ihrer fürstliche gnaden Religion und kirchen gebräuch etwas ernstlich oder scharpff anzuziehen, sonder weren wir mit Ihr fürstlichen gnaden in dem einigen das solche disputation an ein andern platz und versamblung gehörig, wir hätten aber dannoch zuvor nit umbgehen können Ihren fürstlichen gnaden kürtzlich zu entdecken warumb uns unsers gewißens halben beschwerlich, die Pabstliche Religion in unsern sonderen schutz und verspruch uffzunemmen, da doch wir und gemeine burgerschaft von unsern Predigern täglich underricht würden und desen in unsern Hertzen beredt weren, das in derselben in lehr und tradition mit der zeit viel schwerer corupteten und Mißpreuch eingerißen, welche den wahren Prophetischen und Apostolischen Schriften auch der alten Vätter lehr und der ersten kürchen haltung darzue den vornembsten concilien nit in geringen puncten sonder in den rechten haupt Articuln gantz ungemeß und zuwider.

Darauß dan biß hieher erfolgt das die Clerisey bey uns so wenig und gahr nahendt keine zuhörer weder die ihnen mit dienst zugethan, gehabt und die kirchen öd gepliben seyen. Solches were die Recht ursach geweßen und noch gar nit die angezogen unbescheidenheit, so unßers wißens thuen nit oder wenig begegnet. Weithers als Ihro fürstliche gnaden vermeinen wolten daß der vorigen Kayserlichen Mayestät Interim oder declaration noch sein endtschaft nit erreicht, dieweil das Trientisch concilium dissoluirt und nicht vollendet worden.

Da liege offentlich am tag ob und wie dieselbig Kayserliche declaration allenthalben im heyligen Reich Teutscher Nation in esse und übung auch welcher maßen es bey allen theylen verfaßt oder explodirt were, also das nit bald ein standt zu finden der dasselbig in recht angericht zu geschweigen biß hieher continuirt und in seiner Oberigkeit nach endung des Trientischen concilij nit wider abgeschaft hette, neben dem das der vorigen Kayserlichen Mayestätt declaration im eingang selbst meldet daß alle ständt dieselbig dißer zeit guthwillig solten, aus welchen wörtlein dißer zeit genugsamblich abzunemmen, das berührte erclärung uff kein ewiges gerichtet, sonder allein ad tempus gestelt were, wie dan die proprietet oder eigenschaft des wörtleins Interim selbst lauther zu erkennen gebe. So geschehe auch weder im Passauwischen vertrag noch in den nachfolgenden Reichsabschieden solcher erclärung und interims mit keinem worth meldung, sonder würde allein der beeder Religion Augstpurgischen und Päbstlichen gedacht darauß wohl zu vermercken, ob es zu endt gelaufen oder noch in observantz oder rerum natura, und ob die Ständt deßhalben gegen einander etwas weithers obligirt seyen.

Bevorab weil Jhr fürstlichen gnaden selbst nit in abred weren, das Churfürsten, fürsten und andere Ständt berührte declaration fallen laßen. Dieweyl dan solches den höheren Ständen frey und erlaubt geweßen, so köndten wir nicht erachten, auß waß Christenlichen Rechtmäßigen fundament wir getrungen werden möchten daßelb nicht allein für und für zu gedulden sonder auch darzuwider unßer gewisen in unsere Oberigkeit zu schützen und schürmen so doch in Religionssachen kein respect der persohnen sie seyen hoch oder nidern standts, were, noch sein solte.

Letstlich als Jhro fürstlichen gnaden anregung thäten wie wir durch unsere gewesene gesandten vernommen haben möchten masen die Kayserliche Mayestett vor publicirung des Reichs Abschiedts beeder Religion, Ständt vätterlich und gnädigst erinnert und die zu bestendiger erhaltung gemeines friedens zum höchsten ermahnt, was auch die Ständt ihrer Mayestett underthänigst zugesagt und erbotten haben.

Da hetten wir nicht underlasen unsere gesandten dieweil sie in Jhrer relation davon kein Meldung gethan, darunder zu befragen wie es mit berührter errinnerung gelegen, aber wir köndten bey Jhnen nicht befinden das sie darbey geweßen oder davon einiges wißens trugen. Wir wehren aber nichs desto weniger für uns selbst geneigt, gemeinen friden so viel an unß helffen getreulich zu befürderen, und kein Standt zu einiger unruhe ursach zu geben, sonder uns gegen männiglich als friedtliebende zu erzeigen.

Demnach weren wir der dienstlichen hoffnung Jhr fürstlichen gnaden wur-

den sich selbst Christenlich und hochverständig zu erinnern wißen, das uns nit weniger beschwerlich were, ein Religion so unser conscientz und confession zuwider in unser Oberigkeit in schutz und schürm zu empfahen als wohl Ihr fürstlichen gnaden entlegen sein wolte unsere Religion in Ihrer Oberigkeit zu schützen und zu schürmen, wisen derohalben in die begerte prorogation gaar nit zu willigen were uns auch nit umb steigerung des schürmbgelts noch etwas zeitliches sonder umb das ewig und verhütung des schweren zorn Gottes zu thuen.

Und soviel hetten Ihro fürstlichen gnaden wir uff deren überreichte replic unserer unvermidenlicher nothurfft nach nit köndten unangezeigt lassen.

Soviel aber die jüngst übergebene instruction belangen thätte, da were uns gleichwohl glaublich fürkommen das dieselb in Ihrer fürstlichen gnaden Cantzley zu Zabern nicht fabricirt, sonder alhie bey uns angestelt und doch als ob sie in forma von Ihren fürstlichen gnaden aus Zabern überschickt præsentirt worden.

Aber nichts desto weniger wolten Ihro fürstlichen gnaden wir daruff unser gemüeth dienstlich zu erkennen geben. Und Erstlich das Ihro fürstliche gnaden referiren wie der durchleuchtigsten hochgebohrnen fürsten und herrn herrn Friederichs Pfaltzgraffen bey Reihn des heiligen Romischen Reichs Erbtruchseßen und Churfürsten Hertzogen in Bayern, Herrn Christoph Hertzogen zu Württenberg und Theckhgraffen zu Mümpelgarth und Herrn Carls Margraven zu Baden und Hochberg und unserer gnädigsten und gnädigen Herrn abgesandte Räth, in gepflegter underhandlung sich vernehmen laßen, das wir nit gemeind den schutz und schürmb weder Monat noch tag, auserthalb abstellung der Päpstlichen Religion zu versprechen, sonder wolten ein jeden sein gefahrnus darüber bestehen laßen, als die ihrer gemein nicht mächtig.

Zu dem möchte sein das wir uns beschwerth in ferner prorogation der Zeit einzulaßen, aus ursachen daß wir nit hätten erachten mögen, wie wir in daßjenig so unserm gewisen zuwider, einige zeit, sie were gleich kurtz oder lang, consentiren könden, dann waß einmal unrecht das köndte ohne sündt und verletzung der conscientz kein zeit ia auch kein minuten bewilliget werden, wie der gemein spruch bezeigte das derjenig so wider sein gewisen handlet zu abgrundt der höllen bauwete, zu geschweigen daß die heyden so vom wort Gottes nichts gewußt, gelehrt hätten, das Niemandts sein gantz leben über ein Zwerchfinger von seinem guthen gewisen weichen oder nachgeben solte, da wir auch zur Zeith des bethättingten vertrags und schutz den verstandt gehabt, das er sich uff verrichtung der Päbstlichen Religion erstrecken solte, Wolten wir darin unsern consens mit nichten gegeben haben, wie wir uns dan gegen die vorige Kayserliche Mayestet schrifftlich und mündtlichen mit

lautheren worthen damahlen erclärth, das wir in Ihrer Mayestetts interim unßers gewisens halben nit willigen noch daßelb annehmen köndten: Was aber von den Chur- und fürstlichen underhändlern in dem güetlichen tractat sonst für motiven gebraucht oder angezogen worden, in dem hetten wir ihnen nit maß zu geben gehabt, sonder were solches zu Ihnen ihrer habendten instruction oder sonst ihrem guthbedunncken nach zu werben und zu verrichten gestanden, aber für unsere persohnen hetten wir uns unsers gemüeths gegen Ihnen den Chur- und fürstlichen gesandten ꝛc und allwegen also erclärt, wie die schrifftliche declaration einem Ehrwürdigen Thumbcapittul vor kurtzem zugestelt, außweißt, darbey wir es nachmahlen wenden ließen, dann was wir bey uns deßen persuadirt das wir in unserem territorio ein Religion die wir für unrecht hielten, mit guthem gewisen in schutz nemmen könden, So setzen wir in keinen Zweiffel das es bey gemeiner Burgerschafft keinen mangel haben sonder wir, wie in anderen Christlichen und zimblichen Dingen bey Ihnen alle schuldige gehorsamb finden würden: aber den weeg wusten wil den unsern nit zuzumuthen, noch auffzulegen, das jenig so wir für unrecht hielten, und desen selbst frey und entbunden sein wölten. Als aber in berührter instruction weither gemeldet würde, wie Ihre fürstliche gnaden sich versehen es hette die füglicht vorsehung wohl beschehen können das der bethätingt vertrag gehalten worden were.

Solches were hiebevor nothdürfftig abgeleinet und angezeiget worden das der berührt vertrag uns des begehrten schutz halben länger nit dan zehen Jahr obligiren thäte, also das wir nach außgang solcher Zeith des schürmbs halben freystüenden, derowegen wurde uns in berührter instruction etwaß ungüetlich zugelegt als ob wir die begehrte prorogation wider den auffgerichten vertrag verweigerten.

Und were unser gemüeth gar nit durch solche verwiderung der begehrten prorogation Jemandts zu weitherung oder unruhe einiche ursach zugeben, sonder nichts destoweniger vermittelst Göttlichen gnaden, ein still ruewig und gottgefällig wesen zu erhalten und männiglich in unserer oberigreit, vor unpillichen gewaldt getreulich zu handhaben, auch uns gegen einwohnern und außländischen, wie bis hero nachparlich zu beweißen verhoffen auch das uns Niemandts in dem verdencken oder verweißlich auffnemmen, noch pilliche ursachen weitherung zu erweecken haben würde, das wir das jenig so unserem gewißen entgegen, nit willigen köndten.

Solte aber jemand auß friedthässigem gemüeth derowegen unruhe zu machen oder zu practiciren understöhn, wie wir beßeres verhoffen, so weren wir der tröstlichen zuversicht, das wir hierinnen bey aller erbarkeit genuegsamblich entschuldiget sein würden, es möcht auch vielleicht das Spiel wie

man zu sagen pflegt, über den Rath geben oder anstiffter am ersten außgehen oder Ihne zum beschwerlichsten fallen und untreue ihren eigenen herrn, wie gewöhnlich geschieht, treffen.

Aber zu Ihren fürstlichen gnaden als einen friedliebenden fürsten wolten wir uns gar nicht versehen, das sie dieser unserer nit gahr abschlägigen antwort sonder allein restringirter weigerung halben, deß begerten schürmbs gegen uns einigen widerwillen oder ungnad faßen, nach der verwandtnuß halben damit sie uns und wir hinwider Ihren gnaden zugethan, zu solchen weder mit Rath oder that helffen, noch anderen solches zu thun gestatten, sonder vielmehr Ihrer selbst auch deren Stüfften armen underthanen und gantzen Landts darunter Christlich verschonen und solchem verderblichen unrath Ihres besten vermögens soviel an Ihr und deren zugehörigen abwenden würden. Vnd setzen wir in keinen zweiffel das Ihrer fürstlichen gnaden getreuer und (wie Ihnen die instruction nennet) Vätterlicher Rath auß guthem hertzen entstünde, da auch die sach zeitliches belangt, wolten wir derselben gern zu dienstlichen gefallen sein, aber in diesem fahl da unser gewißen beschwert und wir mehr auff Gott dan auff Menschen sehen müsen köndten wir Ihrer fürstlichen gnaden begehrter maßen nit verfolgen oder wüllfahren.

Vnd were darumb unser gemüeth und meinung nit den schutz gäntzlich abzuschlagen sonder allein die generalitet deselben also zuzuziehen das sie uns in unserm gewißen unvergreiffentlich auch bey andern Religionsverwandten Ständen und sonst unverweißlich, Inmaßen wir uns dan gegen einem Ehrwürdigen Thumb-Cappitul (wie hievor auch angeregt) endtlichen erclärt hetten.

Als dan in obberührter instruction weiters begehrt würde im fahl das wir die Päpstliche Religion, in unsern schürmb zunemmen ie weigeren würden, das wir doch denselben so lang continuiren solten, biß die Kayserliche Mayestet aller verloffener handlung, durch Ihr fürstliche gnaden berichtet werden möchte, ob vielleicht sie füegliche mittel fürschliegen. Die hielten wir für unnöthen, noch der Zeit Ihr Kayserliche Mayestät darunder zu bemüehen in erwegung das wir nunmehr mit einem Ehrwürdigen Thumbcappitul den vicarien und anderen Stifften durch der Chur- und fürsten gesandten gepflegte handlung genugsamblich verglichen, und weithers tractats von unöthen were, neben dem das wir auch die fürsorg tragen müssen, es möchten Hochermelte Chur- und fürsten unß solches zu etwas unbeständigkeit deuthen und zu mißfallen uffnemmen, wir köndten auch bey unß nicht erachten, das diser zeit vonnöthen Ihr Kayserliche Mayestät alle herkommenheit zu referiren, sonder möchte wohl underlasen, oder uffs wenigst eingestelt würden. Wovor aber Ihr fürstlichen gnaden anderst gesinnet weren, und ie vermeinen wolten

das sie die sach an die Kayserliche Mayestät gelangen laßen müßte, So wolten wir uns Ihrem selbst erbiethen nach gewißlich versehen, sie würde solches mit allem glümpff thuen, und uns und gemeine burgerschaft gegen Ihr Mayestätt nit beclagen, sonder unbeschwerth seine dise unsere instruction (darumb wir auch hiemit gantz dienstlich gebetten haben wolten) verwarlich mit zusänden, so seyen wir in tröstlicher hoffnung Ihr Kayserliche Mayestätt werde uns bey dißer unserer unvermeidenlichen entschuldigung gnädigst und vätterlich pleiben laßen, und als ein guether Kayser nit begehren uns in eine obligation die unserm gewisen so gestracks entgegen zu tringen.

Da nun zum beschluß fürgeschlagen wurde, war uns nicht zuwider, dises mißverstandts halben für die vorigen underhändler zu kommen, so solt es Ihr fürstliche gnaden auch nit entgegen sein.

Solch mittel achteten wir nunmehr für gantz vergebenlich und überflüßig, dieweil wie wir gehört mit dem hohen und andern Stifften alhie schon güetlichen vereiniget und zu guether concordi kommen, So möchten es hochgedachte Chur- und fürsten auch, als für ein verkleinerung Ihrer Chur- und fürstlichen gnaden reputation verstehen, und darab geringens gefallens tragen, und under sich in künftigen fällen desto weniger mit gnaden annemmen sonsten hätten wir der vorigen herrn underhändler da die sach noch integra ware ein schlechtbedenckens, achtet auch nit das sie uns leichtlich zumuthen würden den schürmb so sie selbst uff ein limitirte Zeit abgeredt nach außgang derselben noch länger wider unserm gewißen und guthen willen zu erstrecken.

Dem allem nach und dieweil die sachen oberzehlter maßen geschaffen und wir in dem bethettingten vertrag uns nit ewig sonder allein ein gewiße Zeit zum schutz obligirt, derselbig uns auch nit ufflegte, das wir solchen schutz nach einer endtschaft weithers prorogiren solten, darzu weder der Passauische vertrag noch der Reichs abschidt einigen standt binden thätten, sondere schutz verschreibungen seinem gewißen zuwider, von sich zu geben Vnd dan Ihro fürstliche gnaden und deren stifft nit allein den vorigen schürmb dahin verstanden, sonder auch denselben von Neuem anderst nicht dan vornemblich zu verrichtung ihrer Religion außtrückenlich begert, So köndten wir ohne schwere verletzung unser gewisen auch hohen vorwisen, nachred und ärgernus in einem solchen unverdingten weithleuffigen, und hochvergreiffenlichen schirm nit willigen, wären es auch unsers verhoffens zu thun nit schuldig, wir weren aber nit destoweniger willig und verbiethig der Clerisey uff maß und meinung, wie wir uns deßen gegen den Chur- und fürsten gesandten auch einem Ehrwürdigen Thumbcapittul sambt anderen stüfften mit lautheren worthen erclärt, schirmbbrieff in höchster und bester formb uffzurichten und zuzustellen, mit welchem erbiethen dan auch das hohe und andere stüfft

zufriden, und zwischen uns deßhalben kein weitherer Spann oder irrung were.

Derowegen so langt an Ihr fürstlichen gnaden unser gantz dienstliche pitt sie wolte allem fridlichen wesen zu guthen dißes unsers erbiethens auch begniegig und ersettiget sein, und das wir derselben nicht gaar wilfahren köndten, in ungnothen oder ungnaden nit auffnehmen, sonder uns auß erzehlten unvermeidenlichen verhinderungen gegen entschuldiget halten. Wie wir dan zu Ihren fürstlichen gnaden ein sonder dienstlich vertrauen tragen, und es gegen derselben und deren angehörigen stüfft mit allem dienstlichen und freundtlichen willen zu verdienen und zu beschulden, iederzeit willig weren. Daß alles hetten Ihr fürstlichen gnaden wir zu begehrter endtlicher richtigen andtworth, unserer hochtringender nothurfft noch länger nit wollen unangezeigt laßen, und thätten sie dem Allmächtigen befehlen.

Nach gethaner werbung und verleßung auch überreichung dißer unserer instruction, sollen unsere gesandten sich ohne unser vorwißen in kein weither disputation oder handlung einlaßen, sonder was ihnen darauff begegnet zu ihrer widerkunst uns mit vleiß referiren und berichten, daran geschicht unser will und sonder wollgefallen, in allem guthen gegen Ihnen zu erkennen und in keinen vergeß zu stellen haben. Actum Montags den 19 abrilis Anno 59.

XV.

(2e part., chap. IX.)

Notice historique relative aux biens du chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg.

§ 1er. Époque allemande.

Le 27 décembre 1524, une partie des capitulaires de Saint-Thomas et des deux Saint-Pierre enlèvent secrètement les documents et les objets de prix de leurs collégiales, et munis de l'autorisation de l'évêque, ils se rendent en divers lieux soumis à la juridiction épiscopale pour échapper aux fureurs des prédicants et à la tyrannie du sénat.[1]

Le magistrat, excité par les apôtres du *nouvel Évangile*, dispose des biens et des maisons des chanoines absents; il parvint même à s'emparer de plusieurs des capitulaires et les jette dans les prisons de la ville.[2]

[1] Voir *Histoire de l'Établissement du Protestantisme à Strasbourg*, 3e part., ch. II.
[2] *Ibid.*

Les chapitres réclament l'intervention du landvogt de Haguenau, lequel négocie avec le sénat. Ce dernier s'engage à rétablir les chapitres et à les autoriser à célébrer le service divin dans leurs églises respectives, à la condition que les chanoines fugitifs rapporteront leurs documents et leurs trésors à Strasbourg. Les chanoines remplissent la condition, le sénat arrête et emprisonne arbitrairement le doyen de Saint-Pierre-le-Vieux, et ne tient aucun de ses engagements.[1]

Les chanoines portent plainte à la chambre impériale. Celle-ci leur accorde sa protection, et fait d'inutiles propositions d'accommodement au magistrat strasbourgeois ; elle n'en obtint que la mise en liberté des capitulaires captifs.[2]

Après de longs démêlés une convention intervient enfin entre les chanoines *résidents* et *non résidents* [3], à l'effet de mettre un terme aux différends résultant de leur scission. A la suite de cette convention on conclut, le 21 janvier 1529, sous la médiation du vice-chancelier impérial baron de Merkel, le traité de Sélestadt. D'après ce traité le magistrat de Strasbourg fera dresser un inventaire exact des biens mobiliers et immobiliers des trois chapitres : l'article 2 interdit aux chanoines de distraire aucun de ces biens par aliénation ou échange sans l'autorisation du sénat ; l'article 3 permet aux chanoines émigrés de rentrer dans la ville à la condition de se soumettre aux décrets précédents de l'autorité civile (c'est-à-dire à la condition de devenir *bourgeois*) ; dès lors (art. 5) l'interdit dont le sénat avait frappé les chanoines, leurs serviteurs et leurs biens sera levé, et chacun sera remis en possession de sa maison et des revenus de sa prébende.

Cependant les chanoines demeurés fidèles à l'Église persistent à ne pas vouloir se soumettre aux obligations qu'on prétend leur imposer, et le sénat continue à détenir les biens usurpés. Il est soutenu par la portion apostate du chapitre de Saint-Thomas.

Les magistrats de Strasbourg, après avoir doté la ville du pur Évangile, veulent y fonder un établissement d'instruction publique. Leur création prend tout son développement après la nomination de Jean Sturm au rectorat en 1538.

Les magistrats consacrent à leur haute école les biens de la collégiale de Saint-Thomas ; ils assignent aux professeurs, à *titre d'appointe-*

[1] Voir *Histoire de l'Établissement du Protestantisme à Strasbourg*, 3e part., ch. II.
[2] *Ibid.*
[3] C'est-à-dire entre ceux qui se sont soumis aux exigences du magistrat et ceux qui s'y sont soustraits.

ments, les revenus des prébendes canonicales, à mesure que ces prébendes deviennent vacantes. — Par conséquent ils agissent, non dans un intérêt *religieux,* mais dans celui d'une *institution publique*, en d'autres termes, ils détruisent le caractère essentiel du canonicat et remplacent le chapitre catholique de Saint-Thomas, *établissement tout religieux*, devenu *impropre à sa destination* sous le régime protestant, par un établissement *profane et communal.* Le double rôle de créateur de la haute école et de dispensateur des revenus de la collégiale, joué par le sénat, prouve qu'en sécularisant le chapitre, il a transféré à la *ville libre de Strasbourg,* et non à l'*église protestante,* le domaine de ceux qu'il dépossédait.

Après la publication de l'édit de Charles-Quint, connu sous le nom d'*Intérim,* l'évêque commande au magistrat de Strasbourg de restituer au *clergé catholique* la collégiale de Saint-Thomas. Il y a échange de lettres à ce sujet; le sénat supplie l'évêque «de faire attention aux «avantages que l'établissement de la haute école procure à la ville, et «de considérer que cette école, privée des revenus du chapitre, tom«berait immédiatement.»

L'Intérim est partiellement établi à Strasbourg en 1649. L'église de Saint-Thomas (l'église seule, sans le chapitre) est au nombre de celles qui sont livrées au culte protestant. Érasme de Limbourg n'insiste plus sur la restitution de la collégiale; elle reste incorporée à la *haute école,* consacrée par conséquent à l'entretien d'un *service public non religieux,* pour dispenser l'autorité civile d'y pourvoir directement par le trésor de la ville. Le caractère des biens ecclésiastiques de Saint-Thomas demeure donc changé; ils sont devenus biens *laïques*, faisant partie du *domaine* public, leur destination n'a plus rien de religieux, elle est *civile et profane.*

En 1551, la République prie Charles-Quint de confirmer l'*abandon du chapitre* de Saint-Thomas au *collége* fondé par le magistrat.[1] La réponse de l'Empereur est favorable; il déclare toutefois qu'il ne se rendra aux désirs de la ville que si la *cession* est autorisée par l'autorité ecclésiastique, à laquelle il a coutume d'en référer en semblable occurrence.

La convention de Passau est conclue, en 1552, entre les différents partis qui divisent l'Allemagne, et en 1555 la paix d'Augsbourg est

[1] Il n'est question dans la lettre du magistrat ni d'*église* ni de *séminaire protestants.*

signée. Ce traité déclare que les États qui ont usurpé des biens d'Église les garderont et ne pourront être poursuivis à raison desdits biens, qu'ils aient été employés à des usages pieux ou profanes *(Pios aliosve usus,* § 8), « parce que de telles poursuites ne pourraient se faire sans compromettre la tranquillité générale.» Il a été convenu mutuellement, y est-il dit, ainsi que le requiert la nécessité extrême de l'Empire, tant à cause des disputes de religion que pour autres raisons très-importantes, qu'on ne se troublera plus, ni par voie de fait, ni par hostilité pour raison de la confession, doctrine, religion et foi..., se contentant de la voie convenable et ordinaire de la justice les uns envers les autres, conformément aux lois, ordonnances et constitutions du Saint-Empire et à la paix générale qui y est établie.

Il ressort des stipulations du traité d'Augsbourg que, loin d'avoir rien accordé *exclusivement au culte,* on y a tout sacrifié à la *paix générale entre les États de l'Empire.*

Par cette paix la collégiale de Saint-Thomas devient définitivement une dépendance de l'établissement d'instruction publique fondé par le magistrat, et en cette qualité elle est administrée comme les autres établissements ressortissant de la commune.[1] A partir de l'année 1555, le sort de la haute école est assuré, et les professeurs ordinaires n'ont plus à s'effrayer des résistances des anciens chanoines demeurés fidèles à l'Église; la dissolution du chapitre, arrêtée en principe dès l'origine, est un fait accompli lors du décès du dernier capitulaire catholique.

A la demande du magistrat de Strasbourg, l'empereur Maximilien II défère, en 1566, à la haute école de la ville le titre d'Académie avec les prérogatives et les priviléges qui y sont attachés.[2] Les prébendes de Saint-Thomas continuent à être une dépendance de l'Académie tout comme ils l'avaient été de la haute école.

En 1621 l'empereur Ferdinand II érige, toujours à la sollicitation du magistrat, l'Académie en Université. — Toutefois ce privilége nouveau est accordé à la ville à de dures conditions : elle est obligée de s'engager par le traité d'Aschaffenbourg à se retirer de l'union évangélique, à ne pas assister l'électeur palatin nommé roi de Bohême, et à payer cinquante mois romains, c'est-à-dire environ soixante-dix mille florins.

Évidemment le magistrat ne se résignait à de tels sacrifices que pour

[1] Donc la sécularisation est opérée à l'avantage de la *ville libre et impériale de Strasbourg et de ses habitants,* et non à celui de l'*église protestante.*

[2] L'inauguration de l'Académie a lieu en 1567.

obtenir de nouveaux priviléges au profit d'un établissement *appartenant à la ville*, et faisant partie intégrante de son domaine.

Ce que nous affirmons ressort d'ailleurs clairement des termes employés dans le décret d'érection de l'Université.

Voici ce décret :

« Nous Ferdinand second, par la grâce de Dieu, etc.

« Savoir faisons que nos amés et féaux de l'Empire *les Maîtres et Sénat de la ville de Strasbourg nous ont fait très-humblement remontrer qu'ils auraient dessein*, pour le bien de la jeunesse et en faveur de la littérature, de convertir et ériger en Université l'*école* QU'ILS TIENNENT CHEZ EUX ; et pour cet effet avoir, jouir et user des priviléges suivants, sçavoir : d'y créer des docteurs, licenciés, maîtres ès arts, poètes couronnés et bacheliers en toute faculté, nous suppliant de daigner en qualité d'empereur romain, le leur confirmer, autoriser, amplifier comme est, et au besoin les orner, décorer des franchises, immunités et priviléges susdits, comme les autres universités de l'Empire.

« A ces causes, voulant *favorablement traiter les exposants* eu égard à leur très-humble requête et en considération de la puissante intercession et prière *faite en leur faveur* par quelques-uns de nos principaux amés et féaux, les électeurs, princes et états de l'empire, nous avons, par une délibération certaine de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, non-seulement confirmé et autorisé la susdite école qu'ils ont à Strasbourg, mais l'avons même amplifiée, convertie, érigée en université et l'avons créée, et l'amplifions, érigeons, etc. »

Ce titre est-il, comme l'affirment les protestants, une *concession faite au chapitre enseignant de Saint-Thomas?...* Le privilége n'est-il pas accordé à la ville libre et impériale de Strasbourg pour un *établissement municipal* qu'elle a fondé CHEZ ELLE ?

Les revenus des biens de Saint-Thomas constituent la dotation de l'université comme ils avaient constitué d'abord celle de la haute école, ensuite celle de l'académie. Tel est, en particulier, l'état des choses en l'année décrétoire 1624.

Ces revenus sont consacrés aux appointements des professeurs de droit, de médecine, de philosophie (des belles lettres), tout comme à ceux des professeurs de théologie. En un mot, les professeurs de toutes les facultés ont droit aux prébendes de l'ancienne collégiale de Saint-Thomas; ils sont tous au même titre fonctionnaires publics, ils constituent le corps enseignant supérieur de la ville libre ou de la répu-

blique de Strasbourg. Mais sans le concours des *députés du magistrat* ou *scholarques*, les professeurs n'ont aucun pouvoir et n'exercent aucune juridiction; c'est le magistrat qui pourvoit à leur nomination sur une liste de présentation dressée par le *convent* académique et adoptée par le sénat. Si, comme on le prétend aujourd'hui, l'université eût été une fondation particulière du chapitre de Saint-Thomas, les chanoines n'auraient assurément pas laissé à d'autres le soin de *nommer* et de *rétribuer* les professeurs; — car c'est également le magistrat qui administre les biens de Saint-Thomas, au moyen d'une commission prise dans son sein; cette commission se compose habituellement de cinq membres, savoir : d'un stettmeistre, de deux Treizes ou Quinzes et de deux assesseurs; elle est donc toute municipale, et il n'est nullement question d'une administration occulte, agissant en dehors du concours du gouvernement.

Gustave-Adolphe, devenu l'arbitre de l'Allemagne après la victoire de Breitenfeld (1631), pénètre en Alsace et se rend maître du cours du Rhin de Bâle à Coblence. Strasbourg, après une assez longue indécision, suit l'exemple des cités impériales qui se sont mises sous la protection du roi de Suède, et le 21 août 1632 le général Horn entre dans la ville avec le Rhingrave. Le magistrat sollicite et obtient alors de Gustave-Adolphe une donation de tous les anciens biens ecclésiastiques *à la ville et à ses habitants*.[1] La donation en question est publiée le 26 janvier 1633, après la mort du roi, et le magistrat prend possession de tous les biens et bénéfices des chapitres, des monastères, et des maisons des prélats et des ecclésiastiques dont il n'avait pas encore osé s'emparer ouvertement.

Les traités de Westphalie[2] (24 octobre 1648) ne modifient en rien la condition des biens de Saint-Thomas et de tous ceux que la ville a usurpés; loin de là, Strasbourg est confirmée dans la possession de ces biens, ils restent la propriété des *bourgeois et autres habitants de la ville*, c'est-à-dire la propriété de la cite libre et impériale.

Par la capitulation du 30 septembre 1681 Strasbourg devient possession française, elle perd sa qualité d'État indépendant, de République, mais elle conserve ses franchises communales, ses priviléges et tous les droits compatibles avec les prérogatives de la couronne de France.

[1] C'est à la *ville et à ses habitants* que le magistrat fait attribuer la propriété des biens ecclésiastiques, *sans aucune exception, et sans réserve* au profit du *culte protestant*.

[2] Par ce traité l'Alsace entière, moins Strasbonrg, fut réunie à la France.

La propriété des biens qu'elle a usurpés et possédés jusqu'alors lui est assurée; elle peut, comme par le passé, appliquer les revenus de ces biens aux établissements de bienfaisance, aux besoins de l'instruction publique et du culte.

Voici en quels termes est conçu l'article 3 de la capitulation[1] relatif à cet objet : «Sa Majesté laissera le libre exercice de la religion comme il a esté depuis l'année 1624 jusqu'à présent avec les églises et écoles, et ne permettra à qui que ce soit d'y faire des prétentions, ni aux biens ecclésiastiques, fondations et couvents, savoir : l'abbaye de Saint-Étienne, le *chapitre de Saint-Thomas*, Saint-Marc, Saint-Guillaume, Tous-les-Saints, et tous les autres compris et non compris[2], mais les conservera *à perpétuité* A LA VILLE ET A SES HABITANTS.[3]

L'article que nous citons a pour but de sauvegarder les droits de la ville; on ne saurait l'interpréter autrement. Les biens en question allaient subir une modification importante, ils avaient été propriété de l'État indépendant, de la République; — il fallait donc prendre des mesures pour en assurer la possession à la cité qui devenait *commune française*.

§ 2. Période française.

Louis XIV rendit, au mois de mars 1685, un édit par lequel il créa et érigea, en titre d'office, une charge de préteur royal, résidant à Strasbourg, avec pouvoir d'assister à toutes les assemblées municipales quelconques, et d'empêcher qu'il ne s'y passât rien de contraire au service du roi; il avait avec les membres du magistrat voix délibérative. Le préteur devait aussi veiller, *conjointement avec les magistrats de la ville,* au maintien des droits, priviléges et immunités de l'université.

Des lettres patentes du 21 mai formulent les droits et les devoirs de ce fonctionnaire. En voici le texte :

«Louis, etc.

Ayant été bien informé de la réputation que l'université, *établie par les empereurs dans la ville de Strasbourg,* s'est acquise depuis un très-

[1] La capitulation comprenait dix articles proposés par la ville et soumis à l'approbation des plénipotentiaires français.

[2] Dans les préliminaires de la capitulation il avait été convenu que la cathédrale serait rendue aux catholiques.

[3] Donc les biens de Saint-Thomas étaient alors *propriété de la ville* tout comme les autres biens *usurpés* sur les catholiques, c'est-à-dire comme l'abbaye de Saint-Étienne, comme Saint-Marc, Saint-Guillaume, etc.

long tems, et désirant prendre le même soin de ladite université *que des autres de notre royaume,* afin de la rendre d'autant plus florissante.

«A ces causes nous avons nommé, ordonné et constitué, nommons; ordonnons et constituons par ces présentes, signées de notre main, le sieur Obrecht préteur royal de ladite ville de Strasbourg, pour, en cette qualité et conjointement avec le magistrat d'icelle, veiller et s'employer au rétablissement et maintien des droits de ladite Université, et des priviléges et immunités d'icelle, *pourvoir pour cette fin à l'administration des biens qui lui appartiennent,* empêcher que lesdits biens et revenus, aussi bien que les fondations, bourses et bénéfices destinés pour l'entretien des études ne soient employés ni divertis à d'autres usages, ni les charges, dignités et honneurs de ladite Université conférés qu'à des personnes capables et bien intentionnées à notre service. Voulons en outre que ledit sieur Obrecht prenne soin de tout ce qui *regarde la doctrine* de la jurisprudence, médecine, arts, sciences et belles-lettres, même de la bibliothèque publique, des imprimeurs et libraires; et, au surplus, qu'il se conforme à nos intentions au sujet de ladite Université : de ce faire nous lui avons donné et donnons pouvoir, autorité, commission et mandement spécial par ces présentes.

«Si vous mandons, etc.»[1]

Ce document prouve de la façon la plus évidente :

D'abord que l'université de Strasbourg dépendait avant tout du gouvernement; les lettres patentes la mettent au même rang que les différents établissements du même genre en France. Le roi veut qu'on en prenne le même soin que des autres universités du royaume; à cet effet il s'occupe de tout ce qui concerne cette institution; *il règle ce qui a rapport à l'administration des biens consacrés à son entretien*[2]*;* — ces biens avaient été gérés par le magistrat de la république de Strasbourg, et l'Université elle-même s'était trouvée jusqu'alors dans la complète dépendance de ce magistrat; mais la République étant devenue commune française, l'autorité locale ne formait plus qu'un corps municipal, sa gestion ne suffisait plus, la surveillance du gouvernement lui-même devenait nécessaire. Le préteur royal, délégué du roi, est chargé du contrôle supérieur; c'est lui qui, concurremment avec le magistrat, surveillera l'Université a l'avenir, et pourvoira à l'administration de ses biens.

[1] *Ordonnances d'Alsace*, t. Ier, p. 249.

[2] C'est-à-dire à l'administration des biens de l'ancien chapitre de Saint-Thomas.

Le texte des lettres patentes démontre en second lieu :

Que l'Université de Strasbourg n'était pas un établissement exclusivement luthérien.[1] — Elle comprenait, nous le répétons, les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et de philosophie ou de belles-lettres. Les lettres patentes du roi ne font pas mention de la faculté de théologie ; la France étant alors un pays exclusivement catholique, son gouvernement ne voulait pas s'immiscer dans les affaires des protestants qu'il s'était engagé à tolérer en Alsace. — Il intervient, au contraire, dans tout ce qui concerne les autres facultés. Non-seulement le préteur royal doit pourvoir à l'administration des biens dont les revenus sont destinés au paiement des professeurs, il est encore établi juge des capacités de ces fonctionnaires ; il doit prendre soin de tout ce qui regarde la doctrine de la jurisprudence, de la médecine, des sciences et des lettres, en d'autres termes, il doit exercer son contrôle sur le personnel de l'Université, et surveiller l'enseignement des professeurs des facultés de droit, de médecine et de philosophie.

Donc l'Université de Strasbourg avait *une faculté* de théologie protestante, mais elle n'était pas une Université protestante.[2]

Et, en effet, lorsque les haines religieuses se furent calmées, on vit des jeunes gens de tous les pays et de tous les cultes fréquenter cette Université devenue célèbre et florissante. Parmi les élèves des facultés de droit, de médecine et de philosophie, il y avait des catholiques, des grecs, des réformés ; non-seulement les étudiants professant ces diverses religions suivaient les cours publics, mais ils passaient leurs examens à Strasbourg, et se présentaient pour l'obtention des grades que l'Université avait le droit de conférer.

L'état des choses resta le même jusqu'à la révolution française. L'Université de Strasbourg continua à être ce qu'elle avait été dès l'origine, c'est-à-dire un établissement public, laïque et profane, et les biens de Saint-Thomas, que la ville lui avait assignés comme dotation, furent constamment administrés par une commission prise dans le sein du magistrat, mais placée sous le contrôle du préteur royal, à partir de l'année 1685.

Ces biens, usurpés par la République, en 1524, et dont le traité de 1555 lui avait reconnu la possession légale, changèrent de pro-

[1] Le préteur royal Obrecht, qui s'était converti à la foi catholique, était lui-même au nombre des professeurs de l'Université.

[2] D'ailleurs quand même on oserait soutenir une semblable énormité, les biens de Saint-Thomas n'en eussent pas moins été la propriété de la ville.

priétaire à la faveur des bouleversements qui marquèrent la fin du dix-huitième siècle; une administration mystérieuse s'empara peu à peu de leur gestion et parvint à s'affranchir de tout contrôle de l'autorité supérieure.

L'ancien magistrat avait disparu dans la tourmente. Un conseil municipal lui succéda dès la fin de l'année 1789; les attributions de ce conseil furent réglées conformément aux lois générales du royaume, et réduites à l'administration des propriétés et des intérêts de la commune.

Toutefois le conseil municipal nouvellement inauguré ne resta d'abord pas plus étranger que l'ancien magistrat à la direction et à l'administration de l'Université. Il choisit dans son sein une commission, et la chargea de remplacer le collége des scholarques détruit avec le gouvernement précédent.

«Le conseil municipal, dit l'arrêté du 24 mars 1790, sur la réquisition formelle du procureur de la commune, arrête : Que l'Université *étant un établissement de la commune,* la commission qu'il a à nommer doit être composée de droit par le maire, *administrateur des établissements publics, dans le département duquel se trouve comprise l'Université,* et d'un membre du corps municipal nommé à cet effet.»

La commission entra immédiatement en fonctions; au mois de mai elle présida à l'élection du recteur de l'Université, dont la nomination fut confirmée par le conseil municipal, tout comme elle l'avait été autrefois par le magistrat.

C'est à partir de la fin de l'année 1792, lorsque la terreur commence à régner sur la France, qu'il n'est plus question d'un protecteur de l'Université remplaçant le préteur royal, et que les traces de l'intervention de la municipalité dans la gestion des biens de Saint-Thomas disparaissent peu à peu.

Ces biens sont alors gérés simplement par les parties prenantes, sans aucun contrôle de l'autorité locale ou de l'autorité supérieure, et dès lors aussi on désigne l'ancienne collégiale sous le titre nouveau de *Fondation* de Saint-Thomas.

Parmi les seize prébendiers de 1792 il y avait deux professeurs de théologie et trois pasteurs; les onze autres appartenaient aux facultés de droit, de médecine et de philosophie. Mais à mesure que les laïques mouraient, on les remplaçait par des théologiens; seulement la coterie, qui s'était mise en possession des biens de Saint-Thomas, admettait exceptionnellement à la jouissance de quelques prébendes cer-

tains laïques dont on craignait les révélations, ou qui pouvaient rendre des services. Tel fut, entre autres, le professeur Koch, qui assura un peu plus tard le succès de l'administration occulte dont il était un des membres les plus zélés et les plus habiles.

De semblables manœuvres eussent excité des réclamations universelles en temps ordinaire; l'anarchie les favorisa.

Qui d'ailleurs eût pu ou osé s'opposer à l'usurpation?

Les professeurs de l'ancienne Université conservaient leurs appointements, et avaient intérêt à se taire.

Les catholiques influents avaient émigré ou étaient intimidés. Ceux qui osaient élever la voix étaient traités d'aristocrates, de jésuites, de réactionnaires, et menacés de la guillotine.

Quant aux administrateurs municipaux, qui auraient pu et dû intervenir et protester au nom de la ville qu'on dépouillait, les uns étaient complices des spoliateurs, les autres, nouvellement entrés aux affaires, ne connaissaient guère ni l'ancienne organisation municipale, ni la nature des biens de la commune. D'ailleurs ces administrateurs changeaient à tout instant; la confusion, le bouleversement général servaient ainsi les desseins de la coterie.

Cependant les biens de Saint-Thomas coururent à plusieurs reprises de grands dangers; il s'agissait de les vendre comme biens nationaux.

Les hommes qui s'en étaient emparés mirent adroitement en avant une foule de raisons pour obtenir l'ajournement de la vente; ils y parvinrent enfin en faisant ressortir le *caractère communal* de ces biens.[1]

Il fut encore question de procéder à cette aliénation sous le directoire, à l'occasion d'une proposition du représentant Couturier.

La motion fut combattue victorieusement par le sieur Hermann, député du Bas-Rhin, ancien professeur protestant de l'Université de Strasbourg.[2] Il s'exprima dans les termes suivants : « Les traités de « réunion des pays allemands à la France ont garanti la possession de « ces biens aux ci-devant États de l'Empire, aux communes, *notam-* « *ment à celle de Strasbourg, dont les droits de propriété reposent sur* « *les titres les plus solennels* que la constitution ne permet pas de

[1] Les intrigues et les menées auxquelles ces hommes ont eu recours pour arriver à leurs fins sont racontées dans un écrit fort curieux et bien fait, qui a été publié, il y a peu d'années, sous le titre de : *Mémoires à consulter sur les Établissements protestants d'Alsace* (Strasbourg, imprimerie de L. F. Le Roux).

[2] Plus tard il devint maire de Strasbourg et membre du directoire du consistoire général de la confession d'Augsbourg.

« violer. S'il plaisait au corps législatif d'ordonner un autre emploi des-« dits biens que celui qui en a été fait jusqu'à présent, *la propriété de* « *ces biens n'en est pas moins sacrée et doit rester aux communes res-* « *pectives.* » Hermann détermine avec une clarté et une précision parfaites le caractère des biens qui étaient l'objet de la discussion, et on ne peut certes pas lui opposer d'avoir été mal renseigné ou hostile au protestantisme.

Peu de temps après, le consulat remplaça le directoire. Bonaparte fit succéder l'ordre à l'anarchie.

Les nouveaux détenteurs des biens de Saint-Thomas comprirent que sous un gouvernement régulier leur usurpation avait peu de chances de durée, et qu'il était urgent de profiter de la première occasion pour se faire donner un titre servant à légitimer, en apparence, la spoliation déjà consommée.

L'occasion désirée se présenta. La loi du 18 germinal an X avait ordonné la réorganisation des cultes. L'article 9 de la loi portait qu'il y aurait dans l'est de la France deux séminaires destinés à l'instruction des ministres de la confession d'Augsbourg.

Le sieur Koch, ancien professeur de l'Université de Strasbourg, et l'un des prébendiers de Saint-Thomas, avait été de l'assemblée législative et venait d'être nommé, par le sénat, membre du tribunat. Il profita habilement de sa position, et parvint, dit-on, à déterminer M. Portalis, ministre des cultes, à rendre, le 30 floréal an XI, un arrêté en vertu duquel l'un des deux nouveaux séminaires protestants devait être établi à Strasbourg, et doté des fondations, bourses, etc. de l'anciene académie (université) de la ville.

Ajoutons que personne n'a vu l'original de l'arrêté en question, et qu'il n'a été inséré ni au *Moniteur* ni au *Bulletin des lois*. Jamais on n'en a découvert la minute, — jamais on n'en a retrouvé la moindre trace aux Archives de la chancellerie.

Et cependant cet arrêté insaisissable est le seul, l'unique titre sur lequel se fondent les prétentions des détenteurs actuels de la collégiale ou de la *fondation* de Saint-Thomas.

D'ailleurs, en admettant même que cette fameuse pièce existât, depuis quand un simple arrêté ministériel peut-il dépouiller une ville de ses droits et de ses propriétés?

Mais il y a plus encore. Le séminaire protestant ne s'est pas contenté de s'emparer des biens de l'ancien chapitre, il s'est mis aussi en possession de biens qui n'ont jamais appartenu à Saint-Thomas, entre

autres de ceux de *Saint-Nicolas-aux-Ondes* et du *Corps-des-Pensions*.

Le couvent de Saint-Nicolas-aux-Ondes avait été sécularisé en 1592, et ses biens étaient devenus la propriété de la ville. Réunis à ceux de l'ancien couvent des Chartreux, ils furent administrés jusqu'à l'époque de la révolution française par une commission spéciale prise dans le sein du magistrat, et qui n'avait absolument rien de commun avec celle chargée de la gestion de Saint-Thomas.

Une autre commission, également distincte de celle de Saint-Thomas, gérait les biens du Corps-des-Pensions, provenant des anciennes maisons de béguines, sécularisées par la ville. Elle figure encore dans l'annuaire de Strasbourg de 1789.

Aujourd'hui les biens de Saint-Nicolas-aux-Ondes et ceux du Corps-des-Pensions, dont l'origine, la destination et la gestion différaient essentiellement de celles des biens de Saint-Thomas, se trouvent réunis aux possessions de la *fondation* et sont soumis à la même administration occulte. Les détenteurs actuels seuls pourraient dire quand et comment ces biens, appartenant encore à la ville en 1789, ont changé de propriétaire; mais assurément ils ne produiront jamais d'acte qui ordonne ou qui autorise ce changement.

Faisons observer aussi que peu avant l'année 1789, les administrateurs des biens de Saint-Nicolas-aux-Ondes et de ceux du Corps-des-Pensions étaient tous catholiques.

Cette circonstance était le résultat de la loi sur l'alternat. D'après cette loi tout catholique sortant de l'une des commissions en question était remplacé par un protestant, tout protestant par un catholique. Les protestants s'étant retirés successivement des commissions de Saint-Nicolas-aux-Ondes et du Corps-des-Pensions avaient été remplacés par des catholiques; les catholiques, au contraire, étaient restés, par conséquent on n'avait pas eu à pourvoir à leur remplacement.

Tous les administrateurs de ces biens étant *catholiques*, les biens eux-mêmes ne pouvaient avoir une destination exclusivement *protestante;* cela est trop évident pour avoir besoin de démonstration.

Résumons-nous. Le magistrat de Strasbourg, après avoir usurpé les biens de la collégiale de Saint-Thomas, en 1524, en avait disposé pour fonder une haute école. La paix de 1555 consacra l'usurpation et reconnut la propriété des biens *à la ville et à ses habitants;* la dotation de la haute école fut assurée de la sorte, et la collégiale se trouva définitivement sécularisée. La direction et l'inspection de l'école ne rentraient en aucune façon dans les attributions ecclésiastiques, c'est l'Empereur

et non l'autorité ecclésiastique qui l'a convertie d'abord en académie puis en université, c'est le magistrat qui la surveillait et l'administrait, en un mot elle était une institution d'utilité publique, laïque et profane, dotée par la ville de biens à elle appartenant, et elle est restée telle jusqu'à la fin du siècle dernier, sous les régimes allemand et français. Le séminaire protestant actuellement existant n'est donc en aucune façon le continuateur de l'ancienne université; il a usurpé ses biens, et aucun des traités conclus à la suite de la révolution religieuse ne peut être invoqué par lui avec quelque apparence de raison.[1]

Les biens de Saint-Thomas sont en dernière analyse entre les mains de leurs détenteurs actuels à la suite d'une double usurpation. D'abord (1524) la ville en a dépouillé l'Église, puis, en 1790, les pasteurs en ont dépouillé la ville. La première de ces usurpations a reçu par les traités une sanction légale, jamais on n'a prononcé sur la seconde.

XIV.

(2e part., chap. XIV).

Copie de la Requête présentée à l'Empereur Maximilien par les religieuses de Saint Nicolas in undis à Strasbourg par laquelle elles se plaignent que la ville de Strasbourg a fait démolir les autels situés hors du chœur de leur Église, et qu'elle y a fait bâtir deux Moulins (sans date).

(Tirée des Archives du Bas-Rhin).

Allerdurchleichtigster Großmechtigster und unüberwindtlichster Römischer Kayser und Herr, Euere Römische Kayserliche Maiestät seyen neben unserm

*

[1] Les protestants en sont venus à dire que Strasbourg étant une ville luthérienne, en 1624, c'est à leur profit que l'usurpation des biens ecclésiastiques a reçu une sanction légale. Ils oublient que dans les stipulations des différents traités de paix il est question uniquement des *États d'Empire,* nullement de l'*Église protestante*, et que les États seuls ont été confirmés dans leurs usurpations, reconnus propriétaires des biens usurpés et maîtres d'en disposer. Les traités de Westphalie et la capitulation de 1681 ont laissé les biens de Saint-Thomas *à la ville et à ses habitants*, sans distinction de culte. — Si l'argument qu'on met en avant pour la fondation de Saint-Thomas était valable, il devrait s'appliquer également aux biens qui ont été attribués aux hospices, à l'aumônerie de Saint-Marc, etc. Les protestants strasbourgeois auraient-ils la prétention d'attribuer à la communauté protestante, c'est-à-dire à la minorité de la population, tout ce qui était possédé par la ville en 1624?

demüttigen gebett gegen Gott dem Allmechtigen In aller gehorsame unser gepürliche dienst zuvor.

Allergnädigster Herr, Wiewol der Prediger orden und desselbigen Gotteßheuser, neben andern geistlichs standtspersonen, Von weylandt den geweßenen Römischen Kaysern und Königen des Heiligen Römischen Reichs Euer Römischen Kayserliche Maiestät löblichen vorfaren In sonderheit aber derselben geliebten Herrn Vatter, Herrn Kayser Ferdinando seligster und milter gedechnüß, mit sondern gnaden, Privilegien und hochverPeenten Freyheitten gnädiglich begabt und versehen, darneben auch für ihre Personen als Gott ergebne leuth mit ihren hab und güttern under Eurer Römischen Kayserlichen Maiestät und des Heiligen Reichs schutz, schürm, und verspruch zu gethan und verwandt alles nach ußweisung lang und wolher geprachter habender freyheitten etc.

Wiewol auch über solches vom höchstgedachtem Römischem Kayserlichem Herrn Ferdinando hochlöblichster und seligster gedechtnüß, durch unsern damals geweßenen und in Gott verstorbnen Provincial Herrn Wilhelmen Brandt, Prediger ordens Mandat uff nechsten alhirigem Reichstag des verschünen Nein und fünffzigsten Jahrß erlangt woraußweisende das unsers ordens Gotteßheuser weder mans und Frauen Closter die sich biß anhero alter Catholischer Christlicher Religion gebraucht und bey Ihrem angenommenen Geistlichen standt zu verharren bedacht, von Irer Religion dieselbig zu verlassen wider Ir Concientz nit solten genöttigt auch sonst bey Irer geistlichen und zeittlicher administration habe und gütter ungeendert gelassen, und dan Junge ordens Personen Irer gelegenheit nach anzunemmen nit verhindert werden und Im fahl von den herschafften darunder sie gesessen darwider beschwerdt, das sy als dan auch fug und macht solten haben Irer Resitentz an andere Ortt und ende Jres geistlichen standes unverendert mit nachvolgender nutzung zu transferieren, daran sy auch von meniglich bey vermeidung eines bestimpten Peenfahls solten unverhindert pleiben, Ob wir dan gleichwol der zuversicht gewesen, wir solten als Gottergebne Personen und arme weibsbülder disen Kayserlichen Freyheitten begnadigungen und mandaten zuwider mit dem wenigsten nit Molestiert sein worden, Jedoch trägt sich die gelegenheitt bey uns dermassen zu das nit allein enderung mit der Religion fürgefallen, also das wir ettliche viel Jare der waren alten Catholischen Religion und gebrauch der heyligen Sacrament nach christlicher ordnung bey unß beraubt gewesen und abgeschafft dagegen anstatt derselbigen die neue Religion anzunemmen, unsern geistlichen standt zu verlassen, unß mehrmals ernstlich angemuttet worden, auch über solchs das wir sonst In andere weg In zeittlicher administration beschwerdt und gar zu Bürgerlicher jurisdiction einge-

zogen, So hatt man durch verordnung unsers Magistrats zwey Roßmüelen in dem eusserstentheil des Landt welchs unserer Kirchen des verschinen Jars gebauen, der abgestorbenen begrebnüs eröffnet die Altaria ussertalb des Chors abgebrochen und die Kirchen dermassen exponiert und zu einem solchen gebrauch verwendet das es einem Christen menschen wol zu erbarmen, und unangesehen, wir, die Herrn des Magistrats durch unsere Pflegere demüttigsten vleyß für solche zerstörung unserer Kirchen gebetten, auch in dieser grossen Statt wol andere Plätz zu finden so zu disem Mühlwerck viel dienstlicher als unser Kirch gewesen, So haben wir doch leider nichts erhalten mögen sonder den erbärmlichen Jammer gedulden müßen. Wan wir aber In großen sorgen das nach disem angriff der Kirchen so zu einem Weldlichen brauch gerathen das auch mit unsern Personen noch weithere enderung In geistlichen und zeittlichen sachen möchte fürgenommen werden.

Haben wir als arme gottergebne weibsbülder die nach Gott dem Almechtigen zu niemandts anders kein zuflucht, menschlichen schutz noch schirm als bey Eurer Römischen Kayserlichen Maiestät der höchsten von Gott verordneten obrigkeitt zu suchen wissen, solchs unser beschwerlichs anligen uß unvermeidlicher notturfft clagent für zu bringen nit können umbgehen oder lenger einzustellen.

Vnd ist demnach án Euer Römische Kayserliche Maiestät als unser underthenigst hochfleyssig demüthig bitt Euer Römische Kayserliche Maiestät wolle uff solche mittel und weg allergnädigst bedacht sein, damit wir bey unser Religion Profession und Geistlichen standt, unverendert bey unser Kayserlichen Freyheitten und Mandaten auch sonst des gemeinen Heiligen Römischen Reichs Publiciirten Constitution nit weniger als andere, Euer Römischen Kayserlichen Maiestat schutz und schürms, verwandten, rüewig gelassen, darwider nit getrungen, bey unserer administration gehandhabt, und alle andere fürgenommene neuerung bey uns widerumb abgeschafft, und wir unß keiner künftigen gefar, in geistlichen noch zeittlichen weithers zu besorgen, unß auch hierüber neue Mandata schutz und schürm oder bevelhsbrief unßer notturft nach haben zu gebrauchen, allergnedigst mittheilen, damit wir die vorig zeitt unsers lebens In dem standt, darin wir unß ergeben, nach dem willen des almächtigen und unserm beruff gemeß, ohne vernern Intrag oder verhinderung kommen beschliessen. Der Tröstlichen zuversicht was hierin durch Euer Römischen Kayserliche Maiestät für Rathsam und gut angesehen, auch allergnädigst statuiert, bevolhen und zu unserer handthabung verordnet, demselbigen werde wen solchs belangen möge in aller underthenigste gehorsam billiche volg beschehen, sich disem niemandts widersetzen oder einige Inrede haben, auch andere weicherung fürkommen und verhietet werden, daran er=

zeugen Euer Römische Kayserliche Maiestät als ein Christlich Catholischer Kayser Irem Kayserlichen von Gott bevolhenem Ampt gemeß, ein Christlichs hochlöblichs guth werck, Welches der Almächtig, sonder zweyffel nit wurdt unbelonet lassen, und erkennen wir unß solches mit täglich Embssiger fürbitt In unserm armen gebett gegen gott dem Almechtigen umb Euer Römische Kayserliche Maiestät Jeder Zeitt in aller underthenigster Demuth zu verdienen schuldig und verbunden, Euer Römische Kayserliche Maiestätt die der Almechtige In langwüriger glückseliger Regierung und wolfarth gnädiglich geruhe zu erhalten, unb allergnädigste wilfärige antwurdt underthenigst demüttigst vleyß nochmals anruffend und Pittende

Euer Römische Kayserliche Maiestät

In demüettigster gehorsame, der gebüer nach underthenigste

Priorin und Convendt zu Sanct Mathei und Nicolao in vndis, Prediger ordens zu Straßburg.

XVII.

(2e part., chap. XIV.)

Résolution du docteur Marbach, tendant à démontrer que le magistrat de Strasbourg peut abolir la messe dans les monastères sans violer les articles de la paix de religion conclue à Passau, en 1552, et confirmée à Augsbourg, en 1555.

(Traduction faite sur l'original à l'époque de l'annexion de Strasbourg à la France. *Monum. Argent.*, t. II, p. 234 et suiv.).

1° L'article favorable aux catholiques ne doit être entendu que des villes impériales, où les deux religions ont toujours subsisté ensemble, ce qui n'est pas arrivé à Strasbourg où la religion luthérienne a esté la seule dominante depuis 1529 jusqu'à 1549, qui était l'année de l'Intérim; ainsi le magistrat est en droit de maintenir la seule religion luthérienne, aussi bien que les électeurs et autres princes d'Empire, qui avant le traité de Passau avaient entièrement aboli dans leurs pays la religion catholique.

Le magistrat ayant fait et publié un décret, en 1529, au sujet de l'entière abolition de la religion et des cérémonies catholiques, non-seulement dans les paroisses, mais encore dans tous les monastères de

la ville, et même dans toutes les villes et villages qui sont sous sa juridiction, sans excepter même les vingt-quatre comtes de la Cathédrale qui, quant à la juridiction temporelle, ne sont aucunement soumis à la ville.

Sleidan rapporte, dans le sixième livre de son histoire, qu'avant ledit statut du magistrat, l'évêque de Hildesheim avait tâché de porter le magistrat à ne rien changer en matière de religion, vu que l'Empereur était résolu de faire assembler un concile national, et pour ne pas offenser l'Empereur et les autres princes catholiques, et que l'évêque de Strasbourg avait aussi exhorté quelques gentilshommes, qui étaient ses vassaux et des membres du magistrat, de s'opposer de leur mieux à l'abolition de la messe.

Pour finir cette contestation, qui durait depuis près de deux ans, le magistrat, à la sollicitation des ministres et des bourgeois, et pour suivre l'ancienne coutume, fit assembler trois cents bourgeois pour délibérer sur cette affaire dans les tribus; après avoir considéré d'une part ce qu'ils auraient à craindre de la part de l'Empereur, et d'autre part qu'ils offenseraient Dieu grièvement s'ils n'exécutaient leur dessein, la plupart des bourgeois opinèrent pour l'abolition de la messe, jusqu'à temps que les catholiques prouvassent que la messe était un culte agréable à Dieu. Le décret fut dressé le 20 février 1529, et publié dans la ville et toutes ses dépendances.

Si on dit que ce décret a été annullé par l'Intérim, lorsque les catholiques ont recommencé à célébrer la messe dans plusieurs églises de la ville, je répons : Que le magistrat n'a jamais révoqué son décret, et qu'il s'était déclaré hautement dans les diètes, même en présence de l'Empereur, qu'en conscience il ne pouvait en aucune manière consentir au rétablissement du papisme; c'est pourquoi le magistrat, pour avoir quelque égard à l'ordre de l'Empereur, a consenti par une manière de dispense, et accordé à l'évêque de recommencer l'exercice de la religion catholique dans les quatre églises durant dix ans.

Après les dix années le magistrat a aboli de rechef, en vertu de son décret de 1529, la messe avec les autres cérémonies dans lesdites églises, dont les protestants se sont emparés; et ce qui est à remarquer, cela s'est fait trois ans après que la paix de religion eut été faite et confirmée.

Si le magistrat n'était pas en droit d'abolir la messe dans l'église de Saint-Jean et dans les autres monastères, il s'en suivrait qu'il aurait eu bien moins le droit de faire une pareille entreprise dans les quatre

collégiales de la ville, et qu'il aurait encouru les peines portées par le traité de paix, ce qui n'est pas arrivé, comme chacun sait; la chose parle d'elle-même.

2° L'accord fait avec l'évêque, au sujet des quatre collégiales, pour dix ans, était, non pas une abolition du décret, mais une espèce de dispense qui ne regardait pas les autres églises et maisons religieuses; s'ils n'ont pas laissé de continuer le service catholique après le décret, il faut dire que les sieurs de Saint-Jean et les religieuses de Sainte-Marguerite, de Sainte-Madeleine et de Saint-Nicolas *in undis* ont contrevenu au décret du magistrat avec témérité et en personnes privées, et que le magistrat a plein pouvoir d'abolir la messe dans leurs églises, et de les punir comme ayant méprisé et agi témérairement contre le décret de leurs supérieurs légitimes.

3° Les sieurs de Saint-Jean et lesdites religieuses n'ont pas la qualité d'électeurs ou de princes d'Empire, à qui seuls le traité de paix donnait le pouvoir de faire un libre exercice de leur religion. Ils ne sont pas non plus sous la juridiction temporelle de l'évêque, mais ils se trouvent dans l'enceinte de la ville sous sa juridiction, en vertu de laquelle elle leur a donné des administrateurs et procureurs qui régissent leurs biens.

4° Un article du traité de Passau porte : Que les collégiales, les monastères et autres biens d'église, dont les protestants s'étaient emparés avant le traité, demeureraient entre leurs mains pour en disposer librement, pourvu que ces églises et ces biens ne dépendent pas des États qui relèvent immédiatement de l'Empire, et que les ecclésiastiques n'aient pas été en possession de ces biens lorsqu'on a fait la paix de Passau ou depuis.

Le magistrat de Strasbourg est autant en droit de disposer librement des biens d'église dont la ville a été en possession avant le traité de Passau, que les électeurs, princes et autres États protestants, surtout l'usage de ces biens étant plus conforme à la parole de Dieu, car ils servent à l'entretien des ministres des églises, à l'éducation de la jeunesse et à l'entretien des pauvres. Si le magistrat, avant le traité de Passau, a pu légitimement détruire des cloîtres hors de la ville, et faire servir des monastères à d'autres usages, pourquoi ne lui serait-il pas aussi permis, après ce traité, de disposer librement des autres maisons religieuses, dans lesquelles, vingt années avant le traité de Passau, le magistrat a aboli le papisme par son décret, et a ordonné de prêcher la pure doctrine de l'Évangile?

5° Le magistrat n'entreprend rien sur l'autorité d'autrui, et ne s'arroge pas un pouvoir qu'il n'a pas en abolissant l'idolâtrie, car lesdites maisons religieuses se trouvant dans l'enceinte de ses murailles sous sa protection, il est obligé d'accomplir les obligations d'un magistrat véritablement chrétien, car en dissimulant et ne s'opposant pas efficacement aux abus contraires à Dieu et à sa sainte loi, il se rendrait aussi coupable de ces abominations que les prêtres du papisme; car il est certain que le magistrat tient la place de Dieu, et qu'il doit obliger ses sujets de donner à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

6° Il y a douze ans que le magistrat, après le traité de Passau, a répondu à l'évêque, aux vingt-quatre comtes et aux chanoines des trois collégiales, lorsqu'ils ont demandé sa protection, qu'il ne pouvait pas en conscience la leur accorder, pour ne pas se rendre coupable devant Dieu du crime d'idolâtrie, aussi bien que les idolâtres mêmes qu'il protégerait, les ayant reconnus pour tels; cette même raison subsiste encore aujourd'hui, et doit porter le magistrat à abolir la messe dans lesdites maisons religieuses, puisqu'on y commet une aussi grande abomination que celle qu'on a commise durant l'Intérim dans les églises Cathédrale, Saint-Pierre-le-Jeune, Saint-Pierre-le-Vieux et de la Toussaint; cela étant contre la pure parole et contre l'ordre de Dieu, c'est toujours un péché, et Dieu, qui n'est pas sujet aux changements, hait en tout temps également le péché. Le magistrat ayant donc reconnu, il y a douze ans, que la messe était une abomination papistique, et qu'un magistrat chrétien ne pouvait, sans blesser sa conscience, la maintenir, avancer ou protéger, et ayant par ce motif refusé aux chanoines de la Cathédrale et des autres collégiales, sa protection, tant qu'ils persisteraient dans l'exercice public de la religion catholique, et ayant par ce moyen obtenu l'abolition du papisme dans lesdites églises, pourquoi le magistrat d'à présent n'aurait-il pas le droit d'agir de même avec lesdites maisons religieuses?

7° On veut faire entendre au magistrat que cette entreprise est très-délicate et dangereuse, qu'il ne peut pas abolir la messe sans contrevenir au traité de Passau, et qu'il courrait risque d'être mis au ban de l'Empire. Cette crainte est sans fondement, et cette entreprise n'est nullement contre ledit traité; le sens même de l'article en question est si clair, que dans les conjonctures présentes cette entreprise y est tout à fait conforme.

8° Mais supposons, ce qui n'est nullement, qu'il y ait du danger à

abolir la messe, et qu'il y ait du risque à souffrir quelque dommage temporel dans la république, ne faut-il pas que le magistrat considère sérieusement qu'il y a encore plus de danger et de plus grosses peines à craindre, lorsqu'on offense le Seigneur de gaîté de cœur, en souffrant, par un pur respect humain, un mal aussi grand qu'est l'idolâtrie; car l'apôtre dit qu'on ne se moque pas de Dieu impunément, qu'il honore ceux qui l'honorent, et méprise ceux qui le méprisent.

Nous lisons dans toutes les histoires du monde que Dieu a toujours puni ceux qui, par crainte ou par complaisance pour les hommes, ont maintenu et protégé un faux culte, et a permis qu'ils soient tombés dans les mêmes inconvénients qu'ils voulaient éviter, comme il est arrivé au peuple juif. Au contraire, nous lisons que Dieu n'a jamais abandonné, mais qu'il a même miraculeusement soutenu, honoré et protégé ceux qui, avec un cœur droit, ont servi le Seigneur en s'attachant à honorer son saint nom, et à étendre la vraie religion en abolissant tout ce qui lui était opposé.

9° Que le magistrat y fasse attention : la république a-t-elle plus à craindre présentement, lorsqu'on discute seulement sur le sens véritable d'un article du traité de Passau (qui, selon l'avis des plus sensés et des moins intéressés, n'est nullement opposé à l'abolition de la messe dans les trois maisons religieuses, eu égard à ce qui se pratique dans les villes impériales), ou bien avait-elle plus à craindre lorsque le magistrat, d'accord avec toute la bourgeoisie, il y a quarante-trois ans, en 1529, a aboli le papisme dans la ville et toute sa dépendance par un décret qu'il a fait publier et exécuter?

Sleidan rapporte dans son histoire qu'alors l'évêque de Strasbourg, la chambre impériale de Spyre, par une députation expresse, et l'Empereur même par l'évêque de Hildesheim, en qualité de commissaire impérial, se sont opposés de toutes leurs forces à l'entreprise du magistrat, en lui mettant sous les yeux les maux qu'il allait s'attirer, ainsi qu'à toute la bourgeoisie. Mais le pieux magistrat, sans avoir égard à toutes ces menaces et remontrances, est demeuré ferme dans sa résolution, en faisant assembler, selon la coutume, les principaux de la bourgeoisie, leur exposant toute l'affaire avec tout ce qu'ils avaient à craindre de la part de l'Empereur, s'ils venaient à abolir la messe, et quel péché grief ils commettaient en la souffrant plus longtemps. Tous furent du même avis, nonobstant toutes ces menaces et tous les risques qu'ils couraient, qu'il fallait obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, et abolir la messe, ayant ainsi mis toute leur confiance en Dieu et fait

exécuter leur décret. Dieu les a aussi soutenus et protégés contre la rage et tous les efforts de leurs ennemis par une protection toute particulière.

La louable conduite de ces généreux hommes qui ont gouverné la ville, il y a quarante-trois ans, doit servir d'exemple au magistrat d'aujourd'hui, qui les suit de si près dans le gouvernement, pour les imiter et maintenir ce qu'ils ont établi, principalement en cette affaire où il ne s'agit pas de quelque intérêt temporel, mais de la gloire de Dieu; pour ne pas donner lieu de croire et de dire que le magistrat d'à présent n'a pas osé faire en matière de religion, conformément à la parole de Dieu et avec beaucoup moins de danger, ce que le magistrat d'autrefois a entrepris et exécuté pour la gloire du Seigneur dans des conjonctures bien plus périlleuses, avec une intrépidité tout à fait héroïque.

Le décret du magistrat au sujet de l'abolition de la messe a été observé avec tant de rigueur, qu'il n'a pas même été permis aux bourgeois, qui étaient encore attachés à la religion catholique, d'entendre la messe idolâtrique et blasphématrice, hors de la ville, dans les lieux catholiques. Ceux qui ont agi contre cette défense ont été chaque fois cités à l'audience et punis.

Mais hélas! nous sommes dans un temps où il est libre à chacun non-seulement d'embrasser l'ancienne religion, mais encore de s'attacher à toutes autres sectes, comme sont celles des anabaptistes, schwenkfeldiens, sacramentaires, etc., et d'en faire une profession publique, ce qui est cependant défendu expressément dans le traité de Passau.

C'est ainsi qu'on s'écarte peu à peu de la route qu'ont tenue nos chers ancêtres, en suivant le mauvais exemple des Israélites, comme il est à voir dans le deuxième chapitre du *Livre des Juges*; ils servaient Dieu tandis que Josué et les autres anciens vivaient, qui avaient été témoins oculaires des merveilles que Dieu avait opérées en leur faveur; mais après leur mort le peuple commença à oublier le Seigneur, et à se jeter peu à peu dans l'idolâtrie; la même histoire rapporte au long les grands maux dont Dieu affligea le peuple infidèle. Et le peuple de nos temps n'a pas de moindres maux à craindre, s'il veut marcher sur les traces des Israélites.

Ce 19 mars 1572.

Signé : Jean Marbach, docteur.

XVIII.

(2e part, chap. XIV).

Remontrance faite au magistrat de Strasbourg par le docteur Pappus, au nom du Consistoire, au sujet de l'abolition de la religion catholique, le 3 mars 1591.

(Traduction conforme à l'original, faite lors de la réunion de la ville à la France).

Messieurs :

Vous avez assisté avec le peuple à quelques sermons que nous avions faits expressément contre le papisme ou la religion de l'antechrist, et vous y avez pu suffisamment comprendre ce qui nous a porté à les faire dans les conjonctures présentes.

Mais il ne suffit pas d'entendre les remontrances qui sont fondées sur la parole de Dieu, il faut encore s'y soumettre selon l'ordre de Dieu, qui nous avertit non-seulement d'entendre sa parole par l'oreille, mais d'accomplir ce qu'elle nous prescrit, comme nous avons tâché, dans notre dernier sermon, de convaincre chacun de cette vérité en lui proposant les obligations de son état et de sa condition.

Un magistrat qui a le pouvoir en main et qui peut beaucoup en cette matière dont nous parlons, doit non-seulement, comme les autres particuliers, s'abstenir de l'idolâtrie et s'éloigner de tout faux culte, mais il est encore obligé, en sa qualité de supérieur craignant Dieu, de l'empêcher, l'abolir et l'interdire. C'est pourquoi, après de sérieuses réflexions, nous avons cru qu'il était expédient de vous faire encore cette remontrance, non pas en chaire, en présence de la bourgeoisie et du peuple, mais en cet endroit où vous vous trouvez seuls assemblés, dans la persuasion que cela se fera avec moins d'inconvénient, en évitant d'offenser ceux qui pourraient estre mal intentionnés, et en espérant un meilleur succès, surtout pouvant attester avec toute sincérité que nous n'avons en vue que la gloire de Dieu, le bien commun de la ville et de l'Église.

C'est pourquoi, Messieurs, nous vous supplions très-humblement, pour l'amour de Dieu, de vouloir observer avec nous à quel point l'idolâtrie des papistes s'est accrue et fortifiée en peu d'années dans les collégiales et les monastères de cette ville, et comme ils ont employé

tous les moyens propres à remettre le papisme dans son premier estat, et pour opprimer notre religion, laquelle est fondée sur la parole de Dieu. Pour vous convaincre de leurs entreprises tout à fait dangereuses et insupportables, qui tendent à la ruine de la ville et de l'Église, nous vous exposerons seulement quelques faits particuliers.

1° Chacun sait que les papistes, après les dix années du malheureux Intérim, qui a fini vers l'année 1559, ont de plein gré cessé de faire aucun exercice de leur religion, sachant bien qu'ils n'étaient pas en droit de le continuer plus longtemps; nonobstant cette cessation volontaire, peu d'années après ils ont recommencé insensiblement à faire dans les cloîtres le service idolâtrique de la messe, et à y attirer toutes sortes de personnes, non-seulement des gens de métier, qui trouvaient à gagner chez eux, mais encore des étrangers; ils espéraient porter les choses plus loing en s'accommodant au temps, au cas où ils ne trouveraient pas de grands obstacles au commencement;

2° Ils ont même osé administrer les sacrements, comme de baptiser les enfants, de porter aux malades la moitié de leur prétendu sacrement, et de leur donner des onctions; en faisant de pareilles fonctions ils s'ingèrent dans l'office des curés; car, selon l'ordre et l'instruction de Jésus-Christ, et même selon la pratique du papisme, elles ne doivent être faites que par les curés establis.

3° Quoique vous leur ayez fait des défenses expresses sur les plaintes qui vous ont été portées à ce sujet, — autant que nous pouvons nous en souvenir, — ils n'en sont pas demeurés là, mais ils ont commencé à prêcher publiquement à Saint-Jean, et à décrier d'une étrange manière nostre doctrine, qui est si bien établie sur la parole de Dieu, et qui est autorisée dans tout l'Empire; ils ont même permis au peuple de s'y assembler au mépris de vos ordres si souvent réitérés à ce sujet.

4° Ils ont eu la témérité de célébrer la messe et de pratiquer les autres cérémonies (ce qui est un culte idolâtrique venant de l'antechrist), non-seulement dans les maisons particulières, en y assemblant le peuple au son d'une clochette, mais encore dans le chœur des collégiales, comme s'ils avaient envie d'essayer en quelle manière ils feraient leur service idolâtrique au cas où il leur serait jamais permis de le recommencer.

5° Ils se sont flattés de cette espérance, d'autant plus facilement qu'ils ont vu que leurs entreprises réussissent assez bien, ils se sont même vantés hautement, par une espèce d'insulte et d'orgueil, et cela

plusieurs fois, qu'on verrait bientôt recommencer publiquement le service catholique dans la cathédrale et les autres collégiales, et ils ont ajouté, comme touchés de compassion, qu'ils n'useraient pas de grandes rigueurs envers nous autres ministres de l'Évangile, comme s'ils avaient actuellement tout le pouvoir en main, et comme si la chose était au moment d'arriver.

6° Ils ont sans crainte aucune fait toutes sortes de procédures à la façon des catholiques et prononcé des censures ici-même, chose qui jusqu'à présent n'avait pas été permise; ils tâcheront d'étendre peu à peu leur juridiction sur d'autres personnes, si on ne s'y oppose.

7° Ils ont assez fait connaître leurs penchants et leurs mauvaises intentions, en ce qu'ils observent opiniâtrement le nouveau calendrier, contre votre défense expresse, de sorte que quand il arrive qu'ils célèbrent des fêtes en d'autres temps que nous, ils ont coutume de se vêtir ces jours là de leur mieux, de se promener, de demeurer dans l'oisiveté, principalement pour insulter leurs voisins. Au contraire, quand nous faisons feste, nous voyons faire toutes sortes d'ouvrages à leurs demestiques; cela prouve que non-seulement ils s'éloignent de nous par l'observation du calendrier, mais qu'ils tâchent en toutes choses de se conformer au sentiment du pape, qui est leur père et leur chef.

8° Je ne dirai rien de leur ruse à instruire certains bourgeois qui leur prêtent l'oreille, et qui se laissent tromper dans la vue du temporel et d'un petit gain. Ces bourgeois parlent d'une manière indigne de notre sainte religion dans les poêles des tribus, et dans les assemblées publiques de nopçes et autres; ils tâchent d'attirer à leur parti d'autres personnes, en sorte que les prêtres catholiques ont la témérité de dire, par la bouche des autres qui leur servent d'instrument, ce qu'ils n'osent pas encore dire eux-mêmes.

Ce petit détail que je viens de vous faire, et qui ne manque ni de fondement, ni de preuve, vous donne assez à connaître quels ont été jusqu'ici les desseins des papistes, jusqu'à quel point ils les ont portés et jusqu'où ils les pousseront dans la suite, s'ils voient qu'on mollisse plus qu'il ne faut, et si on ne leur oppose une résistance convenable.

Messieurs, quoiqu'il se trouve des gens qui ne considèrent pas les faits que je viens de rapporter comme des choses de grande importance, et qui par leurs discours artificieux les font passer pour des riens, et excusent et favorisent notablement les catholiques, nous jugeons cependant qu'il est absolument nécessaire d'y réfléchir très-

sérieusement, et de prévoir les suites fâcheuses que toutes ces choses pourraient avoir d'un jour à l'autre.

A. En premier lieu, nous ne doutons nullement que les catholiques ne pensent se maintenir dans leurs anciens droits prétendus par les actes et faits ci-dessus rapportés, et qu'ils ne considèrent la connivence, le silence et la patience du magistrat à leur égard comme une approbation tacite de leurs entreprises, et comme une preuve qu'on n'est pas en droit de s'y opposer; cela leur donne lieu de penser et d'espérer qu'ils seront bientôt en état de tenter et d'effectuer de plus grandes choses.

B. Cela déroge, Messieurs, et à votre honneur et à votre autorité, car on pourra croire et dire que le magistrat de la ville n'a rien à commander aux catholiques dans les choses dont nous venons de parler. L'objection que l'on pourrait faire en alléguant le traité de religion et en disant qu'on est obligé de tolérer et de souffrir tout cela, et d'autres choses encore de la part des catholiques est sans aucune valeur d'après mon faible jugement. Car voici les termes du traité en ce qui concerne les villes libres et impériales : «Les deux religions, — savoir, notre ancienne religion, et celle qui suit la confession d'Augsbourg, — ayant été introduites et suivies dans plusieurs villes libres et impériales, elles y seront maintenues dans la suite, et les bourgeois et autres habitants tant ecclésiastiques que séculiers, vivront ensemble en paix et bonne correspondance, sans qu'il soit permis à aucune des deux parties d'inquiéter l'autre dans l'exercice libre de sa religion, de ses coutumes et cérémonies d'église ; mais en vertu de ce traité chacun sera maintenu dans le libre exercice de sa religion et dans la paisible possession de tous les siens comme il a esté ordonné ci-dessus.»

Messieurs, si vous vouliez entendre cet article à la lettre comme l'entendent d'autres villes, on serait obligé de permettre aux catholiques l'exercice de leur religion, non-seulement en cachette, mais en public, comme cela se pratique dans d'autres villes libres et impériales; or cela les catholiques eux-mêmes n'ont pas osé le demander jusqu'ici, sachant bien qu'il y avait une différence à faire entre la ville de Strasbourg et les autres. Aussi l'article du traité ne dit pas : *dans toutes les villes,* mais : *dans quelques villes impériales*, savoir dans celles où les deux religions étaient alors également introduites et exercées ; or, au temps où ce traité a esté fait, la religion catholique n'a pas esté exercée de cette sorte en cette ville comme dans les autres villes impériales, n'ayant été que tolérée durant l'Intérim pour dix années, dont cinq

étaient déjà écoulées et cinq restaient encore à passer. C'est dans ce sens que les catholiques eux-mêmes entendaient l'article du traité ; aussi, après les dix années expirées, ils ont cessé de plein gré[1] d'exercer leur religion, comme je l'ai fait remarquer ci-dessus.

Messieurs, ne vous croyant pas obligés de souffrir l'exercice public de la religion catholique, après les dix années de l'Intérim, vous êtes encore beaucoup moins ou tout aussi peu obligés de souffrir leurs attentats et pratiques secrètes, car, selon la maxime des sages païens, et à plus forte raison selon la loi générale reçue parmi les puissances chrétiennes, l'exercice de la religion doit se faire, non pas en cachette, mais en public, — vu que les entreprises des catholiques ne tendent qu'à se procurer la liberté d'exercer publiquement leur idolâtrie et d'exterminer notre sainte religion.

C. Vous devez, en troisième lieu, être touchés de compassion en faisant attention au nombre d'âmes innocentes qu'on séduit, même parmi votre bourgeoisie ; on doit craindre qu'elles ne périssent éternellement, car il est d'autant plus facile d'entretenir les catholiques dans l'erreur qu'ils font ce raisonnement peu sensé : « Si le papisme « était aussi mauvais qu'on le débite en chaire, le magistrat qui a de la « religion ne le tolérerait pas ; » — mais comme on le supporte, ils se persuadent aisément qu'il importe peu, et qu'ils peuvent, sans compromettre leurs consciences, en vue d'un intérêt temporel, s'approcher des catholiques, se taire et dissimuler beaucoup de choses qu'ils désapprouvent dans leurs cœurs. Il est fort à craindre que ceux qui ne s'opposent pas aux abominations des catholiques, et qui scandalisent les âmes en étant trop familiers avec eux, ne se rendent responsables de la perte éternelle de ces âmes.

D. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici, en quatrième lieu, qu'ayant toléré jusqu'ici l'exercice de la religion catholique, les autres sectes et hérésies prendront occasion de là pour tenir des assemblées secrètes et pour débiter leurs erreurs ; et quand on voudra les en empêcher par la voie de la justice, ils tâcheront de s'excuser sous le prétexte qu'on le permet aux papistes. Il s'ensuivra que peu à peu notre sainte religion s'affaiblira, et que le papisme et les autres sectes prendront le dessus.

E. Il faut, en cinquième lieu, faire réflexion au grand scandale

[1] Ils avaient été expulsés des églises avec la dernière violence, à la suite d'une mêlée affreuse ; c'est ce que Pappus appelle *de plein gré*.

qu'on donne aux étrangers et aux passants qui se trouvent offensés et perdent beaucoup de la haute estime qu'ils avaient conçue de l'autorité de la ville et de l'Église, en voyant que le papisme commence à se relever et à se fortifier ici, où on dit la messe et où on prêche publiquement dans les monastères, où on sonne soir et matin l'abominable clochette des couvents pour dire l'*Ave Maria* et le *Salve Regina,* où on se livre sans crainte à d'autres pratiques superstitieuses, comme si l'on se trouvait au milieu d'une ville entièrement catholique.

F. L'expérience nous a aussi fait voir, en sixième lieu, que les garçons de métier, qui étaient catholiques en arrivant ici, ne trouvant pas d'autres églises que les nôtres, ont pris occasion de là d'entendre nos sermons qui en ont converti plusieurs à notre religion, leur ayant fait connaître la vérité ; nous voyons à présent le contraire. Ces garçons, qui ont été élevés dès la jeunesse dans le papisme, vont non-seulement avec assiduité dans les églises des monastères et demeurent ainsi dans leur aveuglement, mais il arrive que d'autres jeunes gens mal avisés vont entendre les sermons catholiques, sont trompés, et renoncent à la vérité reconnue.

Messieurs, les choses sont telles que nous venons de vous les rapporter en peu de mots, et Dieu nous a choisis, quoique indignes, par vous et par la vocation commune de l'Église pour exercer l'emploi de pasteurs et de surveillants, nous donnant l'inspection, non-seulement sur le peuple et la bourgeoisie, mais encore sur tous nos auditeurs, au nombre desquels vous avez fait profession d'être jusqu'à présent.

C'est pourquoi nous nous sentons obligés, en vertu de notre emploi et en conscience, de vous faire cette remontrance en particulier, outre les exhortations que nous faisons en commun à nos auditeurs ; nous vous supplions très-humblement et très-instamment de prendre à cœur l'affaire que nous vous recommandons, et de travailler efficacement à exterminer l'idolâtrie des collégiales et des monastères.

Saint Augustin, dans son épître 50 à Boniface, et dans le 2e livre *Cont. Donat.*, ch. XCII, lorsqu'il explique ce texte : *Servite Domino, reges, etc.,* dit que les rois (et tous les magistrats) ne peuvent servir le Seigneur qu'en défendant et punissant avec zèle ce qui est contre la loi de Dieu ; car ils servent Dieu autrement en qualité de particuliers, et autrement en qualité de rois (ou de magistrats). Ils le servent comme particuliers, lorsqu'ils vivent selon sa loi ; ils le servent comme rois (ou magistrats), lorsqu'ils maintiennent ce que Dieu a commandé, et qu'ils abolissent ce qu'il a défendu. Ezéchias l'a servi ainsi lorsqu'il

a fait démolir les temples des idoles. De même l'ont servi : Jonas, — le roi de Ninive, en obligeant son peuple à faire pénitence ; — Darius, qui a donné à Daniel le pouvoir de détruire l'idole de Beel, et qui a fait jeter ses ennemis dans la fosse aux lions ; — Nabuchodonosor, qui a défendu sévèrement à ses sujets de blasphémer le Dieu d'Israël ; — ainsi les rois et les magistrats servent Dieu lorsqu'ils font pour son service ce qu'un autre, qui n'est ni roi, ni magistrat, ne peut faire.

Messieurs, vous avez devant les yeux non-seulement les exemples de ces saints rois du vieux Testament et des empereurs chrétiens dans le nouveau, mais encore celui de vos pères qui ont gouverné cette ville, qui, sans craindre les disgrâces et les calomnies de la part des catholiques, — s'exposant même aux plus grands dangers, qu'ils prévoyaient bien, étant gens fort éclairés, — ont avec beaucoup de zèle et un courage héroïque fait tous leurs efforts pour abolir ce qui ressentait la superstition et l'idolâtrie, pour avancer la gloire de Dieu, pour procurer le véritable bien à toute la bourgeoisie, et pour appaiser les remords de leurs propres consciences, se soumettant et s'abandonnant entièrement à la providence divine pour tout ce qui en pourrait advenir de fâcheux. Dieu, en vue de cette confiance, les a aussi tirés d'affaire avec honneur et sans aucun préjudice de la ville, et les a comblés de si grandes bénédictions, qu'il faut avouer que le Seigneur s'en est meslé et a conduit lui-même cet ouvrage.

Ce même Dieu, fort et puissant, vit encore aujourd'ui, et vous promet dans les divines Écritures autant de grâces qu'à eux, si vous voulez poursuivre et achever dans la crainte de Dieu et avec confiance en ses promesses l'œuvre que vous avez commencée.

Nous avons sous les yeux l'exemple de nos adversaires, qui ne se donnent pas de repos et ne laissent échapper aucune des occasions qui se présentent, se servant de toutes sortes de moyens, nonobstant vos défenses, pour relever leur culte superstitieux qui est presque tombé, et pour guérir les plaies de la bête, dont parle saint Jean dans son Apocalypse. Si les enfants de ce siècle sont si zélés, que ne devons-nous pas faire, nous qui sommes des enfants de lumière, nous qui avons reçu la connaissance de la lumière évangélique, et que Dieu comble de ses bienfaits ?

Enfin, il est à craindre que si l'on tarde plus longtemps à s'opposer aux entreprises des papistes, et si on venait à dissimuler encore, ce qui n'arrivera pas, nous l'espérons, le parti des papistes se fortifierait tellement, qu'on ne serait plus en état de s'y opposer quand même on voudrait le faire.

Non-seulement les anciennes histoires nous fournissent des exemples à ce sujet, mais les temps présents nous en donnent d'assez tristes; car nous avons vu qu'on n'a pu obtenir, ni par prières et sollicitations, ni par argent, ce qu'on a négligé de faire par respect humain ou autre raison peu importante.

Messieurs, nous vous avons fait cette remontrance, non pas pour vous prescrire des lois sur ce que vous avez à faire sur le point proposé, mais c'est en partie pour satisfaire à notre emploi et à notre conscience, qui ne peut être en repos en voyant l'accroissement du papisme et le danger prochain dont notre Église est menacée: en partie aussi parce que nous espérons que vous êtes portés de vous-mêmes à poursuivre et exécuter une affaire qui regarde la gloire de Dieu en considération des motifs que nous avons rapportés; enfin nous avons voulu exciter en vous une nouvelle ferveur et joye en notre Seigneur.

Nous nous recommandons à vous très-humblement.

Fait à Strasbourg, le 3 mars 1591.

Signé : Jean Pappus, *docteur et ministre de la Cathédrale.*
Jean Thoman, *curé de Saint-Nicolas.*
Jean Faber, *curé de Saint-Thomas.*
Thomas Schaller, *diacre de la Cathédrale.*

Au nom et par ordre de tous les autres.

XIX.

(2e part., ch. XIV).

Décret de suppression du couvent de Saint-Nicolas-aux-Ondes.

(L'original est aux Archives du Bas-Rhin).

DECRETUM
der Statt Straßburg wegen suppression **alß Closters** St. Nicolai in Vndis, **und** translation **der Closterfrauen nach** St. Margaraten. 8 Aprilis 1592.

Unßere Herrn Räthe und 21 haben Erkandt dieweill auß allerhandt Nothwendtigen Erheblichen ursachen Jnen nit gemeindt, Hinfüro die 3 Frauen-Clöster in dem standt wie sie biß hero gewesen, bleiben zu lassen, das zu fürkomung und verhüttung allerhandt ungelegenheitt, die Ordnung muß fürgenomen,

das Closter zu St. Nicolaus in undis abgethan, und die Frauen so biß hero in gemelten ordten geweßen, in das andere Closter zu St. Margrethen Wördtent, und transmutirt, auch sunsten die fürsehung gethan werden, daß alle Persohnen gemeldtes Closters zu St. Nicolaus in vndis, anderwerts versorgt, die haußhaltung abgeschafft, von dem Einkommen die Schuldten bezahlt, und sunsten zu underhaltung der darinen befundtenen Persohnen die gepür, verordtnet werden. Alß haben sich nacher bemelte Frauen mehr besagtes Closter St. Nicolae in vndis darzu gefasst zu machen, Ihre biß hero gehabte Wohnung zu verendtren, und zu St. Margrethen Ihren mittschwestern von St. Nicolaus in undis Nothürfftigen Raum und Blatz zu geben, Bey ihnen zu haben mitt dem befelch, bedterseitts, das sie fründtlich und Fromlich, Wie geistlichen Schwestren und Persohnen Ihrem Standt, und auch Christlicher Erbarkeitt nach gebürtt, neben und bey Einander leben, Alles unfrüdtens, Zanck, und hadters sich Enthalten, vnd mitt andern ungebürlichen Erzeigungen zu andern vertrißlichem Einsehn nit ursach geben.

Welche dan Ja damitt beschwerth zu sein vermeinen Wolt, derselbigen stöht vß sondtrer unsren obren und Herrn 21iger verordtung mehrmahlen befor und frey, die angebottne Jährliche Pension anzunehmen, Sambt dem Jenigen waß sie in daß Closter gebracht, auß dem Closter sich zu begeben, vnd Ihr bessere gelegenheit zu suchen: denen auch die dern gestalt herauß begehren, werden, Allbereitt fernere fürsehnung beschehen, das sie mit Rath des Closters verordtneter Pfleger, mitt Erlichen Redtlichen Vögten versehn sollen werden, Bey denen Ein Jede waß ihr begehren nach sich Raths, Hülff, und beystandt Jederzeitt zu getrösten und zu Erholen.

Die aber Lieber in den beden Clöstren zu St. Margrethen, oder zu den Räuhern, alters oder andtrer Ihrer gelegenheitt halben zu verbleiben, und ihr leben zu schlüssen begeren, die sollen in selber weiß auch ihrer Kleidtung halb, frey und unbeschwerdt gelaßen werden. Vnd zu besserer auferbauung und trost Ihrer gewissen, mit Christlichen Predigeren versehn werden, von denen sie auf die Sondäg und Festäg, auch sunsten in der wuchen, wie es für Rathsam angesehn würd, In Teutscher verständtlicher sprach, auch Gottes wordt, das grundts Ihrer Sellen heill und seligkeitt, Verhoffentlich mitt mehrerer frucht, sollen underricht werden dan uff Ihrem bißhero gehabten Exercitijs (so sie in frembter unbekandter sprach gebraucht, sehn könen, welches inen zu allerseidts Ihrer Endlichen nachrichtung auß Erkandtnus unßerer obren, und Herrn hatt sollen angekündt und vermelt werden. Actum den 8ten Aprilis 1592. Cantzley.

XX.

(2e part., ch. XV).

Trois lettres du pape Grégoire XIII à l'évêque Jean IV à Strasbourg, à propos de l'apostasie de l'électeur de Cologne.

17 décembre 1582.

Gregorius Papa XIII.

Venerabilis Frater salutem et Apostolicam Benedictionem. Gravissimum dilecti filij nostri Ludovici cardinalis Madrucij testimonium prudentiæ, pietatis et zeli tui, magnum nobis gaudium attulit, magnumque cumulum addidit ad eam opinionem ac spem, quam de te conceptam habebamus; sic enim et per literas, dum noster Legatus erat, et nunc coram confirmavit pietatem tuam, et catholicarum rerum studium in conventu Augustano spectatissimum fuisse nunc quoque certum habemus, consilium tuum, auctoritatem, operam præsto futuram gravissimo in negocio, de quo incredibiliter angimur. Disseminati jam diu sunt sermones pessimi de Archiepiscopo coloniense; non possumus diutius tacere aut dissimulare. Quia igitur scimus fraternitatem tuam dignissimum in Ecclesia coloniense locum possidere, ibique plurimum posse; nec quidquam malle quam Ecclesiæ illius incolumitatem catholicæque religionis amplitudinem, rogamus quantum possumus, ut de Archiepiscopi ipsius vita et consilijs, quantum quidem extrinsecus apparere potest, nos certiores facere velis, quid de Archiepiscopo sperari possit, quo ejus voluntas inclinare aut spectare videatur, quid potissimum faciendum esse existimes, quid remedij per te, per Capitulum, per nos ipsos adhiberi posse judices; nobis enim certissimum est, omnes vires atque auctoritatem pro nobilissimæ illius Ecclesiæ salute, quam summo in discrimine versari accepimus, interponere. Libere igitur ad nos omnia perscribe, neque interea patere Ecclesiam illam a tua præstanti auctoritate atque opera desertam esse; sed quidquid potes per te ipsum perque alios, inprimis vero per clarissimum virum Arnoldum comitem fratrem tuum remedij adhibe. Scripsimus hac de re ad Archiepiscopos Moguntinum ac Trevirensem, ut Coloniensem moneant, ut velit suæ existimationi, ac Dei gloriæ inservire, inque eo omnem suam auctoritatem atque operam interponant.

Expectamus summo cum desiderio super his rebus literas fraternitatis tuæ.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XVII Decembris M.D.LXXXII. Pontificatus Nostri Anno vndecimo.

ANT. BUCCAPADULIUS.

Venerabili Fratri Episcopo Ecclesiæ Argentinæ.

XXI.

12 janvier 1583.

Gregorius Papa XIII.

Venerabilis frater salutem et Apostolicam benctictionem. Ex alijs nostris literis, quas proxime ad tuam fraternitatem dedimus, facile intelligere potuisti, quanti faciamus prudentiam, pietatem, zelum tuum, quamque graviter angamur ob perditas actiones et consilia Archiepiscopi Coloniensis, nunc autem voluimus fraternitatem tuam consilij nostri certiorem facere; nihil enim, ut tum quoque scripsimus, in tàm gravi negocio tamque præsenti periculo omittere decrevimus; fecimus igitur, quod gravissimis in rebus Sancta Sedes Apostolica facere consuevit, ut Legatos mitteremus; elegimusque in consistorio nostro secreto ex Cardinalibus sanctæ Romanæ Ecclesiæ Andræam Austriam, et Ludovicum Madrucium; alter, quia in Germania est, poterit subito sese Coloniam nostris cum mandatis conferre, quæque opus erunt decernere et providere, alter, quæ res ac necessitas feret, alibi curabit. Tuam autem auctoritatem atque operam Austriæ Legato nostro nulla in re defuturam esse certo scimus, sic enim pollicetur eximia pietas tua. Ipsius igitur Legati, aut ejus, quem ille ad tuam Fraternitatem mittet, verbis omnem fidem tribues super ijs, de quibus tecum aget nostro nomine. Archiepiscopi actiones, ut vides, fœdissima sunt Ecclesiæque illi et catholicæ Reipublicæ universæ perniciosissimæ : quantum autem utraque causa nobis, fraternitati tuæ, bonisque omnibus cordi esse debeat, facile intelligis; age igitur, ut res ipsa postulat.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die Xij januarij M.D.LXXXIII. Pontificatus nostri Anno undecimo.

ANT. BUCCAPADULIUS.

Venerabili Fratri Joanni Episcopo Ecclesiæ Argentinæ.

XXII.

5 mars 1583.

Gregorius Papa XIII.

Venerabilis Frater salutem et Apostolicam Benedictionem. Gratissimæ fuerunt nobis literæ fraternitatis tuæ, datæ decima quarta januarij; erant enim plenæ prudentiæ et pietatis; scripsimus iam ad carissimum filium nostrum Rodulphum Romanorum Imperatorem Electum, necnon ad Ecclesiasticos Electores super negocio coloniensi, providimusque undique : nihil enim magis nobis Cordi esse potest. Fecimus etiam duos Legatos, Andræam Austriam, et Ludovicum Madrucium, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales; iamque Austria Coloniæ aderit, ibique, quæ opus erunt quæque ei mandavimus, diligentissime exequetur; oportet etiam fraternitatem tuam ei Ecclesiæ, cujus, ut ipse etiam scribis, membrum es, in tanta necessitate non deesse; sed eo ire, nobilissimæque illius Ecclesiæ dignitati atque incolumitati una cum capitulo illo providere. Id vero ut facias, catholicæque Religioni, et Christi causæ præsens consilio, auctoritate, opera, auxilio sis, etiam atque etiam hortamur, per eundem ipsum Christum, cujus res agitur, quique tam præclaram tibi voluntatem est clargitus, sic enim scribis, nihil aliud cupere te, quam pro illius Ecclesiæ salute et incolumitate catholicæque religionis amplitudine omnes vires effundere; potes igitur præsens hoc facere; abesse enim nulla ratione debes. Eo autem libentius ire debes, quo certius habere potes, tali Legato nihil pertimescendum esse, neque Christi, sanctæque ejus Ecclesiæ causæ, quam omnino suscipere debes, auxilia defutura. Non dubitamus te tanto studio affuturum, quantum et res ipsa flagitat, et munus tuum exigit, et pietas literæque tuæ pollicentur.

Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die V Martij M.D.LXXXIII. Pontificatus nostri Anno vndecimo.

Ant. Buccapadulius.

Venerabili Fratri Joanni Episcopo Ecclesiæ Argentinæ.

XXIII.

(2e part., ch. XV.)

Lettre originale du Grand-Doyen de la Cathédrale au Grand-Prévôt, à propos de l'invasion du Bruderhof par les chanoines apostats, et de la vente des grains.

(Archives du Bas-Rhin.)

Ehrwürdiger Wohlgeborner, Freundlicher Lieber Oheim, Vetter und Schwager.

Euer Liebe sey unser Gruß zuvor. Welcher massen Witgenstein, Solms und Winnenburg, in unsern Gefreiten Bruderhof Eingefallen, werden Euer Lieb Zweifels ohne aus unserm hie zu vor, an dieselbe gethane Schreiben Vernohmen haben; dieweyl aber die Sachen nicht darbey Verbliben, sondern demnach sie das Einhorn, und andere Kleinodien auf der Kammer nicht gefunden, haben sie unsern Kasten auf dem Bruderhof angegriffen, und über die Fünf Tausend Viertel Früchten den Bürgern alhie Verkaufft, dessen wir uns gegen einen Ehrsamen Rath alhie zum höchsten Beschwerd. Ist uns Erstlich keine andere Antwort erfolgt, dan daß ein Ehrsamer Rath sich Befrembet, daß demselben hinderrucks, alle Kleinodien, Silber und Goldne Geschmeide, das Einhorn und andere Kirchen Zierde Transferirt, und ein solchs Mißtrauen, einem Ehrsamen Rath zur Spott und Verkleinerung, ganzer Statt zum nachteyl und Schaden geschehen seye, und wäre eines Ehrsamen Raths dienst vnd Nachbarlich begehren, es wolle ein Ehrwürdiges Dom-Capitel dahin Trachten, das, was aus des Stifts und Chors Gewahrsame Transferiert und Entwendet ist, dahin da es viel unfürdencklicher Jahre, in guter sicherer Verwahrung gewesen, zum fürderlichsten Restituiert werde. Dieweyl aber uns auf den Principal Puncten, nämlich daß diese Gewaltthätige Handlung abgeschaft wurd, keine Antwort Ervolgt, haben wir nachmals um Resolution desselben Angehalten. Darauf Montags den 3ten Septembris ein Ehrsamer, durch deren Abgeordnete solche Antwort wie volgt zukommen lassen: Wann ein Ehrsamer Rath gemeiner Statt und Burgerschaft, bey angezogner Versperrung, in dem sich mercklich Interessiert, und beschwerdt befindt, in Erwegung der Bruderhof gemeiner Burgerschaft in Nothfällen zu gutem Gefreyet, und darinnen von vielen vnverdencklichen Jahren hero ein Freier Platz und durchgang, Männiglichen Verstattet, und derselbig Jederzeit, den Tag über offen gelassen worden, dessen aber Jetzund in mangel gesetzt und so lang mehr angezogner Bruderhof in dem Stand,

wie er Jetzund ist Verschlossen, und von einem Theil dem andern Vorgehalten würd gemeiner Burgerschaft Ihrer der Endtshabender besitzlich und wohlherbrachten Freyheiten, durchgang und gebräuch Priviert und Entsetzt werden, derohalben man anders nichts als merckliche Weiterung, zu eines Ehrwürdigen Domcapitel und gemeiner Statt nachtheil zu Beharren, und ein Ehrwürdig Domcapitel selbst leichtlich zu Ermessen, wie schwerlich etwan gemeine Bürgerschafft, daß sich einiche vnruhe begeben solt, darvon abzuhalten seyn, und solches aufgehende Feuer wiederum gedämpft oder gelöscht werden möchte, als wolle einem Ehrbarn Rath gantz beschwerlich und bedencklich fallen, solcher ungewöhnlicher Verschliessung des Bruderhofs, mit gemeiner Statt so hoch besorgenden schaden, länger zuzusehen. Damit dann vielberührter Bruderhof wiederum geöffnet, Ein Ehrbarer Rath und gemeine Burgerschaft, bey Ihrer der Endthabenden Freyheit und durchgang unturbirt gelassen, alle Thätlichkeit sowohl zwischen einem Ehrwürdigen Dom-Capitel, als auch den Burgern Verhütet, und allem andern gewartenden unheil gebürlich fürkommen werde, So ist ein Ehrbarer Rath entschlossen den Bruderhof auf eines Ehrwürdigen Dom-Capitel Kosten, einem Jeden zu seinem Rechten, und Besitzlichen herbringen, mit einer gewissen anzahl Soldaten zu besetzen, und die Verordnung zu thun, daß ein Ehrwürdiges Domcapitel sammt dessen angehörige Diener, und Manniglich zu seinem Geschäft und Verrichtung, einicher Thätlichkeit unbefahrt, biß zu gütlichem oder Rechtlichem Austrag der Entstandenen Spänn, einen Freien Ab und zugang haben mögen. Nach diesem haben sich die Abgeordneten, zu dem Von Witgenstein, Solms und Winnenburg In unsern Bruderhof (welcher biß anhero Versperrt, und durch Ihre diener mit Gewehrter hand Verwahrt worden), Verfügt, und alsbald zwantzig Wohlgerüste Soldaten, Ihnen Gevolgt, den Bruderhof Geöffnet, aber nichts desto weniger, sind obgemelte Examinirente Herrn sammt Ihren dienern darin Verharret und mit Verkaufung der Früchten fortgefahren. Dieweil dann in solchem Hochwichtigen Werck, die hohe Nothdurft, eine Mehrere und größere anzahl unserer Mit-Capitularen, Erfordert, damit das Stift nicht in das Aeußerste Verderben Gesetzt, sondern mit Reiflichem Rath dieser Gewalthätigen Handlung möchte begegnet werden, Als ist hierauf ann Eure Liebe vnser Freundlich Gesinnen, die wollen sich auf das Fürderlichst hieher Verfügen, und nichts daran hindern lassen, den gemeinen Capitels geschäfften beywohnen, daran thuet Euer Lieb des Dom Capitels frommen und Nutz Befördern, vnd sind wir Euer Lieb zu allem Freundlichen Willen wohlgewogen.

Datum Straßburg den VIten Septembris anno

Statthalter des Decanats und des Capitul Hoher Stifft Straßburg.

XXIV.

(2e part., ch. XVI.)

Copie d'un Mandement de l'Empereur Rudolff au Baron de Crehange Grand-Doyen de la Cathédrale de Strasbourg. L'Évêque Jean étant mort, L'Empereur prend en sa protection L'Evesché jusques à ce qu'il soit pourveu d'un autre chef et ad interim charge ledit Baron de Crehange de l'administration, jusques à l'arrivée de Ferdinand archiduc d'Autriche, qu'il nomme pour Administrateur jusques à ce que l'on soit parvenu à une nouvelle Election.

(Archives du Bas-Rhin).

Wir Rudolff der ander von Gottes Gnaden Erwelter Römischer Keyser zu allen zeiten mehrer des Reichs, In Germanien, zu Hungern, Beheim, Dalmatien, Croatien, und Sclavonien König, Ertzherzog zu Oesterreich, Herzog zu Burgundt, Steyer, Kerndten, Crain, und Würtenberg, Graf zu Tyrol, Empieten den Ersamen, unsern Lieben Andechtigen Frantzen Freyherren zu Kriechingen und Pittingen, Tombechant, und vc. dem ordenlichen Capitul der Hohenstifft Straßburg, sampt und sonders unser gnad, und alles gutts, Ersame Liebe andechtige, Nachdem der Allmechtig unlängst, nach seinem Göttlichen unwandelbaren willen, weilandt denn Ehrwürdigen Johann Bischoff zu Strasburg seligen, von diesem zeitlichen leben abgefordert, dardurch diser unser und des Reichs Fürstlicher Stifft, seines ordenlichen haupts beraubt worden, damit dann derselbig bey jetzigen sorglichen, und gefehrlichen zeiten hie zwischen ein ander ordenlich haupt und Bischoff erwölet, un confirmiert, auch von uns mit der weltlichkeit und Regalien desselben, wie herkomen belehenet würdt, nit etwa schaden leide, haben wir gleichwol tragenden Keyserlichen Ampts halben zu verhüettung dessen nit allein angeregten Stifft, in unsern Keyserlichen Schutz und Protection empfangen, sonder auch an unser Statt dem durleuchtigen Hochgebornen Ferdinanden, Ertzhertzogen zu Oesterreich, Hertzogen Burgundt, Steyer, Kerndten, Crain und Würtenberg, Landgrafen zu Elsaß, Margrafen zu Burggau, und Graf zu Tyrol unserm freundlichen lieben Vettern, und Fürsten committiert und üfferlegt, ermelten Stifft, sampt desselben schloß, Stätt, heuser, Landt, Leuthen, und aller zugehör, selbst, oder durch seiner L. D. subdelegierte Ansehenliche Räth, in unserm Namen einzunemmen, zu huldigen, und biß auf unsern weittern bescheidt, bestes vleiß zu verwaren, und zu beschützen, In massen Ir auß

beyverwarter abschrifft solcher unser Keyserlichen commission aigentlichen zusehen, Wann sich aber zutragen Köndte, das dieselbig unser Keyserliche commission wegen anderer Sr L. D., Obligen, sich etwas verweilen, und sogleich nit Ins werck gericht werden möchte, damit dann auf denselben fall der Stifft, so viel Imer müglich vor schaden und Nachtheil gesichert sey, und pleibe, So bevehlen wir euch hiemit sampt und sonders, von Römischer Keyserlicher Macht, ernstlich, geben euch auch hierzu unsern vollkomenlichen gewaldt, und wellen, daß Ir hiezwischen ankunfft wolgedachts unsers vettern und Keyserlichen commissarien, oder Sr. L. D. subdelegierten, euch bemelts Stiffts, und desselben schloß, Stätt, heuser, Landt und Leuth, sampt aller zu- und angehör, treulich annemmet, un das alles nach eurem besten verstendtnus und vermägen, biß zu beykunfft wol ermelts unsers Keyserlichen commissarii, oder Sr. L. D. Delegierten Administriert, und an unser Statt gegen unrechtmessigen gewaldt, schützet und schürmet, daran erstattet Ir unsern Endtlichen bevelch und willen, denen wir mit gnaden vorder gewogen.

Geben auff unserm Königlichen Schloß zu Prag, den Fünfften tag Junij anno Im zwey und Neuntzigsten, unserer Reiche des Römischen Im Sibentzehenden, des Hungerischen Im zwantzigsten, und des Behaimischen auch Im Sibentzehenden.

Rudolff.

(*L. L.*) **Kurtz von S.**

Ad mandadum sacræ cæsæ M.

A. ERSTENBERGER.

XXV.

(2e part., chap. XVI.)

Traduction de la lettre réversale de George de Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché de Strasbourg, et par laquelle il engage à la ville différentes possessions de l'évêché pour les dettes contractées à l'occasion de la guerre avec le cardinal de Lorraine.

Traduction faite sur l'original lors de la réunion de Strasbourg à la France. — *Monum. Argent.*, t. II, p. 451; et Archives du Bas-Rhin, 8 octobre 1597.)

Nous Jean-George par la grâce de Dieu, administrateur postulé de l'Evesché de Strasbourg, marquis de Brandebourg, Duc de Prusse, de

Stetin, de la Poméranie, des Cassubes, Vandales et en Silésie, etc., Landgrave d'Alsace, Bourgrave de Nurnberg et prince de Rugue, etc.; Savoir faisons à tous et à chacun, qu'estant cy-devant convenu du consentement de nostre vénérable chapitre avec les honorables, sages, nos très-chers et féaux Maistre et Magistrat de la ville de Strasbourg que pour les compenser des bons et fidèles services, qu'ils ont rendus à la partie de l'Evesché que nous occupons, et pour les dédommager de frais et dépenses, qu'ils ont fait pendant la dernière guerre, nous serions tenu de leurs donner à titre d'engagement perpétuel la Douane establie dans la dite ville de Strasbourg appartenant à nostre Evesché avec plusieurs autres pièces, droits, et Jurisdictions conformément au traisté passé par nostredit grand chapitre, dont la teneur s'ensuit de mot à mot. Nous doyen et chapitre de l'Evesché de Strasbourg ayant avancé et déboursé une somme considérable de quelques cents mil florins tant pour l'entretenement de la milice et frais de la guerre de l'armée que pour la défense inévitable et nécessaire contre les courses et attaques des Lorrains et pour éviter le saccagement du pays et principalement pour le bien de l'Evesché de la ville et du pays, et nous ayant prié pour cet effet de vouloir *en vertu de la Capitulation faite avec eux en l'année* 91 leur rembourser les susdits frais et dépens, et leur en donner caution suffisante, et n'ayant pas été en estat dans le déplorable désordre, dans lequel le chapitre et l'Evesché se trouvent à présent, de leurs donner une entière satisfaction, ce que nous sommes obligé d'avouer sincèrement nous mesmes, attendu que non seulement par le partage et la séparation des biens de l'Evesché et du chapitre, l'on nous a laissé bien moins que la moitié des revenus annuels, mais aussi que la dernière nécessité nous a contraint de faire plusieurs emprunts et levées sur la petite partie, que nous avons eu tant pour subvenir aux frais des ambassades et députations, que nous avons été obligé de faire, qu'aux plusieurs autres choses, en sorte que pour éviter la ruine évidente qui menace les affaires publiques, nous avons été mesme contraint de régler, qu'il n'y aura doresnavant que trois capitulaires résidants icy, pour par ce moyen diminuer les dépenses, soulager l'Evesché et en restablir les affaires. A ces causes nous avons bien voulu de nostre bonne science et mure délibération donner, céder et transporter audit magistrat et à leurs successeurs à titre d'engagement les pièces cy dessous spécifiées appartenantes à l'Evesché et à nostre chœur avec toutes leurs appartenances, dépendances, droits et droitures en la manière que chaque Evesque et nous les avons possédé

et les devions posséder pour en jouir et lever les revenus en provenants à titre d'Antichrèse comme nous les donnons cédons et transportons par ces présentes en la meilleure forme de droit, que faire se pourra en sorte que ni nous ni les successeurs y pourront plus former aucune prétention, ni redemander lesdites pièces, mais que le dit magistrat en jouira pour l'utilité commune de la ville si longtemps et jusqu'à ce que la somme convenue pour ledit engagement soit remboursée par nous, nos successeurs ou successeurs à l'Evesché réellement et à l'entière satisfaction dudit magistrat, et lorsque cela sera fait, ledit magistrat et leurs successeurs en la ville seront tenus de remettre lesdites pièces entre les mains dudit chapitre ou de l'administrateur ou chef y résidant alors, et l'on est convenu que le dégagement ou le rachat desdites pièces ne se pourra faire que moyennant le remboursement de *la somme de huit cents mil florins que ledit magistrat doit recevoir en rendant et en remettant lesdites pièces*, et cependant il demeurera dans la paisible possession de la jouissance des revenus et de l'administration jusqu'à ce que ladite somme sera entièrement payée et acquittée. Et ce sont les pièces que pour le présent l'on a cédées, transportées et données à titre d'engagement audit Magistrat et à la ville en attendant que l'on en sera ultérieurement convenu.

Premièrement la douane establie icy, dans la ville, avec tous les Droits dont le chapitre et un Evesque résidant ont été en possession et qui y ont appartenu jusqu'à présent, à condition néanmoins que les arrérages des rentes féodales et autres y affectées au profit de quelques particuliers, comme aussi toutes les autres dettes qui pourront se trouver sur ladite douane, ne seront pas à la charge dudit magistrat, mais ils seront payés et acquittés des biens du chapitre et de l'Evêché, en sorte que ledit magistrat ne sera chargé qu'à payer les rentes féodales, contrecens et autres charges anciennement affectées sur ladite Douane, montant environ par an, à la somme de trois cents livres de deniers monnaye de Strasbourg, le tout suivant l'Estat que nous leur avons donné cy-devant dont ledit magistrat demeurera chargé.

En second lieu la communion du Baillage de Marlenheim et des villages en dépendants, en tant qu'ils ont appartenu au chapitre et aux Esvêques cy devant.

Troisièmement, la communion du village de Nonnenweyer pour la part que le chapitre et l'Évêché en ont possédé jusqu'à présent.

Quatrièmement : *le Petit hôpital d'icy, ou la fondation de Sainte-Barbe avec tous les revenus, censes et rentes y appartenant, sans en*

rien excepter, en la manière qu'ils ont été délivrés en tout tems à un Evesque ou à son chapitre, et en cas qu'il se trouve qu'il y ait quelque nouvelle charge ou rente imposée ou constituée dessus, elles seront de même (comme ci devant à l'article de la Douane) payées des revenus de l'Evéché.

Cinquièmement : Les droits de la justice prévostale en la manière que le chapitre ou l'Évêque les ont possédés, ou en ont joui depuis un temps immémorial.

Sixièmement : Tous les droits seigneuriaux, Jurisdiction et autres que les Évêques résidants ont prétendu contre le magistrat sur la collégiale du chapitre de Saint-Étienne establi en ceste ville, en sorte que ledit magistrat en jouira doresnavant paisiblement, sans être troublé, ou empesché, ni par les administrateurs du chapitre ou de l'Évêque, ny par nous et nos successeurs, renonçant à cet effet à tous procès cydevant intentés à cet égard.

Septièmement : Les dixmes d'Illkirch en tant qu'elles nous appartiennent et à notre chœur; — sur lesquelles pièces spécifiées ci dessus, nous avons donné et remis entre les mains du Dit Magistrat, tous les papiers, documens, régistres et collégendes que nous avons eu dans nos Archives et dans celles de l'Évêché, comme nous avons absous et déchargé du serment à l'Égard des dites pièces les Baillifs, Prevosts, Juges, Receveurs, Censites et généralement tous ceux qui nous ont esté jusqu'à présent attachés, tant pour la prestation du serment, que pour les services, corvées, etc. qu'ils nous ont été obligés de faire, les renvoyant à cet effet au dit magistrat et à leurs députés, comme nous les déchargeons par ces présentes. Nous avons de plus obligé pour nous et pour nos successeurs qu'en cas ou en peu ou après longtems, l'*on entreprendrait de déposséder ou dépouiller ledit magistrat d'une ou de plusieurs pièces comprises dans le susdit engagement, nous lui en donnerons et presterons bonne et loyale garantie et éviction comme de droit,* et s'il y avait faute en cela (ce qui ne doit pas estre) *le dit magistrat sera dédommagé de ceste non jouissance sur le restant des biens dudit Évesché;* ou en cas que cela ne puisse pas se faire, nous (comme aussi pour ce qui regarde les dixmes d'Illkirch) voulons les dédommager sur tous nos biens généralement quelconques renonçant pour cet effet à toutes les ordonnances des droits canonique et civil, comme aussi à tous les priviléges accordés par les Papes, par les empereurs, par les Rois, et par les Électeurs, Princes et Estats du St Empire, tant à l'avenir qu'à présent, et principalement à toute dis-

pense, grâce et bénéfice que nos prédécesseurs ont obtenus, ou nous et nos successeurs pourront encore obtenir d'eux pour la resscission dudit contrat, ou que les Papes, les Empereurs, les Rois, les Electeurs, Princes et États pourront donner de leur propre mouvement, et finalement à toutes les exceptions, défenses, prétextes, comme si nous y avions été contraint par force et violence, protestant devant Dieu et devant le monde pour nous et nos successeurs de ne vouloir nous en servir en quelque façon que ce soit. En foy de quoi nous avons fait apposer aux présentes de notre bonne science le grand scel du chapitre.

Fait à Strasbourg, au lieu ordinaire où se tiennent les assemblées capitulaires, le 22 septembre 1597.

Nous en qualité d'administrateur de l'Évêché estant requis par le magistrat et la ville de Strasbourg, qu'en considération des bons secours et offices que lesdits Bourgemaistres et Magistrat de la ville de Strasbourg nous ont rendu et à nostre Évêché, nous avons consenti, et nous consentons par ces présentes au susdit traité d'Engagement, cession et transport et que nous l'avons approuvé et confirmé dans tous ses points et articles, comme nous le faisons par ces présentes de notre science certaine, en tant que nous le pouvons faire de Droit, en sorte qu'il sera loisible auxdits Bourgemaistres, Magistrats et à leurs successeurs, de jouir doresnavant paisiblement à titre d'Antichrèse et d'engagement desdits revenus de ladite Douane, avec toutes les autres pièces cy-dessus exprimées et les Droits y appartenants autant qu'ils pourront, sans que nous ou quelqu'autre les y puissent troubler ou empescher, jusqu'à ce que la susdite somme de 800,000 florins, monnaye de Strasbourg leur soit remboursée; voulons aussi pour cet effet décharger tant au regard de ladite Douane que des autres pièces, tous les Receveurs, commis des péages, prévosts et autres officiers et sujets, du serment qu'ils nous ont presté, et les renvoyer audit magistrat et à la ville pour leur estre obeyssans, sur quoi nous leur ferons donner par nostre Chancellerie les actes et mandemens nécessaires. Voulons et entendons de plus que lesdits Bourgemaistres et magistrat de la ville de Strasbourg ne soient pas chargés de rentes affectées sur la Douane, ny des arrérages échus, sans que néanmoins nous nous en puissions charger à raison que nous n'avons pas joui jusqu'à présent des revenus de l'Evesché et qu'ils ont esté délivrés à nostre chapitre, mais nous y pourvoirons par d'autres voyes, sans que cela puisse apporter du préjudice ou du dommage audit magistrat, et à la ville, et que nos revenus

de la chambre en puissent être diminués. Nous nous réservons en outre et à nos successeurs tous les fiefs et devoirs féodaux que nos vassaux sont obligés à nous rendre à l'égard de ladite douane ; ainsi ils y seront obligés à nous et à nos successeurs comme d'ancienneté ils y ont esté obligés, et ce nonobstant les Dits Bourgemaitres et Magistrat seront tenus de leur faire payer les rentes annuelles, le tout sans fraude et malengien.

En foy de quoi nous avons signé les présentes lettres de confirmation et y avons fait apposer notre sceau pontifical et l'avons laissé es mains desdits Bourgmaistres et magistrat après avoir reçu d'eux un réversal par écrit.

Fait à notre hostel de l'Evesché de Strasbourg, le 8ᵉ d'octobre l'an 1597.

Signé : Jean Georges. *(L. S.)*

XXVI.

(2ᵉ part., chap. XVI.)

Traité de Haguenau conclu en 1604, à la fin de la guerre des Évêques.

Notoire soit par ces présentes que plusieurs discordes et divisions très pernicieuses étant arrivées depuis vingt ans dans l'Évêché de Strasbourg entre les chanoines et capitulaires de la religion catholique, apostolique et Romaine et ceux de la confession d'Augsbourg qui ont engagé les parties à la division du chapitre ; et après le décès de feu sieur l'Évêque Jean de glorieuse mémoire, à des élections séparées d'un autre chef, il en est arrivé que les catholiques élurent son altesse Eminentissime le cardinal Charles de Lorraine, et que ceux de la confession d'Augsbourg postulèrent en qualité d'administrateur dudit Évêché, le sérénissime prince Jean George marquis de Brandebourg ce qui a porté les choses à des extrémités autant fâcheuses que dangereuses même à deux guerres ouvertes, qui auraient pu être suivies de plusieurs autres troubles pour le repos public, et de la désolation du pays. Mais pour prévenir ce mal, et pour rétablir la tranquillité commune, la paix et la sureté dans l'Empire et principalement sur ses frontières, le sérénissime prince Frédéric Duc de Wurtemberg, par un zèle vraiment chrétien, et véritable désir de la paix, a bien voulu moyenner une conférence entre les parties, et disposer à l'amiable ledit seigneur Marquis de Brandebourg à se déclarer par avance que

moyennant un traité honorable il renoncerait sans aucune réserve à toutes les prétentions généralement quelconques qu'il peut avoir sur l'Évêché de Strasbourg, et qu'il remettrait entre les mains de Son Altesse de Wurtemberg toutes les villes, châteaux, villages, maisons qui sont présentement en sa possession appartenant à l'Evêché, avec toutes leurs dépendances sans en réserver ni excepter aucune, qu'elles soient situées dedans ou dehors de la ville de Strasbourg, et son altesse de Wurtemberg animée d'un même esprit et pour décider enfin cette affaire au principal, a entrepris un traité entre lesdits seigneurs capitulaires catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, ayant par des négotiations par écrit et plusieurs députations envoyées à Saverne sur les moyens qui de tems en tems ont été proposés, fait agir avec toute l'application possible, et ayant jugé à propos de tenir en outre d'autres conférences utiles auxquelles son altesse Eminentissime le cardinal de Lorraine pourrait assister en personne. Il aurait jusqu'à la deuxième fois envoyé ses députés à Nancy et conjointement tant avec son Altesse le duc de Lorraine que ledit seigneur cardinal, fait employer tous les moyens imaginables pour terminer cette affaire sans avoir pu trouver aucun, entre tous ceux qui ont été proposés, qui fut plus convenable que celui de conclure une trêve de quinze années; en conséquence duquel traité il a été arrêté en ladite ville de Nancy que les parties s'assembleraient en cette ville de Haguenau le 22 octobre du vieux style et 12e du présent mois, ou les seigneurs de la confession d'Augsbourg seraient tenus de se déclarer, si leur intention était d'accepter ledit traité de Nancy qui est inséré de mot en mot dans le deuxième article du présent, sur quoi pas seulement Messieurs les Intéressés de part et d'autre, partie en personne partie par leurs plénipotentiaires, mais aussi les magnifiques députés de son altesse Eminentissime Monseigneur le cardinal de Lorraine et de son altesse de Wurtemberg, comme aussi du Marquis de Brandebourg, et ceux du magistrat de la ville de Strasbourg avec Messieurs les senior et députés du grand chœur et du Gürtlerhoff pour veiller aux intérêts qui leurs doivent compter à cet égard, sont arrivés et se sont assemblés en cette ville et entré dans un traité amiable, après que ceux de Wurtemberg conformément aux ordres de leurs maitres et des réquisitions fréquentes et réitérées qui leur ont été faites, sont entré dans des conférences très-assidues, cette affaire diocésale si difficile et épineuse qui a coûté tant de tems et de peine a été, moyennant la grâce de Dieu pour la continuation et confirmation du repos et utilité du public mûrement et à l'amiable composé ainsi qu'il suit :

En premier lieu les députés de Brandebourg après avoir exhibé à ceux de Wurtemberg leur plein pouvoir en original, ont en conséquence d'Icelui déclaré à l'assemblée que sa Majesté Impériale ayant souvente fois, tant par ses lettres que par ses ambassadeurs, exorté son altesse le marquis de Brandebourg d'entrer en traité avec son altesse sérénissime de Wurtemberg, sur plusieurs moyens qu'elle avait proposés, son altesse leur Maître avait donné une résolution prématurée qu'elle se démettrait de l'Évesché, et le céderait à condition qu'on déciderait avant toute chose le principal et qu'on donnerait au magistrat de la ville de Strasbourg des surtés suffisantes pour les pièces que son Altesse lui a engagées, mais s'étant trouvé présentement, que les seigneurs du Bruderhoff de la confession d'Augsbourg ont accepté l'accord qui suit, et que son Altesse éminentissime le Cardinal de Lorraine a pareillement bien voulu consentir aux dits engagements, son Altesse leur Maître a chargé que le traité fait à cet égard entre lui et son altesse le duc de Wurtemberg, sera réellement exécuté, s'oblige de céder dans cinq semaines l'Évesché et se démettre de tous ses droits Épiscopaux Intérêts et prétentions qu'il pouvait avoir acquis, soit par sa postulation, soit autrement sur ledit Évesché, comme aussi de se désister et de déguerpir entre les mains de son Altesse de Wurtemberg du palais épiscopal, scis dans la ville de Strasbourg , avec l'étude du devant, et tous les papiers qui y sont gardés, appartenants au consistoire Episcopal, ensuite de toutes les villes, Châteaux, Baillages, villages, pièces et biens scitués tant dehors que dans ladite ville de Strasbourg, appartenants au chapitre, et généralement tous les droits sans en excepter aucuns, à condition néanmoins que son Altesse leur maître sera déchargé et déclaré quitte de toutes les prétentions résultantes de l'administration qu'elle a gérée de l'Évesché, qu'elle ne pourra à raison d'Icelle jamais être recherchée, ni inquiétée en façon quelconque, et qu'il y aura à l'avenir entre son Altesse Eminentissime le Cardinal de Lorraine et son Altesse leur maître, une amitié sincère et perpétuelle et que toutes les mésintelligences du passé seront entièrement effacées. Pour ce qui regarde l'intérest des seigneurs de la confession d'Augsbourg et le traité cy-devant mentionné conclu à Nancy, en conséquence duquel on est présentement assemblé, les députés de ladite confession d'Augsbourg ont déclaré, que ne s'étant trouvé entre tous les moyens qui ont été proposés un plus expédiant que celui de conclure une trève de quinze ans, à condition que les huit Princes, comtes et Seigneurs de ladite confession d'Augsbourg, comme étant

présentement en possession du Bruderhoff demeureraient en ladite possession aussi bien que des autres cours de chanoines, et maisons capitulaires sises dans la ville de Strasbourg, avec tous les anciens priviléges, franchises et droits y attachés, pendant lesdites quinze années, comme aussi qu'ils jouiraient de la moitié du village de Lampertheim et de toutes les rentes et revenus du chapitre qui se trouveront dans la Juridiction de ladite ville de Strasbourg, ainsi et de même qu'ils en jouissent présentement, sans que de la part dudit seignenr cardinal et capitulaires, soit par eux-mêmes ou des voyes indirectes, soit par celles de la violence ou de la justice, il leur puisse être fait pendant ledit tems aucun trouble, ny empechement, et ne pourront au contraire lesdits seigneurs de la confession d'Augsbourg prétendre aucune chose sur le reste des rentes et revenus du chapitre, prélature, grand chœur, vicariats, chapellanies, et de tout le diocèse, ni leurs sera permis pendant lesdites quinze années d'augmenter leur nombre, ny d'y recevoir d'autres seigneurs, attendu qu'à l'expiration desdites quinze années, leurs corps ne doit être composé que de huit personnes. Il sera réservé au grand chapitre de se servir des mandemens de sa Majesté Impériale, et de se mettre en vertu d'Iceux, en possession de tout ce qui leur appartient, et dont les seigneurs du Bruderhoff ont été en possession pendant la trève, lesquels lesdites quinze années expirées, ne seront plus tenus au présent traité, mais il leur sera libre de poursuivre leurs présentations par telles voies qu'ils aviseront bon être, lequel moyen ils ont aussi au nom de leurs maîtres accepté par ces présentes, de sorte que les parties seront obligées de garder à commencer de la datte du présent traité, ladite trève de quinze années, sans y contrevenir en façon quelconque, et ne pourront lesdits seigneurs de la confession d'Augsbourg durant lesdites quinze années engager, hypothéquer, vendre ny aliéner les cours, maisons, villages, avec leurs franchises et droits, rentes, et revenus, dont ils sont en possession et seront pour lors tenus de rendre et restituer aux seigneurs catholiques toutes les chassubles, reliques, et généralement tout ce qui est gardé dans la sacristie.

En troisième lieu plusieurs et divers changements et contracts ayant été passés pendant la division de la part des seigneurs de la confession d'Augsbourg au sujet des rentes et revenus et appartenances du grand chapitre, il a été accordé que tous lesdits contracts resteraient pendant ladite trève dans leur force et vigueur, sauf néanmoins Icelle expirée le droit des parties, tant à cet égard, qu'au principal non compris les

contracts dont est fait mention cy après au sixième article, et au sujet desquels on est spécialement convenu.

Seront en quatrième lieu les seigneurs de la confession d'Augsbourg tenus de délivrer pendant ladite trève à la réquisition des seigneurs, grand doyen et chapitre catholique pas seulement des copies collationnées de tous les papiers terriers, registre de collecte, contrat de loyer et de tous les autres titres et documents qui peuvent leur appartenir et servir à l'administration du chapitre, et qui sont présentement gardés dans le Bruderhoff, mais aussi de remettre auxdits seigneurs catholiques les originaux desdits titres moyennant des réversales *ad restituendum*. Ce réciproque stipulé et promis par les Seigneurs, grand doyen et capitulaires catholiques, à ceux de la confession d'Augsbourg à l'égard des titres du village de Lampertheim, et des rentes perceptibles dans la juridiction de la ville de Strasbourg, en cas que lesdits seigneurs de la confession d'Augsbourg en eussent besoin.

Pour ce qui regarde le Gürtlerhoff dans la ville de Strasbourg et son administration, les seigneurs de la confession d'Augsbourg seront tenus de s'en démettre entièrement, et à toute perpétuité, et de le restituer aux senior et députés d'Icelui avec tous les titres, constitutions de rentes, registres de collectes, comptes, urbaires, et tous les autres documents y appartenant ensemble, tous les joyaux, calices, soleils, livres de chant et autres avec les retables d'autels et ornements et les reliques qui se trouveront dans les archives de la cour du grand chœur, dans les chambres d'Icelui, et dans les armoires et coffres qui y sont encore, et dont il sera fait ouverture en présence des députés dudit chœur, de sorte que lesdits seigneurs de la confession d'Augsbourg n'en pourront demander ni prétendre aucune chose à perpétuité, n'en détourner ny aliéner quoi que ce soit entre cy et le temps de la restitution d'Iceux, et seront au contraire lesdits senior et députés du grand chœur et leurs successeurs tenus et obligés de compter pardessus les six cent florins qui jusqu'à présent ont été payés par Messieurs du Gürtlerhoff à la fondation de Saint-Marc pour l'entretien des ministres, de payer annuellement pendant lesdites quinze années, et pas plus longtems, aux seigneurs de la confession d'Augsbourg pour leurs pensionnaires la somme de six cent florins au lieu et place des vicariats, et les revenus d'Iceux tant pour le corps que les présences dont ils ont joui jusqu'à ce jour, et de faire le premier payement desdits six cent florins dans un an de la datte des présentes, moyennant quoi lesdits seigneurs de la confession d'Augsbourg seront tenus de remettre

auxdits senior et députés toutes les fondations, registres de collectes, titres et sceaux desdits vicariats, et ne pourront lesdits senior et députés former aucune prétention sur les maisons, biens, revenus, censes et rentes marquées dans la liste cottée N° *A* signée par les parties qui ont été aliénés, rechercher ny inquiéter qui que ce soit, à raison d'Iceux, les derniers des présences affectés sur quelques maisons du vicaire néanmoins réservés, lesdits senior et députés n'étant aucunement obligés de s'en charger, ils seront cependant en droit de demander et prétendre tout ce qui se trouvera dans lesdites constitutions, principaux engagés et intérêts qui en sont échus, au delà des sommes pour lesquelles lesdites constitutions de rente se trouveront hypothéquées, comme aussi de faire des accomodements justes et équitables avec les possesseurs des maisons hypothéquées et cédées à un certain tems et avec les acheteurs de celles qui ont été aliénées pour les rachats et la restitution d'Icelles.

Pour ce qui regarde en sixième lieu la mésintelligence qui a régné entre l'Éminentissime cardinal de Lorraine, son grand chapitre d'une part, et le magistrat de la ville de Strasbourg d'autre part, son altesse Éminentissime sera tenue de donner audit magistrat des Réversailles par écrit confirmées par serment de même que ses prédécesseurs en l'Évêché l'ont toujours pratiqué, par lesquelles réversailles elle s'oblige pour soi et son grand chapitre de maintenir la ville, la bourgeoisie et les leurs dans les mêmes coutumes, droits et prérogatives dont ils ont joui tant dedans de la ville que dehors dans la province pendant la régence de l'évêque Jean, et avant les troubles qui sont arrivés depuis, et de laisser en outre audit magistrat la jouissance des pièces, rentes, revenus, droits, et priviléges suivant et conformément au traité produit tant en original qu'en copie portant la somme de 800,000 florins d'engagements faits avec son Altesse le marquis de Brandebourg pendant le temps de son administration, lequel S. A. Eminentissime le cardinal de Lorraine aussi bien que son grand chapitre a pas seulement ratifié par ces présentes, mais ledit chapitre a donné en outre des assurances que la même chose dans les successions suivantes et tout ce qui est porté par le présent traité, sera religieusement exécuté.

Premièrement la douane dit Zollkeller, avec tous ses revenus, usufruits, droits et priviléges, mais se trouvant un nombre de personnes considérables, qui y ont des fiefs, et son Éminence ne pouvant diminuer celui des vassaux de son Éveschè, elle s'est réservé le droit feudataire avec lesdits vassaux. Le magistrat sera obligé de payer annuel-

lement les rentes féodales assises sur ladite douane à tous les vassaux qui ont été investis de leurs fiefs du tems du dernier Évêque Jean, et qui depuis ont reçu leurs investitures de son Altesse Éminentissime.

2° La communauté de Marlenheim avec les villages y appartenant, droits et priviléges en tant que cela regarde la part d'un Évêque de Strasbourg, à condition que le magistrat de ladite ville ne pourra rien innover au fait de la religion catholique, n'y préjudicier aux collateurs des cures dans leurs droits de collature, compétence de curés et droits décimales.

3° Plus la communauté de Nonnenweyer en tant qu'elle appartient à l'Évêché.

4° Le petit hôpital ou la fondation de Sainte-Barbe à Strasbourg avec toutes ses rentes, droits et priviléges, ainsi et de même qu'un Évêque les a toujours reçu.

5° Le droit de la justice du prévôt.

6° Le droit dont le magistrat a toujours joui à la fondation de Saint-Étienne au temps des Évêques précédents, quand cependant une abbesse viendra à décéder il en sera élue une autre en sa place ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'ici, en reconnaissance de quoi, et de la juridiction ordinaire, le magistrat sera obligé de payer toujours à son Altesse Éminentissime et ses successeurs en l'Évêché la somme de cent florins.

En dernier lieu le Magistrat ayant présenté un mémoire spécifique cotté N° *B* et signé de part et d'autre, contenant plusieurs contracts qui ont été passés par Son Altesse le Marquis de Brandebourg et les seigneurs de la confession d'Augsbourg, en faveur de la ville et de la bourgeoisie, il s'y trouve que plusieurs maisons de chanoines, vicaires, cours de fondation et biens ont été hypothéqués partie d'Icelles vendue, et que dans d'autres on a fait des impenses et méliorations, et que plusieurs lettres de constitution ont été engagées, et d'autres aliénées, plus que d'autres, lesdits seigneurs ont fait des emprunts sans hypothèque, Son Altesse Éminentissime et son grand chapitre ont consenti à ce que lorsque on aura représenté lesdits contracts d'achats et d'engagements des cours, maisons, dîmes et constitutions de rentes pour examiner leur contenu et voir les sommes qui ont été véritablement avancées ou payées, et que les impenses et méliorations faites es dites cours, et maisons se trouveront bien et duement spécifiées, et que leur juste prix sera réglé après une vue faite sur les lieux par deux personnes nommées de part d'autre, et qu'on les aura trouvé utiles et nécessaires, de s'en charger

et de rembourser dans l'espace de vingt-cinq ans les deniers d'achats d'engagemens et lesdites impenses et méliorations, en retirant les pièces aliénées, engagées et chargées, et en cas que dans lesdites vingt-cinq années cela ne se fit, ils y auraient renoncé, Son Altesse Éminentissime et son grand chapitre n'ont pas voulu se charger des autres dettes.

Ce fait ledit magistrat renonce à l'alliance qui était entre Son Altesse le Marquis de Brandebourg, les seigneurs de la confession d'Augsbourg et lui, et promet après que Son Altesse Éminentissime aura prêté le serment et délivré ses réversailles, de la reconnaître pour le chef unique et évêque de ce diocèse, et son grand chapitre pour le seul et véritable grand chapitre, et de prêter avec les hommages ordinaires à Son Altesse Éminentissime et ses légitimes successeurs tout ce qu'il a fait, à l'évêque Jean de glorieuse mémoire avant les troubles et désunion du chapitre.

Et sera ledit Magistrat tenu de faire appeler annuellement son Altesse Éminentissime et ses successeurs et son grand chapitre, suivant l'ancienne observance, pour assister à la cérémonie de la prestation du serment des ordres de la ville, les prendre eux ou leurs députés dans le palais épiscopal et de les conduire à la maison de ville. Et ne pourra tout ce qui s'est passé depuis les troubles qui sont arrivés en cette affaire, jamais préjudicier à aucune des parties, et en cas qu'il arrivât à l'avenir que l'une ou l'autres des parties put avoir un juste sujet de plainte, alors le tout sera composé à l'amiable ou par des arbitres et médiateurs, ou en cas que cela ne se put, par le juge ordinaire.

7° En cas que les conseillers ou serviteurs de l'une ou de l'autre pârtie eussent durant la désunion fait ou agi contre ceux de l'autre, toutes les offenses de telle nature qu'elles puissent être, seront et resteront abolies, à toute perpétuité de sorte qu'on pourra agir à l'avenir en toute sûreté.

Enfin il a été dit que chaque article du présent traité ne doit regarder que ceux qui l'ont accordé et ne porter préjudice aux autres parties, bien entendu que leurs subscriptions et seaux n'y ont été apposés que pour les articles qui les regardent.

Et pour sûreté de ceci et que tout ce que dessus soit ferme, stable et Irrévocable, et qu'il n'y soit contrevenu en façon quelconque, les plénipotentiaires au nom de leurs maîtres et les Intéressés cy dessus nommés pour soi, leurs successeurs et héritiers ont promis en foi de Prince, de comte et de Seigneur, au lieu de serment de s'y tenir, renonçant

dans la meilleure forme que faire se peut à toutes exceptions, priviléges, Indultes, dispensations et toutes autres choses à ces présentes contraires, de sorte que tout ce qui est porté par ce présent traité a été confirmé et dit qu'il sera tenu et observé, nonobstant tout défaut qui s'y pourrait trouver dans un ou plusieurs articles d'Icelui, renonçant aussi aux statuts, ordonnances, loys et traités ou anciennes observances de l'Évêché ou du grand chapitre, qui pourrait être objectées au présent traité. En foi de quoi on a fait expédier huit originaux conformes dudit présent traité, pour être délivrés aux parties, savoir : à Son Altesse Éminentissime le cardinal de Lorraine le premier, le second à Son Altesse de Brandebourg, le troisième aux seigneurs capitulaires catholiques, le quatrième à ceux de la religion d'Augsbourg, le cinquième au magistrat de la ville de Strasbourg, le sixième aux senior et députés du grand chœur et du Gürtlerhoff, le septième à Son Altesse Sérénissime le duc de Lorraine, et le huitième à Son Altesse Sérénissime de Würtemberg, lesquels ont été signés par Messieurs les plénipotentiaires et parties présentes et munies de leurs cachets.

Et pour plus grande sûreté desdites présentes, leurs Altesses de Lorraine et de Würtemberg ont été priées d'y apposer pareillement leurs sceaux. Il a été en outre arrêté et conclu que le présent traité serait grossoyé dans quatorze jours sur du parchemin, et qu'il serait signé par les seigneurs les principaux, et muni de leurs sceaux, et échangé entre les parties. Fait à Haguenau le $^{12}/_{22}$ novembre 1604. Ségné sieur de Maillane. Hyerosme, baron de Mœrsbourg. François, baron de Créhange, grand doyen. Hermann Adolphe, comte de Salm. Hartwich de Stettin, conseiller de Son Altesse de Brandebourg. Jean François Castillion, conseiller dudit. Matthieu Englin, conseiller de Son Altesse de Würtemberg. Michel Daniel Polant. Jacques Statuarius. Jean Philippe Bœcklin. Henri Baumgærtner le vieux. Georges Obrecht. J. C. Joseph Jonuet, Jérémie Rapp, senior des députés, et Jean Wagner, député.

Collationné sur l'Allemand par Moi soussigné Régistrateur du grand chapitre à Strasbourg, ce 1er février 1720.

CRAGMAQUE.

XXVIII.

(2e part., chap. XVIII).

Copia litterarum V. P. Petri Canisii ad Reverendissimum Episcopum Argentinensem.

(L'original de cette lettre est conservé à Molsheim. — *Monum. Argent.*, t. II, p. 437.)

Reverendissime in Christo Pater et Illustrissime Princeps.

Gratia Domini nostri Jesu Christi et pax æterna nobiscum, amen. Cum nuper Augustam ego venissem ut cum regia Majestate Mœcenate nostro clementissimo nonnulla tractarem, quæ ad erigendum Pragæ collegium societati nostræ expedita sunt, commode quidem, Deo ita volente in humanissimum virum incidi quem antea non cognoveram, D. Cristophorum Cancellarium amplitudinis tuæ. Fuit mihi cum illo non semel colloquium tum de celsitudine tua, quæ jam inde a consilio Tridenti postremo celebrato me clementer amanterque complecti cœpit; tum de Ecclesia vestra, cuique aliquando me concionatorem insigne isthuc Argentinense Capitulum expetiit : tum de societate hac nostra, cui extant collegia passim, ut ex illis habeat ecclesia fidos juventutis pie recteque in græcis et latinis litteris instituendæ præceptores, probatæ et orthodoxæ doctrinæ Professores, idoneos verbi divini præcones et fideles in vinea dominica operarios, qui quod gratis a Domino Messis acceperunt, gratis cum fænore spirituali reddant. De quorum collegiorum forma et instituto cum inter nos multa contulissemus, existimavit ille haud abs re fore, si dignitas tua nostris quoque, sicuti Rex Romanorum non uno in loco fecit, collegium quoddam constitueret, et ibidem partim præceptores, partim studiosos societatis nostræ foveret, et ex iisdem novæ scholæ præceptores, clerique sui conservatores et adjutores faceret, ut qui verbo simul et exemplo prodesse vellent et possent hac tempestate. Respondi Ego non difficulter nostros ita facturos Duce Christo, tantoque venturos libentius, quo gravius oppugnat et disturbat Ecclesiam vestram ille Sathan una cum satellitibus suis. Nec est, opinor, ullus vel doctrinæ vel pietatis, si qua residet apud nostros, præclarior usus, quam pro Dei Castris arma sumere, ecclesiam ejusque doctrinam et authoritatem vindicare, de juventute Christiana bene mereri et adversus tot sectas sese aliosque confirmare. Proinde non recusabimus sub tuæ præsertim amplitudinis faventibus auspiciis,

in speciosam illam olim vineam recipi, et quacunque ratione poterimus, operarios illic fidos Christo et ecclesiæ præstabimus, modo legitime vocati et admissi quasi per ostium intrasse videamur. Id vero fiet si Celsitudinis tuæ visum fuerit Romæ curare, tum apud Pontificem maximum, tum apud Præpositum nostrum M. Ignatium ex quorum authoritate nostri gubernantur et ultro citroque mittuntur. Curare inquam, ut propositis Ecclesiæ nostræ seu periculis seu necessitatibus, nostrorum duodecim, qui commode isthic sustentantur ac rebus afflictis bona fide opitulentur, vestris expetantur litteris. Tum alicui Romæ dandum negotium erit ut urgeat in hoc Institutum et quæ ad profectionem nostrorum spectabunt expediat diligenter. Liberius fortasse isthæc, sed fretus humanitate et clementia tua Reverendissime Præsul dixerim, non tam ut nobis, quam ut Ecclesiæ insigni vestræ, cui ego studiosissimus fui et semper ero, bene prospiciatur in Christo Domino nostro. Is amplitudinem tuam diu conservet incolumem.

Augustæ 4 augusti mensis 1555.

Reverendissimi et Illustrissimi D. V.

Servus in Christo,

PETRUS CANISIUS.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

CHAP. I. Établissement de l'Intérim à Strasbourg................ 5
CHAP. II. Les protestants au concile de Trente 16
CHAP. III. Situation générale des affaires en Allemagne. — Traité de Passau. — Paix de Religion de 1555.................. 24
CHAP. IV. Suite des faits qui se passèrent à Strasbourg à l'occasion de l'Intérim 47
CHAP. V. Suite du précédent............................ 57
CHAP. VI. Faits qui se passèrent à Strasbourg après l'abolition de l'Intérim 72
CHAP. VII. Les nouveaux prédicants strasbourgeois et leurs actes. 84
CHAP. VIII. Suite du précédent 96
CHAP. IX. Événements contemporains auxquels la ville de Strasbourg se trouve mêlée. — Jean de Manderscheid devient évêque.. 113
CHAP. X. Le Tir de 1576 et la bouillie au millet des Zurichois.... 133
CHAP. XI. Mesures prises par les prédicants pour faire triompher le pur luthéranisme à Strasbourg 139
CHAP. XII. Suite du précédent............................ 154
CHAP. XIII. Continuation du même sujet............................ 163
CHAP. XIV. Conduite des prédicants envers les catholiques après l'abolition de l'Intérim............................ 189
CHAP. XV. Apostasie de Gebhard Truchsess de Waldbourg. — Scission du grand-chapitre de Strasbourg. — Ses suites..... 206
CHAP. XVI. La Guerre dite des Évêques............................ 233
CHAP. XVII. Situation du protestantisme dans la province d'Alsace durant cette même période............................ 262
CHAP. XVIII. Suite du précédent............................ 286
CHAP. XIX. Conclusion............................ 317

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

XIV. Instruction pour les Députés de la ville de Strasbourg sur ce qu'ils ont à répondre à Mgr. l'Évêque Érasme sur sa réplique au sujet du Rétablissement, et pour tolérer la religion Romaine. Item touchant la protection du clergé............... 329
XV. Notice historique relative aux biens du chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg............................ 33
XVI. Copie de la Requête présentée à l'Empereur Maximilien par les religieuses de Saint-Nicolas *in undis* à Strasbourg par laquelle elles se plaignent que la ville de Strasbourg a fait dé-

Pages

molir les autels situés hors du chœur de leur Église, et qu'elle y a fait bâtir deux Moulins (sans date)........................ 347

XVII. Résolution du docteur Marbach, tendant à démontrer que le magistrat de Strasbourg peut abolir les monastères sans violer les articles de la paix de religion conclue à Passau, en 1552, et confirmée à Augsbourg, en 1555........................ 350

XVIII. Remontrance faite au magistrat de Strasbourg par le docteur Pappus, au nom du Consistoire, au sujet de l'abolition de la religion catholique, le 3 mars 1591.................... 359

XIX. Décret de suppression du couvent de Saint-Nicolas-aux-Ondes 363

XX, XXI, XXII. Trois lettres du pape Grégoire XIII à l'évêque Jean IV à Strasbourg, à propos de l'apostasie de l'électeur de Cologne.. 365

XXIII. Lettre originale du grand-doyen de la Cathédrale au grand-prévôt, à propos de l'invasion du Bruderhof par les chanoines apostats, et de la vente des grains........................... 368

XXIV. Copie d'un Mandement de l'empereur Rudolff au baron de Créhange grand-doyen de la Cathédrale de Strasbourg. L'évêque Jean étant mort, l'Empereur prend en sa protection l'évêché jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un autre chef et ad interim charge ledit baron de Créhange de l'administration, jusqu'à l'arrivée de Ferdinand, archiduc d'Autriche, qu'il nomme pour administrateur jusqu'à ce que l'on soit parvenu à une nouvelle élection.. 371

XXV. Traduction de la lettre réversale de George de Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché de Strasbourg, et par laquelle il engage à la ville différentes possessions de l'évêché pour les dettes contractées à l'occasion de la guerre avec le cardinal de Lorraine.. 372

XXVI. Traité de Haguenau conclu en 1604, à la fin de la guerre des Évêques.. 376

XXVII. Copia litterarum V. P. Petri Canisii ad Reverendissimum Episcopum Argentinensem.. 843

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

